

- LA REVUE D'HISTOIRE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN -

SaguenayensiA

Volume 47, numéro 1, Janvier-mars 2005



*Les 45 ans
de Saguenayensia*

12\$

MERCI À NOS GÉNÉREUX DONATEURS!

MEMBRES HONORAIRES

Alcan
M. Robert Bergeron, Saint-Lambert

M^r Marcel Claveau, Chicoutimi
Mgr Jean-Guy Couture, Chicoutimi

M. Albert Larouche, Chicoutimi
M. Paul-Gaston Tremblay, Chicoutimi

MEMBRES CORPORATIFS (500 \$ ET PLUS)

Abitibi-Consolidated inc.
CEM Consultants inc., Chicoutimi

Sœurs Antoniennes-de-Marie, Chicoutimi
Sœurs Augustines, Chicoutimi

Sœurs Ursulines, Roberval

MEMBRES À VIE

Dr Louis Bélanger, Montréal
M. Paul-A. Bergeron, Chicoutimi
Dr Jean-Charles Claveau, Québec
Mme Annette S.-Fortin, Hébertville
M. Gérard Gaudreault, Chicoutimi
M^{re} Claude Gauthier, Chicoutimi
Mme Pierrette Girard-Gauthier, La Tuque
M. Gilbert Gravel, Chicoutimi
Dr Richard Harvey, Sherbrooke

M. Desmond Hudson, Plainfield, NH
M. Patrick Lapointe, Jonquière
M. Roger Larouche, Falardeau
M. Jean-Marie Lemay, Alma
M. Paul-Eugène Lemieux, Jonquière
Abbé Ernest Lévesque, Chicoutimi
M. Réal Lévesque, Jonquière
M. Maurice Ouellette, Chicoutimi
M. Bernard Pelletier, Chicoutimi
M. Georges-Henri Perron, Chicoutimi

Mme Monique Perron, Québec
M. Gilles Rinfret, Chicoutimi
Scierie Saguenay, La Baie
M. Roger Samson, Beauport
M. Gérard Tremblay, Chicoutimi
M. Jean-Hugues Tremblay, Chicoutimi
M. René Tremblay, Chicoutimi
Mme Céline Turcotte, Chicoutimi
Abbé Jean-Paul Vincent, Albanel

MEMBRES BIENFAITEURS (100 \$ À 499 \$)

Mme Laurette Angers, Jonquière
M. Rosaire Boivin, Chicoutimi
Mme Gemma Boulianne, Chicoutimi
M. Pierre-Damien Bouchard, Chicoutimi
M. Jacques Chouinard, Chicoutimi

M. Aimé Gagné, Outremont
M. Fernand Gagnon, La Baie
Mme Michelle Harvey, Québec
M. Gérard-A. Morin, Alma
M. Jean-Marc Patoiné, Jonquière

M. Maurice Potvin, Montréal
M. Rémi Roussel, Chicoutimi
Dr Yves Savard, Chicoutimi
M. Marcel Sainte-Croix, Saint-Fulgence

MEMBRES DE SOUTIEN (20 \$ À 99 \$)

(50 \$ À 99 \$)

Mme Céline T-Beaulieu, Québec
M. Michel-Marc Bauchard, Montréal
M. Bernard Cauchon, Laténière
Abbé Rosaire Côté, Métabetchouan
M. Ernest Dauphinais, Falardeau
M. Rosaire Desgagné, La Salle
Mme Marie Dharmalingam, Toronto
M. Thomas Donohue, Montréal
Mme Janine Dufour-Boucher, Jonquière
R. P. Albert Dumont, Montréal
M. Jean-Marie Hachey, Chicoutimi
M. Éric Gagnon, Chicoutimi
M. C. A. Gauthier, Jonquière
M. Albert-E. Jean, Chicoutimi
Mme Marcelle Leblanc, Roberval
Abbé Camil Lévesque, Chicoutimi
M. Alyre Martin, Chicoutimi
M. Maurice Ouellette, Chicoutimi
M. Camil Plourde, Chicoutimi
M. Henri-Louis Renaud, Jonquière
Sœurs de Notre-Dame du Bon Conseil, Chicoutimi
Sœurs Augustines de Roberval
M. Jean-Pierre Saint-Laurent, Alma
Dr François Tremblay, Chicoutimi
M. Jean Tremblay, Chicoutimi

(20 \$ À 49 \$)

M. Christian Allard, Chicoutimi
M. Bernard Angers, Chicoutimi
M. Raoul Bastarache, Ville d'Anjou
M. Jean-Eudes Bergeron, Métabetchouan
Mme Jacqueline Beaufeu, Chicoutimi
M. Ronald Blair, Québec
Mme Mary-Helen Bouchard,
M. Gabriel Bouchard, Charlesbourg
Mme Antoinette Brassard, Jonquière
M. Miville Comeau, Chicoutimi
M. Jean Coult, Chicoutimi
M. Pierre De Champlain, La Baie
Mme Jacqueline L. Demers, Saint-Félicien
M. Jean-François Drapeau, Notre-Dame-du-Lac
Mme Léda-B. Fortin, Alma
M. Jean-Rock Gagnon, Chicoutimi
M. Victor Gagnon, Chicoutimi
M. Fernand Gravel, Chicoutimi
M. Jacques Gravel, Falardeau

M. Joseph Gravel, Chicoutimi
M. Jean Lacasse, Piedmont
M. Jacques Lambert, Ste-Foy
M. Yvan Lambert, Jonquière
M. Alain Larouche, Montréal
M. Benoît Larouche, Saint-Léonard
M. J.-Henri Lavoie, Chicoutimi
M. Réginald Lavoie, Saint-Fulgence
M. Jean Lessard, Boisbriand
M. Robert Lévesque, Falardeau
M. Gilles Maltais, Chicoutimi
Mgr Roch Pedhesut, Chicoutimi
Dr Alyre J. Picard, Alma
M. François Plourde, Montréal
M. Claude Potvin, Laténière
M. Claude Richard, La Baie
Mme Claire Simard, Jonquière
M. Aurélien Tremblay, Chicoutimi
Mme Françoise B. Villeneuve, La Baie

La Société historique du Saguenay tient à remercier ceux et celles qui donnent 20 \$ et moins.



Publications en ligne de la Société historique du Saguenay

Recherche

- ⊙ La recherche s'effectue par mots-clés parmi les titres et les auteurs de chaque numéro, en utilisant un thème, un endroit, une année ou un auteur précis. La base de données recherche tous les mots inscrits individuellement dans l'indexation.
- ⊙ La reconnaissance optique de caractères (ROC) est active à chaque fichier numérique. Pour une recherche à l'intérieur de chaque numéro, il est conseillé d'utiliser la boîte de dialogue *Rechercher / Find* (CTRL + F).
- ⊙ Tous les titres d'articles sont répertoriés dans la table des matières des fichiers numériques (signets).

Règles d'utilisation

- ⊙ Les auteurs conservent leurs droits d'auteurs.
- ⊙ La Société historique du Saguenay conserve ses droits en tant qu'éditeur.
- ⊙ En vertu des dispositions de la [Loi sur le droit d'auteur](#), les articles parus ne peuvent être reproduits totalement ou partiellement, traduits, distribués ou adaptés sans l'autorisation écrite de l'auteur et de la Société historique du Saguenay.
- ⊙ La référence aux informations disponibles est obligatoire. Elle doit comprendre les noms et prénoms des auteurs, le titre de l'article, le titre du périodique, l'année de publication ainsi que la page de référence.
- ⊙ Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux différentes lois en vigueur.

Bases de données en ligne

- ⊙ Pour plus de contenus historiques, des lectures et recherches supplémentaires sont possibles grâce aux bases de données¹ de la Société historique du Saguenay au www.shistoriquesaguenay.com :
 - Publications en ligne
 - Archives en ligne
 - Bibliothèque en ligne
 - Images en ligne
 - Capsules historiques
 - Et autres

Devenir membre de la Société historique du Saguenay

- ⊙ Avec votre appui, vous participez à la mission de la Société historique du Saguenay qui est de diffuser, acquérir, traiter et conserver le patrimoine documentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Être membre de la Société historique du Saguenay vous donne accès à la revue d'histoire *Saguenayensia*, ainsi qu'à des escomptes sur des produits en boutique et des reproductions de documents d'archives. Visitez notre [boutique en ligne](#) pour découvrir la variété des produits disponibles.

¹ Les bases de données disponibles peuvent varier.



SAGUENAYENSIA

Publiée depuis 1959 par la Société historique du Saguenay

Volume 47, numéro 1, janvier-mars 2005

La revue d'histoire régionale *Saguenayensia* est publiée trimestriellement par la :

Société historique du Saguenay
930, Jacques-Cartier Est,
Chicoutimi, Québec
G7H 7K9
Tél. : (418) 549-2805
Fax : (418) 549-3701
Courriel : shs@cybernaute.com
Site internet : www.shistoriquesaguenay.com

Les avis de changement d'adresse, les exemplaires non distribués et les demandes d'abonnement doivent parvenir à l'adresse mentionnée ci-dessus. Port de retour garanti. Envoi de publication : enregistrement n° 08720. Postes Canada : n° client 02093618.

La revue *Saguenayensia* reconnaît l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP), pour ses dépenses d'envoi postal.

La direction de *Saguenayensia* laisse aux auteurs l'entière responsabilité de leur texte. Les articles parus dans *Saguenayensia* ne peuvent être reproduits, traduits ou adaptés sans l'autorisation écrite de l'auteur et de la Société historique du Saguenay.

La Société historique du Saguenay est membre de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec.

La revue *Saguenayensia* est subventionnée par la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN0581-295X

Tarifs d'abonnement : Particulier : 30 \$
Institutions : 40 \$
Autres pays : 45 \$
Ce numéro : 12,00 \$

Couverture : Les locaux de la Société historique du Saguenay au Séminaire (rue Chabanel) au début des années 1970. Source : SHS, fonds René Lapointe.



Sommaire

- 5** De l'origine de la démocratie au Québec
par Russel Bouchard
- 9** Le développement hydroélectrique de la rivière Saguenay
par Dany Côté
- 16** Terminologie canadienne-française des insectes au tournant du XX^e siècle
par Melanie Desmeules
- 22** Julien-Édouard-Alfred Dubuc : le jeune banquier
par Alfred Dubuc
- 32** Évolution du système scolaire au Saguenay
par Laurier Duchesne
- 38** Le Musée Saguenéen : une histoire institutionnelle semi-séculaire
par Gaston Gagnon
- 45** La naissance de l'industrie forestière régionale sous le signe de la Révolution industrielle britannique (1838-1896)
par Jérôme Gagnon
- 57** Mgr Eugène Lapointe : traître ou libérateur?
par Sylvain Gaudreault
- 64** Les atlas régionaux et l'usure du temps : réflexions à partir des expériences de la région
par Magella-J. Gauthier
- 69** Samuel de Champlain et les 1^{res} alliances franco-amérindiennes (1603-1635). À propos de transferts culturels
par Camil Girard et Mathieu D'Avignon
- 77** Un hôpital « pour des cas réservés » : l'Hôpital Sainte-Élisabeth
par François Guérard

- 84** La chrétienté montagnaise au temps du père François de Crespiéul (1671-1702)
par Lee-Paul Hébert
- 92** Évaluation préhistorique de la réserve faunique des Laurentides et des parcs nationaux de la Jacques-Cartier et Grands-Jardins
par Érik Langevin
- 102** La bataille d'Angleterre a-t-elle été gagnée au Québec? La protection des industries stratégiques, 1939-1945
par Jean Martin
- 107** L'oratoire Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier : icône de la modernité saguenéenne
par Luc Noppen et Lucie K. Morriset
- 118** Les inspecteurs d'écoles
par Jacques Duelliel
- 122** Geo-économie de Saguenay
par Marc-Urbain Proulx
- 129** Damase Potvin, un Saguenéen qui a fait sa marque sur la colline parlementaire de Québec
par Jocelyn Saint-Pierre
- 138** L'établissement de l'étourneau sansonnet à Québec et au Saguenay—Lac-Saint-Jean
par Michel Savard
- 143** La question identitaire lors des débats sur les regroupements municipaux de 1975-1976
par Martin Simard et Anthony Goulet
- 150** Le retard de l'agriculture saguenéenne dans la première moitié du XX^e siècle : quelques remises en question
par Régis Thibeault
- 159** La grotte Notre-Dame de Lourdes
par Caroline Toulouse
- 163** L'histoire du Saguenay de 1938 : une école ou une époque?
par Éric Tremblay

Saguenayensia

Rédactrice

Louise Bouchard

Comité de rédaction

Dany Côté, *Centre d'histoire Sir-William-Price*
Jérôme Gagnon, *Étudiant en maîtrise UQAC*
Érik Langevin, *UQAC, Laboratoire d'archéologie*
Éric Tremblay, *Société historique du Saguenay*
Gervais Tremblay, *Groupe de recherche en histoire*
Caroline Toulouse, *Étudiante bac en histoire*

Comité de correction

Laurette Roy, Thérèse Trudel, Colombo Dallaire

Représentante de la Fondation de l'UQAC

Suzie Robichaud

Mise en page

Louise Bouchard

Numérisation des photographies

Jean-Pierre Milleneuve

Révision des épreuves

Louise Bouchard, Dany Côté, Éric Tremblay

Impression

Imprimerie Commerciale

Société historique du Saguenay

Conseil d'administration

Lorenzo Beaulieu, président
Jean-Claude Basque, vice-président
Jean Tremblay, secrétaire
Laval Boullanne, Mimi-Constance Couture,
Lise Gagnon, Lily Martel, Patrice Tremblay,
Michel Savard, Val Rasmussen, administrateurs.

Bénévoles

Miville Comeau, Bernard Cauchon, Thérèse
Coulombe, Monique Desgagné, Albert
Larouche, Rita Lavoie, Yves Légaré, André
Marchand, Sophie Simard.

La fondation Mgr Victor Tremblay

M^r Marcel Claveau, président
Gilbert Gravel, Eddy Lalancette, vice-présidents
Charles Tremblay, trésorier
Louise Bouchard, secrétaire
Jean Gagnon, Lorenzo Beaulieu,
Jean Lafamme, Benoît Lalancette,
Georges-Henri Perron, Aurélien Tremblay.

MOTS DE PRÉSENTATION

« Je dévoile. Pour l'avenir je parle du passé »

70 ans d'un discours fort et cohérent

Ces 70 ans passés témoignent des actions de la Société historique du Saguenay. Elle a traversé le temps dans une insécurité financière continuelle. Elle a toujours été logée par des institutions mécènes. Aujourd'hui nous devons notre quiétude à la Fondation de l'UQAC qui ne recule devant aucun effort pour nous apporter sécurité, aide et assistance. Merci au président, M. Paul-Gaston Tremblay, à M. Laurent Tremblay, directeur général et à tout le personnel de la Fondation.

L'année 2004, est sans contredit, une année charnière. La Société historique du Saguenay est contrainte, suite à la perte de subvention de Ville de Saguenay, de consacrer une grande part des ses énergies à trouver et à mettre sur pied de nouvelles formules de financement. Cette orientation lui procurera, nous l'espérons, une sécurité à plus long terme.

Malgré ses problèmes matériels, la Société historique a réalisé de nombreux projets : la cueillette de milliers de documents (la plupart des originaux), l'enregistrement de consultations de vieillards, (des témoignages fabuleux sur la petite histoire de notre région), l'acquisition de cartes géographiques dont les plus anciennes remontent au XVIII^e siècle, la collection de plus de 18 000 objets anciens (remis au Musée lors de sa fondation), la publication de la revue *Saguenayensia* et ses « Cahiers spéciaux », l'acquisition de fonds d'archives privées par centaine, la préparation d'un guide de dépôt pour nos fonds d'archives afin de permettre à tous les chercheurs d'obtenir les renseignements sur nos fonds, la création d'un site Internet qui se place parmi les moyens modernes d'information de premier niveau.

Nos précieux collaborateurs issus de toutes provenances, professions et intérêt vous offrent, aujourd'hui, la publication d'un numéro exceptionnel que vous aurez plaisir à partager. Merci à ces hommes et ces femmes qui par leur savoir et leur connaissances témoignent en notre nom de sa vigueur, de sa richesse face à l'histoire, au patrimoine et à son intégration au présent.

Je vous invite à parcourir ce numéro et vous imprégner de sa richesse exceptionnelle. Merci au nom des membres du conseil d'administration, du personnel et des bénévoles pour votre encouragement à ce numéro spécial. Bonne lecture!

Lorenzo Beaulieu, président

La société historique du Saguenay,

une histoire à votre portée

Afin de souligner les 70 ans d'existence de la Société historique du Saguenay et son importante contribution à l'étude de l'histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ainsi que les 45 ans de parution de la revue *Saguenayensia*, le comité organisateur du Congrès annuel de l'Institut d'histoire de l'Amérique française qui a lieu à Chicoutimi cette année, nous a demandé une participation particulière. En réponse, nous avons décidé de produire ce numéro de la revue *Saguenayensia* qui fait la démonstration du dynamisme et du professionnalisme de la Société historique du Saguenay et de l'histoire régionale. C'est vraiment avec fierté que nous vous présentons ce numéro spécial de la revue d'histoire régionale *Saguenayensia* qui saura plaire aux amateurs tout comme aux professionnels de l'histoire.

La démarche pour réaliser ce numéro a été la suivante : nous avons demandé à une quarantaine de chercheurs en sciences humaines, plus particulièrement à des historiens, – natifs ou travaillant sur notre région – et à des collaborateurs à la revue, de nous soumettre un texte pour ce numéro. À notre grande surprise, nous en avons reçu 23 de 26 auteurs. Ce grand nombre de textes, nous a obligés à produire exceptionnellement un numéro de 176 pages. Le lecteur comprendra sûrement qu'il demeure gagnant avec ce prestigieux numéro qui représente la production annuelle de la revue.

Nous croyons que ce numéro – représentatif de la multidisciplinarité, maintenant nécessaire à l'étude et à la compréhension de l'histoire – permettra de faire avancer et progresser l'historiographie régionale et de poursuivre l'objectif que nous avons depuis 1959, – année de fondation de la revue *Saguenayensia* – d'en faire une encyclopédie d'histoire régionale.

C'est donc avec fierté que nous vous invitons à lire et à relire ce numéro qui marque une étape importante pour la Société historique et la revue *Saguenayensia* mais surtout pour la compréhension de notre passé.

En espérant que *Saguenayensia* aura encore 45 ans de vie, nous vous souhaitons une bonne lecture!

Louise Bouchard, directrice générale

La Société historique du Saguenay : une institution au service de l'histoire depuis 70 ans

par **Éric Tremblay**
historien-conservateur de la Société historique du Saguenay

La fondation de la Société historique du Saguenay, le 23 février 1934, avait deux objectifs : amasser une documentation servant à faire l'histoire de la région et la publication d'une histoire de celle-ci. Le second a eu lieu en 1936, avec la publication de *L'Histoire du Saguenay, des origines jusqu'en 1870*, tandis que le premier se poursuit toujours. La Société historique du Saguenay demeure constamment aux aguets, quand il s'agit de la conservation de notre patrimoine documentaire.

L'acquisition de fonds d'archives permet, depuis 70 ans, d'offrir aux chercheurs une documentation riche et diversifiée. La Société historique du Saguenay possède : environ 500 mètres linéaires d'archives (600 fonds), 200 000 photographies, des milliers de cartes et de plans, plusieurs centaines d'heures de sons et d'images, 30 000 imprimés, 1000 titres de périodiques et de journaux, etc. Tout ce patrimoine est conservé dans trois endroits : les locaux de la Société historique du Saguenay, aux Archives nationales du Québec à Chicoutimi et à la Société d'archives Sagamie. La Société de généalogie du Saguenay s'ajoute à ses partenaires, avec le dépôt dans ses locaux de centaines de livres de généalogie appartenant à la Société historique du Saguenay.

Quotidiennement, la masse documentaire rend de multiples services, autant auprès du public que des médias, en passant par le gouvernement et les compagnies. Depuis 70 ans, la Société historique du Saguenay répond à plus d'un millier de demande de renseignements par année. Ce travail peut prendre de quelques minutes à plusieurs heures. Régulièrement, le besoin des chercheurs dépassent le renseignement rapide sur fiches ou banques de données, c'est alors que les historiens gravitant autour de la Société historique Saguenay peuvent mettre leur compétence et

leur savoir au service de la population. C'est l'un des moyens pour vulgariser l'histoire de notre région. Les historiens et la Société historique du Saguenay entretiennent un lien privilégié. Tout d'abord avec les recherches que ceux-ci effectuent au cours de leurs travaux et ensuite, avec la collaboration qu'ils font à la revue *Saguenayensia*.

Jusque dans les années 1970, au moment de l'installation des Archives nationales du Québec à Chicoutimi, la Société historique du Saguenay doit répondre pratiquement seule aux demandes quotidiennes d'histoire régionale. Toujours au service de l'histoire, elle accueille avec enthousiasme la création de l'Université du Québec à Chicoutimi en 1969. Dorénavant, en plus de répondre à la population en générale, son personnel sera à la disposition des étudiants et professeurs de l'université régionale.

Le moyen de vulgarisation par excellence de l'histoire, est évidemment la diffusion par l'écrit. À la Société historique du Saguenay, les publications historiques sont au centre de ses activités depuis sa fondation. En 70 ans, les publications de la Société historique du Saguenay compte : 50 volumes, 10 cahiers « Études et documents », 12 brochures « Histoire des municipalités », 33 bulletins et plus de 200 numéros de la revue *Saguenayensia*. Cette revue, dont le comité de rédaction est composé d'historiens, offre depuis 1959, les travaux les plus récents au sujet de l'histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Dès sa fondation, la revue *Saguenayensia* vise à traiter tous les sujets afin d'en faire, avec les années, une encyclopédie régionale. Finalement, la tenue de plusieurs conférences historiques annuellement, complète bien la présentation du rôle de la Société historique du Saguenay dans la diffusion de l'histoire régionale.

De l'origine de la démocratie au Québec

par Russel Bouchard
Historien

Une démocratie doit être une fraternité. Sinon, c'est une imposture. (Antoine de Saint-Exupéry)

Quelques précisions à propos de la « commune » américaine des temps héroïques

Pour les Grecs de l'Antiquité classique, la « démocratie » (*démocras*) renvoie à l'idée de gouvernement par le Peuple et à la notion de citoyenneté, qu'elle soit plus ou moins assujettie à des droits ou privilèges qui font les assises des classes et des charges sociales, qu'elle soit représentative ou directe. En Amérique du Nord, la participation populaire a été sollicitée très tôt par les différents gouvernements métropolitains (anglais et français) qui ont marqué la fondation de ces deux entités géopolitiques voisines. D'entrée de jeu, précisons cependant que l'expérience démocratique vécue au milieu du XVIII^e siècle en Nouvelle-Angleterre et en Nouvelle-France avait bien peu en commun avec l'idéal démocratique contemporain et était beaucoup plus près de l'Athènes de Clisthène (507 av. J.-C.) que de l'Amérique « réaganienne » ou du Québec des référendums.

À son origine, cette démocratie était, en fait, « un régime oligarchique avec un élément décisif de participation populaire » qui devait constituer une réponse appropriée à quatre ou cinq ordres de problèmes affrontés dans les antiques cités, bourgs, forts ou postes de traite : 1) le partage des pouvoirs au sein des classes possédantes et dirigeantes; 2) la mise en commun des ressources humaines et matérielles pour assurer la sécurité des biens et des gens; 3) le maintien de la loi et de l'ordre établis; 4) policer les rapports entre les noyaux communautaires voisins et 5) assurer une certaine harmonie entre le haut et le bas de la pyramide sociale. Il va de soi que, dans cette perspective archaïque, les citoyens, du moins ceux qui avaient voix au chapitre, étaient appelés à exprimer directement — et plus souvent qu'autrement — les conséquences de leurs choix. Ces concentrations humaines de la frontière étaient bien loin de l'État moderne (qui commence à s'affirmer à la fin du XVIII^e siècle) géré par une administration publique, régi par une multitude de services ministériels et disposant de moyens financiers importants fondés sur l'impôt.

De tous ceux qui se sont appliqués à comprendre et décrire le phénomène de la démocratie en Amérique, Alexis de Tocqueville a été sans aucun doute celui qui a le mieux saisi la problématique historique dans son ensemble. Porté d'abord à s'interroger sur les limites de l'obéissance civile du citoyen américain débarqué du *Mayflower*, il en avait déduit rapidement que les hommes de ce pays obéissaient déjà à la société, non pas parce qu'ils se trouvaient inférieurs à ceux qui la dirigeaient, mais parce que l'union avec ses semblables leur paraissait utile et qu'ils savaient que cette union ne pouvait exister sans un pouvoir régulateur : « Dans tout ce qui concerne les devoirs des citoyens entre eux, il est donc devenu sujet. Dans tout ce qui ne regarde que lui-même, il est resté maître : il est libre et ne doit compte de ses actions qu'à Dieu. » Voilà le principe de base!

Contrairement à la France de l'Ancien Régime qui s'est appliquée à exporter en Amérique les effets pervers de l'aristocratie, l'Angleterre préféra miser sur le hasard, la liberté et l'égalité des chances, sans égard à l'hérédité, et elle a permis à ses premiers ressortissants de se gouverner eux-mêmes en tout ce qui n'était pas contraire aux lois métropolitaines. Et c'est cette façon de voir passablement libérale qui va faire toute la différence.

Dans la Nouvelle-Angleterre des temps héroïques, le noyau communal est complètement et définitivement constitué vers 1650. Autour de lui, se groupent et s'attachent des intérêts, des passions, des devoirs, des croyances religieuses et des droits individuels et collectifs. Au sein du groupe, on voit donc régner très tôt une vie politique réelle, active, toute démocratique et républicaine, bien que les colonies reconnaissent toujours la suprématie de la métropole et qu'il n'est pas encore question de représentation populaire (dans le sens plus moderne du terme) : c'est la « commune » qui nomme ses magistrats, régleme les taxes, répartit et lève l'impôt sur elle-même, et « c'est sur la place publique et dans le sein de l'assemblée générale des citoyens que se traitent, comme à Athènes, les affaires qui touchent à l'intérêt de tous ».

Dans certaines communes, au Connecticut par exemple, tous les agents du pouvoir exécutif sont élus, jusqu'au gouverneur de

l'État. Les citoyens au-dessus de 16 ans sont obligés d'y porter les armes, forment une milice nationale qui nomme ses propres officiers et doivent être prêts à défendre le pays en tout temps (un peu comme au Québec). Et dès 1641, l'assemblée générale du Rhode Island déclare à l'unanimité que le gouvernement de l'État sera « démocratique », que le pouvoir repose sur les corps des hommes libres, lesquels ont seuls le droit de faire des lois et le pouvoir de veiller à leur application. Voilà pour les prémisses et pour la contextualisation du sujet.

La Communauté des Habitants québécoise (1645-1666)

Cette façon de faire et cette manière particulièrement nord-américaine de participer individuellement à l'action communautaire (ou communale), pour promouvoir les chances de survie du groupe, ne sont pas uniques à la Nouvelle-Angleterre du milieu du XVII^e siècle, tel que le suggère Tocqueville. Si l'auteur de *De la démocratie en Amérique* avait creusé davantage dans les subtilités du peuplement de l'Amérique du Nord et avait étudié l'histoire du peuplement français dans la frange septentrionale, il aurait été en mesure de comprendre que ce modèle avait également failli prendre forme dans la vallée du Saint-Laurent, entre 1645 et 1666 (donc à la même époque), lorsque les fermiers en titre de la colonie française (en l'occurrence les Cent-Associés) convinrent de laisser la direction des affaires publiques à un nouvel organisme : la Communauté des Habitants.

Parce qu'il y avait alors crise majeure (tout comme c'était le cas en Nouvelle-Angleterre), parce que les propriétaires de la Nouvelle-France, presque ruinés, n'avaient plus rien à perdre, parce que la mort de Louis XIII mettait la France dans l'embarras et l'instabilité et parce que la colonie, mal équipée et mal défendue par sa métropole, ne devait plus compter que sur elle-même pour se sortir de l'impasse et pour survivre à l'invasion iroquoise, tout était possible. Dans la période la plus critique, et dans le plus fort du conflit (de 1645 à 1663), alors que la France se préparait au pire et qu'elle s'était presque faite à l'idée de perdre le Canada, tous les rouages administratifs et tous les pouvoirs coercitifs avaient été conférés aux nouveaux venus de l'espace laurentien (clergé, noblesse, roturiers et colons) qui ne devaient plus compter que sur eux-mêmes pour survivre. Le colon français, en prenant une part active aux décisions et en devenant partie prenante de l'administration publique (justice, économie, défense), devenait subitement citoyen canadien et cessait, dans la pratique, d'être un ressortissant français. Richelieu (1642) et Louis XIII (1643) partis pour l'éternité, le contexte ne pouvait prêter qu'à des changements de fond! Bien sûr, la France était toujours au premier rang des nations d'Europe, mais son peuple croupissait dans la misère et, chez les grands, la Fronde grondait contre la régence (alors assurée, entre 1643 et 1661, par la reine mère, Anne d'Autriche, et Mazarin). La métropole en pleine tourmente, incapable de venir en aide à ses colons du Canada dans l'immédiat, leurs devoirs envers la mère patrie devenaient conséquemment inopportuns.

Au sein de la Communauté des Habitants de la Nouvelle-France, on voit donc surgir, entre 1645 et 1666, un embryon de vie politique locale, une « prétendue République » conçue dans un « embryon de colonie sans ressources », à la faveur d'une France affaiblie sur le plan de la politique intérieure. Certes, l'expérience vécue chez nous est passablement différente de celle vécue à la même époque dans les communes de la Nouvelle-Angleterre telles que définies par Tocqueville. Mais nous avons là, malgré tout, les prémisses de la dynamique et de la représentation républicaines – bien qu'il soit encore prématuré de parler de « formule avant-garde de la démocratie moderne », puisque la majorité des membres sont des officiers nommés par le roi et que la formule de nomination des autres élus dépend, partie des premiers, partie du corps restreint des habitants. Mais en dépit de toutes ces réserves, tout est en place, historiquement parlant cela s'entend, pour y arriver.

Premier partage des pouvoirs (1645-1657)

En pratique, cette Communauté se compose, en 1645, « de tous les habitants chefs de famille », divisés en trois classes : la première comprend « les principaux et les plus considérables »; la deuxième, « les médiocres »; et la troisième, « le commun du reste des habitants ». Dans le contexte de la politique mercantiliste française, le transfert des pouvoirs et prérogatives n'est donc pas mince; c'est, à peu de chose près, une portion des privilèges du « gouvernement responsable » que vont s'égoïser à quémander, sans jamais l'obtenir, les Canadiens français, entre 1763 et 1847.

Le partage de ce nouveau pouvoir s'articule de façon fort simple : d'un côté, la Compagnie des Cent-Associés (tous des Français de France), toujours propriétaire de la colonie et du monopole de la traite, se réserve le droit d'attribuer les charges publiques; de l'autre, en retour de ses privilèges, la Communauté des Habitants (tous des Français établis au Canada) récupère toutes les obligations des Cent-Associés et doit lui verser une rente seigneuriale annuelle de « un millier pesant de castors assortis » et de solder toutes les dépenses de la colonie (entretien du gouverneur, des ecclésiastiques, des garnisons et des forts). Le contrat signé le 14 janvier 1645 par Legardeur de Repentigny (principal lieutenant du gouverneur d'alors) au nom des *habitants*, leur cède, entre autres, la traite des fouritures dans le bassin du Saint-Laurent (alors plongée dans la pire crise de son histoire). Et l'entente, qui est confirmée par un arrêté royal du 6 mars suivant, ne permet à aucun autre individu ou particulier de s'en arroger les droits.

L'initiative métropolitaine et l'élan de responsabilisation du monopole n'atteindront pas – par contre et hélas! – les buts escomptés initialement. Et ce qui devait arriver arriva : il y eut dérapage et confusion, le pouvoir réel tomba aux mains des cinq, six ou sept familles les plus influentes, qui eurent tôt fait de diriger la colonie avec un certain népotisme; familles qui ne pouvaient être que les Bourdon (Jean), Couillard de Lespinay, Godefroy

(Jean-Paul), Giffard de Moncel, Juchereau des Chalelets, Legardeur de Repentigny et Legardeur de Tilly, Leneuf du Hérisson, Leneuf de la Poterie, et Robinau de Bécancour. Le privilège de la charte des Cent-Associés qui permettait aux *habitants* de prendre part au commerce des fourrures et d'être présents au sein du pouvoir politique, leur fut donc retiré dès le départ et cette attitude (lire ce rejet de la représentation populaire) donna lieu à un mécontentement populaire qui bondonna jusqu'aux oreilles de la reine mère – qui en avait déjà plein les bras avec ses « troncheurs » qui rognèrent les pattes du trône de France.

Ne respectant pas toutes ses obligations, reconnue coupable d'abus à différents niveaux et ne pouvant endiguer l'érosion des profits de la traite en raison de la recrudescence des attaques iroquoiennes, le 22 février 1647, la régence consentit alors à établir le Conseil de Québec (appelé également Conseil Supérieur, Conseil de la Nouvelle-France ou, au besoin, à partir de 1657, Conseil de Traite) – sorte de conseil d'administration dont le rôle en sera un, cette fois-ci, de régisseur (donc, de gardien du nouveau contrat social). Par le règlement du 27 mars 1647, ledit Conseil impose désormais à la Communauté un comité de gestion et de surveillance composé du gouverneur général de la colonie, du supérieur des Jésuites et du gouverneur particulier de Montréal. Certes, il y a loin de la coupe aux lèvres, très loin de la représentation universelle, très très loin même du gouvernement responsable, mais c'est tout de même un petit pas dans cette direction. Ce règlement marque, en effet, une étape fondamentale de l'administration publique au Canada, car en plus de légaliser l'élection annuelle des syndics, « il confère le droit à des élus du peuple de le représenter devant un conseil qui détient l'entière direction de la finance et du commerce », confirme les pouvoirs d'organiser la défense de l'espace communal, et assure une présence et une influence ecclésiastiques au sein du processus politique (ce qui n'a rien de rassurant).

En 1648, le processus de démocratisation de l'administration publique dans la vallée du Saint-Laurent subit d'importantes transformations. Plus exactement le 5 mars de cette année-là, un nouveau règlement porte le nombre des administrateurs de la colonie de trois à sept : en plus du gouverneur général, du gouverneur de Montréal et du supérieur des Jésuites, siègeront désormais le gouverneur de Trois-Rivières, le prédécesseur du gouverneur général en place et deux *habitants* ou conseillers élus par le Conseil et le Syndic des villes. Si l'ancien gouverneur général est décédé ou ne réside plus dans la colonie, on élira un troisième *habitant*. Voilà, en gros, les étapes du départ de la participation populaire au sein du gouvernement local.

C'est cette disposition qui accorde, en principe, à l'ensemble des *habitants* de la colonie le droit de participer à la traite des fourrures et d'avoir une première représentation au sein des rouages décisionnels de l'administration publique et qui, conséquemment, est censée empêcher tout individu de s'en approprier le monopole

exclusif. Cet arrêt, bien que d'une portée très limitée, marque en effet une étape particulièrement importante dans l'évolution politique de la colonie : en plus d'un pouvoir de justice, il donne au Conseil le droit de faire des ordonnances, d'organiser la défense, de faire la paix et la guerre; de plus, il donne au peuple une possibilité d'intervenir dans son administration par le biais des deux représentants siégeant au Conseil. Cette manière de faire originale perdurera sous cette forme – inchangée – pendant neuf ans.

Début de la représentation populaire (1657-1663)

L'année 1657 marque encore plus profondément le caractère politique de la Nouvelle-France. Ici, on peut parler, sinon d'une étape révolutionnaire, du moins d'un extraordinaire renversement de politique qui transforme la composition et l'esprit du Conseil de Québec, lui-même issu du Conseil de régie de la traite. En effet, dans un règlement adopté le 7 mars, il décrète, malgré l'opposition marquée du gouverneur, qu'il (le Conseil) se composera désormais : 1) du gouverneur; 2) d'un directeur de traite nommé par la Compagnie des Cent-Associés; 3) et de quatre conseillers élus pour deux ans à la pluralité des voix avec liberté des suffrages (dont deux par les *habitants* de Québec, un par ceux de Trois-Rivières et un par ceux de Montréal). Ces modifications, bien que conçues dans la tourmente et la confusion, sont loin d'être mineures et sans conséquences. On a donc recours désormais « non plus à un conseil de qui relèvent seulement toute l'administration et la police du pays, mais à un Conseil qui aura, en outre, une autorité spéciale sur tout ce qui touche à la traite et qui est dit Conseil de Traite ».

Ce règlement, souligne Lanctôt¹⁶, se présente en fait comme le plus remarquable règlement de l'histoire de la Nouvelle-France, la première étape, s'il y avait eu suite édictément, vers un gouvernement responsable. L'affaire est, en effet, loin d'être banale; puisque nous assistons à l'introduction de la représentation populaire dans une colonie de la monarchie absolue de France. N'en doutons pas un seul instant – même si certains expriment de vives réserves à ce sujet¹⁷ –, ces membres du Conseil de Québec sont de vrais députés élus par une portion du peuple (une centaine d'hommes qui ont qualité d'habitants), forment une assemblée où est introduite la notion de représentation populaire et prennent en main la presque totalité de l'administration publique. Pour les besoins de la cause, il n'est pas inutile de préciser également que la présence cléricale (assurée jusqu'alors par le supérieur des Jésuites) disparaît de la table dans le brouhaha et sous la requête expresse des Jésuites eux-mêmes (d'où le passage du nombre de membres du Conseil de 7 à 6), 132 ans avant que le clergé français ne consente, la guillotine au-dessus du cou, à le faire sur le vieux continent.

Tout est en place! Le Conseil issu du règlement, dispose désormais de pouvoirs et de prérogatives inégalés : il régle, entre autres et notamment, les modalités de la traite, fixe un prix d'achat pour les fourrures, règle même le commerce avec la France, octroie des

permis aux navires, établit le prix de vente des importations (n'oublions pas que nous sommes au cœur de l'empire mercantiliste), dicte la nature des impôts et des taxes (qu'il introduit pour la première fois et pour notre plus grand malheur), dispose d'un droit de regard sur la justice bref, délie un pouvoir quasi absolu sur l'espace géographique dont il a la garde, charge et juridiction. Quelques bémols : ce Conseil, qui dispose des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires inégalés, reste toutefois sujet à l'autorité du gouverneur qui a un droit de regard sur l'essentiel et qui profite d'une sorte de droit de veto qu'il peut utiliser à sa discrétion; de plus, le roi exerce toujours une suzeraineté réelle et sans entraves; et il manque, évidemment, la reconnaissance des droits politiques pour faire de la colonie canadienne une entité géopolitique indépendante. Mais peu importe, nous sommes en 1667, l'Amérique est jeune et s'éroustille, les luttes de pouvoir sont d'une férocité triviale autant en France qu'en Nouvelle-France et le nouveau Conseil présente des symptômes d'un Parlement en gestation.

Bien que cette façon de faire diffère, sur la forme, de l'expérience qui se vit déjà au sud, soulignons néanmoins que les deux peuples en devenir partagent des frontières communes et des défis concurrentiels, nourrissent des ambitions communes, ont des droits et des devoirs et sont étroitement liés par des préoccupations de survie (se nourrir, résister aux attaques des autochtones et aux invasions du voisin). De part et d'autre, les colonies reconnaissent évidemment la suprématie de la métropole : au nord, l'individualité communale propre aux communautés de la Nouvelle-Angleterre se définit plus exactement autour des bourgs fortifiés de Montréal, Trois-Rivières et Québec; la démarche politique s'apparente étrangement, à certains égards, à celle de leurs voisins du sud et, comme au sud et dans l'antique Athènes, c'est au sein de l'assemblée générale (ici c'est le Conseil de Québec) que se traitent les affaires d'intérêt public.

De l'effondrement de la démocratie en Amérique septentrionale (1663-1666)

Mais en 1663, la panique est passée (du moins celle générée par les Iroquois) et la mort toute récente de Mazarin (1661) soulage les tensions entre la France et l'Europe. Le Conseil de Traités n'existe plus, la confusion s'empare à nouveau de l'administration coloniale, la mécanique se dérègle et le roi – qui a accédé au trône de France en 1661 avec beaucoup de détermination et force de caractère – peut enfin prendre prétexte du chaos pour reprendre le contrôle de la Nouvelle-France en faisant d'elle une « colonie royale ». Le jeune Louis XIV (28 ans), en pleine possession de ses moyens et fermement décidé à imposer son autorité, est effectivement en train de marquer sa présence en imprimant un formidable virage centralisateur à la France; virage qui va se manifester : 1) par une unification plus poussée de l'administration métropolitaine; 2) par l'imposition d'un État théocratique qui se manifeste dans la monarchie de droits divins; et 3) par une plus grande présence dans les rouages administratifs coloniaux.

En 1663 donc, l'année du grand tremblement de terre, la Compagnie des Indes Occidentales prend la relève des Cent-Associés (qui a dû déposer son bilan et sa seigneurie). Le roi établit le Conseil Souverain (qui récupère en son nom les pouvoirs exécutifs et législatifs dévolus jusqu'alors aux habitants); il nomme un intendant pour le représenter dans les domaines de justice, police et finances, et pour contrebalancer les pouvoirs du gouverneur (bien que ce dernier n'arrivera qu'en 1665). Et puis c'est l'effet domino : en 1664 la Coutume de Paris est adoptée à l'exclusion de toute autre Coutume provinciale; en 1665 la métropole dépêche un corps expéditionnaire de troupes de terre (le régiment de Carignan-Salières) pour prendre position dans les points stratégiques de la colonie et, en 1666, fin de la glissade démocratique s'il en eut une, la Communauté des Habitants perd son monopole et ses droits. Essouffés et assagis depuis l'arrivée du régiment de Carignan, les Iroquois ont même commencé à rédiger les termes d'un traité de paix qui sera signé l'année suivante...

Dès lors, la métropole a récupéré toutes ses prérogatives et s'impose dans presque tous les aspects de la vie coloniale (politique, économique, militaire et sociale). Coincé par la refonte qu'amène le nouveau « Régime royal » (1663), le peuple n'a plus rien à redire et perd sa représentation. Pétris pour faire des petits pains, les « citoyens » rentrent calmement dans le rang, sans opposer de résistance à l'envahissement métropolitain, comme si de rien n'était, comme s'ils étaient nés pour marcher au pas, pour être brisés et mangés par d'autres *ad vitam aeternam*. N'ayons pas peur des mots : les Canadiens (ils sont environ 2 500 concentrés autour des postes de Québec, Trois-Rivières et Montréal) viennent de rater le premier vrai grand rendez-vous avec leur Histoire! Malgré toutes les opportunités, l'affirmation nationale n'aura pas lieu. Le citoyen redeviendra simple colon, voyageur, esclume, for battu, cheval et porteur d'eau. Et la démocratie devra attendre et patienter jusqu'à l'avènement d'un premier gouvernement responsable, en 1847, avant de se pointer à nouveau le bout du nez. Et encore! Ce ne sera là qu'un bien modeste début, alors que les Américains représenteront déjà, après deux siècles d'une évolution sans précédent, le modèle de démocratie par excellence et celui d'une puissance mondiale en formation.

NOTES

1. Antoine de Saint-Euphère, *Écrits de guerre, 1692-1694*, Fala, Gallimard, 1994, p. 97.
2. Alexis De Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, La Pléiade, Gallimard, 1982.
3. *Ibid.*
4. *Mémoires d'Archer de la Chesnaie sur le Canada, 1675*, Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle-France... Québec, A. COLE, 1663-1665, 4 vols (1, p. 245 s.).
5. Gustave Lanctôt, *Histoire du Québec/Des origines au Régime royal*, Beauchemin, Montréal, 1906.
6. Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France / La seigneurie des Cent-Associés*, Fides, Montréal, 1979.
7. Lanctôt, *op. cit.*
8. Trudel, *op. cit.*
9. Lanctôt, *op. cit.*
10. Trudel, *op. cit.*

Le développement hydroélectrique de la rivière Saguenay

par Dany Côté
Historien, Centre d'histoire Sir-William-Price

À bien des titres, la rivière Saguenay s'est révélée primordiale dans l'histoire et le développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Elle servit d'abord de voie de pénétration, et ce, de la préhistoire jusqu'à aujourd'hui. Ce cours d'eau est aussi reconnu pour son très important potentiel énergétique. En effet, entre le lac Saint-Jean et Tadoussac, il présente une dénivellation totale de 96 mètres¹. C'est la raison pour laquelle, dès la fin du XIX^e siècle, quelques hommes d'affaires se sont intéressés à ses capacités à produire de l'électricité. Parallèlement, les deux principaux pellers de gouvernement ont débuté à cette époque l'analyse des chutes disséminées un peu partout sur les territoires québécois et canadiens. Un premier recensement réalisé en 1898 et 1899 mentionne que dans la région, les chutes les plus susceptibles d'être développées sont celles de la Grande-Décharge et de la Chute-à-Caron. On estime d'abord le potentiel de cette dernière à environ 61 000², puis à 80 000 chevaux-vapeur³. Ce chiffre sera révisé à la hausse par le gouvernement fédéral, en 1911, à environ 150 000 chevaux-vapeur⁴.

La centrale de Chute-à-Caron

Il faudra attendre encore une vingtaine d'années avant qu'une première centrale soit enfin érigée sur le Saguenay, celle de Chute-à-Caron. Rappelons préalablement que – entre 1923 et 1926 –, la Québec Development est à l'origine de la construction de la centrale hydroélectrique d'Isle-Maligne, sur la rivière Grande-Décharge. Il s'agit alors de la plus importante en Amérique du Nord. Grâce à cette dernière, en moins de quelques mois, une nouvelle ville surgit d'un vaste territoire agricole localisé du côté du Saguenay : Arvida. Les autorités de la compagnie Alcoa ont alors de grandes visées pour l'agglomération naissante. En effet, les plans conçus bien avant que le premier coup de pelle ne soit donné prévoient l'aménagement d'une ville modèle de 50 000 habitants, avec ses quartiers destinés aux cadres et aux ouvriers, ainsi qu'une zone commerciale unique en région.

Quant au complexe industriel initial, il comprend trois zones distinctes. Dans la première, on retrouve une usine de traitement de la bauxite, la composante de base utilisée dans la fabrication de l'aluminium. Dans le second secteur, on fabrique les électrodes nécessaires au processus d'électrolyse et dans le troisième, on produit les lingots d'aluminium. C'est à cet endroit, dans l'aluminerie comme telle, que les besoins en électricité sont les plus élevés.

En 1927, le complexe d'Arvida est à peine terminé qu'Alcoa décide de procéder à des agrandissements, afin de rehausser sa production d'aluminium⁵. Cependant, comme toute l'énergie produite par la centrale d'Isle-Maligne est déjà utilisée par elle ou par d'autres entreprises, elle doit débiter la construction d'autres centrales hydroélectriques sur la rivière Saguenay. Or, depuis la construction d'Isle-Maligne, qui a utilisé environ le tiers de la différence de niveau entre le lac Saint-Jean et le pied de la Chute-à-Caron⁶, il reste encore environ 65 mètres à exploiter.

Immédiatement, l'entreprise aura des visées sur un site au potentiel hydroélectrique très élevé, évalué approximativement à un million de chevaux-vapeur, situé à environ huit kilomètres à l'ouest d'Arvida⁷. L'achat des terrains nécessaires⁸, l'arpentage et les sondages, ainsi que les plans préliminaires⁹ avaient d'ailleurs déjà été réalisés dès 1925¹⁰, à la suite d'un arrêté ministériel autorisant un projet préliminaire¹¹. Alcoa avait également construit une voie ferrée de dix kilomètres (six milles) à partir d'Arvida, le long des deux rives du Saguenay, afin de transporter le matériel et les équipements vers le futur site de construction¹². Quant aux machines et à l'outillage, ils devaient provenir en grande partie de l'ancien chantier de la centrale d'Isle-Maligne¹³.

Un premier projet hydroélectrique prévoit la construction d'une centrale à quelques centaines de mètres en amont de la Chute-à-Caron, incluse à même les digues de retenue¹⁴, ainsi qu'un canal de



Alcan, DAC 25-3

La chute à Caron en 1926.

3,2 kilomètres de longueur reliant cette centrale à un site situé près de l'embouchure de la rivière Shipshaw, où on construira une seconde centrale¹⁵. Cependant, comme Alcoa n'a pas les reins financiers assez solides pour développer d'un seul coup ce potentiel farouche, elle débute une première phase à la Chute-à-Caron même.

L'origine de ce nom provient d'un individu – Michel Caron – qui reçut du gouvernement en 1863 les lettres patentes officialisant la propriété du lot 24 du rang A du Canton Simard¹⁶, au nord d'une somptueuse chute. Il acquit par la suite le lot voisin, le lot 25, de David Edward Price¹⁷. Le nom de « Caron » fut d'abord donné au site de pêche situé en face de la chute, puis à une île à proximité, ensuite à la chute même¹⁸.

Natif de l'Islet et contremaître pour la compagnie *Price Brothers*¹⁹, on soupçonne que Caron ne s'y établit jamais. Il préféra s'approprier ce site de pêche poissonneux, où l'on attrapait, entre autres, la fameuse ouananiche, un saumon d'eau douce réputé pour sa combativité et sa chair succulente. Cependant, son fils Eugène vint y faire quelques défrichements, afin de louer la portion agricole. Quant à Michel, le père, il fut à l'emploi de la maison Price pendant près de 40 ans, en plus d'être élu municipal à Chicoutimi, entre 1878 et 1892. Il est décédé à Tadoussac en 1892.

Mais revenons à la chute comme telle. Dans un premier temps, en juin 1927, Alcoa dépose auprès du ministre des Travaux publics du Canada une description du site ainsi que les plans des digues et de la future centrale hydroélectrique²⁰. Vers la fin de l'automne de la même année, 400 hommes commencent l'érection des camps où demeureront les travailleurs, ainsi que des diverses dépendances²¹. On y retrouve deux grands dortoirs pour les ouvriers étrangers et deux bâtiments pour les cadres et autres employés supérieurs.

Il faut par la suite faire l'aménagement d'une voie ferrée, qui se rendra au cœur des travaux, ainsi que d'un concasseur, un convoyeur et un mélangeur à béton²². On creuse ensuite un canal de

dérivation dans le roc, d'environ 400 mètres de longueur, sur la rive sud de la rivière Saguenay²³. Ce dernier servira à détourner le cours tumultueux de la rivière afin de compléter les travaux, grâce à la mise en place d'un batardeau en amont²⁴. À cet effet, cinq grues électriques et à vapeur amassent les débris de terre et de roc pour les déposer dans des wagons²⁵. Enfin, on doit construire un pont métallique d'une longueur de 125 mètres de longueur, afin de permettre le passage des trains entre le site de construction et la rive nord.

Dès le printemps 1928, les travaux sont poussés à leur maximum par l'*Alcoa Power Company*²⁶, sous la supervision d'I. G. Calderwood²⁷. Cependant, en mai, les autorités de l'entreprise seront sur les dents pendant quelques jours alors que de fortes pluies dans toute la région ainsi que la fonte rapide de l'épaisse couche neigeuse accumulée durant l'hiver ont causé un rehaussement considérable du lac Saint-Jean, situé en amont des travaux. Rappelons que la centrale d'Isle-Maligne, gérée par Alcan par le biais d'une filiale, vient d'être terminée deux ans auparavant. Cette année-là, en 1928, le niveau du lac, habituellement prévu à 17,5 pieds, approche les 23 pieds, causant de sévères inondations tout autour et envahissant les zones agricoles et urbaines. Heureusement, les craintes de voir endommager le secteur des travaux à Chute-à-Caron ainsi que le pont de Shipshaw, situé à proximité, s'avéreront non fondées et la construction ne sera pas interrompue.

Vers le milieu de juin de la même année, les coffrages des fondations du barrage sont prêts à recevoir le béton. Dès la fin de l'automne cependant, les travaux sont ralentis, causant le départ de beaucoup d'employés vers d'autres chantiers. Les plus malchanceux d'entre eux devront compter sur les comités de secours et même la Saint-Vincent-de-Paul pour survivre jusqu'au printemps suivant²⁸. D'autres, provenant surtout de l'extérieur du Saguenay-Lac-Saint-Jean et même d'autres pays (Pologne, Finlande, Tchécoslovaquie, etc.), quitteront la région et ne reviendront pas au printemps suivant.

Le début de l'hiver 1929 sera particulièrement difficile et à nouveau, la compagnie devra diminuer considérablement le nombre de personnes sur le chantier. Rappelons que cette époque coïncide avec le début de la grande Crise économique, survenue en octobre de cette année-là. C'est ainsi que le deux tiers des 1500 travailleurs perdront leur emploi. On ne garde que les techniciens nécessaires à l'entretien de l'outillage et de la machinerie²⁹. En ces temps difficiles, où le taux de chômage dans la région est très élevé, les ouvriers devront, pour la plupart, s'expatrier à nouveau hors de la région afin de trouver du travail.

À la reprise des travaux, les ingénieurs font face à la tâche délicate de trouver un moyen de détourner le cours du Saguenay dans

le canal creusé à cette fin. À cet endroit, le courant est si rapide et la rivière si profonde qu'il est impossible de recourir aux batardeaux classiques. Les scientifiques y parviendront en construisant un énorme bloc de ciment de 11 000 tonnes, destiné à basculer dans la rivière sans être emporté²⁰. Le monolithe mesure 45 mètres de longueur et l'un de ses côtés a été dessiné afin d'épouser le plus exactement possible le lit de la rivière dans lequel il sera placé²¹.

Prévu initialement pour la fin du mois de juin, le projet est remis à plusieurs reprises à cause du haut niveau de la rivière²². Enfin, le 23 juillet 1930, des milliers de personnes, dont les notables et les religieux des environs, sont massées sur les rives du Saguenay afin d'assister à ce qui est devenu un véritable événement médiatique qui sera même filmé pour la postérité²³. On le qualifie même, à l'époque, de première dans l'histoire du génie civil moderne. En fait, les autorités et ingénieurs d'Alcan ne peuvent se permettre de manquer leur coup. Un échec signifierait la perte de centaines de milliers de dollars et des mois de retard dans la construction de la centrale de Chute-à-Caron.

Une première tentative échoue un peu après midi, la forte explosion de dynamite installée à sa base ne parvenant même pas à ébranler le bloc colossal. Au milieu de l'après-midi, une seconde tentative s'avère fructueuse et il tombe à l'endroit précis qui lui il était destiné. Immédiatement, une grande partie de l'eau qui coulait dans le chenal principal de la rivière se jette dans le canal de détournement de la rive sud.

À l'instant prévu, un éclair fulgurant raie les eaux de la rivière, accompagné d'une formidable détonation. Du coup, le géant perd pied. On le voit s'incliner lentement vers l'abîme à travers les fumées de la poudre, puis s'y enfoncer comme un coin entre deux immenses trombes d'eau de 75 à 100 pieds de hauteur. L'espace de huit à dix secondes, on ne voit plus rien, sinon la masse d'eau retombante après avoir été atteinte dans ses sinuosités les plus intimes et les plus profondes²⁴.

La centrale peut enfin être terminée. Elle aura demandé au total 350 000 verges cubes de béton, 4 200 tonnes d'acier²⁵ et coûté environ 35 millions de dollars²⁶. Le barrage attenant à la centrale, d'une longueur d'environ un kilomètre, permet de rehausser le niveau du Saguenay d'environ huit mètres²⁷. Quant à la centrale, elle abrite quatre turbines de 60 000 chevaux-vapeur chacune²⁸, fabriquées par la *S. Morgan Smith-Ingalls Company*²⁹. Du côté nord de la centrale, on compte également un déversoir de 200 mètres, comptant 11 portes de type Stoney d'une dimension de 12 mètres par 15 mètres³⁰. Ces portes, construites en acier et renforcées de béton³¹, permettent en cas de besoin d'évacuer un impressionnant total de 600 000 pieds cubes par seconde³².

Ces vannes sont fermées à la fin du mois de décembre 1930³³. Immédiatement, le niveau du tronçon de la rivière Saguenay situé entre l'amont du barrage et la portion est de l'île d'Alma commence lentement à monter³⁴. La production d'électricité débute le 21 janvier 1931³⁵. Une deuxième turbine est mise en marche le 9 février 1931. À partir de cette date, les mises à pied des travailleurs se feront graduellement. En mai, il ne reste qu'environ 125 hommes³⁶, contre environ 1 000 à l'apogée des travaux³⁷. Quelques semaines plus tard, seuls les employés permanents, travaillant à l'exploitation de la centrale, demeurent en place. Les autres ouvriers devront tenter de trouver du travail ailleurs en région, tandis que plusieurs ingénieurs et contremaîtres seront transférés à la construction de la centrale de Beauharnois, près de Montréal³⁸. La troisième turbine entre en fonction le 18 juin 1932. Enfin, la quatrième turbine est mise en service le 14 janvier 1934.

Lors des premières années d'opération de Chute-à-Caron, toute l'énergie produite n'est pas seulement envoyée aux installations d'Arvida. De l'électricité est également vendue à une usine de Québec, l'*Anglo-Canadian Pulp and Paper*, à la *Lake St. John Pulp and Paper* de Dolbeau ainsi qu'aux installations de Price Brothers, à Kénogami, et de la *Consolidated Paper*, à Port-Alfred. Pendant quelques mois, il fut question qu'une aciérie étasunienne, la *Bethlehem Steel Corporation*, s'installe à proximité de la centrale, mais ce projet demeura sans suite³⁹.

En janvier 1936, la compagnie commence l'installation de vannes supplémentaires qui permettront de hausser d'environ cinq mètres le niveau du réservoir⁴⁰. Deux ans plus tard, on annonce que l'*Aluminium Company of America* s'appête à transférer la propriété de sa centrale à l'*Aluminium Power Company*, une filiale d'Alcan. En échange, elle recevra des obligations de première hypothèque d'une valeur de 20 millions de dollars et une promesse d'entente de la part de l'acheteur de faire certains versements annuels, selon la quantité d'électricité utilisée⁴¹. Cette transaction est officialisée le 20 mai 1938⁴².



La centrale de Chute-à-Caron en 1937.

Au début des années 1940, la propriétaire de la centrale de Chute-à-Caron, l'*Aluminium Power* se classe au cinquième rang québécois, pour la production d'électricité, avec ses 260 000 chevaux-vapeur⁶³. Tout juste devant elle, on retrouve la *Saguenay Power*, qui gère la centrale hydroélectrique d'Isle-Maligne. Voici les principaux producteurs d'hydroélectricité au Québec, juste avant la mise en opération de Shipshaw, dont nous parlerons dans la deuxième partie de cet article.

**LES PRINCIPAUX PRODUCTEURS D'ÉLECTRICITÉ
AU QUÉBEC EN SEPTEMBRE 1942
(EN CHEVAUX-VAPEUR)**

| | |
|--|---------|
| <i>Shawinigan Water and Power</i> | 830 000 |
| <i>Beauharnois Light, Heat and Power</i> | 650 000 |
| <i>Gatineau Power</i> | 637 000 |
| <i>Saguenay Power (Isle-Maligne)</i> | 563 000 |
| <i>Aluminium Power (Chute-à-Caron)</i> | 398 000 |
| <i>Montréal Power</i> | 397 000 |
| <i>MacLaren-Québec</i> | 284 000 |
| <i>St. Maurice Power</i> | 178 000 |
| <i>Ottawa Valley Power</i> | 96 000 |
| <i>Québec North Shore</i> | 77 000 |
| <i>Northern Québec</i> | 62 000 |
| <i>Montréal Island</i> | 60 000 |
| <i>Southern Canada</i> | 58 000 |
| <i>Price Brothers</i> | 53 000 |
| <i>Québec Power</i> | 39 000 |

Source : *Projet de Saguenay*, 10 septembre 1942, p. 7.

La centrale de Shipshaw

Comme nous l'avons vu auparavant, dès 1928, les travaux de la deuxième phase de la construction d'une centrale sur la rivière Saguenay avaient été prévus immédiatement après ceux de Chute-à-Caron⁶⁴, que l'on appelait à l'époque Shipshaw n° 1. Mais la Crise des années 1930 a bien sûr causé un retard de plusieurs années dans l'échéancier. L'ensemble de l'industrie de la région n'était alors, pour ainsi dire, pas en bonne santé. Un géographe français ayant étudié la région à cette époque a même qualifié la situation de « marasme », causé principalement, selon lui, par une surproduction⁶⁵.

Après une décennie d'incertitude, le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale est pour Alcan l'occasion de mettre sur pied un nouveau programme d'agrandissement de ses usines. Très léger, l'aluminium est devenu un produit essentiel, en particulier pour la fabrication d'avions pour les Alliés, surtout depuis l'entrée en guerre des États-Unis⁶⁶. Dans un programme pancanadien d'environ sept millions de dollars, elle planifie la mise en opération d'une nouvelle usine à Kingston, en Ontario, l'amélioration de ses installations de Shawinigan, ainsi que la construction à Arvida d'un entrepôt à bauxite et, surtout, d'une vingtaine de salles de cuves de type Söderberg⁶⁷.

Ce gigantesque défi oblige Alcan à augmenter sa production d'électricité. Dans un premier temps, elle érige deux barrages, ceux du lac Manouan et des Passes-Dangereuses, afin de régulariser la productivité des centrales d'Isle-Maligne et de Chute-à-Caron. Pour ce qui est du premier plan d'eau, situé à 256 kilomètres de Chicoutimi, il s'agit d'un des principaux affluents de la rivière Péribonka. Long de 600 mètres (2000 pieds)⁶⁸, le barrage, dont la mise en œuvre est confiée à la compagnie Atlas Construction à l'automne 1940, s'érige en pleine forêt et fort loin de toute zone habitée et coûtera environ un million de dollars. Le lac Manouane devient ainsi le plus grand réservoir relié à la rivière Péribonka⁶⁹. Il faudra aussi ériger un village temporaire, uniquement atteignable par avion⁷⁰, qui abritera les ouvriers et les cadres. Quant aux installations de Chute-des-Passes, situées à 47 kilomètres de celles du lac Manouane⁷¹, elles comprennent principalement un barrage en béton d'environ 350 mètres de longueur⁷².

Ces deux réservoirs permettent à la compagnie, à partir de ce moment, de bénéficier d'une capacité d'emmagasinement de 183 milliards de pieds cubes d'eau⁷³. Alcan ajoute ensuite deux turbines à la centrale de Chute-à-Caron, d'une capacité de 75 000 chevaux-vapeur⁷⁴. Elles sont installées au sud des turbines existantes et mises en service respectivement en février et avril 1942⁷⁵. Les ouvriers affectés à ces travaux sont logés dans les vieux camps réaménagés, qui avaient servi lors de la construction de la première phase de la centrale, au tournant des années 1920. Dans un troisième temps, elle remet sur les rails le projet d'une seconde centrale sur la rivière Saguenay, grâce à un prêt du gouvernement fédéral de 56 millions de dollars⁷⁶ et, surtout, à la signature d'un contrat de vente d'aluminium de 63 millions de dollars avec la *Metal Reserve Company*, de Washington, aux États-Unis⁷⁷.

D'autre part, l'idée initiale d'un canal long de 3,2 kilomètres est abandonnée pour un projet plus modeste⁷⁸. Deux scénarios sont envisagés. Le premier, utilisant une dénivellation d'environ 35 mètres, comprend la construction d'une centrale à quelques centaines de mètres à peine de celle de Chute-à-Caron⁷⁹. Le second projet, demandant plutôt la construction d'un barrage en ciment au lieu de terre et de gravier, utilise une chute d'environ 40 mètres. Mais la demande grandissante en aluminium obligera la compagnie à élaborer un projet encore plus important. Elle optera finalement pour un complexe comprenant une écluse de six portes, un canal de 2300 mètres – qui dirigera l'eau vers la nouvelle centrale à partir de Chute-à-Caron –, cinq digues en ciment et une prise d'eau. Cette dernière alimentera six tuyaux en métal doublés de béton⁸⁰ de 10 mètres de diamètre, qui se divisent ensuite en deux⁸¹. Il est intéressant de noter que ces tuyaux seront insérés dans le roc vif, car des structures en métal, à ciel ouvert, auraient été vulnérables aux bombardements ennemis⁸² et aux rigoureux hivers saguenéens⁸³.

Les travaux de Shipshaw, qui comprennent la construction de douze turbines de 85 000 chevaux-vapeur⁸⁴, n'auront pas grand-

chose à voir avec ceux de Chute-à-Caron, pourtant fort imposants à leur époque, une décennie auparavant. On commence d'abord par aménager un complexe réseau de 25 kilomètres (16 milles) de routes et de 17 milles (26 kilomètres) de voies ferrées, parallèlement au déboisement des zones qui seront inondées, un total de 430 acres.

On érige ensuite un véritable village sur la berge nord du Saguenay. Le bâtiment le plus imposant du secteur est l'atelier mécanique, mesurant 110 mètres par 25 mètres de long⁷⁵. Il abrite 750 travailleurs⁷⁶. Le site permet à des milliers de travailleurs⁷⁷ de bénéficier de chambres privées ou de dortoirs, du chauffage à la vapeur, de l'eau chaude et de douches⁷⁸. La main-d'œuvre provient pour 30 % du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 25 % de la Gaspésie et de la rive sud du fleuve Saint-Laurent, 12 % de Montréal, 10 % de Québec. Le reste vient de la province et de l'extérieur.

Quant aux membres du personnel de bureau et aux cadres, regroupés à l'ouest du complexe, ils bénéficient de petits loyers et même de maisonnettes⁷⁹. On retrouve aussi dans le petit village un bureau de poste, une succursale de la Banque Royale, un magasin général, un restaurant, une buanderie ainsi qu'un centre de récréation, le *Victory Hall*, où l'on propose ponctuellement des séances de cinéma et des célébrations religieuses. On y tient aussi des soirées de boxe et de lutte. Les sports extérieurs ne sont pas en reste, avec une aire pour le baseball, ainsi que des terrains de tennis et de croquet. Enfin, on compte une école, un laboratoire, un hôpital de 16 lits et une section résidentielle de 20 maisons unifamiliales, ainsi que 34 appartements. En tout, le village peut accueillir environ 4 000 personnes⁸⁰.



Vue du chantier de Shipshaw en 1941.

Les travaux débutent en août 1941 et se déroulent rondement. Au début de janvier 1942, une tragédie frappe le site, et tout le Québec, alors qu'une quinzaine de personnes trouvent la mort dans l'incendie d'un camp de la *Foundation Company*, où dormaient des travailleurs⁸¹. En l'espace de quelques minutes, le feu se propage très rapidement à d'autres camps voisins. Immédiatement, le coroner du district tient une enquête et un verdict de mort accidentelle est rendu, écartant la possibilité d'une main criminelle⁸². Cependant, l'origine du feu sera difficilement établie. On soupçonne que l'un des travailleurs se serait endormi avec une cigarette, qui aurait par la suite embrasé son matelas. De plus, le matériel inadéquat (des planches de carton pressé) utilisé dans la construction des camps aurait facilité l'expansion du brasier⁸³.

En janvier 1942, 6 000 personnes travaillent à Shipshaw⁸⁴. En plus du personnel, on retrouve sur le chantier 15 locomotives, 35 pelles mécaniques et 300 camions. Il va sans dire qu'Alcan est, à l'époque, l'employeur le plus important de la région, en incluant Shipshaw et ses installations d'Arvida. Au milieu de l'été, alors que les travaux atteignent leur apogée, près de 10 500 ouvriers s'activent à la construction de la centrale de Shipshaw et de ses dépendances.

Pour ce qui est du concasseur numéro 1, l'un des plus gros du genre au Canada, il comprend un tapis roulant de deux mètres de largeur. Une fois fractionnée en pièces d'environ six pouces, la pierre tombe sur une autre courroie de 1,5 mètre de largeur, qui la dirige vers des concasseurs secondaires, où des équipements permettent de classer le gravier en quatre tailles différentes. La poussière et le sable produits sont réutilisés pour la construction de routes.



Une partie des camps d'ouvriers de Shipshaw en 1941.

**PERSONNEL EMPLOYÉ PAR ALCAN OU
SES SOUS-CONTRACTANTS EN JANVIER 1942**

Complexe d'Arvida

| | |
|----------------------------------|-------------|
| Aluminerie | 2259 |
| Salle des électrodes | 334 |
| Section de la mécanique | 1283 |
| Réseau électrique | 213 |
| Usine Bayer | 697 |
| Ville d'Arvida | 484 |
| Construction de nouvelles usines | 2700 |
| Construction de résidences | 115 |
| Total | 8085 |

Centrales hydroélectriques

| | |
|---------------------------------|---------------|
| Agrandissement de Chute-à-Caron | 600 |
| Construction de Shipshaw | 5841 |
| Total | 6441 |
| Grand total | 14 526 |

N.B. Ces statistiques ne comprennent pas les employés affectés à la construction du barrage des Passes-Dangereuses.

Source : *Progrès du Saguenay*, 15 janvier 1942, p. 6.

**STATISTIQUES SUR LA CONSTRUCTION
DE LA CENTRALE DE SHIPSHAW**

| | |
|------------------------------------|------------------------|
| Nombre de camions utilisés | 525 |
| Consommation quotidienne de ciment | 31 wagons |
| Dynamite employée | 3 900 000 livres |
| Béton employé | 1 408 082 verges cubes |
| Acier employé | 19 199 129 livres |
| Essence diesel utilisée | 1 250 000 gallons |

Source : ANCC, P7, Collection de la SAG, dossier 483.1, Barrage de Shipshaw, p. 116.

Maligne⁸⁶. Construit en 14 mois⁸⁷, un record dans les circonstances pour des travaux qui auraient normalement demandé environ quatre ans⁸⁸, le nouveau complexe de Shipshaw comprend sept barages en béton, un canal de près de deux kilomètres de longueur ainsi que six tunnels de 10 mètres de diamètre⁸⁹. À titre d'exemple, le béton utilisé pour la construction serait suffisant pour couler un trottoir de six pouces d'épaisseur par un mètre de largeur par 3 600 kilomètres, ou 2 270 milles de longueur. Quant à la centrale, elle mesure 270 mètres (837 pieds) par 50 mètres (148 pieds)⁹⁰. Ses génératrices sont équipées d'échangeurs de chaleur dans lesquels l'eau circule afin d'abaisser la température de l'air dans l'enveloppe des générateurs⁹¹. Elles sont les plus grosses jamais construites au Canada et, aucun fabricant ne pouvant les produire en même temps, le contrat fut adjugé à deux entreprises.

Quant aux coûts de construction, on les évalue à environ 100 millions de dollars. Il est certain qu'en temps de paix, ce montant aurait été moindre, car l'entreprise dut composer avec les salaires plus élevés, la main-d'œuvre plus nombreuse, les heures de travail supplémentaires nécessaires pour terminer les travaux dans les délais, l'outillage et le matériel plus considérable, et surtout, le fait que les travaux ont été maintenus pendant les hivers rigoureux que l'on connaît au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Il ne faut pas non plus négliger les pertes humaines. Au total, on déplore 36 décès sur ce chantier, ce qui, toutes proportions gardées, est peu en regard du nombre total de travailleurs aux différents stades. À ce sujet, mentionnons qu'au début de 1942, un comité fut créé afin d'assurer la plus grande sécurité possible⁹². Ajoutons enfin que – à partir de février 1942 – la sous-traitante la plus importante du chantier, la *Foundation Company*, ne permet plus à ses employés de travailler le dimanche, probablement à la suite de pressions du clergé local⁹³. Encore

La première turbine de la centrale de Shipshaw est mise en opération le 23 novembre 1942, et la seconde deux jours plus tard⁹⁴. Les autres seront activées graduellement. En juillet 1943, signe que les travaux sont fort avancés, on ferme le concasseur numéro 1. Quelques semaines plus tard, la *Foundation Company* déplace ses activités à Saint-Joseph-d'Alma, où on vient de débiter la construction d'une aluminerie, près de la centrale d'Isle-



Construction de la centrale de Shipshaw en 1943.

aujourd'hui, la centrale de Shipshaw fournit presque le tiers de la capacité énergétique de toute la région Saguenay-Lac-Saint-Jean⁹¹.

NOTES

1. Raoul Blanchard, *L'est du Canada français : province de Québec*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1935, p. 104.
2. Russel Bouchard, *Villages fantômes localités disparues ou méconnues du Haut-Saguenay*, Chicoutimi Nord, [chez l'auteur], 1991, p. 75.
3. Adani Lapointe, Paul Prévost et Jean-Paul Simard, *Économie régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Chicoutimi, Gaëtan Morin, 1981, p. 50.
4. Lao G. Denis et Arthur V. White, *Commission of conservation Canada : Water power of Canada*, Ottawa, The Mortimer Co., 1911, p. 159.
5. Gaston Gagnon, *Un pays neuf : le Saguenay-Lac-Saint-Jean en évolution*, Aïme, les Éditions du royaume, 1988, p. 158.
6. McNeely Dubose, « The world's largest, Saguenay's Chute-à-Caron : the initial development of a million and a quarter horse power plant at the junction of the Saguenay and the Shipshaw » dans *Electrical news and Engineering*, vol. 40, n. 18, septembre 1931, p. 35.
7. *Progrès du Saguenay*, 7 juillet 1930, p. 8.
8. *Le Colon*, 3 septembre 1925, p. 4.
9. McNeely Dubose, *The engineering history of Shipshaw*, 1944, p. 5.
10. *Progrès du Saguenay*, 18 juillet 1938, p. 5.
11. *Progrès du Saguenay*, 22 juin 1927, p. 8.
12. Duncan C. Campbell *Mission mondiale : histoire d'Alcan*, volume 1 jusqu'à 1950, Toronto, Ontario publishing company limited, 1985, p. 141.
13. James W. Rickey *The Chute-à-Caron hydroelectric development*, Pittsburgh, Engineers' society of western Pennsylvania, 1930, p. 7.
14. McNeely Dubose, « The world's largest Saguenay's... » op. cit., p. 35.
15. *Progrès du Saguenay*, 24 décembre 1941, p. 6.
16. Victor Tremblay, « Saint-Jean-Vianney de Shipshaw » dans *Saguenayensia*, vol. 13, n. 8, novembre-décembre 1971, p. 146.
17. *Progrès du Saguenay*, 4 mars 1926, p. 1.
18. *Progrès du Saguenay*, 2 juillet 1930, p. 12.
19. Victor Tremblay, « Le nom de Chute-à-Caron » dans *Saguenayensia*, vol. 1, n. 2, mars-avril 1969, p. 21.
20. *Le Colon*, 23 juin 1927, p. 6. Les travaux sont prévus en front des lots 17-b, 17-a, 19, 19-b, 19-a, H. J. du canton de Jonquière, ainsi qu'en front des lots 23-24 du canton Simard.
21. *Le Colon*, 10 novembre 1927, p. 1.
22. *Progrès du Saguenay*, 30 juillet 1928, p. 8.
23. *The Arvidian*, 3 novembre 1927, p. 1.
24. *Le Recueil*, 19 juillet 1943, p. 49.
25. *Progrès du Saguenay*, 2 avril 1928, p. 8.
26. *Financial Post*, 27 juillet 1928.
27. *Progrès du Saguenay*, 20 décembre 1927, p. 8.
28. *Progrès du Saguenay*, 21 décembre 1928, p. 7.
29. *Progrès du Saguenay*, 9 octobre 1930, p. 8.
30. Loranço Angers, « Esquisse historique de Kénogami » dans *Guide Outinérés, Chicoutimi, Lac-Saint-Jean, Roberval, 1939-1940, Chicoutimi*, Les Éditions Coudé, 1939, p. 33. Ce bloc contenait 5 400 verges de ciment.
31. *Progrès du Saguenay*, 25 février 1931, p. 5.
32. *Progrès du Saguenay*, 28 juin 1930, p. 6.
33. *Progrès du Saguenay*, 24 juillet 1930, p. 6.
34. *Progrès du Saguenay*, 24 juillet 1930, p. 6.
35. James W. Rickey, *The Chute-à-Caron hydroelectric development*, op. cit., p. 34.
36. ANQC, P2, Collection de la Société historique du Saguenay (SHS), dossier 463.1, Barrage de Shipshaw, p. 117.
37. Alcan, *Le réseau hydroélectrique du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Montréal, Alcan, s.d.
38. Benoît Brouillette et Pierre Degens, « Quelques aspects de l'économie actuelle du Saguenay-Lac-Saint-Jean » dans *L'actualité économique*, vol. 23, n. 4, janvier 1948, p. 672.
39. James W. Rickey, *The Chute-à-Caron hydroelectric development*, op. cit., p. 21.
40. *Le Recueil*, 28 août 1943, p. 23.
41. *Progrès du Saguenay*, 2 décembre 1930, p. 6.
42. McNeely Dubose, *The engineering history of Shipshaw*, op. cit., p. 5.
43. *Progrès du Saguenay*, 24 décembre 1930, p. 16.
44. *Progrès du Saguenay*, 12 décembre 1930, p. 10.
45. *Progrès du Saguenay*, 23 janvier 1931, p. 6.
46. *Progrès du Saguenay*, 20 mai 1931, p. 6.
47. *Progrès du Saguenay*, 20 janvier 1931, p. 10.
48. *Progrès du Saguenay*, 22 avril 1931, p. 6.
49. *Progrès du Saguenay*, 17 février 1931, p. 6.
50. *Progrès du Saguenay*, 30 janvier 1936, p. 1.
51. *Progrès du Saguenay*, 14 avril 1936, p. 1.
52. *Progrès du Saguenay*, 18 août 1938, p. 5.
53. Esdras Minville et al. *Notre milieu : aperçu général sur la province de Québec*, Montréal, Fides, 1942, p. 262.
54. *Progrès du Saguenay*, 30 juillet 1928, p. 8.
55. Raoul Blanchard, op. cit., p. 110.
56. W. M. Goodwin « Low-cost power on the Saguenay » dans *Compressed air magazine*, décembre 1946, p. 1.
57. *Progrès du Saguenay*, 13 juillet 1939, p. 6.
58. Duncan C. Campbell, op. cit., p. 264.
59. *Progrès du Saguenay*, 18 septembre 1941, p. 1.
60. *Progrès du Saguenay*, 10 octobre 1940, p. 10.
61. *Progrès du Saguenay*, 11 septembre 1941, p. 8.
62. *Progrès du Saguenay*, 11 février 1943, pp. 1 et 2.
63. F.L. Lawton, *The Manouan and Fosse dangereuse water storage development*, Montréal, the Engineering Institute, 1944, p. 8.
64. ANQC, Collection de la SHS, dossier 463.1, Barrage de Shipshaw, p. 115.
65. McNeely Dubose, *The engineering history of Shipshaw*, op. cit., p. 42.
66. Adani Lapointe, Paul Prévost et Jean-Paul Simard, *Économie régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, op. cit., p. 52.
67. *Progrès du Saguenay*, 21 mai 1941, p. 1.
68. Claire Meredith Johnson, *The historical geography of the Saguenay valley*, Montréal, Université McGill (thèse de maîtrise non publiée), 1950, p. 130.
69. McNeely Dubose, *The engineering history of Shipshaw*, op. cit., p. 42.
70. Alcan, op. cit.
71. McNeely Dubose, *The engineering history of Shipshaw*, op. cit., p. 42.
72. Duncan C. Campbell, op. cit., p. 273 et 274.
73. W. M. Goodwin « Low-cost power on the Saguenay » dans *Compressed air magazine*, p. 3.
74. *Progrès du Saguenay*, 17 juillet 1941, p. 1.
75. Énergie électrique Québec, Microfiche n° 9689.
76. Duncan C. Campbell, op. cit., p. 274.
77. Claire Meredith Johnson, op. cit., p. 131.
78. *Le Recueil*, 28 juillet 1943, p. 3-4.
79. Énergie électrique Québec, Microfiche n° 9781.
80. McNeely Dubose, *The engineering history of Shipshaw*, op. cit., p. 43.
81. *Le Colon*, 15 janvier 1942, p. 1.
82. ANQC, P2, Collection de la SHS, dossier 463.2, Barrage de Shipshaw, p. 41.
83. *ibid.*, p. 54.
84. *Progrès du Saguenay*, 22 janvier 1942, p. 10.
85. ANQC, P2, Collection de la SHS, dossier 463.1, Barrage de Shipshaw, p. 117.
86. *Progrès du Saguenay*, 5 janvier 1944, p. 6.
87. *Le Colon*, 9 juillet 1945, p. 2.
88. ANQC, P2, Collection de la SHS, dossier 463.1, Barrage de Shipshaw, p. 5.
89. *Le Recueil*, 28 juillet 1943, p. 23.
90. ANQC, P2, Collection de la SHS, dossier 463.1, Barrage de Shipshaw, p. 9.
91. Alcan, op. cit.
92. *Progrès du Saguenay*, 9 avril 1942, p. 7.
93. *Progrès du Saguenay*, 26 février 1942, p. 1.
94. Gilles Boileau, *Le Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Québec, ministère de Communications, Collection études et dossiers, 1977, p. 39.

Terminologie canadienne-française des insectes au tournant du XX^e siècle

par Melanie Desmeules
Étudiante au doctorat en histoire des sciences, Université Laval

L'usage de noms vernaculaires – ou populaires – pour nommer spontanément des insectes, ou tout autre être vivant, remonterait à la nuit des temps. Avant l'utilisation d'une nomenclature scientifique binomiale internationale – un système universel instauré par Carl von Linné au XVIII^e siècle – chaque peuple a nommé les plantes et les animaux en fonction de critères propres à chacun : alimentaire, agricole, économique, médical, esthétique ou encore imaginaire. L'existence d'une nomenclature vernaculaire, au Québec comme ailleurs, ne doit donc pas surprendre.

Parallèlement à cette nomenclature vernaculaire, formée des noms communs servant à désigner plus ou moins spécifiquement les êtres vivants, il existe des lexiques de noms d'espèces¹, de familles et d'ordres d'insectes dans les différentes langues nationales. Il s'agit de noms vulgaires – ou techniques – c'est-à-dire de synonymes des noms scientifiques forgés par divers entomologistes au cours des XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles. Certains de ces noms sont calqués du latin, tandis que d'autres sont directement inspirés du vocabulaire de la langue courante pour désigner une espèce vivante, mais toujours en fonction des règles de la classification systématique en biologie. La figure suivante permet de visualiser les différents liens existant entre les nomenclatures populaire et technique².

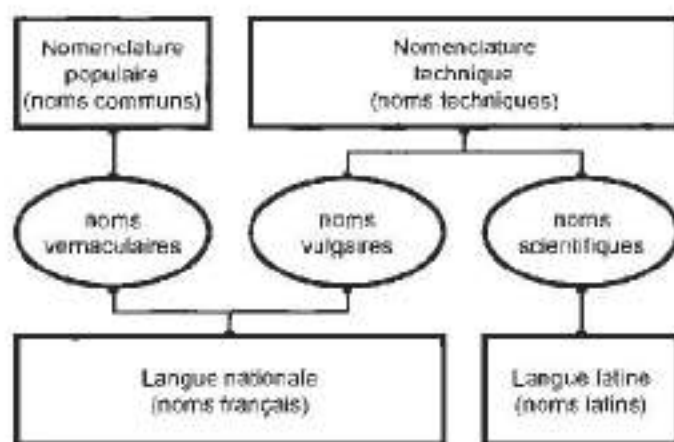
Au tournant du XX^e siècle, les Canadiens français³ usaient de noms vernaculaires pour désigner certains des insectes faisant partie de leur quotidien. Comment l'usage de ces noms, sortis tout droit de la

culture populaire, était-il perçu par les naturalistes et éducateurs au cœur des développements récents de l'entomologie?

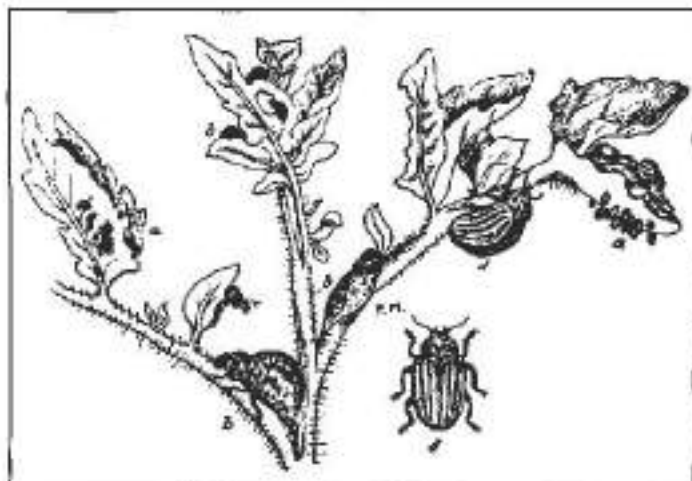
Une nomenclature populaire vivante

Ce n'est pas à tous les insectes qu'on a attribué un nom vernaculaire. Le nombre élevé des espèces et la variété des formes de développement rendent la chose difficile. Leur taille a également un rôle à jouer : « comme c'est le cas pour les végétaux, plus l'animal est remarquable par sa taille, ou par les services que l'on en tire, ou la crainte qu'il inspire, [...] plus il y a de chances pour qu'il soit connu par une désignation particulière. [...] Et cela se fait surtout dans la classe innombrable des insectes, où l'on n'est connu qu'à proportion de ce que l'on importune, comme les mouches, ou de ce que l'on blesse, comme les moustiques et les guêpes, ou de ce que l'on est utile, comme les abeilles »⁴.

C'est l'abbé Léon Provancher (1820-1892) qui a établi le premier, en 1869, un diagnostic de l'état de la terminologie vernaculaire entomologique au Québec. Pour les noms scientifiques, il ne saurait en être question puisqu'ils sont à peu près inconnus du public à son époque. Son constat est frappant : « Nous sommes dans un dénûment (sic) de noms presque complet en Canada, surtout à l'égard des insectes; c'est à peine si on en désigne une vingtaine par des noms particuliers. Nos compatriotes de langue anglaise ne sont guère mieux partagés que nous



Relations entre les langues et les nomenclatures.



L'ensalissante « bête à patate » ravageant les champs de pommes de terre du Québec à partir de 1875. a-œufs; b-œuf; c-Adulte

sous ce rapport. Pour eux, presque tous les insectes sont ou des flies (mouches) ou des bugs (punaises; [...])» Provancher récidive quelques années plus tard; dans une conférence faite à l'Institut canadien de Québec; il affirme : « qu'il n'y en a pas un sur cent qui soit nommé, même improprement ». Il a aussi le mérite d'avoir établi la première liste de noms vernaculaires d'insectes au Québec. Cette liste contient une quarantaine de noms tout au plus.

À la suite de Provancher, l'abbé Victor-Alphonse Huard (1853-1929) écrit, en 1912, qu'« il n'y a pas cinquante de ces espèces [d'insectes] qui aient chez nous des noms quelconques, et de ces quarante à cinquante noms d'insectes, il n'y en a pas vingt dont l'appellation soit correcte; et encore ces appellations sont presque toujours générales ». Georges Maheux (1889-1977), le successeur de Huard au poste d'entomologiste provincial à partir de 1916, répertorie quant à lui une cinquantaine « d'expressions insectologiques », concluant également à la pauvreté de notre glossaire entomologique⁹. La liste suivante en présente quelques-unes :

- Fin comme une mouche
- Fine mouche
- Prendre facilement la mouche
Quelle mouche vous pique?
- Vif comme un taon
- Travailleur comme une frémille (fourmi)
- Collant comme une guêpe
- Gros comme un pou
- Noir comme une puce
Avoir la puce à l'oreille
- Un papillon qui butine de fleur en fleur et jamais ne se pose
- Laid ou veu comme une chenille
- Petit ver

Mais contrairement à Huard, Maheux considérait que ce ne sont pas les noms qui manquaient – « la langue française est riche en noms d'insectes », plutôt l'occasion de les apprendre¹⁰.

Vers une nomenclature technique

Le glossaire entomologique en usage à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e au Canada français, contenant peu d'occurrences mais beaucoup d'inventions, rend-il compte de la diversité spécifique du monde des insectes? Les premiers naturalistes canadiens français répondront à cette question.

Les auteurs s'accordent pour dire que les noms communs désignent des groupes d'insectes et rarement des espèces particulières. Ainsi, « les noms usités sont rarement spécifiques, presque toujours génériques. En d'autres termes, ce sont surtout les groupes qui ont des noms particuliers, et non les espèces »¹¹. Il en était de même au XIX^e siècle : « nous donnons donc des noms corrects à quelques catégories d'insectes, plutôt qu'à des espèces elles-mêmes. C'est ainsi que partout l'on emploie les dénominations de guêpes, d'abeilles, de fourmis, de bourdons, de taons, de papillons, de criquets, de puces, de pucerons, de punaises, de maringouins, de mouches... Je crois que la liste de ces noms exacts est déjà terminée!¹² »

Cette réalité s'expliquerait par deux facteurs : d'abord, les noms vernaculaires proviennent de la tradition orale; ensuite, la majorité des gens n'a jamais vu ou ne soupçonné même pas l'existence d'une foule d'objets d'histoire naturelle¹³, en particulier la notion d'espèce. Comme Huard le mentionne encore : « toutes les considérations précédentes visent uniquement le parler strictement populaire envers lequel il ne serait pas juste d'être beaucoup exigeant, si l'on considère que, jusqu'à ces tout (sic) dernières années, la plus grande partie de notre population soignée n'entendait jamais parler des sciences naturelles »¹⁴.

Même si Huard considère que la langue usuelle des Canadiens français est « d'une indigence à tirer les larmes aux yeux au point de vue entomologique¹⁵ », il se montre tout de même indulgent envers la population canadienne-française. Ce n'était pas le cas de l'abbé Provancher qui, aux dires de *La Minerve*, « malmené ses confrères en écriture, voulant, de gré ou de force, que tout le monde se serve du mot technique et du mot technique seulement toujours et partout »¹⁶. C'est que Provancher y était allé d'une charge contre « l'utilisation, par les journalistes, du substantif de « mouche » – un insecte de l'ordre des diptères – pour désigner le doryphore de la pomme de terre¹⁷, un coléoptère, introduit au Québec, qui ravagea les champs à partir de 1875. Il trouvait impardonnable que les rédacteurs se servent d'une expression inexacte pour désigner des réalités déjà décrites du monde naturel. Quarante ans plus tard, le frère Marie-Victorin (1885-1944) se désole encore du manque de culture scientifique des poètes et écrivains canadiens-français qui parsèment leurs textes de références botaniques européennes, comme les platanes, les bruyères, les cyprès, les ajoncs, les primevères et les perrenches, montrant leur profonde méconnaissance de la flore laurentienne¹⁸.

NOM VERNACULAIRES D'INSECTES EN USAGE AU CANADA FRANÇAIS AU TOURNANT DU XX^E SIÈCLE

| NOM | SOURCES* | DÉFINITION ENTOMOLOGIQUE ET REMARQUES** |
|---|-----------------|---|
| Arpenteuse | 3,4 | Larve de géomètre (Lepidoptera : Geometridae). |
| Barbeau, barbot | 1,2,3,4 | Généralement, un coléoptère rappelant le hanneton (Coleoptera); « insectes assez gros à la consistance plus ou moins dure. » (Huard, <i>op. cit.</i> , p. 25). |
| Barbeau à charogne | 1 | Toute espèce de nécrophore ou de silphe (Coleoptera : Silphidae). |
| Barbeau de cuisine | 1,3 | La blatte orientale (Dictyoptera : Blattidae : <i>Blatta orientalis</i>). |
| Barbeau de vache, chique | 2,3 | Le varron (ou varon), larve de toute espèce d'hypoderme (Diptera : Oestridae). Le nom « chique » désigne proprement une espèce de puce (Siphonaptera : <i>Tunga penetrans</i>) répandue en zone tropicale. |
| Barbeau du pois, lizette bécarre | 3,4 | La bruche du pois (Coleoptera : Bruchidae : <i>Bruchus pisorum</i>), donnant un « pois véreux ». Le nom « Lizette bécarre » fait référence à un charançon (Coleoptera : Curculionidae : <i>Anthonomus</i> spp.) qui détruisait les cultures cotonnières au XIX ^e et qui symbolisa, dans la musique Blues, la lutte contre la ségrégation. |
| Bébête, bibête | 2 | Généralement, un insecte ou tout autre arthropode apparenté. |
| Bête à bon Dieu, petit soldat (soldor) | 1,2,3,4 | Toute espèce de grosse coccinelle rougeâtre à points noirs (Coleoptera : Coccinellidae). Le surnom de soldor fait référence à la couleur rouge des costumes militaires anglais; Huard, « Histoire d'une escouade de "petits soldors" ». Fantaisie entomologique », <i>Le Canada français, 2^e série du Parler français</i> , vol. IV (février-juin 1920), p. 354-360. |
| Bête à patate, mouche à patate | 2,3,4 | Le doryphore de la pomme de terre (Chrysomelidae : <i>Leptinotarsa decemlineata</i>). |
| Bourdon | 1,2,3,4 | Toute espèce de bourdon (Hymenoptera : Apidae : <i>Bombus</i> sp.) selon l'usage dans les régions de Montréal et de Trois-Rivières. Voir aussi « taon ». |
| Brûlot | 1,2,3,4 | Toute espèce de cératopogon, ou brûlot (Diptera : Ceratopogonidae : <i>Culicoides</i> sp.). |
| Chenille | 3,4 | Toute larve d'insecte se trouvant sur une plante, généralement une larve de papillon (Lepidoptera) ou de tenthrède (Hymenoptera : Tenthredinidae), alors appelée une « fausse-chenille ». |
| Chenille à tente | 3,4 | Larve de toute espèce de papillon dont les larves vivent en colonies sous un habitacle de soie (Lepidoptera : Lasiocampidae); en particulier : la livrée d'Amérique (<i>Malacosoma americanum</i>), la chenille à tente estivale (<i>Hyphantria cunea</i>) et la tordeuse du cerisier (<i>Archips cerasivorana</i>). |
| Chenille des vaches | 1 | Le varron, larve de toute espèce d'hypoderme (Diptera : Oestridae). |
| Coquerelle | 1,2,3,4 | La blatte germanique (Dictyoptera : Blattidae : <i>Blatta germanica</i>). |
| Criquet, criquet noir | 1,3 | Toute grande espèce de grillon; l'épithète spécifie des espèces champêtres (Grylloptera : Gryllidae : <i>Acheta domesticus</i> et <i>Gryllus</i> sp.). |
| Culbuton, culbuteux, lève-cul | 1,3,4 | Larve de culicidae, de moustique (Diptera : Culicidae). |
| Demoiselle, demoiselle galeuse | 1,2,3,4 | Toute espèce de libellule (Odonata : Anisoptera et Zygoptera), l'épithète « galeuse » désignant les aëschnes. De nos jours, l'usage de « demoiselle » tend à se restreindre pour désigner les espèces du genre <i>Calopteryx</i> . |
| Frappe-à-bord | 1,2,3 | Toute espèce de taon (Diptera : Tabanidae). Dans le parler populaire, le terme désigne aussi un adolescent fanfaron. |
| Frappe-d'abord, barbeau noir | 1,2,3 | Toute espèce de hanneton (Coleoptera : Scarabeidae : <i>Phyllophaga</i> sp.). |
| Frémille | 1,2,3 | Toute espèce de fourmi (Hymenoptera : Formicidae). |
| Guêpe | 1,2,3 | Généralement, toute espèce de guêpe, parfois de tenthrède et d'ichneumon (Hymenoptera : Vespidae, Tenthredinidae et Ichneumonidae). |
| Guêpe à cheval | 1,3 | L'œstre intestinal (Diptera : Oestridae : <i>Gasterophilus intestinalis</i>). |
| Insecte, insèque | 1,2,3,4 | Généralement, un insecte ou un arthropode apparenté. |
| Lucorne, licorne, crève-z'yeux | 1,2,3 | Toute espèce de longicorne, le plus souvent le longicorne noir (Coleoptera : Cerambycidae : <i>Monochamus scutellatus</i>); le nom de licorne « fait référence aux longues antennes de ces insectes qui rappelleraient à certains les cornes des licornes ». (Maheux, <i>op. cit.</i> , p. 314). |
| Manne | 1,2,3 | Le plus souvent, désigne l'émergence massive d'éphémères, parfois aussi de perles et de phryganes (Ephemeroptera, Plecoptera et Trichoptera). |
| Maringouin | 1,2,3,4 | Toute espèce de culicidae (Diptera : Culicidae). |
| Minou | 3 | La chenille brun et noir d' <i>Isia isabelle</i> (Lepidoptera : Arctiidae : <i>Pyrrharctica isabella</i>). |
| Mite | 3,4 | La teigne des vêtements (<i>Tineola bisselliella</i>) ou la teigne porte-case (<i>Tinea pellionella</i>) (Lepidoptera : Tineidae); « tous les papillons dont la chenille se fabrique des habits à même nos vêtements ». (Maheux, <i>op. cit.</i> , p. 316). |
| Mouche | 2,3 | Tout ce qui vole : « le mot mouche en français s'applique à tout insecte qui n'est pas désigné par un autre nom vulgaire ». (<i>La Minerve</i> , 17 décembre 1877, réplique à Provencher, cité dans Maheux, <i>op. cit.</i> , p. 310). |

| Nom | Sources* | DÉFINITION ENTOMOLOGIQUE ET REMARQUES** |
|---|----------|---|
| Mouche à cheval, taon à cheval | 1,2,3 | Toute grande espèce de taon s'attaquant au cheval, au bétail ou au gros gibier (Diptera : Tabanidae : Tabaninae). |
| Mouche à chevreuil ver luisant | 3 | Toute espèce de chrysops (Diptera : Tabanidae : Chrysopsinae). |
| Mouche à feu | 1,2,3,4 | Toute espèce de luciole, le générique « ver » désignant la larve (Coleoptera : Lampyridae). |
| Mouche à miel | 1,2,3 | L'abeille domestique (Hymenoptera : Apidae : Apis mellifera). |
| Mouche à quatre ailes | 4 | Toute espèce d'hyménoptères (Hymenoptera). |
| Mouche à vers, mouche bleue de la viande | 1 | Toute espèce de mouche nécrophage à abdomen bleu ou vert métallique (Diptera : Calliphoridae). |
| Mouche bleue des patates | 1 | Toute espèce de méloé (Coleoptera : Meloidae). |
| Mouche de maison | 3,4 | Généralement, la mouche domestique (Diptera : Muscidae : Musca domestica), ou toute espèce semblable, comme la pollénie du lombric, envahissant les habitations pour hiverner (Diptera : Calliphoridae : Pollenia rudis). |
| Mouche jaune | 1,3 | Toute espèce de mouche vivant du fumier (Diptera : Muscidae). |
| Mouche piquante | 4 | La mouche des étables (Diptera : Muscidae : Stomoxys calcitrans). |
| Moustique | 1,3,4 | Tout diptère de petite taille (Diptera), le plus souvent des hématophages : culicides, simuliés et brûlots (Culicidae, Simuliidae, Ceratopogonidae). De nos jours, l'usage du mot « moustique » tend à se restreindre pour désigner les culicides, par opposition à « mouche noire » pour les simuliés et à « brûlot » pour les cératopogons. |
| Papillon | 1,2,4 | Tout lépidoptère (Lepidoptera). |
| Patineur, arpenteur, araignée d'eau | 1,3 | Toute espèce de gerris (Hemiptera : Gerridae), aussi l'hydromètre (Hemiptera : Hydrometridae : Hydrometra martin). |
| Petit ange | 1,2,3 | Toute espèce de papillon nocturne s'introduisant dans la maison (Lepidoptera); « papillons nocturnes blancs ou clairs de petite taille. » (Huard, op. cit., p. 24). |
| Petit castor, barbeau d'arnoise, - à mite | 1,3,4 | Le dermeste du lard (Coleoptera : Dermestidae : Dermestes lardarius). |
| Petit sautereau | 1 | Toute espèce de cicadelle (Homoptera : Auchenorrhyncha). |
| Petite bête | 2 | « Tous les insectes sauf les papillons » (Huard, op. cit., p. 25). |
| Pou | 4 | Le pou de l'homme (Phthiraptera : Pediculidae : Pediculus humanus). Remarquez que nos éducateurs ne rapportent pas le nom vernaculaire de morpion pour désigner le pou du pubis (Phthiraptera : Phthiridae : Phthirus pubis). |
| Pou des arbres, pou de l'écorce des arbres | 2,4 | Toute espèce de cochenille, aussi nommée chermès ou kermès (Homoptera : Kermidae). |
| Pou des plantes | 1,4 | Toute espèce de puceron (Homoptera : Aphididae). |
| Puce | 4 | Toute espèce de siphonaptères se retrouvant sur l'homme ou les animaux (Siphonaptera). |
| Puce de terre | 1,4 | Toute espèce d'ailise dans le potager (Coleoptera : Chrysomelidae). |
| Puceron jaune | 1,2,4 | Un petit coléoptère défoliateur, comme l'ailise et le galéruque (Coleoptera : Chrysomelidae). |
| Punaise | 1,4 | Toute espèce d'hémiptères (Hemiptera). |
| Punaise des lits | 4 | La punaise des lits (Hemiptera : Cimicidae : Cimex lectularius). |
| Punaise des bois | 1 | Toute espèce de punaise à bouclier (Hemiptera : Pentatomidae). |
| Sautereau, sauteux, casse-tête | 1,2,3,4 | Toute espèce de taupin (Coleoptera : Elateridae). |
| Sauterelle | 1,3,4 | Généralement, toute espèce de criquet (Orthoptera : Acrididae), parfois de grandes sauterelles vertes (Orthoptera : Phaneropteridae). |
| Taon | 2,3,4 | Toute espèce de bourdon (Hymenoptera : Apidae : Bombus sp.) selon l'usage dans la région de Québec et aussi du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Dans le parler des barbiens, désignait la touffe de poils sur la lèvre supérieure. |
| Vache-à-Byron | 1,3 | La chenille velue de la diacrisie de Virginie (Lepidoptera : Arctidae : Spilosoma virginica). |
| Ver | 3 | Toute larve d'insecte se trouvant dans le sol, les parties végétales, les débris ou la matière organique. |
| Ver à chou, ver du chou | 3,4 | La chenille de la piéride du chou (Lepidoptera : Pieridae : Pieris rapae). |
| Ver blanc | 4 | La larve de toute espèce de hanneton (Coleoptera : Scarabaeidae : Phyllophaga sp.). |
| Ver fil de fer | 4 | La larve de toute espèce de taupin (Coleoptera : Elateridae). |
| Ver gris | 3,4 | La chenille de toute espèce de noctuelle, laquelle coupe les tiges de plantes potagères un peu au-dessus de la racine (Lepidoptera : Noctuidae). |

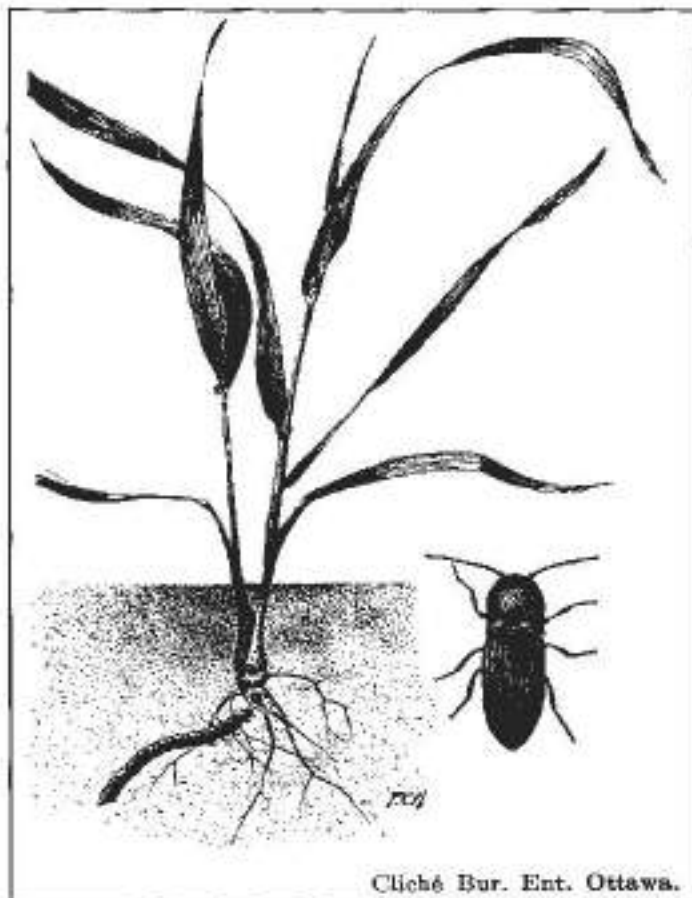
* 1. Abbé Léon Provancher, « Noms vulgaires des insectes en Canada », Le Naturaliste Canadien, vol. 8, n° 4, p. 129-141.

2. Abbé Victor-Alphonse Huard, Le Dictionnaire franco-canadien dans les sciences naturelles, Québec, Librairie Latendresse & Proulx, 1912.

3. Georges Malheur, « Les noms populaires des insectes au Canada », Le Parler français dans le Canada français, vol. 8, mai 1919.

4. Germain Baillou et Georges Malheur, Les insectes nuisibles de la province de Québec, Québec, Imprimerie Chénier & Dupé, 1925, 284 p.

** Première approximation par Michel Savard, Entomologiste du Québec inc. Par convention internationale, le suffixe d'un taxon supérieur indique le niveau de classification : ordre ou sous-ordre (-ptera), famille (-idae), sous-famille (-inae). Les noms scientifiques de genre et d'espèce sont toujours écrits en italiques.



Cliché Bur. Ent. Ottawa.

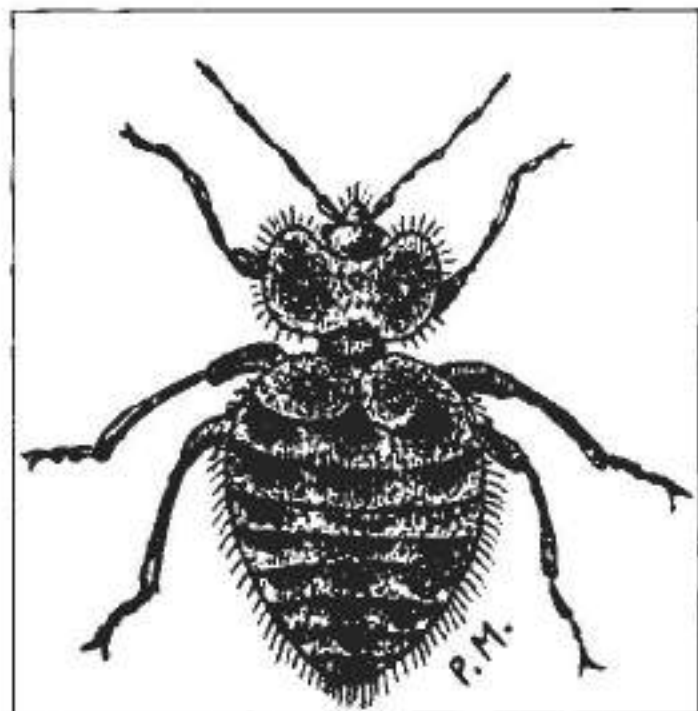
Un « sauteuse » et sa larve cornée, le « ver fil de fer », cette dernière faisant des ravages dans les prairies nouvellement réouvertes.

La réplique de *La Minerve* permet de comprendre leur point de vue, qui devait être celui d'une majorité de personnes à cette époque : « Dans l'intérêt de la science elle-même, il est bon, quand on s'adresse à toutes les classes de lecteurs, de dépouiller son langage de l'effrayant attirail des mots d'une nomenclature par trop spéciale et peu harmonieuse souvent. »¹² Mais ce serait bien plus dans l'intérêt de conserver leurs abonnés, et évidemment pas dans celui de la science, que les rédacteurs du journal utilisaient des noms vernaculaires couramment employés par la population, mais insuffisants pour rapporter des espèces décrites par les scientifiques.

Provancher était d'un tout autre avis, lui qui recommandait dans les pages du *Naturaliste canadien* de créer une liste de noms français – c'est-à-dire des noms vulgaires – d'insectes du Canada français²⁰. Certes, il comprenait que « la plupart des noms appliqués par les savants aux productions naturelles ne pourront jamais devenir d'un usage familier »²¹. Mais pour ceux qui le deviendraient, il préconise de « faire choix toujours des plus courts possible, et de ceux qui peuvent plus exactement donner une idée de la chose que l'on veut désigner »²². Cette mesure permettrait de simplifier le langage, car « les poètes (sic), les littérateurs et tous les écrivains ne seraient plus obligés, [...], de recourir à des périphrases pour nous désigner les êtres de la nature dont ils veulent nous entretenir »²³.

C'est principalement dans son œuvre entomologique que Provancher forgea des noms vulgaires en opposition aux noms scientifiques. Il visait à suppléer au manque de noms vernaculaires pour les insectes qu'il décrivait pour sa *Petite faune entomologique du Canada*. Avant l'heure, il utilisait souvent la forme adjectivale du nom scientifique latin pour les nommer, comme c'est généralement le cas aujourd'hui. Ils deviennent par la suite les noms vulgaires d'espèces, c'est-à-dire les seuls noms français corrects pour les désigner, du moins aux yeux des spécialistes. Son exemple a été suivi en 1929 par Germain Beaulieu (1870-1944) et Georges Maheux²⁴. L'ère de la répression chimique nécessitant une identification à l'espèce de l'insecte ravageur. Par la suite, en 1940, la Société de Québec pour la protection des plantes créa le « Comité des noms français des insectes d'importance économique au Canada »²⁵. Une première liste officielle de noms vulgaires vit le jour en 1947. Les éditions subséquentes de cette liste trilingue (français, anglais, latin)²⁶ montrent la nécessité d'un tel lexique pour les chercheurs, les traducteurs et les éditeurs pour favoriser les communications gouvernementales dans les deux langues officielles du pays.

Dans la vie de tous les jours, il est naturel d'utiliser des noms vernaculaires pour nommer les insectes et les autres êtres vivants. Cela facilite d'autant la communication entre les habitants d'une même région linguistique. La recension des noms d'insectes les plus usités dans la population canadienne-française entre 1860 et 1930 (voir tableau) nous permet de constater quatre procédés : l'inventivité, la suggestivité, la logique et l'aspect fonctionnel du parler populaire entomologique. Contrairement aux scientifiques qui



La familière « punaise des lits », voyageant sur les habits du riche comme sur ceux du pauvre.

visent, par le biais de la nomenclature technique, à identifier précisément les espèces, la nomenclature vernaculaire sert plutôt à identifier un objet familier, ce qui permet à un locuteur de se faire comprendre d'un compatriote partageant le même bagage culturel.

Certes, comme le dénonçaient Provancher, Huard et Marie-Victorin, la population canadienne-française manquait de connaissances scientifiques au tournant du XX^e siècle. Comme le soulignait Huard, l'histoire naturelle ne constituait pas encore une matière obligatoire dans l'enseignement élémentaire, ce qui aurait eu pour effet d'enrichir le vocabulaire entomologique. À défaut, cette population se satisfaisait naturellement de son parler populaire pour rendre compte de la réalité quotidienne des insectes.

NOTES

1. L'espèce est l'unité fondamentale dans la classification systématique en biologie.
2. Inspiré de l'article de Michel Savard, « Vers l'établissement d'une nomenclature française des insectes du Québec », *Bulletin de l'Entomofaune*, numéro 2 (décembre 1987), p. 4.
3. À la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles. À cette époque, la population canadienne-française correspond aux Québécois francophones d'aujourd'hui.
4. Victor-Alphonse Huard, *La terminologie franco-canadienne dans les sciences naturelles*, Québec, Imprimerie Lafamme & Proulx, 1912, p. 26.
5. Léon Provancher, « Des noms en histoire naturelle », *Le Naturaliste canadien*, volume I, numéro 4 (mars 1869), p. 90-91.
6. Léon Provancher, « Étude de l'histoire naturelle. Lecture faite à l'Institut Canadien de Québec, le 13 Janvier 1876, par M. l'Abbé Provancher », *Le Naturaliste canadien*, volume VIII, numéro 2 (février 1876), p. 43.
7. Léon Provancher, « Noms vulgaires des insectes en Canada », *Le Naturaliste canadien*, volume II, numéro 4 (mars 1871), p. 139-141.
8. Huard, *op. cit.*, p. 22.
9. Georges Maheux, « Les noms populaires des insectes au Canada », *Le Parler français dans Le Canada français*, volume II (mai 1919), p. 309.
10. *Ibid.*, p. 310.

11. Huard, *op. cit.*, p. 26.
12. *Ibid.*
13. *Ibid.*, p. 27 et 25.
14. *Ibid.*, p. 26-27.
15. *Ibid.*, p. 22.
16. Anonyme, « Un écrivain un peu cassant », *La Minerve*, 50^e année, Montréal, lundi 17 décembre 1877, p. 2.
17. Léon Provancher, *Annuaire de l'Institut Canadien de Québec*, cité dans *La Minerve*, 17 décembre 1877.
18. Marie-Victorin, « L'étude des sciences naturelles. Son développement chez les Canadiens français », *Revue canadienne*, volume 20, numéro 4 (octobre 1917), p. 272-292, cité dans Marie-Victorin, *Science, culture et nation*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1996, p. 35-50.
19. *La Minerve*, *op. cit.*, p. 2.
20. Rapporté par Paul Benoit (sous la direction de), *Noms français d'insectes au Canada avec noms latins et anglais correspondants*, Québec, Agriculture Québec, 1975, quatrième édition, p. 6.
21. Provancher, « Noms vulgaires en histoire naturelle », *Le Naturaliste canadien*, volume XVI, numéro 10 (avril 1887), p. 155.
22. *Ibid.*
23. Léon Provancher, « Les noms des insectes », *Le Naturaliste canadien*, volume II, numéro 3 (février 1871), p. 73.
24. Germain Beaulieu et Georges Maheux, *Les insectes nuisibles de la province de Québec*, Québec, Imprimerie Charrier & Dugal, Limitée, 1929, 244 p.
25. Paul Benoit, *op. cit.*, p. 6.
26. *Nomenclatura insectorum canadensium*. Noms d'insectes au Canada. Sainte-Foy, Centre de foresterie des Laurentides, 1985, iv-299 p. Un supplément a été publié l'année suivante : *Nomenclatura insectorum canadensium. Supplémentum* 1986, ii-114 p.; de même qu'une version électronique contenant 1521 entrées : *Common Names of Insects in Canada (revised 1999)*, E. M. Belton & D. C. Eidt (Editors), based on *Nomenclatura Insectorum Canadensium* by P. Benoit, *The Entomological Society of Canada*.

Fondée en 1928

GILBERT & FRÈRES
L'Élec

ENTREPRENEURS-ÉLECTRICIENS
VENTE DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

DANIEL GILBERT
propriétaire

AUTOGARE CHICOUTIMI
Tél.: (418) 543-4151 - Fax: (418) 543-3964

Téléphone: (418) 544-8225
Télécopieur: (418) 544-1834

 **LAITERIE DE LA BAIE** 

1093, rue Aimé-Gravel
La Baie (Québec) G7B 3P3

HOTEL ET CENTRE DE CONGRÈS

Bienvenue aux congressistes de l'IHAF

**ENTREZ
DANS
L'ESPACE**

 **Le MONTAGNAIS**
SHOW-BOY & LAC-SOFT GOLF

- 307 chambres dont 8 suites
- Salles de conférences et de réunions
- Salle de bal
- « Le Légendaire » restaurant bar
- « La Cour du Chef » resto
- L'Éclipse Night Club
- Centre de santé SPA « Baie sur mer Saguenay »
- Complexes sportifs intérieur et extérieur (piscines, saunas, bain tourbillon, tennis, volley-ball)

(800) local 3030 Chicoutimi (Québec) - (418) 543-0211 - 1-800-463-9950 - www.lmontagnais.qc.ca

Julien-Édouard-Alfred Dubuc :

le jeune banquier

par Alfred Dubuc

Professeur associé, Département d'histoire, UQAM

Julien-Édouard-Alfred Dubuc arriva à Chicoutimi en octobre 1892 pour occuper le poste de gérant de la succursale de la Banque Nationale. Il quitta la banque le 1^{er} mars 1898 pour devenir directeur-gérant et secrétaire-trésorier de la Compagnie de pulpe de Chicoutimi. Durant près de six ans, le jeune gérant (il avait 21 ans à son arrivée) s'était appliqué, non seulement aux activités bancaires, mais aussi au courtage des obligations corporatives, au commerce international et à la promotion industrielle; cette dernière activité l'avait conduit à délaisser la banque et à s'intégrer à l'équipe des fondateurs de la Compagnie de pulpe présidée par Joseph-Dominique Guay.

Je me propose de décrire, dans une série d'articles, chacun des divers domaines de l'activité du jeune banquier, en commençant par sa formation à Sherbrooke, sa ville d'origine.

Dans ce premier article, je retracerai certains épisodes de la formation de J.-É.-A. Dubuc, d'abord au Séminaire Saint-Charles-Borromée, puis à la succursale de la Banque Nationale de cette ville; finalement, je raconterai sa liaison à Anne-Marie Palardy, qui deviendra son épouse dès la première année de son installation à Chicoutimi.

Un séminaire pour les vocations ... de banquiers

Julien-Édouard-Alfred Dubuc est né à Saint-Hughes (Comté de Bagot) le 21 janvier 1871, fils de Joseph-Alfred Dubuc et de Marie-Rose-de-Lima Blanchard. Ceux-ci s'étaient épousés à Saint-Hughes

le 23 février 1870². Ils mirent au monde sept enfants, dont trois décédèrent avant l'âge de un an. J.-É.-A. était l'aîné. La jeune famille vécut à Saint-Hughes jusqu'à 1872 ou 1873; c'est à ce moment qu'elle s'établit à Sherbrooke. À Saint-Hughes, le père avait été connu d'abord comme marchand, puis comme commis³; à Sherbrooke, comme commis, puis commis-marchand, enfin comme agent⁴. L'Annuaire commercial de cette ville le présente comme commis-voyageur en 1887-1888, marchand, en 1890-1891, agent en 1892-1893. En

automne 1888, il s'était associé à un nommé Ezra Saint-Cyr dans un commerce d'épicerie, sous la raison sociale de J.-A. Dubuc & Co⁵. La nouvelle de l'ouverture du magasin parut dans *Le Progrès de l'Est* du 19 octobre; l'entreprise s'annonça dans ce journal du 2 novembre 1888 jusqu'au 27 mars 1891 : on y signale entre autres :

[...] des épiceries de choix [...] des thés de toutes sortes [...] du tabac canadien de la meilleure qualité [...] une spécialité de Vaisselle et Verrerie [...] des paniers de toutes sortes et de toutes grandeurs venant directement de Lorette [...]

L'établissement resta ouvert un peu plus de deux ans : il n'était plus mentionné dans l'annuaire de 1892-1893 et J.-A. Dubuc y est présent

comme agent. Ses affaires ne semblent pas avoir été très florissantes car son fils, au printemps de 1893, récemment arrivé à Chicoutimi, remboursait une de ses dettes envers N.-T. Turgeon, de Brompton Falls :

Je vous envoie tel que demandé mon chèque de 50 \$ en



J.-É.-A. Dubuc

probablement avant le 16 avril 1880.

source : Archives du Séminaire de Sherbrooke SPA 404-01

paiement du billet consenti à vous par mon père et échu le 17 mars dernier.

La mère de J.-É.-A., Marie-Rose-de-Lima Blanchard, semble avoir été une femme qui dépassait l'ordinaire. Du moins, c'est ce qui ressort des souvenirs que sa petite-fille, Esther Dubuc de Miribel, rédigea à l'été de 1968⁷. Celle-ci rapporte que sa grand-mère reçut une instruction sans pareille, pour l'époque, chez les Sœurs de la Présentation de Marie, récemment installées à Saint-Hughes :

La petite Blanchard fut donc entourée : elle apprit le chant, le piano, la peinture, mais aussi, oh horreur (pour l'époque) on lui donna le goût de la lecture.

Il semblerait qu'elle exerça une forte influence sur son fils aîné, sa petite-fille nous propose un indice dans sa relation d'un épisode savoureux : elle raconte que sa mère, Anne-Marie Palardy, malgré un sentiment naissant pour le jeune Dubuc, s'était laissé convaincre, par le curé du village, d'une vocation religieuse. Les familles Palardy et Dubuc semblent avoir été liées de longue date et, lorsque la jeune fille vint faire ses adieux aux Dubuc :

[...] mon père alla pleurer dans le giron de ma chère grand-mère. Mme Blanchard n'était pas femme à laisser les choses en l'état. [...] Elle alla voir le curé, lui donna sans doute une sérieuse leçon de choses. Rien au monde ne saurait faire souffrir son petit Alfred si elle était encore autour. Tout finit bien, ou semblait bien finir quand le curé libéra ma mère de ses promesses et velléités de vie religieuse et les fiançailles furent décidées.

Certes, ce récit doit-il être interprété avec précaution, inspiré qu'il a été d'une mémoire familiale formée par la transmission orale de souvenirs à travers trois générations successives! Mais serait-il abusif de retenir que cette mère ait pu jouer un rôle déterminant dans l'éducation de son fils? Serions-nous trop inspirés par une historiographie qui nous offre tant de biographies d'hommes s'étant distingués dans la vie politique, sociale, économique, artistique ou religieuse et dont l'enfance et l'adolescence ont été marquées par l'influence de mères particulièrement inspirantes et stimulatrices, attentives à la progression de leur fils?

La famille Dubuc s'était établie au numéro 106 de la rue Wellington à Sherbrooke. A.-É. Dubuc (ainsi était-il désigné à l'époque) fréquenta, de 9 à 14 ans, le cours commercial du Séminaire Saint-Charles-Borromée⁸, inscrit en 1880-1881, il s'ab-

sentia durant l'année 1881-1882, revint comme demi-pensionnaire en 1882-1883, poursuivit en 1883-1884 et termina, toujours comme demi-pensionnaire, en 1884-1885. Il semblerait qu'il ait terminé ses études en décembre 1884, mais reçut son diplôme à l'été de 1885.



Joseph-Alfred Dubuc,
père de J.-É.-A. Dubuc

Source : ANQC, Fonds Dubuc, P1/298-22.4



Marie-Rose-de-Lima Blanchard,
mère de J.-É.-A. Dubuc

Source : ANQC, Fonds Dubuc, P1/298-22.4

Le séminaire avait été fondé en 1875, l'année après que le diocèse de Sherbrooke eut été formé de son détachement du diocèse de Saint-Hyacinthe. Le 2 janvier 1875, Mgr Antoine Racine⁹, le premier évêque, adressait une lettre pastorale à son clergé et à ses fidèles annonçant la fondation du séminaire. La lettre définissait la vocation que le prélat entendait donner à l'institution :

Tout le diocèse et en particulier la ville de Sherbrooke ont un grand besoin d'un collège commercial et industriel, consacré à l'enseignement des enfants et des jeunes gens qui se destinent au commerce et à l'industrie. Dès que les enfants auront terminé leurs cours au collège, nous commencerons les classes du séminaire¹⁰.

Le cours commercial, au moment de la fondation du séminaire en août 1875, était comme la continuation du Collège industriel de Sherbrooke qui avait relevé de l'évêque de Saint-Hyacinthe depuis 1857. Pourtant, il répondait à une réforme de l'enseignement des séminaires, suggérée, comme l'écrivait l'auteur de *L'Annuaire*, par Jean-Baptiste Meilleur dans le *Mémorial de l'Éducation du Bas-Canada* et demandée, dans son Rapport pour l'année 1872-1873, par le ministre de l'Instruction publique, Gédéon Ouimet; réforme qui devait selon le ministre :

[...] obliger tous les élèves de nos collèges à suivre un cours commercial ou académique de quelque nom qu'on l'appelle avant de leur faire commencer le cours classique¹¹.

Ce cours était du niveau de l'enseignement élémentaire; on y accédait avec un minimum de préparation et le programme correspondait à celui qu'offraient les écoles modèles ou les « académies » du secteur public. Suivant William Ryan, le programme était offert dans la grande majorité des séminaires du Québec; il se donnait soit en anglais et en français, soit entièrement en anglais, comme au séminaire de Valleyfield¹². Le Séminaire de Chicoutimi ouvrit ses portes en 1873, l'année même des recommandations du ministre; le cours se donnait en anglais et en français, sauf les deux cours de comptabilité (en partie simple et en partie double) qui se donnaient exclusivement en anglais; les exigences à l'entrée étaient faibles «... il suffit de savoir lire et écrire»; il ne faut donc pas se surprendre que le jeune Joseph-D. Guay ait pu



Archives du Séminaire de Sherbrooke

Le Séminaire de Sherbrooke vers 1880.

s'y inscrire dès l'âge de 7 ans. Les classes du cours classique commencèrent en 1878 ; la banque fut instaurée en 1882¹³.

Le programme en vigueur au séminaire Saint-Charles-Borromée en 1880-1881, l'année où le jeune Alfred Dubuc (on le désigne de ce nom dans les *Annuaire*s) s'inscrit en classe « préparatoire », comptait trois ans en plus de celle-ci, se terminait par la « première » appelée parfois « classe d'affaires » :

Il embrasse toutes les branches d'une instruction anglaise et française commerciale. Les langues anglaise et française y sont également enseignées. Les principaux objets de l'enseignement sont l'Arithmétique, la Calligraphie, la Tenue de Livres, la Géographie, l'Histoire, la Géométrie pratique, le Dessin linéaire, et la Banquerie. La Sténographie, la Télégraphie et l'Imprimerie sont des matières facultatives.

S'ajoutait à cela le cours d'instruction religieuse. Il serait intéressant de connaître le contenu du cours intitulé « Banquerie » ; contrairement à ce qui était décrit pour la plupart des autres cours, le contenu de celui-ci n'était pas proposé ; à moins qu'il ne se soit agi tout simplement de l'activité pratique intitulée « La banque », largement décrite.

Celle-ci poursuivait plusieurs objectifs, décrivait-on :

- 1^o Exciter l'émulation parmi les élèves du cours commercial;
- 2^o Initier les élèves aux différentes transactions commerciales;
- 3^o Former les élèves à la routine des banques;
- 4^o Éviter une foule de punitions en faisant payer l'amende aux négligents, aux dissipés, etc.

Elle avait pour avantage d'apprendre aux élèves « la valeur de l'argent et à le dépenser avec discernement ». Elle fonctionnait de la façon suivante : l'élève qui se méritait des points pour les leçons et les devoirs, recevait, en supplément, une certaine somme d'argent en billets de banque; par contre...

L'élève qui ne sait pas ses leçons, outre la perte d'une somme correspondante aux points qu'il aurait pu gagner, est encore passible d'une amende proportionnelle à l'importance de ces leçons. Pour payer cette amende, s'il n'a pas d'argent sur lui et qu'il ait un dépôt à la banque, il doit donner un chèque, sinon un billet dûment endossé par un ami complaisant et solvable. À défaut d'argent ou de crédit, il doit subir une punition en récréation. Ni l'argent, ni les billets ne peuvent cependant racheter de l'omission de la récapitulation hebdomadaire; il faut la reprendre.

On acquérait donc des billets de banque en échange de bons points acquis par son application et sa discipline et l'on « rachetait » ses manquements et les punitions que l'on avait méritées en payant l'amende. Dans un tel système, il pouvait y avoir

risque que la monnaie s'accumule dans les comptes des meilleurs élèves et, faute de pouvoir servir à quelque autre échange, en vaine, non seulement à financer l'indiscipline des autres, comme cela était permis, mais à les inciter eux-mêmes au relâchement et à l'utilisation de ces moyens pléthoriques pour le paiement d'amendes méritées (ce que les économistes appelleraient un effet pervers.)

Qu'à cela ne tienne! Les bons prêtres voyaient à ce que les élèves appliqués ne s'écartent pas du droit chemin en épongeant régulièrement le trop-plein de monnaie qu'ils auraient pu accumuler, de façon à lui redonner « pieusement » sa valeur :

Afin de donner une plus grande valeur aux billets de banque, deux fois par année, il y a encan d'images, de livres, de chapelets, de jouets et de mille autres objets fournis par le procureur du séminaire. Les seuls billets de la Banque ont cours dans ces ventes à l'enchère.

Et pour cause! Les finissants, élèves de « première », composaient le personnel de la Banque, à tour de rôle, à raison de sept fonctions différentes : caissier (gérant), premier comptable, second comptable, commis pour les chèques, commis pour les billets, teneur de livres et messenger, « sous la direction du professeur de cette classe », les élèves étaient astreints à suivre des cours dans les deux langues :

La position exceptionnelle de Sherbrooke exigeait une attention égale aux langues française et anglaise d'abord, et ensuite à une éducation commerciale complète, avant de songer à un cours classique.

Par contre, une grande souplesse était offerte aux élèves dans la fixation du calendrier académique :

Une division du temps et une classification spéciale [...] permet (sic) aux élèves d'entrer en tout temps de l'année scolaire et de profiter sans retard de tout ce qu'ils ont appris dans d'autres écoles.

Les examens de dernière année du cours étaient confiés à la responsabilité du bureau des examinateurs. Celui-ci était apparu en 1877-1878, formé du préfet des études, du professeur responsable de la classe de première et de « trois citoyens experts dans la tenue de livres ». À partir de 1879, à la demande du directeur du séminaire, le bureau se transforma en « commission d'examen » et ses membres furent nommés par le surintendant de l'instruction publique.

Les *Annales* précisaient que les deux prêtres du séminaire qui siégeaient à cette commission avaient toute la compétence désirée :

M. le supérieur du séminaire qui a suivi, en 1871, les cours du Business College et (le) principal du cours commercial, l'un des professeurs marquants du célèbre collège Masson.

Les autres examinateurs, nommés par le surintendant, étaient sollicités parmi les membres de la communauté des affaires de Sherbrooke, particulièrement des succursales de la Banque Nationale et de la *Eastern Township Bank*.

Le jeune Dubuc s'était mérité quelques « accessits » pour ses résultats en deuxième année (1882-1883); encore en 1883-1884, en classe de première, en plus de quelques accessits, un deuxième prix en art épistolaire. Il n'était pas nommé parmi les diplômés de juin 1884, mais apparaissait à la promotion de juin 1885, cette fois avec presque tous les honneurs : il avait obtenu 217 points, sur un total de 220, ce qui lui avait valu la deuxième place (le premier avait obtenu 219 points); comme tous ceux qui avaient obtenu plus de 210 points, il s'était mérité la mention « gradué avec la plus grande distinction » et l'une des médailles d'or; il avait reçu cinq premiers prix, trois deuxième prix, deux troisième prix et quatre accessits; pour son premier prix en « banque », M. Édouard Olivier, comptable à la *Eastern Township Bank*, lui remit la médaille d'argent, « de la valeur de 6 \$ ».

Une information, dont il a été impossible de retracer l'origine, affirme que :

[...] à la fin de l'année, Dubuc est le seul à pouvoir acheter : il a accaparé tous les moyens de paiement. L'abbé croit à une fraude et fait enquête : Dubuc a une comptabilité parfaite et prouve que toutes ses opérations ont été normales⁴.

Le jeune diplômé garda un bon souvenir de ses études au séminaire Saint-Charles-Borromée et, en particulier, d'un de ses professeurs. Dans ses mémoires, Mgr Eugène Lapointe rapporte

l'anecdote suivante : au printemps de 1894, le jeune banquier voulut manifester sa reconnaissance à l'un de ses professeurs, qui avait dû quitter le séminaire de Sherbrooke, à cause de difficultés financières (son manuel de mathématiques avait connu peu de succès) et s'exiler aux États-Unis pour y regagner sa bourse auprès d'une communauté religieuse dont il était devenu le chapelain, en lui envoyant un chèque. L'abbé Lapointe accompagnait le prêtre au moment de l'arrivée de la lettre et ce dernier la lui avait fait lire :

Cette lettre [...] s'exprimait à peu près ainsi : j'apprends que vos affaires ne sont pas florissantes et que vous avez dû en conséquence quitter le collège. Je commence à faire quelque argent. Or, c'est à vous en bonne partie que je le dois. Je vous prie donc d'accepter ce modeste chèque (quatre ou cinq cents dollars au moins, j'en ai oublié le montant exact) comme témoignage de ma reconnaissance⁵.

De façon plus générale, en novembre 1911, dans sa présentation d'un don de 100 000 \$ au Séminaire de Chicoutimi, il exprimait, entre autres propos, en parlant manifestement de lui-même :

[...] nous n'ignorons pas non plus tout le bénéfice que le jeune homme, qui, malheureusement, ne peut faire qu'un cours commercial, ne tire néanmoins de son séjour de quelques années dans un milieu si pieux, si élevé, et son contact journalier avec des prêtres distingués et avec des condisciples choisis, exerce sur son caractère, son esprit et sa volonté une si heureuse influence⁶.

Ses performances scolaires l'avaient sans doute fait remarquer par les autorités de la Banque Nationale car le « caissier » (gérant général) du siège social à Québec, A. Lafrance, le gérant J. Campbell et le comptable A.-O. Ledoux de la succursale de Sherbrooke de la *Eastern Township Bank*, siégeaient tous les trois à la commission d'examens. Ainsi, dès le mois de novembre 1885, à l'âge de 14 ans, il entra au service de cette institution dans laquelle il allait faire son apprentissage :

[...] j'ai fait mon apprentissage comme banquier dans une petite ville, sans contredit la plus prospère de la province de Québec, Sherbrooke. J'ai assisté là à la fondation et au développement de plusieurs entreprises analogues. J'avais sous les yeux l'exemple de la Banque des Cantons de l'Est qui est devenue une institution puissante dans un centre relativement petit, en poussant de l'avant toutes ces entreprises qui le plus souvent étaient la création de son gérant, M. Farwell qui payait de son influence, de sa personne et de sa bourse⁷.



Le jeune J.-É.-A. Dubuc, en 1890, alors qu'il était employé à la Banque nationale de Sherbrooke
Source : Masson, ANGC, fonds Dubuc

La succursale de Sherbrooke connut des difficultés durant les mois qui suivirent son entrée, tellement que le C. A. de Québec envisagea de la fermer, mais se ravisa en estimant que ses déboires pouvaient provenir de la succession rapide, en un an, de trois gérants, jusqu'à l'arrivée de P.-I. Bazin en avril 1887. Celui-ci sera remplacé, en septembre 1889, par W. Gaboury, le frère du président de la Banque Nationale à Québec¹⁴.

Les prestations du nouveau commis furent jugées plus que satisfaisantes si l'on se fie à la hausse rapide de sa rémunération : fixée à 120 \$ au moment de son engagement, en novembre 1885, elle fut rehaussée à 200 \$ six mois plus tard, à 250 \$ en mai 1887, à 300 \$ en mai 1888, augmentée de 50 \$ en juillet, majorée à 500 \$ en mai 1889; promu comptable en mai 1890 au salaire de 600 \$, celui-ci augmenté à 750 \$ en mai 1891; tous les salaires de la succursale furent « gelés » en mai 1892.

En plus de ses responsabilités étroitement professionnelles, le jeune employé de banque s'impliqua, à partir de l'automne de 1890,

dans des activités sociales auxquelles plusieurs banquiers donnaient leur appui. Le 7 octobre 1890 était fondée *L'Union commerciale* qui se dotait d'un conseil (officiers) de 13 membres (sans compter le président honoraire, L.-R. Panneton, député provincial du comté); parmi les membres actifs, le président W. Gaboury, de la Banque Nationale, (le patron du jeune homme) et le premier vice-président, E.-P. Olivier, de la *Eastern Township Bank*, É.-A. Dubuc, quant à lui, était élu secrétaire-archiviste.

Il est difficile de savoir s'il y avait quelques liens avec des associations du même nom qui existaient dans d'autres villes, mais Le Progrès de l'Est mentionnait " les bienfaits que de semblables institutions ont produits dans plusieurs villes de notre province."

Quinze mois plus tard, toujours sous la présidence de W. Gaboury, É.-A. Dubuc se voyait confier la tâche de premier secrétaire. Le journal donnait davantage de détails sur les objectifs poursuivis par l'association et sur ses activités :

Cette association progresse favorablement de jour en jour et compte aujourd'hui 91 membres. Ses magnifiques salles où l'on voit deux tables de billard, un piano, une salle de lecture, une bibliothèque, etc., sont situées sur la rue Wellington, au centre de la ville, et sont tous les soirs le rendez-vous de la jeunesse commerciale qui va s'y délasser des travaux et des ennuis de la journée. Les fondateurs de cette association ont fait là une œuvre morale destinée à éloigner les jeunes gens des buvettes et des jeux intéressés, en leur procurant à bon marché des amusements permis et leur donnant un lieu de réunion agréable et peu dispendieux. C'est avec plaisir que nous constatons ses progrès et nos félicitations aux officiers et spécialement au président, M. Gaboury, qui ne s'épargne aucune peine pour rendre cette institution populaire et attrayante.



Collection de la Société d'histoire de Sherbrooke

La Banque nationale de Sherbrooke située sur la rue Wellington.

Toujours à l'automne de 1890, le club de raquetteurs Tuque Rouge élit É.-A. Dubuc au poste d'assistant-secrétaire; là aussi siégeait au moins un représentant de banque : E.-P. Olivier. Les clubs de raquetteurs étaient nombreux à l'époque; comme les autres, le club Tuque Rouge regroupait des sportifs pour des randonnées et proposait des rencontres sociales, non seulement à Sherbrooke (avec, parfois, les autres clubs de la ville), mais aussi avec les clubs d'autres villes; il venait de faire construire, l'hiver précédent, un « chalet rustique [...] à quelques arpents de la route d'Orford ». (À l'une des sorties, à Québec celle-

là, l'un des clubs de raquetteurs de la région de la capitale et de Lévis portait le nom de Union commerciale).

Le 21 février 1892, il écrivait à celle qui allait bientôt devenir sa fiancée, Anne-Marie Palardy :

Mardi, grand banquet donné par le club de raquettes Tuque Rouge dont j'ai l'honneur d'être secrétaire ...

Mercredi, élection des officiers de L'Union commerciale... Vendredi (soir), de 8 heures à 10 heures et demie, travail pour l'Union commerciale¹⁹.

Sa désignation, le 2 mai 1892, par le surintendant de l'Instruction publique, au bureau des examinateurs du cours commercial de son *alma mater*, peut être interprétée comme une reconnaissance des compétences acquises par le jeune homme dans sa profession de banquier. Représentons-nous ce jeune employé de 21 ans siégeant à la même table que le gérant général de la Banque Nationale à Québec, P. Lafrance, le maire de Sherbrooke, W. Murray, deux représentants de la *Eastern Township Bank*, A.-O. Ledoux de Granby et E.-P. Olivier de Sherbrooke, le gérant de la Compagnie E. T. Corset, O. Gendron, sans compter son patron immédiat, W. Gaboury et son collègue, le comptable L. Clapin.

Cette tâche lui a paru lourde, mais lui a valu quelques compensations. À Anne-Marie, il écrivait le 18 juin :

[...] Samedi, dimanche, lundi, j'ai travaillé comme un nègre pour le séminaire. Je suis un des examinateurs de la classe d'affaires et dans ce monde les honneurs ne coûtent pas rien, mais, en revanche, jeudi j'ai pris congé. Je suis allé avec Mess. le supérieur et le procureur du séminaire et quelques-uns des examinateurs passer la journée à « Montjoie », la belle résidence d'été des Mess. du Séminaire.

Qui était cette jeune fille qui aurait récemment déserté le couvent, au dire de sa fille Esther, pour retrouver son prétendant et devenir bientôt madame J.-É.-A. Dubuc?

Anne-Marie-Appoline Palardy est née à Saint-Hughes en 1871 (fille du docteur Misaël Palardy et de Marie-Eulalie-Malvina Drolet). Elle fréquenta le couvent des Sœurs de la Présentation de Marie et obtint, en mars 1889, du bureau des examinateurs catholiques de Saint-Hyacinthe, « après un examen très satisfaisant », le diplôme d'école modèle de première année « l'autorisant à enseigner le français et l'anglais » dans les écoles modèles²⁰. Durant ses études, au printemps de 1887, à l'âge de 16 ans, elle avait suivi une retraite,

au monastère du Précieux-Sang de Saint-Hyacinthe, où elle s'était liée à sœur Marie-de-l'Assomption, avec qui elle entretiendra une correspondance au moins jusqu'en 1890 et à qui elle avait confié son désir de devenir religieuse. Durant la même période, elle

correspondit avec deux prêtres : l'abbé J.-M. Laflamme, de Saint-Jean, et, à partir de 1890, avec l'abbé C. Bruneault, de Holyoke, dans l'État du Massachusetts; à celui-ci elle avait confié, dans une de ses lettres, qu'elle se sentait attirée par deux jeunes hommes : l'un de Holyoke, l'autre de Sherbrooke. Mais le bon abbé voulut la détourner de ses chimères, la confirmer dans sa vocation et l'exhorter à se soumettre à ses directives :

[...] Il me semble que vous aviez la bonne idée de rire de vos petits amoureux [...] (sic) braves gens d'ailleurs et que le pauvre cœur n'a pas été malade de ce côté-là au moins autant que vous le dites. Même pour Sherbrooke, je ne crois pas qu'il n'y ait rien de si sérieux!!!

[...] Laissez-moi vous féliciter d'être revenue à des idées plus conformes à votre sainte vocation (pour moi elle n'est pas douteuse) et d'avoir repris de suite vos habitudes de piété... surtout faites-vous un devoir d'obéir toujours et quand même à votre sage directeur et tout ira pour le mieux.

Mais, prudent, le prêtre terminait sa lettre en évoquant la possibilité d'une alternative :

Vous pourrez faire une excellente religieuse, si vous le voulez, et en cela nul doute que vous feriez plus plaisir au bon Dieu, mais vous n'êtes pas dans le cas de damnation très probable. Je crois encore que vous pourrez vous sauver dans l'un ou l'autre état!!!²¹.

Sur un feuillet détaché de son grand album de souvenirs, Anne-Marie a collé un bouquet de fleurs et y a inscrit :

Ces fleurs me rappellent un jour mémorable de ma vie où je demandai mon entrée chez les religieuses de la présentation-de-Marie, 4 février 1891.

Il faut croire qu'il s'est produit un événement majeur dans sa vie, précisément du côté de Sherbrooke, où cela semble avoir été plus sérieux que ne le croyait l'abbé Bruneault, car, dès le printemps suivant, elle collait de nouveau quelques fleurs sur un autre feuillet détaché de son album :

28 avril 1892. Souvenirs de mes 21 ans. Avec mes meilleurs souhaits. E.-A. Dubuc - Quelques fleurs d'un splendide bouquet offert la veille de mon anniversaire par M. E.-A. Dubuc.

Cet événement décisif correspond-il à l'anecdote que rapportait sa fille Esther relançant une intervention de la mère du jeune



La jeune fiancée de J.-É.-A. Dubuc, Anne-Marie Palardy.

source : ANGC, fonds Dubuc, P1/144, p.12a

amoureux auprès du « curé »? Il n'y a, somme toute, aucune preuve que la jeune fille soit effectivement entrée au monastère. Les deux témoignages qui nous sont parvenus nous porteraient à croire le contraire : d'une part elle même a voulu se rappeler : « ... le jour mémorable de ma vie où je demandai mon entrée chez les religieuses » ; d'autre part, sa fille Esther s'est rappelé qu'on lui a rapporté que « le curé libéra ma mère de ses promesses et velléités de vie religieuse ». Si Anne-Marie était entrée au monastère sans doute aurait-elle été plus explicite dans son album et aurait-elle communiqué à sa fille un souvenir plus clair d'un épisode réel de vie monacale.

De Sherbrooke, le jeune homme lui écrivit qu'il comptait prendre ses vacances au début de septembre et qu'il la rejoindrait à Saint-Hughes. De fait, il eut droit à des vacances du 13 au 23 septembre. Mais, déjà, le 21, elles étaient interrompues par l'ordre qui lui était communiqué d'aller rencontrer les directeurs de la Banque Nationale.

Encore ce jour (21 septembre) une autre dépêche me demandant de rencontrer messieurs les directeurs jeudi soir et vendredi matin je m'embarquai à bord du Canada pour Chicoutimi.

On lui demandait d'aller remplacer le gérant démissionnaire de la succursale qu'ils venaient d'ouvrir en juillet.

Cette nouvelle succursale était ouverte à l'époque où la Banque Nationale amorçait une politique d'ouvertures de succursales au Québec et ailleurs au Canada²², en cela, elle suivait le mouvement général des banques à charte du Canada qui, en plus d'étendre leurs opérations dans les Prairies, multipliaient le nombre de leurs succursales dans le but, (selon Neufeld et Naylor, chacun à sa manière), d'éponger de façon plus efficace l'épargne des Canadiens et concurrencer victorieusement les banques privées et les banques de la poste, dont elles entraînaient la disparition²³. Entre mai 1892 et juin 1893, la Banque Nationale aura ouvert six succursales au Québec et une à Winnipeg.

En vantant la perspicacité dont faisait preuve le conseil d'administration dans sa décision d'ouvrir la succursale de Winnipeg, le président Gaboury adressa aux actionnaires de la banque, à leur assemblée du 18 mai 1893, des paroles qui se voulaient sublimes :

Je regrette de n'avoir pas le temps de donner en entier les raisons de ma croyance, si toutefois cela peut s'appeler croyance car cela semble être un de ces cas clairs de causes et d'effets, de certaines choses produisant certains résultats qui sont du domaine de la science absolue²⁴.



La première Banque nationale à Chicoutimi était située sur la rue principale, la rue Racine.

Ces paroles avaient saveur d'éternité ... seize mois plus tard, en septembre 1895, on fermera cette succursale!

Heureusement pour nous, il n'en alla pas de même à Chicoutimi. Le conseil d'administration répondit rapidement à la demande que le député de Chicoutimi (récemment élu), Honoré Petit, lui avait adressée le 12 mai. Mais, déjà le 3 mai, le frère du député, Jean-Baptiste, marchand associé à David Tessier (maire de Chicoutimi) dans la firme Tessier et Petit, avait rencontré, à Québec, le président Gaboury, pour se rassurer des services que la banque rendrait à leur entreprise :

3 mai 1892 (Québec) Je me suis rendu à la Banque Nationale pour y rencontrer le président, M. Gaboury pour lui demander s'il s'engagerait à collecter des chèques que M. Tessier escompterait. M. Gaboury m'a répondu qu'il devait descendre prochainement avec un employé de la Banque qui résiderait à Chicoutimi dans le but d'établir une succursale de sa banque²⁵.

Le marchand-chroniqueur, de retour à Chicoutimi, avait écrit le 12 mai à M. Gaboury : [...] pour la question d'accorder une agence de sa banque à Chicoutimi, à Honoré.

Deux membres du conseil, dont le président Gaboury, se rendirent à Chicoutimi dès la fin mai et la décision fut prise le 7 juin d'ouvrir la succursale; le 10 juin, on engagea Napoléon Vézina pour être gérant et on accepta, le 21 juin, l'offre de J.-D. Guay de louer le bureau avec logement. Au dire du chroniqueur J.-B. Petit, Guay a quitté Chicoutimi le 23 juin : [...] pour vendre sa propriété (bâtisse du Progrès) à la Banque Nationale pour qu'elle en fasse sa succursale.

Mais c'est un bail que la banque consentit à J.-D. Guay : Le bureau décide d'offrir 200 \$ par année à M. J.-D. Guay pour louer

5 acres avec privilège de la remettre tous les ans en donnant quatre mois d'avis. M. Guay devra livrer la maison et le jardin sans rien se réserver.

Et le chroniqueur d'annoncer : 6 juillet. Un monsieur Vézina, employé de la Banque Nationale, est arrivé ici pour prendre la gérance de la Banque Nationale... mais il déplore, cinq jours plus tard : 11 juillet 1892. Le bureau de la Banque Nationale devait ouvrir aujourd'hui, n'a pas ouvert... et pour contredire la nouvelle du 6 juillet : 14 juillet. Napoléon Vézina, le gérant de la succursale de la Banque Nationale à Chicoutimi est arrivé ce matin à bord du Corinthian, avec armes et bagages. On rapporte que la banque sera en opération d'ici une dizaine de jours, pour escompter.

Le 15 juillet, à Québec, le bureau de direction de la banque engagea John Labrecque pour se rendre à Chicoutimi comme employé. Quinze jours plus tard, J.-B. Petit, toujours impatient :

1 août. J'ai été à la succursale de la Banque Nationale qui ne fonctionne pas encore. Elle ne change que les chèques et fait circuler leurs billets. Vézina attend le président Gaboury, les safes (coffres-forts) et un commis pour mercredi.

Les affaires de la succursale se développèrent rapidement; le 12 juillet, le gérant général avait remis 10 000 \$ à Napoléon Vézina qu'il devait déposer « dans la voûte de l'évêché de Chicoutimi pour sûreté »; le 22 juillet, sur la recommandation de M. Vézina, T.-Z. Cloutier et Adolphe Rivard étaient choisis pour être notaire et avocat, respectivement, de la succursale. Au début d'août, le président Gaboury s'était rendu de nouveau à Chicoutimi et, à son retour, le conseil avait consenti les « lignes d'escompte » suivantes :

| | |
|----------------------------|-----------|
| Méron Tremblay | 5 000 \$ |
| P. Talbot | 5 000 \$ |
| Alex. Blair | 3 000 \$ |
| Price Bros. & Co. | 25 000 \$ |
| O. Côté (Saint-Alphonse) | 2 500 \$ |
| A. Potvin (Saint-Alphonse) | 1 000 \$ |

Par contre, on a refusé la demande d'Ézéar Boivin d'une ligne d'escompte de 3 000 \$ et celle de J.-D. Guay pour le même montant (on peut se faire à cela une idée de l'évaluation que l'on se faisait à Québec de l'importance respective des marchands et industriels de Chicoutimi).

La gérance de Napoléon Vézina fut de courte durée : arrivé à Chicoutimi le 14 juillet, il donna sa démission le 15 septembre. Il avait refusé d'accepter les conditions de logement imposées par le « bureau des directeurs ». Celui-ci avait fait aménager un appartement au-dessus des bureaux de la succursale et lui faisait obligation d'y loger. Mais Vézina prit la liberté de louer une maison pour sa famille. Ce que n'apprécieront guère les directeurs qui lui enjoignirent « de reprendre immédiatement son logement dans la bâtisse occupée par la banque »; toutefois, ils consentirent à faire

compléter la rénovation du logement et à lui assurer une plus grande sécurité en acceptant qu'il fasse installer « une porte en barreaux de fer » et à lui envoyer un revolver pour la protection du bureau. Vézina voulut finasser en faisant savoir qu'il couchait dans le « bureau » de la banque, sans aménager sa famille dans le « logement » de la succursale. De plus, Vézina s'était entêté à ne pas signer un document, défini tantôt comme « les règlements », tantôt comme « l'acte d'engagement », et ce n'est que sur réception d'une lettre de l'avocat de la banque, M. Hamel, qu'il s'était exécuté le 12 septembre. Pourtant, trois jours plus tard, il faisait part de sa démission.

Le 20 septembre, le bureau des directeurs accepta sa démission et désigna immédiatement son successeur :

M. A.-E. Dubuc, comptable à Sherbrooke est appointé gérant pour la succursale de Chicoutimi, salaire de 800 \$ par année, plus logement. La garantie de M. Dubuc sera de 8000 \$.

Il est intéressant de noter que, le 27 septembre, les directeurs ont : [...] lu l'application de J.-D. Guay demandant à être nommé gérant de la succursale de Chicoutimi.

Plusieurs années plus tard, J.-É.-A. Dubuc décrira les réactions ambivalentes entre lesquelles il se sentit partagé à l'annonce de sa nouvelle affectation :

[...] j'on m'offrit la gérance de Chicoutimi, poste dont l'éloignement ne m'attirait guère et que je fus tenté de refuser. Mais on me fit valoir les chances d'avenir de cette région nouvelle et je commençai d'entrevoir une carrière de banquier qui m'amènerait sans doute un jour au poste prestigieux d'inspecteur général.

Voilà des paroles prononcées 34 ans après l'événement; rapportent-elles correctement le sentiment vraiment vécu à l'époque? Elle expriment, en tout cas, une ambition arrêtée.

Le choc de la séparation fut intense et l'éloignement, pénible pour les deux amoureux. Le 23 septembre, Alfred communiquait à Anne-Marie les résultats de sa rencontre avec les directeurs :

Que d'événements, que d'ennuis et tout cela en si peu de temps. Je suis gérant de la Banque Nationale " Chicoutimi ". Pour comble de malheur, il me faut partir le plus tard le 3 octobre au matin. C'est désolant!! C'est ce qui explique la dépêche reçue à Saint-Hughes le 21 septembre.

[...] Je suis bien au physique mais bien mal moralement. Dire que dans sept jours il me faudra quitter Sherbrooke pour au moins 4 ou 5 mois!

[...] Une parole d'encouragement de votre part me serait d'un grand aide!

Anne-Marie reçut la lettre le lendemain, 24 septembre, et s'empressa, à la nouvelle de cette nomination et de ce départ imminent

pour Chicoutimi, de se confier à son journal :
[...] Ah! ciel, c'est loin! Trop loin pour bien faire. Le ton de sa lettre est triste et ne respire que le découragement.

Le même jour, elle répondit à la lettre qu'elle venait de recevoir :

[...] Si votre cœur est affecté de tout cela, le mien, soyez-en bien persuadé, n'est pas indifférent, sachez! Mais c'est un mot de félicitations en même temps qu'une parole de regret que je viens vous écrire aujourd'hui. Votre nomination mérite le premier votre départ a droit à la seconde. C'est la main dans votre main que je viens vous dire " courage " ! 4 mois vont passer et nous nous reverrons.

Chicoutimi! Ah ciel! dites-vous, c'est trop loin. Pour des cœurs amis la distance est toujours trop grande; pour les nôtres, alors, cette dernière va paraître immense.

[...] Dans vos quelques lignes, vous dites que vous quittez Sherbrooke pour 4 ou 6 mois au moins. Est-ce un retour pour retourner immédiatement? Chicoutimi de fait est très loin!!

Elle a vu Augustine, la sœur d'Alfred :

[...] elle doit avoir un immense chagrin de vous voir partir et partir pour si loin ... Chicoutimi!! Ville d'avenir, c'est vrai! ... Si mon frère part, dit-elle, je vais mourir d'ennui et de chagrin.

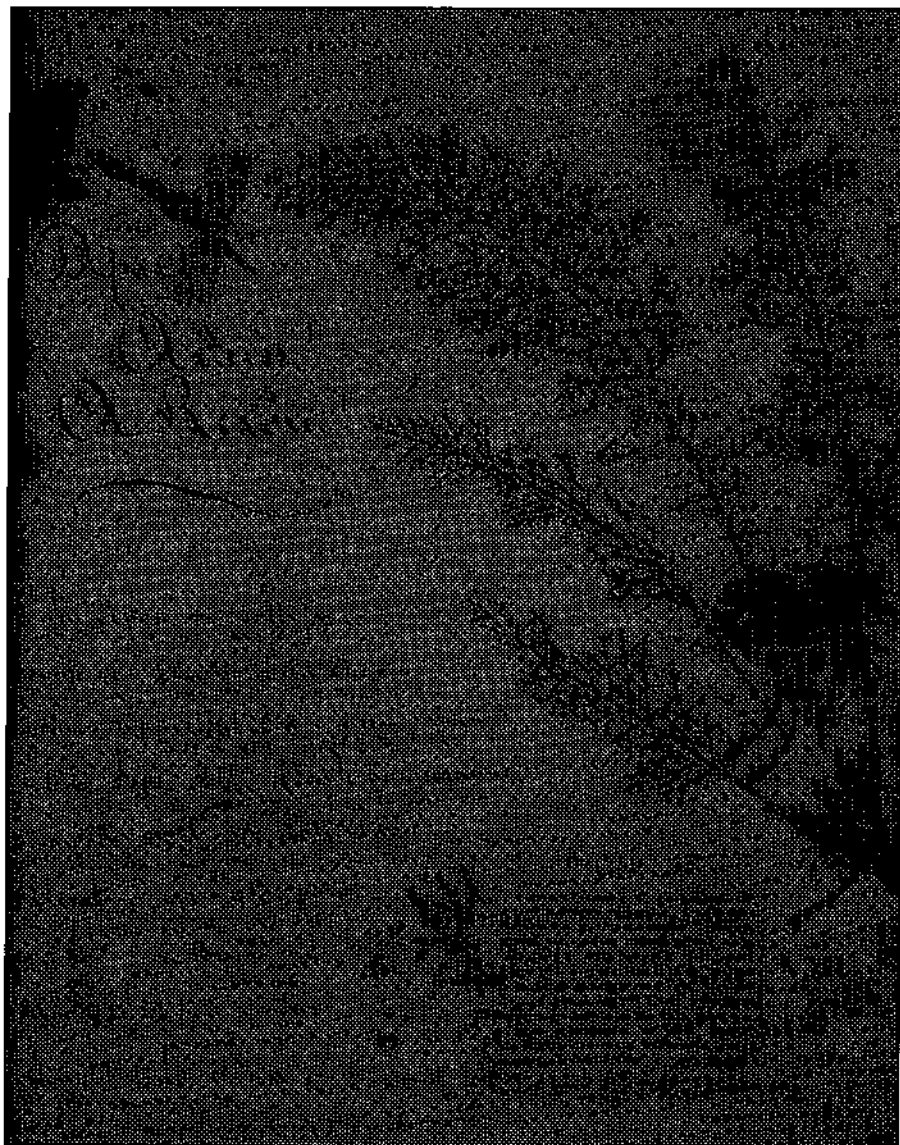
[...] Ma main dans votre main, je vous dis bon voyage, prompt retour! et courage!

Le 27 septembre, le jour de son départ, le jeune homme a rendu visite à son amoureuse pour lui faire ses adieux. De nouveau, celle-ci s'est confiée à son album :

Départ. Adieu! Au Revoir!

J'ai déposé sur cette page blanche des feuilles bien chères; elles me rappellent des " adieux " prononcés le 27 septembre 1892. Mr Dubuc, nommé gérant de la Banque Nationale à Chicoutimi après avoir passé sa vacance du 13 au 23 me revenait le 27 pour me dire un long et triste " adieu ". Ces fleurs sombres étaient sur la table du salon au matin des adieux. C'est là où je les ai cueillies.

En quittant Sherbrooke, le jeune homme laissait des amis qui déploraient son départ. La presse locale se fit l'écho du double sentiment qui partageait les réactions de ses connaissances : le regret de son éloignement et l'admiration pour sa promotion. Le jour même



Page de l'album d'Anne-Marie Palardy où apparaît la mention du départ de J.-É.-A. Dubuc pour Chicoutimi.

de son départ, *Le Progrès de l'Est* exprimait cette double réaction (*Le Progrès du Saguenay* reproduira cet article dans son édition du 6 octobre, quelques jours après son arrivée à Chicoutimi) :

[...] Tout en félicitant M. Dubuc de cette promotion méritée à tous les titres, nous ne pouvons nous empêcher de déplorer son départ de cette ville. M. Dubuc avait su se faire parmi nous autant d'amis que de connaissances et son absence se fera vivement sentir dans tous les cercles qu'il fréquentait, l'Union commerciale surtout, dont M. Dubuc était un des principaux fondateurs et inspireurs, perd en lui un officier actif et précieux.

Le 30 septembre, *Le Pionnier*, rapportait lui aussi, la nouvelle. Le même jour, *Le Progrès de l'Est* décrivait la soirée que le patron de É.-A. Dubuc avait tenue avec des amis pour lui exprimer leurs adieux :

[...] La réunion a eu lieu chez M. Gaboury, le gérant de la Banque Nationale, et la soirée s'est passée très agréablement.

Les amis de M. Dubuc, tout en exprimant leur regret de le voir laisser Sherbrooke, l'ont tout à tour vivement félicité de sa promotion à un poste plus élevé et plus lucratif et de la marque de confiance dont il était l'objet de la part des directeurs de la banque.

Dans l'une des premières lettres que le jeune homme écrira à Anne-Marie depuis Chicoutimi, il mentionnera que le banquet était présidé « par mons. L.-E. Panneton c. r., MPP ». (On se souviendra que le député était le président honoraire de L'Union commerciale).

Le même jour, le 4 octobre, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* (on sait que Saint-Hughes est dans l'orbite de Saint-Hyacinthe) vantait, lui aussi, les mérites du jeune banquier :

[...] Employé habile et fidèle, il a su mériter la confiance de ses patrons, qui viennent de lui donner, à l'âge de 21 ans, cette place importante dans le monde de la finance.

Anne-Marie envoya la copie de l'article à son « bon ami » qui le trouva :

[...] pour le moins un peu trop flatteur. Je suis bien content que vous soyez sur l'impression que c'est juste. Grand merci de ce compliment à mon égard et grand merci pour l'envoi du courrier, vous êtes bien bon, je n'en reviens pas.

Ainsi commençait une longue correspondance que les deux amoureux échangeront jusqu'en juillet 1893, au moment de leur mariage et leur installation à Chicoutimi. Elle me servira dans un prochain article.

.....

La formation du jeune homme avait commencé très tôt : il s'était inscrit en première année du cours commercial du séminaire Saint-Charles-Borromée à l'âge de neuf ans; dès la fin de ses études, pour lesquelles il avait mérité tant de prix et d'honneurs, il était entré à la succursale de Sherbrooke de la Banque Nationale à l'âge de 14 ans; durant sept ans, il avait parfait sa formation de banquier tout en participant à des activités sociales et culturelles dans la ville de Sherbrooke; c'est ainsi qu'à 21 ans il fut jugé apte à prendre la gérance de la succursale de Chicoutimi de la Banque Nationale. Pendant six ans, de 1892 à 1898, il pratiquera la profession de banquier à laquelle il adjoindra plusieurs activités de nature financière et industrielle qui l'orienteront vers la Compagnie de pulpe de Chicoutimi.

Dans les prochains articles, nous suivrons le jeune homme dans ces activités.

Notes

1. L'ensemble des articles couvra l'objet de la communication que j'avais donnée à Chicoutimi, en octobre 1994, dans le cadre du congrès de l'Institut d'histoire de l'Amérique française. J'avais donné ma communication, à l'époque, à partir de notes. Le nouveau congrès de l'Institut à Chicoutimi me sert d'occasion pour procéder à cette rédaction et, tout en même temps, de compléter ma recherche

par l'approfondissement de quelques questions.

2. Toutes les informations concernant les naissances, les mariages et les décès sont tirées des registres de l'état civil des paroisses de Saint-Hughes et Saint-Michel de Sherbrooke.
3. Paroisse de Saint-Hughes, actes de l'état civil.
4. Les informations concernant la vie commerciale à Sherbrooke sont tirées des annuaires commerciaux, conservés à la Société d'histoire de Sherbrooke sous le titre : *Sherbrooke City Directory for the Year...*
5. Archives nationales du Québec à Sherbrooke : archives judiciaires, Cour supérieure, Registre des raisons sociales, 14 novembre 1888.
6. ANOC, fonds Dubuc, J.-É.-A. Dubuc, cahier de correspondance commerciale, 23 mars 1893.
7. ANOC, fonds Vincent Dubuc. Cette source mérite qu'on lui applique une critique méthodique.
8. Archives du Collège Saint-Charles-Borromée, Annuaire pour chacune des années durant lesquelles le jeune Dubuc fut inscrit au cours commercial.
9. Mgr Antoine Racine, premier évêque du diocèse de Sherbrooke, était le frère de Mgr Dominique Racine, premier évêque du diocèse de Chicoutimi.
10. Archives du Collège Saint-Charles-Borromée, Annuaire, 1875-6, 1.
11. Gouvernement du Québec, Assemblée législative, Documents de la Session, 1874, VII-X. En 1872, dans son rapport, à titre de ministre de l'instruction publique, P.-J. O. Choiseau avait déploré le trop grand nombre de collèges classiques et la faiblesse de l'enseignement pratique qu'on y donnait. (Documents de la Session, 1872, n. 3, p. VIII). Jean-Baptiste Meilleur croyait que chaque classe sociale devait avoir son propre réseau scolaire et que les collèges de l'élite devaient offrir un cours commercial approprié de façon à ce que ceux qui n'arriveraient pas à terminer le cours classique pourraient trouver une occupation dans le monde des affaires ; *Mémoires de l'Éducation du Bas-Canada*, 1^{re} éd., 1876, p. 211. Le ministre Gédéon Ouimet partageait manifestement les conceptions de Meilleur puisqu'il recommandait de hausser les frais de scolarité des collèges classiques pour en réserver l'accès à l'élite.
12. William F. Ryan, *The Clergy and Economic Growth in Quebec (1896-1914)*, Québec, PUL, 1966, p. 228-229.
13. Archives du Séminaire de Chicoutimi, *Annuaire 1880-81 et 1883-84* Raymond Desjagné, « Joseph-Dominique Gauthier », *Saguenayensis*, vol. 10, n. 4, 1968, p. 89-92.
14. Cette information est tirée d'un document qui se trouvait dans une partie du fonds Vincent-Dubuc, que j'ai consulté au début des années 1990. Cette partie du fonds était conservée à la résidence de M. et Mme Arthur Tremblay (Pauline Dubuc), qui fut détruite par un incendie quelques années plus tard. J'avais négligé d'y inscrire, à la note que j'en avais prise, la référence de l'information.
15. « Mémoires de Mgr Eugène Lapointe », *Saguenayensis*, vol. 29 à 32; vol. 32, p. 3.
16. ANOC, fonds Dubuc.
17. ANOC, fonds Dubuc, Cahier de correspondance commerciale, de J.-É.-A. Dubuc à Napoléon Lavoie, 18-03-1897.
18. *Le Progrès de l'Est*, 03-08-1899.
19. ANOC, fonds Dubuc, lettre de J.-É.-A. Dubuc, à A.-M. Palardy, 21-02-1892.
20. ANOC, fonds Dubuc, album de souvenirs de A.-M. Palardy.
21. ANOC, fonds Dubuc : les lettres de sœur Marie-de-l'Assomption et des abbés Laflamme et Bureau se trouvant dans la correspondance de A.-M. Palardy.
22. Ronald Rudin, *Banking in Canada. Les banques canadiennes-françaises, 1825-1925*, traduit de l'anglais, Montréal, Boréal, 1988, p. 107.
23. E.P. Neufeld, *The Financial System of Canada: Its Growth and Development*, Toronto, Macmillan, 1972, p. 101-102, 137; Tom Naylor, *The History of Canadian Business, 1867-1974*, vol. 1: *The Banks and Financial Capital*, Toronto, James Lorimer, 1975, p. 97.
24. Banque Nationale, Procès verbaux des assemblées des actionnaires, 18 mai 1893.
25. Journal de Jean-Baptiste Petit, dans Faisel Bouchard, *La vie quotidienne à Chicoutimi au temps des fondateurs. Extrait des mémoires de la famille Petit, 1892-1894, Chicoutimi-Nord*, [chez l'auteur], 2002. Il est étonnant que l'on n'ait pas cru convenable d'inclure, sur la couverture du livre, que Jean-Baptiste Petit était l'auteur de son journal. (Les ajouts tirés des journaux de ses deux frères sont relativement modestes).
26. L'action catholique, « Le nouveau député de Chicoutimi ». *Siouette parlementaire*, 11 mars 1926.

Évolution du système scolaire au Saguenay

par Laurier Duchesne
Archiviste

La naissance d'une commission scolaire dans le village de Chicoutimi fait suite à une demande formulée par les colons de l'époque qui avaient décidé de mettre en place une structure scolaire capable de pourvoir à la tâche de l'éducation des enfants. À l'instar des autres petites commissions scolaires des villages environnants à leurs débuts, celle-ci a dû passer par différentes étapes nécessaires à son développement. À l'image d'une petite entreprise, la nouvelle municipalité scolaire utilisera toutes les ressources du milieu mises à sa disposition afin de réduire les coûts d'opération tout en maximisant les services offerts à sa population.

Avec l'esprit de solidarité et de débrouillardise qui constitue l'une des caractéristiques des gens de la région, l'organisation scolaire du village de Chicoutimi verra son importance s'accroître au fil des années. Grâce à l'esprit d'initiative de ses responsables, celle-ci fera toujours preuve d'une formidable capacité d'adaptation aux besoins sans cesse croissants de la population, laquelle a grandi rapidement avec l'établissement progressif des colons et, beaucoup plus tard, avec les développements apportés par l'industrialisation de la ville.

Un mois seulement après que le village de Chicoutimi a été officialisé par règlement municipal, le 7 mai 1860, la Municipalité scolaire du village de Chicoutimi naîtra le 23 juin suivant, devenant ainsi l'une des premières commissions scolaires au Saguenay-Lac-Saint-Jean à exister encore de nos jours.

Le clergé et les congrégations, bases du système scolaire régional

L'Église a eu, depuis toujours, une influence prépondérante sur l'éducation au Québec, pouvant même aller jusqu'à empêcher l'État d'exercer une action quelconque à ce niveau. En octobre 1862, l'arrivée du nouveau curé Dominique Racine à Chicoutimi correspondra également avec l'avènement de l'éducation professionnelle au Saguenay. Prenant le pouls tant religieux que scolaire de la population, le curé Racine s'est immédiatement rendu compte qu'à cette fin, un clergé et des élites laïques tirées de son propre milieu étaient indispensables. Ce sera grâce aux efforts soutenus du curé Dominique Racine que sera implanté, en 1864, un pensionnat tenu

par les religieuses du Bon-Pasteur. Cette communauté a pour but premier de fournir un refuge et une aide à la réhabilitation des jeunes filles et aussi de pourvoir à l'éducation et à l'instruction des enfants.

L'accroissement rapide de la population dans la région, découlant directement du développement de l'industrie du bois, motivait en partie la construction d'une école de filles. L'éloignement des grands centres de l'éducation, qui occasionnait des dépenses considérables pour les futures institutrices désireuses de suivre un cours d'enseignement supérieur ou de se qualifier pour l'enseignement, était aussi un des facteurs qui venait ajouter à la nécessité pour la région de se doter d'une école normale. Quelques années plus tard, en 1872, la fondation du Séminaire viendra couronner les efforts de Dominique Racine.

À partir des années 1880 et jusqu'au début des années 1900, le mandat des présidents de la Commission scolaire consistait principalement à consolider les acquis de cet organisme. Ainsi, la plupart des résolutions adoptées par les différents conseils de commissaires qui se sont succédé avaient trait à la rénovation ou à la reconstruction des écoles devenues trop petites pour contenir tous les écoliers qui arrivaient sans cesse plus nombreux, principalement à cause des familles venant s'installer pour travailler à la pulperie de Chicoutimi. Poursuivant ses efforts de consolidation, la Commission scolaire s'est tournée vers les communautés religieuses enseignantes au début des années 1900 pour leur confier la direction de ses écoles primaires. C'est d'ailleurs cette idée qui sera à l'origine de la venue des frères maristes à Chicoutimi. Cette communauté religieuse aura un incroyable impact sur l'enseignement professionnel au Saguenay grâce à la construction de son Académie commerciale.

L'enseignement et les programmes d'études

Formé en 1860, le Conseil de l'Instruction publique émit des règlements pour le bon fonctionnement du système scolaire au Québec. En 1875, la tâche d'édicter des règlements est confiée au Comité catholique. Ce comité mettra en place plusieurs règlements,



Le premier Séminaire de Chicoutimi fondé en 1873.

notamment celui des inspecteurs d'écoles (1877), du Bureau central des examinateurs (1897), des programmes et règlements des écoles normales (1898), de l'enseignement ménager (1929), des examens officiels (1932) et des scolasticats de religieux (1931) et des religieuses (1937).

Le Conseil adopte, en 1873, une première classification des écoles et détermine les premiers programmes d'études² qui n'étaient, somme toute, qu'une simple énumération de matières dont l'enseignement était obligatoire, ce qui laissait encore de graves lacunes dans l'enseignement dispensé. Le programme de 1888, qui a conservé les appellations initiales des écoles, répartira la scolarité sur une période de huit années. Accompagné de directives pédagogiques élaborées, ce programme et sa division des cours subsistera jusqu'à la réforme de 1923.

Le programme de 1923 réorganise de fond en comble la structure des écoles publiques en la répartissant en trois groupes distincts : les écoles maternelles, élémentaires et complémentaires. Après la réforme du programme de 1929, qui a créé un cours primaire supérieur d'une durée de trois ans (la deuxième année se dédoublant en deux sections : commerciale et industrielle), les programmes de 1937 et de 1939 ont amené une révision de la durée du primaire (de la 1^{re} à la 7^e année), tout en reportant les matières scientifiques au primaire supérieur. Toutes ces modifications ont énormément rehaussé la valeur des programmes d'études. Avec la refonte suivante (1948), le Comité catholique a pu réunir les meilleures méthodes d'enseignement alors en usage. L'originalité de ce programme tenait à l'apport des principes qui devaient être appliqués à l'enseignement : le programme devait être éducatif et capable de s'adapter à l'enfant; il devait aussi provoquer l'activité et socialiser l'élève, tout en tenant compte des différences individuelles. À cet égard, le programme de 1948 aura marqué

l'aboutissement de l'évolution de la pédagogie durant les 75 années précédentes.

Les années 1930 à 1940, stagnation et syndicalisme

Les années 1930 furent pour la Commission scolaire une longue période de crise économique. À cette époque, une bonne partie de la population vivait dans la pauvreté, rendant difficile la perception des taxes scolaires et les rétributions. Au cours de cette période, marquée par la Grande Dépression, conséquence du krach boursier du 28 octobre 1929, l'exercice des mandats des administrateurs de la Commission n'était pas de tout repos. Durant ces années sombres, les budgets de toutes les commissions scolaires du pays subirent déficits après déficits. Seule l'aide parcimonieuse distribuée sous forme d'octrois du gouvernement permit de maintenir artificiellement³ les organismes scolaires en état de fonctionnement, ces octrois spéciaux ne réussissant dans les meilleurs cas qu'à assurer un précaire équilibre des budgets annuels.

Au milieu des années 1930, on remarquait encore une très forte disparité salariale chez les institutrices. Par exemple, une enseignante pouvait gagner plus qu'une autre, tout simplement parce qu'elle avait demandé et obtenu une augmentation. Ces demandes étaient accordées de façon tout à fait arbitraire, selon que l'institutrice était jugée bonne ou non, que les finances de la Commission scolaire le permettaient, que les salaires des communautés religieuses n'étaient pas augmentés ou simplement par simple favoritisme. Les prétextes invoqués, justifiables ou non par les commissions scolaires pour refuser d'équilibrer les salaires, étaient nombreux : l'incapacité de percevoir des taxes spéciales, la concurrence déloyale de certaines institutions privées ou religieuses et quoi encore... Ces iniquités salariales étaient dénoncées par tout le monde (l'inspecteur d'écoles, le surintendant, les conseillers de l'Instruction publique, etc.).

Bien que le salaire des hommes ait été en général le double, voire même le triple de celui des femmes, il n'était tout de même pas suffisant pour attirer les enseignants laïcs, les clercs étant plus favorisés sous cet aspect. Durant cette période de crise économique, le gel et même une certaine diminution du salaire des enseignants furent remarqués. Quant au salaire des femmes, il était généralement haussé ou réduit au gré du bon vouloir des commissaires, ces derniers ayant l'embaras du choix en ce qui avait trait à l'embauche d'institutrices, les postulantes étant fort nombreuses⁴. Bien que tardif et hésitant (la crise sévissant toujours), le mouvement syndicaliste s'amorça.

Ce fut pour répondre aux pratiques irrégulières de la part des commissaires, complices avec le DIP, que Mme Laure Gaudreault fonda un syndicat regroupant toutes les institutrices de la région. Le

mouvement était né en réaction au remboursement d'une partie du salaire des enseignantes exigé par les commissions scolaires. Quatre mois plus tard, plus précisément le 16 mars 1937, les commissaires de la Commission scolaire recevaient une lettre mentionnant, entre autres, que les institutrices s'étaient réunies sous le nom d'Association des institutrices, que ce regroupement avait pour but de défendre les intérêts moraux et professionnels de leurs membres et, finalement, qu'elles présentaient aux commissaires l'expression de leur respect et de leur dévouement. Dorénavant, il faudra compter avec le syndicalisme enseignant dans les mœurs du système scolaire régional.



L'école Saint-Georges a été construite dans la vague des écoles de quartier.

La période de stagnation des années 1930 fut suivie d'une autre période tout aussi difficile : celle de la Seconde Guerre mondiale. L'argent se faisait encore rare à ce moment-là, mais les responsables de la Commission scolaire prévoyaient, qu'à court ou moyen terme, la guerre se terminerait et qu'il était nécessaire que leur organisation soit bien préparée pour affronter les nouveaux défis qui ne manqueraient pas de surgir à la fin du conflit.

L'après-guerre : recrudescence de la scolarisation et construction des écoles de quartiers

L'après-guerre constitue une période intéressante du point de vue sociologique. Reconnue comme celle du *Baby Boom*, elle coïncide aussi avec une reprise de l'activité économique à l'échelle mondiale. La reprise économique, liée à un taux de natalité sans cesse croissant, stimula l'émergence de nouveaux quartiers et le développement de quelques autres. La Commission scolaire, qui avait déjà prévu la construction de nouvelles écoles, fut prête le moment venu à satisfaire la demande de la gent écolière. C'est également durant ces années que de profonds changements s'effectuèrent dans le système scolaire provincial. À cet effet, une nouvelle loi du département de l'Instruction publique stipulera que la fréquentation scolaire sera obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans, en plus d'instaurer la gratuité scolaire pour le primaire.

Depuis 1945, le nombre d'écoles à Chicoutimi a doublé, conséquence de deux facteurs majeurs : il y a bien sûr la croissance démographique mais aussi une certaine prise de conscience des parents et des étudiants. Durant les années 1950, la population ne cesse de s'accroître dans presque tous les quartiers de la ville, amenant ainsi les commissaires à envisager la construction d'autres écoles, à la demande de plusieurs délégations. Toutes ces constructions étaient devenues nécessaires.

En effet, les statistiques compilées par la Commission scolaire démontraient que la population étudiante avait augmenté de 69 % (de 2 892 élèves en 1942 à 4 888 en 1954). Les inscriptions au

cours supérieur avaient augmenté de 199 % chez les garçons (de 140 en 1942 à 468 en 1954) et de 173 % chez les filles (de 91 en 1942 à 249 en 1954). De plus, les chiffres révélaient que l'année 1955 amènerait 600 nouveaux écoliers de 1^{re} année, alors que 300 seulement sortiraient des écoles et que, selon les derniers recensements, la population étudiante augmenterait encore pendant plusieurs années.

Raffermissement du réseau scolaire et éducation spécialisée

En 1958, le nom de la Commission scolaire changea pour la quatrième fois depuis sa fondation. Rebaptisée Commission des Écoles catholiques de Chicoutimi, cette nouvelle désignation était devenue nécessaire pour s'adapter aux exigences d'une nouvelle loi régissant le département de l'Instruction publique. De plus, cette loi modifiait les dispositions concernant l'élection des commissaires d'écoles. Ainsi, les commissaires d'écoles verront leur siège numéroté de 1 à 5 et seront désormais élus à la majorité des votes des électeurs. Après ce court intermède, les commissaires reprisent fébrilement leurs travaux, continuant dans la foulée du plan triennal de construction des écoles.

Le 27 mai 1958, une délégation composée de parents, de représentants de la Société d'éducation spécialisée (SÉS), du curé de la paroisse Sacré-Cœur et de l'abbé Antoine Tremblay, rencontre les commissaires de la commission scolaire et leur fait état de la gravité du problème engendré par les enfants atteints de déficience mentale. M. Robert Boly, administrateur de la Société d'éducation spécialisée, et le Dr Roland Saucier se font les porte-parole du regroupement. Ceux-ci élaborent sur le problème des enfants ne pouvant être admis dans les classes dites « habituelles » et cela, dû à leur incapacité à suivre le programme régulier. Cependant, avec des soins spéciaux et une attention toute particulière, ils pourraient éventuellement apprendre un métier et devenir plus autonomes.

La SÉS demande donc à la commission scolaire d'étudier la possibilité de laisser à la disposition de ces enfants un ou deux locaux

pour septembre 1958, ce qui sera fait. De plus, la commission scolaire effectuera certaines démarches auprès des autorités du département de l'Instruction publique qui étudiait, à ce moment-là, un programme spécialement adapté à ce type de clientèle. Il faut souligner qu'en 1961, la loi permettait à toutes les commissions scolaires d'ouvrir des classes pour les élèves atteints de déficience mentale (sauf ceux atteints de paralysie cérébrale) ou de conclure une entente avec une autre commission scolaire à cette fin. Ainsi, la Commission scolaire régionale du Saguenay prendra sous sa coupe l'enseignement des enfants inadaptés. Possédant plusieurs atouts importants dans ce domaine d'enseignement, tel un personnel enseignant qualifié et du matériel didactique spécifique selon différentes formes d'inadaptation, la CSRS permettra aux autres commissions scolaires d'utiliser ses ressources en conformité avec la recommandation du Rapport Parent⁸.

Réorganisation des études au secondaire, implantation des polyvalentes et du caractère confessionnel des écoles

L'application de la nouvelle politique de centralisation instaurée par le département de l'Instruction publique eut comme conséquence directe, pour la seule année 1960-1961, d'abolir par fusionnement et annexions 39 commissions scolaires dans la province, faisant passer leur nombre de 1 659 à 1 620⁹. Cette même politique de centralisation entraîna également la fermeture de 558 écoles, toutes catégories confondues. Leur nombre passa alors de 9 817 à 9 259. Les 1 620 municipalités scolaires qui restaient comportaient 1 488 corporations scolaires catholiques (1 480 corporations de commissaires et huit de syndicats).

Les cours élémentaires et secondaires (programmes des écoles publiques ou l'équivalent) étaient offerts par 7 896 écoles (7 526 catholiques et 370 protestantes). Les petites écoles et celles de rangs disparurent à un rythme accéléré à la suite de cette centralisation. Ce ne sera pas sans une certaine nostalgie que les parents verront ainsi disparaître un genre d'écoles qui a eu de grands mérites, en plus d'avoir rendu d'immenses services au peuple québécois. Dans le secteur protestant, la centralisation fut presque complètement réalisée vers la fin de l'année 1963. Chez les catholiques, le mouvement beaucoup plus large s'étant amorcé plus tardivement, le processus de centralisation se termina à la fin de l'année 1964. La centralisation eut pour effet, dans le secteur catholique, de diminuer le nombre de classes à divisions multiples (passant de 57 % à 17 %) pour les classes de trois divisions et plus.

En 1964, la restructuration scolaire effectuée par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ne recherchait pas seulement la centralisation des écoles et le regroupement des spécialités. Il avait



La polyvalente Dominique-Racine peu après sa construction.

également pour but de créer une ère de progrès remarquable et d'établir une saine compétition entre les élèves au niveau des résultats scolaires. Car, il faut bien le dire, ceux qui obtenaient les meilleurs résultats de leur promotion avaient de meilleures chances de dénicher un emploi après leurs études. Mais cette compétition entraînait des efforts supplémentaires que les élèves n'étaient pas toujours prêts à assumer.

Entre 1958 et 1961, la Commission scolaire procédera à la construction des écoles polyvalentes Dominique-Racine et Laure-Conan. Ces bâtiments modernes sont dotés de grands espaces aménagés en classes fonctionnelles, bien éclairées et aérées. De plus, une large place centrale destinée au confort des élèves et une cafétéria pouvant servir de 250 à 300 repas simultanément ont également été prévues. Des bibliothèques spacieuses et des laboratoires très bien équipés y sont également aménagés et mis à la disposition des élèves et des professeurs. L'implantation de ces écoles polyvalentes démontre bien à quel point les différents intervenants ont voulu faire entrer de plain-pied la gent écolière dans l'ère de l'éducation moderne.

À cette époque, les sciences étaient perçues comme une véritable panacée, garante d'un avenir meilleur. Les parents étaient désireux de voir leur enfant s'assurer une place au soleil et cela explique le trop grand nombre d'élèves inscrits aux cours scientifiques. Après un certain temps d'essai, si l'élève n'avait pas obtenu les succès escomptés, on le transférait au cours général. Les normes pour déterminer la promotion des élèves au cours scientifique faisaient l'objet d'une préparation élaborée par sept inspecteurs d'écoles, trois directeurs des études et quatre directeurs d'écoles secondaires.

Ces programmes chargés, établis par le MEQ, représentaient un boulet, autant pour les commissions scolaires que pour le personnel enseignant qui ne pouvait les critiquer. Par contre, avec toutes les nouvelles spécialités, les possibilités d'obtenir un emploi à la fin des

études étaient décuplées tout comme le choix de carrière et des cours permettant d'atteindre cet objectif. Pour tenter de guider la gent écolière à se diriger vers un champ de compétences qui put rejoindre leurs attentes et les aider « à se brancher », selon l'expression employée à l'époque, des conseillers en orientation scolaire furent embauchés dans les polyvalentes (une seule rencontre avec l'étudiant se révélant nettement insuffisante).

À l'été 1962, le Mouvement laïque de la langue française (MLLF) obtient ses lettres patentes en vue de constituer une corporation visant à regrouper en association les personnes intéressées à la tolérance, à la lutte à la discrimination sous toutes ses formes et à la neutralité religieuse des institutions publiques. Ce fait, qui par la suite allait être lourd de conséquences, touchait de toute évidence les commissions scolaires de la province de Québec.

Afin de contrarier cette menace, les commissions scolaires formèrent un front commun pour proclamer qu'elles tenaient mordicus à ce que l'enseignement religieux demeure dans ses écoles. Ce fut donc en grande partie pour contrebalancer la menace du mouvement anticatholique que les commissions scolaires se regroupèrent pour former la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSQ). Par la suite, ce regroupement adoptera une réglementation prévoyant qu'une école pouvait obtenir un statut confessionnel officiel moyennant le respect de certaines conditions, ce qui permit au Comité catholique de mieux tenir compte de la diversité croissante des valeurs et des tendances de la société québécoise. Ces options assuraient la consolidation et la promotion de l'enseignement religieux et de l'expression religieuse dans les écoles publiques. De plus, elles introduisaient des modalités d'application traduisant une perception de pluralisme et permettaient de faire avancer le respect de la liberté de conscience et l'accueil des minorités. Du même coup, ces options réaffirmaient le caractère ouvert de l'école publique, peu importe son statut confessionnel. Au mois de décembre 1967, le gouvernement déposa le projet de Loi 107 visant à créer des commissions scolaires linguistiques qui allaient maintenir l'existence d'écoles confessionnelles et qui introduisait des garanties en matière de caractère confessionnel.

Les années 1970 et 1980 : intégration du primaire et du secondaire et mise en place de l'éducation aux adultes

Une nouvelle restructuration scolaire est effectuée en 1972 par la fusion des commissions scolaires de Laténière et de Chicoutimi. Six ans plus tard, il n'y aura plus que trois commissions scolaires, dites « intégrées », qui administreront les niveaux primaire et secondaire sur leur territoire. Dans son effort constant de recherche de la qualité de l'éducation, le Gouvernement public, en 1979, son nouveau plan d'action sous le thème *L'École québécoise*, dans le but de mobiliser les ressources du système scolaire pour améliorer le fonctionnement de l'école et la qualité de la formation.

Au cours de la première moitié des années 1980, les politiques en matière d'éducation du ministère se traduisent par l'adoption de nouveaux régimes pédagogiques au primaire et, au secondaire, par l'application de nouveaux programmes sociaux et d'enseignement (comme le Service de garde à l'enfance, le Programme du lait) et par la définition de nouvelles orientations en matière d'organisation pédagogique (comme le programme d'Éducation sexuelle destiné aux jeunes de 11 et 12 ans et l'implantation du programme de micro-ordinateurs dans l'ensemble des écoles de la province).

À cette époque, les cours du soir et ceux offerts aux chômeurs avaient lieu un peu partout dans certaines écoles disséminées sur l'ensemble du territoire. Les programmes appliqués étaient ceux du système des jeunes adaptés à la clientèle adulte et certains cours d'éducation populaire comme la couture, l'alimentation, le tricot, la courtpointe et d'autres. Les cours destinés aux chômeurs en formation professionnelle, subventionnés en majeure partie par une entente fédérale-provinciale, débiteront quelques années plus tard. À compter de 1972, le Service de l'éducation des adultes commence à utiliser partiellement le centre de Formation professionnelle, propriété de la Commission de formation professionnelle (CFP), pour y dispenser ses cours. En 1973-1974, le SÉA avait déjà structuré ses activités dans les différents sites de formation des adultes.

Depuis 1983, l'éducation des adultes a connu un essor considérable, grandement favorisé par une politique du gouvernement du Québec permettant à toute personne, n'ayant pas de diplôme d'études secondaires, de poursuivre une formation générale ou professionnelle financée par le ministère de l'Éducation du Québec. Cette croissance fut favorisée par la création de nombreux programmes : Formation préparatoire à l'emploi, Transition-travail, Initiation aux métiers non traditionnels, Alphabétisation, Programme d'insertion à la vie communautaire, Rattrapage scolaire, Formation sur mesure en établissement, etc. Tous ces programmes visaient des clientèles cibles, entre autres les jeunes adultes, les handicapés, les femmes désirant retourner sur le marché du travail, de même que le recyclage des travailleurs en emploi.

Le réseau des SÉA, depuis sa création, a développé du personnel qualifié répondant de plus en plus adéquatement aux besoins de formation de la population adulte dans les domaines d'activités socioéconomiques, socioculturelles et d'animation communautaire. En tenant compte de ses nombreuses activités, le Service de l'éducation des adultes se doit de maintenir des relations suivies avec de nombreux intervenants gouvernementaux, régionaux et locaux.

Entre autres, au niveau du gouvernement du Québec, le SÉA collaborera avec les ministères suivants : Éducation, Main-d'œuvre et Sécurité du Revenu (par l'entremise de la Commission de formation professionnelle), Loisir, Chasse et Pêche (programme Jeunes volontaires), Communautés culturelles (cours aux immigrants) ainsi qu'avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail et le

Solliciteur général (programme Alcofrein). Il collabore également avec le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord Canadien (services particuliers aux autochtones), les industries du territoire (telles Alcan et les papetières), les municipalités, la CFP et les Organismes volontaires d'éducation populaire⁶ (OVEP). Les relations sont également suivies avec les autres partenaires de l'éducation de la région 02, en l'occurrence les commissions scolaires, les cégeps et l'UQAC. Entre autres choses, cette implication a généré des concertations régionales en agriculture, en foresterie, en alphabétisation ainsi qu'en services d'accueil et référence.

Les années 1980 et 1990, compressions budgétaires et États généraux

De 1984 à 1989, la Commission scolaire de Chicoutimi subit des compressions budgétaires considérables. Le manque à gagner en 1984 atteignait presque 800 000 \$. À la fin de l'exercice financier 1988-1989, le manque à gagner passera à presque 2 millions \$. Considérées tout à fait intolérables, ces compressions affecteront la Commission scolaire jusque dans sa capacité à respecter l'ensemble de ses obligations envers sa clientèle. Étalées sur tout le réseau scolaire, ces compressions touchaient la prestation des services d'enseignement aux élèves jeunes et adultes, les services complémentaires aux élèves, le développement pédagogique, les bibliothèques, etc. De plus, elles obligeaient la Commission scolaire à retarder l'application de lois nationales (Lois 17, 42, 65, etc.) et de différents autres programmes du même ordre. Toutes ces compressions perdureront jusqu'au milieu des années 1990, au moment des États généraux du ministère de l'Éducation du Québec.

En 1995, avec comme toile de fond politique le débat provincial sur la souveraineté du Québec, la Commission scolaire de Chicoutimi présentera son mémoire à la Commission sur l'avenir du Québec, région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. C'est au mois de mai suivant que les représentants de la Commission sur les États généraux de l'éducation siègeront en région. La Commission scolaire n'a pas pris de position officielle sur l'option de la souveraineté du Québec; elle a plutôt porté son intervention sur ce que devra être le rôle des commissions scolaires dans la société québécoise, rejoignant du même coup la préoccupation énoncée au troisième paragraphe de l'Article 3 de l'avant-projet de Loi sur la souveraineté du Québec.

Se définissant elle-même comme étant un gouvernement scolaire local responsable par son mode électoral spécifique et son pouvoir de taxation, la Commission scolaire de Chicoutimi réaffirme, dans son mémoire, son désir d'offrir des services d'éducation de qualité en réponse aux attentes du milieu et en accord avec les exigences de la Loi sur l'instruction publique. Elle veut également réitérer son besoin de recevoir de plus grandes responsabilités, lesquelles sont détenues par le MEQ. La Commission scolaire se dit également en accord avec le contenu du mémoire présenté par le Conseil des commissions scolaires de la région 02.

Par la suite, le MEQ procédera sans tarder au redécoupage du territoire des commissions scolaires sur la base d'une ou de plusieurs municipalités régionales de comté (MRC), en précisant que ces commissions scolaires seraient constituées sur une base linguistique. Ce projet de restructuration rencontrait d'autres objectifs ministériels et gouvernementaux, dont, entre autres, un accroissement de l'autonomie des écoles par l'obtention de pouvoirs accrus aux plans pédagogique, administratif et budgétaire; une concertation régionale des différents partenaires d'un même territoire; la rationalisation des dépenses publiques et l'amélioration de l'offre des services éducatifs aux jeunes et aux adultes d'un même territoire, tant en formation générale qu'en formation professionnelle. Le tout devant se faire dans le respect des limites des régions administratives et tenant compte de l'implantation des commissions scolaires linguistiques.

Deux ans après la venue des représentants de la Commission des États généraux, les commissions scolaires de Chicoutimi, de La Baie et de Valin se fusionneront, conscientes que leur position devait s'inscrire dans le cadre des orientations énoncées par la ministre Pauline Marois, à savoir la rationalisation des dépenses et le nouveau partage des responsabilités entre la Commission scolaire, les écoles et les centres. Le nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay sera dévoilé officiellement le 1er juillet 1998 et son siège social sera situé à Chicoutimi.

Notes

1. *Journal de l'instruction publique*, 1860, tome 116; voir aussi ADSC et CECC, Album souvenir, 1860-1960 novembre 1960.
2. G. Fleury, *Organisation scolaire de la province de Québec, Histoire, Législation et règlements*, Centre de psychologie et de pédagogie, Montréal, 1954, p. 78.
3. Les commissions scolaires feront des défilés à chaque année pendant presque 20 ans. De plus, avec l'augmentation de la clientèle étudiante originant du *Baby Boom*, les commissions scolaires construisent des écoles obtinent des prix astronomiques qui se paieront avec les octrois gouvernementaux.
4. Le taux d'embauche d'enseignantes laïques versus les enseignantes religieuses passa de 60 %, au milieu des années 1930, à 70 % dans les années 1940. Le pourcentage de religieuses ne sera plus que de 2,5 % dans les années 1960, pour finalement disparaître vers la fin des années 1970.
5. *Rapport Parent*, vol. II, Recommandation 184, chap. 10, p. 350.
6. C'est également à cette époque que la CECC favorisa le projet d'annexion des municipalités scolaires de la paroisse de Chicoutimi et de Rivière du Moulin, conformément aux dispositions de l'Article 71 de la Loi sur l'instruction publique. Les commissaires furent toutefois d'avis que la partie de la Municipalité scolaire de la paroisse de Chicoutimi, située dans la municipalité de Saint-Jean-Eudes, devait être (et fut) annexée à la Commission des écoles catholiques d'Arvida.
7. Cet organisme est devenu par la suite la Société québécoise de la main-d'œuvre (SQMO) pour ensuite s'appeler Emploi-Québec, que l'on connaît aujourd'hui.
8. L'éducation populaire était souvent, pour les adultes, le seul moyen d'avoir accès à de la formation et ce, sans qu'il ne soit question d'examen, de crédit ou de diplôme. De plus, même si elle ne donnait pas de crédits, l'éducation populaire était aussi qualifiante que la formation générale ou professionnelle et, de ce fait, elle répondait à des besoins éducatifs non seulement désirables mais essentiels.
9. Les réseaux scolaires sont à cette époque en restructuration un peu partout au Canada. Ainsi, les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve feront passer les districts scolaires de 454 à 197.

Le Musée Saguenéen : une histoire institutionnelle semi-séculaire

par Gaston Gagnon

Agent de recherche et de développement socio-économique, MCCQ

L'année 2004 marque le cinquantième anniversaire de la fondation du Musée Saguenéen par la Société historique du Saguenay et l'abbé Victor Tremblay.

Du point de vue de l'histoire culturelle et du processus de patrimonialisation¹, cette fondation revêt une double signification. Premièrement, elle reflète la formation d'une conscience régionale malgré le caractère tardif du peuplement du Saguenay-Lac-Saint-Jean par rapport à celui de la vallée laurentienne². Deuxièmement, elle fait voir le rôle central de l'histoire et du patrimoine dans la mise en tourisme de la région³.

Bien que la conservation, la recherche et la diffusion demeurent toujours les fonctions de base de l'institution, ses changements d'appellation et de localisation, survenus à trois reprises entre 1954 et 1996, traduisent les étapes de son développement, qui sont intimement associées au soutien du milieu et des pouvoirs publics.

Musée phare du Réseau muséal et patrimonial du Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'institution a inauguré, en juin 2002, ses installations dans l'édifice 1921 du site historique classé de La Pulperie de Chicoutimi. Les travaux d'immobilisations lui ont permis de pérenniser ses collections et ses activités dans ce haut lieu de

mémoire de la grande industrie en région, dont la maison du peintre Arthur Villeneuve constitue l'attrait majeur.

Avec son nouvel équipement et sa position dans le circuit du Croissant culturel de Chicoutimi, le Musée confirme la vocation de pôle culturel et touristique de La Pulperie. Par son créneau thématique, l'importance et la diversité de ses collections, l'institution contribue à faire de La Pulperie un lieu de passage obligé pour l'exploration de l'identité régionale, dont le site est lui-même l'une de ses principales composantes. Ce faisant, le Musée permet au milieu de s'approprier les diverses composantes des ressources culturelles locales, et de mettre son public en contact avec les productions nationales voire internationales, la fonction éducative étant, depuis les origines, au cœur même de la mission de l'institution.

Un cabinet de curiosités

C'est avec le Séminaire de Chicoutimi que débute les premiers balbutiements de la muséologie saguenéenne.

L'abbé Victor-Alphonse Huard en est le principal artisan. Après des études au Petit et au Grand Séminaire de Québec, l'abbé Huard s'établit à Chicoutimi en 1876 afin de participer à l'œuvre naissante du séminaire fondé trois ans plus tôt. En



L'abbé Victor-Alphonse Huard est le principal artisan des débuts de la muséologie dans la région.

Archives du Petit séminaire de Chicoutimi

plus de ses tâches de professeur, de bibliothécaire et d'annaliste, il est le fondateur du journal *L'Oiseau-Mouche*⁴.

Ami et disciple de l'abbé Léon Provancher, premier entomologiste canadien, auquel il consacra une biographie en 1926, tout en relançant et dirigeant *Le Naturaliste canadien*, première revue de sciences naturelles du Canada français, l'abbé Huard est un collectionneur averti. Ses recherches sur les insectes le conduisent à s'intéresser aussi bien à la géologie, la minéralogie et la botanique qu'à l'archéologie, la géographie et l'histoire. C'est dans le cadre de ses travaux que lui vient l'idée de fonder un musée.

À cette fin, il invite des confrères, des particuliers et des élèves, dont le jeune Joseph-Dominique Guay, plus tard maire de Chicoutimi (1895-1902) et cofondateur de la Compagnie de pulpe de Chicoutimi (1896)⁵, à participer à la constitution de ses collections. Ces appels « aux amis de l'éducation et du Saguenay » sont vite entendus. Dans les *Annales* du 26 février 1878, il remercie, entre autres, le curé de Roberval de lui avoir apporté « une caisse de fossiles recueillis sur les bords du lac Saint-Jean ». Impatient de montrer ses trésors, il rêve de pouvoir disposer un jour d'un local pour « exposer [son] musée aux regards du public⁶ ». En 1881, il complète le catalogue du musée, qui comprend déjà 66 feuillets. Classé par catégories, ce premier inventaire montre la provenance, l'importance et la diversité des collections, notamment des pièces préhistoriques découvertes sur le site de l'ancien poste de traite de Chicoutimi⁷.

En 1882, un pas est franchi dans la préservation et la présentation des collections. Le 4 mai, on lit dans les *Annales* :

... On a fait faire une superbe armoire pour le musée d'histoire naturelle et de curiosité. En attendant, elle est placée dans la chambre de M. Huard. Dans le bas, une partie sera employée pour les insectes; et l'autre, pour l'herbier et les archives. Le haut, qui est vitré, contient une dizaine de tablettes inclinées, pour les monnaies, les mollusques, etc. C'est le commencement⁸.

En fait, avec un bureau à trois, œuvre d'un ébéniste de Québec, cette armoire allait se révéler la pièce centrale du musée. Si, à première vue, ce cabinet de curiosités illustre les premières formes de conception des musées, celui de l'abbé Huard a ceci de particulier qu'il dépasse l'attrait du rare et de l'usité par ses objectifs éducatifs et pédagogiques. En disposant de telles collections, il pouvait initier ses élèves à l'entomologie et aux sciences naturelles. Son enseignement devenait davantage expérimental que magistral. Ce genre de musée laboratoire était, d'ailleurs, beaucoup répandu dans les collèges classiques de l'époque et dans les universités américaines⁹.

En 1901, après avoir contribué par « son prestige à donner du relief à la maison¹⁰ », l'abbé Huard est nommé conservateur du

musée de l'Instruction publique de la Province. Poursuivant ses travaux, il emporte avec lui sa collection d'insectes constituée de quelque 5 000 spécimens¹¹. En plus du musée, il laisse à la région un héritage important comme l'indiquent ses nombreux écrits, dont ses récits de voyages (*Labrador et Anticosti*, 1897 et *Impressions d'un Passant*, 1906), sa volumineuse correspondance ainsi que les albums de *Varia Saguenayensis* sur l'histoire régionale¹².

En 1912, une conflagration rase le quartier est de la ville¹³. Outre des maisons et des commerces, la cathédrale et le séminaire sont réduits en cendres. Les pertes sont estimées à plus de 860 000 \$¹⁴. Parmi les éléments sauvés *in extremis* de l'incendie se trouvent les *Annales* du séminaire et les albums de *Varia Saguenayensis* assemblés par l'abbé Huard. En même temps que la reconstruction du quartier coïncide avec sa modernité architecturale¹⁵, la conservation des documents de l'abbé Huard dans la bibliothèque du nouveau séminaire permet de relancer l'intérêt pour la recherche et la sauvegarde du patrimoine local. Et avec l'abbé Victor Tremblay, elle donne naissance non seulement à la Société historique du Saguenay (SHS), mais aussi au musée régional.

Le Musée Saguenéen : une leçon d'histoire

Né en 1892 dans la paroisse de Saint-Jérôme, au Lac-Saint-Jean, l'abbé Victor Tremblay est une figure de proue de la construction de l'identité saguenéenne qui, dans son esprit, incluait le Lac-Saint-Jean¹⁶. Parmi ses nombreuses récompenses, il est le premier Canadien à recevoir un diplôme d'honneur de l'*American Association for State and Local History* pour sa contribution exceptionnelle à l'histoire du Saguenay. Il est également le premier Saguenéen à se voir décerner un diplôme *honoris causa* de l'Université du Québec à Chicoutimi pour « sa participation active à l'évolution sociale et culturelle de la région¹⁷ ».

Initié à l'histoire du Saguenay par son grand-père paternel, membre de la Société des Vingt-et-Un, l'abbé Tremblay enseigne l'histoire universelle, et spécialement celle du Canada, au Séminaire de Chicoutimi à partir de 1915 en remplacement de l'abbé Simon Bluteau. L'écrivain Félix-Antoine Savard, auteur de *Morvand, maître-d'œuvre*¹⁸ sera l'un de ses nombreux élèves. Constatant que « l'histoire du pays du Saguenay » est absente des manuels scolaires ainsi que des préoccupations des historiens, l'entreprend de corriger cette lacune en réactivant en 1934, à la demande de son supérieur Mgr Joseph-Edmond Duchesne, la Société historique du Saguenay (SHS), fondée dix ans plus tôt¹⁹.

Ses premiers efforts portent sur la cueillette d'information. « Accumuler le plus de renseignements de toutes sortes sur tout et sur tous, c'est le plus pressant travail à faire²⁰ », confie-t-il en 1935, à l'un de ses collaborateurs. Par la voie de la radio, des journaux et du *Bulletin de la SHS*, l'abbé Tremblay invite la population à ne rien détruire sans avoir consulté au préalable les services de la Société,

« En sauvant de la destruction ce qui peut être utile à l'histoire, écrit-il en 1951, nous aidons le travail de la SHS. Nous enrichissons le capital important et encore trop mal exploité qu'est le passé. Nous rendons un service à notre région et nous accomplissons un devoir social²². »

Les résultats sont impressionnants. Pendant près d'un demi-siècle, avec le concours d'une équipe de bénévoles ancrés dans le milieu, l'abbé Victor Tremblay, devenu chanoine en 1948, allait recueillir près de 7 000 volumes, 50 000 photographies, 70 000 négatifs, 825 mémoires d'anciens, 80 000 documents manuscrits et plus d'un million et demi de pages de notes et de renseignements sur l'histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean²³. Organisée suivant une formule personnelle en vue d'en faciliter l'accès, cette documentation contribuera à faire de la SHS le plus important dépôt d'archives régionales privées au Canada et l'un des premiers en Amérique du Nord²⁴.

C'est en complément au service des archives que l'idée d'un musée est développée par l'historien régional dès la relance des activités de la SHS, sur les conseils et suggestions de l'ethnologue Marius Barbeau, avec qui il entretient une correspondance²⁵. Selon l'abbé Tremblay, le musée se veut une « collection documentaire. Les articles sont des souvenirs et des témoins; très peu n'offrent qu'un intérêt de curiosité ». Leur présentation est organisée pour être « une leçon muette mais pressante d'histoire du Saguenay »²⁶.

En 1952, en réponse à un correspondant de Saint-Jean-Port-Joli, le chanoine Tremblay précise sa pensée sur le sujet. Selon lui : *Le musée est formé surtout de souvenirs et de choses anciennes, rares et typiques. Il vise à renseigner sur les goûts et l'habileté de nos gens, particulièrement à l'époque où leur vie n'était pas altérée par les manières et les objets que le commerce a rendus universels; à rappeler les noms et les mœurs exposés à tomber dans l'oubli; à faire voir comment on s'amusait, comment on se traitait d'affaire, de quoi on s'accommodait*²⁷.

Tout en intégrant des œuvres d'art, le musée a, avant tout, un caractère ethnologique²⁸. En 1937, lors d'un premier bilan, sa collection est composée de 164 pièces, dont le sceau de Mgr Dominique Racine, premier évêque du diocèse de Chicoutimi²⁹. Les acquisitions sont constantes comme en témoignent les différents numéros du *Bulletin de la Société*³⁰. Cependant, en raison des espaces disponibles, plusieurs objets sont entassés les uns sur les autres, ce qui contrevient aux règles de conservation et à l'image de l'organisation³¹. En 1949, la *Canadian Publishing Agency* demande au chanoine Tremblay d'inscrire le musée dans son circuit touristique. Bien que considérant « la chose avantageuse à plus d'un



Le chanoine Victor Tremblay fait l'installation du musée à l'Hôtel de Ville en juin 1953.

point de vue », il ne peut y donner suite, comme il le voudrait, à cause de son « état pitoyable »³². En 1950, des améliorations sont apportées avec l'ajout d'un local accordé par le supérieur du séminaire, mais insuffisantes pour faire face à la croissance et à l'entassement des 3 000 objets de la collection.

En 1954, après vingt ans d'existence et de tergiversations, le musée connaît un important développement avec la naissance du Musée Saguenéen.

Consciente « du rôle et de l'importance de l'histoire » et « convaincue que le passé doit inspirer [les] activités présentes [pour] mieux orienter l'avenir vers un progrès véritable³³ », la municipalité met gratuitement à la disposition de la SHS une partie du second étage de l'hôtel de ville pour y installer les quelque 7 000 pièces de la collection. Les architectes Desgagné et Boileau, qui sont des membres actifs de la Société, sont mandatés pour réaliser les plans d'aménagement du musée. Le parcours de la visite est conçu pour être une lecture complète des différentes étapes de l'histoire de la région³⁴. Outre le chanoine Tremblay, qui agit à titre de directeur et de conseiller historique du musée, le personnel bénévole est composé de Simon Ouellet, conservateur, et d'Arthur-H. Caron, responsable de l'accueil, des visites et de l'entretien des collections³⁵.

C'est ainsi que le 11 juin, décrété le Jour du Saguenay, le Musée Saguenéen est inauguré en présence du chanoine Tremblay et du maire Rosaire Gauthier³⁶. Dans son allocution, qui fait la une du *Soleil au Saguenay* et qui est reproduite dans le *Bulletin de la SHS*, le chanoine explique le bien-fondé de cette « institution nouvelle » qu'est le Musée Saguenéen. Selon lui :

[Celui-ci] joue à la fois le rôle de monument et celui de bibliothèque, celui de témoin et celui de professeur. Sous l'apparence d'être simplement une collection de vieilles choses intéressantes mais pas plus, il est comme une survivance du passé qui nous a fait et qui est disparu. – Le monument est l'image qui rappelle le disparu; le musée est la présence même de ce qui a existé. Il est le livre des ignorants comme des savants; il a de plus une vie que le livre imprimé n'a pas et qui parle au cœur en même temps qu'à l'esprit¹⁷.

Parmi les pièces exposées, celles qui attirent le plus l'attention des invités appartiennent à la collection Burgess sur la culture montagnaise, et le coffrefort de Peter McLeod, fondateur de Chicoutimi¹⁸.

Malgré l'appréciation des visiteurs, l'intérêt des collections, son accessibilité six jours semaine, sauf le dimanche, ainsi que son faible coût d'entrée (25 cents), le musée est peu fréquenté à ses débuts. Pour hausser l'achalandage, le chanoine Tremblay recourt à la télévision afin « d'établir un courant de visite vers le musée¹⁹ ». Cette initiative porte fruit, car, dans le bilan de l'année 1957, le nombre de visiteurs augmente de façon notable, et spécialement « chez les jeunes des écoles de Chicoutimi et d'Arvida, qui y viennent généralement avec leurs maîtres ou maîtresses et prennent beaucoup d'intérêt à ce qu'ils y apprennent²⁰ ».

Pour le chanoine Tremblay, nommé prélat domestique en 1957, la fonction éducative du Musée Saguenéen est la base de sa mis-



Le manque de locaux à la fin des années 1960 et début des années 1970 a été une période difficile pour le Musée Saguenéen.

sion. Dans son esprit, le musée « est une école des choses qui éduquent à peu de frais par des moyens variés. École visuelle et vivante, un musée devient alors une forme de culture intéressante et profitable. C'est une méthode éducative qui a fait ses preuves et qui a sur les autres institutions l'avantage d'être la moins dispendieuse²¹ ».

À la fin des années 1950, les efforts de promotion donnent des résultats, car plus d'un millier de visiteurs passent au musée²². Sur le plan des acquisitions, celles-ci sont appréciables puisque l'on dénombre près de 9 800 objets, dont des œuvres du peintre Charles Huot²³.

En 1965, alors que la SHS préconise, après la reconstitution de la Maison Chauvin de Tadoussac, la création d'un réseau de musées dans toutes les localités de la région²⁴, le Musée Saguenéen est contraint de libérer ses locaux de la mairie de Chicoutimi. La collection est entreposée temporairement dans le sous-sol du séminaire au grand désespoir du fondateur et des administrateurs de la SHS²⁵. Un délai de dix ans sera, malheureusement, nécessaire avant d'assister à la renaissance du Musée Saguenéen.

La chapelle du Séminaire

Cette résurgence tient à Léonidas Bélanger, généalogiste et historien autodidacte, qui, en 1967, prend la succession de Mgr Victor Tremblay à la tête de la SHS²⁶.



Mgr Victor Tremblay dans la salle du Musée Saguenéen en avril 1954.



AVOC, tel. de la SHS, carte 1704

Au début des années 1970, le musée s'installe dans ses nouveaux locaux situés dans l'ancienne chapelle du Séminaire sur la rue Jacques-Cartier Est.



La Popline de Chicoutimi

C'est le 17 mai 1975, que le musée est inauguré.



La Popline de Chicoutimi

Apperçu des réserves du Musée dans le local de la rue Jacques-Cartier.

Avec la collaboration des fonctionnaires du ministère des Affaires culturelles (MAC) et de son ministre titulaire, le député Jean-Noël Tremblay de Chicoutimi, plusieurs options sont alors envisagées pour accueillir l'institution⁴⁷. Parmi elles, l'ancienne église Saint-Isidore à Rivière-du-Moulin a la faveur du ministre⁴⁸. Cependant, la distribution de l'espace sur deux étages et sa non-conformité aux normes de protection incendie conduisent les administrateurs de la SHS à privilégier la chapelle du séminaire de Chicoutimi. La qualité de sa construction, œuvre de l'architecte Paul-Marie Côté⁴⁹, les surfaces disponibles pour les collections et les expositions, de même que l'intégration du musée au projet du Centre socioculturel de la Ville de Chicoutimi motivent leur décision⁵⁰.

En novembre 1972, pour rencontrer les exigences des bailleurs de fonds gouvernementaux, une corporation privée, autonome de la SHS, est formée : la Corporation du Musée du Saguenay. Sa mission, identifiée dans ses lettres patentes, consiste à « collectionner, classer, cataloguer, conserver, étudier et exposer les objets qui servent à illustrer l'histoire, l'archéologie, les sciences naturelles et les arts de la région du Saguenay⁵¹ ». Dès sa deuxième assemblée, la corporation confirme son intention de poursuivre l'œuvre de Mgr Victor Tremblay en donnant au musée un caractère historique et archéologique⁵². Une subvention de 339 000 \$ est accordée au musée en 1974 par le Secrétariat d'État pour effectuer les travaux de reconversion de la chapelle, dont la voûte, œuvre de tuiles de céramique de l'artiste Claude Vermette, constitue l'un des éléments remarquables. L'exécution des plans et devis et la supervision du chantier sont confiées au bureau de l'architecte Germain Laberge et Associés⁵³. Pour sa part, le MAC convient de participer au tiers du coût de fonctionnement du musée conditionnellement à une participation financière de la Ville et de la Corporation⁵⁴.

Le 17 mai 1975, quelques mois après que la SHS ait cédé, à titre gratuit, l'entièreté de sa collection à la Corporation du musée, son président, le Dr Marcel Lapointe, procède à l'inauguration du nouvel équipement muséal en présence du ministre Hugh Faulkner, du Secrétariat d'État, et de Gerald Harvey, ministre du Revenu du Québec et député de Jonquière⁵⁵.

En raison de la nature et de la provenance de sa collection, qui contient seulement 6 % d'œuvres d'art,

le musée est défini par le MAC comme un musée ethnographique⁶⁰. Cette spécialisation dans le collectionnement se confirme, entre 1976 et 1980, avec l'obtention d'une subvention de 100 000 \$ en provenance de la Fondation McDonald Stewart. Cette contribution permet à l'institution de faire plusieurs acquisitions significatives, en particulier des pièces d'armes de traite, de mobiliers anciens et d'œuvres d'art⁶¹. De plus, le Secrétariat d'État reconnaît l'importance du musée en lui accordant une accréditation classe A. Cette attestation autorise le musée à délivrer aux donateurs des certificats de reçus d'exemptions fiscales égales à la valeur totale du don, après que les œuvres d'art aient été jugées d'« intérêt exceptionnel » par un jury fédéral⁶².

Contribuant à compléter et à diversifier le fonds de la SHS, ces acquisitions allaient obliger l'institution à revoir ses installations intérieures. Les surfaces d'exposition d'abord sont agrandies du côté des mezzanines de l'ancienne chapelle. Puis les espaces de réserve font l'objet d'un réaménagement, en fonction des normes en vigueur, pour conserver les 8 000 pièces de collection appartenant surtout à la période proto-industrielle et industrielle (1870-1920), en plus des œuvres d'art, qui connaissent alors une croissance significative⁶³.

Par ailleurs, ces acquisitions vont contribuer à renouveler la programmation muséale. Des cocktails bénéfiques et des encans sont organisés pour financer ces activités, qui aideront à élargir le bassin de clientèles du musée⁶⁴. Entre juillet 1975 et mars 1986, pas moins de 103 expositions temporaires sont présentées, dont 45 produites directement par l'équipe du musée. La priorité est fixée du côté de l'art en valorisant les productions d'artistes de la région avec Hélène Beck, *Tableaux de l'encan, Rétrospective Léo-Paul Tremblé, Collection Saguenay, Papier-matière et Rétrospective Villeneuve*. Des collaborations sont instaurées également avec le Musée des Beaux-Arts de Montréal pour la présentation d'expositions itinérantes d'envergure, telles que *Le musée imaginaire de Tintin*⁶⁵, Léonard de Vinci et Riopelle. Des collections privées comme Lavalin et Power Corporation font aussi partie de la programmation. L'entrée en fonction de Renée Wells, à la tête de l'institution au début des années 1980, coïncide avec cette nouvelle orientation muséale et avec l'inclusion du Lac-Saint-Jean dans l'appellation de la corporation⁶⁶. Entre 1976 et 1986, près de 200 000 personnes franchissent ainsi les portes du musée, soit une moyenne de 17 000 visiteurs annuellement⁶⁷.

Au début des années 1990, les difficultés d'accès et de stationnement, la croissance de la collection, qui atteint alors les 13 500 objets, et l'exiguïté des espaces de réserves et d'exposition incitent le conseil d'administration à se questionner sur la localisation de l'institution⁶⁸. Après plusieurs scénarios, l'édifice 1921 de La Pulperie, qui avait déjà été identifié en 1979 pour accueillir le musée, est retenu en raison, notamment, de sa volumétrie, de ses



Une partie de l'exposition permanente du Musée située dans ses nouveaux locaux sur le site de La Pulperie de Chicoutimi.

qualités architecturales et du statut historique et touristique conféré au site de La Pulperie⁶⁹.

Il faudra toutefois attendre 2002 – et l'implication financière du ministère de la Culture et des Communications du Québec et de la Ville de Saguenay principalement – pour que cette idée se matérialise et que soit enfin réuni l'héritage d'un industriel (J.-É.-A. Dubuc), d'un prêtre (Mgr Victor Tremblay) et d'un artiste (Arthur Villeneuve), qui ont contribué à bâtir l'identité du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

NOTES

1. Sur ce concept, voir Dominique Poulot, *Musée, nation, patrimoine*, 1789-1815, Paris, Gallimard, 1997, pp. 371-390.
2. Gérard Bouchard, *Genèse des nations et culture du nouveau monde*, Montréal, Boréal, 2000, pp. 11-36 et pp. 77-182; Gaston Gagnon, *Un pays neuf : Le Saguenay-Lac-Saint-Jean en évolution*, Alma, Éditions du Royaume, 1988, p.63-94.
3. Gaston Gagnon et Marguerite Hurtubise, « Le Syndicat d'initiative touristique du Saguenay-Lac Saint-Jean et le tourisme de masse », *Téoros*, vol. 19 n° 1, printemps 2000, p. 43-46.
4. André Simard, *Les évêques et les prêtres séculiers au diocèse de Chicoutimi, 1878-1968*, Chicoutimi, Chancellerie de l'évêché, 1969, 571 p.
5. V.-A. Huard, *La vie et l'œuvre de l'abbé Provancher*, Paris-Québec, Éditions Spes et Librairie Gameau, Québec, 1926; Mélanie Desmeules, « Les années chicoutimiennes du *Naturaliste canadien* », *Saguenayensia*, juillet-septembre 2002, p.19-20.
6. Gaston Gagnon, « Joseph-Dominique Guay », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XV, Québec, Presses de l'Université Laval. (à paraître).
7. Archives du Séminaire de Chicoutimi (ASC), *Annales*, 26 février 1878.
8. ASC, Fonds Huard : Catalogue du musée : C-20-92.
9. ASC, *Ibid.*, 4 mai 1882.
10. Roland Schaer, *L'invention des musées*, Paris, Découvertes Gallimard, 1993, p. 21-29; Bernard Schiele et Louise Boucher, « L'exposition scientifique : essai sur la définition du genre », *Protée*, automne 1988, pp. 17-18; Philippe Dubé et Raymond Montpetit, « Naissance de nos premiers musées », *Cap-aux-Diamants*,

- n° 25, printemps 1991, pp.10-13; Claude Galarneau, *Les collèges classiques au Canada français (1624-1970)*, Montréal, Fides, p. 191.
11. ANQC, Collection de la Société historique du Saguenay (SHS), document 813; Mgr Eugène Lapointe, *Mémoires*, p.137.
 12. *Le Progrès du Saguenay*, 18 avril 1899; V.-A. Huard, « Rapport du conservateur du musée de l'instruction publique pour l'espace de temps compris entre le 15 septembre 1893 et le 30 juin 1909 », *Documents de la Session*, Québec, vol. 43, n°11, 1910, p. 526; Charles Perraton, « Voir et toucher la science », Bernard Schiele, Charles Perraton et Louise Bouchard, *Ciel, une expo / Approche de l'exposition scientifique: Éléments pour l'analyse des stratégies communicationnelles à l'avenir dans les musées de science et technologie*, Paris, Expo Média, 1987, p.21-24; La collection de l'abbé Huard reviendra au séminaire de Chicoutimi en 1929 après son décès. Depuis 2003, les cinq cabinets contenant 53 boîtes de sa collection d'insectes sont déposés à côté de son maître, l'abbé Léon Provançier, au Pavillon Louis-Jacques-Casault de l'Université Laval pour des fins de recherche dans le domaine de la taxinomie des insectes, cf. ASC C-11-348 : lettre de Jean-Marie Perron, Université Laval à Clément-Jacques Simard, archiviste, Séminaire de Chicoutimi.
 13. Derla, « M. l'abbé Huard », *L'Osseau-Mouche*, 14 septembre 1901, p. 54; Aurélien Bovin et Jean-Marc Bourgeois, *Littérature du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Répertoire des œuvres et des auteurs*, Arna, Éditions du Royaume, 1986, p. 119-121; Raymond Desjagné, « Mgr Victor-Alphonse Huard », *Saguenayensis*, septembre-octobre 1959, p. 102-104; Paul-Émile Lemieux, « Monseigneur Alphonse Huard : le prêtre, l'éducateur, le naturaliste », *Saguenayensis*, vol. 35 n° 3-4, juillet-décembre 1993, p. 29-32.
 14. Thérèse Payé et Jean-François Hébert, « L'incendie du quartier Est de 1912: L'événement vu à travers *Le Progrès du Saguenay* », *Saguenayensis*, vol. 31 n°2 avril-juin 1982, p. 9-25.
 15. ASC, Annuaire du Séminaire, 1910-1911, p.192; *Annales*, juin 1912.
 16. Lucie K. Morisset, Luc Noppen et Patrick Daudonnié, *Astronomies modernes. L'architecture du vingtième siècle à Chicoutimi*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, Ville de Saguenay, ministère de la Culture et des Communications, 2004, p.11-12, 28-29, 52-53 et 66.
 17. Victor Tremblay, « Le nom de la région du Saguenay », *Saguenayensis*, vol. 21 n° 5-6, novembre-décembre 1979, pp.147-15. Sur la notion d'identité, Ronal Le Coadic, *L'Identité bretonne*, Rennes, Terre de Brume Éditions & P.U.R., 1998, 478 p.
 18. Université du Québec à Chicoutimi, Remise d'un doctorat honorifique à monseigneur Victor Tremblay, p.ii., Chicoutimi, 6 octobre 1977.
 19. André Vachon, « Mgr Victor Tremblay », *Saguenayensis*, vol. 19 n° 1, janvier-février 1977, p.18.
 20. Gaëtan Gagnon et Roland Bélanger, « Le métier d'historien : entretiens avec Mgr Victor Tremblay », *Saguenayensis*, janvier-février 1978, p. 15; Jean-Paul Simard, « Mgr Victor Tremblay, professeur et historien », *Saguenayensis*, vol. 21, n° 5-6, novembre-décembre 1979, p.143-146; *Mgr Victor Tremblay se souvient*, Gaëtan Morin éditeur, 1981, p.13-17; Jean-Paul Vincent, « Mgr Victor Tremblay et la Société historique du Saguenay au Petit Séminaire de Chicoutimi », *Saguenayensis*, vol. 36, n° 3, juillet-septembre 1994, p. 13-26.
 21. Roland Bélanger, « Mgr Victor Tremblay et les archives », *Saguenayensis*, novembre-décembre 1979, pp.195-196.
 22. *Ibid.*
 23. *Le Quotidien*, 19 juin 1979.
 24. Mgr Victor Tremblay, *op. cit.*, p. 119.
 25. *Bulletin de la Société historique du Saguenay*, n° 11, 5 mars 1950; Paul Carpentier, « Marius Barbeau et le Musée de l'Homme », *Cap aux-Diamants*, n° 25, printemps 1991, p.36-38.
 26. *Bulletin de la Société historique du Saguenay*, n° 11, 5 mars 1950.
 27. SHS, Correspondance entre Victor Tremblay à André Bourgault, 10 juillet 1962.
 28. ANQC, Col. de la SHS, dossier 1717, pièce 73 (ancienne cote).
 29. Victor Tremblay, « Le premier rapport général des activités de la Société historique du Saguenay », *Saguenayensis*, vol. 26, n° 4, octobre-décembre 1984, p. 131.
 30. *Bulletin de la Société historique du Saguenay*, n° 9, 18 janvier 1949; n° 10, 5 janvier 1950; ANQC, Col. de la SHS, dossier 26, pièces 6-7 (ancienne cote).
 31. *Bulletin de la Société historique du Saguenay*, n° 9, 18 janvier 1949.
 32. *Ibid.*
 33. *Bulletin de la Société historique du Saguenay*, n° 20, 5 juillet 1954, p. 4.
 34. ANQC, Col. de la SHS, dossier 2.6.4.2.
 35. *Bulletin de la Société historique du Saguenay*, 5 janvier 1950.
 36. *Le Soleil au Saguenay*, 12 janvier 1954.
 37. *Bulletin de la Société historique du Saguenay*, n° 20, 5 juillet 1954.
 38. *Op. cit.* : ANQC, Col. de la SHS, SAS, dossier 1717, pièce 761 (ancienne cote).
 39. *Bulletin de la Société historique du Saguenay*, n° 23, 6 janvier 1956.
 40. *Bulletin de la Société historique du Saguenay*, no 30, 5 janvier 1958.
 41. ANQC, Col. de la SHS, dossier 1717, pièce 76 (ancienne cote).
 42. ANQC, Col. de la SHS, dossier 2.6.4.2.
 43. ANQC, Col. de la SHS, dossier 1717, pièce 1 (ancienne cote).
 44. Sur la reconstitution de cette maison, SHS, Correspondance, 10-14 février 1943 et Dossier du Musée du Saguenay, 1935-1943, vol. 1; Mgr Victor Tremblay, « Editorial : Le Musée Saguenéen », *Saguenayensis*, vol. 7 n° 6 novembre-décembre 1955.
 45. ANQC, Col. de la SHS, dossier 1717, pièce 73; *Le Soleil au Saguenay*, 6 mai 1972.
 46. *Le Quotidien*, 19 novembre 1979; Raoul Lapointe, « Léonidas Bélanger (1913-1986): La mémoire d'un royaume », *Cahiers de Saguenayensis : études et documents*, n° 2, 1987, p.10-13 et 30-32.
 47. *Ibid.*, p.30.
 48. Jean Noël Tremblay, « Prince de son royaume », *Saguenayensis*, vol. 34 n°1, janvier-mars 1992, p. 17-8; SHS, correspondance de Martial Tremblay à Léonidas Bélanger, 18 septembre 1968.
 49. Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *op.cit.*, p. 102.
 50. Léonidas Bélanger, « La Société historique du Saguenay : rapport de l'activité 1972 », *Saguenayensis*, vol. 15, n° 1, janvier-février 1973, p. 2.
 51. Lettres patentes de la corporation du Musée du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1972; Informations scolaires de l'ACS, « La musée du Saguenay », vol. 11, n° 1, septembre-octobre 1977; Musée du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Info-musée, vol. 1, n° 1, sept. 1966, p. 1.
 52. Procès-verbal du conseil d'administration du Musée du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 6 juillet 1973.
 53. Hugh Faulkner, « Allocution du Secrétaire d'Etat du Canada », *Saguenayensis*, vol. 17, n° 3-4, mai-août 1975, p. 52; Procès-verbal du conseil d'administration du Musée du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 20 juin 1975.
 54. Procès-verbal du conseil d'administration du Musée du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 15 novembre 1975; rapport annuel du Musée du Saguenay 1981-1982, rapport des vérificateurs, p.15.
 55. Procès-verbal de conseil d'administration du Musée du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 8 avril 1975; Marcel Portal, « Discours du président de la Corporation du musée », *Saguenayensis*, vol. 17, n° 3-4, mai-août 1975, p. 50-51; ANQC, Col. de la SHS, dossier 2.6.4.1.
 56. Informations scolaires, *op. cit.*; Musée du Saguenay-Lac-Saint-Jean, *op. cit.*
 57. Rapports annuels du Musée du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1975-1978; Raoul Lapointe, *op.cit.*, p.32.
 58. Rapport annuel du Musée du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1982-1983.
 59. Michel Lessard, « Culture matérielle » dans Bergeron Gagnon, *Évaluation globale des principaux segments de la collection du Musée du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, février 1985, 1418 p.
 60. Procès-verbal du conseil d'administration du Musée du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 14 octobre 1975.
 61. Cette exposition sera présentée en collaboration avec le musée des Beaux-Arts de Montréal, Pierre Théberge, « Nouveaux-musées: muséologie nouvelle? Le Musée des Beaux-Arts de Montréal », *Parachute*, n° 46, (mars-avril-mai 1987), p. 10.
 62. Rapport annuel du Musée du Saguenay-Lac-Saint-Jean, rapport de la directrice, 1979-1980, p. 7-8.
 63. *Le Réveil à Chicoutimi*, 18 septembre 1984.
 64. *Ibid.*, p. 40.
 65. Yves-Michel Garant, *Dossier d'information de l'ancienne Compagnie de papier de Chicoutimi*.

La naissance de l'industrie forestière régionale sous le signe de la Révolution industrielle britannique (1838-1896)

par Jérôme Gagnon
Historien

Chicoutimi, 1896. Des hommes d'affaires locaux s'allient pour former une société qui exploitera la forêt régionale, afin de produire de la pâte de bois mécanique, qui entre dans la fabrication du papier journal utilisé par les quotidiens à grands tirages du monde occidental. L'usine, dont la construction débute au début de 1897, nécessite des capitaux importants qui proviennent en grande partie de fortunes canadiennes-françaises locales et est appuyée par une main-d'œuvre nombreuse et spécialisée ainsi que par une technologie relativement perfectionnée. La production est entièrement destinée au marché international où subsistent toujours des liens privilégiés coloniaux avec la Grande-Bretagne mais où commencent à s'imposer des relations entre les industriels nationaux et d'autres pays en dehors de l'Empire, notamment les États-Unis. En outre, les usines de pulpe de Chicoutimi ne sont pas les seules au Canada en cette fin de siècle. Profitant d'une conjoncture économique enfin favorable, d'un nouveau gouvernement qui semble vouloir appuyer cette croissance avec ferveur, mais aussi, et surtout, grâce à l'injection de plus en plus importante de capitaux américains, l'industrie de l'Est du pays prend véritablement un souffle nouveau. L'économie canadienne semble alors vouloir entrer dans le club sélect des nations ayant débuté, depuis près de 120 ans, leur révolution industrielle.

Si la Révolution industrielle initie le début d'une économie basée sur la croissance industrielle, la consommation de produits manufacturés et les méthodes financières qui s'y rapportent, il n'en demeure pas moins que les anciens modes économiques, agricoles et artisanaux continuent de compter pour beaucoup dans l'économie. Parallèlement, nous n'avons pas à attendre cette révolution, pour observer les débuts de l'industrialisation au pays. Depuis un peu moins d'un siècle, le Canada a vu naître ses

premières industries. Cependant, cette industrialisation, néanmoins légère, il faut l'admettre, ne s'inscrit pas dans une dynamique de croissance de l'économie nationale par et pour l'industrie. Même si plusieurs facteurs d'une économie industrielle (usines, machines, capitaux, bourgeoisie, prolétariat, etc.) sont observables, il n'en demeure pas moins que les conditions nécessaires au *take off* ne sont pas réunies. L'économie industrielle du pays s'articule beaucoup plus dans une stratégie d'économie dominée et reliée au mercantilisme colonial britannique. S'il y a Révolution industrielle au Canada, dans la première partie du XIX^e siècle, ne s'inscrit-elle pas davantage dans le cadre de celle des Britanniques que dans une manifestation purement nationale?

Le cas de l'ouverture du Saguenay-Lac-Saint-Jean à l'industrie du bois de sciage illustre bien cette suprématie de l'économie coloniale britannique. Dominée par des marchands-industriels anglais, les manifestations de l'industrialisation en région ne sont-elles pas que des transpositions d'une nouvelle culture industrielle anglaise? En effet, l'ouverture de la région sous le signe de l'industrie, si primitive soit-elle, n'est-elle pas qu'un épisode de la Révolution industrielle britannique dans un contexte d'économie dominée, au même titre que d'autres colonies comme l'Inde, par exemple? Nous allons aborder dans le cadre de cet article les aspects économiques et matériels de la révolution industrielle et tenter de voir s'ils s'appliquent à l'économie québécoise dans le contexte de l'industrie du bois de sciage au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les pages qui suivent considéreront particulièrement les aspects économiques et matériels de la question. Les facettes sociales, tout aussi importantes dans le cadre d'une telle étude, feront l'objet d'un écrit futur.

La Révolution industrielle – de l'Angleterre au Canada

La Révolution industrielle est sans contredit un des phénomènes de changement historique les plus importants de toute l'histoire de l'humanité. Les premières manifestations de ce bouleversement de l'économie mondiale surviennent dans la frange de la planète la plus développée au point de vue économique et technologique, c'est-à-dire l'Europe de l'Ouest, et plus particulièrement, la Grande-Bretagne. À compter des années 1760, il apparaît clairement que l'économie britannique se transforme radicalement sous l'influence de changements notables dans le monde de l'agriculture. Ce n'est donc pas un hasard si la Révolution industrielle, dont la plupart des historiens situent le début au cours de la décennie 1780, s'effectue tout d'abord en Angleterre.

Toutes les conditions sont favorables au *take off*. Les Anglais contrôlent déjà la meilleure part du commerce mondial. Selon Fernand Braudel, Londres occupe, en cette fin de XVIII^e siècle, la position de « ville-monde », de centre de l'économie d'Occident¹. La capitale anglaise contrôle de ce fait même le mouvement des capitaux et possède les richesses naturelles nécessaires à la transformation et à la fabrication des produits manufacturés industriels, grâce à son empire colonial important, dont la pièce maîtresse, l'Inde, a presque entièrement basculé sous sa domination entre 1757 et 1818. Selon Braudel, la Révolution industrielle ne pouvait survenir que dans une économie déjà en croissance et en transformation. Il soutient en effet que quelques autres civilisations auraient pu réaliser cette révolution. Ainsi, de l'Égypte ptolémaïque à l'Angleterre du XVIII^e siècle, en passant par la Champagne des XIII^e et XIV^e siècles, ou l'Italie et l'Allemagne de la Renaissance, la Révolution aurait pu survenir si quelques éléments n'étaient venus perturber la croissance de l'industrie². Ainsi, le succès de celle qui survient à l'aube de la Révolution française s'explique par la conjonction des « conditions gagnantes » au décollage. L'Angleterre, à ce moment possède un marché intérieur et extérieur propice à l'écoulement des produits manufacturés, une main-d'œuvre qualifiée, un type d'industrie propice au développement; celui du textile, des capitaux suffisants à susciter l'audace d'investir dans des secteurs nouveaux et à peu près inconnus de l'économie et finalement, l'opportunité d'utiliser une technologie dont l'arrivée coïncide avec les besoins de l'industrie. La Révolution industrielle c'est essentiellement une croissance simultanée et intersectorielle de l'économie³.

Les conditions favorables surviennent après que l'Angleterre amorce une mutation en profondeur du monde agricole. Pour être industrielle, la révolution doit d'abord être agraire. Entre 1650 et 1750, on commença à observer des changements évidents dans l'agriculture, particulièrement par l'augmentation de la production agricole de 13%. Ces transformations ne sont pas dues à des innovations techniques, ni à la culture de nouvelles espèces, mais bien à de nouveaux procédés dans le mode de tenure des terres. Si l'agriculture médiévale fut transformée par l'application généralisée

de l'assolement triennal, l'agriculture anglaise prend un souffle nouveau grâce à de nouvelles méthodes de rotation, à l'augmentation du nombre de labours, à l'abandon de la jachère, à la multiplication des cheptels bovins et ovins, source d'engrais naturel à la sélection des espèces, bref à des pratiques agricoles plus rationnelles et scientifiques. Conséquences à ces changements de mentalités, on assiste à l'installation d'un cercle vertueux où une augmentation des rendements agricoles, accompagnée d'une baisse des prix conduisent à l'accumulation de surplus agricoles pouvant être vendus dans les villes où la population augmente régulièrement. En général, la population anglaise de cette époque est mieux nourrie et de nouvelles habitudes alimentaires, notamment l'augmentation de la consommation de nourriture carnée se traduit par une augmentation des cheptels et de la culture des plantes fourragères moins épuisantes pour les sols. Les troupeaux plus nombreux produisent plus d'engrais naturel ce qui contribue à nouveau à améliorer les rendements culturaux⁴.

La culture de plantes fourragères intervient également sur la répartition géographique de l'agriculture anglaise. L'axe agricole se déplace des terres grasses du sud de l'Angleterre vers les terres plus sablonneuses plus au nord. Par ailleurs, de nouvelles lois viennent bouleverser l'ancienne coutume et l'ancien système foncier des seigneuries et des biens communaux, commun à toute l'Europe, pour adopter un système de répartition individuelle des terres par l'établissement de l'Enclosure Act en 1727 et du découpage territorial en townships (commun et franc socage). La disparition des terres communales, qui comptent pour un tiers des terres cultivables britanniques, place l'agriculteur indépendant dans l'obligation d'acheter ses terres et d'augmenter sa surface en culture, faute de quoi il est condamné à mourir, incapable de survivre dans un marché où seules les grandes exploitations peuvent survivre par la vente de surplus agricoles. Les petits exploitants doivent soit déclarer forfait et aller grossir les rangs des ouvriers agricoles, soit survivre grâce à une production industrielle à domicile qui commence à se répandre dans les campagnes anglaises. Cette forme de travail proto-industriel, communément appelé *sweating system* précède et accompagne les premiers signes de l'industrialisation. Dans les deux cas, on assiste à l'émergence d'un prolétariat rural, véritable force de travail d'où émerge une partie des futures populations urbaines et du futur prolétariat industriel⁵.

Les seuls changements agricoles n'expliquent pas entièrement l'émergence de l'ère industrielle. Il est évident que la révolution industrielle ne peut se faire sans une augmentation substantielle de la population, le seul transfert des populations agricoles vers les villes n'étant pas suffisant, surtout dans un monde agricole qui demande une main-d'œuvre importante. Ainsi, la population anglaise passe de 5,8 millions en 1700 à 8,2 millions en 1790 et à 18 millions en 1850. Baisse du taux de mortalité, meilleures conditions frumentaires, la révolution industrielle contribue aussi à attirer vers les villes industrielles des flots de miséreux gallois, irlandais et

écossais. À titre d'exemple, la fameuse ville industrielle de Manchester voit sa population passer, entre 1760 et 1830, de 17 000 à 180 000 habitants¹.

Image d'Épinal de la Révolution industrielle, l'innovation technique, selon Braudel, n'est guère qu'une conséquence du décollage, mais au fur et à mesure que la transition entre les deux mondes s'effectue, la place de la technologie devient de plus en plus évidente. Objet d'une modernité qui accompagne l'industrie, l'innovation technique entraîne également des bouleversements radicaux dans l'organisation du travail, autre élément essentiel de la révolution. Initiée d'abord dans le secteur du textile, c'est la mécanisation des opérations de tissage et de filage qui constitue la base de la révolution technique de l'époque. Mais il n'y a pas que cela. L'autre secteur fort de l'industrialisation, la métallurgie, justifie à son tour l'invention de la machine à vapeur, figure emblématique d'une nouvelle ère économique et le chemin de fer, aboutissement de la révolution des transports, essentiel au développement des marchés et amorcé par la construction de canaux et la navigation à vapeur. Ces deux inventions contribueront à désenclaver le monde industriel. Avec la machine à vapeur, il n'est plus nécessaire d'installer la manufacture proche d'un cours d'eau, et avec le chemin de fer, l'établissement industriel ne doit plus être aménagé à proximité des sources de combustible comme les mines de charbon².

Si l'imagerie de la révolution industrielle nous propose les hauts fourneaux, la production de métaux et les trains entrant dans les villes dans un flot de fumée, la réalité suggère un tout autre modèle. La production de textile et de pièces de coton donne le coup d'envoi et détermine la teneur du marché des débuts de l'ère industrielle. Importés depuis le Moyen Âge de l'Orient et de l'Inde en particulier, les cotonnades demeureront jusqu'à la fin du XVIII^e siècle un produit d'importation pour l'Occident qui ne réussit pas à produire des pièces de même qualité que celles qui proviennent de l'artisanat indien. D'abord produit en partie prohibé afin de protéger l'industrie de la laine, le coton s'impose en Angleterre à partir du moment où on réussit à produire des pièces de qualité à des prix très bas. Seule la confection d'un fil de qualité au cours des années 1780, grâce aux machines d'Alkwright et la mule-jenny de Crompton, permet au coton anglais de devenir le produit d'exportation par excellence au cours du début du XIX^e siècle. La cotonnade anglaise est exportée partout en Europe, en Afrique, en Amérique et au Levant. Même l'Inde importera le coton anglais après que la métropole ait pratiquement ruiné cette production locale par des lois préférentielles et l'établissement de tarifs douaniers sur les produits indiens. L'Inde sera alors à même de découvrir les méfaits qu'entraîne le colonialisme au service du capitalisme³.

Le coton représente le quart des exportations britanniques en 1800 et la moitié en 1850. Il se vend partout et à très bas prix, bénéficiant d'une production étasunienne soutenue en matière première. Les profits sur le coton sont en grande partie responsables

de la création d'une concentration de capitaux importants. C'est le coton qui détermine la vigueur de l'économie britannique jusqu'en 1900 et c'est lui qui, à compter de 1835, utilise le plus la machine à vapeur qui fournit à cette industrie 30 000 chevaux vapeur alors que les forces hydrauliques ne comptent plus que pour 10 000 chevaux-vapeur. Au cours du XIX^e siècle, le coton ne tarde pas à éclipser le lin et surtout la laine auprès de fileurs qui utilisent les nouvelles machines à tisser et à filer. Si le coton n'a que peu à voir avec la révolution métallurgique, qui suit la concentration du capital dans l'industrie du textile, les capitaux des usines et des machines de la métallurgie, secteur qu'on ne tarde pas à qualifier de lourd dans le monde industriel, proviennent sans aucun doute des profits du coton. Cette évolution industrielle illustre bien la dynamique capitaliste de l'industrie où un cycle de production pousse et met en place celui qui lui succède⁴.

Si les barons britanniques du coton ont pu engranger des capitaux énormes grâce à ce secteur industriel, c'est en grande partie parce qu'ils pouvaient compter sur des centres d'approvisionnement en matières premières exclusives et bon marché. Une partie du succès du décollage industriel britannique est redevable à la constitution, à compter du début du XVII^e siècle, d'un empire territorial aux dimensions mondiales. Réserve de matières premières, mais également marché privilégié qui permet d'écouler les surplus de la production industrielle. Les économies de ces colonies et semi-colonies font partie de ce que Jean-Pierre Rioux définit dans le concept d'économies dominées⁵. Il s'agit, soit de régions colonisées ou de régions géographiques dont l'économie est contrôlée par des pays industrialisés dominants. L'essentiel des investissements étant effectué avec des capitaux provenant de la métropole ou des nations dominantes, on assiste donc à une fuite de la production et des profits de la production. De plus, les mécanismes financiers de ces économies sont également contrôlés par ces économies dominantes. Le fait que le contrôle des richesses soit entre des mains étrangères rend difficile les investissements locaux et le développement d'une économie proprement nationale. Par conséquent, les économies dominées comptent parmi les dernières dans la chronologie des pays qui ont effectué leur industrialisation et ce, dans le meilleur des cas. Pour les autres régions, elles sont toujours empêtrées dans le cycle de la domination économique et du sous-développement⁶.

Le Canada compte parmi ces économies dominées, qui a pu, grâce à des investissements étrangers importants, transformer l'économie nationale et la mettre au diapason des pays industrialisés. Il n'en demeure pas moins que son économie est dominée par la Grande-Bretagne jusqu'à la fin du XIX^e siècle, époque où les rênes du développement industriel sont détenues essentiellement par des investisseurs américains.

Cette prise en charge des ressources canadiennes par les Britanniques est la résultante naturelle de la Conquête de 1760.

Lorsqu'ils prennent possession du pays à la suite du Traité de Versailles en 1763, les conquérants trouvent sur place une faible population d'à peine 60 000 habitants accrochée aux terres arables de la vallée du Saint-Laurent. L'économie de la colonie repose alors sur le commerce des fourrures que le sort des armes place, en plus de l'administration coloniale, entre les mains d'une bourgeoisie commerciale britannique. En somme, c'est le haut de la hiérarchie sociale qui passe entre les mains des nouveaux maîtres qui ne comptent pourtant guère plus de 5 % de la population totale de la colonie.

Cette bourgeoisie, dont l'essentiel des activités repose sur l'exploitation mercantiliste des ressources coloniales, est des plus dynamiques. En l'espace de quelques décennies, en plus de restructurer tout l'appareil administratif colonial, elle transforme le paysage économique du Canada en établissant un nouveau mode de tenure des terres qui modèleront les nouvelles régions de peuplement à l'image du système britannique des townships et des enclosures (1763), en mettant sur pied un service de douanes (1762), en fondant le premier journal, *The Quebec Gazette/La Gazette de Québec* (1764), en réorganisant la navigation fluviale (1790), en faisant cheminer la colonie vers un système politique parlementaire (1791) ou en établissant les fondements de gestion financière par la création des premières banques, la *Montreal Bank* (1817) et la *Quebec Bank* (1818).

Aux lendemains de la Conquête, en 1761, l'administration militaire du général James Murray s'empresse de donner le coup d'envoi du redécollage économique en ouvrant à tous la traite des fourrures. Ainsi, dans l'immédiat, le passage du régime français à celui des Anglais se fait sans grands bouleversements au plan du commerce. Une compagnie déjà implantée sur le territoire canadien comme la *Hudson's Bay Company* prend le relais et d'autres, comme la Compagnie du Nord-Ouest, fondée en 1784, développeront ce commerce qui représente, jusqu'au début du XIX^e siècle, la principale richesse de la colonie. En 1794, on estime à 2 500 le nombre des employés de la compagnie qui étend ses activités aux limites des plaines de l'Ouest canadien et aux confins des Territoires du Nord-Ouest actuels¹⁴.

Au tournant des années 1800, les assises économiques du Québec se transforment considérablement et on assiste au déclin des activités de traite des fourrures et à la montée de l'industrie forestière, sous la pression d'une métropole, dont les besoins en matériaux de construction navale sont de plus en plus pressants. Même si la Révolution industrielle britannique est d'abord possible grâce à un marché intérieur dynamique, il demeure que les exportations de produits manufacturés croissent rapidement au cours des premières décennies du XIX^e siècle, ce qui suscite une augmentation significative des chantiers de construction navale. L'effet direct de cette révolution se répercute donc dans le Bas et le Haut-Canada par le développement d'un commerce massif de billots de pin blanc équarris. Grâce à l'établissement de tarifs préférentiels, la Grande-



Première institution financière au Canada, la Banque de Montréal est fondée en 1817 par et pour les échanges capitalistes de la colonie canadienne avec la métropole britannique.

Bretagne contribue au développement de l'industrie du bois au Canada au point d'en faire la base de l'économie coloniale canadienne. Soumis aux fluctuations de l'économie métropolitaine, le commerce du bois n'en continue pas moins de croître au cours des premières décennies du XIX^e siècle. La vigueur des exportations de bois, en raison des besoins britanniques se répercutent sur le trafic économique général. Pour les ports de Québec et de Montréal, les exportations générales passent de 177 306 tonnes pour la période 1823-1827 à 330 908 tonnes pour la période 1833-1837¹⁵. Autre indicateur de la subordination de l'économie canadienne à celle des Britanniques, pour la période 1835-1836, près de 95 % des exportations canadiennes se font en direction des îles britanniques et près de 87 % des importations proviennent de la métropole¹⁶.

Le commerce du bois, dont les principaux centres d'exploitation se situent dans la vallée de l'Outaouais, sur les bords du Saint-Maurice et dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ne constitue pas, à proprement parler, une véritable industrie. Son mode d'exploitation repose essentiellement sur des structures relevant plutôt du mercantilisme. On n'assiste pas encore à la mise sur pied de structures véritablement industrielles avec un système de manufacture, la présence d'une main-d'œuvre attachée au travail manu-

facturé ou à la présence d'une technologie qui vient appuyer et renforcer la transformation de la ressource naturelle. Il faut attendre le milieu du XIX^e siècle pour que s'établissent de nouvelles méthodes d'exploitation de la ressource forestière rendant la production de billots de bois équarris obsolète et confirmant la primauté de la transformation des billots en madriers dans des scieries.

Au cours de la première partie du XIX^e siècle, on voit apparaître les premiers signes d'une industrialisation de la société du Bas-Canada. Alimentée par des capitaux britanniques et dirigée par des Britanniques implantés en Amérique, la métropole complète son réseau industriel par l'aménagement de structures industrielles dans les colonies. On ne peut donc pas parler de révolution industrielle canadienne, mais bien d'une manifestation extérieure de la révolution industrielle anglaise. Comme George Bervin le démontre dans son étude sur la classe marchande de Québec au cours de la première partie du XIX^e siècle¹⁷, les premières initiatives industrielles coloniales s'inscrivent en continuité avec les activités économiques et financières des grands marchands anglais qui dominent l'économie coloniale, notamment par le développement des infrastructures de communication de la colonie. L'exemple de John Molson en ce sens est intéressant. Le capital marchand est ici utilisé en vue de révolutionner les transports dans la vallée du Saint-Laurent. Jalon important dans le développement des conditions essentielles à la révolution industrielle, cette évolution des transports au Québec se fait dans le même sens qu'en Angleterre. Dans le but de dynamiser un marché intérieur ou simplement de faciliter la circulation des marchandises, un système efficace de navigation et de cabotage est mis sur pied. L'apparition sur les eaux du Saint-Laurent, en 1809, du premier bateau à vapeur, l'*Accommodation*, de John Molson est symptomatique d'une transformation et d'une modernisation de la navigation. L'utilisation de la vapeur s'inscrit parfaitement dans cette dynamique de mécanisation, à l'état embryonnaire certes, des transports et des modes de production¹⁸. Dans cette optique, la Chambre d'assemblée du Bas-Canada adopte, en 1815¹⁹, une loi consacrant 8 600 livres à l'amélioration des chemins afin de favoriser, outre des considérations militaires, l'extension de l'agriculture et l'amélioration de la circulation commerciale. Dans le même ordre d'idée, une somme de 25 000 livres est affectée au creusement d'un canal entre Montréal et Lachine²⁰. Inauguré en 1825, cette artère commerciale vitale s'inscrit dans un mouvement de canalisation important amorcé en Europe au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle et poursuivi avec vigueur au début des années 1800²¹. Aux États-Unis, la construction de canaux prend des dimensions gigantesques à la même époque que les premières expériences canadiennes en ce domaine. Simultanément au canal Lachine, on inaugure le canal Érié entre Albany et Buffalo. Vers 1850, les États-Unis comptent un réseau de canaux de plus de 6 000 km²².

Quelques années plus tard, en 1836, c'est au tour du train à faire son apparition lorsqu'est achevée la première voie ferrée entre Laprairie et Saint-Jean. Si cette voie n'est guère plus qu'une expé-

rience, les décennies suivantes verront la construction de dizaines de voies ferrées qui révolutionneront à nouveau les transports. V véritable symbole du triomphe de la révolution industrielle, le Québec n'est pas tellement en retard sur le reste du monde. Les premières voies ferrées voient le jour en France et en Angleterre avec les lignes prototypes de Saint-Étienne-Andrieux (1823), de Stockton-Darlington (1825), de Lyon-Saint-Étienne (1826), mais surtout en 1825, avec celles de Liverpool-Manchester, en Angleterre et de Baltimore-Ohio aux États-Unis, qui mettent en place de véritables réseaux commerciaux de transport ferroviaire²³.

Les progrès de la technique du rail sont fulgurants. En 1850, le réseau britannique compte 6 000 miles de voies ferrées pour un capital d'investissement de 235 millions de livres. Au pays, la première véritable ligne de chemin de fer, le *Grand Trunk Railway* est aménagée à compter de 1852 par un industriel anglais et le gouvernement Lafontaine-Baldwin. Ce réseau, complété en 1880, relie Sarnia en Ontario à Rivière-du-Loup au Québec. À compter de cette date, le mouvement ferroviaire est lancé et chaque année de nouvelles chartes sont octroyées par le gouvernement pour de nouveaux projets de voies ferrées. La plupart ne verront pas le jour, mais l'affluence des capitaux et de l'expertise britanniques, allée à l'injection massive de fonds publics contribuent à constituer un réseau national digne de ce nom. La fièvre du rail culmine avec la fin des travaux, en 1885 du plus audacieux de ces projets, la construction du transcontinental qui relie Montréal à Vancouver. En 1901, dans la seule province de Québec, on compte 5 600 km de voies ferrées qui constituent l'ossature des communications et du transport québécois et canadien. Même les pays neufs comme les Laurentides (1869) ou le Saguenay-Lac-Saint-Jean (1887) possèdent leur chemin de fer qui contribue à intégrer les périphéries pourvoyeuses de richesse à l'économie globale du Québec.

Ces moyens de transport plus performants s'inscrivent dans une dynamique d'industrialisation du Québec. On a peu, à proprement parler, d'industries au pays avant la décennie 1840, et encore celles-ci sont bien rares, fort petites et concentrées dans les régions urbaines de Montréal et de Québec. Essentiellement, les capitaux investis dans l'industrie manufacturière proviennent de la bourgeoisie anglaise qui entretient des liens très étroits avec la mère patrie. On peut considérer que les capitaux proviennent en partie des profits du commerce du bois avec l'Angleterre et d'alliances financières avec la bourgeoisie métropolitaine. Jusqu'en 1900, 85 % des capitaux étrangers proviennent de la Grande-Bretagne.

L'industrie naissante au Québec est grandement influencée par les changements politico-économiques du XIX^e siècle. Ainsi, l'évolution de la politique coloniale britannique entre 1840 et 1850, le traité de Réciprocité avec les États-Unis en 1854, la crise économique de 1873 et la *National Policy* instituée par le gouvernement canadien de John A. MacDonald en 1879, contribuent à façonner l'industrie jusqu'à la décennie 1890. La première phase d'industrialisation

québécoise se concentre particulièrement dans le domaine de l'alimentation avec ses meuneries, ses raffineries de sucre, ses beurrieres et ses fromageries et dans le travail du cuir et de l'industrie textile où l'on retrouve la plus grande concentration de travailleurs notamment dans la fabrication de chaussures. Vraisemblablement, il apparaît que c'est dans les manufactures de textile que l'on retrouve les conditions de travail les plus exécrables. Fortement sous-payé, ce secteur de l'industrie favorise la pratique du *sweating system*, c'est-à-dire le travail à la pièce où la main-d'œuvre féminine à domicile est largement employée.

Le bois est également un secteur important de l'industrie, mais il se concentre dans les régions périphériques forestières de la province. Finalement, le secteur de la métallurgie demeure l'industrie de pointe qui se concentre principalement dans la fabrication de matériel ferroviaire. Presque entièrement concentrées à Montréal, ces entreprises, dont les *Angus Shops* ou les *Montreal Locomotive Works* sont les principales, emploient un personnel qui nécessite une qualification particulière. Par conséquent, c'est sans doute dans ce domaine, véritablement industriel, que l'on retrouve les meilleurs salaires. Ce type d'industrie témoigne véritablement de l'entrée du Québec dans le monde industriel. Quant aux autres domaines de l'industrie, ils se caractérisent par la faiblesse des capitaux qui y sont investis, par une technologie très simple, qui ne requiert pas de personnel très spécialisé donc sous-payé, quelquefois jusqu'aux limites de la survie. Ce *cheap labor* recruté particulièrement dans les rangs des populations canadiennes-françaises et dans ceux des travailleurs immigrés, rassemble des hordes de miséreux qui peuplent les quartiers populaires des principales villes.

En fait, cette première phase d'industrialisation qui se développe au Québec entre les années 1840 et 1890 ressemble beaucoup à la première vague d'industrialisation qui survient en Grande-Bretagne à la fin du XVIII^e siècle. Elle survient et se concentre dans le secteur du textile, avec le coton comme porte-étendard, requérant une main-d'œuvre abondante que l'on retrouve dans des campagnes de plus en plus inhospitalières pour les petits producteurs et elle est constituée d'une technologie qui, même si elle révolutionne le travail et contribue à sa division, n'en demeure pas moins très simple et peu coûteuse. La première phase d'industrialisation, anglaise comme québécoise, mais avec plusieurs décennies de décalage, a pu se faire grâce à l'apport de capitaux provenant d'une même bourgeoisie britannique naissante qui a réussi à accumuler un capital qui provient, soit des revenus d'une agriculture qui en Angleterre produit enfin des surplus, soit du commerce colonial que l'empire mercantiliste a permis depuis près de deux siècles. Ce capital est suffisant pour être investi

dans une production manufacturière naissante qui, à son tour, produira les profits nécessaires à la seconde phase d'industrialisation, qui débute en Angleterre autour des années 1830, et au Canada à la fin du XIX^e siècle.

C'est dans ce cadre précis que se présente la naissance et le développement de l'industrie du bois de sciage à l'époque de l'ouverture du territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean à la colonisation. Longtemps, cette période de l'histoire régionale a été étudiée dans une optique où l'exploitation forestière représente un complément à une colonisation agricole voulue et décidée par des cultivateurs de Charlevoix. Mais à l'échelle d'un monde plus vaste qui tient compte de l'imbrication de l'économie canadienne dans le giron d'une économie industrielle britannique, nous ne pouvons voir dans l'ouverture du Saguenay-Lac-Saint-Jean que la continuité d'une industrie du bois qui prend le relais d'un commerce de fourmures moribond depuis déjà plusieurs décennies. L'installation de populations agricoles, dans ce contexte-là, vient conforter l'industrie forestière qui y trouve un bassin de main-d'œuvre idéal²⁴.

Les structures économiques et matérielles de l'industrie au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Lorsque les premiers exploitants de la Société des Vingt-et-Un arrivent à l'été de 1838 pour installer des scieries sur les rives du Saguenay, le territoire n'est pas inconnu. Ces Charlevoisiens qui forment les premiers contingents de colons et les exploitants forestiers, connaissent sans aucun doute le territoire et ses ressources. Des hommes comme le marchand Alexis Tremblay dit « picoté » ont parcouru le territoire limitrophe à leur région d'origine. Depuis déjà plusieurs décennies, le couvert forestier de Charlevoix est expurgé des essences commerciales exploitables. Depuis la fin du XVIII^e siècle et surtout au début du XIX^e siècle, des scieries ont transformé les beaux spécimens de pin blanc du territoire²⁵. Alexis Tremblay par



Au cœur de l'empire Price au Saguenay, la scierie et les installations du Bassin de Chicoutimi à la fin du XIX^e siècle.

exemple n'est pas un nouveau venu dans l'industrie forestière lorsqu'on commence à s'intéresser au Saguenay. Selon son biographe, Mario Lalancette²⁶, il tient chantier dans le secteur de La Malbaie au début des années 1830. Son bois est écoulé auprès de son compatriote Thomas Simard et du marchand de bois de Québec, William Price. Au cours de cette décennie, l'exploitation forestière charlevoisienne atteint rapidement les limites du territoire et des chantiers sont entrepris aux limites de la région, dans le territoire des Postes du Roi et de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Sur la rivière Noire, le métis Peter McLeod entreprend des chantiers et bâtit un moulin à scie dans les forêts longeant la rivière dans le secteur de la rivière Noire, aux marges de la forêt saguenéenne²⁷. William Price s'inscrit à cette époque dans la vie charlevoisienne avec l'acquisition de la scierie de La Malbaie vers 1827, de celles de l'Anse-à-l'Eau et du Moulin-à-Baudé dans l'embouchure du Saguenay en 1836, par l'acquisition de celle de McLeod à la Rivière-Noire en 1842 et par la construction de celle de la Rivière-aux-Canards en 1844²⁸.

L'exploitation des forêts du Saguenay est loin d'être un projet utopique. En 1836, sous prétexte, ou en marge de l'ouverture de terres à la colonisation, Alexis Tremblay réunit plus de 1800 signatures en vue de convaincre le gouvernement du Bas-Canada de permettre la pénétration du territoire²⁹. Si les habitants de Charlevoix connaissent le potentiel du Saguenay, les marchands de Québec comme William Price sont également au fait des occasions d'affaires possibles sur ce territoire. En 1828, le gouvernement du Bas-Canada procède à l'exploration du territoire et à l'inventaire des richesses qu'il recèle. Outre la nomenclature des terres fertiles de la région et des gisements de minéraux potentiellement intéressants, les explorateurs, l'arpenteur Joseph Bouchette en tête, tiennent un relevé précis des essences forestières que l'on retrouve sur le territoire. Si la forêt jeannoise révèle une forêt de conifères mélangés à de beaux spécimens de feuillus, la vallée du Saguenay quant à elle est principalement dotée de résineux dispersés çà et là, en bouquets, au gré des escarpements et des cours d'eau. Dans toutes ces forêts l'épinette semble dominer. Les explorateurs sont particulièrement attentifs à dénicher la présence de pins blancs de bonnes dimensions³⁰.

Les bouquets de pins blancs, principale essence recherchée par les commerçants de bois, ayant à peu près tous été exploités, les forestiers trouveront dans les importantes forêts d'épinette noire, un produit de remplacement tout à fait acceptable. Ainsi, même si l'ouverture du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'est faite autour de

l'exploitation des pinières, il n'en demeure pas moins que la région en est une d'épinette noire et que le plus clair de son histoire dans l'industrie forestière s'articule autour de cette essence de remplacement. Il est vrai que le pin blanc, par sa hauteur qui peut atteindre quelquefois les 100 m, est l'essence idéale pour la construction navale, notamment pour la fabrication des mâts des bateaux mais la transformation des billots en madriers permet l'utilisation du pin rouge, de plus petite taille et de l'épinette noire³¹. C'est donc

pour ces raisons que la compagnie Price, dans le cas qui nous intéresse, utilise avantagement cette dernière espèce. Price est d'ailleurs l'un des premiers grands commerçants de bois à s'intéresser aux pièces de bois sciées en madriers. Il devance le tournant national du bois équarri au bois scié de près de vingt ans.



William Price
Source : La Pulpette de Chicoutimi

Jean Hamelin et Yves Roby placent la compagnie Price au premier rang des *lumber lords* avec des concessions de forêts publiques de 4049 milles² dans la seule région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les concessions forestières sont octroyées par le gouvernement par enchère publique et par vente privée depuis l'établissement de la *Crown Timber Act* en 1849. Elles sont regroupées principalement, au Saguenay, le long des rivières Shipshaw et Sainte-Marguerite, mais aussi dans les cantons Ducreux (rivière du Portage), Périgny (rivière Saint-Jean), Hébert et Brébeuf (rivière et lac Éternité), Saint-Germain (rivière de la Décharge), Fertand (rivière Hal Hal), Taché (Grande Décharge et rivière

Gervais), Bégin, Bourget (rivière des Aulnaies), Harvey (rivière Vallin) et dans le réseau hydrographique du lac Kénogami (rivières Pikauba, Cyriac, aux Écorces et aux Sables). Au Lac-Saint-Jean les concessions de la compagnie Price sont situées principalement le long des rivières Pérignon et Métabetchouane mais aussi, de façon fragmentaire, dans le secteur d'Hébertville, le long de la rivière des Aulnaies et de la Belle-Rivière, sur l'île d'Alma et sur les rivières Quiatchouane et Ashuapmushuan³². Les « limites » forestières accordées à la compagnie Price comptent pour près de 61 % du total des terres concédées au Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'accès aux concessions forestières est particulièrement avantageux et témoigne de la sujétion des autorités politiques aux intérêts de ce commerce essentiel à la métropole. La colonie fait ici office de pourvoyeuse de matières premières pour les besoins de l'Empire. Au Québec, les droits perçus par le gouvernement sur les ressources forestières sont particulièrement bon marché, il semble que l'appareil politique québécois soit véritablement l'instrument des commerçants de bois. Jean Hamelin et Yves Roby soulignent d'ailleurs qu'en 1871, le Québec retire en moyenne 8,27 \$ par mille carré de forêt concédée et l'Ontario, 113,96 \$³³.

L'exploitation forestière des pinières du Saguenay requiert, une expertise et des capitaux considérables. La *Hudson's Bay Company* l'apprend à ses dépens lorsqu'elle s'engage à produire 60 000 billots de pins et qu'elle doit faire appel à la nouvelle Société des Vingt-et-Un pour venir à bout de ses engagements. Cette compagnie d'habitants de Charlevoix est composée en partie d'hommes qui ont l'expertise de l'exploitation forestière, citons seulement par exemple les noms de Thomas Simard et d'Alexis Tremblay. Il apparaît toutefois peu probable que ces derniers possèdent le capital suffisant pour une entreprise de cette envergure. Ce ne sont pas les quelque 2 100 \$ d'actions qui permettent de couvrir les frais d'une telle entreprise. Il ne suffit plus ici d'établir un petit moulin à l'embouchure d'une rivière du coin mais bien d'organiser l'exploitation des forêts d'un territoire immense. Qu'un marchand comme William Price soit derrière cette entreprise semble à tous les points logique. C'est ce qu'affirment notamment les historiens Jean-Paul Simard et Louise Dechêne²⁴.

Celui-ci n'est pas le dernier venu dans l'industrie. L'information dont nous disposons sur le personnage provient en grande partie de la thèse de Louise Dechêne sur les activités économiques de cet important homme d'affaires d'origine britannique²⁵. Lorsqu'il arrive à Québec en 1810 pour représenter la firme commerciale Christopher Idle, Price n'a que 21 ans mais possède déjà une solide expérience à l'emploi de commerçants londoniens. Comme c'est la coutume, dans les milieux mercantiles, les fils de familles bourgeoises sont très tôt initiés aux arts de l'échange et aux responsabilités du commerce en étant envoyés parfaire leur éducation chez un marchand avec qui la famille est en contact. Le frère de William étant déjà à l'emploi de Idle, ce dernier fait son entrée pour cette firme en 1803. Au cours des premières années du XIX^e siècle, de nombreux marchands installent des bureaux dans la colonie canadienne afin de profiter des occasions d'affaires que représentent les débuts du commerce de bois. C'est à ce titre que William Price est dépêché à Québec pour organiser un commerce lucratif entre la colonie du Bas-Canada et l'Angleterre. Il ne quittera qu'à de très rares reprises la colonie, mais entretiendra toujours des liens privilégiés d'affaires avec la métropole. Si Price semble appelé à intégrer l'élite bourgeoise canadienne, il n'en demeure pas moins que c'est en association avec des métropolitains et leurs capitaux qu'il mène à bien ses affaires commerciales et industrielles. Au début des années 1800, les principales sociétés forestières sont à peu près toutes des succursales de compagnies britanniques. Price ne se contente pas de son salaire de gérant des affaires québécoises de la Idle mais participe activement à la croissance du commerce. Lorsque sa société casse ses activités au Québec en 1820, il s'associe à d'autres commerçants locaux avant de former une société, en 1823, avec d'importants négociants anglais Kenneth Dowie et Nathaniel Gould et un négociant montréalais Peter McGill. L'association prévoit la création de trois compagnies: la William Price



Propriété de la Société des Vingt-et-Un puis de Price, à compter de 1842, la scierie de Grande-Bale a vu se succéder plusieurs technologies de sciage.

Co, à Québec qui s'occupe du commerce du bois dans l'est de la province, la McGill Co. qui ratisse le secteur montréalais et s'affaire dans le commerce du blé et la Gould & Dowie à Londres qui se charge d'apporter l'essentiel du capital de fonctionnement et d'investissement. Ces derniers possèdent la moitié des parts de l'association, le reste est divisé en parts égales entre les deux associés du Canada.

La position de Price est privilégiée dans cette entente. Étant donné que la réussite de l'entreprise repose sur ses épaules, il est convenu qu'il touchera 5 % sur les bénéfices d'opération. Le bureau qu'ils possèdent sur la rue Saint-Pierre et les installations d'expédition et d'entrepôt de l'Anse Hadow et de New Liverpool, font de la ville de Québec le centre des opérations de la Société de commerce. Comme pour tous les marchands de Québec, Price s'adonne à tous les commerces en important et en exportant des marchandises comme le vin, les raisins, les noix, la potasse, la toile, le cordage, la farine ou le lard. Il participe donc activement à un commerce intercolonial qui relie les communautés de l'Empire britannique tout en contribuant à enrichir la métropole. La première place de ce commerce s'articule toutefois surtout autour de l'exportation de bois équarri et de madriers en direction de l'Angleterre. Le pin blanc, le pin rouge et le chêne sont alors les espèces d'arbres exploitées. Aux poutres équarries et aux madriers s'ajoutent les traverses de chemin de fer, en mélèze ou en cèdre, les douves et le bardeau. Afin d'acheminer le bois des sites de production vers ceux d'expédition de Québec, Price se munit, entre 1820 et 1850 d'une flotte de 16 goélettes et participe financièrement dans les activités de navigation à vapeur sur le Saint-Laurent organisées par John Molson. Arrivé à Québec, le bois est chargé sur des navires océaniques en direction de la métropole. Ce sont les associés londoniens qui organisent l'affrètement de navires de 700 à 800 tonneaux qui transportent les produits d'exportation. À titre d'exemple, en 1825, 36 bâtiments sont chargés de bois par Price au Canada. En 1833, ce sont plus de 100 navires qui traversent, à leur compte, l'océan Atlantique²⁶.

L'association avec Gould et Dowle est des plus profitables. En plus de profiter des entrées que ces derniers possèdent auprès du gouvernement à Londres, ce qui procure de lucratifs contrats gouvernementaux pouvant atteindre, comme en 1833, les 200 000 livres sterling, il assure l'avance de fonds nécessaire à immobiliser des capitaux pendant les longs cycles que requiert la vente du bois, de la coupe forestière à la vente du produit dans les Îles britanniques. Le commerce du bois semble effectivement lucratif, après un an d'opération la seule compagnie de William Price effectue un chiffre d'affaires de 20 000 livres.

Ce commerce est appuyé dès les débuts de l'association par des activités industrielles de sciage de bois. La vente de billots de bois équarris permet de réinvestir les profits dans la transformation de la matière première. En 1820, Price fait construire une première scierie, sans doute à Saint-Thomas qui produira près de 300 madriers par jour. Il acquiert également, quelques années plus tard, celle de la Malbaie. Au cours de la décennie suivante, Price devient un industriel important avec l'achat des scieries de Rimouski et de Métis, dans la région du Bas-Saint-Laurent en 1830, par l'achat de celles de Saint-Vallier en 1833 et de Batiscan en 1834. Il s'installe également en Outaouais et dans le Haut-Canada où il possède trois nouveaux établissements. Alors qu'il procède à l'acquisition de ces établissements, de leurs dépendances agricoles, de leurs quais et qu'il organise l'exploitation des forêts de leur arrière-pays, Price devient le plus important propriétaire de terres au Bas-Canada.

Fort de ses établissements et d'une association qui lui procure les capitaux nécessaires à la réussite de ses projets et qui ne sera rompue qu'en 1843, il peut à loisir financer les opérations de la Société des Vingt-et-Un et profiter de cette occasion pour mettre la main sur les opérations de sciage du bois dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean tout en contrecarrant une éventuelle prise de contrôle de l'exploitation du bois par la *Hudson's Bay Company*. Comme l'affirme Louise Déchêne, les événements qui se produisent au Saguenay entre l'installation des premiers colons en 1838 et la vente des actifs de la société charlevoisienne à William Price en 1842, semblent relever d'une entente tacite entre l'industriel de Québec et les promoteurs de la Société des Vingt-et-Un où les actifs de cette dernière devaient ultimement passer entre les mains du bailleur de fonds et client exclusif de la Société, William Price.

La transaction place entre les mains de Price neuf scieries construites à l'embouchure des principales rivières du Bas-Saguenay. De plus à compter de cette année-là, Price, en plus d'acquérir les installations du métis Peter McLeod Jr à la Rivière Noire, s'associe à celui-ci pour construire des scieries sur les rivières du Moulin et Chicoutimi. Ces derniers établissements appelés à devenir le fer de lance de

l'empire Price au Saguenay étaient les plus importants en termes de production. Ajoutons à cela de nouvelles scieries qu'il acquiert sur la rive sud du Saint-Laurent, on peut estimer que vers 1850, la compagnie William Price possède 40 scieries sur le territoire de la colonie.

Dans les années qui suivent l'établissement des premières installations dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la compagnie Price continue de se développer. Peu de nouveaux établissements industriels viennent s'ajouter à ceux dénombrés en 1850. La suite des événements voit les fils de William Price, David Edward, William Evan et Evan John prendre en charge les affaires de la compagnie qui devient en 1857 William Price and Sons. Ces derniers s'affaireront à rationaliser leurs activités en les concentrant dans les scieries les plus productives, celles de Chicoutimi et de Grande-Baie par exemple et en fondant, en 1882, un nouvel établissement plus moderne à l'Anse Saint-Étienne, pour recevoir les produits des chantiers du Bas-Saguenay.

Price profite, au cours du XIX^e siècle, d'un marché anglais favorable à l'exploitation des forêts. Le bois ne serait toutefois pas devenu la base de l'économie du Bas-Canada si la mère patrie n'avait pas considéré les avantages de s'approvisionner en matériaux et en bois dans sa colonie d'Amérique du Nord. Il est d'usage de faire coïncider les débuts de l'ère forestière canadienne avec les Guerres napoléoniennes et le blocus continental destiné à étouffer l'Angleterre au point de vue de l'approvisionnement en matières premières diverses dont le bois. Jusqu'à ce temps, la Grande-Bretagne, particulièrement dépourvue en forêts s'approvisionnait dans les forêts de l'Europe centrale et de la Russie à partir des ports de la Baltique, Memel et Riga.

Le manque de bois est un problème récurrent pour l'Angleterre qui remonte au Moyen-Âge. Certains historiens y voient d'ailleurs une des sources de la Révolution industrielle. Pauvre en bois l'Angleterre a dû combler ses besoins en charbon de bois, alors utili-



La scierie de l'Anse Saint-Étienne est la plus moderne que possède les Price. Témoin de la révolution industrielle, elle est à l'origine de la mise en place planifiée d'un village ouvrier.

sé dans la consommation domestique, en exploitant des gisements de charbon minéral, ce qui aurait favorisé l'ouverture de mines et le développement industriel en ce domaine. Les besoins en bois de l'Angleterre n'en continuent pas moins d'être bien réels. L'urbanisation qui s'accélère à la faveur de la révolution industrielle, entraîne un boom dans la construction immobilière et commande l'augmentation des importations de bois d'œuvre. La guerre qui persiste depuis la fin du XVIII^e siècle, mais aussi l'augmentation substantielle du commerce international, particulièrement dans l'industrie du coton, entraînent des besoins accrus dans le secteur de la construction navale. Dans cette optique l'ouverture des forêts du Bas-Canada aux haches et godenards des bûcherons s'avère être grandement déterminée par la Révolution industrielle britannique.

Quels sont les mécanismes qui modifient les habitudes britanniques en matière d'importation forestière et favorisent l'achat du bois canadien? Le fameux blocus continental peut-il à lui seul expliquer ce changement de cap? Le blocus, dans la mesure où l'Angleterre est coupée de ses sources traditionnelles d'approvisionnement en bois revêt une grande importance. Pourtant, longtemps l'Angleterre a fait la fine bouche sur le bois nord-américain. Réputé de moins belle qualité il avait surtout l'énorme désavantage de coûter très cher en transport. Ainsi le bois européen est facilement accessible jusqu'à la rupture de la paix d'Amiens en 1803 et la mise en place par Napoléon du blocus continental en 1806. Ce n'est qu'à cette date que l'Angleterre craint véritablement la pénurie d'un matériau si essentiel à la conduite des hostilités sur mer. Certes la marine qui protège bien les bateaux marchands met en échec le blocus à compter de 1807 mais les coûts de ses opérations sont prohibitifs et le gouvernement britannique doit, en 1809, imposer un tarif de 27 shillings sur le *load*²⁹ de bois, tarif qui passe à 54 shillings l'année suivante. Ce sont ces tarifs préférentiels en faveur de ses colonies qui incitent les marchands de bois à se tourner vers le Canada. C'est précisément en cette année-là que William Price arrive à Québec.

Le marché du bois est extrêmement instable. Les exportations de bois canadien sont constamment soumises aux conjonctures de l'économie britannique. Ainsi à compter de 1810 et ce jusqu'en 1815, l'économie de guerre se relâche et une crise sévit immédiatement dans le commerce du bois canadien. Au cours des premières décennies de ce commerce, le bois continue d'être soumis à des tarifs préférentiels, et les exportations continuent de croître. Entre 1810 et 1840, les exportations de bois canadien augmentent de 150 %³⁰. Par ailleurs, l'exportation du bois constitue 90% des chargements des bateaux à destination des îles britanniques³¹. Lorsqu'en 1851, le tarif préférentiel est réduit au niveau symbolique d'un peu plus de 7 shillings, on craint l'effondrement des exportations. Cependant l'industrie du bois a mûri considérablement et les exportations se maintiennent d'autant plus que l'Angleterre n'est plus l'unique débouché. Les progrès de la construction immobilière aux États-Unis ouvrent un marché considérable aux bois canadiens.

Au cours du dernier tiers du XIX^e siècle la situation se détériore au Québec, on assiste dans les principales régions forestières à des ruptures d'approvisionnement en matière première. Il n'y a pas que cela, les conditions du marché sont de moins en moins favorables au bois de sciage qui a supplanté le billot équarri et à l'exportation du bois d'œuvre vers l'Angleterre et les États-Unis. En juillet 1873 survient la déconfiture de la bourse de Vienne, ce qui entraîne la première crise économique majeure de l'ère capitaliste. Au Québec, c'est en 1874 que cette dépression atteint l'économie, particulièrement dans le commerce du bois. Au cours de l'été, le bois équarri et les madriers s'accumulent à l'Anse-aux-Foulons, dans le port de Québec. Jusqu'en 1896, c'est cette situation de crise endémique, entrecoupée de hauts et de bas qui définit l'économie nationale. Au cours de la décennie 1880, l'industrie du bois connaît ses heures les plus sombres. En 1883, on exporte 10,4 millions de pieds de pin blanc, l'année suivante 6 millions et en 1886, 4,6 millions. Dans le port de Québec, la moyenne d'exportation des madriers pour la période 1877-1881 se situe à 7,6 millions de pieds. Pour la période 1882-1886, les exportations chutent à 5,4 millions et à 4 millions pour la période 1887-1891. La valeur des exportations également passe de 4 millions de dollars en 1880 à 1,8 millions en 1890 et à 1,3 millions en 1896. Parallèlement, le prix du madrier baisse dramatiquement dès le début de la crise en 1874. Pour le pin blanc, le madrier passe de 5,40 \$ la pièce en 1873, à 0,90 \$ en 1874, pour se situer autour de 1,15 \$ au cours de la décennie 1890. Pour l'épinette, l'essence qui occupe la presque totalité des exportations saguenéennes au cours des années 1880-1890, le madrier passe de 2 \$ en 1873, à 0,38 \$ en 1874. Pour les années 1890, le madrier d'épinette se situe autour de 0,40 \$ la pièce³².

Cette crise de la fin du XIX^e siècle se résorbe en 1896 et on assiste à la plus importante période de croissance économique que connaît le monde occidental jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. On assiste au Canada à une foudroyante poussée de l'industrialisation. On peut dire qu'avec la reprise de 1896, le pays réalise véritablement son décollage industriel. Un des symptômes révélateurs de cette révolution est sans aucun doute l'importante révolution technologique qui transforme l'industrie du bois. La fabrication de pâtes et papiers donne un nouveau souffle à une industrie qui, à l'image de la première révolution industrielle en Angleterre, s'était réalisée avec un minimum de complexité technologique et une mécanisation réduite des opérations de transformation.

L'utilisation du moulin à scie remonte au Canada à l'époque de la Nouvelle-France. Très simple au point de vue technologique, elle utilise dans presque tous les cas la force du courant d'une rivière pour actionner des scies verticales forts rudimentaires. Au XIX^e siècle, si les nouvelles techniques dans les scieries ne révolutionnent pas les méthodes de production, elles permettent tout de même des avancées intéressantes dans la capacité de production des moulins. La généralisation de la production de madriers sciés autour des années 1850 a pu se réaliser grâce aux profits réalisés dans le com-

Bilan de l'établissement de Grande-Baie

| Immeubles | £ |
|-----------------------------------|---------------|
| Scierie de Grande Baie | 1 800 |
| Scierie Chez Morrel | 2 500 |
| Autres petites scieries | 600 |
| Moulin à farine | 800 |
| Quai de Grande Baie | 750 |
| Quai de chez Morrel et écluse | 750 |
| Autres dépendances et terrains | 4 800 |
| Outillage | |
| 9 paires de bœufs | 108 |
| 40 chevaux | 600 |
| 2 goélettes | 370 |
| 5 chalands et autres embarcations | 245 |
| Harnais, voitures, outils etc | 700 |
| Estacades et chaînes | 1 000 |
| Atelier | 439 |
| Forge | 589 |
| Total | 16 051 |
| Marchandises en magasin | 4 680 |
| Stock de bois | 3 607 |

Source: Louise Desbreaux, William Price, 1610-1650, pages 75-76.

merce de bois équarri et grâce aux coûts relativement faibles de la construction et de l'aménagement d'installation de sciage.

L'évolution technologique des scieries au Québec débute au cours de la décennie 1830. La part la plus importante du progrès consiste à une meilleure utilisation de la force hydraulique de la rivière. Les roues à aubes sont remplacées dans les scieries modernes par des turbines à colimaçon qui, par un procédé d'étranglement, canalisent la force motrice de l'eau qui actionne un arbre de transmission qui à son tour, fait fonctionner les machines à l'aide d'un système de courroies et de poulies. Par contre la fabrique n'est pas libérée de sa principale contrainte d'être située à proximité d'une rivière comportant un bon débit et une chute d'une dénivellation acceptable. Généralement une digue doit être construite en amont afin de maximiser et de régulariser le pouvoir de la rivière. La machinerie de la scierie se compose d'une ou plusieurs scies et de chariots métalliques sur lesquels sont installés les billots qui, par un système de rail sont amenés vers la scie. Différentes scies sont utilisées dans les établissements du Saguenay. Chez Price, dès les années 1840 on retrouve la scie ronde qui est remplacée dès la fin du XIX^e siècle par la scie à ruban réputée effectuer des coupes moins larges et d'économiser considérablement le bois, la scie ronde coupant avec une perte de 3/8 de pouces⁴¹.

L'innovation majeure au Saguenay en matière de technologie de sciage survient toutefois avec la cons-

truction, en 1882 de la scierie à vapeur de l'Anse Saint-Étienne. Symbole par excellence de la machinisation, la vapeur représente pour plusieurs l'expression du monde industriel avec ses manifestations extérieures les plus visibles, une haute cheminée une fumée noire et le bruit provenant de la pression de la chaudière deviennent des éléments familiers d'une agglomération industrielle. Sous cet aspect, le village aménagé autour de la scierie est tout à fait dans le ton. La machine à vapeur d'utilité industrielle est inventée en Angleterre par l'ingénieur James Watt entre 1769 et 1780. Au Québec, la technologie de la vapeur tarde à s'imposer. En 1855, seulement 6% des scieries en sont équipées⁴². Au Saguenay, la petite scierie de l'Anse-à-l'Eau utilise cette technologie dès les années 1840. Il faut toutefois attendre la construction de Saint-Étienne pour que cette technologie soit appliquée à une scierie importante. Le moulin détient alors des avantages certains sur ceux qui fonctionnent par la force de l'eau. Beaucoup plus puissant, il n'est plus dépendant de la proximité d'une rivière. Par ailleurs, l'aménagement d'un tel établissement n'aurait sans doute pas été possible à Saint-Étienne sans le recours à la vapeur puisque la rivière Saint-Étienne n'a pas la puissance requise. Dans les années qui suivent sa construction, les autres établissements de la compagnie Price seront à leur tour équipés de cette nouvelle source d'énergie⁴³.

Les scieries de Price nous offre un bel exemple d'une révolution industrielle qui se génère par elle-même. S'il utilise les profits du commerce de bois équarri pour financer ses scieries, il utilisera les profits du bois de sciage pour financer, au début du XX^e siècle, la modernisation de ses opérations et son passage vers l'industrie de la production de pâtes et papiers. La révolution industrielle entraîne sa prochaine génération. Ce modèle qu'on observe au Canada est en tout point semblable à la situation qui prévaut en Angleterre au cours des premières décennies de la révolution industrielle. Eric Hobsbawm insiste beaucoup sur la simplicité des premiers établissements industriels anglais⁴⁴. Les filatures de coton qui requièrent une main-d'œuvre nombreuse, une transformation industrielle sommaire et une technologie simple et bon marché ressemblent



Les installations Price de l'Anse-à-l'Eau. La présence de goélettes, témoigne de l'importance du cabotage et du transport du bois des sites de sciage vers les installations portuaires de Québec, centre du négoce du bois au Canada.

aux scieries qui s'installent au Saguenay à peine un demi-siècle plus tard. C'est avec les profits des colonnades qu'on produira de l'acier, c'est avec les dividendes du bois de sciage que l'on finit par produire du papier journal.

Peut-on parler de Révolution Industrielle au Saguenay au cours du XIX^e siècle? Évidemment tous les aspects de la révolution industrielle ne sont pas nécessairement en place dans l'exploitation du bois de sciage au Saguenay et au Québec en général. Selon certains facteurs du développement de l'économie, nous ne pourrions affirmer que le Québec, au XIX^e siècle est bel et bien en train de réaliser sa révolution industrielle. L'économie est presque entièrement subordonnée à celle de la Grande-Bretagne et les principales décisions concernant son avenir dépendent directement de la métropole. Nous sommes donc intégrés dans une économie coloniale dominée.

Toutefois, grâce aux capitaux investis par les commerçants et les bourgeois britanniques, le Québec est en train de moderniser son économie. Le Saguenay en est un bel exemple. Pourvoyeur d'une matière première nécessaire à la métropole, celle-ci entreprend l'exploitation des ressources et réinvestit ses profits dans une première forme de production industrielle qui est mue par le jeu capitaliste et est soumise aux sautes d'humeur d'une économie industrielle. Bien que l'économie québécoise vit les crises périodiques de la période industrielle par extension à celles de la Grande-Bretagne, il n'en demeure pas moins que nous nous trouvons, au Québec, en face des premières manifestations d'une économie industrielle et qu'elles annoncent une phase d'intensification de l'industrialisation au début du XIX^e siècle.

D'autres éléments pourraient donner d'autres indices de la présence d'un début de révolution industrielle québécoise au Saguenay. Nous n'avons pas abordé dans cet article les aspects sociaux de la révolution industrielle. Sont-ils perceptibles au Saguenay-Lac-Saint-Jean? Quels sont les caractéristiques de la bourgeoisie qui domine l'industrie du bois de sciage? Comment s'articule la division du travail dans les scieries et sur les chantiers? Le travailleur du bois saguenéen peut-il être associé au prolétariat des usines d'Europe ou même de Québec et de Montréal? Trouve-t-on dans les villes des signes tangibles de la présence d'une société industrielle? Ces questions qui pourraient apporter des éléments de réponse à notre questionnement seront traitées dans un article à venir.

NOTES

- 1 Terme utilisé par les économistes anglais pour désigner le « décollage » de l'autocroissance, c'est-à-dire d'une croissance qui se génère par elle-même; Eric J. Hobsbawm, *Ère des révolutions*, Paris, Éditions Complexe, 1988, page 42.
- 2 L'auteur tient à remercier son confrère et ami Éric Tremblay pour l'aide précieuse qu'il a su généreusement lui dispenser.
- 3 Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XIX^e-XX^e siècles*, T. 3 *Le temps du monde*, Paris, Armand Colin, 1979, pp. 607-609.
- 4 *Ibid.*, p. 681-687.
- 5 *Ibid.*, p. 699-738.

- 6 Fernand Braudel, *Op. cit.*, p. 689-707; Jean-Pierre Rioux, *La révolution industrielle, 1780-1860*, Prix Éditions du Seuil, 1989, Coll. Point histoire n° H6, p. 35-45; Eric J. Hobsbawm, *Op. cit.*, p. 192-215.
- 7 Jean-Pierre Rioux, *Op. cit.*, p. 20-29.
- 8 Fernand Braudel, *Op. cit.*, p. 707-710.
- 9 *Ibid.*, p. 710-721.
- 10 Eric J. Hobsbawm, *Op. cit.*, p. 49-53.
- 11 *Ibid.*; Fernand Braudel, *Op. cit.*, p. 716-721.
- 12 Jean-Pierre Rioux, *Op. cit.*, p. 134-145.
- 13 *Ibid.*, Fernand Braudel, *Op. cit.*, p. 677-681.
- 14 John A. Dickinson et Brian Young, *Bève histoire socio-économique du Québec*, Sillery, Éditions du Septentrion, 2003, p. 97-98.
- 15 Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*, Montréal, Éditions Fides, 1996, p. 386.
- 16 *Ibid.*, p. 397.
- 17 George Barvin, *Québec au XIX^e siècle, l'activité économique des grands marchands*, Sillery, Éditions Septentrion, 1991, 250 pages.
- 18 *Ibid.*, p. 210.
- 19 *Les statuts provinciaux du Bas-Canada, Georges II, c.8, 1815*, cité dans G. Barvin, *Op. cit.*, p. 210.
- 20 Fernand Ouellet, *Op. cit.*, p. 362-369.
- 21 Jean-Pierre Rioux, *Op. cit.*, p. 77-80.
- 22 André Kaspi, *Les Américains, T.1 Naissance et essor des États-Unis (1607-1845)*, Paris, Éditions du Seuil, 1986, p. 137.
- 23 *Chronique de l'humanité*, Paris, Éditions Chronique, 1990, p. 431.
- 24 Cette thèse de la primauté du bois sur l'agriculture dans les raisons qui ont mené à l'ouverture du Saguenay-Lac-Saint-Jean à la colonisation a été soutenue par le prêtre historien Jean-Paul Simard, « Le Saguenay s'ouvre sous le signe du bois, 1821-1838 », dans Russel Bouchard, *Après le déclin de l'histoire saguenéenne, Mon ami l'abbé Jean-Paul, Chicoutimi-Nord*, [chez l'auteur], 1989, p. 77-103 et par l'historienne Louise Dechêne, *William Price, 1810-1850, thèse de licence ès lettres (histoire)*, Institut d'histoire, Université Laval, 1964, 168 pages.
- 25 Normand Perron, *Histoire de Charlevoix, Québec*, KRC, 2000, Coll. Les régions du Québec n° 14, p. 128-129.
- 26 Marin Lalancette, « Alexis Tremblay dit Picoté », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VIII de 1851 à 1860, Québec, Presses de l'Université Laval, 1985, p. 962-964.
- 27 ANQC, Greffe du notaire C.-H. Gauvreau, Acte n° 38, 19 avril 1836, Marche entre Peter McLeod jr, Thomas Simard et François Guay.
- 28 Louise Dechêne, *Op. cit.*, p. 63-72.
- 29 *Pressions pour ouvrir le Saguenay (1629-1836)*, Centre d'études et de Recherche historiques du Saguenay, 1968, p. 96.
- 30 Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, *Rapport des Commissaires pour explorer le Saguenay*, Québec, Nelson & Cowan, 1829, 197 pages.
- 31 Louise Dechêne, *Op. cit.*, p. 39-42.
- 32 ANQC, Fonds de l'Institut québécois de recherche sur la culture, Registre des concessions forestières (1842-1885).
- 33 Jean Hamelin et Yves Roby, *Histoire économique du Québec, 1851-1896*, Montréal, Éditions Fides, 1971, p. 208-214.
- 34 Jean-Paul Simard, *Op. cit.*, p. 77-103; Louise Dechêne, *Op. cit.*, p. 65-71.
- 35 Louise Dechêne, *Ibid.*
- 36 Dickinson et Young, *Op. cit.*, p. 207.
- 37 Mesure de volume de bois qui équivaut à 50 pieds cube.
- 38 Dany Côté, *Histoire de l'industrie forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au cœur de l'économie régionale depuis plus de 150 ans, 1838-1988*, Alma, Société d'histoire du Lac-Saint-Jean, publication n° 17, 1999, p. 45.
- 39 *Ibid.*
- 40 Jean Hamelin, Yves Roby, *Op. cit.*, Appendices 11 et 17.
- 41 Dany Côté, *Op. cit.*, p. 206-210.
- 42 *Ibid.*, p. 211.
- 43 Russel Bouchard, *Villages fantômes, localités disparues ou méconnues du Bas-Saguenay, Chicoutimi-Nord*, Société historique du Saguenay, Cahiers de Saguenayensia, Histoire des municipalités, n° 11, 1991, p. 18-23.
- 44 Eric Hobsbawm, *Op. cit.*

Mgr Eugène Lapointe : traître ou libérateur ?

par Sylvain Gaudreault

Professionnel au Cégep de Jonquière, chroniqueur au journal *Le Quotidien*

Qui est Mgr Eugène Lapointe? Un personnage complexe, certes, à la fois éducateur, intellectuel et homme d'action. Mais, dans la marche du Québec vers la modernité, à quel groupe appartient Mgr Eugène Lapointe? Est-il de ceux qui ont maintenu le Québec dans la « Grande noirceur » ou, au contraire, par son action syndicale, sociale et pédagogique, il est de ceux qui ont contribué à libérer le Québec de la tutelle des pouvoirs économique et clérical?

À la lumière de deux thèses historiographiques qui s'affrontent sur les origines de la Révolution tranquille, nous essaierons de comprendre les intentions fondamentales de Mgr Lapointe et son influence sur les générations d'intellectuels et d'acteurs sociaux qui l'ont suivi.

Les archives sur Mgr Lapointe étant volumineuses et les écrits sur cette thématique étant nombreux, il nous a été impossible de faire une recherche exhaustive dans le cadre du présent article. C'est pourquoi il se veut davantage une manière de lancer le débat sur l'influence réelle de Mgr Lapointe qu'une prétention à une étude définitive du sujet abordé.

Le cheminement professionnel et les influences intellectuelles de Mgr Lapointe

Eugène Lapointe est né à Saint-Étienne de La Malbaie, en Charlevoix, le 21 avril 1860. Après avoir été ordonné prêtre dans l'église de Baie-Saint-Paul le 1^{er} août 1886, Eugène Lapointe entreprend un voyage d'études philosophiques à l'Université de la Propagande de Rome. C'est pendant son séjour dans la Ville éternelle que le pape Léon XIII, le 15 mai 1891, publie l'encyclique *Rerum novarum*.

Le jeune abbé lit et relit ce texte qui dénonce, notamment, le sort fait aux ouvriers et qui proclame leur droit à l'association. Il partage

son enthousiasme et ses réflexions à l'égard de la nouvelle doctrine sociale de l'Église avec ses confrères, dont l'abbé Stanislas Lortie qui deviendra plus tard fondateur du journal *L'Action catholique*. Eugène Lapointe profite de son séjour en Europe et des enseignements de *Rerum novarum* pour observer sur place l'état du mouvement social européen¹. C'est alors qu'il constate que pour les catholiques sociaux d'Europe, la question sociale est avant tout morale et religieuse. Selon la doctrine sociale de

l'Église telle qu'énoncée par Léon XIII, les questions morales, sociales et nationales se confondent dans une même cause. De cette période et de l'influence de l'encyclique sur sa pensée, Eugène Lapointe dit lui-même :

L'encyclique Rerum novarum qui venait de paraître, m'avait vivement frappé. Je voyais déjà clairement qu'à des besoins nouveaux il fallait pourvoir par des institutions et des méthodes nouvelles. Ce travail était commencé en Europe. Je l'avais suivi de loin. Je voulais le voir sur place et en constater les résultats. C'était une étude d'observation que j'avais commencée à Rome et que je poursuivais en France durant mes vacances².

Au cours de sa carrière, il effectue d'autres voyages en Europe en 1908, en 1911, en 1918-1919 et en 1928-1929. À chaque fois, ces séjours permettent à Mgr Lapointe de prendre conscience des nouveaux besoins sociaux et de réfléchir à la manière d'y pourvoir par des méthodes nouvelles. C'est d'ailleurs à l'occasion de son voyage de 1911

que Mgr Lapointe étudie plus à fond la formule des syndicats ouvriers catholiques. L'année suivante, l'évêque de Chicoutimi, Mgr Michel-Thomas Labrecque, nomme Eugène Lapointe directeur général des Œuvres sociales diocésaines. Quelques semaines plus tard, le 18 mai 1912, sur les cendres de la Fédération ouvrière de Chicoutimi (FOC) qu'il avait lancée en 1907, Eugène Lapointe reprend l'initiative du syndicalisme catholique en fondant la



L'abbé Eugène Lapointe

Source : ANOC, Coll. de la SCS, carton 3057

Fédération ouvrière mutuelle du Nord (FOMN), toujours à Chicoutimi.

Au Séminaire de Chicoutimi pendant toute sa vie sacerdotale, Mgr Lapointe y a notamment été professeur, procureur et supérieur pendant 18 ans. Sur la fin de sa carrière, Mgr Lapointe est appelé de nouveau à servir la doctrine sociale de l'Église. En effet, c'est à lui que Mgr Charles-A. Lamarche, évêque de Chicoutimi, confie la responsabilité d'organiser l'Action catholique dans le diocèse entre 1931 et 1935. Mgr Lapointe meurt à Chicoutimi le 27 mars 1947.

Le traître

On le sait, le passé religieux du Québec est souvent associé à une période de Grande noirceur. D'aucuns qualifient la doctrine sociale de l'Église de rétrograde. C'est notamment la thèse que défend Gérard Bouchard dans le chapitre III de *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*. Par son opposition aux mouvements radicaux d'inspiration socialiste ou communiste, par son appel au respect de l'ordre social établi, la doctrine sociale de l'Église – et ses bras agissants, les mouvements d'Action catholique et les syndicats catholiques – en dépit de son ouverture à l'égard de contenus plus libéraux, ne serait en somme qu'un « renouvellement dans la pensée conservatrice ». Les propos de Mgr Eugène Lapointe, empreints de conservatisme social, semblent donner raison à cette analyse :

Dans quel village de notre province, si éloigné et si isolé soit-il, les erreurs modernes n'ont-elles pas pénétré, diminuant ou altérant plus ou moins les vérités chrétiennes, affaiblissant les âmes, et enlevant aux mœurs leur pureté et leur simplicité primitives? »

Pour Gérard Bouchard, la doctrine sociale de l'Église serait un autre emprunt européen qui maintient le Québec et son élite dans un rapport de dépendance envers l'Europe et la mère patrie du Canada-français, la France. Elle contribuerait au refus du caractère américain du Québec par l'élite socioculturelle à laquelle appartient le clergé. En d'autres termes, la doctrine sociale de l'Église, le clergé et ses leaders contribueraient à maintenir au Québec le paradigme de la survivance. Mgr Lapointe semble appartenir à cette école lorsqu'il dit, à l'occasion d'une conférence :

Pour résumer ma pensée sur ce point, je crois que nous aurions tort d'oublier que les enfants qu'on confie à notre sollicitude, pour que nous les élevions, ne sont ni des Américains, ni des Anglais, ni même des Français de France, mais des Canadiens français.

Il poursuit plus loin :

Nos grands-pères mettaient une sorte de coquetterie à répéter en toute occasion " Je suis Français ", et ce mot avait sur leurs lèvres un son de clairon. Aujourd'hui, au contraire, certains Canadiens français voudraient sembler-il, se faire pardonner de l'être ».

Pour Gérard Bouchard, les vieilles fidélités à la mère patrie, entretenues notamment par l'élite socioculturelle à laquelle participe Mgr Lapointe, crée au Québec une antinomie entre culture savante et culture populaire. Cette pensée fondamentalement conservatrice et même réactionnaire ne serait cassée que par la Révolution tranquille qui « serait un rendez-vous historique où le peuple (les classes populaires, une partie des classes moyennes) a précédé une grande partie des élites socioculturelles ». En ce sens, l'élite prend le visage d'un traître car elle n'a pas su accompagner les classes populaires dans un projet de rupture visant à insérer le Québec dans le Nouveau Monde. Autrement dit, l'élite socioculturelle de la première moitié du XX^e siècle aurait maintenu les classes populaires dans le mythe du peuple « né pour un petit pain ». C'est pourquoi « l'enjeu de la survivance a été longtemps soudé à une politique de continuité et de conservatisme » au lieu d'entraîner le Québec vers sa libération. Pire, « ce parti pris défaitiste procurait un puissant fondement culturel au pouvoir du clergé et de la petite bourgeoisie conservatrice ».

Dans cet esprit, Mgr Eugène Lapointe, propagandiste de la doctrine sociale de l'Église, fondateur du syndicalisme catholique au Québec et animateur de l'Action catholique, jouerait-il un rôle de traître dans la longue marche conduisant le Québec vers la modernité? Certaines apparences le laissent croire si nous nous attardons principalement à l'œuvre-phare de Mgr Lapointe, le syndicalisme catholique, et à sa pensée concernant l'éducation des jeunes.

Le syndicalisme catholique

En 1902, les syndicats internationaux dominent le monde ouvrier québécois. Ils comptent 151 locaux à travers le Québec¹¹. Le clergé se méfie de ces organisations qui influencent les travailleurs. Elles sont réputées turbulentes, favorisant une stratégie qui vise à établir un rapport de force entre classes sociales. Une telle attitude risque de compromettre l'ordre social et, par conséquent, le pouvoir de l'Église.

Pourtant, jusque dans les années 1920, les interventions des syndicats internationaux sont dans l'ensemble modérées. Il n'y a pas de véritable lutte de classe au Québec ni de mouvement révolutionnaire. Les syndicats ouvriers d'inspiration internationale comme le Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC) sont davantage des groupes réformateurs qui ont pour premier objectif l'amélioration des conditions de travail : la journée de travail de huit heures et la semaine de six jours, l'inspection gouvernementale de toutes les industries, un salaire minimum décent selon les régions, la nationalisation des services publics, l'abolition du travail des enfants de moins de 14 ans, l'arbitrage des conflits de travail, etc.¹²

Au début du XX^e siècle, la crainte du socialisme est grande au Québec. Des journaux comme *Le Devoir* et *Le Progrès du Saguenay*, notamment sous la plume d'Eugène Lapointe, font largement état des méfaits imputés au socialisme. On confond socialisme, franc-

maçonnerie et unions internationales, qualifiant celles-ci « d'associations révolutionnaires¹³ ». Inspirés par la doctrine sociale de l'Église telle qu'énoncée dans *Rerum novarum*, des membres du clergé, dont l'abbé Lapointe, font valoir que le syndicalisme catholique demeure le meilleur remède pour lutter contre les dangers des syndicats « neutres¹⁴ » et du socialisme.

À ce sujet, se rappelant son séjour en Europe en 1891-1892, Mgr Lapointe écrit dans ses mémoires :

Je les [les abbés Elie Auclair et Stanislas Lortie, ses compagnons de voyage] pressais d'étudier sur place le mouvement de restauration qu'avait suscité, surtout dans le monde ouvrier, Rerum novarum. Nous eûmes sur ce sujet de fréquents entretiens. Je les ramenaient constamment aux conditions pleines de dangers que créaient dans notre pays, une presse neutre et un mouvement ouvrier neutre¹⁵.

C'est dans ce contexte que l'abbé Eugène Lapointe fonde la FOC en 1907, en réaction à la visite de plusieurs agents syndicaux de



Le pape Léon XIII. L'encyclique *Rerum Novarum* de ce dernier a inspiré la rédaction des règlements généraux de la Fédération ouvrière de Chicoutimi.

l'*American Federation of Labor* (AFL) dans la région du Saguenay. Avec une organisation ouvrière strictement catholique, l'Église se dote ainsi d'un outil permettant, bien sûr, de libérer les travailleurs canadiens-français de la tutelle des unions américaines; en revanche, elle les oriente sur la voie de l'obéissance à ses enseignements. D'ailleurs, même les règlements généraux de la FOC sont rédigés à la lumière de l'encyclique de Léon XIII. Cinq ans plus tard, après un quasi-échec de la FOC, celle-ci devient la FOMN.

Le syndicalisme catholique instauré par Mgr Lapointe a peu à voir avec le syndicalisme international. Alors que ce dernier revendique une réforme en profondeur du monde du travail sur la base d'une confrontation entre patrons et ouvriers, le syndicalisme catholique favorise la concertation entre les parties. Du coup, il reconnaît et accepte la hiérarchie sociale existante. Au lieu de réclamer des changements sociaux importants comme le font les mouvements ouvriers internationaux, les syndicats catholiques prônent les valeurs conservatrices du respect de la propriété privée et des devoirs envers Dieu et la nation (la « race »). La FOC doit se tenir

loin de toute discussion et intérêt politique. De cette manière, Mgr Lapointe et les siens empêchent le monde ouvrier d'être trop turbulent. Il contribue à le rendre à la fois docile aux autorités religieuses et politiques, et souple aux consignes des patrons.

En faisant alliance avec l'intransigent évêque de Chicoutimi pour la réalisation de ses œuvres au Séminaire et au syndicat, Mgr Lapointe a-t-il endossé (malgré lui?) l'ultramontanisme de Mgr Labrecque ou, au contraire, a-t-il favorisé la diffusion de la doctrine sociale de l'Église qui considère les catholiques comme des hommes libres et responsables de leurs actes? Qui a profité de l'autre? Qui était le plus fort des deux?

Une chose est sûre : la position de Mgr Labrecque ne souffre aucune ambiguïté. Il repousse toute tentation de radicalisme chez les ouvriers dans sa lettre pastorale du 19 mars 1912 :

Nous pensons qu'on ne saurait combattre le socialisme si ce n'est à la condition que les ouvriers, aidés par la religion, mettent leurs forces en commun pour se prémunir contre les embûches des méchants. Ainsi l'on pourvoira à ce que les hommes laborieux et honnêtes ne se laissent pas prendre aux ruses perfides de ceux qui par de vaines promesses s'efforcent de tout brouiller et de tout bouleverser¹⁶.

Le monde ouvrier n'est cependant pas dupe. Certains groupes de travailleurs de la pulperie de Chicoutimi préféreraient sans doute une attitude plus ferme de la part du père fondateur du syndicat. Ils suspectent la FOMN jusqu'à la surnommer, ironiquement, la « figuration ouvrière ». Ils la considèrent trop près des représentants du capital. Cela contribue, d'ailleurs, à sa fragilité. Effectivement, Eugène Lapointe entretient des relations amicales avec le grand patron de la pulperie, J.-É.-A. Dubuc. En matière de relations de travail, Mgr Lapointe oppose la stratégie de la concertation avec le patronat à celle de la grève et du rapport de force préférée par les syndicats internationaux mais jugée trop risquée pour le maintien de l'ordre social par la FOMN. Dubuc affirme lui-même que les patrons sont les premiers à bénéficier de la collaboration des ouvriers. De cette manière, dit-il, l'ordre social est sauvé¹⁷.

Avec l'aide des courants ultramontains du clergé et avec la complicité des patrons, le syndicalisme catholique instauré par Mgr Lapointe n'a-t-il pas contribué à maintenir le peuple dans la résignation?

La formation sociale des jeunes

Outre l'action syndicale, le deuxième pilier de la carrière de Mgr Lapointe est l'éducation. Un des rôles fondamentaux de l'éducation, selon lui, est de former des citoyens, des professionnels et des politiques intègres, patriotes et probes. C'est ce qu'il nomme la « formation sociale ». Comment agit-elle?

[L'] homme d'œuvres de demain, ce sera le jeune homme consciencieux d'aujourd'hui, qu'une austère discipline, tempérée par

*une paternelle bonté, aura plié jusqu'à 20 ans sous le joug très doux du devoir chrétien intégral*¹⁹.

Eugène Lapointe déplore que les grands courants d'idées qui influencent la vie publique sont trop souvent en opposition avec les enseignements de l'Église catholique. À son avis, un homme est séparé en deux êtres contradictoires : le chrétien et le citoyen. Pour Mgr Lapointe, il s'agit-là d'un paradoxe qu'il faut combattre. La même personne ne peut, dans sa vie religieuse, obéir à Dieu et se confesser, alors qu'elle écarte Dieu dans la gestion des affaires publiques. Aux yeux de Mgr Lapointe, il est incohérent que les ouvriers catholiques aillent à la messe le matin et que, le soir venu, ils militent dans le syndicalisme international, « inclinant, inconscients, leur intelligence, leur liberté, leur âme, sous la direction occulte des sectes »²⁰. Il apparaît inconcevable à Mgr Lapointe que l'homme politique, le financier et l'ouvrier catholique contestent à l'autorité religieuse le droit de gouverner les initiatives sociales, politiques et économiques. Une telle attitude expliquerait la présence des associations étrangères, neutres en apparence mais néanmoins sectaires, comme la franc-maçonnerie et le socialisme. En outre, ces associations drainent une partie des revenus des ouvriers « au profit d'institutions qui sont autant de machines de guerre dressées contre nous »²¹.

Pour corriger ce « laïcisme dissolvant », la méthode pédagogique de Mgr Lapointe est relativement simple. Son objectif est de développer chez les jeunes le « sens catholique » afin de faire de ceux-ci des agents multiplicateurs d'un « christianisme vécu et conquérant ». Elle comprend trois étapes : a) Donner une instruction religieuse aussi complète que possible, mais surtout pratique. b) Former la conscience par une austère discipline chrétienne. c) Habituer les élèves à confesser leur foi en affichant leur catholicisme²². Nous reviendrons plus loin sur le détail de cette méthode.

Si la formation sociale sert à libérer le peuple de l'emprise des organisations internationales, n'est-elle pas employée, selon les propos de Mgr Lapointe lui-même, pour mieux endoctriner la jeunesse sous la férule d'un catholicisme dominateur?

Le libérateur

Un courant historiographique nouveau au Québec remet en question l'hypothèse qui dit que l'Église catholique a essentiellement contribué à la « Grande noirceur ». Dans leur essai *Sortir de la « Grande noirceur »*²³, les sociologues E.-Martin Meunier et Jean-Philippe Warren font valoir qu'au lieu d'être une force seulement rétrograde, l'Église, au contraire, grâce à l'éthique personnaliste et au rôle accru confié aux laïcs par le biais des mouvements d'Action catholique, prépare le terrain à la vaste mutation sociale des années 1960.

Refusant de « faire une lecture de la Révolution tranquille qui la situe dans la continuité de l'évolution rationnelle et bureaucratique de la civilisation occidentale »²⁴, les auteurs vont au-delà du stéréo-

type de la culture religieuse battue en brèche à partir de la publication de *Refus global*. Ils veulent comprendre comment les jeunes personnalistes canadiens-français, militants de l'Action catholique, ont été eux-mêmes critiques d'un cléricisme odieux qui s'occupait de politique, des soins de santé et de l'éducation. Plus tard, ces mêmes jeunes²⁴ formés par une éthique catholique de type personnaliste penseront, érigeront et dirigeront des institutions séculières, mettant ainsi au monde le Québec étatique moderne.

De ce point de vue, en ce qui concerne Mgr Eugène Lapointe, notre perspective change complètement. En tant que père fondateur du syndicalisme catholique au Québec, rédacteur dans une presse catholique militante et, plus tard, animateur de l'Action catholique dans le diocèse de Chicoutimi, Mgr Lapointe est, avec l'abbé Stanislas Lortie de Québec, à la source de ces manifestations originales de l'éthique personnaliste, contribuant ainsi à inscrire ces idéaux au cœur de la société canadienne-française. Par son rôle d'éducateur et comme intellectuel, Mgr Lapointe a influencé une génération de penseurs du Québec, actifs dans la période de l'après-guerre. Ces derniers ont défini leur type d'engagement et leur projet de société à partir, notamment, des préceptes de l'éthique personnaliste. Que sont devenus les jeunes militants de l'Action catholique?

*Ils étaient parvenus aux postes de commande des médias (DNF, Radio-Canada, Le Devoir, La Presse...), des syndicats, des commissions d'enquête, des facultés des sciences sociales, bref d'un nombre important des leviers du pouvoir de la société québécoise des années 1960*²⁵.

En d'autres termes, la culture, les mœurs et les traditions du Québec étaient tellement normées par le clergé que la révolte – cette sortie de la « Grande noirceur » – ne pouvait provenir que de l'intérieur même du catholicisme autoritaire.

*Est-il possible que ce qui ait retardé l'entrée du Canada français dans la modernité soit ce qui, d'un même souffle, l'y ait poussé?*²⁶

Le sociologue Guy Rocher partage cette analyse. À son avis, parmi les forces d'opposition aux pouvoirs religieux et politique, il faut compter sur la doctrine sociale de l'Église et l'Action catholique. Ces mouvements ont amené une réflexion théologique nouvelle qui ont donné un rôle actif aux laïcs, incitant ceux-ci à devenir des militants dans la vie temporelle. Ces modes de pensée et d'action ont



L'abbé Stanislas Lortie

AMC, Cal. de la DfC, carton 1009

engendré, notamment, le syndicalisme catholique, les facultés des sciences sociales et des revues comme *Cité libre*²⁷.

Dans cette optique, Mgr Lapointe apparaît davantage comme un libérateur. À l'avant-scène des luttes syndicales, professeur de sociologie et d'action sociale catholique au Séminaire de Chicoutimi, membre de la Commission centrale des Semaines sociales du Canada de 1920 jusqu'à sa mort, premier directeur diocésain de l'Action catholique²⁸, auteur de *L'Action catholique*²⁹, Mgr Lapointe est de ceux qui croient à l'importance de former « des citoyens critiques, prêts à combattre pour leur salut et celui du monde³⁰ ».

L'éducation et l'Action catholique

L'idée que se font Mgr Lapointe et Mgr Labrecque du syndicalisme catholique et de la formation sociale des élèves, telle que décrite plus haut, ne semble correspondre en rien à l'Action catholique. Rappelons que celle-ci est composée de laïcs responsables de leurs actes, mobilisés dans une action publique et collective, dont le but est de nature civique ou économique. L'Action catholique lutte contre la déchristianisation de la pensée et contre les grands maux engendrés par la vie moderne en utilisant les mêmes moyens (les médias, les syndicats, les coopératives, les associations, etc.) que ses adversaires³¹.

Mgr Eugène Lapointe est critique à l'égard de l'Église traditionnelle qui, selon lui, contribue à former une élite qui exploite le peuple à des fins mercantiles et politiques. Il est mal à l'aise avec la position inconfortable de l'Église. D'une part, la classe ouvrière considère que l'Église ne se mouille pas assez dans les questions sociales. D'autre part, l'élite bourgeoise, professionnelle et politique accuse le clergé – de qui dépend pourtant son ascension sociale – de faire de la politique lorsque l'Église se mêle de ces mêmes questions sociales. Mgr Lapointe déplore cette attitude regrettable de l'élite qui, selon lui, avec un tel comportement, prépare une révolution qu'elle craint pourtant.

Mgr Lapointe prend donc position en faveur des plus pauvres et des plus démunis de la société. Il rejette cependant toute action radicale. Pour lui, l'Église doit accompagner le peuple dans son cheminement. Le syndicalisme catholique, parmi d'autres actions sociales de l'Église, s'inscrit dans cette logique. Il n'a pas pour unique but l'augmentation des salaires et la bonification des conditions de travail. De manière plus fondamentale, le syndicalisme catholique a un rôle d'éducation auprès des ouvriers en formant parmi eux une élite – la « classe dirigeante » – qui fera avancer la masse³².

Pour Mgr Lapointe, l'éducation est donc la clé pour une libération du peuple, le soustraire même « à une sorte d'esclavage »³³ car à la longue, les élèves ainsi formés rayonnent dans la collectivité. Mais, cela est insuffisant. Sa méthode pédagogique en trois étapes, inspirée par celle de Saint Jean Bosco, le dit bien : il faut y ajouter l'action.

Qu'à l'enseignement donc on ajoute l'action; que par des asso-

FÉDÉRATION OUVRIÈRE DE CHICOUTIMI

STATUTS ET RÈGLEMENTS

CHAPITRE PREMIER

Dénomination, siège, objet

ARTICLE 1. Il est constitué une union ouvrière sous la dénomination de FÉDÉRATION OUVRIÈRE DE CHICOUTIMI.

Cette union a son siège principal à Chicoutimi.

Sa circonscription s'étend aux limites actuelles du diocèse de Chicoutimi.

ART. 2. Elle a pour objet l'étude, la protection et le développement des intérêts moraux et matériels de ses membres.

Elle s'occupera spécialement d'améliorer la situation économique des ouvriers dans les limites de sa circonscription, en encourageant, dans

Première page des règlements généraux de la Fédération ouvrière de Chicoutimi en 1907.

cations diverses de piété, d'apostolat ou de bienfaisance, on habitue les élèves à s'entraîner au bien, à sacrifier un peu de leur bien-être et à donner quelque chose de leur âme ».

Mgr Lapointe a une haute conception de l'éducation à la citoyenneté qui représente pour lui l'un des problèmes les plus graves. Il souhaite donner une « conscience » aux élèves. Il veut que les futurs citoyens, professionnels et hommes politiques soient des chrétiens éclairés, convaincus et convaincants. À cet égard – et Mgr Lapointe l'affirme dès 1914 – cette importante responsabilité revient entre autres à l'Association Catholique de la Jeunesse canadienne française, mieux connue sous le nom de l'ACJC³⁴. Dans l'esprit de Mgr Lapointe, une bonne éducation sociale donnera :

[...] à l'Église et à la patrie des hommes qui leur soient fidèles et armés pour leur défense, des chrétiens intrépides et fervents, des citoyens d'une irréprochable honnêteté, et ce ne sera peut-être que le résultat d'une bonne éducation sociale ».

En se faisant critique des pratiques cléricales traditionnelles, en ayant foi en l'éducation des plus démunis de la société comme outil

pour changer le monde, Mgr Eugène Lapointe ne se pose-t-il pas, dès le début du XX^e siècle, comme le pionnier d'un vaste mouvement de réforme qui verra l'Église former une armée de laïcs engagés dans la modernisation du Québec quelque 50 ans plus tard?

Les résultats

Peut-on qualifier l'œuvre de Mgr Lapointe à la lumière des résultats concrets obtenus par son apostolat?

Léon XIII a énoncé la doctrine sociale de l'Église en réaction aux solutions proposées par les mouvements socialistes. Comme alternative aux inégalités qui existent entre les hommes, le souverain pontife propose le respect de la vie privée et l'importance de la coopération entre les classes sociales. Si les ouvriers sont obligés à un travail honnête et respectueux des patrons, ces derniers sont en revanche dans l'obligation de respecter la dignité des travailleurs et de leur famille par l'établissement de conditions de travail acceptables, ce qui comprend notamment un salaire décent. De cette manière, on respecte et favorise l'intégrité chrétienne des patrons et des ouvriers. Quant à elle, l'Église fera la promotion de cette harmonie sociale en mettant sur pied des associations de métiers regroupant patrons et ouvriers, sous la bienveillante supervision du clergé³⁷.

En ce qui concerne l'action syndicale de la FOC puis de la FOMN, leur stratégie est collée à la doctrine sociale de l'Église. Leurs efforts, en concertation avec le patronat, ont certes conduit à des gains, mais non sans peine. En 1913, après un an d'existence, la FOMN comptait à son actif :

- une augmentation des salaires pour les employés de la pulperie de Chicoutimi, plaçant ceux-ci à un échelon plus élevé que dans le reste de l'industrie;
- la journée de travail de 8 heures alors que d'autres usines maintenaient des journées entre 10 et parfois 12 heures de travail;
- le développement de la pratique de l'économie par des caisses d'épargne³⁸.

Les liens étroits entre Mgr Lapointe et J.-É.-A. Dubuc sont de nature à favoriser, bien sûr, la reconnaissance du syndicat par le patron et le respect du dimanche à la pulperie de Chicoutimi. Dubuc étant publiquement reconnu comme un fervent catholique. Dans les autres milieux de travail, notamment dans les usines de la compagnie Price, la lutte contre le travail le dimanche est une tout autre



Publicité de la FOMN en 1913. On aperçoit de gauche à droite : les bureaux du Syndicat, les armoiries et la chapelle du Bassin.

affaire qui restera d'actualité jusqu'à la crise économique des années 1930³⁹.

En matière d'éducation et d'action sociale, retenons l'influence qu'a eue Mgr Lapointe sur le Père Georges-Henri Lévesque, initiateur de la faculté des sciences sociales de l'Université Laval, « l'École de Laval », créée sur le modèle de la Jeunesse Ouvrière Catholique (JOC), soit comprendre le monde pour agir sur lui. Le Père Lévesque est reconnu comme l'un des « pères fondateurs » de la Révolution tranquille et mentor d'autres acteurs contemporains. Selon Lévesque lui-même, Eugène Lapointe est à l'origine de sa vocation sociale : « Il manifestait un esprit social fort avancé pour l'époque »⁴⁰.

Les résultats des efforts de Mgr Lapointe ne sont pas spectaculaires sur le coup. Mais, les changements de mentalités, la formation d'une élite et la création d'une nouvelle culture organisationnelle ne se mesurent-ils pas à l'aune de toute une génération?

En guise de conclusion :

Mgr Eugène Lapointe, un pragmatique?

À ceux qui lui disent qu'il n'a rien fait, Mgr Lapointe réplique en arguant que l'Église a toujours été près des pauvres et des démunis, non pas avec des actions radicales, mais en accompagnant le peuple à son rythme, dans son long chemin vers le progrès social. Lorsqu'il est question que les évêques québécois publient une lettre collective sur le problème ouvrier, Mgr Lapointe prône la retenue dans les actions. Au lieu de prendre une position claire et publique, Mgr Lapointe recommande une forme « d'étapisme » aux évêques : *Il est bien évident [...] que l'esprit syndical n'est pas encore entré dans la tête de nos dirigeants. Ne serait-il pas préférable pour l'épiscopat, avant de prendre solennellement position sur cette question du syndicalisme, d'essayer par des entrevues*

privées, d'amener ces dirigeants à en comprendre quelque chose? »

Encore une fois, le rôle d'éducateur de Mgr Lapointe prend le dessus. En tout temps, il opte pour la prudence, cherchant le compromis entre les intérêts des uns (les ouvriers) et des autres (les patrons). Cette façon de faire facilite le règlement pacifique des conflits, contrairement aux unions internationales qui ont recours aux grèves qui s'éternisent parfois. En août 1918, les interventions de Mgr Lapointe font cesser la grève d'un groupe de travailleurs non affiliés à la FDMN à la pulperie de Chicoutimi⁶.

Traître ou libérateur? Mgr Lapointe est un personnage complexe. Il est en faveur d'un changement social dans le sens d'une plus grande justice, certes, mais de façon lente. Il favorise le travail sur l'éducation des masses plutôt que par la révolution. Parlant de la Jeunesse Étudiante Catholique (JÉC), autre organe de l'Action catholique, Meunier et Warren disent :

L'intellectuel ne s'instruit que pour mieux favoriser l'évangélisation des masses et confondre par la croix la civilisation moderne⁷.

Des contemporains de Mgr Lapointe disent de lui qu'il a été « un démolisseur de l'individualisme puisque, dans le langage conventionnel, "socialiste" n'est pas un compliment⁸ ».

D'autres encore vont plus loin :

C'est qu'il a été à la fois conservateur et novateur. Il a été le défenseur énergique des traditions; en même temps il a pris des initiatives nombreuses et quelques-unes très hardies. En d'autres termes, il a été sagement progressif, partisan du bon déjà existant, partisan aussi des améliorations à introduire⁹.

Ni traître ni libérateur, Mgr Eugène Lapointe est donc un pragmatique. Il a été influencé par *Rerum novarum*. Toute sa vie, il a cru à la doctrine sociale de l'Église. S'il a refusé de donner crédit à des mouvements radicaux, quitte à ce que le peuple chemine plus lentement vers une véritable cassure avec l'ordre établi, il a néanmoins œuvré pour changer, sur le long terme et par l'éducation, les mentalités à la fois de l'élite et des masses populaires.

Notes

1. Robert Parisé, *Le fondateur du syndicalisme catholique au Québec : Mgr Eugène Lapointe, sa pensée et son action syndicales*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1978, p. 7.
2. « Les Mémoires de Monseigneur Eugène Lapointe », *Saguenayensis*, vol. 31, n° 2, avril-juin 1989, p. 36.
3. Gérard Bouchard, *Genèse des valeurs et cultures du Nouveau Monde*, Montréal, Les Éditions du Boréal, Boréal Compact, 2001 (2000 pour l'édition originale), p. 77-182.
4. *Ibid.* p. 127.
5. ANOC, Collection de la Société historique du Saguenay, doss. 145, pièce 11, p. 8. *La formation sociale des élèves, conférence de Mgr Eugène Lapointe au congrès de l'enseignement secondaire*, Québec, 20-21 juin 1914.

6. Le mot « américain » est employé au sens du continent, du Nouveau Monde.
7. ANOC, Collection de la SHS, doss. 145, pièce 11, p. 7 et 20.
8. Gérard Bouchard, *op. cit.*, p. 160.
9. *Ibid.*, p. 176.
10. *Ibid.*, p. 177.
11. Robert Parisé, *op. cit.*, p. 15.
12. Éric Laroux, *Gustave France, figure marquante du syndicalisme et précurseur de la F70*, Montréal, VLB éditeur, 2001, p. 54.
13. Jérôme Gagnon, « La presse saguenéenne et la promotion de la doctrine sociale de l'Église catholique », *Saguenayensis*, vol. 45, n° 4, octobre-décembre 2003, p. 14.
14. On qualifiait les unions internationales de « neutres » au sens qu'elles affichaient une neutralité absolue à l'égard de toute confession religieuse.
15. « Les Mémoires de Monseigneur Eugène Lapointe », *op. cit.*, p. 37.
16. Cité dans Jean-François Hébert, « La naissance du syndicalisme catholique à Chicoutimi », *La Pulperie de Chicoutimi. Un siècle d'histoire*, Chicoutimi, La Pulperie de Chicoutimi, 1998, p. 71.
17. Robert Parisé, *op. cit.*, p. 63.
18. ANOC, Collection de la SHS, doss. 145, pièce 11, p. 19.
19. *Ibid.*, p. 11.
20. *Ibid.*
21. *Ibid.*, p. 16-23.
22. E-Martin Meunier et Jean-Philippe Warren, *Sortir de la « Grande noirceur » L'horizon "personnaliste" de la Révolution française*, Silery, Les Éditions du Septentrion, 2002, 207 p.
23. *Ibid.* p. 139.
24. Entre autres : François-Albert Angers, Hubert Aquin, Michel Chartrand, Jean-Paul Desbiens, Fernand Dumont, Gérard Filon, André Laurendeau, Georges-Henri Lévesque, Jean Marchand, Simone Monet-Chartrand, Gérard Pelletier, Guy Rocher, Claude Ryan et Pierre Elliott Trudeau.
25. E-Martin Meunier et Jean-Philippe Warren, *op. cit.*, p. 96.
26. *Ibid.* p. 31.
27. Guy Rocher, *Le Québec d'aujourd'hui à demain*, conférence prononcée au colloque de l'Association québécoise de pédagogie collégiale, Saint-Hyacinthe, 8 juin 2004. Sur le même sujet, voir aussi Louise Bienvenue, *Quand la jeunesse entre en scène. L'Action catholique avant la Révolution française*, Montréal, Boréal, 2003, 291 p.
28. André Simard, *Les évêques et les prêtres séculiers au diocèse de Chicoutimi 1878-1968*, Chicoutimi, Chancellerie de l'évêché, 1969, 812 p.
29. « Mgr Eugène Lapointe », *L'Action catholique*, Montréal, L'œuvre des tracts, no 142, avril 1901, 15 p.
30. E-Martin Meunier et Jean-Philippe Warren, *op. cit.*, p. 98.
31. Mgr Eugène Lapointe, *op. cit.*
32. ANOC, Collection de la SHS, doss. 145, pièce 11, p. 3; Lettre de Mgr Eugène Lapointe au R.P. Joseph Papin-Archambault, 28 avril 1938, ANOC, Collection de la Société historique du Saguenay, doc. 723.
33. Mgr Eugène Lapointe, « Réponse à son hommage », *L'Alma Mater*, série II, vol. 1, mai-juin 1936, n° 9 et 10, p. 74.
34. ANOC, Collection de la SHS, doss. 145, pièce 11, p. 21.
35. L'ACJC a été fondée en 1903. Elle est le précurseur des mouvements d'Action catholique au Canada. À ce sujet, lire Laurier Renaud, *La fondation de l'ACJC. L'histoire d'une jeunesse nationaliste*, Jonquière, Presses collégiales de Jonquière, 1973, 154 p.
36. ANOC, Collection de la SHS, doss. 145, pièce 11, p. 4.
37. Jérôme Gagnon, *op. cit.*, p. 13-14.
38. Robert Parisé, *op. cit.*, p. 43; Jérôme Gagnon, *op. cit.*, p. 12.
39. Sur la question du travail le dimanche, lire Jérôme Gagnon, *op. cit.*, p. 15-16.
40. Cité dans Robert Parisé, *op. cit.*, p. 12.
41. Lettre de Mgr Eugène Lapointe au R.P. Joseph Papin-Archambault, *op. cit.*
42. Jean-François Hébert, *op. cit.*, p. 73.
43. E-Martin Meunier et Jean-Philippe Warren, *op. cit.*, p. 110.
44. Eugène L'Heureux, « Mgr Eugène Lapointe. Un socialiste? », *L'Alma Mater*, série II, vol. 1, mai-juin 1936, n° 9 et 10, p. 82.
45. Ovide-Dolor Simard, « Mgr Eugène Lapointe, P.A. Sa carrière », *L'Alma Mater*, série I, vol. 1, mai-juin 1936, n° 9 et 10, p. 69.

Les atlas régionaux et l'usure du temps : réflexions à partir des expériences de la région

Majella-J. Gauthier*
Géographe et professeur émérite, UQAC

Il est à se demander, quand on s'adonne à l'analyse géographique régionale depuis près de 40 ans, dans quelle mesure les préoccupations de recherche, les méthodes, les outils, les réalisations scientifiques et les produits ont changé dans ce domaine. Plus particulièrement, il serait intéressant et sans doute utile de voir ce qui s'est passé et ce qui se passe actuellement en ce qui concerne les atlas régionaux. Une double réflexion s'impose. L'une est d'examiner comment les atlas vieillissent; autrement dit, savoir si ce qu'ils décrivent, si ce qu'ils trouvent persiste toujours et si ce qu'ils anticipent a des échos dans les décennies qui suivent. L'autre est d'observer comment les atlas régionaux d'aujourd'hui se distinguent des premières productions par leur contenu, leur forme, leur impact.

Les atlas régionaux vieillissent-ils bien?

Rappelons d'entrée de jeu que la production des premiers atlas régionaux, soit une série de cartes thématiques sur une même région, date de peu. Par exemple, si l'on se réfère à la France, l'Atlas de la France de l'Est et l'Atlas de Normandie ont été publiés respectivement en 1963 et 1965¹. C'étaient des initiatives universitaires dont le but essentiel était de localiser et de comprendre les principales dimensions géographiques qui composaient le territoire. On y élaborait des cartes montrant des distributions, des structures, des systèmes, des évolutions, des ensembles spatiaux.

Le cas du Saguenay-Lac-Saint-Jean

C'est aussi dans cette optique que les chercheurs de l'Université du Québec à Chicoutimi ont réalisé, en 1981, l'Atlas régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean : un ouvrage imprimé et relié comportant 98 planches². À la lumière des travaux récents de l'Atlas électronique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, il est possible de voir si les observations faites sur les années 1970 se retrouvent encore 30 ans plus tard. Est-ce que l'on assiste aux mêmes modes de dispersion, aux

mêmes concentrations, aux mêmes disparités socio-économiques et spatiales? De plus, est-ce que l'on a donné des suites aux propositions de développement que l'on y avançait?

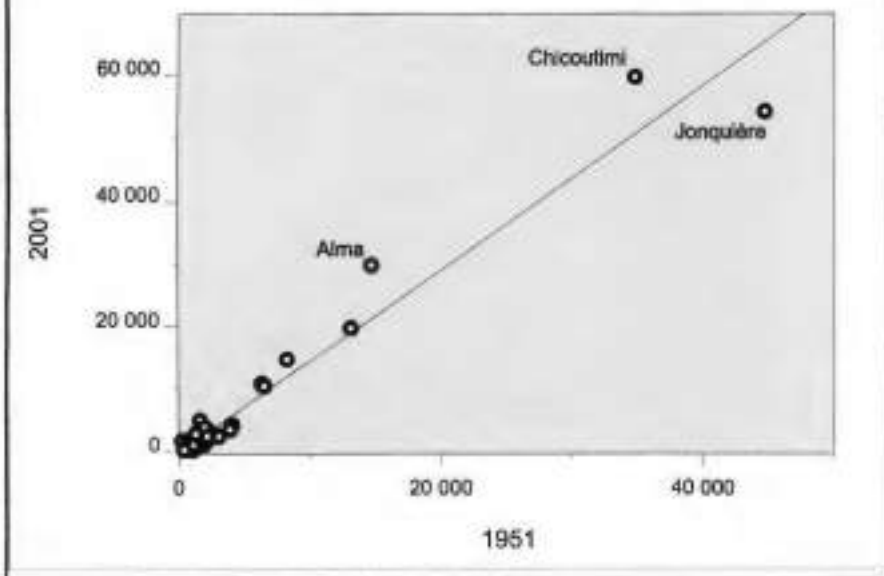
Bien sûr qu'il y a eu des changements en nombres et en proportions; bien sûr que des entreprises ont vu le jour ou ont disparu, bien sûr qu'il y a eu des constructions de résidences, de routes, etc. Mais, il y a toujours un fond ancré, des structures qui persistent, des écarts qui se maintiennent. On dirait que « plus ça change plus c'est pareil ».

Des exemples de structures qui ne bougent pas en apparence

Ayons une vue de haut et de loin, c'est-à-dire promouvons-nous en ballon à plusieurs kilomètres au-dessus du territoire et comparons des situations de 1971 à celles de 2001. On y trouve des ressemblances évidentes qui apparaissent surtout par la permanence dans le temps d'un patron spatial. Ce dernier prend la forme d'une aire centrale (urbaine et industrielle), ceinturée de couronnes concentriques dont le contenu varie généralement en fonction de leur proximité du bloc central et de leur rapport avec les activités basées sur l'exploitation des ressources. Ainsi, se combinent à l'aire centrale une première zone dite périurbaine, une zone intermédiaire souvent agricole et une zone périphérique souvent axée sur les activités forestières.

Procédons alors à des comparaisons entre 1971 et 2001 : 1) la répartition simple de la population montre toujours cette concentration dans les centres urbains du Haut-Saguenay (Chicoutimi, Jonquière et La Baie, auxquels s'ajouterait Alma) et une réduction progressive des effectifs municipaux à mesure que l'on s'éloigne de ce bloc urbain; 2) il en est de même de la densité de la population (mesurée selon l'écoumène défriché) qui est plus forte à la fois dans le bloc urbain et dans les territoires en périphérie; 3) les taux de chômage et d'occupation épousent toujours les mêmes distributions;

**DROITE DE RÉGRESSION ET DISTRIBUTION
DES TERRITOIRES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
SELON LEUR POPULATION EN 1951 ET EN 2001**



4) les modèles décrivant les caractéristiques relatives à l'âge et au sexe de la population montrent toujours que les jeunes femmes demeurent en ville et que le taux de masculinité est nettement plus élevé dans les territoires périphériques; 5) la dépendance des territoires ruraux vis-à-vis du secteur primaire demeure pareille; 6) le salaire moyen des ménages, même s'il a augmenté en dollars, a tendance à se répartir toujours de la même façon dans l'espace.

Voilà, ce ne sont que des exemples parmi tant d'autres.

Des moyens pour déceler les changements

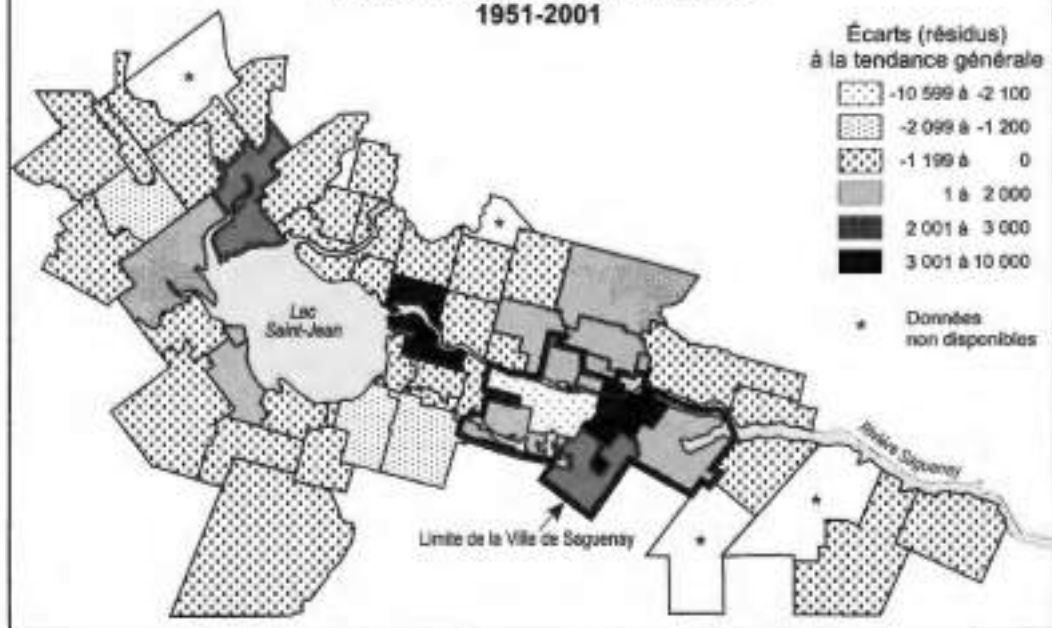
Tous vont être d'accord pour dire qu'au cours de ces deux ou trois décennies, il a dû y avoir des changements que l'échelle précédente d'observation ne permettait pas de voir. C'est pour cela que des moyens doivent être mis en œuvre pour déceler les nuances, les similitudes, les différences, les changements jusqu'alors invisibles.

Concentrons-nous sur la question des effectifs de population. Supposons que l'on veuille comparer les changements des effectifs de popula-

tion des territoires municipaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean de 1951 à 2001. Pour cela, il est nécessaire de conserver les mêmes unités spatiales (par exemple, reporter les limites de 2001 pour chacun des recensements quinquennaux de la population). Une façon originale et simple de comparer les changements est de calculer les écarts qui séparent chaque territoire de la tendance régionale de l'ensemble des territoires. La régression simple permet de tracer une ligne droite à travers le nuage de points : c'est la tendance générale. Puis, il est possible de mesurer la distance (écart) qui sépare chaque point (chaque territoire) de cette droite; cela donne une série de valeurs positives ou négatives qui expriment dans quelle mesure les données de 2001 s'écartent de la ligne générale, ce qui montre si tel territoire a eu un comportement supérieur, égal ou inférieur à la tendance.

On peut remarquer sur le tableau ci-haut, la ligne de régression passant par un nuage de points représentant chacun des 48 territoires analysés. De plus, il est possible de cartographier ces écarts (appelés résidus dans le jargon des statisticiens) et de voir la répartition spatiale des variations. Sur la carte ci-bas, on constate que l'évolution des effectifs sur 50 ans prend des valeurs variées et épouse un patron spatial déjà connu, mais comporte aussi des faits étonnants. Ce n'est pas anormal que des centres urbains aient des scores positifs et qu'ils soient, comme Chicoutimi et Alma, en tête de liste, mais il est frappant de constater

**TENDANCE DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
1951-2001**



que Jonquière, le deuxième centre urbain en importance démographique, soit en manque de 10 585 personnes. De plus, les territoires qui ont eu tendance à croître s'accrochent à l'axe urbano-industriel d'Alma-La Baie. Ailleurs, surtout au Lac-Saint-Jean, c'est négatif, et il est très curieux de constater que des paroisses où l'agriculture est réputée prospère – comme à Normandin, à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et à Hébertville – soient loin en deçà de la tendance générale : c'est le cœur rural qui est touché!

Un autre moyen, sans doute plus efficace, de décrire et d'analyser les changements dans le domaine de la démographie est de se pencher sur les variations modulées des effectifs de la population des territoires. C'est ce qui a été fait récemment pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean en comparant les diagrammes d'évolution du nombre d'habitants sur 50 ans (en se basant sur les recensements quinquennaux de 1951 à 2001). L'étude a débouché sur une typologie riche d'enseignement pour l'ensemble de la région (voir dans *l'Atlas électronique la carte des Profils de l'évolution de la population 1951-2001*; voir aussi l'article dans la revue *Organisations et territoires*⁶).

Également, il est intéressant de souligner l'apport de la géomatique, et en particulier les SIG (systèmes d'information géographique), comme outil d'analyse. En plus de géocoder l'information, ces systèmes permettent, entre autres, de mesurer les distances et les superficies. Le cas qui mérite d'être signalé concerne l'évolution des modes d'utilisation du sol de la ville de Saguenay⁶. En effet, comment faire pour comparer les changements dans l'utilisation du sol entre deux cartes décrivant des situations à deux années différentes, soit 1977 et 2001? La fonction de superposition permet de déceler, mètre carré par mètre carré, les aires qui ont changé d'utilisation au cours de la période, celles qui sont restées semblables. De plus, tout est localisable et mesurable. Ainsi, ces outils contribuent à mieux évaluer les problèmes liés à l'urbanisation des terres, à la périurbanisation, à la perte des terres cultivées et des terres boisées ainsi qu'à préparer la réflexion de planification.

Des prévisions

Traditionnellement, les atlas régionaux mettaient peu d'accent sur les questions prévisionnelles ou sur la poursuite des tendances dans le temps et dans l'espace. Ce n'est que récemment, devant les problèmes démographiques, l'épuisement des ressources naturelles, les préoccupations environnementales et la qualité de la vie que les cartes sont davantage mises à contribution.

Néanmoins, pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Atlas régional de 1981 s'était préoccupé un peu de l'avenir et avait fait son petit effort. Ainsi, on doit confesser que dans le cœur de l'ouvrage, seules les prévisions gouvernementales en matière de flux de circulation routière ont été représentées. Mais, c'est surtout en conclusion, dans la section touchant les perspectives de développement, que l'attention fut portée. Saurait-on aujourd'hui si les orientations de

développement proposées (1979-1984) ont été suivies? Cela vaut la peine d'y jeter un coup d'œil.

Commençons par les ressources primaires. L'atlas de 1981 s'inspirait des études réalisées entre 1977 et 1978 par l'OPDQ (Office de planification et de développement du Québec) pour schématiser l'essentiel des orientations de développement. On y indiquait que l'objectif principal était d'exploiter la ressource de la façon la plus rationnelle qui soit et de viser la meilleure adéquation entre les productions et les potentiels biophysiques existants. Il s'agissait par conséquent, dans les domaines traditionnels d'activité, de procéder à leur mise en valeur par des opérations de consolidation et par une recherche d'une plus grande productivité.

En ce qui a trait au secteur agricole, on y présentait le découpage du territoire en trois zones de production : végétale et animale, agroforestière et production animale, puis forestière. D'une part, ce plan, appelé « Plan agro-forestier », a été suivi dans ses grandes lignes. Cela a mené à la concentration spatiale de l'élevage laitier dans les meilleurs terroirs. D'autre part, il n'a pu faire disparaître cette forme d'élevage des sous-régions isolées comme dans le Bas-Saguenay; il a aussi accentué le vidage démographique des municipalités rurales. Il y a eu consolidation de la culture de la pomme de terre et de celle du bleuet, auxquelles se sont greffées des industries de transformation, et cela vaut aussi pour la culture de la goungane.

Malgré la réduction des hectares en cultures, il y a eu une augmentation de la taille des exploitations agricoles et de celle des troupeaux et des rendements laitiers. Le contrôle de l'urbanisation a été favorisé par la loi sur le zonage agricole. Il n'en reste pas moins que tout n'a pas été parfait. Par exemple, une étude récente de Roger Boivin sur la ville de Saguenay démontre à quelle vitesse se sont étendus les fonctions urbaines, les friches et les terrains vacants de 1977 à 2001; on y observe des augmentations respectives de 31,4 kilomètres carrés (+38 %) et de 5,4 kilomètres carrés (+9,4 %).

Du côté forestier, on a mis beaucoup d'efforts pour améliorer la voirie forestière; si bien que la coupe annuelle du bois a augmenté de 50 % au cours des 20 dernières années pour atteindre 8 240 000 mètres cubes en 2000. Il n'en reste pas moins que les mises en garde relatives à la surexploitation des forêts, qui ont fait les manchettes ces dernières années, valent aussi pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean. En ce qui concerne l'extraction, l'exploitation de gisements connus de silice s'est concrétisée, mais celle du tantale n'a jamais démarré. Quant à l'extraction de la tourbe, il y a eu des opérations qui ont pris forme.

Les orientations du développement dans les secteurs secondaire et tertiaire ont été présentées en trois phases : les tendances actuelles, l'élaboration de moyens pour infléchir les tendances avec un paradigme volontariste et le profil anticipé. Il n'est pas de notre intention de passer en revue chaque point de ce dossier. Cependant,

il est aisé d'affirmer que les diagnostics sont clairs, que les moyens à mettre en œuvre témoignent d'un grand optimisme et que l'essai de prospective est parsemé de bons vœux. La plupart des dossiers ponctuels ont bien réussi, d'autres un peu moins ou pas du tout. Prenons des exemples.

Dans le Plan on visait à augmenter le nombre d'emplois dans la région. Ceci a eu du succès, car les totaux ont passé respectivement de 93 200, 105 000 et 114 600 pour les années 1976, 1986 et 2001.

Dans l'industrie manufacturière, on a réussi à moderniser des usines de pâtes et papiers (sauf une qui est fermée indéfiniment). On s'affaire toujours à valoriser une zone à vocation industrielle lourde autour du port de La Baie où, d'ailleurs, se sont nettement améliorées les installations portuaires (y compris Port-Saguenay).

Les infrastructures ont eu un sort mitigé. Il y a eu amélioration des routes numérotées et une modernisation de l'axe Alma-La Baie (autoroute à quatre voies divisées). Par ailleurs, les volontés de réduire le temps de parcours du train passager (Chicoutimi-Montréal) ne se sont pas accomplies, même que Chicoutimi a perdu sa gare et ses rails. L'extension du réseau d'autobus privé à la campagne demeure toujours un problème (désintérêt des compagnies et impossibilité d'utiliser les autobus scolaires pour y faire monter les adultes). Enfin, l'implantation d'un aéroport sous-régional dans le Haut-du-Lac n'a pas levé.

Au plan touristique et récréatif, les orientations de développement se sont réalisées puisqu'elles étaient prévisibles à court terme. Les sites existants ont été mis en valeur (ski alpin, parcs de conservation comme Pointe-Taillon, Saguenay, Monts Valin), on a construit ou consolidé des postes de renseignements et de promotion aux divers accès à la région; puis on a favorisé l'installation de pourvoiries sur les terres publiques du bouclier canadien.

L'éducation a pris un essor considérable, notamment par la consolidation de l'Université du Québec à Chicoutimi et par celle des quatre collèges (cégeps). Il y eu des efforts à souligner pour la rénovation des centres-villes (dont ceux de Chicoutimi et de Jonquière).

Enfin, en matière d'environnement, il est à signaler que les trois dossiers qui ont été menés se sont bien terminés : le flottage du bois a cessé; les sablières ont été réhabilitées et des efforts soutenus ont permis un meilleur contrôle des émissions et des effluents d'usines.

Somme toute, l'équipe de l'Atlas régional de 1981 avait fait un certain effort pour inscrire des réalisations anticipées en termes de développement économique et social pour lancer des pistes visant à améliorer la situation qui prévalait et pour infléchir les tendances. Comme dans tout plan, il y a des réussites ponctuelles sur le prévisible, mais c'est plus difficile et plus long de faire bouger les structures lourdes.

Les atlas électroniques s'imposent

Certaines régions peuvent actuellement compter sur des atlas électroniques. Ceux-ci poursuivent le travail effectué par le passé dans les atlas papier, mais ils le font différemment et mieux. Il est bon ici de distinguer deux catégories d'atlas. D'abord, les atlas « clés en main » sur cédérom; ceux-là servent surtout pour la localisation géographique ou pour la navigation. Dans cette catégorie, ceux qui concernent les cartes thématiques sont peu nombreux; soulignons à ce propos l'Atlas sur l'évolution de l'agriculture au Québec publié en 1988. Puis, il y a la deuxième catégorie que sont les atlas sur Internet; ils sont de plus en plus nombreux. Il faut dire que l'Atlas national du Canada a servi de chef de file dans ce domaine à l'échelle mondiale. Et depuis 1997, il existe l'Atlas du Québec et de ses régions, un projet d'envergure qui analyse le territoire tant au niveau national que régional.

C'est dans ce projet que s'inscrit l'Atlas électronique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, comme d'ailleurs celui du Bas-Saint-Laurent ou de Québec-Appalaches par exemple. Ces atlas dits régionaux ont pour mission d'analyser leur territoire spécifique. Comme les autres atlas de cette catégorie, ils présentent de nombreux avantages sur les atlas imprimés de la génération précédente.

Les atlas papier

Commençons par énumérer les limitations des atlas papier; ils étaient longs à produire, car il fallait attendre la fin complète de la recherche pour en faire un volume. Ils dépassaient parfois des réalités dépassées en raison du temps qui s'écoulait entre la confection de la première carte et de la dernière. Ils consommaient beaucoup de temps en dessin (il faut se rappeler que les planches de l'Atlas régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont totalement été dessinées à la main et que le lettrage a été apposé lettre par lettre). Ils requéraient des laboratoires sophistiqués (tracé sur couche, photographie, chambre noire); l'utilisation de la couleur était souvent limitée, car imprimer en couleurs coûte cher. Leurs auteurs mettaient l'accent sur des préoccupations plus académiques. Ces atlas ne faisaient que donner l'illusion ou simuler le mouvement avec des flèches, des traits, des dégradés de couleurs. Leur achat exigeait de déboursier de fortes sommes. Ils étaient muets puisqu'ils ne pouvaient pas dire plus que ce qu'ils montraient. Leur diffusion se limitait à des régions généralement définies, sauf exception. Ils étaient encombrants en raison de leurs grands formats et leur mise à jour était difficile.

Les nouveaux atlas

Aujourd'hui, les atlas électroniques jouissent du développement de l'informatique auquel se sont greffées d'autres disciplines ou sciences; parlons de la cartographie assistée par ordinateur, des SIG, des systèmes de gestion de base de données, des logiciels de traitement statistique, de la télédétection, des GPS (positionnement par satellite), du multimédia, des réseaux informatiques, etc. Tout se

fait plus vite, avec plus de précision, et peut-être avec plus de rigueur étant donné le développement des méthodes d'analyse. On achète des bases de données autant cartographiques que descriptives, on se procure des logiciels qui sont de moins en moins chers et des machines de plus en plus performantes dont les prix sont de plus en plus abordables. À ces trois éléments (data, software, hardware) s'ajoute le humanware qui, ces dernières années, ne fait pas défaut dans nos contrées en raison des programmes dispensés dans les universités et collèges.

Les atlas électroniques comme celui de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont des témoins des avantages apportés par la technologie⁸. Voici une liste des points forts par lesquels les atlas électroniques se démarquent. Ils choisissent parmi le déluge de données disponibles celles qui ont la chance d'être utiles au développement régional et local et à l'amélioration de la qualité de la vie : c'est la démocratisation de l'information⁹. Ils permettent d'effectuer de nombreux essais méthodologiques, graphiques ou statistiques qui produisent plusieurs cartes éphémères. Ils peuvent ajuster le contenu en fonction des besoins et répondre rapidement à toute urgence. Ils offrent la possibilité d'effectuer des recherches rapidement à l'aide d'index et de mots clés (dans le cas de celui de la région, on y utilise le français et l'anglais). Ils utilisent des échelles géographiques emboîtées. L'animation est vraiment un aspect spécifique aux cartes mises sur ordinateur (par exemple, les migrations de travailleurs). Ils donnent également la possibilité de faire parler les simples symboles graphiques par des interrogations : c'est l'interactivité. L'intégration de textes, de diagrammes et d'images apporte des informations complémentaires utiles à la compréhension qui est facilitée par une navigation souple. L'utilisateur peut s'appropriier les cartes, les télécharger, les imprimer pour se monter un dossier; il arrive même que l'utilisateur puisse réaliser ses propres cartes en choisissant son découpage spatial et en y tapant ses propres données statistiques. De plus, les atlas électroniques permettent une diffusion très large par Internet; ils atteignent tous les publics et couvrent tous les continents, et la consultation est gratuite. La mise à jour des cartes est nettement facilitée et le maintien des anciens documents permet de retourner aisément dans le temps. Ils ont la chance d'être toujours en marche, d'être un outil permanent, de traiter les informations, qu'elles plaisent ou non, à mesure qu'elles sont disponibles, d'évoluer avec la technologie¹⁰. Tout n'est pas parfait : le format des cartes est souvent limité à la taille des écrans, la qualité de la définition du dessin et la vitesse de téléchargement et d'affichage conditionnent la résolution graphique du produit. Cependant, on s'en accomode aisément!

D'un côté, le premier atlas à être produit pour une région pose indéniablement une pierre incontournable dans la connaissance de ce territoire et de ses habitants. Il consigne des informations, les regroupe, les intègre. Il a l'avantage, bien souvent, d'être le premier document scientifique à dégager pour le territoire des forces et des

faiblesses, des systèmes et des structures, des dynamismes et des tendances et même des visons d'avenir. Plusieurs phénomènes sont puissamment ancrés dans le territoire; la géographie physique et l'histoire y jouent un rôle déterminant. D'un autre côté, les modifications dont sont l'objet les structures, les systèmes et, par conséquent, les patrons socio-économiques et spatiaux, risquent de passer inaperçues lors d'une analyse grossière. Seule une analyse fine et longitudinale des informations permet de voir comment les parties bougent et modulent ainsi que comment elles modifient l'ensemble.

Pour leur part, les atlas thématiques sur papier sont choses du passé. Malgré leur richesse en matière de contenu, ils étaient figés dans le temps, longs à produire, encombrants, chers. À l'ère du multimédia, les atlas électroniques prennent la relève; ils font les choses plus vite, offrent des possibilités graphiques améliorées et rendent les cartes, donc l'information, plus accessibles.

* Remerciements : Nous tenons à remercier les partenaires du Projet atlas, notamment le CRDC, le ministère des Régions, M. C.L.D. (Université du Québec), l'UQAC, la Fondation de l'UQAC, la Table des présidents des MFC, Développement des ressources humaines Canada, la Ville de Saguenay ainsi que ceux qui ont collaboré à la production de cet article : Carl Brisson, Martin Dion, Simon Tremblay et Stéphanie Bissonnette.

NOTES

1. Association pour l'atlas de la France de l'Est, *Atlas de la France de l'Est*, Strasbourg, 1963; Association pour l'atlas de Normandie, *Atlas de Normandie*, Université de Caen, Institut de géographie, 1965.
2. Majella J. Gauthier et Louis-Marie Bouchard (direction), *Atlas régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Chicoutimi, Gaëtan Morin, 1961, 96 planches.
3. *Atlas électronique du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Laboratoire d'expertise et de recherche en télédétection et géomatique, Université du Québec à Chicoutimi, www.uqac.ca/atlas. Il est à noter que le site contient plus de 500 cartes thématiques sur la région.
4. Majella J. Gauthier, Eric Tremblay et Carl Brisson, « Profils territoriaux de l'évolution de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean », *Organisation et territoires*, 2004, vol. 13, n° 2, p. 15-21.
5. Roger Bohin, *Évolution de l'utilisation du territoire de la ville de Saguenay de 1977 à 2001*, Québec, Université Laval, Département de géographie, Mémoire d'activité de synthèse, 2001, 333 p.
6. Majella J. Gauthier, (sous la direction de), *Atlas électronique sur l'évolution de la agriculture du Québec 1967-1991*, (projet collectif), Université du Québec à Chicoutimi, Les Laboratoires de géographie, versions 1.0 et 1.1, PC Windows, 1994, 80 cartes.
7. Juan Luis Reñón et Jean Carrière, « L'Atlas du Québec et de ses régions : vers une gestion territoriale sur l'autoroute de l'information », *Université du Québec, Réseau*, vol. 28, n° 7, 1997, p. 14-19.
8. M.P. Faloutsos, *Maps and the Internet*, Amsterdam, Elsevier, International Cartographic Association, 2003, 461 p.
9. Anne Chapuis et Luc de Gobry, « Aux cartes, citoyens : la démocratie par les cartes », *Géogéographie* 150, 2000, 27 p.
10. Majella J. Gauthier, Martin Dion, Carl Brisson, Claude Charberland et Alain Roch, « Impacts de la réalisation d'un atlas électronique en région : le cas du Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec/Impacts of the Realization of an Electronic Atlas in Regions : the Case of the Saguenay-Lac-Saint-Jean in Québec », *Géogéographie*, 2003, (version française et anglaise), 2003, 12 p.; Majella J. Gauthier, Carl Brisson, Martin Dion, Pierre-Martin Gagné and Alain Roch, *Making Maps is Better but Sometimes Dangerous : The Experiment of the Atlas Électronique du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Vienna (Austria), Department of Geosciences at the Vienna University of Technology, Proceedings of the Annual Meeting of the ICA Commission on Maps and the Internet in Karlsruhe (Germany), 2002, p. 59-66.

Samuel de Champlain

et les 1^{res} alliances franco-amérindiennes (1603-1635)

À propos de transferts culturels

par Camil Girard*
GRIP-UQAC, CIIRA-Université Laval

et Mathieu d'Avignon
Étudiant au doctorat, Université Laval

Les récits de Champlain et de ses contemporains, tout comme les commissions et les lettres patentes du début du XVI^e siècle concernant le Canada, l'Acadie et la Nouvelle-France, témoignent de l'importance que la France accorde aux peuples autochtones de l'Amérique du Nord-Est. La politique amérindienne d'Henri IV concernant la Nouvelle-France, laquelle privilégie les alliances avec les « Princes » autochtones, sera déterminante pour la naissance et pour l'avenir de la colonie.

Alliés des Montagnais, des Algonquiens et des Échemiens depuis la rencontre du 27 mai 1603 à la pointe Saint-Mathieu, les Français explorent le territoire et élargissent leur réseau d'approvisionnement en fourrures. Ils étendent leur cercle de nouvelles alliances avec les Micmacs, les Malécites et les Armouchiquois d'Acadie en 1604-1607, avec les Algonquiens et les Hurons en 1609, avec les Népissingues, les Outaouais et les Pétuns en 1615-1616 et avec les Puants en 1633.

Dans cet article, nous étudions deux cas de transferts culturels qui permettent de comprendre les suites de l'alliance de 1603 à l'époque de Champlain. Le premier cas de transfert culturel, qui est crucial dans les relations politiques et commerciales avec les autochtones, s'articule autour de protocoles diplomatiques adoptés par les Français qui s'ajustent aux us et coutumes de leurs alliés. L'historienne Olive Patricia Dickason affirme que la France a développé un siècle plus tôt au Brésil, cette pratique d'adoption des protocoles diplomatiques avec ses alliés autochtones¹. Festins, discours, échanges de présents entre les chefs contribuent à formaliser ces premières ententes. Nous croyons cependant que les pro-

tocoles diplomatiques prennent tout leur sens autour du don et des pratiques qui le sous-tendent.

L'autre cas de transfert est plus complexe. Il montre que chaque culture en vient, autour des alliances, à définir des espaces nouveaux qui empruntent à chacune des cultures en cause. Ainsi, dans les jugements qui touchent le droit criminel, les décisions qui sont prises concernant les meurtres de Français par des autochtones servent de prétextes pour consolider et étendre les jeux d'alliances. Entre le droit français et la coutume autochtone, les consensus obtenus ont pour conséquence d'abolir dans certains cas, la peine de mort. Ce faisant, Champlain utilise ces situations afin de s'ingérer dans le mode de désignation des chefs. Ces derniers en retirent un certain prestige dans leur communauté. Un écart se dessine entre les aspirations de la France, qui désire appliquer ses règles dans les nouveaux territoires et une réalité qui s'impose aux parties. Le droit criminel français est inapplicable à l'époque en raison de l'infériorité numérique des Français, des moyens de défense accordés à la colonie par la métropole et des forces autochtones limitant l'action de la France sur place.

Les protocoles diplomatiques autochtones dans la dynamique des alliances

Avant d'étudier la dynamique des rapports interculturels qui se profilent autour des protocoles diplomatiques et des alliances, il convient de définir, même sommairement, le concept de « transfert culturel ». En présentant l'amorce de transferts culturels qui se manifestent à travers l'adoption par les Français et les autochtones

de pratiques nouvelles, notre objectif est analogue à celui posé par Jean-Loup Amselle dans *La communication interculturelle*, à savoir : « décloisonner les relations entre ethnies ou entre cultures et mettre l'accent sur l'ouverture des sociétés »². Michel Espagne et Michael Werner le définissent autour de la mise en relation de deux systèmes autonomes et asymétriques³. En ce qui nous concerne, parce qu'il n'est pas uniquement question de rencontre de systèmes culturels mais aussi d'ajustements, voire d'adaptation à la culture de l'Autre, nous préférons la définition de Laurier Turgeon qui perçoit les transferts culturels comme des dynamiques d'appropriation et des processus adaptatifs⁴. Rencontre de cultures, certes, mais considérée dans une dynamique d'échanges et de rapports interculturels multiples et complexes.

Dans le contexte des « conquêtes » européennes des Amériques, la question des relations interculturelles se pose en termes de domination, d'exclusion, de racisme, voire d'extermination. Ici, nous cherchons plutôt à comprendre ce qui se passe lorsque des cultures se rencontrent et que les représentants de chacune d'elles, pour quelque raison que ce soit, en viennent à négocier et à redéfinir un espace autour des valeurs culturelles en changement⁵. Lors des contacts de la France avec les premières nations autochtones, les acteurs établissent des alliances d'un type nouveau comme cela s'est produit lors de la rencontre de Tadoussac en 1603⁶. La nécessité de consolider ces premiers efforts de la France avec ses alliés s'élargit à des éléments nouveaux de la diplomatie franco-amérindienne; sous ce rapport, le maintien des alliances franco-amérindiennes s'amorce autour de rituels qui empruntent tantôt aux valeurs des premiers peuples rencontrés, tantôt aux valeurs de la France.

De manière plus empirique, nous nous attachons au regard que porte Champlain sur une culture autre que la sienne. En cela, son œuvre est marquée d'une américanité qui reste à découvrir. Au-delà des objectifs avoués dans ses propos, il faut rappeler que son œuvre s'adresse d'abord à des lecteurs avertis en Europe. En bon écrivain, il se place au centre du récit dont il devient le héros. Cependant, un autre niveau de lecture permet de comprendre comment se profilent ces rencontres de cultures, ces espaces de chevauchements interculturels. À cet égard, son œuvre permet de découvrir que les autochtones se dévoilent à travers les jeux diplomatiques comme les acteurs incontournables d'une politique d'alliances avec la France. Champlain négocie sans cesse sa place et celle de la France dans les alliances qui doivent être entretenues soigneusement sur le territoire de la Nouvelle-France.

Les Français semblent avantagés par rapport aux Hollandais et aux Anglais par leur volonté de comprendre, d'apprendre et de respecter les manières autochtones lors des rencontres avec les Amérindiens⁷. Durant la période étudiée (1603-1635), les commandants des expéditions au Canada et en Acadie, les Gravé du Pont, Dugua de Mons, Biencourt de Poutrincourt et Champlain se conforment tous aux rituels diplomatiques autochtones pendant les conseils avec les chefs amérindiens, qu'il s'agisse d'alliés ou d'ennemis⁸. Il est également possible de croire que, sans les alliés amérindiens des Français, la Nouvelle-France n'aurait pu survivre jusqu'à la Conquête puisque le peuplement du territoire reste limité. Bruce Trigger considère que la réussite des colonisateurs européens, des marchands et des missionnaires dépendait, en grande partie, de leur capacité de compréhension et d'adaptation non seulement aux coutumes amérindiennes, mais aussi à un réseau de relations politiques et économiques qu'ils n'avaient pas créé et auquel ils s'ajustaient⁹.



Samuel de Champlain
Source : Bibliothèque de la SHS,
(Œuvre de Champlain, 1870)

Le don et l'échange, au cœur des alliances...

Une pratique intertribale reprise par les Français est la règle du don appliquée entre alliés lors de rencontres diplomatiques. Pour Denys Delâge, bien plus qu'un code, le don (et par conséquent l'échange) constitue la règle fondamentale des relations sociales dans les cultures autochtones. Il est porteur d'une signification symbolique et religieuse¹⁰. En reprenant la formule de Marcel Mauss sur la règle du don qui consiste à « donner, recevoir et rendre »¹¹, nous pourrions affirmer que cette règle s'appliquait aussi aux ennemis, mais dans un tout autre objectif, causant ainsi les guerres incessantes : donner la mort, la recevoir et la redonner. Entre alliés, le don constitue en quelque sorte une obligation : « Refuser de donner, négliger d'inviter, comme refuser de prendre, équivaut à déclarer la guerre; c'est refuser l'alliance »¹².

Champlain remarque que les dons et les échanges servent à consolider les alliances dans les cultures autochtones : « [...] ces nations ne donnent qu'en donnant, si ce n'est à personnes qui les aient bien obligés, comme de les avoir assistés en leurs guerres »¹³. Un contemporain de Champlain, Le Jeune, résume aussi cette pratique en y ajoutant la notion de réciprocité : « [...] recevoir des présents des Sauvages, c'est s'engager à rendre la réciproque »¹⁴. De plus, en se conformant à la règle du don et en assistant ses alliés à la guerre, Champlain acquiert un certain prestige parmi les Amérindiens¹⁵.

Champlain s'ajuste aux conventions de ses alliés autochtones lors de célébrations diverses et, ce faisant, il tisse des liens particuliers surtout avec les chefs. Lors des obsèques du grand chef micmac Panounias en 1606, il offre une couverture au frère du défunt pour envelopper le corps à la demande de Membertou, chef micmac. Au même titre que les alliés autochtones de Panounias présents aux obsèques, Champlain contribue ainsi à apaiser le deuil de son frère qui « espérait avoir des présents, comme c'est leur coutume d'en donner à ceux qui ont perdu leurs peres, meres, femmes, freres, ou soeurs¹⁶ ».

Il saura aussi utiliser les présents pour convaincre ses alliés dans des situations plus difficiles. D'abord, pour appuyer les négociations de paix en 1622, il offre des marchandises aux ambassadeurs montagnais envoyés en Iroquoisie « pour faire present à leurs ennemis à leur arrivée, comme est leur coutume¹⁷ ». Ensuite, il charge son beau-frère Eustache Boullé et le chef montagnais Erouachy de présenter des cadeaux aux Abénaquis pour conclure une alliance avec cette nation et réclamer leur assistance en 1629, « [...] comme est la coutume en telles affaires¹⁸ ».

Cependant, tout don doit être accepté pour être reconnu et s'inscrire dans un espace de négociation. Les Français l'auront appris à leurs dépens en donnant un présent insuffisant (des figues) à un chef montagnais en 1623. Le chef Erouachy jette les figues à l'eau et ordonne aux siens de prendre les marchandises de la barque n'y

laissant que ce qu'ils jugent équitable. En agissant de la sorte, Erouachy montre « l'importance que les Indiens attachaient à ces rituels et le fait qu'ils étaient en mesure à l'époque de les imposer aux Français¹⁹ ».

Au-delà des présents, le repas apparaît comme un moment privilégié pour échanger sur des questions d'importance entre alliés. Encore là, Champlain s'ajuste à ses interlocuteurs. Il prépare des festins en se conformant aux rituels protocolaires relatifs au partage de nourriture. Lors des négociations de paix de 1622, il reçoit les Montagnais et les Iroquois avec un festin « suivant leur façon de faire²⁰ ». En 1624, des chefs montagnais l'implorèrent de dissuader un des leurs d'organiser une expédition guerrière contre les Iroquois malgré les négociations de paix en cours et, avant de le quitter, ils lui demandent « quelques choses pour festiner, comme est leur coutume, quand il est question de faire quelque accord, ou autres choses semblables²¹ ». En recevant les Hurons à Québec en 1634, Champlain s'empresse de servir un mets traditionnel autochtone, la « sagamité²² ». Il saisit bien l'importance du repas comme rituel lorsqu'il répond aux attentes de ses convives en leur servant des mets auxquels ils sont habitués. C'est cette dimension symbolique du repas qui permet de créer un climat propice pour négocier des questions en litige et ainsi perpétuer les alliances ou les amitiés²³.

L'échange mutuel d'individus constitue une autre pratique importante pour confirmer les alliances. Lors de la rencontre de

1603 à Pointe Saint-Mathieu, des autochtones s'étaient rendus en France et avaient rencontré le roi. Leurs propos sont importants lors des célébrations qui confirment une première alliance. Dugua de Mons adopte la pratique d'échanges mutuels d'individus entre alliés lorsqu'il laisse un Français parmi les Armouchiquois (1605).

La raison de cette pratique permet d'assurer des relations entre tribus désirant être des partenaires commerciaux car chacun s'assure ainsi que l'autre se comportera correctement envers sa tribu ou sa nation²⁴. En utilisant cette pratique, les responsables de la colonie pou-



Carte de la Nouvelle-France tracée par Champlain et datée de 1611.



Carte du secteur de Tadoussac dressée par Champlain.

vaient ainsi envoyer des Français dans divers territoires amérindiens, les mandatant d'apprendre la langue de leurs hôtes pour devenir leurs interprètes, d'explorer de nouveaux territoires, de contacter de nouvelles nations, de conclure des alliances avec elles et de les inviter à venir traiter avec les Français. Dès leur retour, ces interprètes faisaient un rapport de ce qu'ils avaient découvert et accompli.

Ces échanges d'individus permettent aux dirigeants de la Nouvelle-France et des compagnies marchandes de profiter des services d'interprètes vivant parmi les Montagnais, les Algonquins, les Hurons, les Népissingues et, peut-être aussi, chez les Micmacs, les Malécites, les Abénaquis et les Pétuns. Le jésuite Paul Le Jeune relate qu'il se crée « un certain barragoin entre les François et les Sauvages, qui n'est ny François ny Sauvage; et cependant quand les François s'en servent, ils pensent parler Sauvage, et les Sauvages en l'usurpant croient parler bon François ».

Soulignons enfin que dans les tractations entre nations autochtones, les Amérindiens utilisent en règle générale la langue de la tribu la plus puissante politiquement ou économiquement. Cependant, tant les autochtones que les Français s'adaptent assez facilement aux situations sur le plan linguistique²⁶. Pour sa part, Champlain n'a, semble-t-il, pas appris les langues parlées par ses alliés amérindiens. Ces derniers le lui reprocheront d'ailleurs à l'occasion²⁷.

Un droit criminel interculturel

Selon les cas qui sont portés à son attention, Champlain pratique diverses formes de justice en Nouvelle-France. Il tend à appliquer le droit français lorsque les crimes sont commis par des

Français. Ainsi, lors d'un incident (1608) qui implique la trahison de quelques Français désireux de vendre l'habitation de Québec aux Espagnols ou aux Basques, le chef des coupables est jugé à Québec par Champlain avec la collaboration de Gravé du Pont. Il est pendu et sa tête est placée sur une perche au sommet de l'Habitation « pour servir d'exemple... »²⁸.

Cependant, lorsqu'il doit appliquer des décisions qui concernent ses alliés autochtones, Champlain agit avec tact et prudence, élargissant ses consultations auprès des chefs concernés. Il rend des décisions toutes imprégnées d'un certain opportunisme lié à la réalité car il a bien peu de ressources pour appliquer la justice française en Nouvelle-France. À cet égard, Maurice Ratelle remarque que les Français sont contraints d'appliquer la loi avec « ménagement » : « Ils l'appliquaient avec ménagement,

tant et si longtemps en tout cas qu'ils ne pressentaient pas que les Autochtones étaient prêts à la recevoir, ou que les Français eux-mêmes n'étaient pas en mesure de l'appliquer ».

À son arrivée à Tadoussac le 24 juin 1618, Champlain apprend que deux Français ont été tués par des Montagnais en 1616, après que l'un d'eux ait été battu par des Français. En apprenant l'arrivée de Champlain au pays, les deux meurtriers mandatent leur chef Erouachy²⁹, un chef montagnais des environs de Tadoussac, pour présenter des excuses. Champlain le rabroue et exige d'avoir devant lui les deux meurtriers. Un seul des deux se présente, le complice de Cherououny³⁰. Champlain précise dans ses écrits que Gravé du Pont et lui-même, en compagnie d'Erouachy³¹, accordent le pardon au criminel par crainte que les autochtones ne se vengent si celui-ci est exécuté. Une peine trop sévère risquait de nuire au commerce en plus de compromettre les explorations et la sécurité des Français présents³².

Cet incident concernant le meurtre de Français en 1616 et qui impliquait le montagnais Cherououny³³, revient à l'ordre du jour en 1623 et sert de nouveau de prétexte pour élargir le cercle des alliances. Champlain rapporte que, lors d'une rencontre tenue sur la rivière des Iroquois avec des Montagnais, des Algonquins et des Hurons, il accorde finalement un pardon officiel à Cherououny et à son complice, selon la volonté du roi Louis XIII (31 juillet 1623). Champlain rappelle alors aux assassins, et cela devant les nations présentes, que seule l'alliance entre les Français et les Montagnais avait empêché les Français de les mettre à mort³⁴.

Le 20 mai 1629, une vingtaine d'autochtones quittent Tadoussac pour Québec et informent Champlain de la cuisante

défaite des Français aux mains des Anglais au Cap Tourmente. Champlain profite de cette rencontre avec plusieurs chefs pour tenir le procès d'un autre meurtre perpétré, celui-là, en 1627⁶⁶. Malgré les pouvoirs dont il est investi, Champlain doit se rendre à l'évidence. Même si le meurtrier est déclaré coupable, comment peut-il rendre justice dans le contexte où il se trouve? Il n'a pas les ressources pour appliquer une décision au demeurant, lourde de conséquences pour la Nouvelle-France. Il décide de retarder le jugement même s'il croit que la preuve est lourde et que le coupable devrait être exécuté sur le champ⁶⁷. Champlain invite son lecteur à considérer la situation dans toute sa complexité : exécuter le détenu n'arrangera rien puisque cela lui causera encore plus de tort⁶⁸.

Pendant l'été 1629, Champlain négocie avec le grand chef montagnais de Tadoussac, Chomina⁶⁹. Il promet à ce dernier de le désigner à titre de « capitaine », « Que tous les chefs feroient état de sa personne, qu'on le tiendrait comme Français parmi nous, qu'il recevrait des gratifications et de beaux présents à l'avenir, lui donnant crédit et honneur entre tous ceux de sa nation, comme aussi de le faire manger à notre table, honneur que je ne faisais qu'aux capitaines⁷⁰. » Champlain et Chomina conviennent des conditions de libération du meurtrier. Ces conditions prévoient que le prisonnier, une fois libéré, laisserait son petit-fils chez le père Joseph Caron, récollet. Chomina fournirait des canots et des hommes pour accompagner les Français dans leur projet de traite auprès des Hurons et des Abénaquis. Par cette entente, Chomina devenait « Capitaine entre les Sauvages ». Il serait appuyé par Erouachy, chef montagnais des environs de Tadoussac, Baliscan⁷¹, chef algonquin de Trois-Rivières, et Tessouat le Borgne⁷², chef algonquin de l'île aux Allumettes⁷³. Enfin, Erouachy s'engageait, semble-t-il, à ramener devant Champlain le véritable meurtrier des Français afin que justice soit rendue.

Champlain estime que de tels jugements s'imposent dans le contexte où il se trouve. Il fait tenir à ses interlocuteurs des propos qui confirment que, depuis trente ans déjà, les Montagnais ont tissé une alliance durable et complexe avec les Français :

Erouachy parlant pour tous, dit ainsi. Il y a longtemps que nous avons été liés d'une étroite amitié, et notamment depuis près de trente ans que vous nous avez assistés en nos guerres et autres nécessités extrêmes, sans vous avoir eu que peu de ressentiments...⁷⁴

Champlain profite de l'occasion pour dresser un bilan des systèmes de justice en place. La justice européenne punit l'individu coupable de son méfait, alors que la justice autochtone rend des décisions collectives qui ont un impact sur la communauté et même sur la famille immédiate du coupable :

Il (Erouachy) me promit d'accomplir le tout, en leur remontrant combien nous les surpassions en bonté, police, et justice, et comme nous nous comportions en choses criminelles, et ne leur

ressemblions, vu qu'aussitôt qu'un de leur homme avait été tué, sans considération aucune, ils allaient faire mourir le premier de la nation qu'ils rencontraient, fut-ce sa femme ou son enfant : mais parmi nous, au contraire la justice ne s'exerçait que contre celui qui avait tué, et ne le sachant que par soupçon nous usions de grande patience attendant que notre Dieu, juste Juge... promet à la fin qu'ils soient découverts par des témoignages bien approuvés et irréprochables⁷⁵.

Au-delà de ses propos, les décisions rendues s'inscrivent dans cette nécessité de composer avec des impératifs liés aux us et coutumes autochtones et de la volonté de la France d'appliquer ordre et justice dans la nouvelle colonie en maintenant ses alliances. D'où, un système qui emprunte aux cultures en place et aux situations traitées dans un contexte politique et diplomatique complexe où Champlain reste presque le seul représentant de l'autorité royale en poste. Ultimement, la peine de mort est pratiquement abolie et les sentences rendues s'inscrivent dans un rapport culturel où le désir de maintien des alliances modifie tant le droit criminel français auquel Champlain essaie de se conformer que le droit autochtone.

Dans la relation qu'il attribue à Champlain (1633), Lucien Campeau (1979) rapporte un autre incident relatif au meurtre de l'interprète Étienne Brûlé. Encore une fois, la décision que rend Champlain tient compte de facteurs multiples qui empruntent à la fois à la diplomatie, au droit criminel de l'époque et aux impératifs de la situation. Même si ce sont les Algonquins qui sont au centre du conflit, les Montagnais et les Hurons font partie des discussions entourant la décision finale, ce qui montre bien l'importance pour Champlain de s'assurer que l'opinion des nations autochtones est prise en cause et s'inscrit au-delà de décisions purement juridiques⁷⁶.

Dans sa décision, Champlain constate que les guerres contre les Iroquois font rage et qu'il faut regrouper les forces pour lutter contre l'ennemi commun. Après avoir évalué les circonstances qui entourent le meurtre de Brûlé, le représentant de la France reste convaincu, comme ses alliés semble-t-il, que l'assassin doit mourir pour ce crime commis contre un autre Français⁷⁷. Cependant, à la suite des supplications du père du meurtrier, la peine est reportée à plus tard. Le prisonnier profite de la première occasion pour s'évader (18 août 1633). Champlain semble à la fois résigné et satisfait de la situation en affirmant : « Ainsi échappa ce meurtrier, nous laissant autant de déplaisir comme il emportait de joie et de contentement. Car nous étions résolus de le faire mourir à cinq ou six semaines de là⁷⁸. »

L'entraide, la déférence et le respect mutuel, teintés d'une volonté d'ingérence de la France, voilà qui trace les premiers rapports interculturels entre la France et les premières nations autochtones alliées dans les premières décennies du XVII^e siècle. Si les causes de meurtre apparaissent comme des temps forts pour

créer des espaces de négociation interculturelle, Champlain profite de son rapport des années 1621-1622 pour apporter un nouvel éclairage sur le type de diplomatie qu'il entend développer auprès des chefs qui devront à l'avenir avoir l'appui des Français pour être désignés.

Pendant l'hiver 1621-1622, les Français manquent de nourriture. Ceux-ci sont secourus par des Montagnais. Champlain profite de l'occasion pour se lier d'amitié avec Miristou (Mahigan Alick)⁷⁵. Ce fils du défunt Anadabijou aspire à être désigné chef par son peuple⁷⁶. Champlain s'engage à ce que sa nomination soit avalisée par les Français. Il affirme à son lecteur qu'en agissant de la sorte, il trace le chemin de l'avenir afin de : « prendre quelque domination sur eux, et pour les mieux instruire en notre créance⁷⁷ ».

Pour favoriser son projet, Miristou donne à Champlain 40 peaux de castors comme preuve de son amitié. Finalement, affirme Champlain, Miristou aura la reconnaissance de sa communauté. Le nouveau chef rappelle dans son discours, que son père, Anadabijou, avait entretenu la paix avec les nations alliées et avec la France⁷⁸. Comme ses prédécesseurs, il s'engageait à entretenir des rapports amicaux, voire même fraternels avec les Français⁷⁹. Par la suite, des réjouissances sont organisées pour la nomination de Miristou, qui change de nom pour celui de Mahigan Aticq⁸⁰.

Lors de ces célébrations, Champlain rapporte que Cherououy⁸¹, un ancien meurtrier de deux Français (1616) pousse l'audace jusqu'à se présenter au festin. Champlain l'expulse et lui interdit de revenir à Québec. Le lendemain, les chefs viennent lui offrir 100 castors afin de s'excuser. Parmi eux se trouvait un prétendant à la chiefferie du groupe que Mahigan Aticq choisit comme son second. Ce prétendant que Champlain ne nomme pas, se dit le fils du premier Anadabijou⁸². Avant que les Montagnais ne le quittent, Champlain affirme avoir donné deux épées à Mahigan Aticq et quelques castors pour célébrer⁸³.

Dans ces incidents, Champlain se donne l'importance du « bon père » ou du chef qui se fâche, crée des crises, toujours à son avantage. Il utilise les situations pour montrer à ses lecteurs français, les difficultés qu'il rencontre sur le terrain et comment il parvient, grâce aux liens privilégiés qu'il entretient avec certains chefs, à se tirer d'affaire en bon représentant de la France. Bon diplomate s'il en est, comme représentant officiel du Roi (de 1612 à 1629 et de 1633 à 1635) et défenseur de ses propres intérêts, Champlain décrit la réalité pour justifier son action et celle de la France dans les nouveaux territoires. Il crée, par ses propos, son statut de héros lorsqu'il se présente comme l'intermédiaire indispensable, seul capable d'assurer la paix et les alliances entre les nations autochtones et les Français.

L'ensemble de la politique française au début de la colonie se reflète dans divers documents qui révèlent une première alliance

avec les Montagnais en 1603. Par la suite, se précise la création d'un réseau plus complexe d'alliances avec d'autres nations. À partir de rencontres protocolaires, d'échanges de présents, de participation à des conflits contre des ennemis, de décisions de nature juridique, apparaît un nouveau discours qui montre une France soucieuse de s'adapter aux réalités de la diplomatie autochtone de l'Amérique du Nord-Est afin de prendre une place sur le plan politique et économique dans ces nouveaux territoires.

Champlain et les représentants de la France s'ingèrent dans la politique autochtone, ingérence marquée d'un certain opportunisme. Les protocoles diplomatiques sont marqués par divers aspects de transferts culturels où le don joue un rôle important dans les alliances. Sous ce rapport, on peut affirmer que les Français empruntent aux us et coutumes des nations autochtones alliées.

Dans les décisions afférentes au droit criminel, il en vient à privilégier le maintien des alliances autour d'un consensus partagé avec les autochtones eux-mêmes. Champlain ne peut assujettir la justice autochtone au modèle français. Les décisions afférentes au droit criminel s'inscrivent dans des jeux diplomatiques où les alliances générales prévalent sur les cas individuels. Ces décisions servent de prétexte pour réaffirmer des alliances fragiles, sans cesse à renouer. Champlain cherche désespérément à prendre une place à la hauteur de la France qu'il représente, souvent bien seul hélas! et dans une colonie qui existe davantage sur papier, œuvres et commissions en faisant foie. Ainsi, punir un coupable suivant les lois françaises ou à la manière autochtone devient secondaire. Ce qui importe, c'est de recréer un consensus autour du maintien des alliances. La valeur de transfert culturel passe du punir à maintenir l'alliance.

En définitive, comme en témoignent ces cas de « jugements » rendus par Champlain, l'application de la politique afférente au droit criminel français envers les autochtones demeure problématique à cette époque. Les stratégies développées par Champlain empruntent aux rituels et aux symboliques d'alliances autochtones. L'infériorité numérique des Français, leurs relations diplomatiques d'égal à égal avec les chefs autochtones et le peu de moyens de défense et de coercition fournis par la métropole, entre autres facteurs d'influence, ne leur permettaient pas de conquérir par la force ni d'imposer la justice française aux criminels autochtones. À l'instar de Lajoie nous croyons que la « France dans la conclusion des alliances et des traités révèle que l'absence de moyens et de support matériel de la part de la métropole ne lui a pas permis d'atteindre les objectifs ambigus qu'elle énonçait sur le mode rhétorique, à l'intention de ses concurrents européens, et sans les communiquer à ses partenaires autochtones »⁸⁴. Donc, pas de cession explicite de territoire comme le rappelle l'historienne Dickason⁸⁵, ni imposition d'un système juridique mais, plutôt, des ajustements nécessaires aux parties qui, il convient de le rappeler, montrent que les autochtones sont des partenaires indispensables pour la France qui désire s'implanter en Nouvelle France⁸⁶.

Le système qui se met en place confirme que la France et ses alliés autochtones adoptent les protocoles diplomatiques dans une perspective de transfert culturel où les alliances se jouent dans des échanges interculturels divers et complexes. La nécessité des situations incite les parties à construire des consensus, des décisions élaborées avec les chefs autochtones pour maintenir les alliances dans un territoire où il s'agit davantage de parler de souveraineté partagée que de conquête du territoire⁶⁶. Ce sont les alliances et leur maintien qui commandent la politique franco-

amérindienne et qui favorisent, ultimement, les transferts culturels sous le règne de Champlain. Les quelques cas étudiés permettent de montrer que le concept de transfert culturel révèle le rôle de la France lors des premiers contacts et, surtout, la place que les autochtones occupent dans les débuts de notre histoire commune en Amérique. Si les alliances et leur maintien s'inscrivent dans des alliances où l'échange est essentiel, c'est parce qu'elles permettent à chacun d'y trouver une reconnaissance, un statut en constante négociation. En cela, la culture autochtone impose le

CHRONOLOGIE 1603-1760 *

| | | | |
|----------------------------------|---|--|--|
| 27 mai 1603 | <i>Rencontre protocolaire (Pointe-St-Mathieu) et visite de Gravé du Pont et Champlain au chef Anadahjou ; première alliance</i> | 18 juin 1610 | <i>Départ de Trois-Rivières pour la rivière des Iroquois</i> |
| 9 juin 1603 | <i>Arrivée de Gravé du Pont, Champlain et Anadahjou à Tadoussac</i> | 21 juin 1610 | <i>Arrivée à la rivière des Iroquois des Algonquins et Hurons</i> |
| Juin 1603 | <i>Du Pont et Champlain explorent les régions de Québec, Trois-Rivières, Montréal et la rivière des Iroquois</i> | 8 août 1610 | <i>Retour en France à partir de Québec</i> |
| 30 juin 1603 | <i>Rencontre avec le chef Begourat</i> | 13 mai 1611 | <i>Arrivée de Champlain et Gravé du Pont à Tadoussac</i> |
| 3 août 1603 | <i>Retour à Tadoussac</i> | 17 mai 1611 | <i>Départ vers Québec</i> |
| Fin août 1603 | <i>Départ de Gravé du Pont pour la France avec le fils du chef Begourat</i> | Été 1611 | <i>Champlain est en compagnie des Algonquins</i> |
| Fin sept. 1603 | <i>Retour de Champlain en France</i> | Automne 1611 | <i>Retour en France jusqu'en 1613</i> |
| 8 nov. 1603 | <i>Modification de la commission générale par le roi</i> | 15 octobre 1612 | <i>Champlain est désigné commandant de la Nouvelle-France et représentant du roi</i> |
| 15 nov. 1603 | <i>Publication du rapport de voyage Des sauvages ou voyage du Sieur de Champlain</i> | Du 22 nov. 1612 au 15 fév. 1625 | <i>Reconfirmation des privilèges de Champlain</i> |
| 18 déc. 1603 | <i>Modification des Lettres Patentes</i> | Printemps 1613 | <i>Retour de Champlain à Québec</i> |
| 1604-1606 | <i>Retour de Champlain et explorations</i> | Automne 1613 | <i>Retour en France</i> |
| Hiver 1606-1607 | <i>Hivernage au Port-Royal</i> | 25 mai 1615 | <i>Arrivée à Tadoussac</i> |
| 1607 | <i>Retour en France</i> | Début sept. 1615 | <i>Arrivée au lac Simcoe</i> |
| 3 juin 1608 | <i>Retour à Tadoussac</i> | Automne 1615 | <i>Guerre contre les Iroquois</i> |
| Été 1608 | <i>Construction de l'habitation de Québec</i> | Hiver 1616 | <i>Passe l'hiver auprès du chef huron Atironta</i> |
| Juin 1609 | <i>Départ de Tadoussac pour Québec</i> | Fin août 1616 | <i>Départ pour la France</i> |
| 18 juin 1609 | <i>Départ de Québec pour l'île St-Éloi</i> | 1617 | <i>Retour en Nouvelle-France</i> |
| 22 juin 1609 | <i>Départ de l'île St-Éloi pour Québec</i> | 24 juin 1618 | <i>Arrivée à Tadoussac</i> |
| 22 juin 1609 | <i>Arrivée de Gravé du Pont de Tadoussac</i> | 1619 | <i>Année complète en France</i> |
| 28 juin 1609 | <i>Départ de l'expédition vers l'Iroquoisie</i> | Mai 1620 | <i>Retour en Nouvelle-France</i> |
| 3 juillet 1609 | <i>Départ de Ste-Croix vers Trois-Rivières</i> | Hiver 1620-1622 | <i>Hivernage des Français au Canada</i> |
| 12 juillet 1609 | <i>Départ des rapides de Chamblay vers l'Iroquoisie</i> | 6 juin 1622 | <i>Pourparlers de paix avec les Iroquois</i> |
| 29 juillet 1609 | <i>Rencontre avec les Iroquois au Lac Champlain</i> | 9 juin 1622 | <i>Rétoussances avec les Iroquois à Québec</i> |
| 1^{er} sept. 1609 | <i>Départ vers la France</i> | 31 juillet 1623 | <i>Pardon officiel du roi au meurtrier montagnais</i> |
| 26 avril 1610 | <i>Retour à Tadoussac</i> | 9 mai 1627 | <i>Boué doit évaluer les décisions prises entre les Montagnais et les Algonquins</i> |
| Début mai 1610 | <i>Champlain arrive à Québec</i> | 14 juillet 1627 | <i>Départ pour Trois-Rivières</i> |
| 14 juin 1610 | <i>Départ de Québec pour Trois-Rivières</i> | Janvier 1628 | <i>Aide de Champlain aux Montagnais (famine)</i> |
| | | Mai 1633 | <i>Retour de Champlain en Nouvelle-France</i> |
| | | 1652 | <i>Création de la Traite de Tadoussac</i> |

* Genésis Tremblay, SHM

jeu en ces débuts de colonisation de la France en Amérique du Nord.

* Version remaniée d'une conférence prononcée à l'université Laval le 28 mai 2003 dans le cadre du colloque annuel du *Gélio-Célio*. Les auteurs remercient l'UQAC qui a financé en partie la préparation de cet article via le Fonds d'intégration des chargé-e-s de cours de l'UQAC (FICC-UQAC-SOCCUQAC).

NOTES

1. Pour une vision plus récente sur la question voir une version remaniée d'un rapport préparé pour Parc Canada (remerciements Pierre Drouin et Jean Tanguay, de Parc Canada) Camil Girard, « Le début des alliances franco-amérindiennes de 1603—Premières Nations et révision des mythes fondateurs de l'histoire » dans Jean Désy, Jules Dufour et al., *Le GRH (Groupe de recherche et d'intervention régionale) 20 ans de recherche et d'intervention pour le développement local et régional*, Saguenay, GRH-UQAC, 2003, 219-238. Pour une vue plus globale des alliances sur la longue durée: Camil Girard, *Reconnaissance historique des peuples autochtones au Canada: Tombeaux et autonomie gouvernementale chez les Innu (Montagnais) au Québec 1603 à nos jours*, Symposium international sur la Résolution non violente des conflits dans les sociétés indigènes d'Amérique latine, tenu à Yautepac, Morelos, Mexico, les 29-31 mars 2004. Colloque organisé par le Conseil pour la Paix section Amérique Latine (CLAP - El Consejo Latinoamericano de Investigación para la Paz / Resolución no violenta de conflictos en Sociedades Indígenas en América Latina), en collaboration avec l'Université national de Mexico (UNAM) (<http://www.uqac.ca/3d3vgrh/>); Olive Patricia Dickason, *Canada's First Nations: A History of Founding Peoples from Earliest Times*, Toronto, McClelland & Stewart, 1993, p. 103; Frank Leaning, *Le Nageur et le Sauvage*, Paris, Klincksieck, 1999, pp. 165-173.
2. J.-L. Amélie, « La communication interculturelle », dans L. Turgeon, L. Delège et R. Duquet, dir., *Transferts culturels et missions: Amérique-Europe XVI^e-XX^e siècles*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1996, p. 57.
3. M. Espagne et M. Werner, dir., *Transferts: les relations interculturelles dans l'espace franco-allemand (XVIII^e et XIX^e siècles)*, Paris, Éditions Recherche sur les Civilisations, 1988, p. 5, cité par L. Turgeon, « De l'acculturation aux transferts culturels », *ibid.*, p. 14.
4. *ibid.*, p. 15.
5. Simone Clapier-Valladon, Pierre Mannoni, « Psychosociologie des relations interculturelles. Les contacts culturels », dans Jean Poirier, *Histoire des Mœurs*, vol. II, *Thèmes et Systèmes culturels*, Paris, Gallimard, 1991, p. 540-597; Camil Girard, *Culture et dynamique interculturelle. Trois hommes et trois itinéraires étonnants de leur vie*, Chicoutimi, Les Éditions JOL, 1997, p. 219-238.
6. Camil Girard, Édith Gagné, « Première alliance interculturelle: Rencontre entre Montagnais et Français à Tadoussac en 1603 », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XXV, n° 3, 1995, p. 3-14.
7. M. Wade, « French Indian Politics », *Handbook of North American Indians*, vol. 4, *History of Indian-White Relations*, Sturtevant, W.C., ed. Washington, Smithsonian Institute, 1969, p. 21.
8. M. D'Avignon, *Sauvage de Champlain et les alliances franco-amérindiennes: une diplomatie interculturelle*, Mémoire de maîtrise, Université Laval, Québec, 2001, p. 131.
9. B.G. Trigger, « The French Presence in Huronia: The Structure of Franco-Huron Relations in the First Half of the Seventeenth Century », *Canadian Historical Review*, vol. 49, n° 2 (juin 1968), p. 107.
10. D. Delège, *Le pays renversé. Amérindiens et Français en Amérique du Nord-Est (1600-1664)*, Montréal, Boréal, 1991, p. 64-65.
11. M. Mauss, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, (1950) 1983, p. 161.
12. *ibid.*, p. 162.
13. *Oeuvres de Champlain*, Édition de C. H. Laventure, Québec, Geo.-E. Deslauriers, vol. I 1870. Rééditée en fac-similé Montréal, Les Éditions du Jour, 1973 p. 242.
14. « Relation de 1603 », *Relations des Jésuites, 1611-1626* Tome I (contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France, Montréal, Les Éditions du Jour, 1972, p. 39.
15. D. Delège, *Op. cit.*, p. 67.
16. *Oeuvres de Champlain*, vol. I, *op. cit.*, p. 267.

17. *ibid.*, vol. II, p. 1003.
18. *ibid.*, p. 1183.
19. B. G. Trigger, *Les Indiens, la fourrure et les Blancs. Français et Amérindiens en Amérique du Nord*, Montréal, Boréal, 1992, p. 260.
20. *Oeuvres de Champlain*, vol. II, *op. cit.*, p. 1031.
21. *ibid.*, p. 1057.
22. *Relations des Jésuites*, *op. cit.*
23. *Oeuvres de Champlain*, vol. II, *op. cit.*, p. 548.
24. Trigger, B.G. (1968), *Op. cit.*, p. 114.
25. *Relations des Jésuites*, *Op. cit.*, p. 8.
26. Trigger, B.G. (1992), *Op. cit.*, p. 276.
27. G. Sagard, *Histoire du Canada et voyages que les frères mineurs recollects y ont faits pour la conversion des Indiens depuis 1615*, Paris, Librairie Tross, 1866, II, p. 444.
28. *Oeuvres de Champlain*, vol. I, *op. cit.*, p. 296-297, 302.
29. M. Rabele, *L'application des lois et règlements français chez les Autochtones de 1627 à 1760*, Québec, (2), 1981, p. 18.
30. *Dictionnaire biographique du Canada de l'an 1000 à 1700*, vol. 1, 1967, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p.311
31. *ibid.*, p.216-217
32. *ibid.*, p.311
33. *Oeuvres de Champlain*, vol. II, *op. cit.*, p.621-629
34. *Dictionnaire biographique du Canada*, *op. cit.*, p.216
35. *Oeuvres de Champlain*, vol. II, *op. cit.*, p.1047
36. *Dictionnaire biographique du Canada*, *op. cit.*, p.311
37. *Oeuvres de Champlain*, vol. II, *op. cit.*, p.1194
38. *ibid.*
39. *Dictionnaire biographique du Canada*, *op. cit.*, 1967, p.227
40. *Oeuvres de Champlain*, vol. II, *op. cit.*, p.1196
41. *Dictionnaire biographique du Canada*, *op. cit.*, p.82
42. *ibid.*, p.653
43. *Oeuvres de Champlain*, vol. II, *op. cit.*, p.1198
44. *ibid.*, p.1204
45. *ibid.*, p.1199
46. Lucien Campeau, *Monument aux Noyés Français, à Établissements à Québec (1616-1634)*, Québec et Rome, Les Presses de l'Université Laval et Apud Monumenta Hist. Soc. Iesu, 1979, p. 386 ss et 65
47. *ibid.*, p. 393
48. *ibid.*, p. 396
49. *Dictionnaire biographique du Canada*, *op. cit.*, p.20
50. Selon Étienne MacLeod-Jury, qui ne fournit aucune référence à l'existence d'un autre chef montagnais nommé Anadabijou dont il sera question d'ici peu, le chef Anadabijou qui conduisit l'alliance de 1603 et mourut en 1611 serait le père de Miristou (DBC « Anadabijou », p. 61-62; « Miristou », p. 520). Les écrits de Champlain ne permettent pas de souligner que le chef Anadabijou mort en 1611 est le même que celui de 1603, que ce dernier est le père de Miristou, ou que le « premier Anadabijou » est celui de 1603, lequel aurait très bien pu succéder à un autre du même nom.
51. *Oeuvres de Champlain*, vol. II, *op. cit.*, p.1022
52. *ibid.*, p.1024
53. *ibid.*
54. *Dictionnaire biographique du Canada*, *op. cit.*, p.520
55. *ibid.*, p.216
56. *Oeuvres de Champlain*, vol. II, *op. cit.*, p.1026
57. *ibid.*, p.1026-1027
58. Girard, C. et Gagné, *Op. cit.*
59. Andrée Lapie, Jean-Maurice Brisson et al., *Le statut juridique des peuples autochtones au Québec et le pluralisme*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1996, p.35.
60. Olive Patricia Dickason, *Canada's First Nations: A History of Founding Peoples from Earliest Times*, 1993, p. 103.
61. Olive Patricia Dickason, *Le Mythe du Sauvage*, Québec, Septentrion, 1993, p. 218, 220-222; Sur les revendications ultérieures des Montagnais, Camil Girard, « Un document inédit sur les droits territoriaux. Le prêt des Innus du comté Saguenay en 1851 », *Saguenayensis*, vol. 45, n° 1, janvier-mars 2003, p. 35-42.
62. Sur la question voir Michel Morin, *L'insurrection de la souveraineté autochtone*, Montréal, Boréal, 1997, p. 88 ss.

Un hôpital « pour des cas réservés » : l'Hôpital Sainte-Élisabeth

par François Guérard
Professeur département sciences humaines, UQAC

L'Hôpital Sainte-Élisabeth de Roberval n'a que faiblement marqué les mémoires au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ceux des historiens de la région qui en parlent lui consacrent tout au plus un paragraphe¹. La monographie de l'histoire de la congrégation religieuse qui a dirigé l'établissement dans un premier temps glisse rapidement sur le sujet². Aucun historique de l'institution, comme il en existe généralement au moins un rédigé à l'occasion d'un anniversaire, n'est disponible. Interrogés au hasard, les gens de Saguenay, agglomération proche de Roberval, ignorent le plus souvent jusqu'à l'existence passée de l'Hôpital Sainte-Élisabeth. Ajoutons que le relatif silence ou oubli qui l'entoure n'est pas nouveau : une tournée dans les périodiques régionaux, y compris dans le journal local de Roberval, *L'Étoile du Lac*, montre que, déjà, à son ouverture, l'établissement générait fort peu de remous sur la place publique.

Pareil désintérêt, ou ignorance, peut étonner. Après tout, la période d'activité de cet hôpital n'est pas si éloignée puisque sa construction remonte au début des années 1950. De plus, sa forte taille paraît de nature à attirer l'attention : à ses débuts, pas moins de 800 patients y sont hospitalisés. Enfin, le fait qu'il desserve une clientèle spécifique le distingue des hôpitaux généraux que l'on trouve déjà en région. Il s'agit, en effet, du seul grand hôpital pour handicapés mentaux qu'ait connu le Saguenay-Lac-Saint-Jean, érigé à grands renforts de subventions gouvernementales.

Comment expliquer le peu d'attention ou d'intérêt suscité par un tel établissement? Peut-être, en retraçant son histoire, des éléments de réponse à cette question surgiront-ils.

L'hospitalisation des malades et handicapés mentaux avant les années 1950

Jusqu'en 1952, la région était dépourvue de services d'hôpitaux destinés spécifiquement aux malades ou handicapés mentaux.

Certes, à la fin du XIX^e siècle et dans les premières décennies du XX^e, l'Hôtel Dieu Saint-Vallier de Chicoutimi abrite un hospice qui reçoit notamment des handicapés mentaux légers issus de la région³. Sa direction tente d'ailleurs, vers 1890, de faire reconnaître l'établissement comme hôpital pour aliénés par les autorités de la province, mais en vain⁴. En fait, les personnes atteintes de troubles mentaux sévères et que l'on désire hospitaliser sont envoyées à l'Asile Saint-Michel-Archange (l'actuel Centre hospitalier Robert-Giffard), aux abords de Québec. En 1886, par exemple, cinq patients du comté de Chicoutimi y sont hébergés⁵. Certains sont de là expédiés vers un autre établissement comme l'Asile de Baie-Saint-Paul ou, pour les femmes, celui de Saint-Ferdinand d'Halifax. Pour tout l'Est du Québec, Saint-Michel-Archange constitue de la sorte la plaque tournante des services hospitaliers dédiés aux problèmes mentaux. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean évolue à cet égard dans l'aire d'influence de Québec.

Une vague de constructions d'hôpitaux

C'est finalement en 1962 que la région est dotée d'un établissement pour handicapés mentaux, avec l'ouverture de l'Hôpital Sainte-Élisabeth de Roberval. Cette ouverture s'inscrit dans un contexte de redéploiement massif du dispositif hospitalier du Québec, alors que, durant les années 1950, les constructions d'hôpitaux se multiplient. Qu'il suffise, à ce propos, de mentionner que dans la région, trois hôpitaux généraux publics s'ajoutent aux trois déjà présents : l'Hôtel Dieu Notre-Dame-de-l'Assomption à Jonquières en 1953, l'Hôtel-Dieu du Christ-Roi à Alma en 1954 et l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur-de-Jésus à Dolbeau en 1955. Quant à l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier de Chicoutimi, il est agrandi. En fait, si, en 1960, à l'aube de la Révolution tranquille, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean dispose de services hospitaliers dans tous ses principaux centres, c'est en partie dû à la vague de construction des années 1950.

Cette effervescence, en une dizaine d'années, donne à la région plus de lits d'hôpitaux que ne l'avait fait la première moitié du siècle. Elle s'explique, entre autres, par la volonté affichée par les gouvernements fédéral et provincial de doter toutes les populations du Québec de services hospitaliers adéquats. C'est ainsi que le gouvernement fédéral, dans le cadre du Programme national d'hygiène publique mis sur pied en 1948 par le ministre Paul Martin, subventionne la construction d'hôpitaux partout au Canada. L'Hôpital Sainte-Élisabeth de Roberval bénéficie des deniers de ce programme⁹. Le gouvernement du Québec également participe au financement de la construction du nouvel hôpital⁸.



Le bâtiment de l'hôpital est imposant. L'automobile au pied des marches de l'entrée centrale permet d'en jauger la stature.

Un hôpital de forte taille passé inaperçu

L'un des traits les plus marquants à l'époque dans le domaine de l'hospitalisation des malades et handicapés mentaux, est l'énormité des principales institutions. D'après les données du Recensement du Canada de 1951, Saint-Jean-de-Dieu sur l'île de Montréal héberge 6 010 patients publics, Saint-Michel-Archange aux abords de Québec, 4 341, l'asile protestant de Verdun, 1 632, l'Asile de Baie-Saint-Paul dans Charlevoix, 1 126, celui de Saint-Ferdinand d'Halifax, 955. Ces établissements datent du XIX^e siècle et, d'abord assez petits, ont atteint leurs fortes tailles à travers toute une série d'agrandissements. Ceux créés par la suite, avant les années 1950, sont plus modestes.

Dès son ouverture, Sainte-Élisabeth est doté d'une capacité théorique de 750 lits, ce qui en fait le premier grand hôpital pour malades ou handicapés mentaux érigé depuis bien longtemps au Québec. En nombre de lits, dans la région, aucun hôpital ne peut s'y comparer, pas même l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier de Chicoutimi. Le nouvel établissement est situé dans un bâtiment dont la construction, à l'origine entreprise pour un collège classique, avait été interrompue. Le bâtiment finalement érigé est imposant. Dans une localité qui compte alors seulement environ 4 900 habitants⁹, il représente un ajout massif à l'environnement local.

On s'attendrait à ce que pareil événement suscite un certain intérêt. Or, c'est à peine si *L'Étoile du Lac*, le journal de Roberval, consacre quelques très courts articles à l'hôpital durant sa construction. Les autorités politiques cherchent pourtant à faire valoir les subventions gouvernementales : le journal indique que le député provincial du comté de Roberval, Antoine Marcotte, lui a signalé l'attribution d'une très grosse subvention pour cet hôpital¹⁰. Quant à l'Union nationale, dans un film de promotion, elle mentionnera l'Hôpital Sainte-Élisabeth parmi les réalisations sanitaires importantes de son gouvernement¹¹.

Le seul événement vraiment souligné par la presse locale est la bénédiction de la chapelle d'une capacité de 600 places érigée dans l'établissement et, par la même occasion, de l'établissement lui-même¹². Il semble que pour la communauté robervaloise, ou du moins pour la direction du journal local, l'ouverture de ce grand hôpital constitue un événement dont le caractère religieux, bien plus que sanitaire, mérite l'attention. Il est vrai qu'à l'époque, presque tous les hôpitaux québécois pour malades ou handicapés mentaux sont dirigés par des religieux ou des religieuses.

Une congrégation religieuse expérimentée dans les soins aux handicapés mentaux

Pour la direction et l'organisation des soins, le gouvernement s'entend avec la congrégation religieuse des Petites franciscaines de Marie. Ces dernières n'en sont pas à leur coup d'essai dans le domaine de la maladie mentale : elles dirigent l'Asile de Baie-Saint-Paul depuis 1891, lequel dessert une clientèle de malades mentaux et, surtout, d'handicapés mentaux.

L'Asile de Baie-Saint-Paul, par sa localisation sur le bord du fleuve à l'écart de l'axe du Saguenay, ne peut être considéré comme un établissement de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il n'en est pas moins situé, de sa création jusqu'en 1951, dans le diocèse de Chicoutimi. C'est à la suite de négociations entre le curé Fafard de Baie-Saint-Paul et l'évêque de l'époque, monseigneur Louis-Nazaire Bégin, que la congrégation s'établit dans la petite localité¹³. Entre l'arrivée des sœurs à l'Asile de Baie-Saint-Paul et l'ouverture de l'Hôpital Sainte-Élisabeth, plus de soixante ans se sont écoulés, au cours desquels la congrégation a fondé nombre d'hôpitaux, d'hospices et d'écoles à divers endroits du Québec et des États-Unis. Au moment de l'ouverture de Sainte-Élisabeth, les Petites franciscaines de Marie comptent plus de 650 religieuses au Québec et aux États-Unis. À Sainte-Élisabeth même, leur nombre oscille entre 32 et 39 durant les années 1950 et 1960¹⁴.

Une clientèle venue d'ailleurs dans un hôpital relégué à l'écart

L'Hôpital Sainte-Élisabeth n'a pas de vocation régionale : la majorité de sa clientèle lui sera expédiée de Saint-Michel-Archange. C'est le cas des premiers patients, une quarantaine, arrivés en février 1952¹⁴. Certains proviendront également de l'Asile de Baie-Saint-Paul et de l'Asile Saint-Jean-de-Dieu sur l'île de Montréal. La direction de l'hôpital peut cependant accueillir des patients séniles de la région sans avoir à faire autoriser leur admission.

Pourquoi le gouvernement choisit-il d'établir un pareil hôpital au Saguenay-Lac-Saint-Jean, si la plupart des patients doivent provenir d'ailleurs? À vrai dire, cette façon de faire n'est pas nouvelle, puisque des établissements comme ceux de Baie-Saint-Paul et de Saint-Ferdinand d'Halifax sont depuis le XIX^e siècle alimentés en patients de la même manière. Dans les années suivantes, ce sera aussi le cas de nouveaux hôpitaux psychiatriques établis en d'autres régions : l'Hôpital Saint-Charles de Joliette et l'Hôpital des Laurentides situé à l'Annonciation recevront leurs patients des grands hôpitaux montréalais. Les décisions quant à la répartition des malades et handicapés mentaux dans la province relèvent alors des surintendants médicaux des deux principaux asiles, Saint-Michel-Archange et Saint-Jean-de-Dieu. Les éventuels patients sont d'abord acheminés vers ces deux établissements où leur état est évalué et les décisions prises quant au traitement qui leur sera réservé, incluant, le cas échéant, le lieu d'hospitalisation.

Si les patients peuvent ainsi être hospitalisés loin de leurs milieux d'origine, c'est que leur hospitalisation constitue alors une mise à l'écart, un retrait de la vie en société. Le problème de la santé mentale se trouve ainsi évacué du cadre de vie du reste de la population. Aussi ne s'étonnera-t-on pas que les hôpitaux pour malades ou déficients mentaux, comme Sainte-Élisabeth, soient à l'instar de leur clientèle, relégués à l'écart. À Roberval, des bâtiments institutionnels plus anciens avaient accaparé le bord de l'eau : l'Hôtel-Dieu Saint-Michel, le couvent des Ursulines, le palais de justice, le Collège Notre-Dame jouxtent le lac Saint-Jean. L'hôtel de ville et l'église Notre-Dame en sont tout près également. Ils sont au cœur de la vie robervaloise. Lorsque le site du collège avorté est retenu pour y dresser le nouvel hôpital, on choisit en même temps un emplacement rejeté loin du lac, dans un secteur aux limites du lotissement résidentiel. C'est sur un site encore plus éloigné qu'en 1961, l'Institut La Chesnaie de Roberval, destiné aussi à une clientèle handicapée, ouvrira ses portes. Le rejet social des personnes atteintes de troubles mentaux se trouve de la sorte symboliquement, et puissamment, inscrit dans l'espace.

Ce rejet peut aussi s'exprimer dans la gêne de nommer l'hôpital par sa fonction exacte. Ainsi, dans un article de journal où la Chambre de commerce locale vante, en 1951, les mérites de la ville, elle parle de l'hôpital en construction comme d'un établissement prévu « pour

des cas réservés »¹⁵, évitant ainsi de préciser la nature exacte de sa clientèle. Dans le même ordre d'idées, une ancienne résidente des abords de l'hôpital se rappelle qu'à l'école, durant la deuxième moitié des années 1970, elle préférerait taire la localisation de la maison familiale plutôt que de subir les moqueries de ses camarades¹⁶.

Un hôpital bondé

Peu de temps après son ouverture, l'Hôpital Sainte-Élisabeth opère à pleine capacité. Ouvert avec une capacité théorique de 750 lits, il accueillera, en fait, une moyenne quotidienne d'environ 800 patients durant les années 1950. On entend par capacité théorique un nombre de lits calculé selon des normes basées sur la superficie de plancher disponible. Dresser plus de lits que ne le prévoient ces normes n'a rien d'exceptionnel à l'époque dans les hôpitaux pour malades et handicapés mentaux. Saint-Michel-Archange, Saint-Jean-de-Dieu sont peuplés bien au-delà de leur capacité théorique. Le besoin alors ressenti d'ériger de nouveaux hôpitaux comme celui de Roberval n'a donc rien d'étonnant : pour désengorger les principaux établissements, il faut de nouveaux lits.

Soixante ans auparavant, l'établissement de Baie-Saint-Paul était devenu un asile pour des raisons à peu près similaires : le gouvernement cherchait alors à retirer des asiles existants, tout autant débordés, les malades considérés comme ne présentant pas de chance de guérison, ou, selon la terminologie alors en vigueur, les « idiots », de même que les personnes séniles. C'est un peu dans une même ligne de pensée qu'est ouvert Sainte-Élisabeth.

Un hôpital sous le feu des critiques

La construction de l'Hôpital Sainte-Élisabeth participe d'une dernière grande poussée de croissance du dispositif hospitalier québécois pour les malades et handicapés mentaux. Elle constitue l'une des plus tardives manifestations d'envergure d'une conception de la prise en charge de la maladie mentale centrée sur l'internement dans une institution. La construction, hors des grands centres, de nouveaux établissements de forte taille comme celui de Roberval, ou comme l'Hôpital Saint-Charles de Joliette en 1959 (1 360 lits) et l'Hôpital des Laurentides à L'Annonciation en 1960 (près de 800 lits), devait permettre d'éponger un flot croissant de malades à interner. Et de fait, les années 1950 constituent au Québec le sommet de l'internement des malades et déficients mentaux, au terme d'un long processus d'institutionnalisation amorcé au milieu du XIX^e siècle.

Mais l'énormité des asiles de l'époque, l'internement sur une grande échelle, n'ont pas la faveur d'une nouvelle génération de spécialistes des troubles mentaux. Les jeunes psychiatres d'alors ont une toute autre conception de la façon de prendre soin des malades atteints de tels troubles. Cette conception est exposée notamment dans le rapport de la Commission d'étude des hôpitaux psychiatriques, connue sous le nom de Commission Bédard¹⁷,

Déposé en 1962, le rapport critique vivement l'organisation des soins à l'Hôpital Sainte-Élisabeth, comme il le fait pour la plupart des établissements pour malades mentaux du Québec. Examinons certaines de ces critiques : elles témoignent d'une remise en question fondamentale de la prise en charge de la maladie et de la déficience mentales, remise en question qui aura ses effets sur l'avenir de l'Hôpital Sainte-Élisabeth.

Les commissaires se désolent du désœuvrement des patients, de l'absence d'activités thérapeutiques à Sainte-Élisabeth :

Sauf pour environ 50 malades, qui travaillent assez régulièrement à diverses tâches dans l'hôpital, la journée typique de certaines de malades à Roberval consiste à se bercer inlassablement en écoutant la radio [...] et en respirant une atmosphère viciée par la fumée. Le spectacle de ces rangées de berceurs accaparant tout l'espace vital de la pièce illustre bien l'inactivité pénible à laquelle l'hôpital soumet les malades¹⁹.

Dans le même ordre d'idée, on s'étonne que, durant les mois froids, seulement 5 % des malades aient accès à des activités extérieures. Même l'été, ces activités doivent être bien réduites, si on en juge d'après les photographies qui montrent l'immense terrain où est situé l'hôpital, et qui font ressortir une étonnante nudité en termes d'aménagements. Manifestement, au-delà d'une enceinte clôturée où les patients peuvent prendre l'air, ce terrain n'est que peu ou pas utilisé. Par ailleurs, à en croire le rapport des commissaires, pour la plupart des patients, les seuls traitements à l'Hôpital Sainte-Élisabeth sont d'ordre médicamenteux par l'administration de tranquillisants. D'autres commentaires peu louangeurs vont aux choix d'aménagement intérieur effectués lors de la construction, à l'absence de certains équipements et au peu de souci affiché par la direction pour rehausser la qualité des soins donnés aux patients en vue d'améliorer leur état de santé mentale.

Le manque de personnel qualifié est également dénoncé : la direction médicale est confiée à un omnipraticien plutôt qu'à un psychiatre; quatre infirmières licenciées seulement, toutes religieuses, travaillent à l'hôpital, dont une seule spécialisée en psychiatrie; les 63 préposés aux malades n'ont « aucune espèce de formation théorique ou pratique »²⁰; aucune personne formée en psychologie ou en travail social n'est rattachée à l'hôpital; deux médecins seulement le sont, à temps partiel, pour les soins physiques.

Deux conceptions s'affrontent ici. Longtemps dominante, celle qui a guidé la création de l'Hôpital Sainte-Élisabeth vit ses dernières heures. L'autre gouvernera les réformes de la santé mentale au Québec dans les années qui suivront. Or, si la première s'avère peu interventionniste d'un point de vue thérapeutique dans le cas des



Les principales divisions de l'hôpital sont ici bien visibles. Les femmes logent dans l'aile gauche, les hommes dans l'aile droite. La partie centrale abrite divers services et équipements : foinaises, buanderie, cuisines, chapelle, notamment.

handicaps mentaux, la seconde croit beaucoup plus en la possibilité d'améliorer l'état des patients. Les nouveaux spécialistes de la santé mentale font preuve d'un enthousiasme marqué quant au potentiel thérapeutique de la science moderne.

Aux yeux des commissaires, les établissements comme Sainte-Élisabeth reconduisent des façons de faire dépassées et n'offrent pas à leurs patients les services thérapeutiques nécessaires. Les commissaires les perçoivent comme « d'immenses garderies qui deviennent des succursales et des entrepôts où Saint-Jean-de-Dieu et Saint-Michel-Archange peuvent maintenant déverser à volonté le trop-plein de leur clientèle »²¹. En somme, dix ans à peine après son ouverture, l'Hôpital Sainte-Élisabeth paraît déjà déphasé, ce que les commissaires expriment sans détour, parlant à son sujet du « concept périmé d'un hôpital psychiatrique pour chroniques »²².

Rapprocher les services

Dans tout le Québec, le rapport de la Commission sera suivi de réformes majeures. Les commissaires, dans leurs recommandations concernant Sainte-Élisabeth, prennent en compte l'organisation des services psychiatriques pour l'ensemble du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ils pensent qu'une fois doté d'un personnel adéquat, l'Hôpital Sainte-Élisabeth « devrait admettre ses malades directement et s'en tenir à des patients de la région »²³. Dans leur idée, il devrait donc devenir une institution à vocation régionale plutôt que de servir de déversoir de l'Hôpital Saint-Michel-Archange. On entend ainsi mettre un terme au système séculaire selon lequel des milliers de personnes atteintes de troubles mentaux avaient été antérieurement délocalisées et hospitalisées loin de leur milieu d'origine et de leurs proches. Le témoignage d'un ex-patient de Sainte-Élisabeth illustre bien ce type de trajectoires :

Je suis né à Trois-Rivières, le 26 décembre 1931. À l'âge de neuf ans, mes parents me plaçaient [sic] à l'Hôpital Saint-Michel-Archange, à Québec, où ils vinrent me voir occasionnellement

durant mon séjour de trois ans. On me transféra ensuite au Pavillon de la Jemmerais [école pour enfants déficients rattachée à Saint-Michel-Archange], mes parents venant m'y voir de temps à autre, tandis que j'y apprenais divers métiers. [...] Je fus ensuite six ans sans recevoir de visite et quand le médecin l'apprit, il me transféra, alors que j'avais 21 ans, à l'hôpital Sainte-Élisabeth de Roberval, le 15 mai 1953¹⁸.

De Trois-Rivières à Beauport, en banlieue de Québec et à Roberval, le patient pouvait ainsi se retrouver ballotté d'institution en institution et, par la même occasion, de région en région. En vue d'éviter de telles trajectoires et de mieux desservir les populations locales, on privilégiera désormais des centres de traitement à la fois plus nombreux, plus petits et mieux distribués sur le territoire. Les commissaires, s'inspirant de rapports de l'Organisation mondiale de la Santé, posent ainsi le principe suivant : « Les malades mentaux doivent être traités près de leur lieu de résidence, afin de leur éviter le déracinement social et leur permettre de garder contact avec leur famille, leurs amis et leur milieu habituel. »¹⁹

C'est dans cet esprit d'un rapprochement des services de santé mentale que les commissaires préconisent l'ouverture d'unités psychiatriques dans les hôpitaux généraux. Soulignons qu'une telle unité avait déjà été mise sur pied à l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier de Chicoutimi durant les années 1950, de même qu'un dispensaire d'hygiène mentale. Une autre unité psychiatrique sera organisée à l'Hôtel-Dieu Saint-Michel de Roberval dans la décennie suivante. Ouvriront leurs portes également des établissements de services spécialisés qui visent une clientèle proche de celle de Sainte-Élisabeth : l'Institut La Chesnaie par exemple, créé en 1961 à Roberval, prend charge de déficients mentaux²⁰, et en 1973, un établissement psychiatrique, l'Institut Roland-Sauzier, ouvre à Chicoutimi-Nord.

On vise donc à ce que le patient demeure dans sa région. Pour ceux déjà internés et dont les liens avec leur milieu d'origine sont rompus, la situation ne pourra se corriger que lentement. Ainsi, une évaluation des bénéficiaires de l'établissement en 1979 montre que 42 % d'entre eux proviennent encore de l'extérieur de la région. Cette clientèle est lourdement handicapée, peu autonome et en moyenne assez âgée²¹. Il semble bien qu'il s'agisse là d'un héritage de la période où l'établissement recevait ses clients principalement de Saint-Michel-Archange. La même année, on note que les problèmes de la clientèle s'alourdissent en raison de son vieillissement²². En outre, on sait qu'en 1975, la durée moyenne du séjour des 334 patients chroniques se montait à dix ans et neuf mois²³.

Améliorer la qualité de vie des patients : une question d'espace

À la suite du rapport de la Commission Bédard en 1962, le nombre de patients hébergés tendra à décroître, comme d'ailleurs la capacité d'accueil. Il faut préciser ici qu'au temps de la construction

du bâtiment, on logeait beaucoup de patients en peu d'espace. La Commission Bédard dénonce que lors de l'aménagement initial, « afin d'obtenir le plus d'espace possible pour des lits, on a sacrifié les locaux pour occupation thérapeutique et activités récréatives »²⁴. Les patients couchaient dans de grands dortoirs où s'aigraient les rangées de lits étroits. La commission Bédard fait ainsi état de dix départements comptant de 52 à 135 patients. Ces derniers ne disposaient donc que de fort peu d'intimité.

Pareil aménagement de l'espace intérieur et ses conséquences sur la qualité de vie des patients allaient donner lieu par la suite à de vives critiques. Témoin le débat qui suit la visite du ministre Denis Lazure en 1979²⁵. Lazure avait été l'un des trois psychiatres membres de la Commission Bédard au début des années 1960. Lorsqu'il visite l'hôpital près de vingt ans plus tard, il constate qu'on y trouve encore de grands dortoirs, ce qu'il juge inacceptable. D'après un article de journal, il déclare que « Si l'on rencontrait une telle situation dans un hôpital général, il y aurait certes une révolution en dedans d'un mois. Cette situation est inacceptable, en 1979, dans un hôpital, même s'il s'agit de malades mentaux qui ont le droit, au moins, à un minimum d'intimité. »²⁶

Le mot d'ordre est précisément devenu que le malade mental constitue un malade comme les autres, et qu'il doit être traité sur le même pied, avec la même dignité. Déjà dans les années 1950, une série de documentaires sur la maladie mentale réalisés par l'Office national du film du Canada en collaboration avec le ministère fédéral de la Santé, avait promu cette idée que « les maladies mentales sont des maux ordinaires comme tant d'autres, qu'ils peuvent être soignés, et surtout qu'ils peuvent être guéris »²⁷. C'est suivant cette ligne de pensée, à laquelle souscrit la Commission Bédard, qu'on recommande dans les hôpitaux psychiatriques la division des grands dortoirs en chambres, ce qui évidemment réduit la capacité d'accueil.

Cette transformation n'avait été que partiellement effectuée à Roberval. Ainsi, on sait qu'en 1977, presque 60 % des 365 lits sont regroupés dans cinq dortoirs comptant respectivement 25 lits (deux fois), 42, 61 et 64 lits, et 32 % sont répartis dans 13 dortoirs de 6 à 12 lits²⁸. L'établissement, critiqué en 1962 comme institution rétrograde parmi bien d'autres semblables, se retrouve cette fois, en 1979, seul sur la sellette.

L'intégration au milieu régional

Entre temps, l'établissement a tout de même connu des transformations importantes qui ont en commun de mieux l'intégrer à la société locale et régionale, de le rendre plus visible aussi. Dans les années 1960 déjà, et avec plus de force dans la décennie suivante, s'affirme une volonté de retourner dans la société une partie de la population des asiles. Dans cette optique, Sainte-Élisabeth adopte de nouvelles façons de faire qui favorisent la réinsertion sociale de



Pour la première fois, en 1969, des patients partent en pique-nique hors de l'hôpital. Ils sont encadrés, à gauche, par une religieuse, et à droite par P.-A. Lambert, d. g. de l'hôpital ainsi que le dr Iréné Audet, préposé à la médecine générale.

L'Étoile du Lac, 16 juillet 1969

C'est le cas de celles organisées pour le Noël des malades en décembre 1972. Le journaliste profite de l'occasion pour redresser l'image sombre accolée aux établissements pour malades et handicapés mentaux : « Il ne faut pas penser que les patients sont enchaînés, attachés à leur lit, voire même bousculer [sic]. Les choses ont changé dans les hôpitaux psychiatriques. »⁴²

ses patients et, du même coup, mettent l'hôpital bien plus fréquemment en contact avec la population proche.

Ainsi, à la fin des années 1960, y organise-t-on la mise en foyer d'accueil : en 1970, 165 foyers lui sont affiliés³⁶. En 1969, une salle est aménagée aux fins de travaux visant la réadaptation³⁶. La même année, pour la première fois, des groupes de patients sont amenés en pique-nique hors de l'institution, en l'occurrence au lac des Bouleaux³⁷. Un service d'aide à l'enfance et à l'adolescence est aussi ouvert. Il s'agit d'un service de consultation externe pour le diagnostic et le traitement de jeunes de zéro à 18 ans présentant un retard de développement. À la suite des réformes du système d'éducation et du transfert des cours de sciences infirmières des écoles d'hôpitaux vers le réseau d'enseignement dans les années 1970, le Centre accueille également des stagiaires de cégeps et de commissions scolaires pour leur formation en techniques infirmières ou comme infirmières auxiliaires. C'est à la fois pour cet enseignement et pour les loisirs des patients qu'un système de télévision en circuit fermé est inauguré en 1970³⁸. Des liens sont ainsi établis avec la société locale et régionale, laquelle en vient à appuyer les activités de l'établissement : en témoignent, par exemple, la participation d'une chorale de paroisse à la messe de minuit des patients, suivie d'une visite de l'établissement pour les choristes³⁹, de même que le don de 12 000 \$ du Club Kiwanis pour la mise sur pied d'une unité de soins dédiée à l'enfance inadaptée d'âge préscolaire⁴⁰.

Avec ces réformes, ce ne sont pas seulement les patients qui entrent en contact avec la population locale, c'est l'hôpital même qui, naguère parachuté par le gouvernement provincial dans un secteur à l'écart avec des patients venus d'ailleurs, s'ouvre sur la société environnante en lui offrant divers services. Il en résulte notamment que, durant les années 1970, le journal *L'Étoile du Lac* s'intéresse à l'établissement bien plus qu'auparavant. Certaines activités des patients sont ainsi soumises aux lecteurs du journal⁴¹.

Un passage pénible vers la laïcisation

Au fil des transformations, l'hôpital a changé non seulement ses méthodes de soins, mais aussi de nom et de gestionnaires. Ce changement s'effectue dans des circonstances malheureuses. À la suite de plaintes concernant des malversations auxquelles se serait livrée l'administration de l'hôpital quant à l'usage des fonds publics, l'escouade des fraudes de la Sûreté du Québec saisit en mars 1972 cinquante caisses de documents qui seront examinés par les comptables du ministère de la Justice⁴². D'après le journal *Le Soleil*, les processus d'attribution des contrats aux fournisseurs externes ainsi que de nomination aux postes de direction auraient indûment favorisé les personnes associées à un certain réseau d'acteurs souvent apparentés. Sentant la soupe chaude, le président du conseil d'administration laïque de l'hôpital s'empresse de rappeler qu'il n'a qu'un rôle consultatif auprès des administratrices de l'établissement, toutes des religieuses⁴³.

Cette affaire a vraisemblablement précipité le changement de gestionnaire et de nom de l'établissement. Rappelons toutefois qu'au début des années 1970, dans tout le Québec et pour tous les types d'hôpitaux, survient une vague de cessions d'hôpitaux des congrégations religieuses au gouvernement : le contexte est éminemment favorable à l'abandon de la propriété et de la direction d'hôpitaux par les congrégations religieuses. Quoi qu'il en soit, en 1973, l'Hôpital Sainte-Élisabeth est réincorporé sous le nom de Centre psychiatrique de Roberval⁴⁴. Il devient un centre d'accueil pour handicapés mentaux, tout en offrant environ 25 lits de traitement psychiatrique de courte durée. Le Centre disparaîtra en 1990-1991 dans le cadre d'un réaménagement des services régionaux de santé et de déficience mentales⁴⁵. Au cours des dernières années, il a tout de même retrouvé pour quelque temps ses fonctions anciennes, en hébergeant temporairement les patients de l'unité psychiatrique incendiée de l'Hôtel-Dieu Saint-Michel de Roberval.

Un silence qui s'explique

Dans une première période, celle de la construction et des années précédant les réformes de la santé mentale, divers éléments concourent à entourer de silence l'Hôpital Sainte-Élisabeth. C'est le cas de la propension à mettre à l'écart les déficients mentaux et les établissements qui les prennent en charge. On parle peu de ceux et celles qui ont été évacués du tissu social, que l'on cache. Le faible ancrage de l'établissement dans le milieu régional aide aussi à expliquer que la presse y prête peu d'attention. Par contre, à partir de la fin des années 1960, l'établissement s'ouvre à ce milieu, établit des liens avec la société locale et régionale et devient nettement plus visible. D'institution provinciale greffée artificiellement en territoire robervalois, l'établissement devient une institution régionale.

Un autre facteur peut aider à comprendre que l'on n'ait pas été porté à revenir sur l'histoire de l'Hôpital Sainte-Élisabeth : la succession de dénonciations, voire de scandales qui l'affligent périodiquement lui confèrent un passé par moments peu glorieux. Ouvert en 1952 suivant un modèle largement critiqué dix ans plus tard par la Commission Bédard, soumis à une enquête publique pour malversations en 1972, dénigré en 1979 pour le maintien de conditions de vie des patients jugées d'un autre âge, il se retrouve régulièrement sous le feu des critiques. Or, la confection d'historiques des institutions se nourrit le plus souvent d'anniversaires à célébrer, de dirigeants et de personnel dont on entend souligner le dévouement et la compétence, de souvenirs plaisants à raviver et à diffuser, en un mot d'une fertilité qui s'érige difficilement sur un passé aussi encombré d'événements malheureux.

NOTES

1. « La Chambre de commerce demande... », *L'Étoile du Lac*, 29 mars 1951, p. 2.
2. Normand Perron et Camil Girard, *Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Institut québécois de recherche sur la culture, 1995, p. 526-527; Rossel Vien, *Histoire de Roberval cœur du Lac-Saint-Jean*, Société historique du Saguenay, 1954, p. 329.
3. Sœur Marie-Michel-Archange, *Par ce signe tu vivras. Histoire de la Congrégation des Petites Franciscaines de Marie (1889-1955)*, Baie-Saint-Paul, Les Petites Franciscaines de Marie, 1956, p. 515-516.
4. Normand Perron, *op. cit.*, p. 48 et 72.
5. *ibid.*, p. 72.
6. Québec (province), « Erreton des aliénés », *Documents de la Session* 51-52 Victoria (1889), 132 p.
7. Voir (Canada) Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, *Programme national d'hygiène 1948-1965*, Ottawa, 1965, p. 130.
8. Il est question d'un montant de près de deux millions accordé par le ministre de la Santé en vertu d'un arrêté ministériel du 2 février 1951. Voir : « Octroi provincial de 1 972 172 \$ à l'Hôpital Sainte-Élisabeth de Roberval », *L'Étoile du Lac*, 8 février 1951.
9. Donnée du Recensement du Canada, 1951.
10. « Octroi provincial de 1 976 172 \$ à l'Hôpital Sainte-Élisabeth de Roberval », *L'Étoile du Lac*, 8 février 1951.
11. Film *L'Hygiène et la santé sous Maurice D'Alessio*, Sans date, conservé aux Archives nationales du Québec à Québec. D'après le texte, le film paraît réalisé en 1959.
12. « Consécration du maître-autel de l'Hôpital Sainte-Élisabeth », *L'Étoile du Lac*, 21 février 1952; « Bénédiction de l'Hôpital Sainte-Élisabeth », *L'Étoile du Lac*, 28 février 1952.
13. Concernant la fondation de l'Asile de Baie-Saint-Paul, voir Sœur Marie-Michel-Archange, *op. cit.*, 1956.

14. La liste des œuvres actives de la congrégation, le nombre de religieuses peuvent être trouvés dans *Le Canada ecclésiastique*, Librairie Beauchemin, années concordées.
15. « Les malades arrivent », *Le Progrès du Saguenay*, 28 février 1952, p. 16.
16. « La Chambre de commerce demande... », *L'Étoile du Lac*, 29 mars 1951, p. 2.
17. Cette information nous provient de Marion Leclerc de la Société d'histoire de Roberval.
18. Québec, *Commission d'étude des hôpitaux psychiatriques* (Commission Bédard), *Rapport de la Commission d'étude des hôpitaux psychiatriques*, 1962, 157 p.
19. *ibid.*, p. 71.
20. *ibid.*, p. 71.
21. *ibid.*, p. 129.
22. *ibid.*, p. 71.
23. *ibid.*, p. 72.
24. « Étrouant témoignage d'un ex-patient de Ste-Élisabeth... », *L'Étoile du Lac*, 9 mars 1977, p. 5.
25. Commission Bédard, *op. cit.*, p. 132.
26. Voir Bernard Bouchard, *L'Institut le Chesnaie 1961-1986*, Saint-Nazaire (Québec), Éditions JCL, 1986, 138 p.
27. « Évaluation de la clientèle hébergée dans les pavillons du Centre psychiatrique de Roberval », *Le Centre, bulletin du Conseil régional de la santé et des services sociaux Saguenay-Lac-Saint-Jean*, vol. 4, n° 8, février-mars-avril 1979.
28. Voir « Centre psychiatrique de Roberval. La direction adresse des reproches au ministre Laure », *L'Étoile du Lac*, 7 novembre 1979, p. 8.
29. Lyne Desgagné, *Centre psychiatrique de Roberval. Répertoire des ressources existantes dans les milieux de santé et de services sociaux de la région 02 pour la formation pratique des techniques infirmières*, Arvida, Collège Régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1977, p. 7 de la section 1.
30. Commission Bédard, *op. cit.*, p. 70.
31. Voir les articles de journaux suivants : « Au Centre psychiatrique de Roberval les conditions de vie sont inacceptables » le ministre Denis Laure », *L'Étoile du Lac*, 31 octobre 1979, p. 3; Robert Paradis, « Des malades victimes d'un véritable chassé-croisé », *L'Étoile du Lac*, 7 novembre 1979, p. 6.
32. « Dans cet hôpital pour malades mentaux, " Scandale " affirme le ministre Laure », article trouvé sur une microfiche conservée à l'Université du Québec à Chicoutimi, mais dont la référence est erratique. La référence de la microfiche est : Société Radio-Canada, *Malades mentaux : dossier de presse (1973-1982)*, Chicoutimi, LEBR, 1983.
33. « Un mal qui répand le leurre », *Le Lac-Saint-Jean*, 14 juin 1951, p. 8.
34. La distribution des lits peut être trouvée dans : Lyne Desgagné, *op. cit.*, 1977.
35. (Canada) Bureau fédéral de la statistique, *La statistique de l'hygiène mentale, installations, services et finances des établissements*, 1970.
36. À ce propos, voir Jean-Pierre Laroche, « En fréquentant le Centre de réadaptation, les patients du Centre psychiatrique de Roberval ont trouvé le moyen de bien occuper leurs loisirs », *L'Étoile du Lac*, 20 avril 1977, p. 25.
37. « Des pique-niques pour les malades de l'Hôpital Sainte-Élisabeth », *L'Étoile du Lac*, 16 juillet 1969, p. 16.
38. « À l'Hôpital Sainte-Élisabeth : des transformations », *L'Étoile du Lac*, 4 novembre 1970, p. 1.
39. « Le Centre Psychiatrique de Roberval a fête Noël », *L'Étoile du Lac*, 26 décembre 1973, p. 15.
40. « Un chèque de \$12 000 au Centre Psychiatrique de Roberval », *L'Étoile du Lac*, 28 janvier 1976, p. 3.
41. « Au Centre Psychiatrique (Hôpital Sainte-Élisabeth), de Roberval. Une vraie célébration de l'amitié », *L'Étoile du Lac*, 4 juillet 1973, p. 8; « L'Avent chez les patients du Centre Psychiatrique », *L'Étoile du Lac*, 19 décembre 1973, p. 95.
42. « À l'Hôpital Sainte-Élisabeth de Roberval. Une " Kermesse " pour les malades », *L'Étoile du Lac*, 13 décembre 1972, p. 14.
43. « Documents saisis à l'Hôpital Sainte-Élisabeth », *Le Soleil*, 18 mars 1972, p. 8.
44. « L'enquête menée à l'Hôpital Sainte-Élisabeth ferait la lumière sur la distribution des fonds publics », *Le Soleil du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, 17 avril 1972, p. 3.
45. « L'Hôpital Sainte-Élisabeth devient le Centre Psychiatrique de Roberval », *Le Progrès-Dimanche*, 6 mai 1973, p. 16.
46. Conseil régional de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean, *Le Centre*, vol. 16, no 7, été 1991, bulletin spécial, p. 9 et 13.

La chrétienté montagnaise

au temps du père François de Crespieul (1671-1702)

par Léo-Paul Hébert
Enseignant retraité, chercheur

Quand le père François de Crespieul, jésuite, arrive en Nouvelle-France, en 1670, la colonie est sous gouvernement royal depuis 1663 (gouverneur, intendant et Conseil souverain). Il connaîtra les gouverneurs Daniel Hémy de Courcelle (1665-1672), Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac (1672-1682), Antoine Lefebvre de La Barre (1682-1685), Jacques René de Brisay, marquis de Denonville (1685-1689), de nouveau Frontenac (1689-1697) et Hector de Callières (1699-1703).

Le diocèse de Québec est créé en 1674. Mgr François de Montmorency Laval, arrivé en 1689 comme vicaire apostolique, en sera le premier évêque. En 1688, Mgr de Saint-Vallier lui succédera.

Le principal établissement des Jésuites est le Collège de Québec, dont le supérieur est en même temps le supérieur général de la communauté en Nouvelle-France. Le père Claude Dablon occupera ce poste de 1671 à 1680 et de 1686 à 1693¹. De 1680 à 1686, ce sera le père Thierry Beschofer.

En 1674, la région du Saguenay est constituée en Domaine royal. Selon Victor Tremblay, le Domaine du Roy, tel que fixé par l'arpenteur Laurent Normandin en 1732, s'étend sur la rive nord du Saint-Laurent de l'île-aux-Coudres jusqu'à la rivière Moisie : « Au sud, la limite était une ligne allant de la pointe nord-est de l'île-aux-Coudres à la source de la rivière Métabetchouane. Au nord, le Domaine s'étendait indéfiniment. »²

C'est dans ce territoire que travaillera le père de Crespieul, de 1671 à 1702. Le commerce des fourrures sera géré principalement par Charles Bazire et son associé Charles Aubert de la Chesnaye. Les missions du Saguenay sont en marche depuis 1641. Les missionnaires jésuites ont mis au point leur méthodes d'apostolat. En 1670, d'après les *Relations des Jésuites*, on comptait une moyenne annuelle d'une trentaine de baptêmes.

Les principales nations montagnaises qui apparaissent aux registres sont les Montagnais, les Papinachois, les Abkibbons, les Algonquins, les Mistassiniens (Mistassins), les Atlikameks, les Peokôgamiens (du Lac-Saint-Jean), les Etchemins, les Esquimaux, etc.

Le père François de Crespieul avant 1670

François de Crespieul, né à Arras le 17 mars 1638, entre chez les Jésuites en 1658. Il enseigne dans les classes de grammaire et d'humanité, étudie la théologie trois ans à Douai et part pour le Canada en 1670³.

Il traverse au Canada sur le navire de Denis Guyon, dont il dit dans *Prétiosa Mors*, n° 28, « mon ami avec qui je vins de France en 1670 ». Après une année d'enseignement au Collège des Jésuites de Québec, il part pour Tadoussac à l'automne 1671.

Les principales sources du présent travail sont le *Second et le Troisième Registres de Tadoussac*, ainsi que le *Registre de Silfery*⁴ et les *Relations des Jésuites*, 1672, 1673-1674, 1676-1677, 1677-1678⁵. Et quatre écrits du père de Crespieul : « Règlement concernant le bon estat de la mission de Tadoussac, 1680; *Prétiosa mors (Mort précieuse de quelques Algonquins et Montagnais)*, 1685; *Remarques touchant la Mission de Tadoussac S.J. depuis 1671, 1686 et La vie d'un missionnaire montagnais présentée aux successeurs montagnais pour leur instruction et pour leur plus grande consolation*, 1697⁶.

Les données de catholicité

Les registres

Les registres des baptêmes, mariages et sépultures contiennent en premier lieu les données officielles de catholicité, mais ils nous renseignent aussi sur les allées et venues des missionnaires. De ses

randonnées, le père de Crespieul tire les relations et comptes rendus annuels qu'il adresse à son supérieur de Québec. Les registres nous renseignent également sur ses hivernements en forêt et dans les postes du Lac-Saint-Jean, Chicoutimi, etc.

La compilation des dates de baptêmes, mariages et sépultures nous permet d'établir les séjours minimums du père de Crespieul dans les différents postes ou missions du Saguenay (mais pas nécessairement ses absences). Pour les années correspondant à la période 1672-1702, nos données sont extraites des *Second et Troisième registres de Tadoussac*.

Le *Second Registre de Tadoussac* couvre presque toute la période desservie par le père de Crespieul. Les baptêmes, de 1668 à 1691; les mariages, de 1668 à 1699; les sépultures, de 1668 à 1696 et les bienfaiteurs, de 1646 à 1695.

Le *Troisième Registre de Tadoussac* correspond aux années 1691 à 1759. On y trouve des actes de Crespieul, de 1691 à sa mort en 1703, les baptêmes, de 1691 à 1702, mais aucun mariage, ni sépulture.

Le *Registre de Sillery* couvre la période 1638 à 1690 et contient de nombreux actes faits dans le Domaine du Roy : Chicoutimi, Lac-Saint-Jean, Côte Nord, Nek8beau, Lac Mistassini. Le père de Crespieul n'a fait que quelques baptêmes à Sillery, mais le registre contient les actes de baptêmes qu'il a faits dans le Domaine du Roy entre 1671 et 1675, actes qui se retrouvent également dans le *Second Registre de Tadoussac*. Nous avons comparé les deux listes de baptêmes pour savoir laquelle était l'originale : celle du *Second Registre de Tadoussac* ou celle du *Registre de Sillery*?

De 1671 à 1702, le père de Crespieul fut le principal artisan des missions du Saguenay, mais il sera assisté par les pères Jean-Baptiste Boucher, Antoine Dalmas, Antoine Silvy, Bonaventure Fabvre et Louis André, auxquels il convient d'ajouter le frère François Malherbe, régisseur de la Ferme du Lac-Saint-Jean. À deux reprises, en 1696 et 1697, Crespieul s'intitule *vicarii apostoli vices agens* - vicaire apostolique¹. Selon A. Dragon, Mgr de Laval avait l'habitude de conférer des pouvoirs très étendus aux missionnaires éloignés : ce titre équivalait à celui de vicaire général².

De son contact avec les Montagnais, le père de Crespieul tirera ses relations et son journal : *Remarques touchant la Mission de Tadoussac, La vie d'un missionnaire montagnais et Pretiosa Mors*. Sauf pour ce dernier ouvrage, tous ces textes sont reproduits dans les *Jesuit Relations*, édition de Thwaites.

Les baptêmes

Au total, 509 baptêmes sont administrés par le père de Crespieul. La moyenne annuelle de la période 1672-1702 est de 16,4 mais il faut noter que le missionnaire est absent des registres

en 1698 et 1699, ce qui remonte la moyenne annuelle à 17,6. On notera que le nombre de baptêmes de la première décennie, soit 1672 à 1681, est impressionnant. L'année 1674 fut particulièrement féconde avec 116 baptêmes³, la conversion des Mistassins, préparée par le père Charles Albanel, en étant la cause principale. Il reste que cette première décennie donne une moyenne annuelle de 169 baptêmes.

Cette compilation comprend les baptêmes solennels, les baptêmes sans cérémonie (ou ondolements) et les baptêmes suppléés qui complètent les cérémonies omises lors du baptême sans cérémonie. Des 509 baptêmes administrés par le père de Crespieul, on compte 481 baptêmes solennels, 21 sans cérémonie et sept suppléés. Les baptêmes en danger de mort sont exceptionnels, trois ou quatre environ.

Le tableau *Lieu des baptêmes* montre que Chicoutimi et le Lac-Saint-Jean sont les missions les plus achalandées entre 1672 et 1702, du moins en ce qui concerne les baptêmes administrés par le père de Crespieul. Les 101 baptêmes de M8chau Braganich⁴ représentent un cas isolé qui se produisit en 1674. Les Islets de Jérémie et le Lac-Saint-Jean sont presque sur un pied d'égalité, tandis que Tadoussac a perdu de son importance.

La répartition selon l'âge

L'étude des baptêmes nous donne une première idée de la chrétienté montagnaise. Les baptêmes ont-ils lieu en danger de mort? Quel est le pourcentage des baptisés qui sont enfants, adolescents, adultes?

Ce sont les enfants d'un an et moins qui dominent (53 %); on compte 34 bébés de 1 à 21 jours (6,7 %) et autant qui n'ont qu'un mois. On semble observer la même coutume que dans la population française : baptiser le plus tôt possible après la naissance. On peut supposer que la grande majorité des parents sont chrétiens et qu'ils sont en mesure d'assurer l'éducation chrétienne de leurs enfants.

Les enfants de 2 à 12 ans représentent 28 % des baptisés. Les adultes constituent un faible pourcentage, si l'on exclut la période de

BAPTÊMES DU PÈRE DE CRÉSPIEUL de 1672 à 1702

| Tranche de 5 ans | Nombre de baptêmes |
|------------------|--------------------|
| 1672-1676 | 232 |
| 1677-1681 | 106 |
| 1682-1686 | 54 |
| 1687-1691 | 31 |
| 1692-1696 | 50 |
| 1697-1702 | 36 |
| Total | 509 |

LIEU DES BAPTÊMES

| Lieu | Nombre |
|-------------------|------------|
| Chicoutimi | 140 |
| Islets de Jérémie | 92 |
| Lac-Saint-Jean | 92 |
| Tadoussac | 26 |
| Nek8bau | 15 |
| M8chau Braganich | 101 |
| Autres endroits | 43 |
| Total | 509 |

**RÉPARTITION DES BAPTÊMES DU PÈRE DE CRESPIEUL
SELON L'ÂGE DE 1672 À 1702**

| Tranche de 5 ans | Enfants | | Adolescents Adultes | | Total |
|---------------------|-------------|------------|---------------------|-----------|------------|
| | 1 jr - 1 an | 2-12 ans | 13 à 20 ans | 21 et + | |
| 1672-1676 | 86 | 62 | 4 | 80 | 232 |
| 1677-1681 | 79 | 21 | 1 | 5 | 106 |
| 1682-1686 | 36 | 16 | 0 | 2 | 54 |
| 1687-1691 | 19 | 9 | 0 | 3 | 31 |
| 1692-1696 | 28 | 20 | 0 | 2 | 50 |
| 1697-1702 | 20 | 13 | 0 | 3 | 36 |
| Grand total | 268 | 141 | 5 | 95 | 509 |
| Pourcentage | 53 | 28 | 1 | 19 | |

1672 à 1676 qui comporte les convertis Mistassins. Ce qui étonne, c'est l'absence (ou presque) de baptisés entre 13 et 20 ans.

Le parrainage

En principe, on peut juger de la maturité de la chrétienté montagnaise par le choix des parrains et marraines. Choisit-on des Montagnais ou des Français? La chrétienté montagnaise est-elle jugée apte à assurer elle-même l'éducation chrétienne des enfants? Dans cette évaluation du missionnaire, il faut considérer la solidité de la famille montagnaise, mais aussi le nomadisme. L'Église n'exige qu'un seul parrain. Les registres montrent que les parrains sont souvent les mêmes pour plusieurs baptisés.

Un examen rapide des 509 baptêmes administrés par le père de Crespieul démontre que 67,6 % des baptisés ont un parrain français et un parrain montagnais, 24 % ont deux parrains montagnais et, enfin, qu'une trentaine ont un seul parrain, un Français presque toujours. Les mêmes figures, françaises ou montagnaises, apparaissent fréquemment. Les chefs montagnais sont souvent mis à contribution.

On peut interpréter ce recours au parrainage franco-montagnais comme une garantie de l'éducation chrétienne du baptisé et, sans doute, aussi un honneur pour les parents. Le gouverneur Frontenac ne fut-il pas parrain du fils du chef Charles Tekouerimat le 16 juin 1674?¹²

On rencontre quelques cas de parrainage par procuration. Le 24 février 1677, Joseph Dubuisson et Madeleine Tegschik portent l'enfant au nom de Charles Bazire et de sa femme; le 25 août 1696, Pierre Gagné porte sur les fonts baptismaux la petite-fille du chef de Tadoussac, au nom de Robert Drouard qui l'avait ondoyée.

Les mariages

Notre compilation donne un total de 143 mariages bénits par le père de Crespieul entre les années 1672 et 1702. On n'en compte aucun en 1680, 1681, 1694, 1698 et 1699. Ce fait s'explique en partie par la diminution de la fréquentation amérindienne des

postes, plus ou moins grande selon les circonstances.

On remarque que ce sont Chicoutimi, les Îlets de Jérémie et le Lac-Saint-Jean qui comptent le plus grand nombre de mariages. Ce sont aussi ces trois missions qui semblent les mieux établies et les mieux organisées : chapelle, maison du missionnaire, etc. Tadoussac semble avoir perdu de l'importance, non seulement pour le nombre de mariages mais aussi pour celui des baptêmes.

Un certain nombre de mariages sont précédés de fiançailles. C'est le cas du mariage du célèbre Nicolas Peltier et de Françoise Bebechinok8e, le 3 juin 1677, et dont les fiançailles avaient eu lieu le 16 mai précédent¹³.

Pour les mariages, le père de Crespieul recourt à trois témoins, souvent à quatre, par exemple deux Français et un Montagnais ou vice-versa. Les cas où les témoins sont exclusivement montagnais sont rares : sept ou huit sur les 143 mariages inscrits aux registres. Les témoins montagnais sont souvent des chefs indiens.

En ayant recours à des témoins français, il semble bien que le père veuille honorer les conjoints montagnais et aussi, sans doute, avoir des garants français qui sont, la plupart du temps, des gens de la traite des fourrures, ou qui résident dans les Postes du Roi.

Le cas du mariage de Nicolas Jérémie de la Montagne et de Marie-Madeleine *Teta8isek8e*¹⁴, béni par le père de Crespieul le 3 juin 1693, est intéressant. Nicolas Jérémie, baptisé à Sillery le 16 février 1669, n'avait pas encore 25 ans et n'était pas majeur selon la loi française du temps. Le 22 mars 1694, son père, Noël Jérémie demanda, et obtint, l'annulation de ce mariage devant le Conseil Souverain¹⁵.

Les sépultures

Les sépultures nous renseignent avec moins de précision sur les séjours du missionnaire aux Postes du Roi. Les Montagnais meurent souvent en forêt (*in silvis*) pendant l'hiver. Ils sont alors inhumés dans les bois. Le missionnaire les inscrit au registre lors de son passage à la mission. Il réunit alors tout le monde à la chapelle, fait un « petit discours » et célèbre la messe pour les « trépassés »¹⁶.

**NOMBRE DE MARIAGES
DU PÈRE DE CRESPIEUL
1672-1702**

| Tranches de 5 ans | Nombre de mariages |
|----------------------|-----------------------|
| 1672-1676 | 19 |
| 1677-1681 | 29 |
| 1682-1686 | 31 |
| 1687-1691 | 15 |
| 1692-1696 | 23 |
| 1697-1702 | 26 |
| Total | 143 |

LIEU DES MARIAGES

| Lieu | Nombre |
|------------------|------------|
| Chicoutimi | 68 |
| Îlets de Jérémie | 32 |
| Lac-Saint-Jean | 33 |
| Tadoussac | 3 |
| Manik8agan | 3 |
| La Malbaie | 3 |
| Sainte-Anne | 1 |
| Total | 143 |

Si le décès a lieu à la mission pendant l'absence du missionnaire, ce sont les Français du poste qui inhumèrent le défunt. Quand le missionnaire est présent, les funérailles sont célébrées avec solennité dans la chapelle et le défunt est inhumé au cimetière de la mission. Le père de Crespieul ne manque jamais de mentionner, s'il y a lieu, que le défunt ou la défunte a été muni des sacrements et du saint viatique.

Les registres nous renseignent sur les causes de mort des Montagnais : faim, froid, noyade, maladie, etc. Les noyades sont fréquentes, de même que les décès causés par la faim. La petite (variolo) fait des ravages. On meurt aussi des écrouelles. Presque tous les Montagnais « sont sujets à ce mal qui en a déjà emporté beaucoup de ma connaissance. L'eau de neige et le coucher sur la terre gelée y contribuent beaucoup ».

Barbe Stašikšè était morte en forêt et avait demandé d'être inhumée au cimetière de Saint-Charles. Son mari la transporta sur 30 lieues¹⁸. Jean Kirocheu transporte son fils malade sur une distance de 25 lieues au Lac-Saint-Jean. Il mourra peu après son arrivée, ayant reçu les derniers sacrements de la main du père de Crespieul qui l'inhuma au cimetière de la mission¹⁹.

Le père rapporte quelques cas où les parents parcourent de longues distances avec leur enfant décédé afin de le faire inhumer dans le cimetière de la mission.

État de la chrétienté

L'organisation matérielle des missions

Les registres nous donnent déjà l'image d'une chrétienté montagnaise structurée, organisée et adulte : chapelle et résidence du missionnaire avec ferme à Metabelchouan. Qu'en était-il de la vie religieuse des Montagnais ?

Le manuscrit *Preiosa mors* est comme le prolongement et le développement de la section du registre allouée aux sépultures et aux bienfaiteurs. On y trouve un heureux complément aux registres et aux autres écrits du père de Crespieul.

Le commerce des fourures a amené de nombreux Français (Gallo) dans les Postes du Roi. Crespieul les appelle les « Messieurs et commis ». Entre autres, Jérémie de Lamontagne, Sébille, commandant, François du Buisson, Petit, commis des Messieurs, La Bassinière, Bonhomme, Coulon, Nicolas Peltier, canadien (Gallo Canadien), etc.

Ces commerçants jouent un rôle important dans la vie des postes et les Montagnais y sont attirés autant par le commerce des fourures que par la robe noire. Il est important d'entretenir de bonnes relations avec eux, comme l'indique Crespieul dans ses *Remarques*. Pendant l'absence du missionnaire, ce sont les

employés du poste qui prennent soin des Montagnais, âgés et malades ou restés au poste.

La liste des bienfaiteurs du *Second Registre de Tadoussac*²⁰, qui tient lieu de chronique et d'annales des missions, nous renseigne sur l'organisation des postes : chapelles, résidences, hivernement, allées et venues des missionnaires.

À la mission Saint-François-Xavier de Chicoutimi, il y a une chapelle, un cimetière, la maison du missionnaire (incendiée le 21 novembre 1683), la maison des Français. La mission Saint-Charles du Lac-Saint-Jean est la mieux organisée : elle possède une chapelle, un cimetière, une résidence (*dormus*), un petit hôpital (*nova casa*) et une ferme régie par le frère François Malherbe. La mission des Papinachois est dédiée à L'Assomption. Ces trois missions sont pourvues de trois belles églises²¹. La mission de Rivière-Moisie, consacrée à saint Vital, est plus récente. À Necoubaou, le père de Crespieul a fait construire une petite maison dédiée à saint Nicolas.

Les événements

Le père Albanel fut un proche collaborateur du père de Crespieul. En février 1673, Crespieul l'avait rencontré, en route pour la Baie d'Hudson²². Celui-ci était immobilisé par une grave blessure. Dans son *Preiosa mors*, Crespieul mentionne le nom de deux Montagnais qui rendirent possible le voyage du père Albanel en 1671. L'un fut Ignace Škechtis. « Il servit de guide au père Charles Albanel lors de son voyage au Nord (Baie d'Hudson) en 1671²³. » Le second, François Pirisišit « mena le R. P. Charles Albanel à son premier voyage du Nord, et le Père m'a souvent assuré qu'il l'avait beaucoup aidé et que sans lui il n'eut jamais fait ce beau et important voyage²⁴ ».

Le même écrit mentionne le meurtre du père Antoine Dalmas à la Baie d'Hudson, qui fut assassiné, le 23 mars 1693, par un misérable Français, qui avait tué le chirurgien du Fort peu auparavant²⁵.

Les Iroquois

La crainte des Iroquois est toujours présente dans l'esprit des Montagnais. Selon la Relation de 1664, les Iroquois avaient été vaincus au Lac-Saint-Jean. Les Montagnais avaient pris part à l'expédition de Tracy contre les Iroquois en 1666. Jusqu'en 1680, on les rencontrait partout au Saguenay, selon Victor Tremblay²⁶. En février 1674, la crainte des Iroquois se répand partout. On croyait que les « Iroquois étaient en marche et qu'ils avaient surpris une partie de nos Sauvages au lac de Kinouami²⁷. »

Louis Kestibistichit et Mathieu Quebaterinch avaient pris part à la campagne de 1684. Louis Kestibistichit, chef de Chicoutimi, était allé à la guerre contre les Iroquois et avait fait merveille. Il y avait été invité par le gouverneur de La Barre²⁸. Mathieu Quebaterinch avait été capturé par les Iroquois et torturé, mais avait réussi à s'échapper²⁹.

La vie chrétienne

Le catéchuménat

Les actes de baptêmes du père de Crespieul ne mentionnent pas l'existence du catéchuménat, mais il en est question dans son *Règlement*. Les catalogues que l'on tient de toutes les nations amérindiennes enregistrent, selon le lieu habituel de rendez-vous, les chrétiens, les catéchumènes et les non chrétiens. D'ailleurs, on sait que le catéchuménat existait chez les Montagnais dès 1643 et qu'on exigeait un temps de probation avant le baptême. Le candidat devait connaître les vérités de foi et renoncer à ses anciennes croyances, comme le recours à la divination, à la tente tremblante, aux songes, etc. Le silence des registres sur le catéchuménat peut s'expliquer sans doute par le petit nombre de conversions d'adultes. Comme dans l'Église primitive, les catéchumènes assistent à la messe jusqu'après l'Évangile.

Le père de Crespieul ne ménage pas son temps pour la préparation au baptême. À Mâchou Braganish, il note que beaucoup des baptisés ont été préparés par le père Charles Albanel, en route pour la Baie d'Hudson et envoyés au Lac-Saint-Jean²¹. Il les instruit en particulier et en public pendant six ou sept semaines. « qui me semblerent bien courtes²² ».

En temps ordinaire, écrit le père de Crespieul, « Je fais le catéchisme aux garçons et aux filles trois ou quatre fois la semaine, et plus souvent si la nécessité le demande²³. » Aux plus grands, il fait apprendre par cœur le *Pater*, le *Credo* et les actes. Le père mentionne que, dans certains cas, il a fait le baptême du consentement, ou à la demande des chefs de Tadoussac²⁴, ou du consentement des parents et de leur famille²⁵.

Les croyances

La chrétienté montagnaise reproduit le modèle français. Parfois on note une ferveur de néophytes. Les moments de rencontre avec les Montagnais étant plutôt brefs, l'instruction et la pratique religieuses se doivent d'être d'autant plus intenses. Dans l'enseignement du catéchisme et l'instruction religieuse, le père de Crespieul insiste sur les vérités fondamentales : Dieu (le grand Manitou), Jésus, le ciel, etc.²⁶

En 1680, on n'a pas encore rédigé de catéchisme en montagnais. « Il est besoin, dit le *Règlement*, de faire un catéchisme en langue montagnaise que le missionnaire de Tadoussac enseigne, afin que nous rendions aux sauvages les principes de notre foi faciles à retenir et que nous ne troublions pas les esprits de ces bonnes gens par une différente doctrine. » Cette tâche sera réalisée par les pères Pierre Laure et Jean-Baptiste de La Brosse. De plus, on n'avait pas encore composé le propre de la messe en montagnais.

Les apparitions et autres phénomènes étranges

Le manuscrit *Præiosa Mors* mentionne quelques cas d'apparitions. Pendant la messe, à l'élevation, Susanne Ealerimesk8e a vu

Notre-Seigneur en forme d'un très bel enfant et une autre fois son ange gardien en forme de jeune homme. Après sa mort, elle est apparue à la fille aînée de son mari pour lui reprocher sa trop grande familiarité avec un jeune homme qui la recherchait en mariage²⁷.

Louis Kestabistichit, mourant, voit entrer dans sa cabane un grand homme qui lui prédit qu'il ne mourait que quand ses cheveux commenceraient à grisonner. Le jour de son décès, à Sillery, on frappa par trois fois à la porte de la Maison de Tadoussac, mais on ne vit personne. Quand le père de Crespieul arriva à Tadoussac, trois jours plus tard, on lui raconta ce qui s'était produit et le missionnaire sut que son ami Louis Kestabistichit venait de mourir²⁸.

Les pratiques religieuses

Elles ne se distinguent guère de celles des catholiques français : messe, salut au Saint-Sacrement, prières publiques (du matin et du soir), office de la sainte Vierge, récitation du chapelet, vêpres. Les fêtes de Noël, de Pâques, de l'Immaculée-Conception, de l'Annonciation, de saint François-Xavier sont célébrées solennellement²⁹.

Déjà en 1680, on dresse des catalogues, comportant le recensement de tous les Montagnais qui fréquentent les postes, par nations, par familles, « où sera l'âge de chaque personne, les mœurs, l'esprit, la dévotion, les bonnes et mauvaises qualités³⁰ ». Le père de La Brosse continuera la tradition des catalogues, en y ajoutant la connaissance de la lecture et les fera imprimer chez Brown & Gilmare de Québec.

La vie en forêt

Pendant l'hiver, le père de Crespieul recommande à ses chrétiens de prier matin et soir, d'observer le dimanche, de demander pardon à Dieu de leurs fautes, de ne pas reprendre leurs anciennes coutumes; les conjoints se doivent de rester fidèles. Pour aider leur mémoire, il leur distribue un calendrier³¹.

En 1672, la semaine sainte en forêt fut exemplaire. « Le Jouty, le Vendredy et le Samedi Saint firent de nos forests une Église, et de nostre cabane une sainte Chapelle, où fort peu de cérémonies qui se pratiquent en ce temps par les Chrestiens, furent oïsmes par nos Sauvages³². »

Le jeûne est observé la veille des grandes fêtes, même dans la forêt. On récite le chapelet et on meurt en tenant et baisant son crucifix. C'est ainsi que meurt Louis Pichist8atan, et en disant en montagnais « Je crois, j'espère, j'aime³³ ».

Le père tolère les mariages contractés pendant l'hiver, en l'absence du missionnaire, mais à certaines conditions. Ces alliances devront être validées lors de la rencontre du missionnaire³⁴.

La prière

Deux aspects ressortent des pratiques religieuses : la prière et

le chant. La prière occupe une grande place pendant le séjour du missionnaire au poste. Rappelons que, selon le Mandement de Mgr Briand aux Montagnais (7 mai 1768), le missionnaire est le « priant » et l'évêque de Québec le « Grand priant ».

Dans son journal de 1673-1674, Crespiéul écrit : « Les chefs de Tadoussac et de Silroy firent de belles harangues en faveur de la prière à l'occasion du festin d'adieu que leur offrirent les Français qui devaient partir le lendemain⁴¹. » Toutefois, le père de Crespiéul recommanda de ne pas « estre trop long à faire les prières⁴² ».

Le Chant

Les Montagnais excellaient dans le chant et toute la liturgie en était rehaussée. Les Montagnais étaient, sans doute, déjà des spécialistes du chant comme le notera plus tard James McKenzie, dans son ouvrage *The King's Posts* (1808). En décembre 1673, pendant l'octave des fêtes de saint François-Xavier et de l'Immaculée-Conception, les Montagnais s'occupent « à chanter des cantiques spirituels en langue sauvage⁴³ ».

Les chants latins ou français ont été adaptés en langue montagnaise. Maria Gaspeziana enseigna aux siens les cantiques spirituels qu'elle connaissait et chantait fort bien - *quae sociabat et soite modicabat*. Elle avait aidé le père Jean-Baptiste Boucher à composer – *conficiendis* – de nouveaux chants en langues algonquine et montagnaise⁴⁴. Certains Montagnais connaissent de nombreux chants religieux (cantiques spirituels). Entre autres Jean Abalich Stablibien, vieillard aveugle. Presque toujours il priait ou chantait des chants spirituels; le père de Crespiéul énumère le titre montagnais de cinq chants, que le vieillard chante sur l'air du *Memento Salutis Author*. Son surnom montagnais signifie « celui qui prie toujours »⁴⁵.

Jean Beskini ou Nanatoh : « C'estoit le plus habile à haranguer et le meilleur chantre des cantiques algonkins⁴⁶. » Joseph Braßbach, enseigne les cantiques spirituels – *edocet cantica spiritualia*⁴⁷. Marie Calliope, qui avait enseigné le montagnais au père de Crespiéul et au père Boucher, était « très instruite de nos prières, de nos mystères et de nos cantiques spirituels⁴⁸ » Martin Echimesiaßat connait bien les cantiques spirituels et les chantait pendant la messe et les saluts au Saint-Sacrement⁴⁹.

Une religion de néophyte?

« Ceux qui disent, et même des Nostres, qu'il n'y a rien à faire dans des Missions, se trompent, et ils ne disent pas bien la vérité, sinon d'eux mêmes parce qu'ils ne veulent presque rien faire ou entreprendre, ou s'il se pouvait ne non souffrir. Il y a assurément à faire quand on veut, et quand on a tant soit peu de zèle⁵⁰. »

Dans *Preiosa Mors*, n° 45, le père de Crespiéul mentionne volontiers la qualité d'ancienneté des chrétiens : « Catherine Tsißip était une vraie Israélite, ancienne et bonne chrétienne⁵¹. » Et Charles

Lesquimeux « était très bon et ancien catholique et un de nos amis⁵² ».

Pour la réparation des fautes publiques et scandaleuses, le missionnaire impose une pénitence publique⁵³. Le père de Crespiéul mentionne un cas de pénitence qui rappelle la pratique de l'Église primitive. Le 23 juin 1682 « Marie... a fait pénitence 8 jours sans entrer dans l'église, a esté touchée deux fois ... etc. » Elle avait eu un enfant de son beau-père⁵⁴.

Les *Remarques* mentionnent que la bigamie est très rare. L'usage de la boisson n'est pas pire chez les Montagnais que chez les Français. « J'ai vu des hommes et des jeunes gens les plus portés aux jeux et à leur divertissement le quitter promptement et joyeusement pour venir à la Messe, et aux exhortations, ou aux prières et même quelques-uns laisser leur manger et quelquefois leur dragan de sagamité après en avoir pris une cuillerée ou deux⁵⁵. »

« Tous ont grand soin d'envoyer aussi leurs enfants aux prières, et aux catéchismes; et quelquefois il les obligent à quitter le manger, ou ils les châtent, quand ils y manquent⁵⁶. »

Le père de Crespiéul admire la charité qu'ils pratiquent entre eux, leur amour pour leurs enfants et leur attention pour les malades⁵⁷.

« Ils ont le larcin en horreur; et ils ne sont guère amateurs des biens de la terre, mais beaucoup plus de la santé et de la vie. Ils vivent fort contents quand ils ont bien à manger et à pétuner. Les chasseurs s'attristent plus que tous les autres quand le pétun vient à manquer⁵⁸. »

Les collaborateurs du père de Crespiéul

Parmi les bienfaiteurs inscrits, entre 1671 et 1703, au *Second Registre de Tadoussac*⁵⁹, période qui correspond au ministère du père de Crespiéul, figurent plusieurs personnalités du monde montagnais, dont le père fera l'éloge dans son manuscrit *Preiosa mors*.

Dans son recueil de transmission de la foi, Crespiéul a recours aux personnalités les plus influentes du monde montagnais. Entre autres : Louis Fichistißatan, Madeleine Tegoçhik, femme de Nicolas Peltier, Robert Abanaki, Nicolas Tsißé et les chefs François Missimihakß, Jean-Baptiste Bsißanich, Louis Kestablichit et Simon Karomich.

Il s'agit de l'élite du monde montagnais, composée de chefs (duces) et de personnalités qui appuient le missionnaire dans son enseignement. Un certain nombre d'entre eux sont des dogliques, dont le rôle est d'enseigner et de catéchiser, d'être des chefs de prière, pendant l'absence du missionnaire.

Ignace Skochils a instruit les siens pendant l'absence du père de Crespieul et a baptisé quelques enfants mourants. En plus, il était un chasseur remarquable⁷². Joseph BraBach « bon chrétien, qui en mon absence, remplissait avec bonheur le rôle de dogue, présidait l'assemblée et enseignait les cantiques spirituels⁷³ ». Martin Echimesiat s'était acquitté aussi bien de l'office d'un zélé dogue que d'un bon capitaine⁷⁴.

La liste des bienfaiteurs, dressée par le père de Crespieul, confirme l'importance des leaders montagnais et français dans la christianisation des Montagnais. Bon nombre d'entre eux sont parrains aux baptêmes et témoins aux mariages.

Le père de Crespieul considère Louis Kestabitchit comme son ami intime. Après sa mort, il le prie et l'invoque comme un saint. « Depuis ce temps, il me sembla qu'il était toujours avec moi et qu'il me disait de ne rien craindre ni pour ma personne ni pour la Maison du Lac et nos trois belles églises très bien omées par les libéralités de plusieurs⁷⁵.

Le père de Crespieul s'était fait «Montagnais»

Le père de Crespieul se sentait chez lui chez les Montagnais. Il connaissait bien leur langue et était devenu presque Montagnais. Son supérieur, le père Claude Dablon, écrit de lui en 1674 : « Il tombe malade quand je le rappelle ici [Québec] quelque temps pour se reposer, et n'est pas plus tôt rentré dans les travaux de sa mission qu'il revient en santé⁷⁶. »

La chasse et la parole étaient des valeurs importantes pour les Montagnais. Crespieul le souligne volontiers dans ses notices nécrologiques. Charles Tekouerimat est un homme puissant en forces, en œuvres et en paroles – *vir potens virtute, opere et sermone*. En plus, il était un fameux chasseur et un grand chrétien – *venator eximius, optimus christianus⁷⁷*.

Le père de Crespieul a marié la fille de Barbe Btaikšesi avec un jeune homme, excellent chasseur – *optima venatore⁷⁸*. Jacques Batihegatat était un « homme puissant en forces et chasseur remarquable⁷⁹ ». Robert Labanak était un homme puissant en forces, en œuvres et en paroles⁸⁰.

L'hospitalité des Montagnais était remarquable. Pendant trois hivers, Crespieul loge chez son ami Louis Kestabitchit, chef de Chicoutimi. C'est dans la cabane de celui-ci qu'il rédige son *Protosa Mars* en 1685 et qu'il compose *Remarques touchant la Mission de Tadoussac* en 1686⁸¹.

Le père de Crespieul meurt en 1702 ou 1703, peut-être pendant l'épidémie de picote (variole) de Québec. Son œuvre donne l'impression d'une chrétienté adulte. Les missions sont structurées matériellement et animées par une élite chrétienne.

La plupart de ses collaborateurs jésuites, les pères Jean-Baptiste Boucher, Antoine Dalmas, Antoine Silvy, Bonaventure Favre et le frère François Malherbe sont morts avant lui. Sauf le père Louis André qui décédera en 1715.

Après la mort de Crespieul, les missions du Saguenay sont plus ou moins délaissées jusqu'à l'arrivée du père Pierre Laure en 1720. À cette date, la vieille chapelle de Chicoutimi était délabrée et les établissements du Lac-Saint-Jean et des Îlets de Jérémie plus ou moins abandonnés. Tout était à recommencer.

Bien que le père de Crespieul fût un spécialiste de la langue montagnaise⁸², il n'avait pas composé de dictionnaire montagnais. Toutefois, dans *Règlements concernant le bon fonctionnement de Mission de Tadoussac* (1680), il avait écrit : « Il seroit bon aussi d'achever le dictionnaire du père Le Jeune en langue montagnaise, d'autant qu'il n'y en a aucun en ce pays⁸³. » Ce sont ses confrères, les pères Antoine Silvy⁸⁴, Bonaventure Favre⁸⁵, et Louis André⁸⁶, qui réalisèrent son vœu.

Le père de Crespieul ne mentionne nulle part qu'il a enseigné la lecture et l'écriture aux Montagnais. Ce sera l'œuvre du père Jean-Baptiste de La Brosse.

Notes

1. *Dictionnaire biographique du Canada* (DBC), vol. 1, Les presses de l'université Laval, p. 251.
2. Victor Tremblay, *Histoire du Saguenay des origines jusqu'à 1879*, Société historique du Saguenay, Chicoutimi, 1968, p. 194.
3. Lorenz Angers, « Crespieul, François de », DBC, II, p. 167-168; C. Rochemontex, *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, II, p. 415; note 2.
4. *Second Registre de Tadoussac, 1668-1700*, éd. de Léonidas Larouche, Presses de l'Université du Québec, 1972; *Troisième registre de Tadoussac – Miscellaneorum Liber*, éd. Léo-Paul Hébert, Presses de l'Université du Québec, 1976; *Registre de Silvy, 1638-1680*, éd. de Léo-Paul Hébert, Presses de l'Université du Québec, 1994.
5. De la mission de Tadoussac, lettre du P. de Crespieul, 2 juin 1672, p. 27-31, dans *Relations des Jésuites*, Éditions du Jour, vol. 6, 1972. (Thwaites vol. 56, p. 70-89). Le journal du P. de Crespieul, *Relations inédites de la Nouvelle-France* (1672-1679), Éditions Élysée, 1974, tome I, p. 319-338. (Thwaites, vol. 59, p. 25-47). *Mission de Tadoussac (gouvernement du P. de Crespieul 1676-1677)*, *Relations inédites de la Nouvelle-France* (1672-1679), Éditions Élysée, 1974, tome II, p. 147-154. (Thwaites, vol. 60, p. 244-257). – *Mission de Tadoussac 1677-1678*, *Relations inédites de la Nouvelle-France* (1672-1679), Éditions Élysée, 1974, tome II, p. 231-238. (Thwaites, vol. 61, p. 74-87).
6. « Règlements concernant le bon état de la mission de Tadoussac, 1680 », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 6, 1900, p. 269-273. Les trois autres écrits du P. de Crespieul font partie d'un recueil de *Manuscrits montagnais*, conservé aux archives de l'archevêché de Québec. *Protosa Mars* écrit dans la cabane de Louis Kestabitchit, chef montagnais, 29 mars 1685. (Mort précieuse de quelques Algonquins et Montagnais de la mission jésuite de Tadoussac depuis l'année 1671, par le P. François de Crespieul, à qui cette mission a été confiée cette année par le R. P. Claude Dablon, supérieur. Reproduit en partie dans *Rapport sur les missions du diocèse de Québec*, n° 17, avril 1866, p. 31-35). *Remarques touchant la Mission de Tadoussac S.J. depuis 1671 par le P. François de Crespieul, jésuite*. De la cabane de Louis Kestabitchit à Pastagšchichš spš, avril 1686, numérotées de 1 à 57, 8 pages, in *Thwaites*, vol. 63, p. 248-286. – La vie d'un missionnaire

- montagnais présentée aux successeurs montagnais pour leur instruction et pour leur plus grande consolation, par le P. François de Crespieu, jésuite et serviteur inutile des missions du Canada depuis 1671 jusqu'à 1697; qui achève le 26^e hivernement dans l'emploi de la Mission de Tadoussac, et le 4^e à la mission Saint-François-Xavier à Chegötimy, 21 avril 1697, reproduit dans *Histoire du Saguenay*, 1968, p. 167-169 in *Thésales*, vol. 65, p. 42-48.
7. *Registre de Silvy*, op. cit., p. 77-81.
 8. *Troisième Registre de Tadoussac*, op. cit., p. 25 et 266.
 9. Antonio Dragon, *Trente robes noires au Saguenay*, Société historique du Saguenay, 1970, p. 213, note 1. À noter toutefois que Mgr de Saint-Vallier est en fonction depuis 1688.
 10. 102 baptêmes, selon *Relation inédites*, I, op. cit., p. 332.
 11. Jean-Paul Simard, *Môchau Braganich et la traite de Tadoussac*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 1976, 29 p. (polycopié); les 13 premières pages ont paru dans *Saguenayensia*, vol. 19, n° 4, (sept.-octobre 1977), p. 104-109 (à suivre); aussi dans *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 6, n° 2, été 1976, p. 3-16. Selon Jean-Paul Simard, le rassemblement de Môchau Braganich avait des implications politiques. Les chefs amérindiens vinrent rencontrer le gouverneur Frontenac.
 12. *Second registre de Tadoussac*, op. cit., p. 16-17
 13. *Ibid.*, p. 86
 14. *Second registre de Tadoussac*, op. cit., p. 100
 15. *Registre de Silvy*, op. cit., p. 5.
 16. *Règlements*, op. cit.
 17. *Prestiosa Mors*, op. cit., n° 28
 18. *Ibid.*, n° 6
 19. *Ibid.*, n° 11
 20. *Second Registre de Tadoussac*, op. cit., p. 135-168,
 21. *Prestiosa Mors*, op. cit., n° 21.
 22. *Relations inédites de la Nouvelle-France*, I, op. cit., p. 326-329.
 23. *Prestiosa Mors*, op. cit., n° 51.
 24. *Ibid.*, n° 26.
 25. *Ibid.*, n° 54.
 26. Victor Tremblay, op. cit., p. 126-128.
 27. *Relations inédites de la Nouvelle-France*, I, op. cit., p. 329-330
 28. *Prestiosa Mors*, op. cit., n° 26.
 29. *Ibid.*, n° 29.
 30. *Second registre de Tadoussac*, op. cit., p. 13.
 31. *Relations inédites de la Nouvelle-France*, I, op. cit., p. 332.
 32. *Règlements*, op. cit.
 33. *Second registre de Tadoussac*, op. cit., p. 25,
 34. *Ibid.*, p. 58.
 35. *Prestiosa Mors*, op. cit., n° 23.
 36. *Ibid.*, n° 23.
 37. *Ibid.*, n° 46.
 38. *Ibid.*, 11, n° 53.
 39. *Règlements*, op. cit.
 40. *Ibid.*
 41. *Relations inédites de la Nouvelle-France*, I, op. cit., p. 30.
 42. *Prestiosa Mors*, op. cit., n° 10.
 43. *Règlements*, op. cit.
 44. *Relations inédites de la Nouvelle-France*, I, op. cit., p. 322
 45. *Remarques touchant la Mission de Tadoussac*, n° 58.
 46. *Relations inédites de la Nouvelle-France*, I, op. cit., p. 324
 47. *Prestiosa Mors*, op. cit., n° 39
 48. *Prestiosa Mors*, n° 8
 49. *Ibid.*, n° 24.
 50. *Ibid.*, n° 35.
 51. *Ibid.*, n° 41.
 52. *Ibid.*, n° 56
 53. *Remarques touchant la Mission de Tadoussac*, op. cit., n° 33.
 54. *Prestiosa Mors*, op. cit., n° 21.
 55. *Ibid.*, n° 27.
 56. *Règlements*, op. cit.
 57. *Second registre de Tadoussac*, op. cit., p. 44.
 58. *Remarques touchant la Mission de Tadoussac*, op. cit., n° 9.
 59. *Ibid.*, n° 10.
 60. *Ibid.*, n° 11.
 61. *Ibid.*, n° 13.
 62. *Second Registre de Tadoussac*, I, op. cit., p. 137 à 168
 63. *Prestiosa Mors*, op. cit., n° 2.
 64. *Ibid.*, n° 35.
 65. *Ibid.*, n° 56.
 66. *Ibid.*, n° 26 et 46.
 67. *Relations inédites de la Nouvelle-France*, I, op. cit., p. 13.
 68. *Prestiosa Mors*, op. cit., n° 1.
 69. *Prestiosa Mors*, op. cit., n° 3.
 70. *Ibid.*, n° 41.
 71. *Ibid.*, n° 17.
 72. *Ibid.*, n° 46
 73. En 1720, le P. Pierre Laure l'invocera. « J'allai souvent à l'église et je demandais à ce vénérable défunt de m'accorder du ciel sa langue montagnaise qui lui était désormais inutile » dans A. Dragon, op. cit., p. 285.
 74. *Bulletins de recherches historiques*, vol. 6, p. 269.
 75. *Le Dictionnaire montagnais-français*, du P. Antoine Silvy, entre 1678 et 1684, édité par Lorenzo Angers, David E. Cooley et Gérard E. McNulty, Les Presses de l'Université du Québec, 1974.
 76. *Les Racines montagnaises*, compilées à Tadoussac avant 1695, éd. par Lorenzo Angers et Gérard E. McNulty, Université Laval, 1970.
 77. Le P. Louis André avait composé un dictionnaire et une grammaire en langue algonquienne (Archives des Jésuites, Saint-Jérôme).



INNOVATION Industrielle Boivin Inc.

REVALORISATION ET VENTE DES SOUS-PRODUITS DE
FABRICATION INDUSTRIELLE

Réjean Boivin DIRECTEUR

2205, de la Fondren
Chicoutimi (Québec)
G7H 8B9

• Tél.: (418) 549-2457
(418) 549-5659, poste 18
• Fax: (418) 693-8802

• Tél.: (418) 696-3647
• Cell.: (418) 591-3647
• Courriel: rejeanboivin77@hotmail.com

LE CHOIX **logique**

de l'information au Saguenay-Lac-Saint-Jean

progres-dimanche QUOTIDIEN **le Citadin**

PLUS DE 300 000 LECTEURS

Évaluation préhistorique de la réserve faunique des Laurentides et des parcs nationaux de la Jacques-Cartier et des Grands-Jardins*

par Erik Langevin
Archéologue

Peu d'interventions archéologiques ont eu lieu à ce jour, et aucun projet de recherche d'envergure n'a été initié à l'intérieur de ce vaste territoire de 9 663 km². L'état des connaissances découlant de ces quelques activités permet cependant de constater que les rivières qui traversent la réserve faunique des Laurentides, de même que les parcs nationaux de la Jacques-Cartier et des Grands-Jardins ont été ponctuellement fréquentés au cours de la préhistoire.

Parce que le réseau hydrographique actuel s'est, pour l'essentiel, mis en place dès la fin de l'ère glaciaire et que les données archéologiques actuelles tendent à démontrer que l'incursion des premières populations se fait généralement le long de ces cours d'eau quelques siècles plus tard, la majorité des interventions archéologiques ont eu cours le long des rivières qui drainent la réserve faunique et les deux parcs nationaux. Une fois les populations installées, ces mêmes rivières constitueront des axes de circulation privilégiés, tant au cours de la préhistoire que dans les premiers siècles suivant la venue des Européens en terre d'Amérique. Il paraît donc logique, lorsqu'on caractérise un espace géographique, de tenir compte des différents bassins hydrographiques.

Dans le contexte actuel, les cours d'eau majeurs ont été regroupés selon l'axe où ils se déversent. Il y a ceux qui coulent vers le nord et alimentent le Haut-Saguenay de même que le lac Saint-Jean. Ceux qui s'écoulent vers le sud et alimentent le fleuve Saint-Laurent, puis ceux qui se déversent vers l'est ou le nord et qui alimentent le fleuve Saint-Laurent via Charlevoix, ou le Bas-Saguenay.

Versant nord des Laurentides : de la rivière du Moulin à la rivière Quiatchouan

Les données archéologiques suggèrent que le bassin hydrographique supérieur du Saguenay (incluant les affluents du lac Saint-Jean, mais excluant ceux du Bas-Saguenay) aurait été définitivement occupé il y a environ 5 000 ans. C'est ainsi que vers 5 500 A.A., un groupe serait arrivé au lac Saint-Jean, depuis la région du lac Champlain, via les bassins versants du Saint-Maurice et de la Quiatchouan.

Entre le Lac-Saint-Jean et le Haut-Saguenay – la rivière du Moulin pouvant être considérée comme la limite orientale de ce territoire – les plus anciens sites de la période précédant notre ère se trouvent pour la plupart à l'est du lac Saint-Jean, aux entrées de la Petite et de la Grande Décharge. La présence d'Amérindiens ne se limite cependant pas à ce secteur. On a également découvert des traces de celle-ci le long de la rivière Ticouapé (à l'ouest du lac Saint-Jean), sur les berges du lac des Commissaires (au sud du lac Saint-Jean) et à l'extrémité est du lac Kénogami. Il est aussi vraisemblable que ceux-ci remontaient l'un ou l'autre des affluents septentrionaux du lac Saint-Jean, car dès le troisième millénaire avant Jésus-Christ, soit quelques siècles à peine après leurs premières incursions documentées au Lac-Saint-Jean, ces groupes étaient déjà en possession du quartzite des lacs Mistassini/Albanel. Les groupes du Lac-Saint-Jean avaient probablement l'habitude d'effectuer des allers-retours entre les sources de matières premières et les sites archéologiques où elles sont retrouvées.

Au cours du deuxième millénaire avant le Christ, les sites sont plus nombreux. Des vestiges témoignant de cette période ont été

SOMMAIRE DES SOUS-BASSINS HYDROGRAPHIQUES

| | Cours (km) | Bassin (km²) | Nb de sites |
|--|-----------------------|------------------------------------|------------------------|
| Lac Saint-Jean et Haut-Saguenay | | | |
| Rivière du Moulin | 70 | 373 | 1 |
| Rivière Chicoutimi | 22 | -- | 6 |
| Rivière Cyriac | 100 | 443 | 0 |
| Rivière Pikauba | 165 | 3497 | 22 |
| Rivière Petite Pikauba | 71 | 319 | 0 |
| Rivière aux Écorces | 113 | 1311 | 2 |
| Rivière Belle-Rivière | 50 | 503 | 31 |
| Rivière Métabetchouane | 165 | 2326 | 36 |
| Rivière Oulatchouan | 35 | 1000 | 57 |
| Saint-Laurent | | | |
| Rivière Battacan | 188 | 4688 | 12 |
| Rivière Sainte-Anne | 123 | 2694 | 0 |
| Rivière Jacques-Cartier | 126 | 2516 | 27 |
| Rivière Montmorency | 97 | 1101 | 2 |
| Rivière Sainte-Anne-du-Nord | 85 | 325 | 3 |
| Charlevoix et Bas-Saguenay | | | |
| Rivière Malbaie | 161 | 1850 | 16 |
| Rivière Petit-Saguenay | 80 | 816 | 6 |
| Rivière Saint-Jean | 55 | 756 | 2 |
| Rivière Ha! Ha! | 73 | 609 | 0 |
| Rivière à Mars | 133 | 660 | 0 |

découverts à l'embouchure de la rivière Métabetchouane, au lac des Commissaires et sur les rivières Ashuapmushuan et Péribonka. Ceci témoigne d'une implantation progressive le long du réseau hydrographique du lac Saint-Jean. La tendance amorcée quelques millénaires plus tôt est encore bien présente, car c'est principalement à l'est, le long des deux déversoirs du lac Saint-Jean, que se trouvent les plus grandes concentrations de vestiges. C'est cependant en provenance du sud-ouest que les influences culturelles se font le plus sentir. Les sous-réseaux de la Métabetchouane, de la Oulatchouan, voire de la rivière aux Iroquois et de la Oulatchouaniche servent alors de voies de transit pour les échanges entre régions.

La fin de l'Archaïque et les débuts du Sylvicole semblent présents à l'est du Lac-Saint-Jean. Quelques sites témoignent de la présence de groupes influencés par les courants idéologiques du Centre-Est américain. C'est surtout à l'ouest du lac Kénogami, le long du portage présumé entre le lac Saint-Jean et la rivière Chicoutimi, qu'on retrouve des vestiges de cette période. Des témoignages de cette période sont également présents le long des rivières Péribonka et Ticouapé, de même que sur les berges de la Grande Décharge.

Alors que la poterie fait son apparition plus au sud, suivie, quelques siècles plus tard, par l'avènement de l'agriculture, l'intérieur des terres saguenéennes et jannoises semble être occupé

plus intensément qu'il ne l'avait été. Des lacs peu ou pas fréquentés jusqu'alors verront leurs richesses exploitées. Dans ce même processus d'enracinement au territoire, la calcédoine et le quartz, matières premières locales de qualité discutable, prennent le relais du quartzite des lacs Mistassini/Albanel.

Au sud sud-ouest du lac Saint-Jean, entre les rivières Métabetchouane et Ashuapmushuan, les vestiges associés à la période du Sylvicole sont au moins aussi présents que ne l'avaient été ceux de l'Archaïque. Les résultats obtenus grâce à des travaux d'inventaire entrepris sur le cours de la rivière Ashuapmushuan et sur les berges du lac des Commissaires, démontrent que ces deux endroits ont été des pôles d'activités importants tout au cours de la préhistoire et durant la période de contact. Si peu de sites ont été répertoriés à l'est de cet axe, leur nombre sur les lacs Métabetchouane et Belle-Rivière témoigne de l'importance des affluents du sud-est du lac Saint-Jean. De nombreux articles traitant de la circulation via le sud par des hommes et des matériaux ont d'ailleurs été rédigés.

Au cours des deux premiers siècles du contact entre Amérindiens et Européens, les mêmes lieux occupés traditionnellement par les autochtones feront l'objet d'échanges entre les deux nouveaux partenaires. La traite des fourrures encouragera les Algonquiens qui ont survécu aux pandémies à fréquenter l'intérieur des terres à la recherche du castor. S'il est probable que la composition des populations se soit quelque peu modifiée et que les limites traditionnelles des aires d'exploitation aient subi quelques réajustements, l'Amérindien demeure encore, à toutes fins pratiques, maître des forêts. L'Européen et la fourrure se substituent à d'autres partenaires et à d'autres produits dans un contexte d'échanges plusieurs fois millénaire.

En général, les affluents qui traversent la zone à l'étude dans un axe sud-nord fournissent des données archéologiques très inégales. Sur tout leur cours, c'est la partie qui traverse les basses terres qui a jusqu'à présent livré le plus grand nombre de sites dont, par ailleurs, la distribution spatiale demeure d'est en ouest très inégale. C'est ainsi qu'aux embouchures des deux affluents orientaux que sont les rivières du Moulin et Chicoutimi, n'ont été répertoriés que cinq sites amérindiens, alors que les cours inférieurs des affluents du lac Saint-Jean, plus à l'ouest, en comptent 41. Si on ajoutait à ces affluents, la rivière Oulatchouan dont le cours remonte quelque peu vers l'est, donc en relative périphérie des limites occidentales de la réserve faunique des Laurentides, ce total serait 54. Tous ces sites témoignent d'une occupation cinq fois millénaires.

Rivières du Moulin (PapaBétique) et Cyriac

En amont des basses terres, malgré le fait que peu de perturbations semblent avoir affecté ce milieu, les connaissances archéologiques sont à peu près nulles. Sur leur supérieur, elles jouxtent le bassin hydrographique de la rivière à Mars.

Le seul site découvert sur la rivière du Moulin se situe à environ 23 kilomètres de son embouchure dans la municipalité de Saguenay, donc un peu au nord des limites de la réserve faunique des Laurentides. La nature fragmentaire des données et l'espace restreint où furent recueillis les éclats n'ont pas permis de formuler d'hypothèses sur l'identité des occupants, pas plus que sur le moment d'occupation ou encore les activités menées sur ce site.

Quant au bassin de la rivière Cyriac, aucune intervention n'y a été effectuée et aucun site archéologique n'a été répertorié. Peu fréquentée, cette rivière présente de nombreux rapides difficilement franchissables et ne serait navigable qu'au printemps et tard en automne en raison de son faible débit estival.

Rivière Chicoutimi

La confluence de la rivière Chicoutimi avec le Saguenay se trouve à trois kilomètres en amont de celle de la rivière du Moulin. Malgré sa faible longueur l'importance de cette rivière se mesure au nombre de citations historiques où elle est mentionnée. Parce qu'il s'agissait du passage obligé vers le lac Saint-Jean, via le lac Kénogami, on en connaît le moindre rapide, le moindre portage, par leur toponymie autochtone. En amont de son embouchure ainsi qu'à proximité de sa source, en l'occurrence le lac Kénogami, la rivière Chicoutimi n'a livré que de petits assemblages archéologiques, non répertoriés officiellement, dont plusieurs sont aujourd'hui détruits.

L'identité et l'ancienneté des premiers occupants ayant fréquenté les berges de la rivière Chicoutimi demeurent encore inconnues, même si les fouilles effectuées au printemps 2004 permettent de présumer d'une occupation qui pourrait remonter à plus de 4 000



Fig. 3. Vestiges de la protohistoire et de l'histoire ancienne, site DcEs-1.

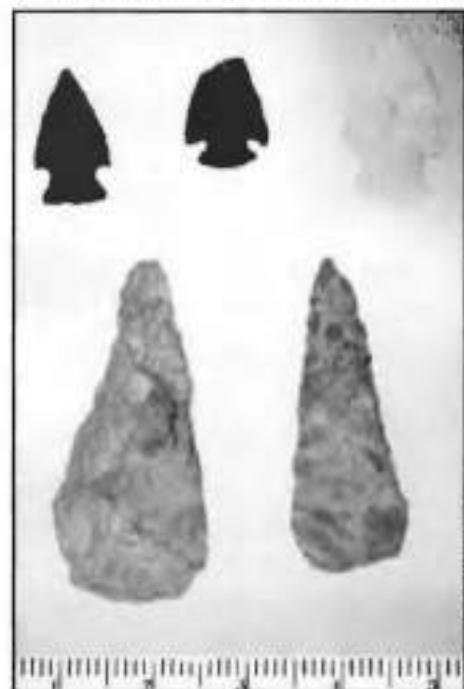


Fig. 1. Quelques vestiges lithiques du site DcEs-1.



Fig. 2. Poterie amérindienne découverte sur le site DcEs-1.

ans. Selon les données archéologiques, c'est à la fin de la préhistoire (1 000 à 1 500 A.A.) que la rivière Chicoutimi aurait été le plus intensivement occupée par des Amérindiens (fig 1). Lorsqu'il est question de l'identité des occupants amérindiens, les divergences éclatent. Pour certains, l'embouchure de la rivière Chicoutimi constitue un site unique où les Iroquoiens du Saint-Laurent et les Iroquois historiques auraient été en contact (fig. 2). Dans un tel scénario, la confluence des rivières Chicoutimi et Saguenay aurait été un lieu privilégié de rencontre pour ces groupes. Il est également possible que le site de Chicoutimi n'ait jamais été réellement occupé par des groupes de l'Iroquoisie, si ce n'est lors de visites ponctuelles de quelques individus. Dans ce contexte, la poterie mise au

jour aurait été utilisée par des groupes locaux qui l'auraient obtenue lors d'échanges directs ou indirects. Les données les plus récentes en provenance du Bas-Saguenay tendent à privilégier l'hypothèse voulant qu'Iroquoiens et Ilnu ne se soient pas trouvés au même moment sur ce lieu, les seconds succédant aux premiers.

Entre l'arrivée des Européens à Tadoussac et leur présence tangible sur le réseau hydrographique du Saguenay, il se serait écoulé plus d'un siècle. Cette période est à la fois la plus complexe et l'une des moins bien documentées de l'histoire de l'occupation humaine en bordure de la rivière Chicoutimi. L'utilisation du terme protohistorique relève de la présence d'éléments de la culture matérielle européenne sans pour autant impliquer la présence physique des concepteurs, en l'occurrence les Européens (fig.3).

Les mentions ethnohistoriques indiquent bien que le lac Kénogami (3 500 km²), via la rivière Chicoutimi, constituait une étape nécessaire pour les Amérindiens qui arrivaient ou se dirigeaient vers le Saguenay ou le Lac-Saint-Jean. Même à son niveau naturel, la traversée du lac Kénogami demeurait une entreprise difficile car elle nécessitait un déplacement de plus de 26 kilomètres. Cette difficulté s'ajoutait alors aux sept portages que devait effectuer le voyageur qui désirait atteindre le lac Kénogami depuis la confluence des rivières Saguenay et Chicoutimi.

Rivière Pikauba (*Picopaohipou* ou *Ouapikoupau*)

Parmi toutes les rivières dont le cours supérieur pénètre dans la réserve faunique des Laurentides, la rivière Pikauba est la plus connue du point de vue archéologique. Dans le cadre des travaux de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami, le ministère des Richesses naturelles par l'entremise d'Hydro-Québec a commandé une étude de potentiel de cette rivière. Étude de potentiel qui fut suivie d'un inventaire sur une importante section de son cours moyen.

À l'intérieur d'une aire d'environ 800 kilomètres carrés se trouvent les sources des rivières à Mars, du Moulin, Cyriac, Petite-Pikauba, Pikauba, Jacques-Cartier, Montmorency, Sainte-Anne-du-Nord et Malbaie. À mi-chemin de son cours, la Pikauba reçoit les eaux de la rivière Pika, dont certaines sources communiquent à peu de choses près avec le bassin hydrographique de la Métabelchouane. Quant à la rivière aux Écorces, qui se jette elle aussi dans la Pikauba, quelques-uns de ses affluents prennent leur source à l'intérieur d'une aire limitée où les eaux coulent vers la Métabelchouane, vers la Sainte-Anne et vers la Baliscan. Bref, la presque totalité des bassins hydrographiques qui drainent la réserve faunique des Laurentides de même que les deux réserves naturelles sont directement joignables à partir du seul bassin de la Pikauba.

La première note ethnohistorique faisant référence à la rivière Pikauba, alors appelé *Picopaohipou*, provient de l'arpenteur Joseph-Laurent Normandin (1732) qui avait reçu le mandat par le

dauphin du roi de France, de délimiter les limites du Domaine du Roi. Les pères jésuites et les coupeurs des bois qui visiteront cette région au cours du XVIII^e siècle, ne mentionneront pas la présence des affluents du lac Kénogami, lequel est fréquemment utilisé et, par conséquent, amplement cité.

Il faudra patienter jusqu'à la première moitié du XIX^e siècle pour que naisse un réel intérêt au sujet du lac Kénogami et de ses affluents. Lors des explorations du début du XIX^e siècle qui devaient éventuellement mener à l'ouverture à la colonisation du Saguenay et du Lac-Saint-Jean, les chargés du gouvernement se faisaient régulièrement accompagner par des autochtones qui tentaient de retracer des sentiers de chasse, semble-t-il peu utilisés à ce moment. À travers les textes documentant ces expéditions on apprend que les Hurons de Loretteville avaient des prétentions sur ce territoire qu'ils disaient bien connaître.

Il faudra attendre 1871 pour avoir une bonne description du cours de la rivière Pikauba, depuis sa source jusqu'à l'embranchement de la rivière aux Écorces. Le récit de l'expédition Davenport (1872) constitue en effet la meilleure source documentaire portant sur celle-ci. L'expédition dura 14 jours et, malgré la présence de trois guides amérindiens, elle faillit se terminer de façon dramatique.

Si des témoignages soulignent que le territoire où la rivière Pikauba prend sa source était connu et exploité par des Amérindiens ayant des contacts avec les groupes plus au nord, les interventions archéologiques n'ont pas livré d'indices attestant de l'utilisation de la rivière au cours de la préhistoire. Seuls des pétroglyphes, non datés à ce jour, ont été découverts. Toute interprétation en regard de son auteur et de son âge demeure hautement hypothétique. Ces pétroglyphes se trouvent à un endroit qui paraît stratégique, mais qui n'a livré aucun autre indice d'occupation, voire de passage.

Rivière Petite-Pikauba

Des sondages archéologiques ont été effectués sur ses berges à l'endroit où la rivière Petite-Péribonka se jette dans la rivière Pikauba et ses berges ont été inventoriées sur les trois derniers kilomètres de son cours. Aucun site n'a été répertorié et aucune donnée historique ne fait mention de son utilisation par des autochtones.

Rivière aux Écorces (*Upikaubau*)

Quelques interventions archéologiques ont été effectuées au cours des années soixante sur cette rivière qui se jette dans la rivière Pikauba. La seule intervention officielle eut lieu en 1974, alors que l'abbé Robert Simard effectua une reconnaissance sur les berges du lac aux Écorces. De cette intervention résulta la découverte de deux sites préhistoriques dont le contenu semble indiquer que les occupants de ce lac provenaient vraisemblablement du lac Saint-Jean. En regard de la période d'occupation, elle serait relativement récente, soit dans le dernier millénaire de la préhistoire.

Aucun site archéologique n'a été répertorié sur les berges en amont du lac aux Écorces ou sur celles des principaux affluents de la rivière, à savoir les rivières aux Écorces nord-est, aux Écorces du milieu et aux Canots.

Rivière Belle-Rivière (Kushpahigan)

Trente et un sites archéologiques ont été répertoriés sur le bassin de cette rivière. Parmi toutes les rivières précédemment mentionnées, ce serait celle qui aurait été la plus utilisée. Vingt sites se trouvent sur son cours inférieur et onze à sa source. Quoique le tronçon inférieur se trouve loin des hautes terres des Laurentides, sa situation, le long d'un axe de circulation qui permettait aux Amérindiens de passer de la rivière Saguenay au lac Saint-Jean, lui donne une importance non négligeable. Cet axe aurait été utilisé pendant de nombreux millénaires. Il aurait non seulement contribué à la circulation des biens et des gens entre le Saguenay/Fleuve et l'intérieur des terres, mais aurait été à la source de nombreuses rencontres interculturelles.

Sur le cours supérieur de la rivière, à environ 20 kilomètres au sud-est du lac Saint-Jean, se trouve le lac Belle-Rivière. Pour Fortin, ces sites représentaient des emplacements où se trouvaient des ateliers de taille. Les objets étaient sur la plage, éparpillés autour des vestiges de feux de camp et dans le lac. Il s'agirait essentiellement de bivouacs, la plus importante concentration de vestiges ne comptant que quelques dizaines de spécimens.

Les assemblages de ces sites montrent une composante lithique différenciée qui laisse présumer d'occupations multiples par des populations sinon différentes, tout au moins diversifiées, sur une période de temps difficile indéterminée. Les berges auraient été fréquentées par des groupes qui se préparaient à sauter d'un réseau hydrographique à l'autre, ou dans le cadre d'activités liées à la subsistance. Certains d'entre eux participaient alors à des réseaux d'échanges étendus allant du nord du Québec à la baie Georgienne.

Rivière Métabetchouane (Metabekishan)

La rivière Métabetchouane est le plus important affluent méridional du lac Saint-Jean. Quoique difficile de navigation, la rivière Métabetchouane aurait été un axe de pénétration important vers l'intérieur des terres, voire entre le lac Saint-Jean et la vallée du Saint-Laurent. Depuis la rivière Métabetchouane, il était aisément possible de passer à la rivière Jacques-Cartier, à la Batiscan ou à la Saint-Maurice. En aval, la rivière passe encore à quelques kilomètres du lac Belle-Rivière et de la rivière aux Écorces.

À ce jour, 25 sites archéologiques ont été répertoriés sur le cours moyen de la rivière et neuf sur son cours inférieur. Le seul inventaire systématique à avoir été entrepris sur cette rivière, le fut à son embouchure. Toutes les autres découvertes relèvent d'observations ponctuelles effectuées par des archéologues autodidactes dans les années soixante.

Il n'y a, à ce jour, aucun indice net démontrant une occupation trois fois millénaire sur la rivière Métabetchouane, et plus particulièrement sur son cours inférieur. L'analyse des vestiges lithiques ne permet de rattacher aucun spécimen à la préhistoire ancienne, même si certains objets provenant d'un des sites du lac Métabetchouane demeurent équivoques. La Métabetchouane, à l'instar des rivières Belle-Rivière et Pikauba, est un cours d'eau peu profond qui se taufie à travers les montagnes du massif des Laurentides et dont de nombreuses sections sont parsemées de rapides difficiles à franchir. Ces rivières ne communiquant qu'indirectement avec les autres axes majeurs de circulation (bassins hydrographiques), il se peut que la rivière Métabetchouane n'ait été exploitée qu'à partir du moment où les Amérindiens sont devenus résidents permanents de cette région.

Situé à la confluence de la rivière Métabetchouane et du lac Saint-Jean, DcEx-1, le plus vaste site archéologique de ce sous-bassin, n'aurait pas été un endroit de prédilection avant une période tardive de la préhistoire. Les Amérindiens y auraient exploité les ressources bien avant cette période mais sans pourtant s'y installer. Historiquement, l'embouchure de la rivière Métabetchouane constituait un haut lieu de pêche à la ouananiche. Cependant, les vestiges osseux recueillis lors des interventions archéologiques suggèrent que cette ressource était secondaire. Le choix de cet emplacement pourrait alors correspondre à un point d'arrêt stratégique sur un axe de circulation naturel.

Selon le jésuite DeQuen, la confluence de la rivière Métabetchouane et du lac Saint-Jean était, au milieu du XVII^e siècle, un important lieu de rencontre. En 1732, les Amérindiens ne seraient plus qu'une dizaine au Lac-Saint-Jean, alors que 80 années auparavant, le jésuite Albanel parle de l'embouchure de la Métabetchouane comme du lieu occupé jadis par plus de 20 nations. Le lac Saint-Jean n'aurait pas échappé aux mêmes événements qui influencèrent les lieux traditionnels de foire de Tadoussac et d'ailleurs, entre le milieu et le troisième quart du XVII^e. La mise en place de la mission de Métabetchouane, entre autres établissements, ne réussit pas à endiguer le déclin amorcé plus tôt.

En amont de la rivière, la situation est toute autre. Le grand nombre de sites sur le lac Métabetchouane témoigne d'une situation allant au-delà de la simple exploitation des ressources de l'intérieur. Même si un examen rapide des collections ne permet que rarement de les assigner chronologiquement à une période particulière, la forte productivité de ces sites étonne (fig. 4). Le cours supérieur de la rivière Métabetchouane aurait été occupé depuis environ 2 000 ans, et ce, de façon récurrente. Plusieurs centaines de vestiges lithiques de différentes matières premières (quartz, quartzite blanc et cherts variés) et dimensions révèlent l'accomplissement sur les berges de ce lac d'une panoplie d'activités et peut-être même la présence de groupes amérindiens d'origines diverses.

Rivière Ouiatchouan (Ouiatchitchiouane)

Pour l'essentiel de son cours, cette rivière passe bien à l'ouest des limites de la réserve faunique des Laurentides. Cependant, elle est considérée parce que, depuis son cours, il est aisé de passer sur la rivière Métabetchouane. La rivière Ouiatchouan est le second plus important affluent méridional du lac Saint-Jean. Par le lac des Commissaires, source de la rivière, la Ouiatchouan donne accès au bassin de la rivière Saint-Maurice via le lac Bostonnais situé à douze kilomètres au sud. La rivière Ouiatchouan permet donc d'atteindre deux réseaux hydrographiques majeurs : celui du Saguenay et celui du Saint-Maurice.

À l'exception d'un site découvert par Fortin au cours des années soixante et ceux découverts au cours d'un inventaire en 1998, les sites les plus près de la réserve faunique des Laurentides se trouvent sur le bord du lac des Commissaires, à environ huit kilomètres au sud-ouest du lac Ouiatchouan.

Le lac des Commissaires ainsi que les lacs Ouiatchouan et Bouchette s'alignent le long d'un axe géographique privilégié. Ils sont riches en ressources fauniques tout en étant situés à la confluence de deux réseaux hydrographiques majeurs. Ces lacs, qui constituent des portes d'entrée idéales pour les influences et les groupes venus du sud, ont également pu jouer un rôle majeur au moment où, au XVII^e siècle, la guerre entre les groupes du Nord et les Cinq-Nations était à son apogée. Compte tenu de la peur ancestrale des groupes algiques du Lac-Saint-Jean, les Algonquiens du Lac-Saint-Jean ont probablement eu certaines inquiétudes quant à l'occupation de lieux, aisément accessibles depuis le bassin du Saint-Maurice. Conséquemment, c'est probablement dans le siècle qui a suivi le contact que cet axe de circulation fut le moins exploité par les Inus. Bref, on trouve sur les bords de ce lac des indices qui témoignent d'une occupation récurrente depuis environ 5000 ans (fig. 5).

Le versant méridional des Laurentides

Les rivières, qui s'écoulent du nord vers le sud à travers les sommets des Laurentides, sont à peine plus connues, parfois même moins, que ne le sont celles qui s'écoulent vers le nord. En date de 2002, seulement 38 sites archéologiques étaient répertoriés sur les



Fig. 4. Vestiges lithiques découverts sur les berges du lac Métabetchouan.



Fig. 5. Couteaux et outils poils découverts sur les berges du lac des Commissaires.

cinq bassins versants méridionaux des Laurentides. De ce nombre, près de la moitié date du XIX^e ou du XX^e siècle.

Rivières Batiscan (Patiskô) et Sainte-Anne (Telahiar)

Sur l'essentiel de son cours, la rivière Batiscan a un passé préhistorique pratiquement inconnu. Les quelques interventions effectuées sur son cours supérieur n'ont permis de recenser que quelques petits sites préhistoriques et quelques occupations récentes. Il est néanmoins estimé que cette rivière aurait constitué un passage permettant d'accéder plus aisément aux postes du nord et au territoire des Attikameks.

En comparaison des 34 sites qui ont été répertoriés sur la rivière Métabetchouane, on en a identifié que 12 sur la Batiscan, dont cinq sont postérieurs au début du XIX^e siècle. Parmi les autres sites, tous préhistoriques, quatre dont le contenu ne permet malheureusement pas de leur donner une assignation chronologique et culturelle, se trouvent non loin de la source de la rivière Batiscan et un autre, plusieurs fois millénaires, pas loin de son embouchure dans le fleuve.

Quant à la rivière Sainte-Anne, dont la source se situe à quelques kilomètres à peine de celle de la rivière Métabetchouane, on n'y a répertorié à ce jour, aucun indice archéologique témoignant de sa fréquentation au cours de la préhistoire ou de l'histoire ancienne. Malgré tout, certains indices toponymiques laissent croire qu'elle était connue des autochtones.

Rivière Jacques-Cartier (Lahdawéooie)

Elle prend sa source au nord-est du lac du même nom, au centre de la réserve faunique des Laurentides, et se jette dans le fleuve à la hauteur de la municipalité de Donnacona. Cette rivière ainsi que ses affluents forment un bassin versant extrêmement vaste qui permet de passer aisément du versant sud des Laurentides (basses terres du Saint-Laurent) vers le versant nord (basses terres du lac Saint-Jean).

La remontée de cette rivière jusqu'à sa source ne constituait sûrement pas une tâche facile. Que ce soit en la remontant ou en la descendant, les portages obligés sont nombreux, parfois longs et difficiles. Comme l'attestent des témoignages historiques du

XIX^e siècle, ainsi que la découverte récente d'un grand nombre de lieux d'occupation sur les berges du lac Jacques-Cartier, le trajet était néanmoins réalisable.

Des indices d'une occupation ancienne ne se retrouvent que sur le cours supérieur de la rivière, non loin de sa source. Au cours d'un rapide inventaire, on a en effet documenté une occupation préhistorique sur le lac Beauséjour et 13 autres sur les berges du lac Jacques-Cartier. D'une longueur maximale de 11 kilomètres pour une largeur de deux kilomètres, le lac Jacques-Cartier draine un territoire de plus de 200 kilomètres carrés. Ses berges sont tantôt sableuses, tantôt rocailleuses. Il arrive même que des affleurements rocheux forment de longues pointes. La morphologie de ce lac a cependant été sévèrement modifiée par la mise en place d'une digue en 1923.

Les mentions historiques, de même que les vestiges archéologiques recueillis sur les berges du lac, témoignent d'une fréquentation ponctuelle de ce lieu (et par extension de la rivière qui en évacue les surplus d'eau) par les autochtones avant et après le contact avec les premiers Euro-Québécois. Cette occupation semble cependant assez peu soutenue. La situation du lac Jacques-Cartier n'est pas sans similitude avec celle des grands lacs situés un peu plus au nord. Ainsi, les lacs Belle-Rivière et des Commissaires comptent plusieurs dizaines de collections archéologiques apparemment distinctes mais peu importantes quantitativement. En tenant compte du fait que Chrétien a examiné la presque totalité des berges du lac Jacques-Cartier, la découverte de 13 sites contenant en tout et pour tout moins de 100 objets ne constitue pas un témoignage d'une utilisation intense des lieux. Cela correspondrait, en moyenne, à moins de dix objets par site alors qu'au lac des Commissaires ce ratio est d'un peu plus de 150 et qu'au lac Métabetchouane, il est d'un peu plus de 30. Le lac Jacques-Cartier a bel et bien été occupé, mais cette occupation demeure encore mal documentée et, comme l'affirme Chrétien, les berges du lac devront faire l'objet de recherches plus poussées.

En termes chronologiques, les collections archéologiques ne sont pas très révélatrices. À l'exception d'un seul assemblage qui a livré un couteau asymétrique ainsi qu'une grande pointe de lance, il n'y a pas d'objets dont le style pourrait être caractéristique d'une période en particulier. Un estimé plus que douteux de 3 500 ans a été proposé pour ce site. Sur la base de similitudes typologiques, un âge de tout au plus 1 000 ou 1 500 ans semble plus réaliste.

Rivières Montmorency et Sainte-Anne du Nord

Le bassin de la rivière Montmorency a quelques points communs avec le bassin de la Jacques-Cartier qu'il jouxte d'ailleurs à plusieurs endroits. Leur source respective se situe à moins d'un kilomètre de distance l'une de l'autre, dans la même plaine où la rivière Malbaie prend elle aussi sa source.

S'il était possible de témoigner de l'occupation préhistorique d'une rivière sur la base de mentions ethnohistoriques, l'utilisation de la rivière Montmorency ne ferait aucun doute. Toutefois, les rares interventions archéologiques n'ont pas permis d'appuyer les données ethnohistoriques. Seuls ont été partiellement inventoriés quelques-uns de ses affluents supérieurs, ainsi qu'une partie de son embouchure dans le fleuve. Les seuls sites préhistoriques répertoriés ont, en tout et pour tout, livré quatre objets, des éclats découverts en surface, non assignables à une culture ou à une époque.

En termes archéologiques, la rivière Sainte-Anne-du-Nord est aussi peu connue que la rivière Montmorency. En fait, on ne note aucune activité humaine ancienne le long de ses cours moyen et inférieur.

Trois sites préhistoriques ont été identifiés sur le cours supérieur de cette rivière. Quoiqu'ils n'aient livré que quelques certaines d'éclats de pierre, on a cru voir dans l'un de ces sites une aire d'habitation ou encore un site d'abattage. Un autre témoignerait d'activités de taille associées au premier. La présence d'un objet tiré d'une pierre provenant du sud témoigne de liens avec les basses terres du Saint-Laurent. L'ancienneté des occupations est inconnue. Les assemblages archéologiques s'avèrent dans ce cas peu révélateurs.

D'est en ouest

Il s'agit de rivières dont le bassin hydrographique couvre une moindre superficie que celui des rivières dont il a été question précédemment. La rivière Malbaie est la seule d'importance à drainer une partie de la réserve faunique des Laurentides (incluant le parc national des Grands-Jardins) dans un axe est-ouest, et la seule du groupe à s'écouler dans le fleuve. Les autres rivières qui sont dans cette partie coulent du sud vers le nord et se jettent dans le Saguenay. Il s'agit de la Saint-Jean, de la Petit-Saguenay, de la rivière à Mars et de la rivière des Ha! Ha!

Rivière Malbaie (Ouabapimish Kamagou)

Le cours de la rivière Malbaie est unique, car il s'étend sur plusieurs dizaines de kilomètres dans un axe nord-est/sud-ouest, avant de se détourner vers le sud-est. Elle prend sa source dans la même zone de savane que les bassins des rivières Montmorency, Jacques Cartier et à Mars.

Il s'agit de la dernière rivière d'importance entre Québec et l'embouchure du Saguenay. Or, malgré ses 154 kilomètres et le fait qu'elle soit la seule à drainer la partie est de la zone à l'étude, peu d'interventions archéologiques y ont été effectuées. Seize lieux d'occupation préhistoriques ont tout de même été répertoriés. Il s'agit pour l'essentiel de petits assemblages dont la signification chronologique et culturelle est imprécise.

Rivière Petit-Saguenay

Après la rivière Sainte-Marguerite, la rivière Petit-Saguenay est, en termes de débit, l'affluent du Saguenay le plus important entre Tadoussac et le lac Saint-Jean. Localisée sur la rive sud du Saguenay, à environ 25 kilomètres en amont de Tadoussac et à 80 kilomètres en aval de Chicoutimi, l'anse de la rivière Petit-Saguenay a une superficie globale d'environ 250 000 m².

À ce jour, six sites, dont cinq préhistoriques, ont été répertoriés sur, ou en périphérie, du bassin hydrographique de la rivière Petit-Saguenay. Compte tenu des efforts de recherche qui ont été investis sur les berges de son cours inférieur, la rivière ne semble pas avoir été l'objet d'une grande fréquentation. Si minces soient-elles, les découvertes qui ont été effectuées dans la région témoignent malgré tout de la présence amérindienne dans ce secteur il y a environ 5 000 ans. Quant à son cours supérieur, il n'a jamais fait l'objet d'intervention archéologique, ce qui rend difficile toute interprétation sur l'utilisation de cet affluent du Saguenay en tant qu'axe de pénétration vers l'intérieur des terres.

Rivière Saint-Jean

Au même titre que la rivière Petit-Saguenay, le profil archéologique de la rivière Saint-Jean est inconnu. Seule l'étude du Groupe Harcart (1987), à pris en considération, sur une base purement documentaire, la composante archéologique de cette rivière.

De nombreuses découvertes fortuites ont cependant été rapportées et concernent les hautes terrasses en bordure de la municipalité de l'Anse-Saint-Jean. Au même titre que les hautes terrasses de la rivière Sainte-Marguerite, celles de la rivière Saint-Jean recèlent un potentiel très élevé, quoique non exploité à ce jour, en regard de leur occupation par des groupes anciens de la préhistoire.

Quant à son utilisation à l'intérieur des terres, on ne peut que supputer. À sa source, au lac Brébeuf, la rivière Saint-Jean est rejointe par la Petite rivière Saint-Jean dont la source donne directement accès à la rivière Malbaie. Par ailleurs, quelques découvertes fortuites auraient été faites sur les bords du lac Brébeuf.

Rivière Ha! Ha!

De sa source, il est facile de passer au sous-bassin hydrographique de la rivière Malbaie qui se trouve à un peu plus d'un kilomètre à l'est. De plus, pour une bonne partie de son cours supérieur, la rivière Ha! Ha! coule en parallèle à moins de 10 kilomètres de la rivière à Mars.

La rivière Ha! Ha! est actuellement vierge de tout site archéologique. Les seules interventions archéologiques ayant eu lieu à proximité de son cours sont celles liées à la réfection de la route 381 postérieurement à la crue de 1996.

Rivière à Mars (Waskwaswasipi)

Cette rivière prend sa source sur le même plateau où naissent les rivières Malbaie, Pikauba, Petite-Pikauba, du Moulin, Jacques-Cartier, et Montmorency.

Aucune intervention archéologique n'a été effectuée et on n'y connaît aucun site. Le fait que la rivière à Mars donne accès qu'à de très petits lacs pourrait avoir joué en sa défaveur lorsque venait le temps de considérer l'exploitation d'un territoire de chasse ou de trappe. Qui plus est, les événements liés à la crue exceptionnelle de 1996 ont pu faire disparaître les traces d'occupations anciennes.

Bilan archéologique de la Réserve faunique des Laurentides et des parcs nationaux de la Jacques-Cartier et des Grands-Jardins

À l'exception des sites découverts par Simard au début des années 1970 (CJET-1 à 4) sur le Grand lac Jacques-Cartier, ceux répertoriés par Fortin sur les lacs Belle-Rivière et Métabetchouane et ceux découverts par Ribes, la Réserve faunique des Laurentides, de même que les parcs nationaux des Grands-Jardins et de la Jacques-Cartier, demeuraient jusqu'à récemment des lieux inoccupés en termes archéologiques. Laliberté, Rousseau, le ministère des Transports et Chrétien furent les seuls à entreprendre des exercices de recherche systématique. Seuls Laliberté et Chrétien ont pu démontrer que la Réserve faunique des Laurentides et le parc national des Grands-Jardins ont été fréquentés dans des temps anciens. Cependant, ces interventions se limitèrent à quelques sondages dans un cas et, à des inspections visuelles ponctuelles, dans l'autre. Tous les sites découverts à l'intérieur de la zone d'étude l'ont donc été dans le cadre d'exercices préliminaires et ponctuels.

À ce jour, toute proportion gardée, l'occupation ancienne des parcs des Grands-Jardins et de la Jacques-Cartier semble mieux documentée que celle de la Réserve faunique des Laurentides. Les efforts combinés de Rousseau et de Chrétien, dans un contexte de moindre superficie, une géographie peu accessible et la présence moindre d'axes de pénétration, permettent de croire que le nombre actuel de sites découverts à l'intérieur du parc de la Jacques-Cartier pourrait refléter assez bien la réalité préhistorique de ce sous-bassin. Le parc national des Grands-Jardins a peut-être fait l'objet d'un moindre intérêt que celui de la Jacques-Cartier, mais parce que la rivière Malbaie en est le seul axe de pénétration et que ses sources (lacs de plus d'un kilomètre carré ou rivières majeures) sont peu nombreuses, les inventaires effectués à sa source et sur son cours moyen ont probablement livré une fraction non négligeable des lieux d'occupation. La perception inspirée par des vestiges provenant des sites découverts dans les deux parcs nationaux n'en demeure pas moins préliminaire car, au-delà des inspections visuelles et de quelques sondages, aucune intervention majeure n'y a été entreprise. On ne connaît de ces sites que leur localisation.

L'identité des occupants de même que le cadre chronologique des occupations demeurent hautement hypothétiques.

Au-delà des deux parcs nationaux, on connaît peu de chose de l'occupation amérindienne de la Réserve faunique des Laurentides. Le territoire est vaste et les sous-bassins hydrographiques qui permettent d'accéder directement à ce territoire, quoique plus nombreux, sont difficiles d'accès. D'autre part, ces sous-bassins forment un labyrinthe auquel chaque lac, chaque ruisseau, chaque marais contribue. L'utilisation de ces routes primitives, qu'elles aient été par eau ou par terre, ne peut être révélée que par les données ethnohistoriques, ainsi que sur la base des résultats des quelques interventions archéologiques effectuées ici et là à l'intérieur de la réserve faunique ou en périphérie immédiate. Or, les données ethnohistoriques concernant l'occupation récente au sud du Saguenay-Lac-Saint-Jean et au nord de Québec sont à peu près inexistantes.

Chacune des rivières qui traversent la zone à l'étude a sans aucun doute été fréquentée au cours des 80 derniers siècles. Il faut cependant un concours de circonstances particulières pour que la combinaison conservation des vestiges/découverte du lieu par un archéologue se produise. Plus l'occupation sera longue et fréquente, plus la combinaison risque de se produire. Or, certaines des rivières qui drainent le territoire à l'étude ne se prêtent pas nécessairement à de longues et fréquentes occupations. À ce jour, seuls les lacs Métabetchouane, des Commissaires, Belle-Rivière et Jacques-Cartier, qui ont en commun leur grande superficie, ont fait la preuve qu'ils étaient régulièrement occupés au cours de la préhistoire ancienne ou plus récente. C'est donc sur la base des connaissances acquises sur ces quelques plans d'eau que nous devons nous appuyer pour caractériser l'occupation humaine de l'intérieur des terres. Or, les collections de vestiges archéologiques proviennent pour l'essentiel de sites qui sont soit partiellement détruits, ou dont la connaissance ne relève que d'activités archéologiques peu documentées. La seule exception a trait aux hautes terres méridionales du Saguenay-Lac-Saint-Jean, sur les berges du lac des Commissaires, situé quelque peu à l'ouest de la zone à l'étude. Les 51 sites qui y ont été répertoriés ont presque tous été découverts à la fin des années soixante.

Un réexamen des collections en lien avec les connaissances archéologiques acquises sur le bassin hydrographique du Saguenay depuis les années 1980, a permis de démontrer que le lac des Commissaires (de même que quelques autres grands lacs situés à l'intérieur des hautes terres méridionales) s'inséraient naturellement à l'intérieur de l'aire d'exploitation des groupes dont le cycle de transhumance se concentrait autour du lac Saint-Jean. Si le lac des Commissaires montre une durée d'occupation aussi longue que celle du lac Saint-Jean, il n'est pas certain que les autres grands lacs aient été exploités de façon aussi intense. En effet, le lac des Commissaires se trouve sur un axe de circulation

donnant accès au bassin du Saint-Maurice, alors que les autres grands lacs au sud du lac Saint-Jean se situent sur des axes de pénétration qui n'auraient pas joui d'une aussi grande popularité. Ainsi, l'inventaire mené par Laliberté le long du bassin versant de la rivière Ashuapmouchouan a révélé une tendance où le taux d'occupation des lacs tend à varier selon : 1) l'accessibilité via l'axe de circulation principal et 2) la superficie du plan d'eau en question. Quant à l'axe lui-même, les confluences d'importants ruisseaux ou rivières de même que les débits et fins de rapides infranchissables constituaient des endroits où le potentiel fut positivement vérifié. Il s'agit cependant de secteur où l'exploration fut privilégiée. La situation est vraisemblablement la même dans le cas des grands lacs de la Réserve faunique des Laurentides.

Les influences culturelles observables sur les sites du lac Saint-Jean sont toutes présentes dans les assemblages du lac des Commissaires et, dans une moindre mesure, dans ceux des lacs Belle-Rivière et Métabetchouane. L'intégration d'éléments technologiques étrangers à la culture locale était telle que ces objets se trouvaient à tous moments et pour toutes les activités de la culture réceptrice. Des pointes en chert ou de la poterie sont transportées et utilisées loin à l'intérieur des terres, ce qui laisse présumer, tout au moins dans le cas de la poterie, que l'accès à cette technologie compensait la crainte de briser les vases lors des multiples portages et rapides de la Métabetchouane et de la Belle-Rivière.

Sur la carte de Speck de 1927, l'essentiel de la partie de la zone à l'étude qui se trouvait sous la juridiction des Inus se divise en 11 territoires de chasse. Selon Speck, chacun de ces territoires était exploité par une seule famille. À l'ouest et au nord du lac Saint-Jean se trouvait une quarantaine de territoires de chasse de dimension plus restreinte, ce qui sous-entend une occupation minimale de la Réserve faunique des Laurentides et du parc national des Grands-Jardins au début du XX^e siècle. Il est impossible de projeter avec certitude cette tendance dans le passé lointain, mais l'actuelle distribution des sites archéologiques semble y correspondre.

En dehors des Inus, d'autres groupes amérindiens sont cependant susceptibles d'avoir fréquenté les hautes terres des Laurentides. Les données archéologiques et ethnohistoriques suggèrent que les bassins déversants de la Réserve faunique des Laurentides ainsi que des parcs nationaux des Grands-Jardins et de la Jacques-Cartier aient vraisemblablement été fréquentés par : les Iroquoiens du Saint-Laurent, les Attikameks, les Malécites et, possiblement, les Abénaquis, les Algonquins, les Micmacs, de même que les Hurons plus récemment.

Les lieux, les moments, tout comme l'intensité de la fréquentation autochtone demeurent difficiles à préciser et à quantifier. Selon les mentions historiques et en tenant compte de certains paramètres chronologiques, les Iroquoiens du Saint-Laurent auraient surtout exploité les ressources des bassins versants du

sud, ainsi que ceux se trouvant dans Charlevoix et le Haut-Saguenay. Les Ilnus, quant à eux, auraient fréquenté les sous-bassins du nord-ouest puis, à la suite de la disparition des Iroquoiens du Saint-Laurent, ceux du Haut-Saguenay. À leur arrivée dans la région de Québec au XVIII^e siècle, les Hurons auraient pris le relais des Iroquoiens du Saint-Laurent (et peut-être même de ceux de la confédération des Cinq-Nations), sur le versant sud de la Réserve faunique des Laurentides. La limite du territoire entre Ilnus et Hurons aurait été à la hauteur du partage des eaux. Quant aux Atikameks, leur présence se limiterait à l'ouest de la Réserve faunique des Laurentides. La présence des Malécites, Abénaquis, Algonquins et Micmacs est encore moins bien documentée. Ces groupes auraient limité leurs incursions aux rivières de la région de Charlevoix et peut-être à quelques bassins du Haut-Saguenay délaissés par les Ilnus après le XVIII^e siècle.

Il est vraisemblable que l'exploitation des ressources fauniques de la Réserve faunique des Laurentides et des parcs nationaux de la Jacques-Cartier et des Grands Jardins trouve son origine dans la préhistoire. Or, la profondeur de l'occupation préhistorique de la Réserve faunique des Laurentides constitue une énigme. Fortin, sur la base des assemblages découverts sur les rives des lacs Belle-Rivière et Métabelchouane, a émis quelques hypothèses. Chrétien et Langevin ont fait de même sur la base de sites découverts autour du lac Jacques-Cartier et sur le cours moyen de la rivière Pikauba. Baulu a, quant à elle, émis des propositions en regard de l'occupation préhistorique du lac des Commissaires situé à la périphérie ouest de la réserve faunique. Pour Fortin et Baulu, la période la plus intense d'occupation des hautes terres au sud du lac Saint-Jean se situerait à la fin de la préhistoire et au début de la période historique.

À l'exception de quelques indices provenant du lac des Commissaires qui tendent à démontrer que les premières incursions amérindiennes au Lac-Saint-Jean se seraient faites à travers la rivière Quatchouan, via le Saint-Maurice, ce n'est réellement qu'à la fin du Sylvicole que le territoire situé au sud du lac Saint-Jean sera fréquenté plus intensément. Or, de toute évidence, la partie est de ce territoire n'a pas connu le même succès que la partie ouest. Si ce n'est du bassin versant de la rivière Métabelchouane, mentionné à de nombreuses reprises en tant qu'axe de circulation majeur entre la région de Québec et celle du Lac-Saint-Jean, les autres bassins semblent peu fréquentés. Certains documents en mentionnent l'existence, parfois même la longueur du cours et les sous-bassins auxquels ils donnent accès. Cela laisse sous-entendre une utilisation minimale de ces rivières, par exemple la rivière Haf Ha!, la rivière du Moulin et la rivière Malbaie. Malgré tout, ces bassins versants ne semblent pas avoir été systématiquement fréquentés.

De l'étude de potentiel archéologique du cours moyen de la rivière Pikauba a découlé un modèle d'occupation du territoire qui prend appui sur le type d'occupation observée le long des quelques

grands lacs situés en périphérie ou à l'intérieur même de la Réserve faunique des Laurentides, ainsi que sur les comportements présumés des groupes ethniques amérindiens les plus susceptibles d'avoir fréquenté ce territoire.

Les assemblages d'artefacts archéologiques provenant des lacs Belle-Rivière, Métabelchouane, des Commissaires et Jacques-Cartier indiquent que des cours d'eau dont l'accessibilité n'est pas aisée et qui, exception faite du lac des Commissaires, ne se situent pas le long d'axes de circulation majeurs, sont susceptibles d'être ponctuellement et brièvement fréquentés. Ainsi, malgré de longs, ardues et nombreux portages, la forte biomasse faisait en sorte de favoriser l'exploitation, sinon assidue, tout au moins régulière des bassins versants de la Réserve faunique des Laurentides. La vocation principale du territoire situé entre la rivière Métabelchouane à l'ouest et la rivière Malbaie à l'est, est celle d'une réserve alimentaire à forte biomasse. Au-delà de cette exploitation, la convergence de plusieurs des bassins versants permet aux chasseurs de passer d'une rivière à l'autre, ou encore d'y rencontrer des individus d'autres cultures, comme peut en témoigner la présence de différentes matières premières dans les assemblages archéologiques.

En effet, les sites actuellement répertoriés (particulièrement ceux des lacs Belle-Rivière et Métabelchouane) montrent une composante lithique suffisamment différenciée, pour suggérer que ces lacs ont été ponctuellement occupés par des populations sinon différentes, tout au moins diversifiées, sur une période de temps difficile à déterminer. Il s'agit de lacs dont les berges sont fréquentées par des groupes ou individus se préparant à passer d'un bassin versant à l'autre, ou encore dans le cadre d'activités spécifiques. Peut-être aussi des groupes culturels dont certains individus participaient à des réseaux d'échanges étendus, comme le souligne la présence conjointe de quartzite du Labrador, de cherts et de céramique de tradition iroquoise.

* Cet article constitue une synthèse d'un document soumis en 2003 au ministère des Transports du Québec - direction générale de Québec et de l'Est - direction du Plan, des Programmes, des Ressources et du Soutien technique

BIBLIOGRAPHIE

- CHRÉTIEN, Yves, *Inventaires archéologiques 2001 sur les anciens territoires de chasse Huron*. Conseil de la Nation huronne-wendat, rapport inédit, 2002, 167 p.
- LAUBORTE, Marcel, *Reconnaissance archéologique de la route forestière des Grands-Jardins*. Rapport soumis à la compagnie Dondhu, Québec, 1984, 39 p.
- LANGÉVIN, Erik, Hélène Dionne, Hugues Longuepée, Éric Tremblay et Jean-François Moreau, *Étude de potentiel archéologique. Réserve faunique des Laurentides. Parc des Grands Jardins et Parc de la Jacques-Cartier. Document synthèse. Corridor de la route 175*. Service du soutien technique, Directions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de Québec, Ministère des transports du Québec. Laboratoire d'archéologie, Université du Québec à Chicoutimi, 2003. Chicoutimi, 36 p. + annexes + cartes.
- ROUSSEAU, Gilles, *Parc de la Jacques-Cartier, étude de potentiel et inventaire archéologique*. Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche, rapport inédit, 1986, 43 p.

La Bataille d'Angleterre a-t-elle été gagnée au Québec?*

par Jean Martin

Historien à la Direction de l'histoire et du patrimoine du ministère de la Défense nationale du Canada

On me pardonnera le titre un peu provocant, mais j'espère ne décevoir personne en répondant tout de suite que, non, la Bataille d'Angleterre n'a pas été gagnée au Québec, du moins pas exclusivement. Mon but en proposant ce titre était d'attirer l'attention sur le rôle crucial et plutôt méconnu joué par une industrie alors fortement implantée au Québec dans le succès de l'une des plus importantes batailles de la Deuxième Guerre mondiale, comme dans l'ensemble de l'effort de guerre canadien. L'importance de l'aluminium dans l'industrie aéronautique est connue, mais le rôle que le Canada a joué dans cette production, particulièrement celui des usines d'Arvida, ne l'est certainement pas suffisamment. Une interruption plus ou moins prolongée de la production à Arvida aurait très sérieusement compromis les chances de la Grande-Bretagne de s'opposer victorieusement à l'offensive allemande après la chute de la France, à l'été 1940, et il aurait été relativement facile de paralyser les usines d'Arvida pour une assez longue période pendant la guerre, comme nous allons le voir.

L'aluminium est un métal léger qui entrait pour une large part dans la fabrication des éléments nécessaires à la construction des avions utilisés pendant la Deuxième Guerre mondiale : hélice, moteur, fuselage et ailes. Un

grand bombardier Halifax ou Lancaster pouvait en contenir jusqu'à 20 000 livres. Pendant les quatre mois (juil.-oct.) qu'a duré la Bataille d'Angleterre seulement, la Grande-Bretagne a perdu plus de 1 000 avions¹. D'autres avions devaient être construits pour les remplacer et il fallait de l'aluminium pour les construire. Or, la production d'aluminium était loin d'être répandue également à travers le monde; elle avait même toujours été plutôt concentrée dans un assez petit nombre de pays. L'Allemagne avait augmenté considérablement sa production pendant les années 1930, pour soutenir son effort de réarmement, et elle occupait le premier rang mondial à la veille du déclenchement des hostilités. La France possédait aussi une industrie relativement forte, mais elle était tombée aux mains des Allemands après juillet 1940. La Grande-Bretagne, elle, possédait une usine qui produisait annuellement moins de 20 000 tonnes d'aluminium de première fusion seulement et qui se trouvait

en plus exposée aux bombardements de la Luftwaffe.

Les États-Unis avaient augmenté leur production pour reprendre rapidement le premier rang mondial, mais ils étaient eux aussi engagés dans un important programme de réarmement et toute leur production y passait. L'autre important pays producteur, heureusement pour



Les usines d'Arvida à leur développement maximal, en 1943.

Archives de la Défense nationale

la Grande-Bretagne, c'était son plus important allié après la chute de la France, le Canada. Le Canada produisait en 1940 près de 100 000 tonnes d'aluminium de première fusion, environ 80 % de toute la production de l'Empire britannique. À la fin de la guerre, cette production allait être multipliée par quatre, dont près de 85% se trouvait concentrée dans les usines d'Arvida et d'Isle-Maligne au Saguenay. Avec ses quelque 360 000 tonnes métriques, la capacité de production d'Arvida en 1943, était à elle seule deux fois plus élevée que celle du plus grand centre de production des États-Unis, celui d'Alcoa au Tennessee. Environ 20 % de la production mondiale d'Aluminium de première fusion se trouvait concentrée en 1943 au Saguenay, le quart de toute la production alliée, incluant celle de l'Union Soviétique (certaines évaluations parlent même de 30 %).

Arvida représente le plus grand centre de production d'aluminium au monde, et il y a d'excellentes raisons pour ça. La production d'aluminium se fait, aujourd'hui comme à l'époque, par un procédé d'électrolyse qui requiert d'énormes quantités d'énergie. C'est le principal facteur de localisation d'une aluminerie, la proximité d'importantes ressources hydroélectriques. La disponibilité de la main-d'œuvre et l'accès à des installations de transport, ferroviaires et surtout portuaires, jouent aussi un rôle, mais il est absolument impossible de produire de l'aluminium de façon rentable si on ne dispose pas d'une source d'énergie importante. Les États-Unis ont dû s'en remettre à des centrales au gaz naturel, par manque de ressources hydroélectriques, mais les usines qu'elles alimentaient ont toutes été fermées après la guerre parce qu'il était impossible de rentabiliser leur opération.

La région du Saguenay dispose de l'un des plus importants bassins hydroélectriques en Amérique du Nord et son potentiel a commencé à être exploité au début du XX^e siècle. L'*Aluminum Company of America* a acquis les droits d'exploitation du bassin du

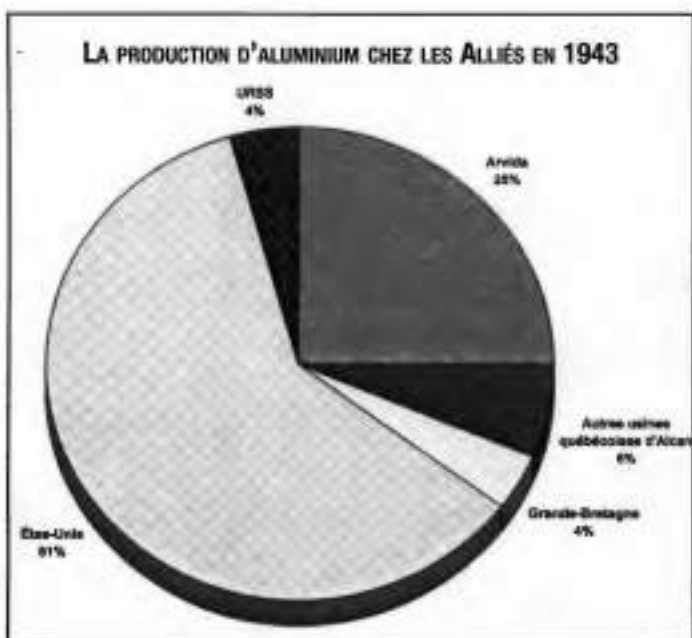


Le travail dans les cuves d'aluminium à Arvida en 1943.

Archives universitaires du Québec, l'Office national du film et du Canada : photo Corentin Rivest des archives de guerre.

Lac-Saint-Jean au milieu des années 1920 pour alimenter l'usine que sa filiale canadienne, *Aluminum Company of Canada Limited*, a construit dans sa nouvelle ville d'Arvida en 1926. Au début de la Deuxième Guerre mondiale, les usines d'Arvida sont alimentées par deux centrales de Châte-à-Caron et d'Isle-Maligne, cette dernière située à une trentaine de kilomètres en aval, à la sortie du lac Saint-Jean dans la rivière Saguenay. La compagnie allait construire en 1942-1943 une troisième centrale, beaucoup plus importante que les deux autres, à Shipshaw pour soutenir la croissance de ses activités. Au plus fort de la guerre, les usines d'*Aluminum Company*, bientôt connue sous le nom d'Alcan, consommaient le quart de toute l'énergie électrique utilisée au Canada.

Mais ce qui fait la force de l'industrie canadienne d'aluminium fait aussi sa vulnérabilité. Détruisez une usine d'avions ou de chars et il en restera toujours d'autres pour compenser la baisse de production; l'usine détruite pourra même être reconstruite assez rapidement et reprendre sa production dans des délais raisonnables. Attaquez-vous aux usines d'Arvida, par contre, et vous courez la chance d'interrompre de 80 % à 90 % de toute la production canadienne d'aluminium, et du Commonwealth, pendant de longs mois, peut-être même plus d'un an. Même pas besoin de détruire l'usine, en fait, suffit d'interrompre la production, en coupant l'alimentation électrique, en incitant les travailleurs à sortir en grève ou en provoquant quelque problème qui empêche les cuves de fonctionner normalement pendant plus de 36 heures et toute production deviendrait automatiquement impossible pour plusieurs semaines, voire plusieurs mois, aussi longtemps en fait que les cuves n'auraient pas été démantelées pour les débarrasser du métal refroidi avant de les remonter pour relancer le procédé électrolytique.



La protection d'Arvida

Une production essentielle et vulnérable, donc, mais faisait-elle vraiment face à une quelconque menace? Les autorités canadiennes et alliées n'en doutaient pas en tout cas. La crainte première, c'est celle du sabotage. Avec la croissance rapide de la production, les sites des usines et des centrales hydroélectriques reçoivent constamment des centaines de nouveaux travailleurs employés à la construction des nouveaux équipements et aux opérations de production qui suivent. Ces travailleurs proviennent d'un peu partout et on n'a pas toujours le temps de procéder à des enquêtes de fiabilité approfondies. C'est la police, la Gendarmerie royale du Canada en particulier, qui est chargée de la protection contre le sabotage et cet aspect ne sera pas discuté davantage aujourd'hui parce que ses archives restent encore à étudier.

La protection contre les autres menaces, par contre, relève du commandement militaire et les actions qu'il a prises sont un peu mieux connues grâce à l'étude qui vient d'être faite des archives du ministère de la Défense nationale. Une attaque sous-marine contre les installations portuaires d'Alcan au Saguenay aurait pu être envisagée, mais même si elle avait réussi, elle n'aurait pu que compliquer un peu plus l'expédition des lingots sans interrompre la production et on ne la croyait pas très réaliste. Une attaque aérienne, par contre, était jugée dans un rapport rédigé au début de 1941 par l'officier responsable des renseignements pour le secteur comme « possible et même probable ». On peut s'interroger aujourd'hui sur la provenance éventuelle d'une telle attaque, mais l'entreprise, bien que difficile, était loin d'être impossible et il ne faisait aucun doute dans l'esprit des autorités militaires que l'importance de l'objectif justifiait amplement les risques d'une telle opération pour l'ennemi.

Un officier des services britanniques de lutte contre le sabotage, qui accompagnait l'officier de renseignement canadien dans son inspection du Saguenay en janvier 1941, qualifia l'endroit de rien de moins que « *the most tempting bottleneck in the British Empire industrial picture* ». Cet expert précise que « *Britain is therefore almost entirely dependent on the production from the Arvida smelter.*



Un travailleur sur les réserves de lingots d'aluminium à Arvida en 1943.

[...] if production at Arvida were halted for many months the effect would be so serious to aircraft manufacturing that the course of the war would be altered. » Un an plus tard, l'attaque japonaise contre la base navale de Peal Harbour allait faire souffler un vent de panique jusqu'à Arvida. Après tout, si on pouvait lancer une attaque massive contre une puissante base navale au milieu du Pacifique, pourquoi ne pourrait-on pas lancer quelques bombardiers contre un objectif crucial et vulnérable situé dans une région isolée du Canada?

Après les experts britanniques, voilà donc les officiels américains qui se mettent de la partie. À peine deux semaines après Peal Harbour, l'attaché naval américain à Ottawa intervient auprès du Comité conjoint des chefs d'état-major canadiens pour se plaindre de ce que les usines du Saguenay ne soient pas suffisamment protégées. Citant une lettre du consul américain à Québec, il insiste sur le fait qu'Arvida produit plus d'aluminium que toutes les usines américaines prises dans leur ensemble (une grossière exagération) et averti que « *It is reported on good authority [...] that in one of his early broadcast heard in this country Lord Haw-Haw warned that the great aluminum industry at Arvida would hear from the Germans at a future date.* »² Américains, britanniques et Canadiens sont donc tous d'accord, Arvida est menacée et il faut absolument la protéger.

LA PROTECTION MILITAIRE DES INSTALLATIONS D'ALCAN AU SAGUENAY EN 1943

| Unité | Équipement | Personnel |
|--|---|----------------------------|
| Infanterie Une compagnie de la Garde territoriale (MGC) | | Environ 250 |
| Artillerie 24 ^e Régiment d'Artillerie antiaérienne (3 batteries) | 8 canons lourds 22 canons légers | Environ 1 000 |
| Aviation 130 ^e (puis 129 ^e) Escadrille de chasse | 15 chasseurs 2 avions d'entraînement | Environ 150 Environ 150 |
| 1 ^{re} Unité d'entraînement opérationnel | Nombre indéterminé d'appareils | Environ 135 |
| | Total | Environ 1 500 |

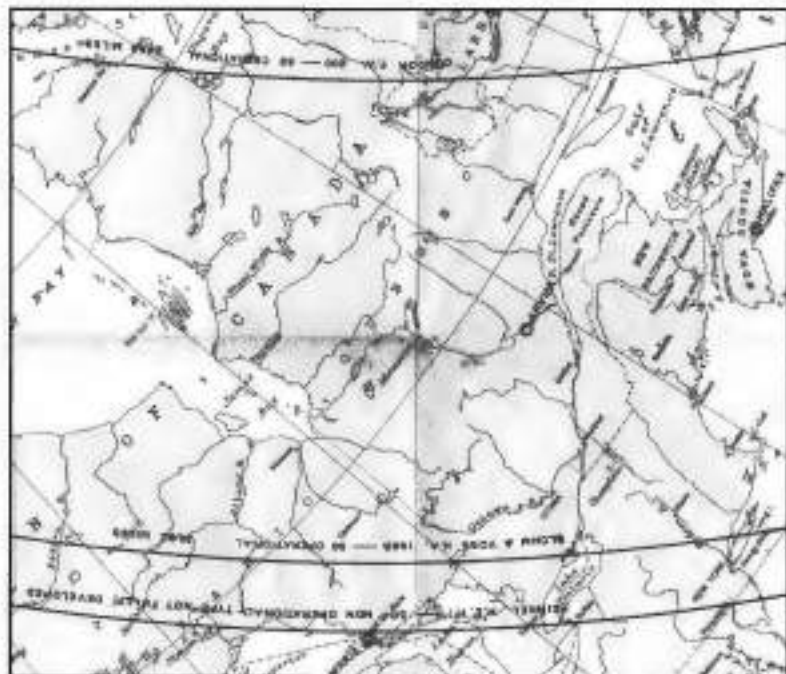
Source : DHP, dossiers divers.

Était-il donc si ridicule d'imaginer que des avions allemands puissent traverser l'Atlantique pour s'attaquer à des usines d'aluminium au Québec au début des années 1940? Certainement pas si l'on en juge par les efforts que les autorités militaires alliées étaient prêtes à déployer pour empêcher que

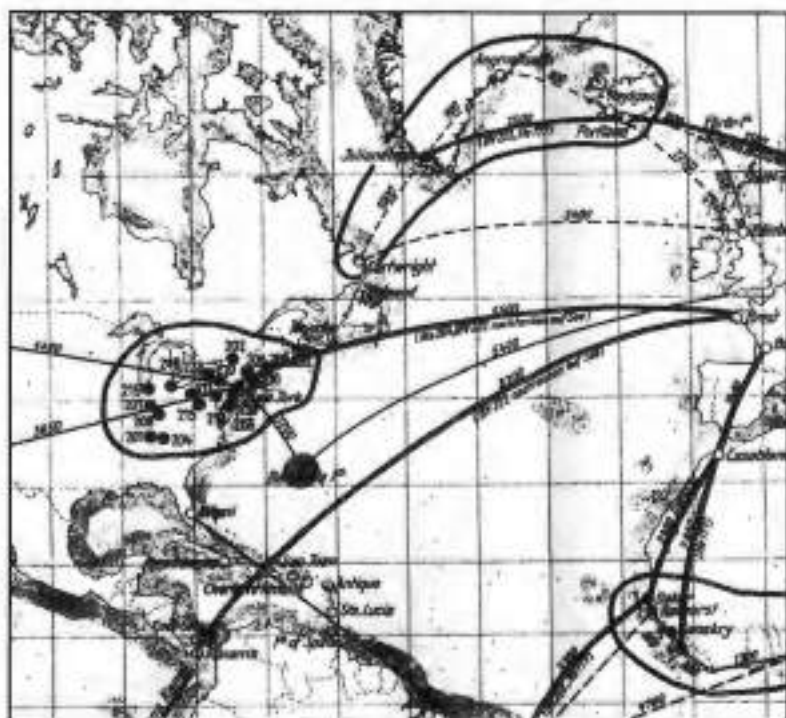
cela se produise. L'Allemagne possédait quelques appareils (le FW 200 Condor, le HE 177 et l'hydravion Blohm & Voss HA 139, par exemple) capables d'effectuer un vol sans escale à partir d'une base européenne, en France ou en Norvège, pour une mission suicide contre un objectif nordaméricain. Le Comité conjoint des chefs d'état-major canadien estimait au milieu de 1944 que l'Allemagne possédait " *about 150 V.L.R. (very long range) Aircraft capable of transporting a ton of bombs or the equivalent weight of paratroops, saboteurs, etc., approximately 2500 miles* ". Une étude préparée en avril 1942 pour la Luftwaffe et le ministère allemand des transports montre d'ailleurs que cette possibilité avait au moins été envisagée par l'ennemi.

En tête des 21 cibles potentielles sur « la côte de l'Atlantique et aux Etats-Unis » apparaissent quatre alumineries, immédiatement suivies du site d'extraction de cryolite au Groenland, une matière première essentielle à la production d'aluminium. Il semble toutefois que les services de renseignements allemands aient été particulièrement inefficaces dans ce cas-ci. Non seulement le site d'Arvida, de loin le plus important centre de production d'aluminium du continent, n'apparaît pas sur la liste, mais on y trouve une usine qui se trouve à l'autre bout du continent, très loin de la « côte atlantique » qu'évoque le titre du rapport. Or, cette usine de Vancouver, que les Allemands croient pouvoir trouver au Canada, se trouve en fait près d'une autre Vancouver, située dans l'état américain de Washington. Les quatre usines mentionnées par le rapport allemand sont effectivement les plus importantes de l'américaine Alcoa, mais elles ne représentent ensemble que le tiers de toute la capacité de production des États-Unis et la plus grande fait tout juste les deux tiers de celle des usines d'Arvida, qui sont toujours en pleine croissance.

Quoi qu'il en soit, les autorités militaires canadiennes n'avaient pas attendu qu'on leur présente tous ces rapports pour se préoccuper de la protection des usines d'Arvida. Le Canada possédait cependant bien peu d'armes et d'hommes en 1939 pour assurer la protection des zones vulnérables sur son territoire et la priorité était de toutes façons à l'équipement et à l'envoi d'un corps expéditionnaire pour appuyer nos alliés en Europe. Les priorités changèrent toutefois brutalement après l'effondrement de la France et le retrait précipité de Dunkerque, en mai 1940. Plus rien ne résistait à l'avance allemande sur le continent européen et le pire pouvait être envisagé. Le Canada, devenu le principal allié de la Grande-Bretagne, se sentit menacé et commença à penser sérieusement à organiser la défense de son territoire. Dès la fin de mai 1940, une Garde territoriale (*Veterans Guard*) fut mise sur pied pour aider à



Section de la carte annexée à l'étude soumise au Comité des chefs d'état-major canadiens en 1944.



Section de la carte annexée au rapport soumis à la Luftwaffe en 1942.

la protection des installations militaires et gouvernementales à travers le pays. Cette garde n'était pas destinée à la protection des propriétés privées, aussi importantes soient-elles. Les installations saguenéennes d'Alcan constitueront la seule exception à cette règle de toute la guerre. L'une des premières compagnies formées sera en effet expédiée à Arvida pour assurer la protection des usines et des centrales hydroélectriques. En outre, sur les quatre compagnies de la

DMP 100.000, 004, "Memorandum to Chiefs of Staff Committee from the Canadian Joint Intelligence Committee on Enemy Capabilities in the North Atlantic Area", 14 juillet 1944.

DMP 100.000, 004, "Memorandum to Chiefs of Staff Committee from the Canadian Joint Intelligence Committee on Enemy Capabilities in the North Atlantic Area", 14 juillet 1944.

Garde territoriale à avoir été expédiées à l'étranger, l'une d'elles allaient être spécifiquement employée à la surveillance du site d'extraction de bauxite de la compagnie en Guyane britannique.

Mais le plus impressionnant de tout le dispositif militaire déployé autour des usines du Saguenay, ce sera l'artillerie. Il n'y avait au début de la guerre dans tout le Canada que huit canons anti-aériens dignes de ce nom et ils se trouvaient tous autour de la forteresse et du port de Halifax : quatre vieux canons de 3 pouces et quatre un peu plus récents de 3,7 pouces. La décision de déplacer les quatre canons de 3 pouces vers le Saguenay fut prise dès le mois de mars 1941, accompagnés d'une troupe de 33 hommes pour opérer les quatre mitrailleuses lourdes anti-aériennes placées autour des centrales d'Isle-Maligne et de Chute-à-Caron. Les canons de la *14th AA Battery* arrivèrent au Saguenay dans les premiers jours de juin, avec les quelque 250 hommes qui la composaient. Ces hommes étaient à peine installés qu'ils se trouvaient engagés dans la lutte contre une toute autre menace. Le gouvernement intervint précipitamment en ordonnant l'occupation des usines d'Arvida pour empêcher qu'une grève déclenchée par les travailleurs des salles de cuves, à la fin du mois de juillet 1941, ne dégénère en une longue interruption de production⁶. En attendant l'arrivée des quelque 300 hommes expédiés de Valcartier avec une trentaine de véhicules divers, ce sont les hommes de la *14th AA Battery* et la centaine de gardes territoriaux sur place qui furent chargés de maintenir l'ordre à Arvida.

Les plans de défense pour le Saguenay prévoyaient le déploiement d'un bien plus grand nombre de pièces d'artillerie, mais les nouveaux équipements étaient attribués en priorité à la défense des îles britanniques et aux zones de combat et le Canada ne reçut ses premiers canons anti-aériens qu'au printemps de 1942. Au mois de juin 1942 le 24^e Régiment d'artillerie anti-aérienne était formé pour prendre charge de la protection des usines du Saguenay et les équipements commencèrent à arriver. Presqu'au même moment, la 130^e Escadrille de chasse venait s'installer au nouvel aérodrome de Bagotville, à quelques kilomètres d'Arvida, pour renforcer la défense contre les attaques aériennes. Les pilotes nouvellement brevetés de la 1^{re} Unité d'entraînement opérationnel pourraient les appuyer en cas de besoin. À l'automne de 1942, les trois batteries du 24^e Régiment avaient huit nouveaux canons lourds de 3,7 pouces et seize canons légers à tir rapide Bofors de 40 millimètres déployés autour des usines et centrales d'Arvida, de Chute-à-Caron et d'Isle-Maligne; seules Halifax et Sydney, sur la côte atlantique, étaient plus lourdement défendues contre les attaques aériennes.

Un sommet devait être atteint à l'été de 1943, alors que la zone de défense d'Arvida comptait, en plus d'une escadrille de chasse, d'une unité aérienne d'entraînement opérationnel et d'une compagnie de la Garde territoriale, les huit canons lourds, 22 canons légers et quelque mille hommes du 24^e Régiment d'ar-

tillerie anti-aérienne. La situation militaire avait toutefois considérablement évolué depuis l'urgence de 1940-1941 : les Allemands avaient subi leurs premiers revers importants, les États-Unis étaient entrés en guerre au côté des Alliés et on parlait désormais davantage des plans d'invasion alliés en Europe que des moins en moins probables attaques allemandes contre l'Amérique du Nord. La 129^e Escadrille de chasse, qui avait remplacé la 130 quelques mois auparavant, fut transférée vers la côte atlantique à la fin de 1943, laissant les pilotes novices de la 1^{re} UEO pour garder un œil sur Arvida. Le 24^e Régiment d'artillerie anti-aérienne, qui comptait encore huit canons lourds et 16 légers, fut à son tour retiré du Saguenay à la fin de juillet 1944, tout comme la moitié des 250 hommes de la Garde territoriale quelques semaines plus tard; le reste quitta la région à la fin de l'année, un mois à peine avant que l'aérodrome de Bagotville ne soit complètement fermé.

La guerre venait de prendre fin au Saguenay, mais le déploiement qui s'était élaboré autour des usines de la compagnie Alcan témoignent du rôle primordial que l'aluminium, et l'énorme centre de production qu'était Arvida, jouaient dans le système de défense allié. Le Canada est fier d'avoir fabriqué plus de 16 000 avions et formé près de 150 000 aviateurs pour les forces alliées pendant les six années qu'a duré la Deuxième Guerre mondiale, mais le résultat de ce remarquable effort aurait été très sérieusement compromis sans les quelque un million et demi de tonnes d'aluminium qui sont sorties du Saguenay et des autres usines qu'Alcan avait construites ailleurs au Québec. La Bataille d'Angleterre s'est gagnée dans les airs, aux commandes des Hurricane et des Spitfire alliés, mais elle a pu se faire parce que des milliers de travailleurs s'affairaient nuit et jour dans les usines brûlantes du Saguenay.

* Cette recherche a été en grande partie menée en collaboration avec John Macfarlane, également historien à la Direction de l'histoire et du patrimoine du Quartier général de la Défense nationale.

NOTES

1. Winston G. Ramsey, dir. *The Battle of Britain Then and Now*, Londres, After the Battle, 1990, p. 706.
2. ANC, RG 24, série D-1-b, vol. 3898, dossier 1035-1-3.
3. William Joyce dit Lord Haw-Haw, né d'une mère anglaise et d'un père américain d'origine irlandaise, servit la propagande nazie sur les ondes de la radio allemande pendant la guerre.
4. Direction de l'histoire et du patrimoine, 193.009 (D34), "Memorandum to Chiefs of Staff Committee from the Canadian Joint Intelligence Committee on Enemy Capabilities in the North Atlantic Area", 14 July 1944.
5. German Military Archives, BA-NA, RL3/2358, "Einsatzaufgaben für Fernstrafflugzeuge", 27 April 1942; "Wichtige Rüstungsanlagen an der Westatlantikküste und in USA".
6. La grève d'Arvida a déjà fait couler beaucoup d'encre. John Macfarlane en dresse un excellent bilan dans un article à paraître dans la *Revue d'histoire canadienne*, "Vulnerable Point: Ottawa Seeks a Balance Between Labour Rights and Industrial Needs During a Strike."

L'oratoire Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier : icône de la modernité saguenéenne¹

par Luc Noppen

Professeur à l'UQAM et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain

et Lucie K. Morrisset

Professeure à l'UQAM et chercheuse associée à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain

Sur les hauteurs de Chicoutimi, surplombant la rivière Saguenay, l'oratoire Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier, communément nommée « chapelle des Augustines », a été construit en 1942-1943 d'après les plans de l'architecte Léonce Desgagné (1908-1979). Pierre angulaire de l'âme religieuse du nouvel hôpital auquel elle s'intégrait alors, la chapelle porte l'empreinte du « virage moderne » du Québec sous l'interrègne du premier ministre Joseph-Adélard Godbout (1939-1944) : dans l'histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean tout autant que dans l'histoire de l'architecture québécoise, la chapelle, qui donna son essor à la carrière de l'architecte Desgagné, occupe une position d'autant plus déterminante qu'elle est à la fois l'une des premières, l'une des mieux préservées et l'une des œuvres clé parmi celles qui ont amorcé le « dombellotisme » au Québec, temps fort de l'histoire de l'architecture religieuse en Occident au XX^e siècle.

L'ensemble monastique et hospitalier dont la chapelle fait partie, construit en plusieurs phases entre la fin du XIX^e siècle (1884) et le milieu du XX^e siècle, a été, en partie, détruit lors d'un incendie en 1963. De cette époque, la chapelle a hérité de quelques modifications, notamment en ce qui concerne ses revêtements de sol; toutefois, la chapelle elle-même, ainsi que les étages de cloître

qui lui sont associés, ont préservé l'esthétique créée par leur architecte. Depuis l'hôpital, émancipé de sa gouverne religieuse, a subi quelques autres agrandissements, de telle sorte qu'il est aujourd'hui difficile, pour le visiteur non initié, de saisir la logique de l'ensemble; si les religieuses poursuivent leur mission hospitalière, notamment en offrant des cellules de leur monastère aux visiteurs de l'hôpital, la chapelle qu'elles offraient aux malades et aux soignants, dorénavant, occupe un espace restreint dans le complexe hospitalier moderne – toujours, d'ailleurs, en quête de locaux supplémentaires.

Nichée au cœur de l'ensemble monastique qui lui est contemporain, et dominant un site spectaculaire, orné de surcroît de magnifiques jardins, la chapelle n'en apparaît que davantage comme une œuvre exceptionnelle, particulièrement féconde à l'égard de la modernité à laquelle elle participa, et avec laquelle bien peu de comparables, depuis, peuvent se targuer de rivaliser.

L'analyse historique qui suit, présentant le contexte de la construction et ses interrelations au développement de la modernité de l'époque, sous-tend l'interprétation architecturale faite en seconde partie, à l'appui de l'argumentation qui, en conclusion, cerne les éléments déterminants de la position de la chapelle des sœurs Augustines à l'échelle québécoise, tenant compte de la



Archives du monastère des sœurs de l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier, Chicoutimi

L'intérieur de la chapelle, dans les années 1940.

valeur historique, artistique et architecturale du bâtiment et de son état physique actuel.

Le développement de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi, auquel ressortit la construction du nouvel hôpital, du monastère et de la chapelle de Léonce Desgagné, s'inscrit dans le contexte difficile de la laïcisation des institutions religieuses au Québec. Difficile, parce que cette laïcisation s'étend sur plusieurs années et autant de reculs et d'avancées, selon les gouvernements; difficile aussi parce que, quels que soient les moyens commandés par la modernisation des soins hospitaliers, les ecclésiastiques et les religieuses seront, toujours, réticents devant le risque de sacrifier leur œuvre au financement public et à sa conséquente tutelle gouvernementale. Dès les années 1920, il est d'ores et déjà clair que l'Hôtel-Dieu sera de moins en moins l'hospice pour indigents qu'il a toujours été, et de plus en plus un lieu où l'on soigne les malades qui, comme ils se déplacent désormais vers l'hôpital et les médecins qui y pratiquent, accaparent un nombre croissant des lits autrefois réservés aux « pensionnaires » de l'institution. Et s'il n'est pas question, pour les autorités religieuses de l'époque, de céder au régime d'assistance publique que le gouvernement de Louis-Alexandre Taschereau tente de mettre en place, il devient néanmoins évident que les subventions du gouvernement seront nécessaires à la modernisation des installations médicales de plus en plus importantes; ainsi, quelque 225 000 \$ du gouvernement, à la fin des années 1920, amorcent la première conversion de l'institution religieuse en un lieu moderne, construit et équipé pour répondre aux besoins de la nouvelle médecine hospitalière².

Mais le tout ne s'est pas fait sans tergiversations, d'autant plus que s'ajoute, aux hésitations du corps religieux, un contexte économique difficile. Toutefois, en 1939, l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Joseph-Adélaïde Godbout – qui d'ailleurs, en 1943, mettra sur pied un premier projet d'assurance hospitalisation – s'inscrit dans une période de relative prospérité économique; c'est à l'enseigne des idéaux libéraux de cet intermédiaire dans la « noirceur » duplessiste que l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier, dûment modernisé, se méritera les pages des plus prestigieuses revues d'architecture³. Chapelle et monastère emboîtent le pas.

Entre les anciens et les modernes

Les enjeux sont grands, et les factions multiples : face à l'État qui se préoccupe chaque jour davantage de santé publique, l'Église, qui souhaite préserver quelque apparence d'indépendance, se manifeste avec d'autant plus de vigueur dans le nouveau projet d'agrandissement que les religieuses, premières décideuses quant à la conception de la chapelle et de la nouvelle aile du monastère, se font aussi gardiennes de la tradition. S'entremêlent ainsi orthodoxie et désir d'indépendance ecclésiastique, d'une part, et vouloir de modernité



Le chantier de construction, été 1942 : la façade est, vers le jardin.

des installations médicales et financement étatique, d'autre part. La construction de la chapelle qui nous intéresse ne peut ainsi se comprendre que dans le cadre de la campagne d'agrandissement et de modernisation de l'hôpital qui en finança l'édification.

C'est donc après avoir vu refuser en 1936 leur demande de subvention pour la construction d'un hospice, plus conforme à la mission originelle de l'Hôtel-Dieu (un agrandissement contemporain du monastère requerrait alors les fonds de la communauté, rendant impossible toute construction sans l'intervention de l'État), après, aussi, avoir « perdu » le projet d'un sanatorium au profit de Roberval, puisque le gouvernement envisageait pour l'établissement de Chicoutimi un ensemble hospitalier plus moderne⁴, que les religieuses obtiennent le financement nécessaire à l'agrandissement de leurs installations. Nous sommes en 1941 : les médecins, qui depuis plusieurs années exercent des pressions en vue de la modernisation de l'hôpital, s'acquiescent l'appui de Joseph-Adélaïde Godbout. La communauté, par l'entremise de son conseil d'administration, s'arroge l'intendance des travaux, pour la construction d'un nouveau monastère et de sa chapelle, reliant le nouvel hôpital moderne, au sud du site, aux anciennes installations de l'hospice, au nord. Le chantier, entrepris avec « l'aile A » de l'hôpital, qu'on complète en 1943, puis avec « l'aile B », celle du monastère et de la chapelle (1941-1943), ne se terminera, avec « l'aile C » (hôpital), qu'en avril 1945.

L'oratoire Saint-Joseph, dont on détermine le patronage le 8 mars 1942, est amorcé par la bénédiction de la pierre angulaire, le 7 décembre 1941. La construction débute un mois plus tard, le 7 janvier 1942; c'est cependant grâce à l'octroi obtenu le 19 août 1942 du ministre de la santé du gouvernement de Godbout⁵, que l'on peut terminer « l'aile B » contenant monastère et chapelle⁶. La chapelle est bénite le 29 août 1943.

L'architecture comme choix de la modernité

L'histoire du projet et de la construction des nouveaux bâtiments religieux et hospitaliers, qui, unis aux anciennes installations ferment

finallement la cour carrée du « cloître », est tout aussi révélatrice de la lutte entre anciens et modernes qui plane sur le chantier. Les hésitations se multiplient : après avoir choisi l'architecte, le 6 octobre 1940⁷, on ne se résout à construire la chapelle que le 2 octobre 1941⁸, pour à nouveau interroger la pertinence de cette édification moins de deux mois plus tard, le 24 novembre 1941⁹. C'est que, si le financement de la nouvelle aile du monastère et la chapelle semble puisé aux mêmes fonds que celui du nouvel hôpital – l'accroissement de la clientèle de l'hôpital, au demeurant, requérant l'accroissement proportionnel des espaces destinés à loger la communauté hospitalière – on comprend que la portion « religieuse » de la construction n'appelle pas aux mêmes préoccupations, ni aux mêmes intervenants, que l'amélioration des installations médicales. Au vouloir de modernité des médecins, ainsi, s'oppose l'orthodoxie de l'institution religieuse, bien forcée, pourtant, aux concessions qu'impose la tenue d'un unique chantier pour l'ensemble hospitalier et monastique – dont on rappellera que la communauté religieuse demeure propriétaire.

C'est l'architecte Alfred Lamontagne (1883-1967) qui avait signé les plans, pour les Augustines, du monastère construit en 1917-1918 et en 1936, ainsi que de l'ancien hôpital-hospice de 1928-1929. Cependant, dans le contexte de la médicalisation de l'Hôtel-Dieu, et compte tenu des exigences technologiques qu'appelaient dorénavant la médecine moderne, l'architecte de 57 ans, installé à Chicoutimi depuis 1912, n'apparaissait guère comme un choix progressiste; même depuis son association, en 1934, avec l'architecte Armand Gravel (1895-1980), Lamontagne s'était davantage distingué dans des œuvres plutôt traditionnelles, la participation de son bureau à la néanmoins très moderne église Sainte-Thérèse d'Arvida, en 1928, s'étant au demeurant soldée par un chaos juridique et financier¹⁰.

Aucune surprise, dès lors, à ce que ce soit le jeune Léonce Desgagné, qui vient d'ouvrir son bureau à Chicoutimi (1934), qui obtienne en 1940 la commande du nouvel hôpital moderne et, simultanément, de la chapelle et de l'agrandissement du monastère. Le choix ne déplaît sans doute pas complètement aux religieuses, Desgagné faisant déjà bonne figure à travers les articles qu'il a signés dans, notamment, la très respectée *Revue dominicaine*¹¹; le 6 octobre 1940, les Augustines obtiennent néanmoins que Lamontagne et Gravel, comme architectes-conseils¹², gardent un œil sur le chantier.

La programmation artistique de la chapelle

L'architecte Desgagné aura pourtant gagné le défi, puisque l'hôpital, fort du succès entraîné par sa modernisation, a continué de s'agrandir (largement selon les plans de Desgagné, associé avec Paul Boileau à compter de 1944), triplant pratiquement de superficie dans les années 1950. Les religieuses, qui n'étaient sans doute pas mécontentes de leur nouveau monastère, ont rapidement entre-



Le chœur. Le mur ouest avec la murale dédiée à saint Joseph et Jésus enfant, de Marius Plamondon et Omer Parent, 1952.

pris de compléter le programme artistique de la chapelle, en faisant appel aux créateurs d'art sacré les plus en vue de l'époque. En 1943, année de consécration de l'autel majeur et d'installation de l'orgue Jacques¹³, Simone Hudon, de Québec, réalise le chemin de croix du chœur des religieuses, Marguerite Giguère-Boileau (l'épouse de l'architecte associé de Desgagné) signe le chemin de croix de la nef des laïcs et Sylvia Daoust, de Montréal, livre la statue de saint Joseph. Puis, en 1952, Marius Plamondon et Omer Parent, avec la murale de saint Joseph et de l'enfant Jésus placée dans le sanctuaire, complètent ce florilège des productions du renouveau de l'art sacré au Québec¹⁴.

L'ensemble réalisé par Desgagné en 1942-1943 n'a été que peu affecté par l'incendie de 1963, qui a ravagé tous les bâtiments construits avant 1929 – l'hôpital de la marine, l'orphelinat, et plusieurs parties du monastère¹⁵. La chapelle, nommément, a été épargnée si bien que, depuis sa construction, on n'y a guère remplacé que les stalles du chœur des religieuses et modifié les revêtements du sol; dans le chœur des religieuses, dans le sanctuaire et dans la nef des laïcs – on l'appelait « l'église des hommes » à l'époque de la construction – du tapis remplace désormais les tuiles



Luc Nguyen

Le chœur. Le travail de brique et les boiseries du mur ouest.

d'asphalte aux motifs géométriques des parquets d'origine. Hôpital et monastère, pour Desgagné, ressortissent à des problèmes architecturaux de deux ordres, qu'il prend soin de distinguer lorsqu'il écrit sur son œuvre, en 1944 :

La construction d'un hôpital, annonce-t-il, présente à l'architecte des problèmes d'ordre technique plutôt qu'artistique. Je me suis efforcé, évidemment de leur apporter les solutions les plus simples et les plus modernes⁶.

Toutefois, les deux étages de corridors du monastère qu'il conçoit, la cage d'escalier qui les relie et la salle des fêtes, au-dessus des corridors et à côté de la partie haute de la chapelle, ne peuvent être dissociés de l'œuvre qu'il signe avec l'oratoire Saint-Joseph. Là, Desgagné, s'il dut bien faire quelques concessions programmatiques à l'orthodoxie de l'institution – les religieuses, par exemple, obtinrent en avril 1942 que l'autel ne soit pas placé au centre du sanctuaire⁷.

Léonce Desgagné, en même temps qu'il se distinguait dans la construction d'un hôpital moderne, a abordé l'ensemble monastère-chapelle comme un problème esthétique à travers lequel il emboîtait le pas au renouveau de l'art religieux. Peu d'architectes québécois ont écrit sur leur œuvre, et encore moins l'ont inscrite dans un tel cadre théorique; aussi, il vaut la peine de transcrire l'entièreté des propos que Desgagné tint sur le monastère et la chapelle qu'il livra aux Augustines :

ici, écrivit-il, les problèmes relevaient d'un ordre plutôt architectural. D'abord, le budget limité imposait l'emploi de matériaux humbles, encore que solides et incombustibles. Ensuite, le caractère religieux et monastique de l'édifice exigeait dans la mise en œuvre de ces matériaux, une simplicité absolue et un profond respect de la vérité. Bien que constituant la base même de toute œuvre d'architecture digne de ce nom, ces conditions n'en demeurent pas moins encore plus indispensables à la

beauté d'une maison consacrée tout entière au service de l'adoration du Dieu de Vérité. Partant de ces principes, toute la composition s'appuie sur l'exposition intégrale de trois matériaux de structure.

Le béton de la charpente, laissé apparent après un léger polissage.

La brique des murs, dont les quatre nuances, soulignées par des joints de couleurs, donnent lieu à de nombreux arrangements décoratifs.

La tuile d'asphalte des parquets.

Ajoutez à cela l'emploi généralisé de la couleur, au moyen de verres colorés dans les fenêtres et d'une simple couche de peinture sur le béton, et vous aurez les quatre éléments dont les combinaisons diverses forment toute l'architecture de la chapelle et

du cloître.

Cette architecture est résolument moderne, comme l'ont été, du reste, toutes les véritables architectures, depuis les Égyptiens jusqu'au XIX^e siècle.

Je suis heureux aussi de remercier [...]. Et je ne puis terminer sans un souvenir pour mon regretté maître et ami, Dom Paul Bellot, o.s.b., le grand moine-architecte, dont nous venons de déplorer la mort.

Il a toujours refusé même de réviser mes dessins, voulant avoir, disait-il, des disciples et non pas des copistes.

Je n'en dois pas moins reconnaître que, dans ce que j'ai fait à l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier, tout ce qu'il peut y avoir de beau est le fruit de ses principes, de ses enseignements, et de l'étude de ses œuvres

Léonce Desgagné, architecte⁸

L'oratoire Saint-Joseph s'inscrit entre le monastère d'Alfred Lamontagne et l'hôpital que signe Desgagné; la dénivellation qui, au nord, pose le chœur des religieuses en contrebas, d'ailleurs, rachète la différence des niveaux entre les anciens et les nouveaux bâtiments. Vue de l'extérieur, parée de brique rouge et d'une plinthe de granit, la chapelle ne s'impose guère, sinon par un renflement dans la façade – il correspond au « chevet », c'est-à-dire à l'espace intérieur du sanctuaire – que couronne un clocher d'une grande légèreté, ainsi que par quelques éléments architecturaux distinctifs, dont ces fenêtres aux amortissements triangulaires, évocations abstraites des formes ogivales des églises médiévales.

C'est que le volume longitudinal de la chapelle – elle mesure 150 pieds par 40 et s'élève à 54 pieds de haut sous le dôme du chœur – se moule tout entier dans le parallépipède de béton dessiné par Desgagné pour loger l'agrandissement du monastère, placé perpendiculairement, autour de la cour carrée, par rapport à l'aile du nouvel hôpital. C'est à l'intérieur de cette coquille que



Luc Royon

Façade est de la chapelle, vers le jardin.

l'architecte déploie l'architecture de sa chapelle : neuf portiques en béton en forment l'ossature, traduite dans la chapelle par autant de paires de piliers triangulaires – quatre dans la nef, cinq dans le chœur des religieuses. Le sanctuaire, au centre de ce plan rectangulaire, est retranché de l'espace par des arcs polygonaux qui apparaissent tels des excroissances d'autres piliers triangulaires, franchissant le linteau limitant la course des autres piliers pour rejoindre le profil voûté du plafond.

Celui-ci, composé de dalles de béton alvéolées, adopte en fait un profil à mi-chemin entre le plafond plat et le faite de l'arc, poursuivi au départ du profil des piliers. Les pleins-de-travée qui occupent l'espace entre les piliers sont, quant à eux, remplis de briques multicolores, appareillées en redents, agencées en motifs triangulaires, cruciformes, ogivaux soulignés par le mortier coloré des joints. Pareillement, l'ensemble de la décoration paraît naître de la matière même; le verre coloré des fenêtres, les dessins anguleux tracés dans le béton, la polychromie des surfaces découpées comme le prescrivent leurs briques évoquent tous indubitablement, comme le souligne d'ailleurs Desgagné, l'enseignement du moine-architecte français Dom Bellot. L'oratoire Saint-Joseph, en fait, appartient au « dombellotisme » tout autant qu'il évolue par rapport à ses modèles; c'est dire qu'il importe de saisir sa position en regard de l'architecture de Dom Bellot et de l'influence énorme que le bénédictin connut de ce côté de l'Atlantique.

Le « dombellotisme » au Québec

Membre de « l'Arche », groupe dédié au renouveau de l'art sacré, le bénédictin Dom Paul Bellot (1876-1944) a visité le Canada pour la première fois en 1934; il avait été invité à donner des conférences à l'École des beaux-arts de Montréal, puis à Québec et à Sherbrooke¹⁹. Ami des architectes Adrien Dufresne (1904-1982) et Edgar Courchesne (1903-1979) qui avaient travaillé auprès de lui en France, Dom Bellot a connu au Québec une réception enthousiaste,

dont les témoignages meublent le paysage ecclésial des années 1930-1950, pendant lesquelles les écrits de Bellot d'abord, puis le travail de ses « disciples » ensuite, ont largement diffusé les principes architecturaux du « dombellotisme », comme on l'appellerait.

Proclamé « fils du pays de la couleur »²⁰, Dom Bellot, dès ses premiers travaux de « moine-architecte » aux Pays-Bas, s'était acquis ce titre de « poète de la brique »²¹ qu'on lui attribua. L'esprit rationaliste auquel il souscrivait, partagé entre la fascination pour l'architecture Moyen Âge qu'avait instiguée Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc et le strict respect de la nature des matériaux avait conduit ce « bâtisseur du Bon Dieu », comme il se nommait, vers l'énoncé d'une nouvelle modernité, affranchie des « styles du passé » et néanmoins appropriée à l'architecture religieuse.

La beauté, comme Dom Bellot l'avait traduite des enseignements de saint Thomas²², se fondait sur trois variables : l'intégrité, la clarté et la proportion. C'est ainsi au départ du paradigme rationaliste du « vrai », proposant notamment l'utilisation expressive des matériaux structuraux du bâtiment (par opposition à un classicisme de parement qui, par exemple, aurait requis l'habillage d'une structure de béton par une « fausse » décoration de pierre simulant l'ordre classique), que Dom Bellot transposa d'abord la tradition nordique de la brique et l'architecture laïque de l'École d'Amsterdam dans l'univers du renouveau de l'art sacré. Son architecture peut être comprise comme un retour à l'usage rationnel des matériaux déjà associé au Moyen Âge, dans un déploiement formel toutefois renouvelé (c'est-à-dire qu'il ne retenait pas l'esthétique des « styles du passé », comme le gothique, par exemple) et composant volontiers avec des matériaux modernes (le béton) qui réduisaient le prix des constructions. À la diaspora catholique de la France, Dom Bellot offrit dès lors une architecture distincte du rationalisme français – qui, de plus en plus, devenait le style de la République – et peu coûteuse, à une époque où le néo-gothique à la Viollet-le-Duc perdait ses adeptes religieux, de moins en moins fortunés. S'il travailla le béton, en codifiant même la forme ecclésiale (à l'église de l'Immaculée-Conception d'Audincourt, par exemple), c'est ainsi surtout à travers la polychromie de ses œuvres, née de l'usage rationaliste de la brique, que Dom Bellot s'inscrit dans l'imaginaire collectif de ses contemporains. Hormis cette polychromie, un signe distinctif s'associa aux œuvres « dombellotistes », né lui aussi du respect des matériaux et du parti constructif. C'est la géométrie des formes, lisible notamment dans les arcs (nés quant à eux de l'inspiration médiévale de l'architecture ecclésiale) que Dom Bellot voulait « paraboliques », simulant en quelque sorte la forme naturelle qu'eût pris une chaînette tenue aux extrémités, ou « polygonaux » lorsque construits en béton, matériau dont la forme rationnelle, selon Dom Bellot, restait la ligne droite, la tradition voulant que l'on utilisât le

béton en remplacement du bois ou de l'acier dans l'édification de structures.

De ce côté-ci de l'Atlantique, Paul Bellot ne connut que de rares occasions de mettre en œuvre cette stylistique qui, bien qu'emprunte de matériaux nouveaux et de leurs nouveaux usages, avait su préserver, pour l'architecture des édifices religieux, l'image de la tradition consacrée par l'inspiration médiévale. Établi au Canada à compter de 1936, Dom Bellot, s'il travailla au complètement du dôme de l'oratoire Saint-Joseph de Montréal (1936), signa surtout les plans du monastère de l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac, entrepris en 1939 et complété après son décès par Félix Racicot (1903-1973) et Dom Claude-Marie Côté (1909-1986). Là, à l'intérieur d'une ossature de béton, le cloître et son réfectoire préservent les effets décoratifs que Dom Bellot tirait des matériaux : les grands arcs paraboliques et murs en briques de couleurs différentes, assemblées pour former ici des redents, ailleurs des losanges ou des croix, comme celles des tuiles du plancher, comptent parmi les motifs les plus reconnaissables de ce « dombellotisme » qu'on retrouvera à l'oratoire Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier de Chicoutimi.

Que ces œuvres canadiennes aient été rares n'influa en rien sur la renommée de Dom Bellot de ce côté-ci de l'Atlantique, renommée d'ailleurs constituée à travers trois expositions de son œuvre, en 1932 et en 1933, avant même que le moine bénédictin ne foule pour la première fois le sol québécois²⁴. Déjà consacré comme terre d'accueil des catholiques persécutés – plusieurs ecclésiastiques français s'étaient exilés ici, au fil des lois restrictives de leur mère-patrie – le Québec ouvrit largement les bras au « bâtisseur du Bon Dieu » :

exilé pendant 26 ans par les tristes lois laïques, Dom Bellot s'est fait pèlerin de la foi, pèlerin de l'idéal, pèlerin de l'art, écrivain de la foi, épinglant au passage, dans la forêt de la quête identitaire des Canadiens français de l'époque, sur ce plaisir particulier que cet apôtre soit venu de France²⁵.

Dom Bellot trouva en effet ici toute une génération de jeunes architectes croyants – il ne sera d'ailleurs guère diffusé qu'à travers les revues occidentales²⁶ – fascinés par la modernité de cet œuvre qui, à leurs yeux, en esquissant ce qui apparaît comme la seule façon moderne de construire une église catholique, propose à la fois l'existence d'une catégorie socioprofessionnelle d'architectes de lieux catholiques, et une spécificité qui puisse être celle des églises canadiennes-françaises.

À Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus, à Beauport, Adrien Dufresne a confirmé en 1936 sa position parmi les fidèles disciples de Dom Bellot, dont il suivit à sa lettre l'enseignement; d'autres églises de brique, comme Saint-Benoît de Granby que signèrent Edgar Courchesne et Dom Côté en 1950, illustrent semblablement le rayonnement des modèles du « maître », quoique, avec le temps, le béton soit devenu le matériau dominant de l'architecture dombell-

lotiste. Après quelques œuvres de brique, telle la chapelle des mariages de l'église Saint-Esprit à Québec (Dufresne, 1941), caractérisées par un briqueage de plus en plus épuré – retentant l'absence, ici, d'une pareille tradition constructive – ce sont plutôt des arcs polygonaux en béton comme à Saint-Fidèle de Québec (Dufresne, 1951), plus faciles d'édification, qui portent l'héritage de l'enseignement de Dom Bellot.

Entre les enseignements du maître, une avenue intermédiaire restait tout ce temps possible, associant la souplesse constructive du béton au potentiel de la brique : Léonce Desgagné, le premier, le déployant à l'oratoire Saint-Joseph. Il s'agissait, à une ossature de béton, d'associer un remplissage de brique, afin de préserver la polychromie perdue lors de l'emploi du moderne mais fort gris béton. Le principe rationalisé, dès lors, forgoit une autre modernité; mais encore fallait-il, pour cela, retourner aux sources mêmes du dombellotisme, pour en dépasser les avenues.

Desgagné, qui avait croisé Adrien Dufresne à l'École des beaux-arts (Dufresne y est finissant en 1930) et l'avait assisté dans la réalisation du collège des Jésuites de Québec (première grande commande de Dufresne)²⁷, entretenit jusqu'au décès de Dom Bellot des contacts soutenus avec le « bâtisseur du Bon Dieu ». Si l'histoire a depuis éprouvé largement sur sa filiation entretenue de Bellot à Dufresne, à Courchesne et à Édouard Fisat²⁸, plusieurs correspondances retrouvées récemment attestent de l'amitié, voire de la complicité, de Bellot et de Desgagné. Dès 1934 ainsi, au retour de sa tournée de conférences canadiennes, c'est sur le ton de la camaraderie que Bellot confie à Desgagné : « [je vous] ai tant écrit que je n'ai plus le temps d'écrire à Dufresne – il a bon caractère – il ne se fâchera pas (cela, vous pouvez lui dire)²⁹ ».

L'œuvre de Léonce Desgagné

Par rapport à d'autres architectes canadiens qu'il avait pu rencontrer, Léonce Desgagné paraissait sans doute à Paul Bellot plus préoccupé d'une culture architecturale et de développements théoriques auxquels le moine lui-même était sensible. C'est, semblable à lui, à l'instigation de Desgagné que les deux architectes discutent, dès 1934, des difficultés de « créer un mouvement » : « j'en reviens toujours à la même solution, écrit Bellot, pour créer un mouvement il faudrait avoir l'occasion de faire quelque chose – le malheur c'est ce quelque chose qu'il est difficile de trouver³⁰ ».

Léonce Desgagné, né à Rivière-du-Moulin (Chicoutimi) en 1908, s'est d'ailleurs tôt distingué dans le domaine des arts et des lettres : lauréat en 1926 du Premier prix d'histoire de la Société Saint-Jean-Baptiste (Montréal), il a vu ses études d'architecture, entreprises à l'École des beaux-arts de Québec, couronnées d'abord par le prix de l'École (1931), puis par le prix Maxwell, remis au meilleur finissant des écoles d'architecture canadiennes. En 1934, alors qu'il œuvre son barou à Chicoutimi, il remplit déjà les pages de revues de

réflexions sur l'architecture qui inspirent à Dom Bellot autant d'éloges que les œuvres construites de Desgagné²⁶ : « J'espère, écrit-il, que vous peuplez Chicoutimi et environs de chefs-d'œuvre qu'il me tarde d'aller admirer »²⁷.

Ces « chefs-d'œuvre » sont nombreux, et aussi variés qu'est grande la culture architecturale de Desgagné. En 1941, alors qu'il signe les plans de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu et de « l'aile B » du monastère des Augustines, Desgagné a déjà conçu plusieurs petites églises, dans les nouvelles paroisses du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et complété dans la même veine plusieurs décors intérieurs. Son œuvre témoigne d'une modernité encore peu commune, réalisée à travers la distance critique qu'il adopte devant les modèles : caractéristiques d'une solide culture architecturale et d'une réflexion théorique affirmée – il restera d'ailleurs l'un des seuls architectes québécois qui ait écrit sur son œuvre – ses travaux, ainsi, évolueront en deux « modernités » aux formes bien différentes, l'une régionaliste, inspirée des « formes du terroir », l'autre internationaliste, née des réalisations modernistes contemporaines. Maisons et églises se retrouveront ainsi contextualisées, développées en un « style canadien-français » qu'il codifie à Arvida ou en « style international », selon les circonstances; l'église Saint-

Édouard de Péribonka (1948), à laquelle Desgagné insuffle « la bonhomie toute simple des vieilles églises des campagnes françaises ou de nos anciennes églises canadiennes, celles d'avant les architectes et du temps où les curés n'étaient pas prétentieux »²⁸ ne retient qu'une alternative, choisie dans le vaste répertoire que l'architecte, indépendant, construit au fil de sa carrière.

Certes Desgagné, lorsqu'il dédie pratiquement l'oratoire Saint-Joseph à son « regretté maître et ami Dom Paul Bellot, le grand moine-architecte »²⁹, mort en 1944, ne se prive pas d'affirmer ses ascendances; c'est comme en l'honneur de Bellot qu'il écrit sur cette œuvre chicoutimienne, « faite avec amour » et dépouillée des « colifichets inutiles »³⁰ qu'il dénonçait ailleurs. Il est d'ailleurs bien évident que le vocabulaire dombellotiste caractérise la chapelle et le cloître, que l'on en analyse la polychromie, la composition des motifs, les modulations formelles du béton ou que l'on en compare les éléments architecturaux, comme cet escalier qui n'est pas sans évoquer celui de la tour Saint-Jean-Baptiste de l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac ou, encore, celui du monastère Les Tourelles que Dom Bellot avait signé à Montpellier (1934-1935).

On ne s'en étonnera guère : Desgagné resta en contact avec Dom Bellot tout au long du chantier de la chapelle et du monastère, le moine proposant même à l'architecte chicoutimien de déléguer auprès de lui son collaborateur-architecte de Saint-Benoît-du-Lac, Dom Côté³¹. C'était peine perdue, toutefois, puisque, quoiqu'en écrivit Desgagné³², anxieux apparemment de recevoir l'imprimatur de Bellot, l'élève avait déjà dépassé le maître.

En fait, de tous les « disciples » que Dom Bellot connut au Québec, Desgagné se révéla le plus original³³. Dès 1932, il soumettait des projets à de nouvelles paroisses – on comprend là l'importance de cette catégorie d'architectes « bâtisseurs d'églises », comme l'œuvre de Dom Bellot l'esquissait, pour le jeune finissant. Là, puis dans la série de petites églises qu'il conçut et de décors intérieurs qu'il compléta, entre 1936 et 1938, Desgagné développa ce qui apparaît aujourd'hui comme un « dombellottisme vernaculaire », adapté aux pratiques constructives québécoises – aux vues desquelles la brique, appelant à une compétence exceptionnelle des maçons, devenait prohibitive. Ainsi Desgagné en arrivait-il à codifier un renouveau de l'art sacré à travers lequel l'influence de Dom Bellot se lisait dans la forme des ouvertures, dans les clochers ou dans les arcs polygonaux, à l'intérieur; c'est dire que Desgagné puisait déjà dans le répertoire dombellotiste comme dans un catalogue décoratif de formes plus qu'il n'obéissait à un codex de règles.

S'il respecta les fondements du rationalisme qui motivait son « maître », Desgagné travailla surtout au départ de ces principes qu'il développa plus avant, repoussant les frontières de la modernité. Et c'est à l'oratoire Saint-Joseph que, dans la foulée de la pensée théorique annoncée par ses écrits, Desgagné fit ce premier pas vers la seconde moitié du XX^e siècle, vers une « évolution » du



L'escalier

Les Répères

« dombellotisme » qui donnerait jour à la modernité offerte au Québec par le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Au-delà du dombellotisme

Si la plupart des œuvres religieuses dombellotistes – celles du « maître » ou celles de ses élèves – composent des espaces fragmentés, rythmés par ces arcs imposants auxquels échoit un rôle majeur dans l'expression esthétique, un modèle s'impose, en aval de l'oratoire Saint-Joseph, auquel Desgagné se réfère probablement : c'est l'église du prieuré Sainte-Bathilde que Dom Bellot réalisa à Vanves (Paris), de 1933 à 1936, juste avant de partir pour le Canada. On ne peut en effet manquer d'observer, là, que Dom Bellot a plutôt œuvré au décloisonnement de l'espace, comme s'il se fut agi d'un nouvel usage de ses arcs, jadis composés autour d'un espace aussi médiévalisant que contraint, intime et bas; à Sainte-Bathilde, ce sont des segments d'arcs qui, partant du sol, s'interrompent pour porter un linteau; au-delà, plus d'arcs, mais un couvrement homogène, au-dessus de l'espace fluide de la nef; seuls l'interrompent deux arcs paraboliques... De part et d'autre du chœur.

Desgagné s'est probablement référé à Sainte-Bathilde pour une raison fort simple : la disposition longitudinale du chœur des religieuses, du sanctuaire et de la nef qu'il y observe lui permet, à

Chicoutimi, de résoudre le problème de dénivellation des édifices tout en retranchant à la vue l'espace réservé aux religieuses cloîtrées, qui s'y asseyaient en rangées de stalles, peu visibles parce qu'en contrebas. Du coup, Desgagné peut composer un espace ample et haut, tout en préservant l'intimité des religieuses à l'aide d'une simple grille, plus basse que ne l'aurait a priori commandé la dimension de l'intérieur.

Cela étant, il ne faut pas croire pour autant que l'oratoire Saint-Joseph, en 1942, ne soit que la reprise de cette innovation de la composition spatiale réalisée plus tôt par Dom Bellot. De fait, à l'époque de la construction de l'oratoire Saint-Joseph, de part et d'autre du dombellotisme, la modernité a pris d'autres visages que Desgagné, bien au fait des courants architecturaux, a intégrés, comme autant d'ingrédients d'un vaste répertoire, à la conception de son œuvre originale et novatrice. La forme légère du clocher de l'ouvrage chicoutimien, ainsi, s'approche bien davantage des explorations esthétiques de Frank Lloyd Wright que des lourds clochers médiévalisants de Dom Bellot. Dans la même voie, la plinthe de granit sombre à l'extérieur de la chapelle, ainsi que la projection externe du chœur et le dessin de la façade sud, adoptant la forme d'une figure de proue, se rapprochent, par-delà Dom Bellot, de caractéristiques de l'École d'Amsterdam moins déterminantes dans l'œuvre du bénédictin, mais néanmoins consacrées dans la modernité à travers l'Art déco – dont les cartables de Desgagné étudiant regorgent.

C'est dire que Desgagné sait user des modèles, non pas comme d'une grammaire mais comme d'un lexique de référents auquel se ressource ses compositions. De ce point de vue, il faut considérer les parangons de l'époque; à cet égard, l'historiographie, à ce jour, a consacré l'église Saint-Jérôme de Matane (Paul Rousseau et Philippe Côté, architectes)²⁹, comme premier monument du renouveau moderne de l'architecture ecclésiale au Québec. Reconstituée après incendie en 1933-1934, Saint-Jérôme a été refaite d'une coquille en béton, dont les arcs paraboliques, qui déchargent les murs extérieurs ainsi préservés, ont engendré un intérieur d'une qualité spatiale peu connue à l'époque³⁰. Desgagné connaît bien cette innovation : à peine deux ans plus tard, on en retrouve le principe à l'église Saint-Laurent de Jonquière, signée Lamontagne, Gravel et, surtout, Desgagné.

Ce qui eût été une hérésie pour Dom Bellot – des arcs paraboliques en béton – paraît bien plutôt, aux yeux de Desgagné, comme une émancipation de la dictature de la structure qui, si elle concourt à un espace « vraisemblablement rationaliste », procède d'une exploitation plus audacieuse et plus savante du potentiel expressif des matériaux que celle prescrite par la simple logique technique. À la comparaison des différents couvremets, dans cet esprit, on peut considérer Saint-Laurent comme un intermédiaire entre Sainte-Bathilde et l'oratoire Saint-Joseph : les plafonds, d'abord constitués de panneaux juxtaposés entre les arcs, se muent



Photo extraite de Dom Paul Bellot, architecte, p. 216

Vanves (Paris). Prieuré Sainte-Bathilde. L'église à l'achèvement du chantier, en 1936. Dom Paul Bellot, architecte, 1933.

en une dalle suggérée comme portante à l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier. Mais surtout, l'ensemble, comme l'idée avait été proposée à Malane, dissocie l'enveloppe de l'intérieur : c'est dans l'ossature de béton du parallélépipède de l'aile du monastère que Desgagné déploie, indépendantes, la structure et la forme de l'oratoire Saint-Joseph, « autoportante », en quelque sorte.

Certes, ce choix de dissocier la chapelle de son enveloppe est requis, ici, par la polyvalence de l'édifice, que se partagent aussi les espaces sous la chapelle, le cloître-monastère et la salle des fêtes; mais là encore, en optant pour l'homogénéité de l'enveloppe comme le proposait la modernité nord-américaine, Desgagné se dégage du rationalisme strict de Dom Bellot, qui eût ici créé l'expression différenciée, à l'extérieur, des fonctions intérieures.

Mais plus qu'une simple « américanisation », cette solution marque l'affranchissement de l'architecte des règles rapportant l'expression à la structure. À l'église Saint-Laurent de Jonquière, premier grand chantier qu'on lui confie, Desgagné doit composer avec des arcs porteurs, ce qui n'est pas le cas de la chapelle; il peut, dès lors, exploiter les qualités expressives des matériaux sans risquer d'atteindre à l'intégrité structurale de l'édifice. Libéré du diktat de l'enveloppe structurale, Desgagné opère ainsi une sélection contingente parmi les matériaux expressifs, et revient aux éléments qui paraissent, à ses yeux, les plus modernes de l'architecture dombellotiste. Distinguer entre l'ossature et les remplissages de brique permet la percée de larges fenêtres (les ouvertures de Bellot sont, en principe, percées dans des murs porteurs), dont l'éclairage abondant contribue à une lecture moderne de l'intérieur; dès lors, les interstices entre les éléments d'ossature sont conçus comme autant de tableaux où Desgagné fait état du potentiel expressif et ornemental de la brique, rejoignant ces « harmonies incomparables des couleurs des plantes » que Bellot, d'ailleurs, recommandait à Desgagné d'aller voir⁴⁹. Puis, tout en empruntant à des motifs dombellotistes – les parois en d'austra d'Audin-court ou les caissons alvéolés des plafonds de Romains, qui deviennent des plafonds alvéolés à Chicoutimi par exemple – il défie l'expression structurale de l'édifice, comme pour bien marquer qu'il s'agit d'un décor.

Ainsi les arcs polygonaux de l'oratoire Saint-Joseph, s'ils respectent en apparence le profil anguleux commandé par leur « nature », paraissent davantage « sculptés » que simplement coiffés. Desgagné décompose bel et bien l'arc comme Dom Bellot l'avait fait, par exemple, à Notre-Dame-de-la-Paix de Suresnes (1933); mais, en s'amusant à prolonger les lignes de l'angulation dans des motifs linéaires tracés dans la paroi de béton, il ajoute aussi celle-ci largement, comme pour défier les porteurs affirmés comme « décorations ». Desgagné, en effet, n'est pas dupe : Dom Bellot lui-même, à Saint-Benoît-du-Lac par exemple, a en vérité simplement revêtu l'ossature de béton du parement de brique qui, s'il paraît exploité comme s'il était structural, relève surtout d'un faux rationalisme privilégiant l'expression – « l'effet » – de la brique à celle du béton.

En d'autres mots, Desgagné a tout simplement inscrit toutes les fonctions de son édifice dans une boîte, qu'il a ensuite entrepris de qualifier d'un vocabulaire puisé au dombellotisme, mais aussi à l'Art déco et à l'École d'Amsterdam, par exemple. Aucune surprise à ce que l'on ait remarqué que Desgagné « n'a pas suivi le système de triangulation ou des proportions, fondamental pour Dom Bellot »⁵⁰; l'architecte utilise l'esthétique dombellotiste pour former l'espace intérieur, et pour animer les volumes extérieurs, mais en laissant clairement transparaître que, s'il connaît Dom Bellot, il connaît tout aussi bien les tendances de l'architecture moderne qui ont inspiré le bénédictin.

C'est en fait un retour aux sources que Desgagné a amorcé, en revenant aux principes et aux modèles qui avaient guidé l'œuvre de Dom Bellot : la réalité retrouvée, bien éloquente quant à son caractère décoratif, deviendrait ainsi un nouveau point de départ de la modernité. Sainte-Thérèse d'Avila (Dolbeau) que Desgagné réaliserait en 1946-1947, a été décrite en ce sens comme « une de ses œuvres qui, non seulement dans cette région du Québec mais dans toute la province, s'affranchit le plus des formes du dombellotisme tout en respectant pleinement ses principes et son esprit »⁵¹; la composition formelle y relève d'une abstraction, certes, fort éloignée du rationalisme « vraisemblable » de Dom Bellot. C'est qu'en fait, Desgagné est « remonté » vers l'esprit rationaliste avant l'expérience de Dolbeau, lors de la réalisation de l'oratoire Saint-Joseph; dès lors, il pouvait jongler comme bon lui semblait avec le potentiel expressif pleinement exploité des matériaux, sens originel du rationalisme auquel il était arrivé, néanmoins, à l'avers Dom Bellot.

La réalité « retrouvée » du rapport structure/décor laissait en effet dorénavant libre cours à l'expressionnisme véritable des matériaux, non plus seulement conformément à leur nature, mais aussi à leur usage moderne, comme celui qu'expliquaient, par exemple, les possibilités du béton armé, puis du béton précontraint. C'est dire que l'expressionnisme formel, dont on crut qu'il naquit à la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes de Lac-Bouchette, signée A.-Henri Tremblay (1949-1952), était déjà tout entier contenu dans l'œuvre que Desgagné réalisa à l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier. Il ne restait plus, pour arriver à de telles œuvres comme Saint-Marc de la Baie – que Paul-Marie Côté, alors qu'il venait de s'associer à Desgagné, réalisa en 1955-1956 – que la « coquille » de l'intérieur explose, en une sorte de triomphe de l'arc, ultime legs de Dom Bellot.

Léonce Desgagné a utilisé le dombellotisme pour abandonner l'historicisme, comme un outil qui lui pennetrerait de poursuivre la marche qu'il entreprenait vers la modernité. Sur ce chemin, le fervent catholique qu'était Desgagné n'aurait pu trouver satisfaction dans un fonctionnalisme et un technicisme à la Mies van der Rohe; en ce sens, on peut comprendre que la forme dombellotiste ait inspiré sa spiritualité, qu'il a réinvestie dans un expressionnisme de la forme ancré, pour la première fois, à l'œuvre qu'il réalisa pour les Augustines de l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier de Chicoutimi.

Léonce Desgagné a eu une carrière prestigieuse et féconde, quoiqu'elle soit encore peu connue; plus jeune *fellow* du *Royal Architectural Institute*, en 1961, il a légué à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean un nombre impressionnant d'œuvres, sous son propre nom, à l'enseigne de son association avec Paul Boileau (1944-1958), à Paul-Marie Côté (1955-1969) ou, enfin, à Germain Laberge (1970-1974). En ce sens, en aval de l'oratoire Saint-Joseph et de l'ensemble monastique auquel il appartient se profile déjà, en 1942, plus de trente ans d'architecture : si l'oratoire représente à la fois l'une des premières œuvres de Desgagné, la plus annonciatrice de sa carrière, ainsi que l'héritage canadien de Dom Paul Bellot, au sein duquel il est sans doute l'œuvre la mieux conservée, c'est surtout comme élément de charnière qu'il marque l'histoire de l'architecture à laquelle il insuffla son inspiration, pour passer du rationalisme, né du XIX^e siècle, à l'expressionnisme formel.

Peu connu du public, l'oratoire Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier de Chicoutimi apparaît, à la lumière de ces observations, comme l'ingrédient principal d'une œuvre remarquable; il convient toutefois de ne pas la dissocier des étages du monastère et de la salle d'assemblée qui lui sont liés, à la fois fonctionnellement et formellement. Sous cet angle, l'ensemble créé par Léonce Desgagné en 1941-1943 apparaît comme un monument majeur dans l'histoire hospitalière des Augustines et dans l'histoire du développement de la région, au fil de laquelle sa construction, tout empreinte des débats sur la laïcisation et sur la modernisation des institutions sociales québécoises, marque un moment crucial de l'avènement de la modernité.

Nous avons, dans des publications antérieures, circonscrit un modèle paradigmatique de la reconnaissance du « potentiel monumental »⁴⁰ d'un ensemble architectural. Cinq valeurs peuvent assister une telle qualification : la valeur d'âge, la valeur d'usage, la valeur

de matérialité, la valeur de position et la valeur d'art. C'est à travers celles-ci, dans l'ordre ou dans le désordre, qu'un objet autrement anonyme se verrait accorder, par la collectivité, le statut de « monument ». Or, à la lumière des explorations que nous avons menées dans le cadre de cette expertise, l'oratoire Saint-Joseph recèle un potentiel monumental considérable, à la fois en vertu de son antériorité et de son unicité. L'une des rares chapelles d'hôpital préservées dans un état près de l'originel – c'est ce qui fait sa valeur d'usage, dès lors qu'on l'inscrit aux côtés de la salle des fêtes et des étages de monastère auxquels l'oratoire est associé formellement – l'oratoire Saint-Joseph, sis en un site magnifique, détient aussi une incontestable « valeur de position » en ce que l'ensemble monastique et hospitalier auquel il s'intègre, de surcroît, domine la ville et rappelle son développement.

Mais surtout, c'est en vertu d'une valeur d'art exceptionnelle que l'oratoire Saint-Joseph se qualifie, non seulement en raison de l'éventail des œuvres d'art qui ont marqué son intention de modernité, mais aussi en regard de l'œuvre de l'architecte dont il témoigne et en regard de l'histoire de l'architecture du Québec tout entier. L'une des premières œuvres aussi achevée de Léonce Desgagné, il s'agit aussi d'une œuvre initiatrice du *dombellotisme* au Québec, mouvement qui, s'il eut une importance considérable de ce côté de l'Atlantique, n'a encore vu consacrer aucun de ses monuments. De fait, si l'oratoire est l'une des plus anciennes réalisations des « disciples » de Dom Bellot au Québec – ce qui détermine en partie sa valeur d'âge – il s'agit, surtout, de l'œuvre la mieux conservée; Sainte-Thérèse de Beauport (Adrien Dufresne, 1936) a été fort abîmée; Sainte-Sophie-de-Mégantic (Dufresne et Jean-Berchmans Gagnon, 1940) reste une œuvre assez sommaire, peu élaborée. Hormis l'abbaye Saint-Benoît, construite d'après les plans de Dom Bellot à partir de 1939 (et dépourvue de chapelle), on ne compte guère, en effet, que quelques réalisations ponctuelles, souvent de dimensions réduites, pour témoigner de l'importance du *dombellotisme* dans le renouveau de l'art sacré au Québec, à l'enseigne du contexte déterminant que fut celui des années 1930 à 1950 : la chapelle du patronage Sainte-Geneviève, à Québec (Dufresne, 1941), la chapelle de l'École normale Mérici (Dufresne, 1941), la chapelle des mariages de l'église Saint-Esprit à Québec (Dufresne, 1941), l'abbaye Sainte-Marie-des-deux-Montagnes à Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Edgar Courchesne, 1946) ou l'église Saint-Benoît de Granby (Courchesne, 1950), si elles préservent la polychromie chère à Dom Bellot (le *dombellotisme* évoluera, entre les mains de ses fidèles disciples québécois, en des nefs tout béton), sont toutes des œuvres de moindre envergure ou postérieures à celle que Desgagné signa à Chicoutimi.

Surtout, l'oratoire Saint-Joseph se qualifie parmi ces œuvres, ce qui importe plus encore, comme la première qui, fidèle au principe mais affranchie de la forme, sut faire évoluer le *dombellotisme* vers une nouvelle modernité – que le maître rationaliste n'eut pas renié – tout en constituant, au départ du vocabulaire acquis, une



Dolbeau. Église Sainte-Thérèse d'Avila. La nef. Desgagné et Boileau, architectes, 1946.

synthèse entre le dombellotisme, né en France, et ce que ce mouvement pouvait devenir de plus québécois. Première œuvre « de transition », en ce sens, l'oratoire s'impose dès lors, il ne faut pas s'en surprendre, comme le monument probant de l'un des seuls architectes du Québec qui ait théorisé sur son art. À tous ces égards, et notamment comme œuvre de Léonce Desgagné, comme œuvre d'un dombellotisme intégré à sa terre d'accueil, comme œuvre instigatrice de l'expressionnisme formel qui ferait la fortune des églises du Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'oratoire Saint-Joseph se distingue de surcroît par une valeur de matérialité exceptionnelle, les modifications réversibles apportées au plancher de la chapelle n'ayant que peu affecté, au demeurant, l'intégrité formelle du monument.

À travers l'oratoire Saint-Joseph et l'ensemble monastique qui l'accompagne, il est possible, aujourd'hui, de mieux comprendre la carrière de cet architecte encore peu connu qu'est Desgagné, tout autant que l'évolution de la modernité et du renouveau de l'art sacré dans le paysage catholique du Canada. Cela, qui positionne évidemment Chicoutimi, autour de la figure de Léonce Desgagné, comme un catalyseur de l'architecture moderne des années 1950 et 1960, permet aussi, au départ de l'œuvre de cet architecte à l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier, de comprendre et le contexte et les chemins, parfois tortueux, de l'avènement d'une modernité québécoise au titre duquel l'architecture, selon toute apparence, fut parfois la première à la ligne d'arrivée.

Notes

- Les auteurs tiennent à remercier pour Jeanne d'Arc Guillemette, qui a notamment déposé, en vue de cette recherche, les registres des décisions prises aux assemblées du Conseil de la Communauté ; les informations qui en sont tirées ici sont extraites de ses notes. Ce article découle d'un rapport déposé en mars 1999 au ministère de la Culture et des Communications en vue d'évaluer la pertinence de désigner la « chapelle des Augustines » comme monument historique en vertu de la Loi sur les biens culturels. Plus précisément, le rapport visait à évaluer le potentiel monumental de la chapelle, c'est-à-dire à évaluer l'apport qu'elle aurait à s'intégrer sur la scène québécoise, si ses qualités historiques et architecturales étaient mieux connues, en région et au Québec.
- Lire à ce sujet Normand Perron, *Un siècle de vie hospitalière au Québec : les Augustines et l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi, 1881-1981* (Sillery, PUQ), p. 130 et s.
- Notamment : *Royal Architectural Institute of Canada Journal*, vol. XXII, n° 11, nov. 1954, p. 360-362 ; *Architecture bâtiment construction*, vol. IX, n° 95, mars 1954, p. 28-33 ; *Bâtiments*, vol. XXVI, n° 131, mars 1957, 44-47.
- Lire à ce sujet Normand Perron, *op. cit.*, p. 151-155.
- Honri Groux est ministre de la Santé (1933-1941), ministre du Bien-être social (1943-1944) et ministre de la Santé et du Bien-être social (1941-1944) dans le cabinet Godbout.
- Registre des décisions prises aux assemblées du Conseil de la Communauté, mai 1884 au 15 août, 1957*, p. 188.
- Ibid.*, p. 168.
- Ibid.*, p. 180.
- Ibid.*, p. 182.
- Lire à ce sujet Lucie K. Morisset et Luc Noppen, « Les églises de Jonquière », *Saguenayensia*, vol. 39, n° 4, octobre-décembre 1997, p. 3-16.
- Voir Léonce Desgagné, « La légende de l'architecture médiévale », *Revue d'architecture* XL, juin 1934, p. 423-436, par exemple.
- Registre des décisions...*, *op. cit.*, p. 166.
- L'orgue a été remis à neuf par Casavant et frères liés en 1948, rénové par Marcel Bertrand 1962 et reconstruit par Galbraith-Therrien en 1995.
- Lire à ce sujet Pierre L'Allier, *Les restaurateurs de l'art religieux au Québec, 1930-1990* (Québec, Musée du Québec, 1999), 102 p.
- Lire à ce sujet Normand Perron, *op. cit.*, p. 170 et s.
- Léonce Desgagné dans *Hôtel-Dieu Saint-Vallier de Chicoutimi*, Chicoutimi, 1944, p. 86.
- Registre des décisions...*, *op. cit.*, p. 186. Cette disposition, qui avait déjà cours dans les communautés masculines, le fait en sorte que l'une des dix assemblées religieuses de la paroisse (d'une chapelle à l'autre) devait voir l'official de dies. À celle-ci, les Augustines préférèrent une disposition plus traditionnelle présentant l'officiant de côté à l'assemblée religieuse, comme cela était déjà le cas dans les plus anciennes chapelles, mais qui, du coup, forçaient aussi l'assemblée des laïcs à voir l'officiant de profil ; il faut cependant remarquer que cette disposition, aussi, oriente (vers l'est) l'achèvement de la chapelle, comme le prescrit la tradition chrétienne. Le 25 avril 1942, le Conseil de la Communauté commande que l'architecte fasse installer les fûts en conséquence de cette modification à son plan original.
- Léonce Desgagné dans *Hôtel-Dieu Saint-Vallier de Chicoutimi*, *op. cit.*, p. 87-88.
- On retrouvera les détails de cette biographie dans, notamment, Wills, 1996.
- Le Devoir*, 12 février 1934, cité dans Wills, 1996, 9.
- Edgar Courchesne, « Un poète de la brique », *Le Devoir*, 13 décembre 1932, cité dans Wills, 1996, 9.
- Voir à ce sujet Wills, 1996, 14 et s.
- Voir à ce sujet Claude Bergeron, *L'architecture des églises au Québec, 1940-1960* (Sainte-Foy, PUL), 1987, p. 40 et s.
- Robert Ruffin, *Le Devoir Journal* 4 mars 1964, cité dans Wills, 1996, 11.
- Voir à ce sujet Wills, 1996, 22 et s.
- Nicole Tardif-Painchaud, *Des églises et l'architecture religieuse au Québec* (Sainte-Foy, PUL, 1978), p. 65-66.
- Ibid.*
- ANOC Collection de la Société historique du Saguenay (SHS), Dom Paul Bailot à Léonce Desgagné, 1934, 19.14, P-1.
- ANOC Coll. de la SHS, Dom Paul Bailot à Léonce Desgagné, 1954-1954, P-1.
- ANOC Coll. de la S-S. « [Je vous] le lire dans la *Revue Dominicaine* votre excellent article sur l'architecture... », Dom Paul Bailot à Léonce Desgagné, 1934, 19.14, P-1.
- ANOC Coll. de la SHS, Dom Paul Bailot à Léonce Desgagné, 12 juin 1940, S, 19.19, P-1.
- Léonce Desgagné, « Urgence d'un éveil en architecture religieuse », *Arts et pensées*, 3^e année, n° 15, 1953, p. 86.
- Léonce Desgagné dans *Hôtel-Dieu Saint-Vallier Chicoutimi*, *op. cit.*, p. 89.
- Léonce Desgagné, « Urgence d'un éveil en architecture religieuse », *op. cit.*, p. 86.
- ANOC Coll. de la SHS, Dom Paul Bailot à Léonce Desgagné, 10 juillet 1942, 19.14, P-1.
- « Il a toujours refusé même de réviser mes dessins, voulant avoir, disait-il, des disciples et non pas des copistes... Desgagné par *Hôtel-Dieu Saint-Vallier Chicoutimi*, *op. cit.*, p. 89.
- Ce qu'a déjà souligné Nicole Tardif-Painchaud, qui traite le travail de Desgagné comme « l'œuvre la plus marquante parmi les adeptes », *op. cit.*, p. 108.
- Saint-Jérôme était déjà ainsi consacré par Gérard Morisset, *L'architecture en Nouvelle-France*, Québec, 1949.
- Claude Bergeron a proposé que cette œuvre « que, liée à tort de style Dom Bailot », s'inspire en fait de l'architecture commerciale et industrielle de certains pavillons d'exposition modernes, comme le *Royal Architectural Pavilions* (1923) et le palais d'exposition Hahnke de Brno, en Tchécoslovaquie (1925) ; cette stylistique moderne serait à l'origine de l'architecture religieuse par l'église Saint-Jean-Baptiste de Montebello à Brno, en 1929. Voir Claude Bergeron, *op. cit.*, p. 41.
- ANOC Coll. de la SHS, Dom Paul Bailot à Léonce Desgagné, 21 jan. 1938, 19.14, P-1.
- Nicole Tardif-Painchaud, *op. cit.*, p. 109.
- Claude Bergeron, *op. cit.*, p. 213.
- Voir Luc Noppen et Lucie K. Morisset, « De la production des monuments : principes et processus de la reconnaissance », *Arts et les autres : la formation des espaces idéologiques au Québec* (Sainte-Foy, Université Laval (ULLA), 1996), p. 23-52.

Les inspecteurs d'écoles

par Jacques Guillet

Instituteur au Cégep de Chicoutimi, M.A. en Études régionales/Histoire

Écrire un article sur les inspecteurs d'écoles en ce XXI^e siècle nous rappelle que, depuis le tout début de notre système scolaire québécois, le contact physique entre les décideurs et les élèves comme les profs n'a jamais été facile ni suffisant pour permettre des décisions éclairées. Ces dernières ont toujours été en retard sur la réalité. Et quelle est cette réalité? Ce ne sont pas les statistiques d'apparat qui motivent les jeunes à étudier, ce sont les aléas de la vie de tous les jours. Si la Réforme Parent a permis l'accessibilité et la démocratisation du système d'enseignement, on ne constate pas moins que ce qui était vrai hier – et qui nous est raconté en partie par les inspecteurs d'écoles – demeure une vérité incontournable : les jeunes et même les familles préféreront toujours assurer d'abord leurs besoins économiques à la formation académique fût-elle de qualité. Et cela au gré des saisons, de la loi de l'offre et de la demande, des caprices de la conjoncture mondiale. Le décrochage scolaire, les absences, les abandons, le taux de jeunes qui travaillent pendant leurs études sont les preuves actuelles de cette continuité historique.

Le lecteur de cet article doit replonger dans une période où l'instruction n'était pas considérée comme une solution. Où le système scolaire avait tout de la voie de garage. Où les investissements publics étaient plus que marginaux. Dans ce contexte, les inspecteurs d'écoles deviennent les yeux du lecteur. Leurs dénonciations, souvent restées lettres mortes, n'en sont pas moins éclairantes sur la vie et ses aléas.

Pour bien saisir le travail des inspecteurs il faut se rappeler le fonctionnement du système scolaire. Le lecteur est donc avisé que la recherche originale qui a permis ce texte a été effectuée dans le but de mieux comprendre l'évolution statistique de la fréquentation scolaire et les causes des variations de cette même fréquentation. Ce qui en résulte donne une idée intéressante du travail des inspecteurs mais aussi et, surtout, de la fragilité du système scolaire, particulièrement en région.

L'inspectorat

Le système scolaire possède, dès le départ, ses propres moyens de contrôle et de vérification. L'inspectorat est composé d'ins-

pecteurs d'écoles nommés par le surintendant. Il faut se rappeler qu'à l'époque (fin XIX^e siècle et jusqu'en 1963) il n'y a pas au Québec de ministère de l'Éducation mais une surintendance de l'Instruction publique. En théorie, l'inspecteur pouvait provenir de n'importe quel milieu, cependant les différents surintendants qui se sont succédé ont, de plus en plus fréquemment, opté pour une sélection parmi les anciens instituteurs ou les commissaires d'écoles. Les inspecteurs sont en charge de l'inspection des écoles d'un territoire donné appelé district. En 1910, le gouvernement nomme un inspecteur général. En 1930, l'inspectorat est restructuré : c'est l'arrivée d'inspecteurs régionaux qui supervisent les inspecteurs de districts et de sous-districts.

Le rôle des inspecteurs

L'inspecteur se charge de visiter chacune des écoles de son district et de prendre en note les carences et anomalies (dans l'enseignement, les apprentissages, la formation des maîtres, les équipements scolaires des enseignants, dans les bâtisses, etc.); de relever les présences à l'aide des registres et de vérifier les chiffres « mis à jour » des inscriptions. Habituellement, les inspecteurs utilisaient un formulaire énumérant toutes les informations dont le surintendant ou le conseil de l'Instruction publique (désormais le CP) avaient besoin pour apporter des améliorations et prendre des décisions. Le nombre de visites dans chaque école est passé de quatre en 1851 (année de création officielle des inspectorats) à deux en 1859, puis à une seule à partir de 1930. Cela n'a rien changé à la prise des statistiques qui n'étaient notées qu'une fois l'an, soit lors de la dernière ou seule visite annuelle, qui se faisait entre les mois de janvier et juin (voir plus bas la critique du travail statistique des inspecteurs).

L'étendue de chaque région et donc de districts et sous-districts était extrêmement variable. Généralement deux critères étaient utilisés soit pour la création de districts, soit pour la scission de districts en sous-districts : la densité de la population et l'étendue du territoire. L'urbanisation et l'industrialisation du Québec, amorcées à la fin du XIX^e siècle, et le raffinement des moyens de transport et de communications ont nettement influencé le critère de densité



AUG. 048 de la S.S. de l'arch. 10046

Une classe de garçons en 1912.

démographique, permettant du même coup la division du territoire dans les secteurs urbains. Cela n'améliora en rien, cependant, les conditions de travail des inspecteurs en région. L'administration parfois plus que nébuleuse du système scolaire – fortement influencée par les conjonctures politiques et économiques – a parfois dérangé la logique de regroupement des unités d'inspection. Les districts ou régions ne correspondaient pas toujours aux régions « naturelles ». Les regroupements visaient plutôt l'économie de temps et d'argent. C'était aussi pour amoindrir (autant que possible) les nombreux délais (voir critique ci-dessous) de publication des rapports des inspecteurs et des statistiques de l'instruction (obligation pour les ministères et départements publics de déposer à l'Assemblée nationale les statistiques officielles de leurs actions qui se retrouvaient confinées par la suite dans les Documents de la session du Québec (DSQ) et bientôt dans un tiré à part).

L'évolution du système scolaire au Saguenay

Pour tout le Québec, entre 1875 et 1964, la structure administrative du système ne se modifie pas. Par contre, les programmes scolaires et les divisions d'apprentissage (années scolaires) se transforment à plusieurs reprises. Entre 1876 et 1956, il n'existe que deux grandes catégories d'écoles au Saguenay. Les écoles « préscolaires et primaires » dont la très grande majorité sont publiques et les « autres catégories d'écoles » (il s'agit des appellations officielles des statistiques de l'enseignement). Ces dernières catégories comprennent les écoles secondaires privées, les écoles normales ou scolasticats, les écoles « spéciales et les autres » (métiers, commerce, industrielles, agriculture, ménagères², etc.). La première catégorie (préscolaire et primaire) en regroupe 80 % et plus des élèves, selon les sous-périodes, et ce, jusqu'en 1956.

En 1956, après une réforme importante des programmes et des structures scolaires, on assiste à la naissance des écoles secondaires publiques, qui sont issues de l'union des écoles primaires

intermédiaires et primaires supérieures mais dont le contenu pédagogique ne se compare pas du tout, jusque-là, au cours secondaire (classique) privé. Ce sera ce défi qui sera relevé par la réforme de 1956. Il faut signaler cependant que, dès 1929, les écoles primaires supérieures ont permis à plusieurs jeunes d'accéder aux collèges et universités.

Le fonctionnement du système scolaire au Saguenay

Le processus administratif y est plutôt lourd (comme dans toutes les régions périphériques). Souvent il s'écoule plusieurs années avant qu'une décision majeure ne soit prise, particulièrement si cette décision doit être cautionnée par une loi. Il faut cependant distinguer les affaires dites de l'administration courante de la haute administration.

Concernant la gestion courante, le Saguenay–Lac-Saint-Jean est l'unité administrative de base. Pendant longtemps, l'école de rang à classe unique y représente l'école-type :

Une école de rang, bâtie au coût de 1 200 \$, où enseigne une jeune fille de 17 ans pour moins de 200 \$ par année à des élèves de 6 à 14 ans regroupés dans un même local ...²

Les écoles d'un même district sont sous la responsabilité de la commission scolaire qui en assure la survie financière, le renouvellement de la clientèle, du matériel, de l'infrastructure et de la distribution des salaires, grâce surtout au secrétaire-trésorier. En réalité, cependant, plusieurs tâches administratives reviennent à l'institutrice (plus de 80 % des enseignants sont des enseignantes)³. Elle doit tenir à jour les registres d'inscriptions et de présences, administrer un programme imposé par le conseil de l'instruction publique, souvent sans le matériel nécessaire à son assimilation (livres, tableaux, crayons, etc.). Cette situation se retrouve dans les régions éloignées où, de plus, une inflation due aux coûts de transport vient ajouter aux difficultés. L'institutrice veillera aussi à maintenir l'ordre et la discipline en classe – s'adressant parfois à des gaillards faisant son âge et deux fois son poids –, à chauffer les lieux et y faire le ménage...

En 1923 le primaire intermédiaire et en 1929, le primaire supérieur qui font leur apparition vont obliger l'érection d'édifices à plusieurs étages et à classes multiples. Ces écoles prendront plusieurs années avant de remplacer les écoles de rang ou de village.

Pour ce qui est de la haute gestion du système scolaire, elle est assurée par le département de l'instruction publique. Le surintendant aidé du conseil fixe les objectifs. Les inspecteurs d'écoles et les secrétaires-trésoriers des commissions scolaires servent d'agents d'information autant au département qu'aux commissions scolaires. Ils fournissent des renseignements sur ledit système tout en aidant les écoles et commissions scolaires à atteindre les objectifs fixés par le département. C'est un processus assez long (une année) avant

d'être dans les mains gouvernementales. Les dénonciations de situations indésirables sont nombreuses mais les actions concrètes semblent plutôt rares avant la Révolution tranquille. Les exemples de lois qui meurent au feuilleteau sont nombreux : instruction obligatoire, salaire des enseignants, salaire des inspecteurs, etc.)⁴

Les visites des inspecteurs d'écoles

Les visites des inspecteurs d'écoles étaient prévues entre janvier et juin de chaque année. Ce derniers sont clairement payés pour critiquer. Plus ils montrent de zèle dans leur travail plus leurs chances de promotion sont bonnes... Les inspecteurs, incrédules, réalisaient souvent leur propre « recensement scolaire ». Ils effectuaient des relevés d'inscriptions et de présences. Lorsque leurs chiffres ne coïncidaient pas avec ceux des secrétaires-trésoriers des commissions scolaires ils posaient des questions. Parfois ils dénonçaient soit le travail des secrétaires-trésoriers, soit celui des institutrices auprès des commissions scolaires ou encore du surintendant lui-même.

Le travail des inspecteurs comporte aussi un volet social et communautaire. Ils rencontrent les curés de chaque paroisse, certains marguilliers influents, certains parents d'élèves, et ce, en présence du secrétaire général des commissions scolaires. Si parfois les chiffres ont été dénoncés (comme en 1911) pour contrevvenir à toute fraude concernant les inscriptions, à partir de 1918, les inspecteurs ont été assermentés :

*Nous soussignés, Inspecteurs d'écoles catholiques de la province de Québec, déclarons solennellement :
... Que les statistiques inscrites dans les mêmes rapports et bulletins sont absolument conformes au recensement des secrétaires-trésoriers et à l'inscription relevée dans les registres de chaque école.*⁵

Lorsque le temps est compté et le territoire à couvrir grand ou dense (en ville par exemple), il faut bien planifier les visites dans chaque école. En général les inspecteurs se plaignent que le temps

alloué est trop court car il est le même dans une école de rang que dans une école de classes multiples comme il en existe encore aujourd'hui⁶.

L'arrivée du chemin de fer fait oublier les nombreux tracas suscités par les déplacements de longues distances. Mais cela, bien évidemment, n'épargnera aucunement aux inspecteurs ni les rigueurs du climat, ni les conditions routières régionales, sauf dans les secteurs plus urbanisés :

En général la fréquentation des écoles est satisfaisante si on tient compte des obstacles que les enfants rencontrent à la campagne.

*Dans la rude saison de l'hiver, comme au temps de l'automne ou à la fonte des neiges, on ne peut exiger une assistance régulière à la classe, et, en cela, la position de l'enfant de cultivateur est bien différente de celle de l'enfant des villes*⁷.

L'assiduité de fréquentation scolaire des enfants sera affectée par ces mêmes conditions, mais aussi par les épidémies :

*[...] trois écoles ont été fermées, pour l'année, à Roberval et une à Normandin. La maladie (coqueluche) dans certains endroits a été aussi la cause que bien des élèves n'ont pu fréquenter l'école cette année*⁸.

*[les présences moyennes] Une fraction en moins sur l'année dernière, diminution qui s'explique facilement par les dernières épidémies de variole et de rougeole qui ont sévi une bonne partie de l'année*⁹.

*[...] l'exercice 1910-11 a dû subir les effets de circonstances fâcheuses, telles que la rougeole et la petite vérole, dont la majorité des enfants a été atteint pendant l'hiver*¹⁰.

La conjoncture économique comme la crise des années 1930 met un frein évident à l'assiduité scolaire des profs comme des élèves :

*[...] en général dans notre région [Saguenay-Lac-Saint-Jean], du moins, les commissions scolaires ont décidé de diminuer considérablement le traitement des institutrices. Pour justifier une telle mesure, on donne comme raison le mauvais état des affaires. Il est incontestable que la gêne est grande et générale. La perspective de ne toucher qu'un maigre salaire dans l'enseignement aura pour effet inévitable de nuire au recrutement des élèves dans les écoles normales*¹¹.



L'inspecteur d'école, J.-E. Boly en compagnie de Laure Gaudreault lors du Congrès provincial des instituteurs qui avait lieu à Chicoutimi en 1946.

ANAC. Coll. de la SHS, carton 902

Bien que, en 1936, pour contrecarrer les effets de la crise, le gouvernement recommande l'adoption d'un salaire minimum pour les institutrices, c'est en réalité l'effort de guerre durant la Seconde Guerre mondiale qui viendra « tuer » la fréquentation scolaire des garçons (enrôlés dans l'armée) autant que celle des filles (employées dans l'industrie de guerre) :

Partant de l'idée que la guerre devait être longue et que

notre pays devait y participer le plus efficacement possible, on a fait appel à notre jeunesse en l'invitant à s'enrôler nombreuse dans les divers services de l'armée ou se qualifier aux diverses tâches de l'industrie de guerre.

Le cycle des économies locales et les lois du travail ne sont vraiment pas étrangers aux baisses de fréquentations dénoncées par les inspecteurs. À la campagne, la saison de la récolte combinée à celle de la coupe du bois en forêt constituent des motifs d'absences, d'abandons ou d'échecs scolaires. En ville, les usines et les commerces embauchent les jeunes écoliers avant l'âge de 14 ans. Si pour la campagne on parle d'abandon temporaire (saisonnier), en ville c'est définitivement que le jeune optera pour le travail rémunéré. Un amalgame d'extraits des rapports des inspecteurs dans la région l'illustre bien jusqu'à la Conscription de 1941. Ainsi dès 1886 :

Les chiffres de mon grand tableau statistique, qui accompagnent ce rapport accusent une diminution dans le nombre d'enfants fréquentant les écoles; je n'en suis pas surpris, car il est à ma connaissance que l'automne dernier, plusieurs familles du Lac-Saint-Jean ont abandonné leurs propriétés, à la suite de mauvaises récoltes, pour aller se réfugier dans des centres manufacturiers et se soustraire à la disette¹.

En 1901 :

Il n'y a eu qu'une diminution de neuf élèves sur l'année dernière malgré la suspension des travaux dans les chantiers de Saint-Alexis-de-la-Grande-Baie qui a forcé nombre de familles à aller chercher ailleurs leur subsistance².

En 1926 :

Mon district (Grande-Baie, Bas-Saguenay) n'est pas un de ceux où l'assistance aux écoles est très forte, non parce que les pa-rents ignorent les bienfaits de l'instruction. Non, ils y tiennent beaucoup, pour la plupart, mais le genre de vie de plusieurs familles empêche les enfants de suivre les cours régulièrement. Vous savez que l'industrie principale de cette partie de province consiste dans l'exploitation des forêts. Or ceci amène une foule de familles à passer les hivers aux chantiers et par ce fait les enfants sont privés de l'école, quatre et même cinq mois par année ce qui nuit beaucoup aux progrès généraux³.

Et en 1941 :

Un trop grand nombre d'enfants de nos campagnes n'en quittent pas moins l'école sans avoir franchi le cycle primaire. Cette désertion prématurée tient à plusieurs causes que j'ai soulignées dans mon rapport de l'an dernier; retenus à la maison à l'époque des semences et des moissons certains d'entre eux trouvent trop difficile de parcourir en six mois d'études un programme qui, pour leurs camarades portent sur toute l'année scolaire⁴.

En 1943, les inspecteurs ne sont plus tenus de publier des statistiques de fréquentation en raison des retards considérables accumulés dans les visites pendant la guerre et aussi du manque d'intérêt de la fréquentation scolaire à cette période. L'adoption cette même année de la loi de la fréquentation obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans révolus, était sensée suppléer au dénombrement. Pensons aussi à tous les tracés épargnés aux inspecteurs. Les réformes amorcées en 1956, 1960, 1961 et 1963 viendront à bout du travail des inspecteurs par la suite. Une croissance exponentielle de la fréquentation scolaire suivra également. Mais plus jamais les dirigeants politiques ne sauront en réalité ce qui se passe à l'école, sauf par le témoignage des enseignants. La question que l'on doit se poser est la suivante : l'école est-elle plus importante pour les jeunes et les familles maintenant qu'avant la Réforme Parent?

NOTES

1. Même si les écoles méragères étaient primaires et publiques, elles étaient recensées dans un tableau spécial et parmi les écoles énumérées d-haut. (voir critique plus loin dans le texte).
2. Paul-André Linteau, R. Durocher et J.-C. Robert. *Histoire du Québec contemporain, 1897-1929*, Montréal, Boréal Express, p. 538.
3. Au Saguenay, le système public de formation des maîtres a été réservé aux filles jusqu'en 1962 environ. Puis les écoles normales ont été intégrées aux réseaux collégial et universitaire existants. Dans les années 1960, quelques écoles normales de garçons font leur apparition mais elles ne sont pas recensées à part (voir critique plus loin dans le texte).
4. Voir à ce sujet : Le-Philippe Audet, « Les querelles de l'instruction obligatoire », *Cahier des dix*, 24 (1958), p.132-150.
5. L. Allard, G. Filteau. *Un siècle au service de l'éducation 1851-1951, l'inspection des écoles dans la province de Québec*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1975, p.64.
6. Pour plus de détails concernant cet aspect du travail voir : Jacques Ouellet, « Le développement du système scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean depuis 150 ans », *Saguenayensia*, vol. 30, n° 1, janvier-mars 1988, p. 6-36.
7. *Rapport du Surintendant de l'instruction publique (RSIP)*, 1901, (non paginé).
8. *Rapport des Inspecteurs d'Écoles*, in : *RSIP*, 1885-1888, p. 85.
9. *Ibid.*, 1910-1911, p. 18.
10. *Ibid.*, p.129.
11. *Rapport des Écoles Normales in RSIP*, 1930-1931, p. 90.
12. *Rapport des Inspecteurs Généraux in RSIP*, 1885-1888, p. 85.
13. *RSIP*, 1900-1901, (non paginé).
14. *RSIP*, 1925-1928, p. 176.
15. *RSIP*, 1940-1941, p. 14.



*Bravo à toute l'équipe
de Saguenayensia!*

*Député de Chicoutimi-Le Fjord
267, rue Racine Est, bureau 303
Chicoutimi (Québec) G7H 1S5
Téléphone : (418) 698-5648*

Géo-économie de Saguenay

par Marc-Urbain Proulx
Centre de recherche sur le développement territorial, UQAC

Maintes fois dénoncée comme stratégie d'intervention publique, pour ne pas livrer les retombées anticipées dans la périphérie, la théorie du développement à base de polarisation spatiale correspond néanmoins à la réalité géo-économique caractérisée par la concentration, certes variable, des activités et de la population en des lieux et milieux précis. Concentration territoriale croissante au cours de l'histoire de l'humanité qui s'est fortement accentuée en Occident avec l'industrialisation. Cette géo-économie s'avère encore confirmée dans le contexte mondial actuel de forte métropolisation, notamment dans la grande zone asiatique. Il existe en réalité sur l'espace des forces centripètes qui drainent les facteurs de développement vers les pôles et, à l'opposé, des forces centrifuges qui irriguent la périphérie.

En connaissance de ces forces spatiales réactualisées en contexte contemporain, la stratégie axée sur la polarisation demeure en conséquence largement utilisée pour orienter la politique publique sur les territoires. Chaque pays y va de son approche : métropoles d'équilibre en France; pôles de pénétration territoriale en Amérique du Sud; polycentrisme aux États-Unis; technopoles au Japon; pôles régionaux dans de nombreux pays. Le principe d'intervention est fort simple. Par le soutien public à la concentration territoriale de foyers économiques (industries, sièges sociaux, institutions d'éducation, agences gouvernementales, hôpitaux, centres commerciaux, édifices à bureaux, centres de Recherche & Développement, etc.), la politique gouvernementale consiste à créer une masse critique d'activités pouvant générer des effets entraînants de croissance et de développement. Si ces effets sont suffisamment imposants en matière de polarisation, le développement économique, social et culturel sera diffusé dans la périphérie immédiate et éloignée par le mécanisme dual du marché à partir du pôle, soit la demande de matériaux, d'énergie, de minéraux, de produits, de main-d'œuvre, d'entreprises, etc. ainsi que l'offre de services spécialisés en éducation, en finances, en génie, en exportation, en construction, en arpentage, en santé, en R&D, dans la culture, etc.

Dans cet esprit, au Québec, le concept de technopole (Laval, Saint-Hyacinthe, Mauricie, etc.) est venu récemment appuyer une stratégie plus ancienne de création de pôles de développement,

notamment en régions périphériques. Dans le cas du Saguenay, l'agglomération urbaine principale fut consacrée comme pôle régional de développement à la fin des années 1960 alors qu'elle jouait déjà plus ou moins ce rôle à son insu depuis quelques décennies. Les interventions gouvernementales furent alors ciblées davantage en ce lieu naturellement polarisateur par la construction d'infrastructures de transport, d'équipements publics et d'édifices administratifs, la mise en place de l'UQAC et de ses tentacules, l'établissement de cégeps, le renforcement du centre hospitalier régional, l'attraction d'entreprises structurantes ainsi que des mesures de consolidation de l'agglomération urbaine. Or, les indicateurs récents bien connus¹ relatifs au taux de chômage, à l'exode des jeunes, à la criminalité, à la pauvreté, à la fréquentation des événements culturels, etc. illustrent des difficultés majeures dans le pôle Saguenay en panne de développement depuis deux décennies. Ces effets négatifs contraignent inévitablement les effets de diffusion dans la périphérie pourtant drainée considérablement par le pôle, notamment les consommateurs, les ressources, les étudiants, les artistes, les entrepreneurs, les bénéficiaires de services publics, etc. Ce fait devient fort préoccupant pour les élites locales et régionales.

Ce texte présentera une analyse statistique et une analyse spatiale du pôle Saguenay. Nous verrons que la dynamique économique d'ensemble épouse des formes territoriales particulières caractérisées par des convergences et des divergences. L'exercice conduira à proposer quelques socles de base d'un modèle géo-économique capable d'asseoir une vision renouvelée des forces pouvant converger vers une relance du principal pôle de développement régional. Comme il se doit à *Saguenayensia*, commençons par une analyse historique, modeste dans notre cas, de ce pôle le plus imposant au nord du 47^e parallèle québécois.

De l'avant-poste aux centres urbains de services

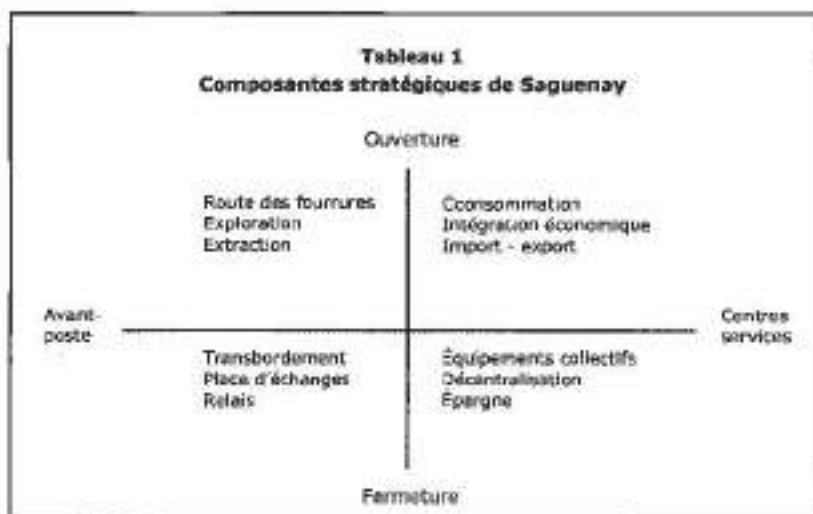
Lieu de contacts entre les gens du « pays d'où l'eau vient » et les gens qui voguent « jusqu'où l'eau est profonde », ce qui est devenu Ville Saguenay depuis 2002 représente, sous l'angle géo-économique, un « avant-poste d'occupation territoriale ». Il fut con-

crètement fondé en 1671 à un endroit dit de « rupture spatiale », là où il fallait changer de mode de transport. Ce nouveau lieu d'échanges modifia alors le réseau traditionnel du commerce des fourrures, notamment en consacrant le déclin du poste de Tadoussac.

Place de négoce, de transbordement et de pratiques religieuses localisée bien à l'intérieur du territoire canadien occupé de l'époque, la finalité de ce nouveau poste de traite du Saguenay concernait clairement l'exploration, la pénétration et l'exploitation territoriales. L'ouverture de ce lieu sur son immensité périphérique représentait de fait sa principale vocation. En effet, Chicoutimi rayonnait à l'époque jusqu'à la Baie d'Hudson tout en étant connecté, pour ce faire, sur le reste du Québec et du monde par l'entremise de l'exportation de ses fourrures et l'importation de marchandises, de savoir-faire, de coupeurs des bois, de missionnaires. Cette grande ouverture drainait alors totalement hors de la région les ressources collectées en périphérie, n'offrant ainsi qu'un très faible cumul local bien insuffisant pour nourrir le développement de Chicoutimi. Tant et si bien que le lieu demeura de la taille d'un poste de traite pendant 150 ans. L'avant-poste principal de Saguenay servait en réalité presque exclusivement les intérêts de la métropole en permettant la conquête des ressources intérieures et leur expédition à l'extérieur du territoire.

À partir de la colonisation en 1838, une nouvelle ère s'est ouverte au Saguenay. Chicoutimi s'est alors affirmé tel un centre de services multiples : transport, culte religieux, marchandises, médecine, forges, communication, éducation, notariat, arpentage, etc. Même si la stratégie d'ouverture sur la périphérie et sur le monde demeurait alors fondamentale, notamment sous l'angle de l'extraction des ressources pour le premier et l'attraction d'investissements et de colons pour le second, la construction d'un véritable centre de services au Saguenay offrait à ce territoire un degré de fermeture sur lui-même tout à fait bénéfique pour le cumul de facteurs endogènes pouvant supporter son développement. Fermeture sélective qui a alors permis l'émergence d'une classe d'affaires, la construction d'infrastructures et de bâtiments, la dotation d'équipements collectifs, la création de profits, de rentes et d'épargnes locaux.

Bref, le cumul local du capital était amorcé en ce lieu non pas central sur le vaste territoire de Saguenay, mais plutôt bien localisé en un point géo-stratégique d'importance à l'époque. Chicoutimi est alors devenu un pôle relativement prospère dont l'élite cherchait à s'approprier des leviers pour son développement¹. D'autres noyaux urbains ont émergé par la suite avec la venue de la grande industrie (pulpe, pâtes et papier, aluminium) à Port-Alfred, Jonquières, Kénogami, Arvida, Bagotville, etc. Ce cumul de capitaux endogènes a en conséquence généré des investissements importants dans les



services supérieurs (éducation, santé, information, culte religieux, etc.) et aussi dans l'industrie reliée à la fourniture de biens d'équipements. Avec le rebondissement économique de l'après-guerre 1939-1945 qui a fouetté la demande internationale d'aluminium, de bois d'œuvre, de pâtes et papier ainsi que de produits agroalimentaires, l'agglomération de Saguenay a vécu près de quatre décennies de croissance économique sans pareille dans son histoire. Les nouveaux emplois industriels bien rémunérés ont alors provoqué l'entrée rapide de cette collectivité dans l'ère de consommation de masse. Et les profits des commerçants locaux et régionaux furent réinvestis dans le tissu économique, alimentant du coup la croissance. Celle-ci s'est poursuivie jusqu'au début des années 1980. Pendant cette période glorieuse progressèrent très clairement au Saguenay les indicateurs de l'emploi, du revenu par ménage, des profits, de l'entrepreneuriat, de la consommation, de l'épargne... sans qu'il n'y ait toutefois atteint à la maturité économique associée à la diversification industrielle. L'économie du pôle Saguenay est de fait demeurée à peu près confinée à ses activités industrielles de base, soit l'extraction et la première transformation des ressources naturelles.

Les centres urbains de Saguenay sont en réalité devenus ensemble un véritable pôle de développement nordique à large rayonnement, mais avec une diversification économique interne limitée. Celui-ci possède globalement plusieurs foyers de développement de nature religieuse, judiciaire, commerciale, administrative et industrielle, mais peu de foyers manufacturiers. À cet effet d'un pôle nordique aux effets entraînants, si les divers noyaux urbains centraux qui le composent permettent une importante polarisation, le territoire apparaît néanmoins globalement déconcentré. Nous y reviendrons plus loin dans ce texte.

Le déclin de Saguenay

Depuis le tournant des années 1980, l'économie du pôle principal de la région, soit Ville Saguenay depuis la fusion municipale de 2002, est bel et bien fortement déclinante sous l'angle de l'emploi

industriel. Notons, au graphique 1, que le déficit industriel atteignait 2 900 emplois dans ce pôle urbain entre 1981 et 2001, soit une chute relativement radicale de 16,5 % du bassin d'emplois industriels de cette métropole du nord du Québec. Alors que le peu présent secteur primaire illustre aussi un déficit d'emplois. Pendant cette même période observée, il faut noter que l'économie non métropolitaine du Saguenay-Lac-Saint-Jean⁶, c'est-à-dire toute la région à l'exclusion de la métropole, s'avère quant à elle en croissance d'emplois industriels de 7,8 %.

Ainsi, la baisse de 6,2 % des emplois industriels au total dans la région administrative Saguenay-Lac-Saint-Jean entre 1981 et 2001 est attribuable à la très forte chute pour l'agglomération de Saguenay. Sous l'angle de l'emploi, le bassin industriel déclinant de Ville Saguenay retarde à l'évidence l'industrialisation régionale globale⁷. Puisque le secteur industriel représente la base de l'économie en étant générateur de revenus et multiplicateur d'emplois, on comprend que ce déclin de l'emploi industriel affecte tout le reste de cette économie métropolitaine, d'autant plus que la richesse créée par la production fuit largement hors des circuits économiques territoriaux par l'entremise des sièges sociaux localisés à l'extérieur. Calamité classique des périphéries, ces fuites financières se sont par ailleurs accélérées au cours des dernières décennies puisque la propriété locale des entreprises manufacturières, commerciales et de services subit de plein fouet un vaste mouvement d'érosion tirée par le phénomène presque universel d'intégration sectorielle qui s'étend désormais jusque dans le dernier bastion du patrimoine, soit l'agriculture.

Même si la production industrielle est en hausse⁸ grâce à des apports technologiques, à un important bassin de ressources

naturelles et à une croissante demande internationale, il demeure que ce pôle du nord illustre un déclin économique relativement radical causé par la perte de revenus d'emplois industriels et l'accélération des fuites financières depuis le début des années 1980. Ces faits révélateurs expliquent largement pourquoi le territoire métropolitain devenu Ville Saguenay, affiche trimestre après trimestre depuis de nombreuses années le plus haut taux de chômage (ou le 2^e) parmi les 25 agglomérations de recensement au Canada.

Notons que la situation de l'emploi total serait pire encore dans cette capitale régionale si la courbe du secteur tertiaire n'était pas ascendante, certes à un rythme plus lent depuis 1991 (graphique 1). Ce secteur tertiaire s'avère tiré par le pouvoir de consommation encore considérable de la population. Il bénéficie aussi de la montée en importance d'un sous-secteur largement désigné de « quaternaire », comportant notamment l'éducation, la formation et la R&D qui représentent à eux seuls, en 2001, autour de 14 % de l'emploi tertiaire. Il s'agit, à Saguenay, d'une performance équivalente en nombre absolu à celle de Sherbrooke, et bien loin devant Rimouski et Trois-Rivières. Performance certes intéressante sous l'angle de la nouvelle « économie du savoir », mais insuffisante pour contrer le déclin actuel.

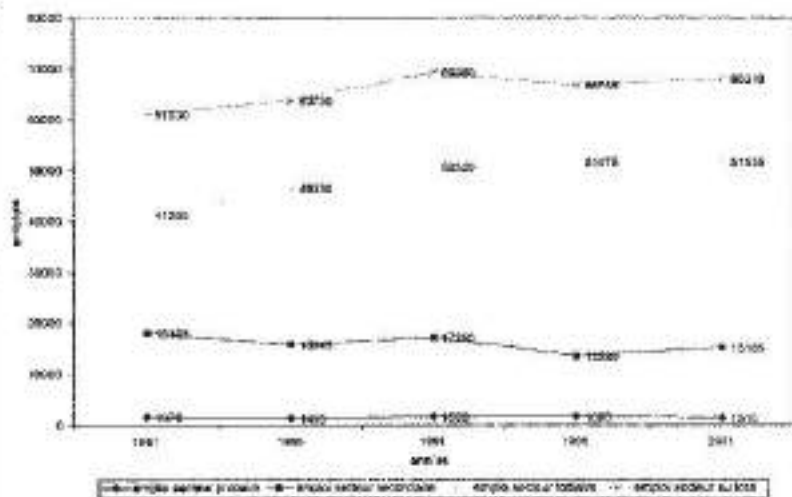
En effet, notre analyse⁹ de l'évolution de l'emploi total 1986-2001¹⁰ dans les diverses agglomérations urbaines du Québec met en évidence des faits pertinents. À l'image de l'économie des villes de Montréal (2,9 %), Shawinigan (-4,2 %), Thetford Mines (3,4 %) et Lachute (4,3 %), celle de Saguenay illustre, pendant cette période, d'importantes difficultés structurelles exprimées par une stagnation en matière d'emplois totaux, soit un petit gain total de 7,5 %. Alors que d'autres pôles régionaux sont, pendant cette période, soit en

croissance faible tels Alma (1,4 %), Trois-Rivières (12,4 %) et Rimouski (12,2 %), soit en croissance modérée tels Rivière-du-Loup (22,1%), Sherbrooke (19,3 %) et Rouyn (16,6 %) ou encore en forte croissance tels Drummondville (61,3 %), Saint-Georges (103,9 %) et Gatineau (31,0 %). Cette stagnation de l'emploi à Saguenay se répercute évidemment dans les circuits économiques locaux et régionaux sous l'angle d'un manque de revenus, de consommation, d'épargne, d'investissements. Ce qui affecte inévitablement le contexte social, culturel et politique.

Une agglomération polycentrique

Si la forte présence, précisément à Saguenay, des emplois industriels régionaux dans le secteur de l'aluminium en plein changement technologique explique largement les difficultés économiques de cette agglomération urbaine,

Graphique 1
Évolution de l'emploi 1981-2001 par secteur à Ville de Saguenay



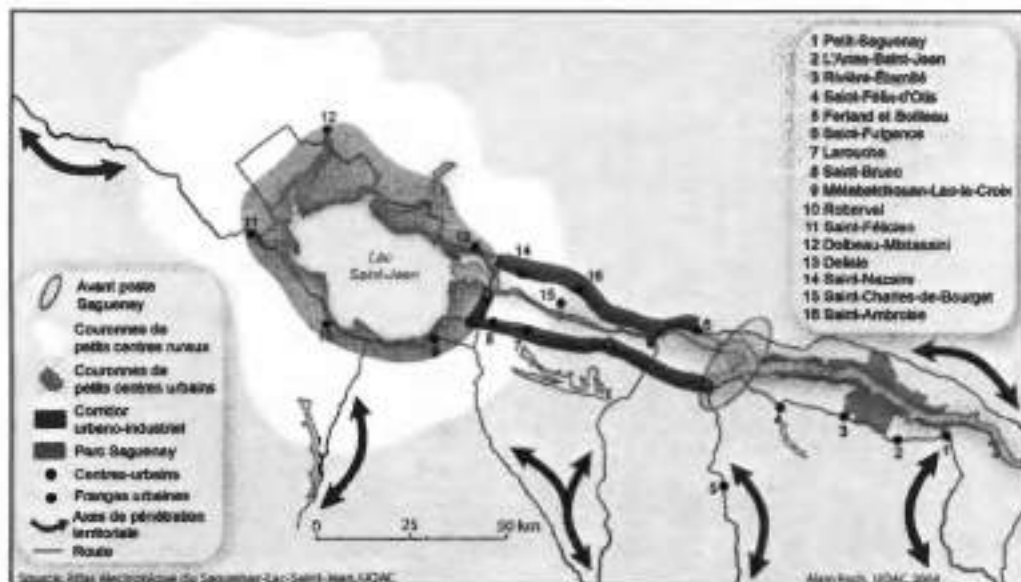
Source : Statistique Canada, compilation et traitement CRDT, UQAC.

force est de constater, par ailleurs, que les mouvements géo-économiques au Saguenay-Lac-Saint-Jean nous permettent aussi d'apporter un second facteur, de moindre importance cependant, pour expliquer les difficultés du bassin d'emplois de Ville Saguenay.

En effet, même si plus de 50 % de la population et de l'emploi industriel régional sont localisés dans le pôle, il demeure qu'il s'agit d'une concentration très dispersée. Dispersée en effet puisque que Ville Saguenay

(2002) possède un très vaste territoire de 1 166 km² truffé de zones peu ou non urbanisées. Il représente la plus faible densité de population parmi les agglomérations urbaines du Québec. Au-delà des trois arrondissements actuels qui sont en fait les trois villes jadis fusionnées de Jonquière, La Baie et Chicoutimi, la ville contient, à l'examen en détail, de nombreux pôles distincts, notamment en matière de taux de croissance différenciés. Plusieurs de ces pôles urbains sont anciens comme Kénogami, Bagotville, Rivière-du-Moulin, Pitrac et Carré Davis, alors que d'autres sont plutôt nouveaux comme les carrefours autoroutiers, la zone Saint-Luc et même aussi Laterrière, Lac-Kénogami et Shipshaw. Comme nouveaux noyaux périurbains, ces derniers exercent leur centralité à un degré plus ou moins élevé et tirent sur l'étalement urbain en sautemouton.

En matière de dispersion existent aussi au Saguenay des pôles en croissance relativement forte localisés dans la frange urbaine, soit en dehors des banlieues et des noyaux urbains qui découpent les limites actuelles du périmètre d'urbanisation de Ville Saguenay. Il s'agit des pôles « satellites » de Larouche, Saint-Fulgence, Saint-Ambroise, Saint-Félix, Saint-Charles, Sainte-Rose, Saint-David qui, à degrés variables, incitent, par leur attractivité, à la déconcentration industrielle. Dans le cas de Saint-Ambroise, et aussi de Larouche et Bégin dans une moindre mesure, il s'agit de pôles industriels fortement émergents qui font partie en réalité de la vaste agglomération urbaine, mais qui ne participent pas aux statistiques de la ville nouvellement fusionnée. Par ailleurs, plusieurs travailleurs industriels habitent ces pôles satellites mais travaillent en réalité dans le pôle principal, ce qui biaise légèrement les données sur l'emploi de Statistique Canada. On comprend que, dans un tel contexte de croissance déconcentrée dans les pôles satellites, la ville centrale multipolaire ait des difficultés d'attraction industrielle même si elle demeure la principale productrice des effets d'agglomération. En outre, la géo-économie de la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean illustre la présence de plusieurs autres



pôles industriels plus éloignés tels que Alma, Dolbeau, Saint-Félicien, Métabetchouan, Sacré-Cœur, Petit-Saguenay, Chambord, etc. qui soutiennent l'industrialisation en dehors du principal pôle industriel.

On le constate, autant au Saguenay, qui concentre proportionnellement beaucoup d'entreprises et de travailleurs, qu'au Lac-Saint-Jean, plus agricole et forestier, le territoire de la région apparaît fondamentalement polycentrique ou multipolaire. Ainsi, dans un contexte général de déconcentration industrielle devenue universelle, par lequel les entreprises préfèrent désormais se localiser en dehors mais pas trop éloignées des agglomérations urbaines, le pôle Saguenay possède d'emblée certaines difficultés à attirer des activités industrielles sur son territoire. La localisation effective des trois récentes alumineries (Laterrière, La Baie, Alma) et des quelques nouvelles usines de transformation du bois (Saint-Félicien, Larouche, Bégin, L'Ascension...) confirme ce constat. Néanmoins, la très grande surface de la ville fusionnée et, en conséquence, la présence à l'intérieur de vastes zones libres, allège probablement, pour Saguenay, le fardeau de cette tendance à la déconcentration industrielle hors agglomération.

Le corridor industriel

Nous venons de voir que la géo-économie du vaste territoire de Saguenay représente l'image d'un d'archipel avec quelques îles principales de tailles beaucoup plus importantes. Sous l'angle de l'emploi industriel, cet archipel possède une zone beaucoup plus dense. En effet, bien qu'il existe de très nombreuses scieries, des papetières, des industries métalliques, des fournisseurs de biens et services, des entreprises agroalimentaires, des équipementiers, etc. localisés autour du Lac-Saint-Jean et dans le Bas-Saguenay, il demeure que, dans cette économie déconcentrée, l'industrialisation s'effectue largement, au sein du corridor Alma-La Baie.

Cette zone géo-stratégique sise sur le plateau rocaillieux du Haut-Saguenay ne représente pas le « district industriel » tel qu'imaginé par J.-É.-A. Dubuc et J.-D. Guay au début du siècle et comme on en retrouve aujourd'hui à pleine maturité dans le nord-est des États-Unis, en Europe, au Brésil et au Japon. En regard du modèle théorique désormais finement articulé, il s'agit bel et bien, au Saguenay, d'un modeste « embryon de district ». Il est composé néanmoins de quatre alumineries, de quatre papeteries, d'une douzaine de scieries, de petites usines de transformation, d'équipementiers, d'un important bassin de main-d'œuvre qualifiée, de plusieurs aires industrielles désignées, de fournisseurs de servl-cas spécialisés.

Ce corridor urbano-industriel juché à cheval sur les deux rives de la rivière Saguenay s'avère bien polarisé par les villes de Saguenay et d'Alma, la seconde bénéficiant actuellement d'un taux de croissance de l'emploi supérieur à la première. Si la frontière semble relativement fixée à l'est avec la zone de Saint-Fulgence et celle de La Baie, le corridor subit des pressions à l'élargissement à l'ouest par le pôle sud de Métabetchouan et celui de L'Ascension au nord. De fait, le corridor industriel tel qu'illustré à la carte 1 concentre, en 2001, 72 % de l'emploi du secteur secondaire et 75 % de l'emploi du secteur tertiaire de la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean, alors que près de 60 % de l'emploi du secteur primaire de cette région se disperse en dehors du corridor précité. Ce « système territorial de production », localisé dans un environnement naturel d'excellente qualité, s'avère doté par ailleurs de moyens de transport modernes, notamment deux ports en eau profonde et un autre sur le Lac-Saint-Jean, trois aéroports, une autoroute, un système ferroviaire et un système routier fluide.

Il faut noter que le corridor industriel Alma-La Baie contient aussi des savoir-faire industriels qui baignent dans une dynamique d'apprentissage collectif désormais orientée vers l'ajout de valeur, notamment par l'entremise de quelques usines phares dans le laminage, les poutrelles, le câble, l'extrusion, les panneaux agglomérés, le fromage, l'emboutissage, etc. Cet apprentissage s'avère bien soutenu par les maisons d'éducation secondaire, intermédiaire et supérieure, par les centres d'emplois, les centres d'entrepreneuriat, les services de formation professionnelle ainsi que par les centres de R&D, d'innovation et de transfert technologique. Force est de constater, cependant, que la deuxième et la troisième transformation des matières premières n'en sont hélas qu'en début de structuration des filières de production. La dépendance du bassin de main-d'œuvre industrielle envers la grande industrie de première transformation demeure très importante. Même si le processus de transformation est bel et bien démarré en matière de savoir-faire technique, les filières dans les métaux, le bois et l'agroalimentaire ne possèdent encore, en effet, que très peu de segments développés en aval. De nouvelles mesures publiques sont actuellement consenties pour soutenir ce lent processus de maturation économique, notamment les allègements fiscaux. Les effets du bouquet global de mesures publiques participent certes à un certain progrès. Mais les coûts de la main-d'œuvre, l'éloigne-

ment des grands marchés, la fuite des capitaux, le mouvement d'intégration manufacturière et autres facteurs de moindre importance limitent fortement le mouvement de diversification économique pourtant amorcé dans ce corridor industriel.

La périphérie immédiate

Le corridor industriel est en outre entouré de nombreux petits lieux et milieux ruraux (Saint-Ludger, Saint-André, Lac-Bouchette, La Dorée, Saint-Eugène, Petit-Saguenay, L'Ascension, Sainte-Rose, Périlbonka, etc.) qui gravitent autour de pôles urbains plus imposants tels que Dolbeau, L'Anse-Saint-Jean, Roberval, Saint-Félicien, Normandin, tous reliés par des infrastructures de transport de bonne qualité. On peut en réalité (carte 1) identifier assez clairement, dans la périphérie immédiate ouest du corridor industriel, deux couronnes distinctes autour du Lac-Saint-Jean, l'une composée largement de centres urbains et l'autre contenant surtout des lieux et des milieux ruraux. Il s'avère plus exact de désigner par le qualificatif intermédiaire la périphérie nord de ces couronnes.

Au sud du corridor industriel, mis à part l'historique « route des fourrures », les attributs économiques du fjord comme phénomène géographique furent largement associés à la profondeur de ses eaux qui permet aux bateaux à fort tonnage de remonter la rivière Saguenay. Le fjord du Saguenay représente en réalité une large voie navigable qui sert au transport des marchandises vers l'extérieur du pays. Quelques établissements humains furent créés en certains lieux propices à l'agriculture et à l'exploitation de la forêt, notamment dans les baies et anses.

Avec la montée en importance de la société du loisir et du tourisme de masse, le phénomène géographique du fjord fut doté d'un nouvel attribut économique relié à la beauté de ses paysages et à la richesse de sa nature maritime et terrestre. Il fut à cet effet zoné et reconnu Parc du Saguenay, bénéficiant ainsi, d'une part, de la protection de ses éléments et, d'autre part, d'investissements publics pour leur valorisation. Affaiblis économiquement par une agriculture et une foresterie en déclin, les lieux et les milieux de la zone du fjord se reconvertaient lentement à de nouveaux usages récréotouristiques autour des éléments de la nature.

La périphérie éloignée

Si les infrastructures portuaires en eau profonde représentent la capacité d'exportation de l'économie saguenéenne, la périphérie immédiate, intermédiaire et éloignée renferme quant à elle les ressources naturelles qui supportent largement la production industrielle. Signalons d'abord un réseau de 17 centrales hydroélectriques qui possèdent une capacité théorique totale de production de 2 840 mégawatts, soit 15 % de la capacité québécoise à cette rubrique énergétique. Grâce à cette énergie avantageuse, près d'un million de tonnes d'aluminium sont ainsi annuellement produites par

électrolyse au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ensuite, la région expédie sous diverses formes de 7 à 8 millions de mètres cubes de bois par année, soit 21 % de la récolte forestière québécoise. On y produit aussi du lait, de la viande, du niobium, des pommes de terre... ainsi que des bleuets. Finalement, la périphérie s'inscrit également tel un très vaste marché à desservir par les entreprises localisées dans la principale agglomération.

Le pôle principal de Saguenay s'avère en interaction avec un ensemble de villes, de lieux et de zones dispersés sur un très vaste territoire qui s'étend bien au-delà des frontières actuelles de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, dite O2. La superficie de l'ancien Royaume de Saguenay¹² nous donne un bon aperçu de cette zone de rayonnement qui s'étend dans tout le Moyen-Nord et la majeure partie de la Côte-Nord. Pour la période 2003-2008, nous avons estimé¹³, qu'il s'investira environ 3 milliards par année dans cette zone périphérique de Saguenay. Ce qui représente de nombreuses occasions potentielles pour les entreprises du pôle.

Ce rayonnement du pôle Saguenay s'étend concrètement par quatre axes distincts (carte 1). Axes de rayonnement qui lui permettent d'attirer des activités économiques, de drainer des ressources pour les alimenter et aussi de diffuser des services publics et privés, des connaissances, des biens, des soins, de l'information, des ressources monétaires.

Existe d'abord l'axe de Chibougamau qui conduit, d'une part, vers la Baie James et, d'autre part, vers le mont Otish, le réservoir de Manic et le Labrador via le lac Albanel. Cet axe apparaît majeur pour le pôle Saguenay. Toute cette vaste zone périphérique pénétrée à partir de l'avant-poste de Saguenay contient un potentiel minier, hydroélectrique, éolien, forestier et récréotouristique considérable. On peut dessiner sur la carte du Québec un véritable corridor d'avenir entre Chibougamau et Manic V.

Le deuxième axe permet l'interaction de Ville de Saguenay avec la Côte-Nord, en passant par Tadoussac. Cette côte du fleuve Saint-Laurent représente un marché naturel pour les organisations privées et publiques de Saguenay qui couvrent dans des spécialités absentes dans cette région. Pensons notamment à l'hôpital de Chicoutimi, aux géants de la consommation, aux services spécialisés aux entreprises, à l'Université du Québec à Chicoutimi, aux entreprises de construction. Ce marché périphérique s'avère considérable, tout en illustrant un potentiel d'avenir fort intéressant pour le pôle Saguenay.

Charlevoix représente le troisième axe d'interaction avec le centre urbain principal de Saguenay. Deux routes pittoresques permettent l'accès à cette région. Cet axe s'inscrit notamment très bien dans la planification d'un corridor touristique Charlevoix-Bas-Saguenay–Lac-Kénogami–sud du Lac-Saint-Jean. Il ouvre sur un marché trop peu exploité par les entreprises et les services publics du pôle Saguenay.

L'axe La Tuque représente la quatrième voie de rayonnement de la métropole Saguenay. Le corridor touristique peut ainsi déboucher vers la Mauricie en passant par le lac Bouchette. Aussi, cette zone de la Haute-Mauricie représente un potentiel considérable pour les entreprises de Ville Saguenay.

Finalement, la carte nous permet de voir l'axe des Laurentides qui conduit vers l'agglomération de Québec. Cet axe permet de relier l'agglomération de Saguenay au système urbain de la vallée du Saint-Laurent. Les flux qui y circulent alimentent les effets d'attraction et de diffusion de Québec et de Montréal. En regard des flux de matières premières, de biens, de services et de monnaie, nul doute que les échanges véhiculés sur cet axe sont inégaux, en favorisant les plus gros centres urbains.

La région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean n'est pas un tout homogène et uniforme à l'intérieur du vaste territoire historique de Saguenay. L'agencement des composantes urbaines et rurales répond à une logique géo-économique que nous avons tenté d'éclairer dans ce court texte. Ville Saguenay s'impose évidemment tel le pôle principal, mais sa configuration territoriale ne ressemble aucunement au modèle classique d'un point unifié dans l'espace. Fut souligné par ailleurs dans cette géo-économie du vaste Saguenay son caractère polycentrique. Polycentrie accentuée par la tendance contemporaine à la déconcentration industrielle hors de la principale agglomération. Ce qui concrétise progressivement le corridor industriel déjà bien découpé dans l'espace, tout en assurant la vitalité des deux couronnes autour du Lac-Saint-Jean.

Il apparaît que la montée récente en importance du transport routier, autant intrarégional (fluidité du système) qu'interrégional (supplantation du transport ferroviaire et maritime), modifie les forces spatiales en offrant notamment à Ville d'Alma une plus forte centralité en matière géo-économique. Ce pôle s'avère ainsi plus attractif de foyers de développement. Ce repositionnement spatial favorise inévitablement l'affirmation du corridor industriel Alma–La Baie, notamment à Saint-Ambroise et Saint-Nazaire qui émergent fortement comme petits pôles industriels.

Par ailleurs, l'économie du vaste territoire historique de Saguenay s'avère traditionnellement caractérisée par sa grande ouverture sur le marché mondial qui en est de fait le véritable moteur. L'avant-poste d'occupation et d'exploitation territoriales, désormais appelé Ville Saguenay, doit son établissement à cette volonté d'ouverture de la vaste périphérie au marché mondial. N'étant qu'un simple relais pendant longtemps, la croissance et le développement de ce pôle nordique sont devenus possibles dans le passé grâce à une capacité de fermeture territoriale afin de cumuler localement des capitaux utiles pour l'investissement. En réalité, l'équilibre entre ouverture et fermeture territoriales a permis le progrès du pôle Saguenay et aussi des autres composantes géo-économiques régionales. Et les limites de ce progrès

économique endogène sont indubitablement associées aux limites à contenir les fuites financières, matérielles et humaines hors des circuits économiques territoriaux. C'est-à-dire que la capacité effective du développement de la vaste région de Saguenay et de son pôle principal s'avère proportionnelle à la capacité de retenir sur leur territoire les fruits de l'exploitation de ses ressources.

Or cet équilibre ouverture-fermeture au Saguenay est brisé depuis plus de deux décennies. Le virage technologique qui élimine les emplois dans l'extraction et la première transformation des ressources naturelles accélère du coup les fuites financières et humaines hors du vaste territoire de Saguenay. Aussi, l'intégration des activités économiques par des grands groupes nationaux et internationaux s'est beaucoup accentuée non seulement dans le bois d'œuvre (scieries), mais aussi dans l'agroalimentaire, l'alimentation, le commerce, la restauration, les services aux entreprises, etc., accélérant en conséquence la sortie des profits vers les sièges sociaux extérieurs. Une solution à ce récent déséquilibre doit être trouvée si l'on désire contenir le déclin économique et social vécu depuis deux décennies. Nul doute à cet effet que la principale agglomération urbaine doit rechercher des mécanismes de fermeture territoriale afin de soutenir ses foyers de développement. Les efforts portés récemment au soutien à la deuxième et troisième transformation des ressources naturelles sur le territoire s'inscrivent en ce sens, mais semblent insuffisants pour combler le manque à gagner, notamment à Ville Saguenay dont le déclin semble même s'accélérer. Les élites locales et régionales seraient bien avisées de réfléchir à d'autres mesures publiques complémentaires pour protéger leurs richesses.

NOTES

1. Voir le Portail de Vision Saguenay 2025 : www.uqac.ca/vsag2025.
2. Dans le langage amérindien, Saguenay signifie « pays d'où l'eau vient », tan-

dis que Chicoutimi veut dire « jusqu'où l'eau est profonde ».

3. Voir Gérard Bouchard, « Élitisme, entrepreneurship et conflits de pouvoir au Saguenay : 1890-1920 », *Histoire sociale*, vol. XXX, n° 60, 1997 p. 267-299.
4. Camil Girard, et Normand Perron, *Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Québec, IQRC, 1989.
5. Voir Marc-Urbain Proulx, « L'impasse actuelle de l'économie urbaine et régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean, texte présenté au colloque « Le devenir de Saguenay », 7 avril 2004, www.uqac.ca/vsag2025.
6. Ne sont pas comptées ici les pertes massives d'emplois industriels en 2002, 2003 et 2004 dans le bois d'œuvre, l'agroalimentaire, l'aluminium et les pâtes et papiers.
7. La production de l'aluminium a plus que doublé; celle des pâtes et papier illustre une légère hausse; tandis que celle du bois d'œuvre se maintient globalement au travers les fluctuations conjoncturelles.
8. Voir Marc-Urbain Proulx, « Polarisation dans la géo-économie du Québec », *revue Traces*, numéro spécial Villes moyennes et mondialisation, 2003
9. Il est difficile d'obtenir des séries statistiques fiables pour les agglomérations urbaines avant 1966 étant donné les fusions municipales qui ont modifié les frontières municipales.
10. Voir Victor Tremblay, « Le nom " Saguenay " dans l'histoire », *Saguenayensia*, n° 5 et 6, sept-déc. 1963, p. 99-103.
11. Marc-Urbain Proulx et J. Gauthier, *La Mère des équipementiers face aux investissements 2003-2008*, rapport du CRDT, UQAC, 2003, 58 p.



Constructions PROCO Inc.
516, Route 172, Saint-Nazaire
Lac-Saint-Jean (Québec) G0W 2V0
Canada
www.proco.ca

Téléphone : (418) 668-3371 •
 Télécopieur (418) 668-8921
 Messagerie vocale : (418) 668-3333
 Licence RBO : 2241-1219-85



SOLUTION GLOBALE EN
ENTRETIEN: • SANITAIRE
• INDUSTRIEL
• CULINAIRE

Tél. : (418) 545-0794
Sans frais.: 1-800-463-9149
www.produitslepine.com

1105, Bersimis, Chicoutimi
 (Québec) Canada G7K 1A4

Damase Potvin, un Saguenéen qui a fait sa marque sur la colline parlementaire de Québec

par Jocelyn Saint-Pierre
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Lorsqu'on m'a demandé de collaborer à ce numéro spécial de la revue *Saguenayensia*, j'ai été flatté. J'ai eu ensuite une petite pensée pour Mgr Victor Tremblay et sa revue. J'ai le souvenir de Mgr Victor travaillant aux archives et me guidant dans mes recherches d'étudiant. Par la suite, il me fallait trouver un sujet intéressant. J'aurais pu traiter de la verrière qui orne le hall d'entrée de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Quelle fierté pour un « bleulet » qui travaille dans cette merveilleuse bibliothèque de pouvoir admirer quotidiennement une telle œuvre d'art qui rappelle la chute Quiatchouan de Val Jallibert! J'aurais pu aborder le sujet de nos gloires politiques régionales qui se sont distinguées à l'Assemblée nationale : Pierre-Alexis Tremblay, Honoré Pettit, Antonio Talbot, Gérald Harvey, Jean-Noël Tremblay, Marc-André Bédard, Francis Dufour, Lucien Bouchard ou Jacques Brassard, pour n'en nommer que quelques-uns.

J'ai plutôt choisi d'écrire sur Damase Potvin, même s'il a déjà fait l'objet de plusieurs publications, notamment dans la revue *Saguenayensia*. Potvin est surtout connu pour ses romans, mais on sait peu de chose de son passage au Parlement de Québec où il fut un illustre membre de la Tribune de la presse. Il en a même été l'âme pendant plus de 30 ans. Je me propose donc de tracer un portrait de Potvin, d'évoquer brièvement son œuvre littéraire et sa carrière journalistique, mais surtout de décrire son travail de chroniqueur parlementaire.

L'écrivain

Selon Mgr Tremblay, Damase Potvin aurait été un des rares Québécois de l'époque à vivre uniquement de sa plume², mais grâce à son métier de journaliste et non à celui d'écrivain, faudrait-il ajouter. Dans le Québec d'alors, un écrivain arrive difficilement à vivre de son art. La carrière des lettres conduit « tout

droit à la famine »³, selon un personnage d'Arsène Bessette. Ce dernier conseille d'ailleurs aux jeunes gens de ne pas s'y aventurer car « ils y perdraient leur avenir et seraient un embarras pour la société »⁴. Potvin a très certainement opté pour le journalisme afin d'aller chercher un revenu décent.

Ce fils de la Baie des Ha! Ha! a écrit sur son lieu d'origine dans *Restons chez nous* (1908), *La Baie* (1925), *La Rivière-à-Mars* (1934) et *Un ancien canton* (1942). Avec le roman *Peter McLeod* (1937), il a contribué à créer le mythe du fondateur de Chicoutimi. Puis, il dépeint Grandes-Bergeronnes dans *L'appel de la terre* (1918). Dans *Sous le signe du quartz* (1938), qui lui a valu le prix du ministère des Mines en 1940, Potvin présente les richesses minières du nord-ouest québécois sous la forme d'une histoire romancée.

On lui doit un roman politique courageux *Le membre* (1916), une parodie des mœurs politiques québécoises et de la vie parlementaire, lequel s'inspire du scandale Mousseau⁵ et qui met en scène des parlementaires accusés d'avoir accepté un pot-de-vin (sans jeu de mots) pour faire adopter un projet de loi. Potvin est l'un des rares auteurs de son époque à s'être intéressé aux institutions gouvernementales et parlementaires avec *Aux fenêtres du Parlement* (1942). Dans son livre *Le roman d'un roman* (1950), il contribue à faire connaître le roman *Marie Chapdelaine* et son créateur Louis Hémon.

Auteur dramatique, Potvin s'est aussi commis dans trois pièces de théâtre : *Un mauvais quart d'heure* (1909) qui fut jouée à l'Auditorium de Québec, *Deux aventuriers* (1914) présentée à plusieurs reprises au Théâtre populaire de Saint-Roch, dans la basse ville de Québec, et *Marie Chapdelaine* (1918) jamais présentée en raison d'un différend avec l'éditeur du roman, mais publiée dans la revue *Le Terrail*.

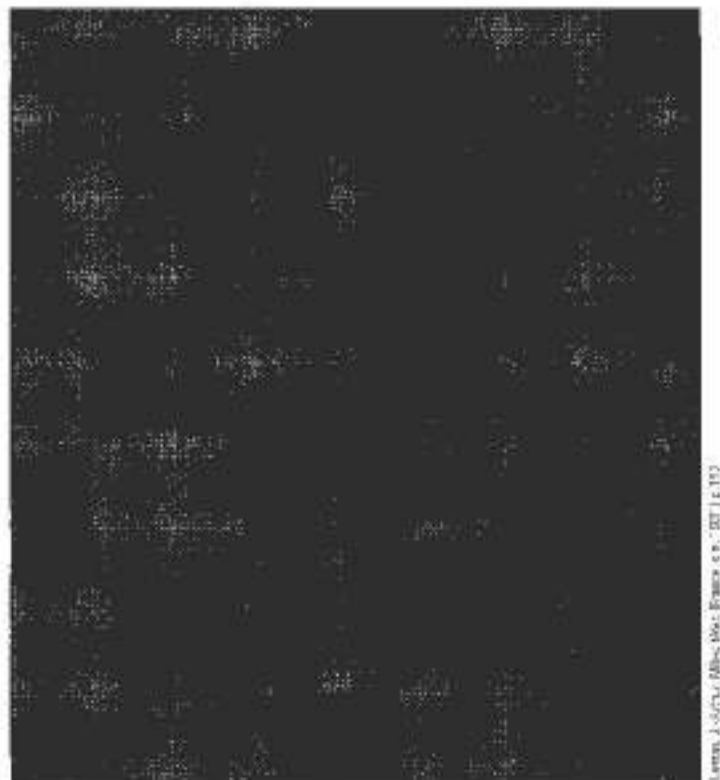
Un examen rapide des œuvres de Potvin montre que certaines d'entre elles n'ont pas été diffusées par un éditeur reconnu. Plusieurs ont sans doute été publiées à compte d'auteur. Il est à noter que *Aux fenêtres du Parlement* a pour éditeur les Éditions de la Tour de Pierre. Cette tour est la tour centrale de l'Hôtel du Parlement. Ses livres étaient « en vente dans toutes les librairies » et disponibles chez lui au 9 de l'avenue Désy, dans le quartier Montcalm, à Québec. Potvin les faisait imprimer à *L'Événement* et il en assurait peut-être lui-même la distribution. Ce fut surtout le cas au début de sa carrière. Lorsqu'il acquit une certaine notoriété, ses œuvres furent publiées chez des libraires comme Gameau, ou Roch Poulin de Québec, aux Éditions du Terroir (Québec), aux Éditions du Quartier Latin (Québec), aux Éditions du Totem (Montréal), chez Bernard Valiquette à Montréal, aux Éditions Édouard Garand (Montréal) ou au *Mercur universel* (Paris). Donc, Potvin s'est lui-même chargé de faire connaître ses ouvrages.

Potvin a en outre publié des guides touristiques et des récits de voyages comme *Le tour du Saguenay : historique, légendaire et descriptif* (1920) qui donne le goût de faire la croisière Québec-Chicoutimi. Un confrère journaliste de la Tribune de la presse, William O'Farrel, en a assumé la traduction anglaise en 1923. Trois années plus tard, l'ouvrage devient le guide touristique officiel de la *Canada Steamship Lines*.

Plusieurs biographes et critiques ont fait l'éloge de Potvin en le qualifiant d'écrivain régionaliste par excellence ou de poète du terroir. Avec sa quarantaine d'ouvrages, Claude-Henri Grignon le considère comme l'écrivain le plus fécond de sa génération. Il s'étonne qu'au milieu de tâches aussi encombrantes comme celle de correspondant parlementaire, Potvin trouve le temps de signer des ouvrages littéraires de valeur inégale, il en convient, mais dont pas un seul ne manque de tempérament. Pour lui, les livres de Potvin ont « du climat, un air du pays et demeurent un écho du passé qui ne peut pas mourir »⁷.

Potvin, né à Bagotville en 1879, a certainement contribué à faire connaître les magnifiques paysages, l'histoire et la géographie majestueuse de Charlevoix, du Témiscamingue, du Bas-Saint-Laurent et surtout du Saguenay-Lac-Saint-Jean, « ce pays vierge des anciens temps »⁸ à qui il a donné une âme. Potvin est un amant de la nature, un passionné du Saguenay. Dans tous ses romans, c'est « la terre ancestrale »⁹, comme l'écrit Raymond Desgagné, qui lui sert de toile de fond ou de décor. Un paradoxe, cependant, il a vécu pendant plus de 50 ans dans la ville de Québec. Il est d'ailleurs enterré au cimetière Belmont, à Sainte-Foy. Mais, il est demeuré Saguenéen dans l'âme.

Potvin est donc un régionaliste qui voit dans la culture de la terre une vie idyllique où le Canadien français est confronté à une nature austère, mais grandiose. Son combat est exemplaire. Voilà pour lui l'unique voie pour assurer la survivance de la race et le maintien de



Dessin représentant Damase Potvin dans la force de l'âge dans la cinquantaine.

ses coutumes et traditions¹⁰. La trame de plusieurs romans de Potvin pourrait se résumer ainsi : un père âgé ne peut compter sur ses enfants pour reprendre le flambeau et cultiver la terre ancestrale. Souvent un fils unique est attiré par les mirages de la vie facile de la ville plutôt que par le dur métier de cultivateur. « Enfant, suivez la profession de vos pères; ne rougissez pas de mettre la main à la charrue »¹¹, écrit-il. Il me semble revoir dans la maison de mes grands-parents, à Sainte-Hedwidge, une représentation de saint Isidore, patron des agriculteurs, poussant la charrue. Ce fils indigne, c'est la parabole de l'enfant prodigue; c'est le Bidou Lalogue de Séraphin. La ville est ce lieu de perdition où les forces du mal se conjuguent pour anéantir la race. C'est la lutte de la petite France américaine contre le « saxonnisme brutal d'autrefois » et « l'insinuant américanisme »¹². En fait, pour Potvin, la ville représente aussi le condamnable progrès technologique qui contamine le travail agricole et dévisage les petits villages de nos campagnes.

Mais, ce que Potvin ne dit pas, c'est que cette vie dans les campagnes, ce combat quotidien contre la nature était très difficile, voire inhumain. À l'époque, cultiver une terre demande beaucoup d'abnégation et de privations, plusieurs vivent dans une pauvreté extrême, et même dans la misère, abandonnés à leur sort. Par ailleurs, prôner le retour à la terre, c'était aller à contre-courant d'une époque, l'entre-deux-guerres, la Belle époque, où l'attrait des villes, de leur luxe, de leur confort, de leur vie facile est irrésistible. De nos jours, cette défense du retour à la terre en fera sourire plusieurs; mais il faut saluer le combat d'un écrivain, d'un journa-

liste, d'un Québécois amoureux de son pays, et qui lutte contre l'assimilation des siens dans un continent dominé par les anglophones.

On a fait quelques reproches à l'écrivain saguenéen. Il aurait commis des fautes de composition, il se serait répété – ce qui est vrai. Il aurait, par négligence et dans la fièvre de la création, écrit des longueurs, ressassé des souvenirs d'un romantisme démodé¹³. Il aurait aussi utilisé trop abondamment le langage populaire – c'était bien avant Michel Tremblay. Potvin ne mérite pas ce reproche car il est un ardent défenseur de cette langue vivante qui vient du cœur. Dans l'avant-propos à son roman *Un ancien conte*, il en fait l'éloge : « rien de plus émotionnant, écrit-il, que d'entendre parler le bon vieux langage canadien-français des campagnes »¹⁴. Quoi qu'il en soit, Potvin demeure un écrivain réputé¹⁵. La reconnaissance, la consécration pour un auteur n'est-elle pas d'avoir un prix rattaché à son nom? C'est son cas puisqu'il y a dix ans, le Café-Jeunesse de La Baie mettait sur pied le prix littéraire Damase-Potvin pour récompenser les meilleures créations de jeunes auteurs de la région¹⁶. En plus de contribuer à encourager la lecture et l'écriture chez les jeunes du Saguenay, ce prix honore un grand écrivain. Sa mémoire est perpétuée par une rue, par une école et par une collection d'œuvres publiées par les auteurs de la région qui portent son nom.

Le journaliste

Une carrière impressionnante

La carrière journalistique¹⁷ de Potvin débute dès son séjour au Séminaire de Chicoutimi qu'il fréquente de 1894 à 1903, où il fait des études commerciales. Il écrit alors dans *L'Oiseau mouche*, le journal de l'établissement. En 1905, après un bref séjour en Algérie au sein de l'ordre des Pères blancs d'Afrique, il fonde avec Gustave Delisle *Le Travailleur* et en devient le rédacteur. L'année suivante, il passe au *Progrès du Saguenay*, l'espace d'un été, qu'il quitte pour *La Semaine commerciale* et *La Vérité* de Jules-Paul Tardivel. En 1907, il revient au *Progrès* pendant quelques mois, le temps de le sauver de la banqueroute, puis il quitte la région pour Québec. Il décrit ainsi son installation dans la capitale :

En quittant mon patelin, dans les montagnes saguenéennes, on m'avait dit : " À Québec, des places de journalistes, il en pleut [...] " Hélas! c'était la sécheresse totale, absolue, craquante; le Sahara, quoi! J'étais alors farci d'illusions avec, à travers leur prisme, un peu de latin et de grec, quelques bribes d'histoire universelle. Je pouvais même défilier tout d'une traite, sans perdre haleine, toute la liste des rois mérovingiens et carlovingiens [sic] et, à l'aide d'une ingénieuse formule mnémotechnique, je pouvais réciter d'un seul soufflé la série des villes grecques et romaines où s'étaient tenus les conciles œcuméniques. De plus, je me rappelais très bien que l'Amérique avait été découverte en 1492, le Canada en 1534 et que Québec avait été fondée en 1608. Par contre, je n'avais aucune notion de sténographie, j'ignorais la clavographie, je connaissais un peu les règles simples en arithmétique et je savais qu'en anglais yes veut dire oui,

et no signifie non. Mais, bah! pour entrer dans le journalisme et faire sa vie, fallait-il savoir tant de choses?!

En 1909, il fonde *Le Petit Québécois* avec des amis. En janvier 1910, il travaille au *Devoir* que vient de fonder Henri Bourassa à Montréal. En octobre, il est de retour à Québec, à *L'Événement*, où il signe un premier article avec son fameux pseudonyme Graindesel¹⁸. Comme correspondant parlementaire, il reste douze ans à *L'Événement*, journal de l'opposition conservatrice et bête noire des libéraux. De plus, en 1915, on le retrouve au *Pays* qu'il aurait quitté à la demande de Mgr Eugène Lapointe¹⁹. En 1917, il lance avec Edmond Chassé, un collègue de la Tribune de la presse, une petite revue, *Le Cri*. L'année suivante, il participe à la fondation du *Terroir*. Il quitte *L'Événement* en 1920 pour entrer au *Soleil*. Cinq années plus tard, il devient chroniqueur parlementaire de *La Presse* où il signe une chronique avec son autre célèbre pseudonyme Sainte-Foy. Il y restera 20 ans tout en collaborant au *Petit Journal* et en lançant *L'Émerillon* en 1936. En 1945, après 40 ans de journalisme, comme plusieurs de ses collègues en fin de carrière, il devient fonctionnaire au département de l'Instruction publique, tout en continuant de collaborer à *La Presse* et au *Soleil*. Il cesse ces collaborations en 1961.

Potvin choisit une profession difficile et dévalorisée

La profession de journaliste qu'embrasse Potvin est loin d'être une sinécure. C'est même un métier très difficile. Pour Omer Héroux, longtemps rattaché à la rédaction du *Devoir*, « le journalisme, au Canada, n'est pas une carrière... À quelques chanceux (sic) il fera un sort convenable, mais à la masse des professionnels il réserve de tristes déboires »²⁰. Il pense également que le journalisme est « le refuge de tous ceux qui n'ont pu trouver ailleurs le succès ou que dégoûte leur profession »²¹. Egidius Fauteux, journaliste à *La Patrie* et plus tard bibliothécaire, partage cette opinion. Il soutient qu'avec « la littérature, le journalisme est peut-être en effet la meilleure branche pour se pendre »²². D'autres contemporains ont qualifié le journalisme d'apostolat, de sacerdoce, de travail de forçat, de métier de chien. Cependant, le jugement le plus sévère a été porté par l'un de nos plus grands journalistes, Arthur Buies : la carrière journalistique n'est que « le pis-aller des avortons de l'intelligence et des fruits secs de toute nature »²³, écrit-il.

Le métier de journaliste est métier d'écriture. Pour certains, à la condition qu'elle ne se prolonge pas, la carrière journalistique est « une magnifique préparation à une véritable carrière d'écrivain »²⁴. Le cas de Potvin, qui allie journalisme et écriture, n'est donc pas exceptionnel. Ici comme ailleurs, des membres de la Tribune comptent une ou plusieurs publications à leur actif. On relève, entre autres, les célèbres Charles Dickens²⁵ à la Chambre des communes de Londres et Émile Zola²⁶ à l'Assemblée nationale française. Parmi ceux qui ont fait un séjour à l'Assemblée législative du Québec, en plus de Potvin, quelques noms viennent à l'esprit : Arthur Buies, qui se désignait lui-même comme un « homme de lettres », Rémi

Tremblay, qui a publié plusieurs poèmes et récits de voyage, et Arsène Bessette, auteur du roman *Le débutant*. Le journalisme représente, en un certain sens, un gaspillage de talent pour ces écrivains. Bessette écrit avec amertume « La plupart d'entre eux ont fait la dure expérience du journalisme et appris qu'il faut dissimuler sa pensée, écrire souvent à l'encontre de ses opinions pour gagner sa misérable pitance et vivre en paix. »²⁸

Tous les témoignages de ces anciens chroniqueurs parlementaires concordent : l'exercice du métier de journaliste est pénible. À cet égard, deux autres témoignages éloquentes. L'historien et conseiller législatif Thomas Chapais, longtemps journaliste au *Courier du Canada*, écrit « La condition du journalisme dans notre pays est assez difficile. »²⁹ À la fin de la carrière de Potvin, dans les années 1940, la situation des journalistes n'a guère changé. Pour Michel Roy, qui fit une longue carrière au *Devoir*, les confrères journalistes de Potvin sont perçus comme de joyeux aventuriers, des rêveurs dilettantes, parfois des ratés, des citoyens en attente d'un sort meilleur, des croisés naïfs se portant à la défense des nobles causes, des écotiers véreux ou des cyniques moralistes³⁰.

Potvin a vécu avec de maigres revenus

Il semble bien que pour un métier si dévalorisé, les salaires versés aient été dérisoires. En 1909, Damase Potvin, qui travaille à *La Semaine commerciale*, se considère comme bien payé avec 6 \$ par semaine. Six mois plus tard, il passe au *Devoir*. Son salaire fait plus que doubler puisqu'il obtient 15 \$³¹. La rémunération est fonction de la renommée de la personne mais aussi du poste occupé; elle varie du simple au quadruple selon que l'on est débutant ou rédacteur. En 1906, au *Soleil*, les salaires sont les suivants : 25 \$ pour le directeur gérant, 37,50 \$ pour le rédacteur en chef, 25 \$ pour un rédacteur et entre 6 \$ et 9 \$ pour un reporter³². Dans l'ensemble, le salaire des journalistes est même inférieur à ce que gagne un typographe. On peut estimer que les revenus du correspondant parlementaire se situent au niveau de la rédaction, soit entre 15 \$ et 25 \$ par semaine.

Les autres sources de revenus sont rares. Pour corriger cette déplorable situation, il y eut bien les indemnités versées aux journalistes. Ainsi, à certaines époques, en plus de leur salaire, les journalistes reçoivent une indemnité payée par la Chambre. En 1939-1940 apparaît un montant de 5 050 \$ au poste budgétaire « Gratification aux journalistes » dans le budget de l'Assemblée législative³³. Ils ne sont pas nombreux ceux qui, comme Damase Potvin, peuvent fonder un journal pour joindre les deux bouts. « Parfois, écrit-il, j'ai eu recours à la fondation d'un journal pour me faire une situation, quand je n'avais pas le sou³⁴. » Le journaliste Léon Trépanier raconte pour sa part que, vers 1905, « les salaires étaient si parcimonieux que la plupart des journalistes devaient chaque semaine emprunter quelques sous aux confrères³⁵. » La situation était telle que chaque samedi, jour de paye, les créanciers, quand ce n'étaient pas les huissiers, attendaient dans le vestibule

de *La Presse* pour recouvrer leur dû. Il ne semble pas que cela ait été le cas de notre ami Potvin qui vient de s'installer à Québec. Son budget mensuel : d'abord ses revenus, 6 \$ par semaine, ce qui fait 24 \$ par mois; ses dépenses, loyer de sa chambre 6 \$, nourriture 10 \$, reste 8 \$ pour les foies³⁶.

Les associations de journalistes

Il ne faut pas s'étonner que, devant des conditions de travail difficiles, les journalistes aient voulu améliorer leur sort en créant des associations. L'une des premières tentatives survient dès 1882 avec la fondation de la Presse associée de la province de Québec. En 1895, James Harper, du *Montreal Daily Witness*, prône la fondation d'une association de journalistes pendant qu'Ulric Tremblay, de *La Défense*, de Chicoutimi, promeut la création d'une corporation professionnelle. La tentative la plus sérieuse pour regrouper les journalistes survient entre 1903 et 1909. Omer Héroux, Amédée Denault, Alonzo Cinq-Mars, Potvin et d'autres mettent sur pied l'Association des journalistes canadiens-français. Mais, le premier véritable syndicat de journalistes est la *Newswriters' Union of Montreal* ou l'Union des journalistes de Montréal fondée en 1919³⁷. En 1928, Potvin fonde le Club des journalistes de Québec dont il a été le secrétaire pendant 26 ans³⁸.

Malgré ces conditions difficiles, quelle carrière que celle de Potvin! Il a écrit dans les plus grands quotidiens québécois, il a fondé des journaux et, par son harassant travail de plus de 30 ans à l'Assemblée législative, il a contribué avec d'autres à la sauvegarde de notre mémoire politique et parlementaire. C'est ce que je vais essayer de démontrer dans la dernière partie de cet article.

Potvin, le chroniqueur parlementaire

Potvin a été un membre important de la Tribune de la presse de Québec, une institution fort ancienne qui tire ses origines de traditions parlementaires britannique, américaine et française. Il n'est pas le seul Saguenéen à l'avoir fait : Amédée Gaudreault, né à Saint-Prime, l'a été de 1948 à 1954 et Normand Girard, né à Roberval, de 1960 à 2000. Lorsqu'il entre à la Tribune, l'institution a près de 40 ans.

La Tribune de la presse, une institution méconnue

Les quelques auteurs qui ont étudié la Tribune québécoise ne s'entendent pas sur son origine. Damase Potvin, lui-même, sans le prouver, en fait remonter la création à 1869. Par contre, Marcel Hamelin, se basant sur une documentation fiable, considère qu'elle est née en 1871. La reconnaissance officielle de la Tribune survient en effet cette année-là, au moment où le président de l'Assemblée législative, Joseph-Goderic Blanchet, officialise l'existence d'un comité de direction, le comité de la Tribune de la presse, formé d'un président, de deux vice-présidents et d'un secrétaire³⁹. Le secrétaire, fonction occupée pendant 16 années par Potvin, était, comme il l'écrivit, la « cheville ouvrière » de l'organisation⁴⁰.



Mosaïque des membres de la Tribune de la presse entre 1912 et 1917. Damase Potvin apparaît sur la cinquième photo de la deuxième rangée.

Loin de la salle de rédaction de leur journal, les correspondants parlementaires ont eu droit de cité dans les deux chambres. À l'époque de Potvin, depuis 1910, les journalistes sont installés dans une tribune, le « perchoir », aménagée à l'arrière du Salon vert, endroit qu'ils occupent encore aujourd'hui. On met également à leur disposition une salle de presse.

Des tâcherons de la plume

Le travail d'un chroniqueur parlementaire consiste à recueillir l'information à la source pour la transformer en article et l'expédier à un journal. La cueillette se fait surtout lors des débats, mais aussi lors de rencontres avec les parlementaires, particulièrement les ministres, et en arpentant les corridors de l'Hôtel du Parlement à la recherche de la moindre brbe d'information susceptible d'intéresser les lecteurs. La contrainte de temps est omniprésente : chaque jour, elle force les journalistes à recueillir, à traiter et à transmettre rapidement l'information. Ces tâcherons de la plume doivent assister quotidiennement aux séances afin de ne rien perdre de ce qui s'y dit d'important. Après avoir pris des notes au stylo ou à la plume, les journalistes transcrivent leur chronique à la machine à écrire. Une fois transcrite, un messenger se rend auprès des journalistes, prend l'article et le porte au bureau du télégraphe pour les journaux dont le lieu d'édition est à l'extérieur de la capitale. Les grands journaux disposent de récepteurs télégraphiques dans leurs salles de rédaction. La *Great North Western Telegraph* possède des bureaux au

Parlement. Ces bureaux ferment de 15 à 20 minutes après la fin de la séance. Les retardataires doivent descendre à la traverse de Lévis, sur la rue Saint-Pierre, pour faire expédier *in extremis* leur texte.

Les forçats¹ de la présence

L'horaire de travail du courriériste est exigeant et imprévisible. Le gouvernement est le seul maître du calendrier parlementaire; il détermine quand commence une session et quand elle finit. Il n'y a pas de temps de parole fixe pour un débat ou une intervention, ni de nombre limite d'intervenants. Les séances peuvent se terminer très tard. Des discours-fleuves ont surtout lieu lors d'une obstruction systématique de l'opposition afin de paralyser ou de ralentir une mesure du gouvernement

jugée inacceptable². Le pauvre journaliste doit alors écouter et résumer de longues interventions.

La journée de travail de Potvin varie selon que l'on est au début ou à la fin d'une session. On disait que les journalistes étaient les premiers arrivés au Palais législatif. Leur journée débute vers 8 h avec la lecture des journaux et la tournée des bureaux de l'administration. La matinée est occupée à suivre les séances des comités permanents qui débutent à 10 h 30. Les comités tiennent séance jusqu'à 13 h 30. Avant que le travail de la Chambre ne débute, le journaliste dispose de quelques minutes pour rédiger sur un coin de table un premier article. Visiblement, il mange sur le pouce, puis se dirige vers le Salon vert pour les travaux de l'Assemblée qui commencent à 15 h. Les députés s'arrêtent à 18 h pour le souper, pas les journalistes. Cette période de repos leur permet de recueillir des commentaires ou des nouvelles auprès des députés, de partir à la chasse d'un ministre ou de son secrétaire.

Lorsque la Chambre siège le soir, la séance reprend à 20 h pour se terminer habituellement à 22 h. En fin de session, on siège trois fois par jour : de 11 h à 13 h, de 15 h à 18 h et de 20 h jusqu'à l'ajournement. Lorsque les députés ont fini de discourir, la journée de travail du journaliste n'est pas terminée. Il doit encore rédiger son article, parfois jusqu'à l'aube. Après quelques heures de sommeil, débute une autre journée. En rendant hommage à son ami Potvin,

Georges-Émile Marquis, alors directeur du Bureau des statistiques provinciales écrit :

*Rivé par l'obligation professionnelle à une banquette du poulailler des courriéristes parlementaires, il doit, béatement, écouter et annoter, pendant la session, tous les discours qui se débitent pendant des heures et des heures... des semaines et des semaines... des mois et des mois.*⁴³

Ce rythme affolant, le journaliste doit le maintenir cinq jours par semaine, parfois six en fin de session. « Les jours se suivent, écrit Louis Dupire, correspondant parlementaire du *Devoir*, et ne se ressemblent pas. La loi des compensations veut qu'à une séance remplie, comme celle d'hier, de fortes émotions succède une séance terne et routinière.⁴⁴ » Omer Héroux, qui a connu de tels horaires, écrit que les courriéristes sont « parfois tenus de faire douze, quinze ou vingt heures de travail sans désespérer⁴⁵ ». Chapais a quant à lui laissé de beaux passages sur ces longues heures de travail : « Plus d'une fois aux époques de crise et de polémique à jet continu, les premiers rayons de l'aube ont fait pâlir la lueur de la lampe qui avait éclairé notre labeur nocturne⁴⁶. »

Par-dessus tout, le correspondant parlementaire doit faire vite. La principale contrainte temporelle lui est imposée par le télégraphe. L'heure de tombée est impérative et elle varie : le matin pour *Le Devoir* et *L'Événement*, la fin d'après-midi pour *La Presse* et *Le Soleil*. La séance se termine-t-elle en soirée ou au début de la nuit, le correspondant parlementaire d'un quotidien du matin doit transmettre son article dès la fin de la séance. Quelle cadence infernale! Potvin l'a subie pendant plus de 30 ans.

Il est vrai cependant que le rythme de travail du journaliste parlementaire est saisonnier. Une session dure habituellement une cinquantaine de jours par année. En dehors des sessions et des campagnes électorales, les journées de travail sont moins longues, le journaliste s'intéresse à tout ce qui se passe autour de lui. Il con-

tinue d'informer ses lecteurs sur l'administration publique et sur ce qui anime la capitale. Potvin, lui, en profite probablement pour collaborer à divers journaux et rédiger ses romans.

Des lieux mal éclairés et bruyants

Les lieux où se déroulent les débats comportent certaines contraintes pour les journalistes. Il y a le Salon vert dont l'éclairage n'est pas très bon. En hiver, l'édifice est mal chauffé. Dans la salle de presse, il fait froid. Louis Dupire écrit en 1930 : « Le plus présent de mes souvenirs de Québec, [...] sur une grande table branlante près d'une chaufferette à gaz infecte, dans la Tour du Parlement⁴⁷. » Le journaliste dont c'est le lot quotidien d'entendre des flots de paroles doit se débrouiller en dépit de la mauvaise acoustique de la Chambre. Il n'y a aucun microphone, aucun haut-parleur pour amplifier la voix des députés.

Lorsque la Chambre ne siège pas, les journalistes se retrouvent en bras de chemise, dans leur salle de presse exiguë, bondée, où les bruits de machines à écrire se mêlent aux conversations animées⁴⁸. Louis Dupire raconte de pénibles souvenirs : « Sur cette machine à écrire, je me penchais chaque soir avec une sensation de vide et d'écoeurement... en me demandant : Comment remplirai-je cette immense page blanche?⁴⁹ »

La tâche du chroniqueur parlementaire s'avère d'autant plus difficile que les débats ont souvent lieu dans un climat survolté. Quelquefois les échanges sont sereins, empreints de courtoisie, mais souvent la Chambre se transforme en salle de classe d'élèves dissipés, où l'on s'invective de part et d'autre, où l'on rit à qui mieux mieux. Mais, le principal écueil qui guette le journaliste est la lassitude. Les orateurs qui se sont succédé à l'Assemblée et au Conseil législatif ne sont pas tous des Cicéron ou des Démosthène. Certes, il y en a d'excellents, mais combien d'autres sont insipides, inaudibles ou carrément soporifiques. Pendant des heures et des heures, le journaliste doit écouter la même argumentation, les mêmes redites. Patiemment, il est obligé de subir l'intervention dans l'attente de l'incident pittoresque ou du débat important.

Le « pool »

À l'évidence, une seule personne ne peut suivre à la fois les débats des comités, ceux du Conseil législatif et ceux de l'Assemblée. Il faut compter une bonne dizaine d'heures de séance par jour, et même plus. Pour arriver à suivre tous les débats dans les deux langues et pour suppléer à l'absence d'un compte rendu intégral, les membres de la Tribune ont mis au point un système coopératif, le « pool ». Ils peuvent ainsi se relayer dans la saisie de l'information. Le fonctionnement de ce système est simple : au début de la séance, les journalistes se relaient de 15 minutes en 15 minutes, puis de dix minutes en dix minutes et la nuit, toutes les cinq minutes. Amédée Gaudreault le décrit bien : « Nous nous remplaçons à tour de rôle en Chambre [...] ensuite chacun tapait son bout de séance à la machine à écrire, en mettant sous ses feuilles autant



Émission télévisée de D. Héroux

Cette photographie publiée dans *Le Soleil* du 25 février 1926 portait le titre de « La quatrième puissance au travail ». On aperçoit à gauche Damase Potvin. Les journalistes sont dans la salle de presse.

un vieux journaliste fatigué pour le récompenser des efforts fournis. Mais, pour d'autres, cette carrière dans la fonction publique est vue comme un pis-aller, une recherche de la sécurité matérielle. Laurent-Olivier David écrit en parlant d'un journaliste qui a quitté le métier pour devenir fonctionnaire : « Il quitta le journalisme pour accepter un emploi officiel qui lui donna le pain, mais non le bonheur. Combien ont été obligés de renoncer au journalisme afin de chercher dans les bureaux du gouvernement les moyens de vivre!¹³ »

Damase Potvin a donc accompli cette tâche harassante de chroniqueur parlementaire pendant au-delà de 30 ans. Il a également agi pendant plusieurs années comme secrétaire de la Tribune de la presse; à ce titre, il a veillé au bien-être de ses collègues et servi d'intermédiaire entre les autorités de l'Assemblée et les journalistes. Mais il a surtout rendu un précieux service à la collectivité.

Des journalistes à la base d'une entreprise de reconstruction historique

À titre de chroniqueur parlementaire, Damase Potvin, en tant qu'oreille et œil de la nation, a contribué avec d'autres à faire connaître les débats parlementaires à une époque où le *Journal des Débats*¹⁴ n'existait pas. En 1974, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale mit sur pied une équipe chargée de reconstituer les débats antérieurs à 1964. La reconstitution s'effectue à partir de la documentation officielle, et surtout à partir des chroniques parlementaires publiées dans la presse de l'époque comme celles de Damase Potvin, et de documents d'archives¹⁵.

Les débats parlementaires sont utiles à qui veut étudier la position des députés sur les grandes questions qui ont agité la société québécoise. Incarnation de la volonté populaire, le Parlement adopte les lois préparées et mises en application par l'exécutif. Lorsque l'on parle de décision politique, le principal et premier forum de discussion est certainement le Parlement. Pour comprendre la situation actuelle, il faut remonter dans le temps. Ce lieu de parole a fait écho aux grands et petits débats de notre nation. Tout chercheur et tout amateur d'histoire qui s'intéresse à une question politique ne peut maintenant s'ignorer. Des journalistes comme Damase Potvin ont rendu possible cette entreprise de rattrapage historique. Pendant son séjour à la Tribune de la presse, Potvin aura rendu à la société québécoise un service inestimable: il aura été l'un des gardiens et l'un des diffuseurs d'une très grande partie de notre mémoire.

Plusieurs aspects de la prolifique carrière de Potvin n'ont pas été abordés. Il a été un conférencier recherché à la radio de Québec à CKCV, à CHRC et à Radio-Canada. Il était si friand d'anecdotes, de légendes et de récits du passé qu'Armand Lavergne l'avait surnommé « Damase Potvin »¹⁶. Potvin a laissé un fonds d'archives très important conservé à la Société historique du Saguenay. Un inven-



Le croquis pris sur le vif par un artiste du *Soleil* a été publié le 13 mars 1926. On aura reconnu Damase Potvin dans le bas du coin droit.

taire de ce fonds a été publié dans la revue *Saguenayensis* en 1979¹⁷. Quelques pièces de ce fonds concernent la Tribune de la presse. Le fonds est très précieux car ce sont pratiquement les seules traces de l'organisme.

Le nom de Potvin est lié à la Société des arts, sciences et lettres dont il fut le fondateur, le secrétaire et l'animateur de 1927 à 1942. Il a été membre de l'École littéraire de Montréal dès 1910, de l'Institut canadien de Québec dont il fut le bibliothécaire, membre de la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada fondée en 1919, de la Société zoologique de Québec, des Sociétés historiques du Saguenay, de Québec et de Montréal, de la Société des écrivains canadiens, de la Société nationale Jacques-Cartier de Québec, de l'Association des écrivains de province de France (lauréat en 1936), de la Société de géographie de Québec et de la Société du parler français¹⁸. Il a reçu le prix Athanase-David en 1940.

Potvin aura été un grand écrivain, il aura contribué à faire connaître sa région d'origine. Après et comme Mgr Victor Tremblay, nous pouvons dire : « Damase Potvin est un des nôtres dont nous avons le droit d'être fiers¹⁹. » Il aura également marqué la vie culturelle de la Capitale nationale pendant plus d'un demi-siècle. Mais il aura surtout été un grand Québécois en contribuant à faire connaître les institutions parlementaires et, surtout, il aura fait en sorte que plusieurs générations de nos représentants au Parlement ne soient pas oubliés par les générations actuelles et à venir. Grâce à lui, nous pouvons encore « nous souvenir ».

NOTES

1. Incidemment, Potvin était un usager assidu de la Bibliothèque de la Législature comme on l'appelait à l'époque. Il avait sa « page » dans le *Régistre des emprunteurs*.
2. Victor Tremblay, *Saguenayensis*, mai-juin 1964, p. 1.

3. Arsène Beaudet, *Le déshanté* (Montreal), Le Canada Français, 1914, p. 107.
4. Arsène Beaudet, « La vie d'artiste », *Le Canada Français*, 5 février 1903, p. 2.
5. Cette affaire éclate en 1914. Joseph-Désiré Mousseau (1875-1966), député libéral de Soulanges est accusé de corruption par le *Montreal Daily Mail* en rapport à l'adoption d'une mesure conciliant en ce qui concerne le *Montreal Fair Association of Canada*. Une équipe du *Montreal Daily Mirror* a comploté Mousseau pour qu'il ratifie l'adoption de cette loi. Après enquête, un comité de l'Assemblée législative trouve Mousseau coupable, et celui-ci doit démissionner de son poste. Le Conseil législatif n'est pas épuisé : les conseillers Achille Beaudet et Louis-Philippe Bérard, qui ont favorisé l'adoption de la loi à la Chambre haute, connaissant le piège se font (voir *Les Débats de l'Assemblée législative*, 13^e législature, 2^e session, 11 novembre 1913 au 19 février 1914).
6. Cette célèbre librairie de la rue Duade avait comme vocation première de diffuser les ouvrages d'auteurs francophones (voir Jacques Michon, *Histoire de l'édition québécoise au Québec de XX^e siècle* (Montreal), Fides, 2004, p. 174).
7. Valentin (pseudonyme de Clément-Henri Grignon), *Les Flambeurs de l'automne* (novembre 1939), p. 431.
8. *L'Écho des arts de Montréal* (Montreal), Albert Lévesque, 1935, p. 254.
9. Raymond Desjardins, « Damase Potvin (1879-1964) », *Saguenayensis*, vol. 6, n° 6, novembre-décembre 1964, p. 130.
10. Voir à ce sujet l'excellent article d'Aurélien Bonn, « Damase Potvin : chef de file du mouvement régionaliste et zélateur des lettres canadiennes-françaises », *Saguenayensis* vol. 27, n° 3 (juillet-septembre 1985), p. 118-121.
11. Damase Potvin, *Restons chez nous* (roman québécois) Québec, J.-A. Guay, 1906, p. 20.
12. Damase Potvin, *Le Paroisse* (Montreal), Éditions Couillard Girard, 1925, p. 342.
13. Valentin, *Op. cit.*, p. 431-432.
14. Damase Potvin, *Un ancien parois*... Québec, Éditions du Verger, 1942, p. XI.
15. Il a fait l'objet de plus d'une bio-bibliographie : Émilien Shaffer, *Bio-bibliographie de Damase Potvin* (Montreal), 1941, École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal, 63 p.; Philippe Trefly, *Bio-bibliographie de Damase Potvin*, Québec, Éditions Beaudet, 1947, 145 p.; et Pierre Raymond, *Bio-bibliographie de Damase Potvin*, *Sciences et Journalisme* Québec, 1956, 111 p.
16. *Prix Mémoire Damase-Potvin* (recueil des nouvelles primées depuis 70 ans), La Hèle, Prix littéraire Damase-Potvin, 2003, 146 p. et le site Internet à l'adresse suivante : <http://www.damase-potvin.com>.
17. On pourra retracer la carrière de journaliste de Potvin dans les recueils Bouliou et Harnelin, soit : *Les Journaux de Québec de 1764 à 1964* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1965, 329 p.), et sa réaction, joviale et augurante : *La presse québécoise : ses origines à nos jours* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1973-1990, 10 volumes, le 1^{er} est important à laquelle j'ai eu l'honneur de collaborer).
18. Damase Potvin, « Mes débuts dans le journalisme », *Concordia*, vol. 1, n° 3, mars 1963, p. 16.
19. Au cours de sa carrière, il a utilisé plus d'une pseudonymes dont ceux de Jérôme, Oregent, Oropucast, Saint-Foy (il avait fait profiter de la réputation de la statue de Sainte-Foy et du monument du Parc des Braves, érigé pour la commémoration), Jean Yves, Jean-Cours, Renaud Dombre, Jean de Sainte-Foy (Bernard Winer, *Pseudonymes canadiens* Québec, Éditions Gagné, 1974, p. 335).
20. *Damase Potvin, sciences saguenaises (1879-1964)*, Éditions du Royaume, Alma, 1963, p. 0.
21. Omer Héroux, « À propos de journalisme. Les risques de la profession », *La Vérité*, 19 août 1905, p. 43.
22. *Ibid.*
23. Ludovic Morel (pseudonyme d'Églisus Fauter), « Le journalisme d'aujourd'hui. L'éclosion de la presse canadienne vers le mercantilisme », *Le Nationaliste* (Montreal), 15 août 1909, p. 2.
24. Arthur Buies, « La Presse Canadienne-Française », *La revue Franco-Américaine*, tome IX, cinquième année, mai 1912, p. 574.
25. *Ibid.*, p. 43.
26. C. J. Lloyd, *Parliament and the Press* (Melbourne), Melbourne University Press, 1988, p. 14.
27. Pierre Albert, *Histoire de la presse politique nationale au début de la troisième République (1871-1878)*, Paris, Diffusion Librairie Honoré Champion, 1980, tome 1, p. 525-526.
28. Arsène Beaudet, *op. cit.*, p. 212.
29. Il n'y a pas de Chappais. *Mémoires de journalistes et d'autres reporters sociaux, politiques, littéraires*, Québec, Imprimerie de la Compagnie L'Événement, 1905, p. 8.
30. Michel Roy, « Faire et informer. L'évolution des pratiques journalistiques au Québec », *Les journalistes. Dans les coulisses de l'information* (Montreal, Éditions Québec / Amérique, 1980), p. 20, rédigé en collaboration.
31. Damase Potvin, « Mes débuts dans le journalisme », *Concordia*, p. 16.
32. Archives nationales du Québec, *Papiers Laurier*, bobine C-639, p. 115230.
33. *État des comptes rendus de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1940* (Québec, Radampff Parois, 1941), p. 60.
34. ANOC, Collection de la Société historique de Saguenay (dossier 1564, pièce 2 p. 3, *Notes sur Damase Potvin*).
35. Roland Pélissier, « Le journalisme québécois au début du siècle », *Le Journaliste canadien-français*, vol. 1, n° 4, août 1955, p. 7.
36. Damase Potvin, « Mes débuts dans le journalisme », *Concordia*, p. 16.
37. Jean de Bonneville, *La presse québécoise de 1884 à 1914. Genèse d'un média de masse* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1985), p. 164-165.
38. Raymond Desjardins, *op. cit.*, p. 129.
39. Pour en savoir plus, on pourra consulter Jocelyne Saint-Pierre, *Les chroniqueurs parlementaires, membres de la Tribune de la presse de l'Assemblée législative de Québec, 1971 et 1972* (Québec, Thèse de Ph. D. en histoire, Université Laval, 1993, 755 p.).
40. Damase Potvin, « Presque certainement, la Galerie de la Presse a vu vivre et partir des centaines de journalistes », *Le Soleil*, 4 septembre 1966, p. 4.
41. Cette expression « forçat » revient souvent quand on parle du métier de journaliste. Jean-Charles Chappais écrit à son fils, Thomas qui s'intéresse à cette carrière : « Tu tomberas dans une terrible galère. Tu vas avoir à y faire un travail de forçat. » Voir la lettre de J.-C. Chappais à Thomas Chappais, 12 février 1884, Archives de l'Université Laval, Fonds Thomas Chappais, 225/2/3/1/256/ 274/A.1.
42. Dans son roman *Le membre Potvin* introduit ce genre de discours, celui de René Ménard qui a duré trois heures. Grain de sel (Pseudonyme de Damase Potvin), *Le Membre. Roman de mœurs politiques québécoises*, Québec, 1916, p. 58-59.
43. *Sur le chemin de...* (Damase) Québec, 22 juillet 1931, n° 3, publié à l'occasion de ses noces d'argent journalistiques.
44. *Le Devoir*, 6 mars 1919, p. 1.
45. Omer Héroux, *op. cit.*, p. 43.
46. Thomas Chappais, *op. cit.*, p. 10-11.
47. Paul-Hugues, « Le Parlement de Québec: De l'affaire Barad à l'affaire Roberts », *Le Devoir*, 18 janvier 1930, p. 63.
48. W. S. Scanlan, « L'Œil du Veuf », *L'Œil Sketches From the Press Gallery at Québec*, *The Montreal Herald*, 13 février 1912, p. 4.
49. Louis Dupré, *op. cit.*
50. Amélie Gauthier, *Trente ans de journalisme* (Montreal, Édition du Méridien, 1991), p. 30.
51. Damase Potvin, *Aux Échelles de Parlement de Québec* (Québec, Les Éditions de la Tour de Paris, 1942), p. 112-113.
52. Omer Héroux, *op. cit.*, p. 43.
53. Laurent-Olivier David, *Au soir de la vie* (Montreal, Librairie Beauchemin, 1924), p. 161-162.
54. Pour ceux qui ne connaissent pas cette publication, rappelons que celle-ci passa sur pied en 1964, reprend intégralement les interventions des députés à l'Assemblée nationale ou en commission parlementaire. C'est évidemment une source fondamentale pour connaître l'histoire du Québec bien sûr, mais aussi celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Une partie de ces débats anciens et actuels sont accessibles dans le site Internet de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante : <http://www.assnat.qc.ca>.
55. Le lecteur qui voudra en savoir plus sur ce programme qui prendra fin l'an prochain pourra lire cet article Jocelyne Saint-Pierre, « Reprise de la reconstitution des débats de l'Assemblée législative du Québec de 1907 à 1962 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 44, no 3, hiver 1991, p. 407-415.
56. *Sur le chemin de...* (Damase) *op. cit.*, p. 1.
57. « Fonds Damase-Potvin », *Saguenayensis* vol. 21, n° 3, mai-juin 1979, p. 84-89.
58. *Ibid.*
59. « Damase Potvin », *Saguenayensis* vol. 6, n° 3, mai-juin 1964, p. 1.

L'établissement de l'Étourneau sansonnet à Québec et au Saguenay–Lac-Saint-Jean

par Michel Savard
Biologiste

Au XIX^e siècle, alors que les effets des espèces introduites sur la conservation de la biodiversité ne préoccupaient guère le public et les autorités, les introductions volontaires en Amérique du Nord du Moineau domestique, *Passer domesticus*, et de l'Étourneau sansonnet, *Sturnus vulgaris*, entraînent un changement radical et permanent de la composition de l'avifaune dans les milieux anthropiques. Elles déclenchèrent aussi une évolution des mentalités sur l'épineuse question de l'introduction d'espèces exotiques – animales, végétales, fongiques ou bactériennes – pouvant s'acclimater dans un nouvel environnement. Cette problématique particulière, qui sera pointée par les ornithologues du Québec dans les années 1970¹, n'est devenue en fait une préoccupation étatique de gestion des ressources vivantes qu'avec la publication en 1980 de la *Stratégie mondiale de la conservation*², suivie de la *Convention des Nations Unies sur la diversité biologique* signée par plus d'une centaine de pays en 1992 lors du premier Sommet de la Terre, tenu à Rio sous l'égide de l'ONU³.

Que retient-on du cas de l'Étourneau sansonnet depuis son introduction au Québec au début du XX^e siècle, et à quand remonte son établissement dans les régions de Québec et du Saguenay–Lac-Saint-Jean?

Au tour de l'Étourneau sansonnet en Amérique

L'expérience controversée de l'introduction du Moineau domestique en Amérique du Nord au XIX^e siècle⁴ n'avait pas empêché les

« sociétés d'acclimatation » d'effectuer des lâchers de sansonnets en divers points des États-Unis et du Canada. De toutes ces tentatives – dont deux lâchers sans succès dans la cité de Québec en 1875 et 1889⁵ – une seule, bien orchestrée en Nouvelle-Angleterre, déclencha le phénomène d'expansion à l'échelle continentale⁶.

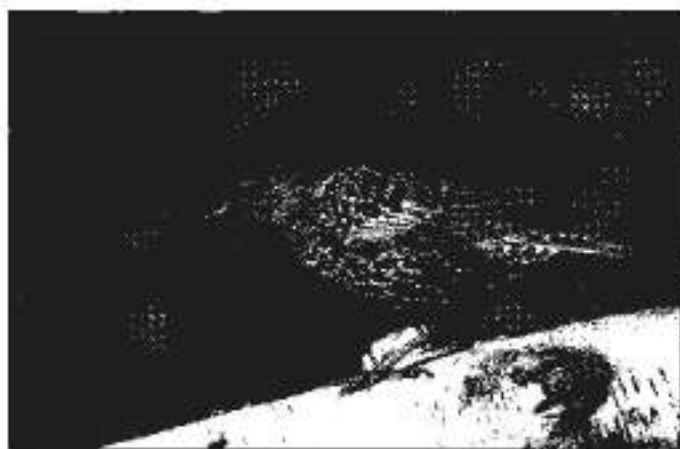
Le citoyen Eugene Schefflin, désireux d'introduire en terre d'Amérique toutes les espèces traitées dans l'œuvre de Shakespeare, libère le 16 mars 1890, dans le Central Park de New York, un premier lot de 80 sansonnets importés d'Europe; enthousiasmé par la survie à l'hiver de la plupart de ces oiseaux, il récidive le 25 avril 1891 en lâchant un second lot de vingt couples de sansonnets⁷. Et c'est ainsi que, de nos jours, tous les sansonnets

d'Amérique, une population continentale estimée approximativement à 150 ± 50 millions d'individus, descendent de ce petit noyau!

L'établissement du sansonnet à Québec

Dans son traité sur les *Oiseaux de l'Est du Canada*, publié en langue française en 1922, Paul A. Taverner faisait craindre le pire quant aux conséquences de l'acclimatation des sansonnets introduits à Central Park en 1890 et 1891 :

Comme si les sociétés d'acclimatation, et d'autres sociétés du même genre, n'avaient pas fait déjà assez de mal en introduisant le moineau domestique en Amérique, elles ont ajouté un autre agent de conséquences possibles encore inconnues sous



Le nom anglais de Starling fait allusion aux nombreuses « étoiles » parsemant le plumage de l'étourneau lors de la saison d'automne et d'hiver. Cet étourneau a été surpris à Jonquière, le 9 décembre 2003.

la forme de l'étoimeau qui va disputer le terrain aux espèces indigènes, développer des aptitudes inattendues dans ses nouveaux alentours et, en l'absence d'une contrainte naturelle, se multiplier à l'infini. Déjà l'étoimeau existe par milliers dans le Massachusetts et il envahit les états voisins en nombres toujours plus grands et en cercles toujours plus étendus. Tout espoir de l'extirper aujourd'hui est probablement parfaitement vain.

Par ses mœurs, l'étoimeau promet de compléter le moineau domestique; il s'empare des vergers, des parcs, des faubourgs comme fait le moineau dans les villes. [...] L'espoir va s'évanouissant que nos hivernés canadiens, si rigoureux soient ils, pourront l'empêcher de s'implanter fermement dans le Dominion, puisqu'il a su adapter ses mœurs migratrices aux habitudes américaines, et par ce moyen achever la conquête du territoire canadien. Pendant les années qui viennent l'étoimeau devra être surveillé, son champ d'activité devra être connu, ses mœurs et leurs conséquences devront être mises au jour.¹²

Les naturalistes du Québec suivaient sa multiplication spectaculaire en Nouvelle-Angleterre au début des années 1910 et s'informaient de sa progression en terre canadienne. Les premiers nids de sansonnets découverts en 1925 dans la capitale d'Ottawa, Ontario¹³, et en 1928 dans le terrain de golf d'Halifax, Nouvelle-Écosse¹⁴, laissaient présager l'inévitable au Québec. Attendu de pied ferme, les livraisons du *Naturaliste canadien* rapportent l'établissement historique du sansonnet dans la région de la ville de Québec.

Selon les témoignages d'Edmond Yourans, René Tanguay et Jos.-Louis Berthiaume, des bandes de sansonnets sont d'abord observées à partir de l'hiver 1927-28, non sans laisser voir des difficultés d'adaptation.

À Québec, Edmond Yourans rapporte le premier ses observations dans le *Naturaliste canadien* de mars 1930 :

Depuis trois ans, j'en vois un grand nombre pendant l'hiver à Québec. C'est un oiseau passablement aquatique. Bien souvent j'en ai vu aller chercher leur nourriture dans les trous d'eau alors que le mercure descendait à 18 ou 20 degrés F. sous zéro. La faim le poussait à rechercher les mollusques, vers ou larves qui se trouvaient là. Cette audace lui est inusitée dans notre pays, car le froid le saisit et il gèle. Je ne l'ai jamais remarqué durant l'été et je ne l'aurais jamais vu avant les trois dernières années. [...] Il ne niche pas encore dans Québec.¹⁵

L'abbé René Tanguay, féru d'ornithologie¹⁶, professeur au Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, signale à l'éditeur du *Naturaliste canadien* l'apparition du sansonnet dans le patelin en 1929 et l'informe de son suivi sur la mortalité du groupe d'oiseaux qui tentent d'hiverner sur les terrains des fermes et dépendances du Collège et de l'École Supérieure d'Agriculture :

Plusieurs spécimens de cette espèce nous ont visités pour la

première fois l'an dernier (1929). [...] Depuis le commencement de l'hiver nous avons compté huit spécimens morts de froid et de faim. Cette espèce n'est donc pas assez rustique pour notre climat.¹⁷

La puce à l'oreille, Jos.-Louis Berthiaume, accompagné d'amis, trouve avec étonnement, à l'été 1930, une première nichée de sansonnets dans le parc des Champs-de-Bataille de la cité de Québec. Nos naturalistes, emballés par cette découverte, se penchent alors plus sérieusement sur les capacités d'adaptation de ce nouvel arrivant. Malgré les apparences suggérées par quelques cas de sansonnets trouvés morts en hiver, ils constatent vite que l'espèce réussit à hiverner à la latitude de Québec :

Le *Naturaliste* a déjà signalé le fait que l'étoimeau vulgaire n'avait pas émigré l'automne dernier. Mes propres observations viennent confirmer cette opinion. En effet, le 15 mai dernier, étant sur le Parc des Champs-de-Bataille, près de l'Arise à Wolfe, en compagnie d'amis, je vis entrer dans un arbre creux un oiseau que je reconnus, à ma grande surprise, pour un étoimeau commun¹⁸. Après sa sortie du tronc nous nous sommes approchés et nous avons vu à l'intérieur un nid très grossièrement construit. C'était bien le nid de l'étoimeau vulgaire; il contenait trois ou quatre poils, mais il était impossible de préciser davantage sans élargir l'ouverture et nous n'avons voulu rien déranger. Depuis ce temps on en voit en grand nombre sur les Champs-de-Bataille. Il me paraît évident que l'oiseau a bien hiverné ici, cette année.¹⁹

Ainsi, l'année suivante, dans la livraison de mars 1931 du *Naturaliste canadien*, Edmond Yourans se révisé et conclut :

Voici quatre ans que cet oiseau s'est introduit à Québec. Je l'ai observé l'été dernier; j'ai vu son nid et ses petits dans le Parc des Champs-de-Bataille. À l'automne, j'étais anxieux de voir s'il allait émigrer, mais il a fait comme l'année précédente et est resté sur place. Cet hiver il sont plus nombreux que jamais et paraissent parfaitement acclimatés dans notre ville. C'est donc une addition permanente à la faune ornithologique de notre région. Dionne²⁰ dit avoir vu quelques spécimens en été, mais son hivernement à Québec est un fait récent.²¹

Une déconne plus tard, l'étoimeau sansonnet, grégoire de nature, prolifère dans toutes les campagnes et les villes du Québec méridional. L'arrivée du sansonnet est en effet remarquée partout, car il est le seul des oiseaux noirs²² à demeurer en nombre en hiver près des habitations.

L'établissement du sansonnet au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Contrairement au moineau, le sansonnet n'avait aucune barrière à franchir pour atteindre les basses terres du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La vitesse de progression observée, à partir des populations qui atteignirent dès 1922 les régions d'Ottawa, de Montréal et de

l'Estrie, suggère que le sansonnet pouvait atteindre le Lac-Saint-Jean presque en même temps que Québec en direction franc nord.

Lors de l'expédition ornithologique du Musée national du Canada au Lac-Saint-Jean en 1946, l'enquête effectuée par l'équipe de A. L. Wilk auprès de la population jeannoise situe effectivement entre 1926 et 1930 la présence des premiers sansonnets à Roberval²¹. L'établissement de ce nouvel immigrant – noir, prolifique et grégaire – s'ajoutant définitivement au moineau dans les fermes jeannoises, n'était donc pas passé inaperçu de nos cultivateurs. À preuve, Harrison F. Lewis, attaché au *National Parks of Canada*, rapporte que le premier spécimen de sansonnet provenant de la région fut abattu le 3 février 1932 à Métabetchouan²², par un cultivateur qui voulait s'enquérir de l'identité du nouvel arrivant emplumé et envahissant. On lui prodigua même le surnom peu enviable d'oiseau « mal-écœurant » en Charlevoix²³, encore utilisé au Saguenay.

Somme toute, même si l'espèce n'a pas fait l'objet d'une surveillance particulière au Saguenay-Lac-Saint-Jean, on peut fixer vers 1928 l'établissement définitif de l'Étourneau sansonnet dans les basses terres de cette région. Il s'agissait donc d'une seconde espèce d'oiseaux introduite involontairement à la suite d'une expansion continentale, survenant quarante ans après l'arrivée du moineau au Saguenay d'après le journal de Jean-Baptiste Petit²⁴.

L'Étourneau a naturellement continué sa progression vers le nord pour atteindre, au tout début des années 1930, la baie James (Moose Factory, Ontario), la Basse-Côte-Nord (Natashquan), la Gaspésie (Gaspé) et les Îles-de-la-Madeleine²⁵. En 1952, on constatait déjà une nidification dans la région de l'Ungava (ancien poste de traite Fort McKenzie)²⁶.



Progression des premières observations de l'Étourneau sansonnet dans l'est du Québec (quelques données locales entre parenthèses); des nidifications ont été rapportées deux ou trois années après les premiers signalements.

Oiseau utile ou nuisible?

Le nouvel arrivant, inattendu, suscita aussitôt un débat réducteur sur sa valeur économique. Même si l'étourneau est apprécié pour sa qualité de destructeur efficace de larves d'insectes s'attaquant aux arbres et aux cultures, le sansonnet hérite surtout de l'antipathie des Canadiens qui voient les couples ravir les nids du merle bleu, de l'hirondelle, de la sittelle, du pic et même de la crécerelle²⁷. Dans certaines banlieues, les résidents subissent aussi leurs bruyants dortoirs, comptant des dizaines de milliers d'oiseaux, et d'autres en campagne combattent au fusil leurs razzias dans les arbustes et arbres fruitiers, quand ce n'est pas dans les champs de céréales... De ce fait, au tournant des années 1940, Claude Mélançon²⁸ livra un premier portrait peu reluisant de ce « charmant voisin envahissant », mais l'ambivalence, exprimée par Alice Duchesnay, subsiste :

Totote : Cet oiseau est-il pour le pays une bonne acquisition?

Grand-père : On ne sait pas, car s'il se nourrit en partie d'insectes nuisibles, il montre aussi un fort penchant pour les fruits de nos vergers, et, comme il se multiplie avec une grande rapidité, peut-être sera-t-il vite considéré comme une peste par nos arboriculteurs. Ce serait dommage car le sansonnet est gracieux et d'un ramage plaisant.²⁹

Le sansonnet sera par après stigmatisé par des propos racistes liés à ses origines³⁰, encore de nos jours proférés ouvertement par certains défenseurs des hirondelles, des merlebleus et des oiseaux sauvages attirés aux mangeoires³¹.

Du côté des producteurs agricoles, au tournant des années 1950, sur la foi de plusieurs études sur le régime alimentaire du nouvel arrivant, et juste avant l'usage massif de pesticides organochlorés en agriculture, les agriculteurs américains jugèrent le sansonnet plutôt bénéfique pour eux lorsque l'oiseau occupe la ferme en nombre modéré. Malgré ses habitudes frugivores, ses qualités de destructeur du charançon du trèfle, du doryphore de la pomme de terre, de criquets, de la livrée des forêts et de la chenille à tente représentaient une bénédiction pour les producteurs de l'époque. De nos jours, avec la concentration des productions et l'usage des pesticides, l'étourneau est plutôt perçu comme une nuisance pour l'agriculture³². Cependant, cet attribut productiviste ne tient pas compte de l'important rôle écologique que jouent maintenant les masses d'étourneaux dans les écosystèmes nord-américains³³. De fait, les tech-



Bande d'Étourneaux tentant d'hiverner près d'une source permanente de nourriture, un rebut de grains à ciel ouvert, Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean-Est.

Michel Sirois, 11 janvier 2004

riques d'extermination²⁴ de l'étourneau, visant à limiter les dommages économiques qu'ils causent, se montrent inefficaces à long terme²⁵.

Des étourneaux et des hommes

Sans conteste, les activités humaines ont grandement favorisé l'accroissement des populations et l'expansion de l'Étourneau sanzonnet. Les bâtiments et autres structures humaines lui ont procuré d'innombrables sites de nidification; l'agriculture, des aires ouvertes rappelant son habitat d'origine; les déchets de table, l'alimentation des animaux d'élevage et la monoculture des céréales, des sources cruciales de nourriture pour lui permettre de survivre aux migrations et à l'hiver²⁶. Le sanzonnet est maintenant considéré comme une partie intégrante de l'avifaune sauvage nord-américaine.

Les sentiments mélangés à l'endroit de l'étourneau ont peu évolué depuis son introduction en Amérique : les préoccupations économiques et l'ornitho-racisme dominant sur celles écologiques. Qu'en est-il des nombreuses autres espèces exotiques, échappées d'élevage ou de culture, ou encore celles introduites négligemment par des échanges commerciaux et particulièrement celles destinées à la lutte biologique, qui risquent aussi de s'acclimater, menacer les espèces indigènes et bouleverser les écosystèmes? Malgré que le gouvernement canadien, dans sa stratégie de conservation de la biodiversité, entend en principe « prendre toutes les mesures requises pour empêcher l'introduction d'organismes étrangers nuisibles et pour éliminer ou réduire à des niveaux acceptables leurs effets négatifs »²⁷, une meilleure compréhension des perceptions et des impacts des introductions historiques d'espèces d'origine paléarctique (Eurasie), à l'exemple de l'Étourneau sanzonnet, demeurent toujours d'actualité pour la conservation de la diversité des ressources vivantes, déjà sérieusement affectées par le mode de développement pionnier depuis la colonisation du Nouveau Monde.

NOTES

1. Le terme relativement nouveau de « biodiversité », qui a émergé des discussions lors du Sommet de la Terre à Rio en juin 1992, désigne la multitude des espèces et des écosystèmes de la Terre ainsi que les processus écologiques dont ils font partie. Elle évoque la variabilité génétique des populations, la variabilité des biocénoses (peuplements-communautés, guildes) et la variabilité des écosystèmes (paysages, groupes fonctionnels) au sein d'un territoire spatio-temporellement défini.
2. Un premier état de situation au Québec sur la présence d'une trentaine d'espèces d'oiseaux d'origine captive a été dressé par Michel Gosselin, 1977, « Oiseaux sauvages d'origine captive », *Les carnets de zoologie*, 37(3), p. 36-42.
3. Préparée par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) avec les avis, la coopération et l'assistance financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du World Wildlife Fund (WWF), et en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco).
4. Le Canada, qui rendit publique en 1995 sa Stratégie canadienne de la biodiversité, était le premier pays industrialisé à ratifier la Convention sur la diversité biologique, laquelle entra en vigueur le 29 décembre 1993. Suivant leur engagement, chaque partie contractante « empêche d'introduire contrôle ou éradique les espèces exotiques qui menacent des écosystèmes, des habitats ou des espèces » (article 8, h, de la Convention).
5. Voir Michel Savard, « L'établissement du Moineau domestique au Saguenay », *Saguenayensis*, vol. 43, n° 3, 2001, p. 33-36.
6. N. David, 1996, *Liste commentée des oiseaux du Québec*, Association québécoise des groupes d'ornithologues, Montréal, 169 pages.
7. Signalons qu'avant l'acclimatation de l'Étourneau sanzonnet à la grandeur de l'Amérique du Nord, des migrants égarés provenant d'Europe pouvaient atteindre les côtes du Groenland, vraisemblablement de façon régulière. Du même souffle, d'anciens spécimens de sanzonnets conservés dans des musées européens, prélevés en 1678 au « Labrador » (sans autre précision) et en avril 1917 près de Berchouane en Basse-Côte-Nord, attesteraient de leur passage en terre d'Amérique par la voie de l'Atlantique Nord, apparemment sans l'aide des disciples de Shakespeare! Ces introductions naturelles n'ont cependant entraîné aucun foyer d'établissement de l'espèce en Amérique. Cf. A.C. Bent, 1950, « Life Histories of North American Wagtails, Shrikes, Vireos, and Their Allies », *U.S. National Museum Bulletin*, 197, p. 182-214.
8. Il s'agit de ce vers de Shakespeare, tiré d'*Henry IV* (acte 1, scène 3), 1598 : « Nay, / I'll have a starting shall be taught to speak / Nothing but "Mortimer," and give it him / to keep his anger still in motion. »
9. Le nombre exact de sanzonnets libérés par Schefflin diffère quelque peu selon les sources consultées.
10. P.A. Taverner, 1922, *Les Oiseaux de l'Est du Canada* (deuxième édition), Ministère des Mines, Canada, p. 176.
11. A.C. Bent, op. cit. p. 182-214.
12. *Birds of Nova Scotia*, Nova Scotia Museum of Natural History, 2003.
13. E. Yourans, « L'étourneau vulgaire, *Sturnus vulgaris*, à Québec », *Le Naturaliste canadien*, vol. 57, n° 3, 1930, p. 68.
14. Il s'intéressa particulièrement à favoriser la nidification de l'Hirondelle pourprée et à combattre celle du Moineau domestique sur les terrains des fermes et dépendances du Collège et de l'École Supérieure d'Agriculture, alors déclarées « refuges d'oiseaux » dans les années 1920; v. *Le naturaliste canadien*, vol. 64, n° 6-7, p. 193-196.
15. R. Tanguay, « Invasion d'étourneaux vulgaires à Sainte-Anne-de-la-Pocatière », *Le Naturaliste canadien*, vol. 57, n° 3, 1930, p. 69. Cette conclusion hâtive traduit une préoccupation de notre abbé qui déchantait vite, car l'étourneau s'ajouta au moineau déjà persécuté pour ravir les nichoirs destinés à ses hirondelles...
16. Nom vernaculaire à l'époque du Vacher à tête brune, *Molothrus ater*, une espèce, à l'exemple du coucou européen, qui pond ses œufs dans le nid des autres espèces de passereaux. imaginez l'étonnement de l'observateur qui croyait, au premier abord, voir pénétrer un mâle vacher dans une cavité... Cette curiosité naturelle lui

- a permis de faire une découverte historique!
17. Jos.-L. Berthiaume, « L'Étourneau vulgaire hiverné à Québec » *Le Naturaliste canadien*, vol. 57, n°10, 1930, p. 206.
 18. Il s'agit de Charles-Eusèbe Dionne, Conservateur du Musée zoologique de l'Université Laval, auteur du premier ouvrage populaire sur les oiseaux du Québec publié en 1906 par la maison Dussault & Proulx.
 19. E. Yourans, « L'Étourneau vulgaire », *Le Naturaliste canadien*, vol. 58, n° 3, 1931, p. 70.
 20. Avant l'introduction de l'Étourneau sansonnet, les Canadiens français avaient emprunté le nom « étourneau » pour désigner tous les oiseaux de sa taille portant un plumage sombre, tels le vacher (étourneau ordinaire), le carouge (étourneau aux ailes rouges) et le quiscale (étourneau, sans épithète spécifique). Ces trois espèces de la famille des Ictéridés, désignés comme des « étourneaux d'Amérique », se joignent fréquemment aux bandes migratrices du sansonnet, un Sturnidés. De nos jours, les ornithologues amateurs désignent simplement ces groupements « d'oiseaux noirs » plutôt que « d'étourneaux » comme anciennement.
 21. W.E. Godfrey & A.L. Wilk, 1946, *Birds of the Lake St. John Region*, Québec. National Museum of Canada, Bulletin n° 110, Ottawa, 32 pages.
 22. Il s'agit d'une information qu'il avait reçue du ministre de la Colonisation, de la Chasse et des Pêcheries du Québec, le Dr L.-A. Richard, appelé à identifier l'étrange oiseau alors abattu à Métébetchouan. Cf. H.F. Lewis, « Some observations indicating the northeastward extension of the range of the Starling », *Auk*, vol. 51, n° 1, 1934, p. 88-89.
 23. T. Lavoie, G. Bergeron et M. Côté, *Les parlers français de Charlevoix, du Saguenay et du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord*, Tome II, 1985, p. 290.
 24. Michel Savard, *op. cit.*
 25. H.F. Lewis, *op. cit.*
 26. S. Bleakney, 1953, *Starling in the Ungava District*, Québec Province, Canadian Field-Naturalist, 67 :44-45.
 27. Le sansonnet tirait avantage des forages du Pic flamboyant dans les poteaux électriques et de téléphone parsemés dans la campagne québécoise. L'étourneau s'accaparait ainsi de la cavité du pic bien avant l'arrivée printanière de ce dernier, ainsi que du Troglodyte familier et du Merlebleu de l'Est.
 28. Claude Mélançon, *Charmants voisins*, Granger frères, Montréal, 1940.
 29. Alice Duchesnay, *Oiseaux de mon pays*, Éditions Gameau, Québec, 1939.
 30. Voir Michel Gosselin, « L'ornitho-racisme », *Le Harfang*, vol.8, n° 6, 1985, p. 217-219. Cette critique marqua les clubs d'observateurs d'oiseaux du Québec. Selon l'auteur, conservateur de la Collection d'oiseaux du Musée canadien de la nature, les « ornitho-racistes » déclinent ouvertement l'étourneau, le moineau et le pigeon : « ces oiseaux sont coupables d'être omniprésents, du moins dans les habitats créés par l'homme, et qui plus est, coupables d'avoir été importés dans le Nouveau Monde. [...] Pourtant, si l'on considère attentivement le cas de l'étourneau, on se rend vite compte que c'est l'habitat, plutôt que l'oiseau, qui a été importé. »
 31. La stigmatisation de l'étourneau et du moineau dans les livres d'André Dion témoignent bien de leur exaspération de voir disparaître un jour ces « indésirables » autour des nichoirs destinés aux espèces indigènes, en exposant tous les moyens imaginables... ce qui est loin de rejoindre l'opinion publique. Voir : A. Dion, *Construire des cabanes d'oiseaux*, Les Éditions de l'Homme, Montréal, 1986; A.

- Dion, *Nos oiseaux en péril. Pouvons-nous encore les sauver?* Les Éditions de l'Homme, Montréal, 1993; M. Robert et N. David, « Un nouveau volume sur les oiseaux publié par André Dion », *Québec Oiseaux*, vol. 5, n° 1, 1993, p. 32-33.
32. Voir, par exemple, R.J. Johnson & J.F. Glahn, *Starling Management in Agriculture*. North Central Regional Extension Publications, U.S. Department of Agriculture, Washington, D.C. 1998.
 33. Contrairement au Moineau domestique, la population nord-américaine de l'Étourneau sansonnet semble relativement stable. Cependant, les Recensements des oiseaux à Noël (période 1960-2000) suggèrent un déclin significatif de la population résidente d'hiver, excédant 66 % depuis les 30 dernières années. B. Pranty, June 2002, *The Use of Christmas Bird Count Data to Monitor Populations of Exotic Birds*. *American Birds*, *The 102nd Christmas Bird Count*, p. 24-28.
 34. Avec l'éveil des préoccupations sur la conservation de la biodiversité, la notion « d'extermination » a progressivement fait place à celle du « seuil de dommage économique », ayant pour but de réduire, ou de « gérer », la population de l'espèce visée à un niveau déterminé selon des impératifs économiques, et non écologiques.
 35. P.R. Cobe, « European Starling », *The Birds of North America*, n. 48, 1993, 24 p.
 36. *Idem*.
 37. Gouvernement du Canada, *Stratégie canadienne de la biodiversité*, réponse du Canada à la Convention sur la diversité biologique, 1995, 84 p.



**Savoir d'où
l'on vient...
pour savoir
où l'on va!**

Les conseils d'arrondissement de **Chicoutimi, Jonquière et La Baie** sont fiers de supporter la Société historique du Saguenay qui recueille, protège et rend disponibles des pans entiers de notre histoire collective.

La Ville de Saguenay salue ainsi la passion, le travail acharné et le dévouement de dizaines de bénévoles de cette vénérable institution qui nous permettent de rester en contact avec nos racines et de découvrir l'engagement et les réalisations exceptionnelles de nos pionniers et pionnières.

Longue vie à la Société historique du Saguenay!



BMO  **Banque de Montréal**

André Abel, BAA., BIBC., P.Fin.
Représentante succursale
épargne collective

BMO Banque de Montréal
376 Racine Est
Chicoutimi, QC G7H 1T3

Direct: (418) 690-9010
Tél.: (418) 690-9011
Télé.: (418) 690-9037
andre.abel@bmo.com

Membre du BMO  Groupe Banquetier

La question identitaire lors des débats sur les regroupements municipaux de 1975-1976

par Martin Simard

Professeur de géographie sociale, UQAC,

et Anthony Goulet

Historien, étudiant maîtrise en Études et interventions régionales, UQAC

Depuis quelques années, les regroupements municipaux soulèvent de nombreux débats au Saguenay comme dans l'ensemble du Québec. La réforme municipale instaurée en 2001 par le gouvernement du Parti québécois était à peine mise en œuvre que le nouveau gouvernement ouvrait la porte aux « défluxions » par l'adoption de la loi sur la réorganisation municipale en mars 2004. Pourquoi y a-t-il tant de débats sur les frontières et le nom d'administrations locales dont le mandat est essentiellement d'offrir des services sociosanitaires et de voirie aux propriétaires fonciers, selon la théorie politique classique? Défendus par les uns, vilipendés par les autres, les regroupements municipaux ont amorcé une controverse qui semble dépasser les arguments techniques pour rejoindre les citoyens dans leurs valeurs profondes.

L'une des valeurs interpellées par ce que l'on appelle communément les « fusions municipales » est l'identité communautaire ou territoriale. En effet, la plupart des citoyens affichent un sentiment d'appartenance face à leur milieu de vie qui est représenté symboliquement et politiquement par leur institution locale. Ce sentiment qui semble pouvoir exister tant dans un cadre rural qu'au sein des espaces urbains peut varier d'une localité à l'autre en fonction de critères tels que l'ancienneté du peuplement, les particularités du paysage ou le dynamisme sociocommunautaire¹. Des identités peuvent prendre forme ou subsister dans des milieux non pourvus d'une instance politique comme certains quartiers de Québec ou de Montréal. Cependant, cette instance est un élément majeur de consolidation du sentiment identitaire à travers la gestion d'un vécu commun. Dans ces circonstances, on comprend que les regroupements soient souvent perçus comme une atteinte à l'intégrité des communautés locales.

Au Saguenay, la question identitaire aurait été particulièrement présente dans le débat sur la première vague de regroupements municipaux en 1975-1976. C'est du moins l'hypothèse abordée dans ce texte. Les trois fusions ayant donné naissance aux villes regroupées de Jonquière, de Chicoutimi et de La Baie ont fait couler beaucoup d'encre. Cette situation serait partiellement tributaire du contexte géographique spécifique de cette zone urbaine comportant une multitude de pôles historiques présentant une physionomie singulière et une toponymie propre². Les débats de l'époque s'interprètent aujourd'hui comme un prélude aux discussions associées à la création de la Ville de Saguenay qui sont toujours en vigueur.

Dans cet article, nous tenterons de documenter l'importance et le rôle de l'identité communautaire à l'intérieur des débats sur les regroupements municipaux de 1975-1976 au Saguenay. Dans un premier temps, nous dresserons un portrait du phénomène des regroupements municipaux afin de bien ancrer la réalité régionale dans un contexte plus global. Par la suite, nous observerons la place occupée par le dossier des fusions au sein de l'actualité régionale avant de nous attarder à la teneur des discussions. Pour ce faire, nous effectuerons le recensement et l'analyse de textes parus dans l'hebdomadaire *Progrès-Dimanche* pendant les années qui ont précédé et suivi les regroupements municipaux qui nous concernent, soit 1974, 1975, 1976 et 1977.

Les regroupements municipaux : contexte et fondements

Au cours des 40 dernières années, les structures administratives locales et régionales ont évolué au Québec³. Les stratégies de gouvernance territoriale ont de nombreuses fois comporté des regroupements de municipalités, processus auquel on prête diver-

ses vertus. Ainsi, plusieurs regroupements ont été commandés par les gouvernements provinciaux successifs, au fil des années 1960 et 1970. Mentionnons quelques cas notoires : Laval (1965), Bécancour (1965), Gaspé (1970) et Baie-Comeau (1982). En décembre 2000, le gouvernement québécois fit un geste significatif en ce sens en adoptant la Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, Québec et de l'Outaouais. Cette loi, dite Loi 170, instaure la mise en place de deux communautés métropolitaines à Montréal et à Québec, de même que la création de plusieurs mégavilles au sein des agglomérations urbaines de la province. Saguenay compte parmi les villes regroupées dans ce vaste mouvement même si sa constitution s'est effectuée par le biais d'un décret gouvernemental plutôt que par l'intermédiaire de la Loi 170.

Qu'il s'agisse de promouvoir ou de dénoncer les regroupements municipaux, la littérature identifie généralement quatre arguments en usage par l'une ou l'autre des factions⁶. Du côté des promoteurs, les économies d'échelle, une meilleure équité fiscale et sociale, la structuration d'un pôle économique fort ainsi qu'une planification régionale accrue constituent les arguments principaux. De l'autre côté, les détracteurs avancent que les regroupements municipaux représentent une menace envers l'identité communautaire, en plus de diminuer l'accessibilité aux élus municipaux. Ceux-ci mentionnent également que les regroupements constituent une entrave au principe de saine concurrence entre les municipalités, tout en rappelant qu'aucune preuve ne garantit la diminution des coûts anticipée par les fervents des regroupements.

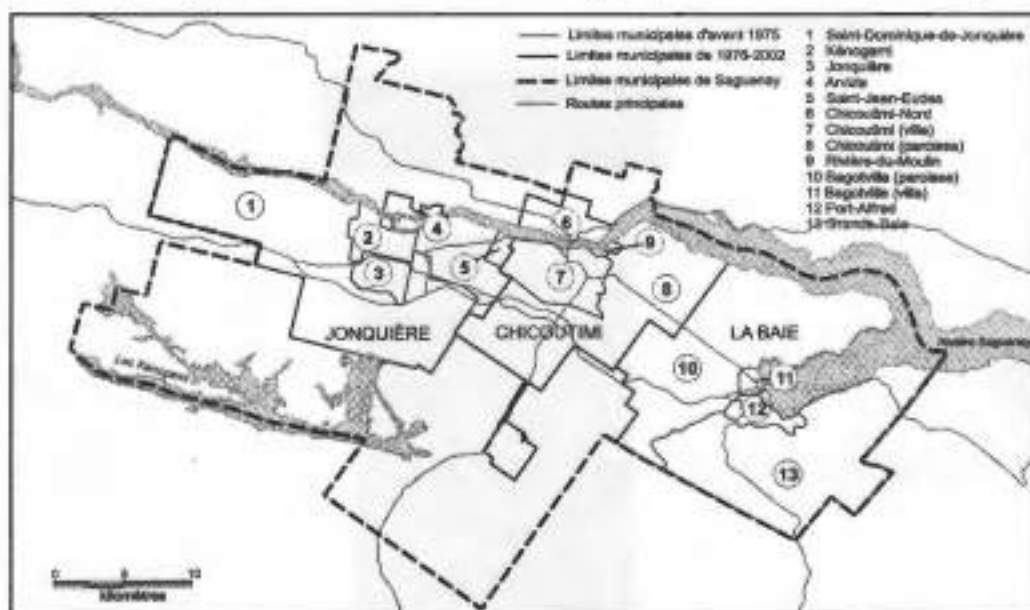
Sur le plan des idéologies politiques, le phénomène des regroupements municipaux suscite des interprétations nébuleuses quoi qu'on y remarque l'opposition intrinsèque aux grandes familles politiques. Pour plusieurs, celui-ci s'apparente aux principes de néolibéralisme en référant à l'efficacité administrative et économique⁶, tout en se positionnant comme nécessaire à la compétition interrégionale issue de la mondialisation des marchés. Pourtant, les regroupements contredisent les fondements de la théorie des choix publics, associée à la même tradition politique, qui prône la compétition entre plusieurs administrations locales au sein d'une même agglomération afin de favoriser le faible coût et la qualité des services⁷. À l'opposé du spectre politique, les regroupements sont aussi assimilables aux idées de la gauche car on traite d'équité dans la

prestation de services à l'échelle de l'agglomération ainsi que de décentralisation et de démocratie participative au niveau des quartiers ou des arrondissements. Dans ce contexte de flottement conceptuel, il n'est pas surprenant de constater que la constitution de la *mega-city* de Toronto en 1998 a été réalisée par le gouvernement conservateur de Mike Harris, selon une partie des recommandations d'une commission d'enquête mise en place par le gouvernement néo-démocrate de Bob Rae⁸. Voyons maintenant quels arguments furent utilisés par les principaux acteurs impliqués dans les regroupements de Jonquière, Chicoutimi et La Baie.

Méthodologie

Au Saguenay, la même confusion idéologique et argumentative a présidé à la première vague de fusions municipales qui a amené la formation des villes regroupées de Jonquière (Jonquière, Arvida, Kénogami et Saint-Dominique-de-Jonquière), de Chicoutimi (Ville de Chicoutimi, Paroisse de Chicoutimi, Chicoutimi-Nord et Rivière-du-Moulin) et de La Baie (Ville de Bagotville, Paroisse de Bagotville, Port-Alfred et Grande-Baie). Ce mouvement s'est réalisé en 1975, pour Jonquière, et en 1976, pour Chicoutimi et La Baie, et l'on annonçait déjà qu'il s'agissait d'une première étape en vue d'instituer la Ville de Saguenay, de manière à regrouper l'ensemble de l'agglomération du Haut-Saguenay sur le plan administratif.

Afin de mieux comprendre les circonstances et le contenu des échanges lors des regroupements de 1975-1976 au Saguenay, nous avons envisagé l'utilisation de plusieurs sources documentaires. Cependant, compte tenu de la nature de l'information recherchée et de considérations pratiques, notre stratégie méthodologique s'est arrêtée sur le traitement quantitatif et qualitatif du contenu d'articles parus dans *Progrès-Dimanche*. Il s'agit d'un hebdomadaire consacré en majeure partie à l'actualité régionale. Ce jour-



Évolution des frontières municipales au Saguenay.

nal à caractère rétrospectif ayant un fort tirage nous semble être un témoin fiable des dynamiques locale et régionale, à tout le moins sur le plan des projets et valeurs véhiculés par les acteurs socio-économiques et politiques.

Une fois notre stratégie méthodologique fixée, il fut décidé de consulter les microfilms de *Progrès-Dimanche* pour une période de 12 mois avant et 12 mois après les regroupements, selon les différentes dates d'entrée en vigueur de la réforme. Rappelons les dates de réalisation des trois regroupements à l'étude, soit le 1^{er} janvier 1975, pour la Ville fusionnée de Jonquière, et le 1^{er} janvier 1976, pour le grand Chicoutimi et La Baie. Les éditions du *Progrès-Dimanche* du 20 janvier 1974 jusqu'au 25 décembre 1977 ont donc été dépouillées, soit de la première à la dernière mention au cours de la période d'étude sélectionnée, en considérant la périodicité propre aux deux dates de regroupements.

Au total, 109 articles ont été inventoriés. De tailles diverses, ces articles provenaient essentiellement de quatre types de sources : les reportages journalistiques, les éditoriaux, les sections « 7 fois 24 heures » (tour d'horizon des nouvelles de la semaine précédente) et « Forum » (courrier des lecteurs). Les résultats de nos analyses reflètent le point de vue des journalistes, des chroniqueurs et des élus mais aussi de la population, dans une certaine mesure. Il est à noter que certains articles traitaient de plus d'une fusion à la fois, nous les avons alors associés à l'un des trois regroupements en nous basant sur le thème dominant dans le texte en question.

Malgré l'existence de plusieurs articles sur des projets de réorganisation pour d'autres espaces urbains de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Québec, seuls les articles traitant du regroupement des villes de Jonquière, de Chicoutimi et de La Baie ont été considérés. De même, les articles exclusivement consacrés à la formation de la future Ville de Saguenay ont été volontairement laissés de côté, dans le but de circonscrire notre objet d'étude. On se souvient qu'à cette époque, le regroupement des municipalités de la future région métropolitaine de recensement de Chicoutimi-Jonquière était déjà projeté par le gouvernement du Québec.

Les regroupements municipaux de 1975-1976 au Saguenay : aspects quantitatifs du traitement journalistique

L'un des objectifs visés par cet article étant de démontrer la place relative occupée par les regroupements municipaux dans l'hebdomadaire consulté, nous avons procédé au décompte du nombre d'articles consacrés à chacune des fusions. Tout d'abord, notons que près de 75 % des articles recueillis parlent du regroupement de Jonquière aussi appelé secteur JAK (Jonquière, Arvida, Kénogami et Saint-Dominique-de-Jonquière). Seulement 11 % des 109 articles concernent la fusion de Chicoutimi alors qu'environ 15 % ont pour objet l'intervention politique qui allait fonder la Ville de La Baie.

ARTICLES SUR LES REGROUPEMENTS PARUS DANS LE *PROGRÈS-DIMANCHE* (1974-1976)

| Ville et période d'analyse | Nbre d'article avant la fusion | Nbre d'article après la fusion | Total |
|-------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|------------|
| Jonquière (1974-1976) | 66 | 15 | 81 |
| Chicoutimi (1975-1976) | 7 | 5 | 12 |
| La Baie (1975-1976) | 2 | 14 | 16 |
| Total | 75 | 34 | 109 |

Le nombre d'articles publiés avant la naissance des nouvelles villes est une variable particulièrement révélatrice de l'attention accordée au phénomène des regroupements par les intervenants locaux. Soixante-six articles traitant du regroupement des secteurs de Jonquière, d'Arvida, de Kénogami et de Saint-Dominique-de-Jonquière ont été publiés avant le 1^{er} janvier 1975, soit 81,5 % du nombre total d'articles traitant de ce territoire au cours de la période sondée. Par contre, dans les douze mois précédant les regroupements, seulement sept articles ont été publiés sur la réorganisation de Chicoutimi et six sur celle de La Baie. Il s'agit respectivement de 58,3 % et de 12,5 % du nombre total d'articles se penchant sur la situation de ces territoires.

Une autre observation témoigne des débats sur les regroupements dans le Haut-Saguenay, soit celle du nombre d'articles publiés après les fusions. Douze mois après le regroupement de Chicoutimi, seulement cinq articles concernant directement ce sujet ont été publiés dans *Progrès-Dimanche*. Pendant la même période, les regroupements des villes de Jonquière et de La Baie ont respectivement fait l'objet de 15 et 14 articles. Ces deux derniers territoires semblent montrer des différences marquées quant au moment le plus sensible du débat, c'est-à-dire avant la fusion pour Jonquière et après la fusion pour La Baie.

À la lumière de ces chiffres, il est possible de constater que le regroupement municipal qui a fait naître la grande ville de Jonquière a davantage retenu l'attention au sein des textes étudiés. Pourquoi une telle attention? À cette étape-ci, nous nous limiterons à la mention de deux éléments de contextualisation qui ont pu avoir une influence : premièrement, la fusion du secteur JAK est survenue une année avant celles des territoires de Chicoutimi et de La Baie, créant donc un précédent; deuxièmement, le référendum tenu dans la ville d'Arvida a sûrement favorisé l'émulation, ce qui n'a pas été le cas dans les autres municipalités.

Dans la partie suivante, nous tâcherons donc de saisir la nature des débats suscités par les fusions dans les trois territoires con-

"Jonquière ne facilite pas les choses"

PRE — C'est avec beaucoup de réticence que Kénogami, M. Roger Malaisson, a parlé du regroupement devant les hommes d'affaires. SNO n'avait pas émis de recommandations ni une finalisation des études, la subvention qui serait octroyée à la ville suite du regroupement, d'une part également présent du commissariat. Industrial. l'attitude de JAK, devait signaler qu'il y a de Kénog

Titre d'un article dans le journal *Le Progrès-Dimanche* du 28 avril 1974.

cernés. Plus spécifiquement, nous nous attarderons aux acteurs impliqués de même qu'aux arguments employés pour justifier ou encore critiquer les regroupements municipaux en question. Les citations proviennent également des coupures de presse de *Progrès-Dimanche* mais elles s'évalent sur quatre années de référence au lieu de trois (1974, 1975, 1976 et 1977).

La nature des débats sur les regroupements municipaux de 1975-1976 au Saguenay

Les arguments de type économique

Les raisons justifiant ou non les réorganisations municipales se présentent comme étant difficiles à cerner pour la majorité des intervenants et des citoyens. Les débats font appel à des arguments complexes et contradictoires mais quelques thèmes sont récurrents et laissent entrevoir les valeurs et les perceptions des intervenants locaux. Voyons quels arguments furent utilisés par les principaux acteurs impliqués dans le débat sur les regroupements de Jonquière, de Chicoutimi et de La Baie.

L'analyse des articles de *Progrès-Dimanche* consultés pour la rédaction de cet article révèle que quatre types d'arguments sont principalement énoncés par les différents acteurs qui ont pris part aux débats. Il s'agit d'arguments de type économique, soit le taux de taxation et le développement économique, ceux faisant référence à la prestation des services à la population, ainsi que la formation des nouveaux conseils municipaux. D'autres aspects ont été soulevés dans une moindre mesure, notamment des enjeux géographiques ou d'aménagement du territoire. Des quatre arguments présentés plus avant, les deux arguments économiques sont, sans conteste, ceux qui sont le plus souvent évoqués par les intervenants locaux ayant pris part aux débats entourant les regroupements municipaux de 1975 et 1976.

En effet, les partisans de la fusion sur le territoire du grand Jonquière n'hésitent pas à employer les questions économiques afin de convaincre la population des bienfaits pressentis du mouvement de regroupement municipal. Un expert du ministère des Affaires municipales mentionne qu'un regroupement dans le secteur JAK représenterait une « opération rentable en tout point pour tous les citoyens des quatre municipalités actuelles¹⁰ ». Ces propos sont repris par les autorités municipales de Jonquière et de Kénogami qui affirment qu'elles n'entrevoient pas de situation défavorable sur le plan de la taxation en vertu des études réalisées par leurs fonctionnaires municipaux¹¹.

Eu égard aux opportunités de développement économique potentiellement occasionnées par le regroupement JAK, il est énoncé que « ce regroupement municipal dans le Haut-Saguenay serait un pas vers une expansion

économique pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean¹² ». Pour sa part, Roger Malaisson, maire de Kénogami, estime que le regroupement JAK constituerait un avantage certain au plan industriel¹³. De plus, il s'avérerait que « tous les planificateurs s'accordent à dire que le développement régional commande la disparition de quelques-unes des unités municipales dans le Haut-Saguenay, pour y créer un véritable pôle de croissance¹⁴ ».

Les services, les nouveaux conseils et l'aménagement du territoire

La qualité des services à la population représente aussi un thème clef abordé au cours du débat de 1975-1976 sur les regroupements municipaux au Saguenay. Il est généralement utilisé par les intervenants favorables aux fusions. Le dépouillement des articles du *Progrès-Dimanche* nous offre plusieurs exemples de l'usage de cet argument. Dans une entrevue, Jules Gagnon, gérant municipal de la Ville de Jonquière, considère que le regroupement est « une nécessité pour équilibrer les services qui sont dispensés dans différentes municipalités d'un même secteur¹⁵ ». Roger Malaisson, maire de Kénogami, abonde dans le même sens. Selon lui, « la mise en commun des ressources donnerait des services à meilleur compte, et avec une meilleure efficacité¹⁶ ».

L'équité en matière de fiscalité et de services est une dimension fréquemment interpellée par les acteurs qui s'opposent au mouvement des fusions, même après la mise en place de celles-ci. À la suite du référendum du 3 mars 1974, qui a donné l'occasion aux citoyens d'Arvida de se prononcer massivement contre le projet de regroupement du secteur JAK, le journaliste Denis Tremblay souligne que « les municipalités bien structurées et qui ont l'avantage de profiter des taxes de la grosse industrie, comme l'Alcan par exemple, ne seront jamais intéressées à partager leur gâteau¹⁷ ». Ce sentiment d'iniquité semble présent chez les résidents d'Arvida. C'est du moins ce que laisse entrevoir une lettre d'opinion d'une résidente de ce secteur de la nouvelle ville de Jonquière dont voici un court extrait :

C'est bien dommage que nous, gens d'Arvida, ne soyons pas mieux servis que cela. Pourtant, c'est encore nous qui avons le gros gâteau : l'aluminium. Nous le séparons avec bien du monde, c'est normal. Mais quand vient le temps de prendre notre part du gâteau, ça devient de plus en plus difficile. On dirait que c'est normal et on trouve toutes sortes de prétextes et de raisons pour nous empêcher d'avoir ce qu'il nous faut¹⁸.

La formation des nouveaux conseils municipaux est un autre sujet sensible identifié par les intervenants locaux de manière inter-

mitienne. Le journaliste Denis Lavoie réfère à celui-ci lorsqu'il affirme « le gouvernement [municipal] si près du peuple s'en éloigne à mesure que grandit une ville¹⁷ ». Vraisemblablement, il y dénonce la réduction possible du nombre de conseillers et de districts municipaux qui aura lieu sur le territoire des trois nouvelles villes, imitant le poids politique des anciennes municipalités de petite taille. Les préoccupations liées à la question de la formation des nouveaux conseils municipaux paraissent particulièrement fortes sur le territoire de La Baie mais pour des raisons opposées. À la suite du regroupement survenu le 1^{er} janvier 1976, le conseil de ville provisoire comptait 28 membres, ce qui, selon les membres du comité des citoyens, « rend le climat orageux aux séances du conseil et élimine les chances de progrès à Ville de La Baie¹⁸ ».

Bien qu'ils ne furent pas à l'avant-plan des débats entourant le processus de regroupements municipaux, d'autres sujets ont été abordés dans les articles retenus, notamment les questions territoriales. Camille Gagné, maire de Jonquière, mentionne que le regroupement JAK est logé que sur le plan géographique puisque la ville d'Arvida « fait partie du même bassin de drainage que les autres municipalités fusionnistes¹⁹ ». On peut lire que la population du Haut Saguenay est « déjà passablement unie sur le plan des esprits. Le lieu de résidence, comme le lieu de travail, les endroits où l'on se rend par affaires ou pour le divertissement, pouvant être autant de villes différentes²⁰ ».

Pour sa part, le maire Dufour d'Arvida indique que l'absence d'un plan d'aménagement du territoire pour la future Ville de Jonquière constitue un problème de taille qui milite en défaveur du regroupement de ce territoire²¹. Finalement, selon le *Progrès-Dimanche* du 11 août 1974, la paroisse de Saint-Dominique-de-Jonquière se verrait dans l'obligation de céder certaines parties de son territoire sans l'avènement du regroupement dans le secteur JAK²². En effet, cette municipalité rurale était dans l'impossibilité de fournir certains services compte tenu de l'urbanisation croissante de son territoire, toujours selon la même source.

Le citoyen : un acteur oublié lors des débats sur les regroupements municipaux de 1975-1976 au Saguenay?

Les débats entourant les regroupements municipaux de 1975-1976 ont permis à un bon nombre d'acteurs socio-économiques et politiques de se manifester. Cependant, il semble que peu de place ait été accordée aux citoyens, à la lumière des textes parus dans *Progrès-Dimanche*. C'est souvent par l'entremise des propos tenus par les journalistes ou les intervenants locaux qu'il est possible de prendre le pouls des citoyens face aux projets de regroupements municipaux du milieu des années 1970 au Saguenay. Toutefois, il s'agit d'une source indirecte qu'il faut manier avec prudence.

Dans un article paru le 22 décembre 1974, soit quelques jours à peine avant la création officielle de la grande ville de Jonquière, on

présente le sentiment général de la population des territoires de Jonquière, de Chicoutimi et de La Baie face au processus des regroupements municipaux :

Les seuls mouvements de masse qui se sont manifestés tout au long du débat public qui a marqué la progression du dossier du regroupement dans le secteur JAK furent des mouvements d'opposition. Dans le secteur de Chicoutimi et de La Baie, tout comme à Jonquière, les gens sont restés plutôt indifférents, alors que la population d'Arvida bouillonnait contre le projet qui visait à lui enlever son autonomie municipale. Ne fut-ce de la Jeune Chambre du secteur, il ne se serait guère parlé de regroupement dans La Baie. Cette question a suscité très peu d'intérêt, mais la population paraissait favorable, comme le démontrait un sondage effectué à Port-Alfred²³.

Quelques citoyens ont eu l'occasion de s'exprimer publiquement sur les regroupements municipaux dans une série d'articles parus quelques semaines seulement après les fusions²⁴. Dans la nouvelle ville de Jonquière, un résident du secteur Kénogami « croit que le regroupement va aider la population puisque la ville sera beaucoup plus représentative auprès du gouvernement²⁵ ». Un citoyen de la paroisse de Saint-Dominique-de-Jonquière aborde dans le même sens²⁶. Pour sa part, un résident du secteur Arvida estime qu'il est inutile d'être pour ou contre le regroupement municipal, puisque que le gouvernement a décidé de forcer le regroupement. Il ajoute qu'à long terme, « le regroupement augmentera les coûts d'opération ce qui se traduira par une augmentation des taxes²⁷ ». Une dernière citoyenne du secteur Arvida se prononce contre le regroupement, « Avec la fusion on va payer trop de taxes, nous, nous sommes venus demeurer à Arvida pour être tranquilles et vivre dans un petit quartier, on se retrouve aujourd'hui dans une grande ville.²⁸ »

Malgré le sentiment d'indifférence évoqué plus haut face au regroupement municipal sur les territoires de La Baie et de Chicoutimi, certains citoyens ont ressenti le besoin de prendre position. Un citoyen de La Baie se réfère au récent regroupement en employant le terme « annexion », alors qu'il qualifie l'élection du 7 novembre 1976 de « mentrathon »²⁹. Un autre répondant mentionne : « mon opinion est que la fusion va nous coûter plus cher. La grande ville devra assurer aux paroisses des services qu'elles n'ont pas. Quo, qu'il en soit, les taxes ne baisseront sûrement pas³⁰ ». Un autre citoyen de La Baie se prononce : « la fusion, c'est tout simplement pour soulager le gouvernement. Les ministres sont fatigués d'entendre les doléances de la population³¹ ». Pour sa part, un Chicoutimien témoigne de son mécontentement, par le biais d'une lettre adressée aux membres du conseil de ville : « Dans la fusion des municipalités, la démocratie en a pris un coup, puisqu'au niveau de la grande ville, il n'y a pas eu d'élection, mais emente³². »

Les citoyens d'Arvida ont eu l'occasion de se faire entendre sur le regroupement qui allait impliquer leur municipalité³³. D'ailleurs, ces derniers sont les seuls à avoir pu se prononcer collectivement

sur le projet de loi de l'Assemblée nationale du Québec portant sur les regroupements municipaux dans le Haut-Saguenay²⁵. Prenant note de l'avis défavorable de ses concitoyens, le maire Dufour souligne que les Arvidiens demeureront « marqués par le mouvement d'autorité que veut pratiquer le gouvernement²⁶ ». Francis Dufour prévoit également « que les Arvidiens, s'ils sont obligés de devenir contre leur gré des citoyens d'une ville qu'ils ne désirent pas, se montreront extrêmement négatifs²⁷ ». Mentionnons que de nombreuses personnes ont tenu à fêter, après la fusion, le cinquantième anniversaire de la ville d'Arvida qu'on appelait jadis la « cité de l'aluminium ». La cérémonie qui eut eu lieu en 1977 fut l'occasion de dévoiler un monument situé en face de l'ancien hôtel de ville de place Davis²⁸.

Notre hypothèse de départ était qu'il existe des liens entre les controverses autour des regroupements municipaux et la présence d'une identité communautaire. Selon l'analyse des articles de *Progrès-Dimanche* portant sur la réorganisation municipale pour les périodes 1974-1975 et 1975-1976, il semble que l'argument identitaire ait relativement peu compté dans les débats. À tout le moins, celui-ci a été peu mentionné. Diverses raisons pourraient expliquer ce phénomène. Par exemple, les citoyens constituent le groupe d'acteurs le plus susceptible d'employer l'argument de l'identité communautaire dans les débats sur les fusions, or ceux-ci ne peuvent s'exprimer librement sur une base régulière dans les journaux. Il aurait donc été intéressant de mettre à contribution d'autres sources d'information afin d'évaluer l'importance de ce facteur, telles des entrevues individuelles réalisées auprès des citoyens des territoires affectés.

Malgré cette faiblesse sur le plan du nombre de mentions, la question de l'identité pourrait avoir joué un rôle significatif. En effet, les résultats de notre enquête démontrent que les débats sur les regroupements de Jonquières, de Chicoutimi et de La Baie ont surtout porté sur la fusion du grand Jonquières. À cet égard, le fort sentiment d'appartenance des citoyens pourrait être un facteur explicatif, en particulier en ce qui concerne les résidents du secteur d'Arvida. Ce territoire présente une personnalité géographique propre découlant de son plan d'urbanisme modèle²⁹ et, à l'époque, il était séparé du noyau d'urbanisation formé par les anciennes villes de Jonquières et de Kénogami. Cela nous ramène au principe des « communautés naturelles ». En effet, il semble que les regroupements municipaux soient mieux considérés au sein des municipalités qui affichent une continuité dans le peuplement ou le tissu urbain. Ce principe expliquerait que les regroupements de Chicoutimi et de La Baie n'aient pas créé autant de débats ainsi que l'opposition de Baie-Riverains lors de la récente formation de Saguenay.

Par ailleurs, l'identité doit aussi être située comme un facteur intangible consciemment ou non écarté du discours des intervenants et de la population. Le contexte des années 1970 est

d'avantage propice aux déclarations sur les effets néfastes de « l'esprit de clocher » et sur l'essor de la modernité que sur la valorisation de l'identité locale. La prédominance des arguments économiques dans les débats de 1975-1976 est peut-être une indication en ce sens. Cependant, même les arguments économiques sont généralement reliés à une forte conception du « nous » qui suscite un refus de contribuer financièrement aux services des « autres » à travers une péréquation à l'échelle de l'agglomération.

Quoiqu'il en soit, quelques allusions à la question identitaire ont été faites. Il a été notamment souligné « que les regroupements municipaux ne servent qu'à unir les territoires et non les esprits³⁰ ». Ce qui nous rappelle que l'existence de structures démocratiques locales est un élément essentiel à la vie des sociétés, comme l'avait déclaré Lord Durham dans son célèbre rapport sur la situation du Bas-Canada au milieu du XIX^e siècle. À ce titre, l'enjeu démocratique associé à la « réingénierie » des administrations locales demeure primordial à toutes les époques.

Notes

1. R. A. Dahl, *Who Governs? Democracy and Power in an American City*, New Haven Conn. USA, 1967.
2. M. Simant, « Cadre de vie, identité et migration des jeunes. L'hypothèse du nouvel urbanisme », in Boudreau, P.W. et Paradis, M. (dir.) *L'imaginaire urbain et les jeunes*, Québec, PUL, Coll. Problèmes sociaux et interventions sociales, 2004 p.91-116.
3. L.-M. Bouchard, *Les villes du Saguenay : étude géographique*, Chicoutimi, Lemée, 1973.
4. R.-J. Gravel (1993) *Institutions administratives locales et régionales au Québec. Structure et fonctions*, Québec, PUQ, 1999.
5. L. Bédard et Y. Lemieux, « La référence aux valeurs dans le débat sur la réorganisation municipale au Québec », *Revue canadienne des sciences régionales*, Vol. 25, n. 3, 2002, p.447-472.
6. A. Sancton, « The Municipal Role in The Governance of Canadian Cities », in Bunting, T. et Flicon, P. (eds.) *Canadian Cities in Transition*, Toronto, OUP, 2001 p.425-442.
7. C. Marchand, *Essais sur des interventions de l'État. Théorie des choix publics*, Paris, PUQ, 1999.
8. D. Stevenson, « The Making of Mega-Toronto », in Morcier, G., Bélanger, C. et Gédard, M. (dir.) *L'évolution municipale. Dynamiques québécoises et canadiennes*, Québec, Éditions Sylvain Harvey, 1999.
9. Notez bien que la ville de Saint-Jean-Eudes qui apparaît sur cette carte a été regroupée à Arvida avant la formation du grand Jonquières, soit en 1962.
10. Denis Lavoie, « La fusion JAK sera rentable pour tous... », *Progrès-Dimanche*, 18 août 1974, p. 15.
11. *Progrès-Dimanche*, 18 août 1974, p. 17.
12. Denis Lavoie, « Un pas vers l'expansion économique », *Progrès-Dimanche*, 11 août 1974, p. 16.
13. *Progrès-Dimanche*, 28 avril 1974, p. 42.
14. Denis Lavoie, « Un pas vers l'expansion économique », *Progrès-Dimanche*, 11 août 1974, p. 16.
15. Denis Lavoie, « Une expérience difficile », *Progrès-Dimanche*, 24 mars 1974, p. 13.
16. *Progrès-Dimanche*, 28 avril 1974, p. 42.
17. Denis Tremblay, « Le ministre Goldboom dans l'eau d'aide », *Progrès-Dimanche*, 10 mars 1974, p. 6.
18. *Progrès-Dimanche*, 16 janvier 1977, p. 40.
19. Denis Lavoie, « La Mte se fait à coup de milliers de dollars », *Progrès-Dimanche*,

27 octobre 1974, p. 9. Il est à noter que les élections n'ont pas été tenues dans les villes du grand Jonquière au sein desquelles les autorités municipales étaient favorables aux regroupements municipaux, soit Jonquière, Kénogami et Saint-Dominique-de-Jonquière.

20. Gilles Lalancette, « Les travaux ont débuté », *Progrès-Dimanche*, 14 mars 1976, p. 13.
21. *Progrès-Dimanche*, 18 août 1974, p. 15.
22. *Progrès-Dimanche*, 22 décembre 1974, p. 9.
23. *Progrès-Dimanche*, 28 avril 1974, p. 42.
24. *Progrès-Dimanche*, 28 avril 1974, p. 42.
25. *Progrès-Dimanche*, 22 décembre 1974, p. 9.
26. *Progrès-Dimanche*, 6 février 1977, p. 38.
27. Yolande Brassat, « C'est à se demander si le regroupement JAK n'a pas été l'affaire d'une minorité... », *Progrès-Dimanche*, 23 février 1975, p. 11.
28. *Idem*.
29. *Idem*.
30. *Idem*.
31. *Progrès-Dimanche*, 6 février 1977, p. 38.
32. Gilles Lalancette, *Progrès-Dimanche*, 18 janvier 1976, p. 11.
33. *Idem*.
34. *Progrès-Dimanche*, 9 mai 1976, p. 64.
35. *Progrès-Dimanche*, 3 février 1974, p. 12.
36. *Progrès-Dimanche*, 25 août 1974, p. 17.
37. *Progrès-Dimanche*, 15 décembre 1974, p. 9.
38. *Idem*.
39. La ville d'Anvida a été fondée en 1926 mais la fête dont il est question a été célébrée en 1977.
40. L. K. Morrisat, *Anvida, cité industrielle. Une épopée urbaine en Amérique*, Québec, Septentrion 1998.
41. *Progrès-Dimanche*, 26 juin 1977, p. 29.

Auberge des 21 et centre de santé



**Un véritable partenaire pour
l'organisation et la réussite
de vos activités.**

- Forfait académie culinaire
- Soupers thématiques exclusifs
- Dégustation de vins prestigieux
- Salles de réunion
- Nouvelles suites exécutives
- Week-ends travail et centre de santé
- Service de traiteur

Membre du réseau
Hôtellerie Champêtre
Hébergement Québec, 4 étoiles
Membre de la cuisine régionale
Restaurant classé 4 diamants
CAA



La qualité, d'hier à aujourd'hui...



Toujours
frais
du jour !



La Fromagerie
Boivin
La Baie, Québec

2152, Ch. St-Joseph
La Baie
544-2622



Commission scolaire des
Rives-du-Saguenay

« Les sentiers du devenir »

Félicitations et bon succès!

Le retard de l'agriculture saguenéenne dans la première moitié du XX^e siècle : quelques remises en question*

Par Régis Thibeault

Enseignant, Département des sciences humaines (histoire), Cégep de Saint-Jelicien

On voit qu'en dépit de la façade du machinisme, nous avons affaire à d'assez médiocres procédés agricoles. Il faut en convenir avec tristesse : l'agriculture de ces riches terres (celles du Saguenay-Lac-Saint-Jean) est arriérée. Ce n'est pas que les paysans soient arriérés eux-mêmes; loin de là! Mais le contact intime avec l'industrie a engourdi de plusieurs manières leur esprit d'initiative. (Floué Blanchard)

Ce jugement péremptoire porté par Blanchard sur l'état de l'agriculture saguenéenne du début des années 1930 fige en quelque sorte la condition d'un secteur d'activité dont les caractères varient tout de même considérablement selon les contextes et les époques. Bien que le ton employé par Blanchard soit, à l'occasion, plus nuancé¹, souvent il accuse la manière de pratiquer l'agriculture dans cette région. La quatrième partie de sa monographie (*Le Saguenay et le Lac-Saint-Jean*), fondée sur une soixantaine d'enquêtes et sur des observations réalisées au pire des années de crise (1932), débouche parfois sur des conclusions générales qui masquent à l'occasion une réalité que nous jugeons plus complexe. Ses critiques sont bien connues. Soulignons la présence dans cette région de fermes trop spacieuses qui viennent « grossir bien des dettes »². La « fidélité (des agriculteurs) aux anciens usages »³. La « sujétion » de l'agriculture à l'économie locale qui serait « à l'origine d'une infériorité qui s'aggrave en temps de crise mais qui est de caractère permanent »⁴. Une agriculture qui, par ses méthodes et ses résultats, « [n'est] à la hauteur de ce que l'on pourrait espérer »⁵. Ajoutons à ce tableau, l'usage parcimonieux d'engrais chimiques, la mauvaise alimentation du bétail et un mode inadéquat de rotation des cultures. Ces critiques ciblent moins les caractéristiques du milieu physique (Blanchard n'hésite d'ailleurs pas à vanter le potentiel agricole des terres du Saguenay) que les attitudes des agricul-

teurs. Elles expliqueraient les mauvais choix ou les choix non rationnels à l'origine du caractère « arriéré » de l'agriculture saguenéenne. Faisant écho à ce jugement, Pierre-Yves Pépin avait toutefois estimé qu'il était essentiellement de nature normative et comparative avec, comme principal cadre de référence, les pays européens que Blanchard connaissait bien⁶. Ce point de vue est partagé par d'autres auteurs pour qui le principal problème de l'étude de Blanchard, bien qu'elle fasse autorité en ce domaine, réside dans la « [...] transposition trop littérale d'une démarche scientifique conçue pour l'analyse de vieux terroirs pleins »⁷.

À la suite des travaux de Blanchard, certains auteurs (principalement historiens) intéressés par ces questions en sont arrivés à des conclusions qui confortent cette impression de « retard » ou de « marginalité » à mesure que l'on s'éloigne des grands centres. C'est ainsi que les fils de cultivateurs qui doivent quitter les « meilleures terres du Québec » (la vallée du Saint-Laurent) au milieu du XIX^e siècle « rebutent » généralement à gagner les régions « périphériques » dont le Saguenay-Lac-Saint-Jean, « souvent peu propices à l'agriculture »⁸. D'ailleurs, « une zone agricole étroite, des conditions climatiques plus difficiles peuvent rendre l'agriculture précaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean »⁹. Les « choix douteux » et « la faible qualité » de la production de l'agriculture saguenéenne dans les trois premières décennies du XX^e siècle auraient contribué à la maintenir « dans la marginalité ou dans les limites de la subsistance »¹⁰. Même pour la période de l'après-guerre (1940-1960) « [...] le cycle des saisons régle toujours les activités agricoles. Les rendements restent faibles »¹¹.

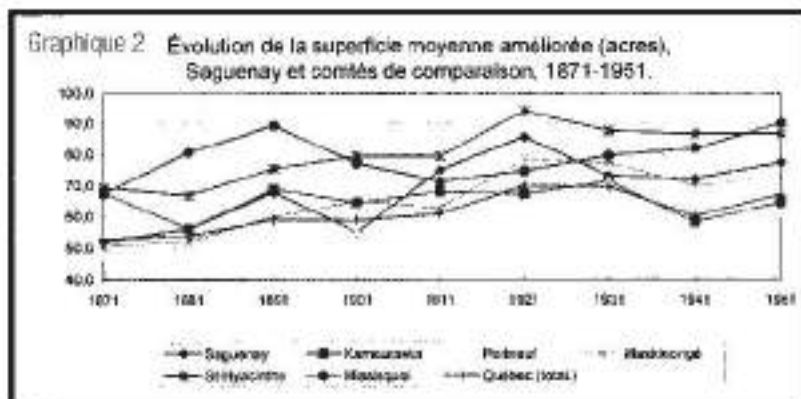
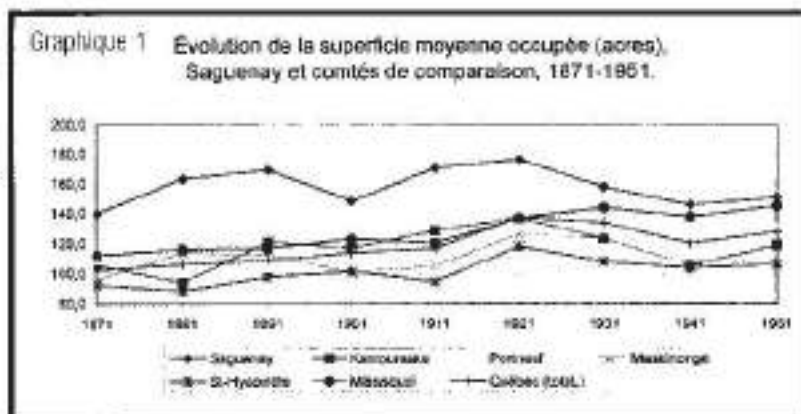
Notre propos n'est pas de reprendre point par point chacune de ces critiques ou encore moins de tenter de les nier systématiquement.

ment. Sur plusieurs plans, les problèmes soulevés reflètent la condition réelle d'une agriculture et d'une économie en contexte de crise et même de colonisation sur les marges de l'okoumène. Un tel contexte génère inévitablement son lot de faiblesses, d'hésitations et de résistances au changement. C'est plutôt sur l'impression d'ensemble que sous-tendent ces critiques que nous voulons apporter un éclairage neuf. À la suite de nos travaux sur le développement de l'agriculture saguenéenne entre 1871 et 1951, il nous est apparu clairement que nous étions en présence de plusieurs agricultures régionales. À l'époque où Blanchard réalisait son étude, la région du Saguenay comptait plus de 5 400 fermes réparties sur près de 800 000 acres de terre¹⁸. Sur une base comparative nous avons pu constater que pour plusieurs indicateurs, l'agriculture pratiquée dans certains secteurs de cette région, loin d'être en retard, participe au processus de changement et devance parfois les progrès observés dans les comtés agricoles jugés d'avant-garde.

Notre étude débute en 1871, au moment de la création des premières fabriques de transformation industrielle du lait au Québec. Elle se poursuit jusqu'au milieu du siècle suivant (1951). Ce dernier repère nous permet d'étudier le développement d'un secteur d'activité avant qu'il ne soit entièrement soumis aux mécanismes étatiques de mise en marché (plans conjoints).

Les principaux indicateurs de changement sont construits à l'échelle des « districts de recensement » (ou comtés) Chicoutimi (Haut et Bas-Saguenay), Lac-Saint-Jean-Est et Lac-Saint-Jean-Ouest. Dans certains cas, nous avons pu faire porter nos observations sur une échelle plus fine, celle des « sous-districts de recensement » qui correspondent généralement aux localités ou aux municipalités. Afin de mettre en perspective la nature et le calendrier des changements observés au Saguenay nous avons construit les mêmes indicateurs pour l'ensemble du Québec, ainsi que pour cinq comtés de comparaison à vocation laitière : Kamouraska (Côte-du-Sud), Portneuf (Québec), Maskinongé (Mauricie), Saint-Hyacinthe (Richelieu) et Missisquoi (Cantons-de-l'Est)¹⁹.

Les premières expressions de changement en agriculture sont perceptibles par l'évolution générale des effectifs, des superficies et des productions. L'urbanisation progressive de la société québécoise à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle s'accompagne malgré tout d'une augmentation du nombre de fermes. Dans la région du Saguenay, on recense un peu plus de 2 000 fermes en 1871 et un peu plus de 6 000 en 1941. Cette progression est caractéristique d'une région de peuplement récent où la colonisation se poursuit jusqu'à la Seconde Guerre mondiale²⁰. Dans les années 1930, elle répond toutefois à une dynamique qui n'est pas



entièrement agricole (colonisation de crise). Cette évolution contraste avec celle de nos comtés de comparaison, beaucoup plus stables sous ce rapport. Ces contextes différenciés doivent nécessairement être pesés dans l'analyse de nos indicateurs de changement.

Région de peuplement et de grands espaces, les fermes saguenéennes sont particulièrement vastes. Entre 1871 et 1951, elles se situent en moyenne entre 140 à 170 acres. À partir de 1931, les écarts avec nos comtés de comparaison tendent toutefois à s'atténuer (graphique 1).

La superficie améliorée et la superficie cultivée reflètent plus directement la condition réelle de l'agriculture. Ici, la région du Saguenay se confond davantage au mouvement d'ensemble (graphique 2).

Soulignons toutefois que, dans huit localités du Saguenay (Chicoutimi, La Baie, Latémère, Jonquière, Hébertville, Lac-à-la-Croix, Métabetchouan et Saint-Gédéon), la superficie améliorée (emblavures, pâturages, jachères) est en moyenne supérieure à 100 acres en 1941. Ce sont des localités qui se répartissent également entre les comtés Chicoutimi et Lac-Saint-Jean-Est. Ces deux comtés comptent des superficies améliorées égales ou supérieures à celles de Saint-Hyacinthe et de Missisquoi à partir de 1921. Avec cette première catégorie d'indicateurs, pas de véritable rupture entre le Saguenay et les comtés de la vallée laurentienne. Voyons maintenant ce qu'il en est des mesures afférentes au cheptel.



ANNO. C. 66 n. 316, 10337

Ferme laitière au début du siècle.

Les élevages sont au cœur du processus de changement étudié ici. Au Saguenay, à l'exception de la conjoncture de crise des années 1930, le cheptel laitier croît de manière régulière entre 1871 (6 000 têtes) et 1941 (60 000 têtes). Cette évolution procède à la fois d'une simple multiplication des unités de production mais, aussi, à partir de 1891, d'une croissance des cheptels moyens. Dans la région du Saguenay, les cheptels laitiers sont généralement inférieurs à la moyenne des autres comtés de comparaison. Au recensement de 1901, ils se situent à six vaches en moyenne contre 10 pour le comté Missisquoi (graphique 3). En 1931, ils diminuent partout. La chute est plus brutale au Saguenay qui accueille, rappelons-le, un nombre important de colons dans la conjoncture de crise.

Ici, l'avance du comté Missisquoi est importante mais surprend peu. Ce comté agricole prospère a joué un rôle pionnier dans le développement de l'industrie laitière au Québec. Du point de vue de nos objectifs de recherche, Missisquoi est en quelque sorte un lieu de référence de progrès pour l'agriculture. Or, à nouveau ici, une analyse plus circonstanciée tend à atténuer les disparités présumées.

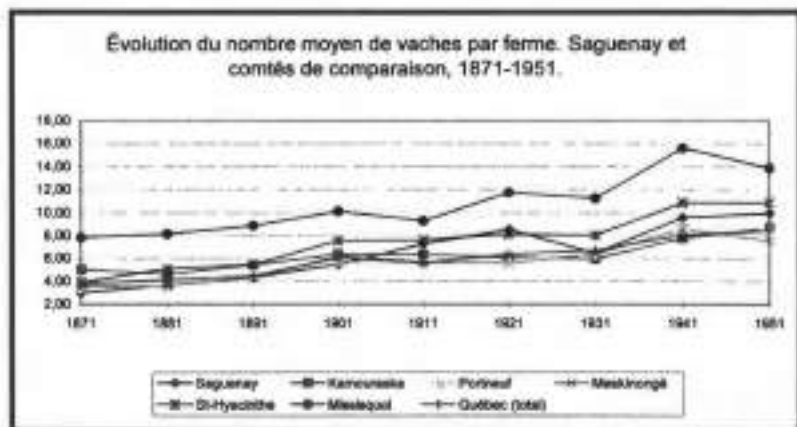
Dans Lac-Saint-Jean-Est, après la crise, le cheptel laitier moyen se rapproche singulièrement de celui des fermes du comté

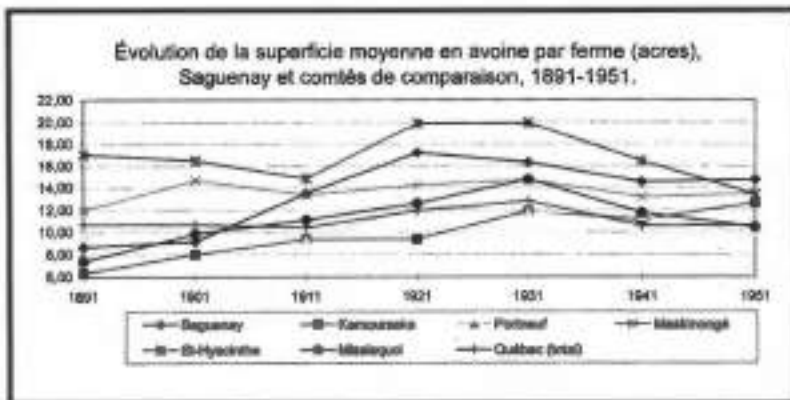
Missisquoi. Pour les recensements de 1941 et 1951, il est respectivement à 13,3 et 14,3 vaches, contre 15,6 et 13,9 pour Missisquoi. Dans certaines localités de Lac-Saint-Jean-Est, les moyennes sont remarquables. Au recensement de 1951, Lac-à-la-Croix, Métabetchouan, Saint-Gédéon et Saint-Bruno comptent des cheptels moyens de 20,7, 19,8, 18,6 et 18,5 vaches par ferme. La taille de ces cheptels se rapproche même de celle calculée chez les agriculteurs d'élite recensés dans les rapports du Mérite agricole.

En ce qui concerne les autres élevages, (« autres bovins », porcs, moutons) ils demeurent relativement importants jusqu'en 1931 ou 1941. Après, il semble que, sous l'influence des forces du marché, les agriculteurs en soient venus à réduire le nombre des animaux qui ne sont pas directement employés pour la production laitière. La région du Saguenay suit le mouvement d'ensemble à l'exception, jusqu'en 1921, d'un nombre substantiellement plus élevé « d'autres bovins ». Quant à l'élevage porcin, il demeure assez stable dans la majorité des comtés jusqu'au début du XX^e siècle. De 1871 à 1901, chaque agriculteur élève en moyenne entre trois et cinq porcs ce qui répond sans doute aux besoins domestiques. De tels cheptels sont caractéristiques d'une agriculture mixte dominée par la production laitière. La période 1911 à 1951 donne lieu à une plus grande variabilité entre les comtés bien que le mouvement général en soit un de croissance. Le développement du marché urbain et la conjoncture de guerre ont probablement favorisé le développement d'un début de spécialisation de ce type d'élevage chez certains agriculteurs.

L'élevage du mouton se marginalise également partout à l'exception d'une croissance assez importante en 1921. Ce bond s'explique essentiellement par la forte demande pour la laine dans la conjoncture de la Première Guerre mondiale. Ce surcroît ne survivra pas à la tendance plus lourde d'expansion des activités laitières. Les forces du marché transcendent ces choix épisodiques.

Le choix des cultures est corrélé à celui des élevages. Les fourrages (luzerne, trèfle, mil etc.) constituent à l'époque la base de la ration quotidienne des vaches laitières. Les superficies moyennes consacrées à la culture du foin dans les fermes saguenéennes s'accroissent régulièrement entre 1871 et 1951 (de 4 acres en moyenne à plus de 30 en fin de période). C'est un peu moins que la moyenne québécoise. À l'échelle des comtés et des localités, la situation se présente autrement. Bien que les fermes de Lac-Saint-Jean-Est surpassent la moyenne québécoise, les plus grandes superficies consacrées à la culture fourragère sont concentrées en périphérie des secteurs les plus urbanisés de la région, là où l'on retrouve également de petits marchés locaux. Au recensement de 1951, dans les localités de Chicoutimi, Jonquière et Laterrière les agriculteurs ensemencent en moyenne près de 50 acres en foin. C'est beaucoup plus que la moyenne québécoise et davantage que Missisquoi, un comté où la verte





de foin dans les États américains limitrophes constitue un important débouché.

Après le foin, l'avoine est la culture la plus répandue. Depuis la fin du XIX^e siècle, l'extension des emblavures en avoine résulte en partie de la substitution presque complète du cheval au bœuf pour les travaux de la ferme. L'avoine est une céréale peu capricieuse qui peut également servir à l'alimentation des bovins, des ovins et des porcs. L'avoine offre de nombreux avantages. Elle a une valeur nutritive égale à celle du blé et elle peut être coupée avant sa pleine maturité, ce qui en fait un excellent fourrage. De 1891 à 1951, l'avoine occupe entre le quart et le tiers des terres cultivées, mais, à partir de 1941, son importance décroît parallèlement à la diminution du nombre des chevaux. Sans trop de surprise c'est dans le comté de Saint-Hyacinthe (une des meilleures régions céréalières du Québec) que les superficies consacrées à l'avoine sont les plus vastes. Elles se situent à près de 20 acres en 1921-1931, alors que la moyenne québécoise varie entre 12 et 13 acres (graphique 4). Ce qui surprend davantage ici, c'est l'importance de cette culture dans les fermes saguenéennes. Après Saint-Hyacinthe, c'est au Saguenay où les emblavures en avoine sont les plus grandes à partir de 1911. Dans certaines localités, elles sont considérables. En 1921, les cultivateurs de Laternière ensemencent en moyenne 35 acres d'avoine. Dans d'autres localités, comme Chicoutimi, Tremblay, Jonquière, La Baie, Hébertville et Métabetchouan, les emblavures d'avoine varient entre 20 et 25 acres. À nouveau, rien ne suggère l'idée d'un retard de l'agriculture saguenéenne dans la première moitié du XX^e siècle. Nous pensons au contraire que le développement de la production laitière a plutôt contribué à standardiser certaines pratiques entre les régions agricoles.

La prépondérance des activités laitières a nécessairement influencé la composition des cheptels et le choix des cultures. Ce sont des expressions tangibles de la transformation de l'agriculture. Dans ce processus, les fermes du

comté Lac-Saint-Jean-Est se classent généralement en tête pour de nombreux indicateurs de changement. Il semble que l'isolement géographique ou le caractère récent de la colonisation ait joué un rôle secondaire. Voyons si ces conclusions peuvent s'appliquer à l'évolution de la productivité et des technologies. Si le niveau de changement exprime plus directement une intention de transformation qualitative de l'agriculture (attitude volontaire de modernisation et de rationalisation des pratiques), deux données contextuelles doivent tout de même être considérées. D'une part, la mécanisation du travail agricole n'est pas nécessairement synonyme de

rationalisation. Un agriculteur peut par exemple acquérir un tracteur pour simplement étendre ses emblavures (pratique extensive) sans se soucier d'en accroître la productivité (pratique intensive). D'autre part, le recours à une nouvelle technologie ne dépend pas uniquement de la volonté de l'agriculteur. Compte tenu des mécanismes de diffusion des innovations, d'autres conditions s'imposent. Nous pensons à toute la question de l'accès ou de la disponibilité de ces technologies dans certaines régions éloignées des centres de production ou de distribution.

La présence d'un tracteur sur une ferme est sans doute le meilleur indicateur du processus de motorisation de l'agriculture. À la fois instrument de traction et de transport, le tracteur révolutionne le travail de l'agriculteur. C'est à partir des années 1920-1930 que les premiers tracteurs sillonnent les campagnes québécoises. En 1931, on en recense à peine un peu plus de 2 000 dans tout le Québec et une quarantaine au Saguenay. Son essor se produit plutôt après 1940. En 1951, au Saguenay, un peu moins du quart des agriculteurs déclarent posséder un tracteur (24,5 % dans Chicoutimi et 21 % dans Lac-Saint-Jean-Est). Au Québec la proportion est de 23,5 %. Donc, pas de véritable disparité. À l'échelle de nos comtés de comparaison, la situation se pose différemment.



La présence d'un tracteur sur une ferme est sans doute le meilleur indicateur du processus de motorisation de l'agriculture.



AMC, Coll. de la SFA, entre 1000

Le camion aide grandement le travail à la ferme.

Dans Saint-Hyacinthe, plus de 60 % des agriculteurs déclarent posséder un tracteur. Ce nombre élevé reflète d'une certaine manière le dynamisme de ce comté agricole mais il tient aussi, sans doute, à la proximité des « diffuseurs » (fabricants, marchands) de ces nouvelles technologies. Dans Missisquoi, un comté agricole prospère mais plus éloigné de la métropole, la proportion chute d'ailleurs à 37 %. Ici, la question de l'éloignement semble être plus déterminante. Les agriculteurs saguenéens sont, dans l'ensemble, beaucoup moins nombreux à posséder un tel équipement. À la lumière de cet indicateur, rien à voir avec la « façade de machinisme » de cette région, que dénonçait également Blanchard.

S'il y a moins de tracteurs, il y a par contre les chevaux. D'ailleurs, au Saguenay le nombre de chevaux par ferme croît régulièrement entre 1871 et 1921 (de 1,5 à près de 3 en moyenne). Ce sont également les localités reconnues comme les plus productives qui en gardent le plus. Au recensement de 1941, Lac-à-la-Croix, Hébertville, Saint-Bruno, Laternière, Jonquière et Chicoutimi comptent en moyenne entre 3,4 et 3,9 chevaux par ferme.

La présence de camions sur les fermes est aussi révélatrice d'un certain niveau de motorisation de l'agriculture. Véhicule polyvalent, le camion est utilisé pour l'approvisionnement, pour l'expédition de marchandises mais aussi, plus simplement, comme moyen de transport. Au Saguenay, environ 2 % des agriculteurs recensés en 1931 déclarent posséder un camion. La moyenne québécoise est de 3,8 %. Elle est de 4,7 % dans le comté Missisquoi. L'utilisation de ces véhicules est certes tributaire du niveau de développement du réseau routier. Au recensement suivant, on note peu de changements avec des taux de 3,9 % au Saguenay, de 4,2 % pour l'ensemble du Québec et de 4,1 % dans Missisquoi. La crise a vraisemblablement freiné son expansion. Comme plusieurs autres équipements, son véritable essor survient après la Seconde Guerre. Près de 1 300 camions sont recensés en 1951 dans les campagnes saguenéennes (21 % des fermes). C'est beaucoup plus que la moyenne québécoise, qui se situe alors à 14 % et même davantage, que tous nos comtés de comparaison. Dans le seul comté

Chicoutimi ce taux grimpe à 28,7 %¹⁰. Notons que si les agriculteurs saguenéens sont beaucoup plus nombreux à posséder un camion, c'est la situation inverse pour l'automobile. Au recensement de 1951, les proportions d'agriculteurs déclarant posséder une automobile sont respectivement de 23 %, 31,2 % et 55,7 % au Saguenay, dans l'ensemble du Québec et dans Missisquoi (la plus grande proportion alors calculée). Bien que l'automobile contribue à sa façon au désenclavement des campagnes, nous croyons que le camion est un équipement mieux adapté au contexte d'éloignement et de colonisation récente qui caractérise alors la région du Saguenay. Dans un tel contexte, l'acquisition d'une automobile constitue sans doute une dépense plus somptueuse. Ces choix idoine à chaque environnement s'appliquent à d'autres

équipements. C'est ce que révèle le dénombrement des moteurs électriques et des moteurs à essence. L'ajout de la force motrice dans le processus de production facilite l'exécution de nombreuses tâches routinières ou exténuantes. Bien que ce type d'équipement ne soit recensé qu'en 1931 et 1951, nous sommes en mesure de noter certains écarts significatifs. Les agriculteurs saguenéens, comparativement à ceux des autres régions, sont deux fois plus nombreux à utiliser des moteurs à essence (entre 50 % et 55 % des fermes). À l'opposé, on dénombre dans cette région beaucoup moins de moteurs électriques (17 % des fermes en 1951). Ces données rendent compte, d'une certaine façon, du sens pratique de ces agriculteurs qui ont su contourner la difficulté de recourir au moteur électrique (absence ou rareté du réseau électrique) par l'emploi d'une technologie mieux adaptée à leur environnement. De cette façon, la motorisation de l'agriculture saguenéenne, en plein contexte de spécialisation laitière, peut tout de même se réaliser mais avec des moyens différenciés. Doit-on alors parler de retard?

Par ailleurs, un des équipements les plus directement associés à la production laitière est la trayeuse mécanique. Avec le développement des cheptels, la traite des vaches occupe une place centrale dans le calendrier de production. Comme pour le tracteur ou le camion, sa diffusion survient surtout après la Seconde Guerre.

Sans trop de surprise, ce sont les agriculteurs du comté Missisquoi qui ont le plus mécanisé les activités de traite (environ le tiers d'entre eux en 1951). Après Missisquoi, ce

| % DES FERMES POSSÉDANT UNE TRAYEUSE MÉCANIQUE SAGUENAY ET COMTÉS COMPARATIF | | |
|---|------|------|
| | 1931 | 1951 |
| Lac-Saint-Jean-Est | | 20,6 |
| Lac-Saint-Jean-Ouest | | 11,5 |
| Lac-Saint-Jean (total) | 0,3 | 14,1 |
| Chicoutimi | 0,4 | 12,2 |
| Saguenay | 0,3 | 13,5 |
| Kamouraska | 0,3 | 12,6 |
| Portneuf | 0,2 | 16,4 |
| Maskinongé | 0,1 | 13,4 |
| Saint-Hyacinthe | 0,5 | 15,2 |
| Missisquoi | 2,2 | 33,8 |
| Québec (total) | 0,6 | 13,4 |

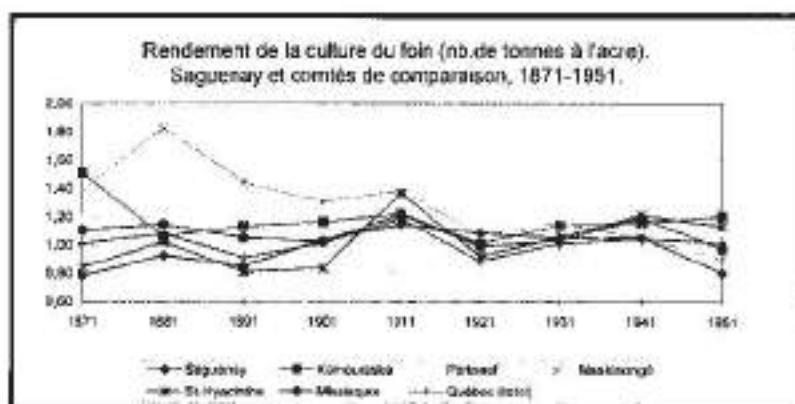
sont les agriculteurs de Lac-Saint-Jean-Est qui arrivent deuxièmes avec 20,6 %. C'est 5 % de plus que ceux du comté Saint-Hyacinthe et 7 % de plus que la moyenne québécoise.

L'acquisition de ces équipements exprime généralement une volonté de modernisation du processus de production. La transformation des pratiques culturales proprement dites, bien qu'elle trouve souvent appui sur des technologies nouvelles, est un geste encore plus conséquent. Nous avons construit certains indicateurs à cet effet.

Dans la perspective d'une réforme des procédés de culture le recours aux fertilisants chimiques est une donnée essentielle. En 1931, 23,5 % des agriculteurs québécois déclarent utiliser des engrais chimiques. Cette proportion grimpe à 41,8 % au recensement suivant. Les sommes investies sont cependant modestes. Elles sont en moyenne d'une dizaine de dollars par ferme en 1931 et d'un peu plus de 18 \$ en 1941. C'est à Saint-Hyacinthe que cette pratique est la plus répandue (62,3 % des fermes en 1941). Au Saguenay, 31,5 % des agriculteurs déclarent recourir aux engrais. Cette proportion atteint 47 % dans le comté Chicoulini. En dépit de ces écarts, retenons que partout l'investissement ne dépasse pas 35 \$ annuellement, la moyenne se situant à 18 \$. Le retard du Saguenay à ce chapitre, tel qu'exprimé par Blanchard¹⁹ est donc relatif. Il s'agit en fait d'une pratique en émergence qui engendre des disparités peu significatives, compte tenu des montants impliqués. De plus, nous avons ici à tenir compte d'une réalité objective. C'est celle de la fertilité naturelle des sols, encore très grande à cette époque au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Blanchard n'avait-il pas lui-même souligné que « [les terres du Saguenay] ne sont pas parvenues à l'état d'épuisement que nous avons si souvent constaté ailleurs. Et il faut convenir en effet que les rendements sont plus forts que ceux de l'Est du Québec en général »²⁰. Dans ce contexte, aurait-il été rationnel d'investir davantage dans l'achat d'engrais alors que d'autres choix d'investissement pouvaient être faits? D'ailleurs, la productivité des récoltes ne semble pas nécessairement en souffrir, bien que ce type de mesure soit difficile à interpréter.

Les rendements des cultures varient en effet considérablement d'un comté et d'un recensement à l'autre. Ces variations illustrent surtout la multiplicité des facteurs qui doivent être pris en compte dans l'interprétation de ces mesures (facteurs techniques, édaphiques, conditions climatiques). À ces facteurs, s'ajoute le peu de continuité qu'offrent les intervalles décennaux des recensements.

Les fourrages constituent la plus importante récolte destinée à l'alimentation du cheptel laitier. Au Québec, de 1871 à 1951, chaque ferme produit un peu plus d'une tonne de foin à l'acre (graphique 5). À l'échelle des comtés, certaines variations



ponctuelles sont pour le moment difficiles à expliquer (par exemple Maskinongé en 1881 avec 1,8 tonne à l'acre). En dépit de ces fluctuations, le graphique 5 révèle surtout deux grands mouvements. Le premier, correspondant à la période 1871-1901, est caractérisé par de fortes variations (de 0,8 à 1,8 tonne à l'acre). À l'opposé, la période 1911-1951 fait place à une sorte de convergence de la productivité des fourrages. Au Saguenay, les rendements se comparent avantageusement à ceux que l'on observe ailleurs, si l'on exclut la diminution de 1951. Tel qu'attendu, c'est au Lac-Saint-Jean-Est qu'ils sont les plus élevés. Dans certaines localités de ce comté, ils sont remarquables. Les cultivateurs de Métabetchouan récoltent en moyenne 1,4 et 1,9 tonne à l'acre en 1911 et en 1921.

Les rendements de l'avoine, la seconde culture en importance, croissent de façon régulière, si l'on fait exception du recul généralisé des années de crise. Au Québec, de 1891 à 1901, ils passent de 13 à 25 boisseaux à l'acre. Cette évolution conduit, jusqu'en 1921, à une sorte de plateau qui se situe autour de 24 boisseaux. Ici, la région du Saguenay se situe sous la moyenne québécoise, en particulier à partir de 1931. Rappelons que l'impact de la colonisation de crise a été plus marqué dans cette région. Par ailleurs, l'avoine est une culture plus susceptible d'être affectée par les conditions climatiques (les gels hâtifs en particulier). Or de tels épisodes risquent évidemment d'être plus fréquents dans des régions plus septentrionales. Des limites, qui agissent de façon épisodique sur les emblavures, sont d'autant plus probables que les rendements des cultures fourragères au Saguenay se comparent avantageusement à ceux du Québec et des autres aires de comparaison. En outre, comment expliquer que les rendements de l'avoine calculés à Lac-Saint-Jean-Est atteignent des sommets en 1921 (27,6 boisseaux) avant de chuter à 18 boisseaux en 1941? Les facteurs techniques ont sans doute peu à y voir.

L'analyse d'une autre production, celle de la pomme de terre, permet de conforter cette hypothèse. Cette culture a comme avantage d'être beaucoup moins sensible aux variations climatiques et, en particulier, au gel hâtif (voir tableau suivant).

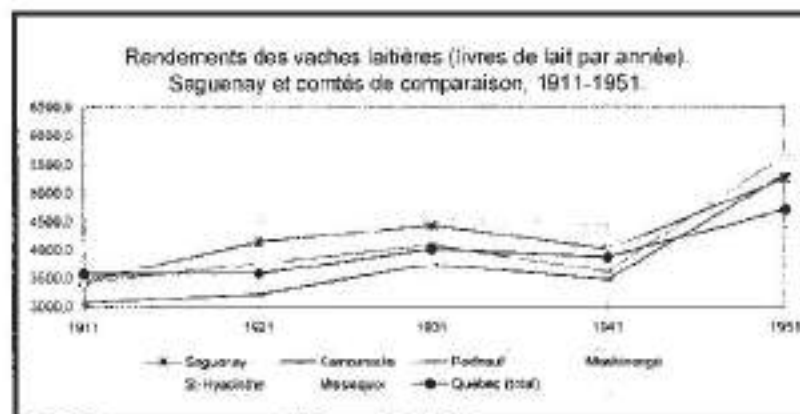
Presque partout les rendements de la pomme de terre sont caractérisés par une forte croissance entre 1921 et 1951, à l'ex-

**RENDEMENT DE LA POMME DE TERRE
(NOMBRE DE BOISSEAUX À L'ACRE). SAGUENAY ET COMTÉS COMPARATIF**

| | 1921 | 1931 | 1941 | 1951 |
|------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Lac-Saint-Jean-Est | 153,6 | — | 127,2 | 192,4 |
| Lac-Saint-Jean-Ouest | 160,8 | — | 150,3 | 128,7 |
| Lac-Saint-Jean (total) | 158,9 | 79,6 | 141,5 | 144,9 |
| Chicoutimi | 116,2 | 71,0 | 139,4 | 163,9 |
| Saguenay | 145,6 | 78,2 | 140,8 | 152,8 |
| Kamouraska | 134,9 | 92,2 | 181,5 | 165,5 |
| Portneuf | 101,8 | 127,5 | 168,8 | 185,8 |
| Maskinongé | 84,0 | 89,0 | 176,8 | 155,0 |
| Saint-Hyacinthe | 96,1 | 81,9 | 173,8 | 230,7 |
| Missisquoi | 106,4 | 90,3 | 154,7 | 126,7 |
| Québec (total) | 120,9 | 104,0 | 155,7 | 180,5 |

ception à nouveau de la conjoncture des années 1930 qui affecte tous les lieux d'observation. Encore ici, Lac-Saint-Jean-Est se situe nettement au-dessus de la moyenne québécoise en 1921 et en 1951. À ce dernier recensement, les rendements calculés placent Lac-Saint-Jean-Est deuxième parmi nos aires de comparaison. À nouveau ici, pas de véritable décalage.

Aux fins de nos objectifs de recherche, les rendements laitiers constituent sans doute un des meilleurs indicateurs de transformation qualitative de l'agriculture. L'évolution des rendements laitiers est similaire dans les trois comtés de la région. En 1911, chaque vache produit en moyenne annuellement près de 3 500 livres de lait par année (1 588 kg). En 1921 et 1931, la production moyenne atteint 4 500 livres (2041 kg). Ici deux précisions doivent être apportées. D'abord, les rendements calculés au Saguenay, loin d'être en retard sont sensiblement supérieurs à la moyenne québécoise. Par ailleurs, et contrairement à la majorité des autres mesures de productivité, la conjoncture de crise ne semble pas avoir eu d'effet sur les rendements laitiers. Dans cette conjoncture, plusieurs agriculteurs ont probablement fait le choix de ne garder que les animaux les plus productifs (graphique 3). En fait, la diminution attendue survient une décennie plus tard en plein contexte de guerre (graphique 6).



Il semble que la forte demande associée à cette nouvelle conjoncture conjuguée au soutien de l'état pour accroître la production, ont incité plusieurs agriculteurs à privilégier la multiplication des facteurs de production à la productivité. D'ailleurs, après la guerre, partout les rendements laitiers font un bond spectaculaire. L'évolution générale de cette mesure est relativement convergente, même si Saint-Hyacinthe surpasse les autres comtés en fin de période. Les rendements calculés au Saguenay se situent près de la moyenne des comtés étudiés jusqu'en 1941. En 1951, ils arrivent toutefois en dernière position parmi nos comtés de comparaison, bien qu'ils soient nettement supérieurs à la moyenne québécoise. Le « retard » exprimé par cette mesure en toute fin de période est cependant relatif puisque l'écart qui sépare le Saguenay de Missisquoi est inférieur à 200 livres (91 kg) annuellement. Cette position occupée par les comtés de la région et aussi par le comté Missisquoi, peut s'expliquer en partie par la taille du cheptel. Nous avons vu (graphique 3) que ces comtés se classent parmi les premiers au chapitre de la taille des cheptels. Il s'agit sans doute d'un effet résiduel de pratiques extensives qui tendent par ailleurs à s'estomper après 1950.

Nous avons vu que pour les productions, les équipements et les rendements l'agriculture saguenéenne, et en particulier celle des comtés Lac-Saint-Jean-Est et Chicoutimi, n'accusent pas de véritable retard. Voyons maintenant ce qu'il en est de certaines mesures afférentes à la valeur des fermes ainsi qu'à certaines pratiques de gestion.

Les indicateurs relatifs à la valeur des fermes (et de leurs principales composantes) sont surtout utiles dans une perspective comparative. Au Québec, la valeur moyenne des fermes passe de 3 460 \$ en 1901 à plus de 10 000 \$ en 1951. À l'occasion, on note même des reculs (près de 8 500 \$ en 1921 et moins de 5 000 \$ en 1941). La valeur des fermes saguenéennes dépasse nettement la moyenne québécoise, en particulier en 1921. À ce recensement, elle se situe à 16 000 \$, et même à plus de 19 000 \$ dans le comté Chicoutimi. Afin de bien comprendre le sens réel de ces écarts nous avons voulu étudier séparément la valeur de chacune des grandes composantes de la ferme (terre, bâtiments, cheptel et machinerie). Nous en présentons ici certains éléments.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, la valeur de la terre proprement dite représente entre 40 et 60 % de la valeur totale de la ferme. Au Saguenay et dans Maskinongé, cette proportion se situe plus près de la limite maximale. En 1921, dans la région du Saguenay, la valeur moyenne des terres seules est de 9 600 \$, soit plus du double de la moyenne québécoise. Dans le seul comté Chicoutimi, elle est de 11 600 \$. C'est au chapitre de la valeur du bien foncier que les fermes du Saguenay se distinguent le plus. La valeur des terres y est plus élevée d'abord en raison de leur dimension (graphique 1), mais aussi parce que cette région connaît



Ferme de la famille Raoul Tremblay à Saint-Jérôme en 1947.

alors une intense activité d'acquisition et d'occupation du sol (jusqu'en 1930-1940). D'autres facteurs exogènes aux socio-économies rurales doivent aussi être considérés. Au Saguenay, les décennies 1910-1920 correspondent à une phase d'industrialisation et d'urbanisation accélérées. Cela a probablement influencé à la hausse la valeur des terres dans les campagnes environnantes. D'ailleurs, ce n'est pas au Lac-Saint-Jean-Est que le prix des terres est le plus élevé (alors qu'on y trouve les meilleures terres agricoles de la région), mais dans le comté Chicoutimi, de loin le plus industrialisé et le plus urbanisé des comtés saguenéens.

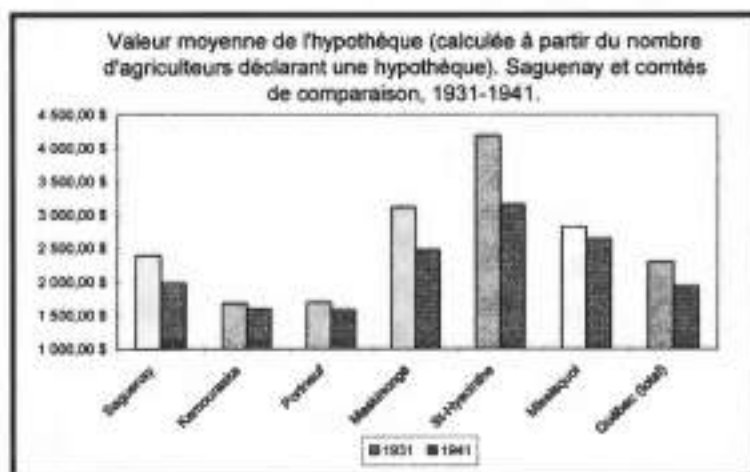
Pour ce qui est de la valeur des autres composantes de la ferme (bâtiments, cheptel, machinerie), les agriculteurs saguenéens se classent également premiers au recensement de 1921 avant de se confondre au mouvement d'ensemble jusqu'en 1951. Dans ce cas, on peut plus difficilement évoquer l'influence de l'environnement socio-économique immédiat. Ces valeurs expriment davantage l'influence du début de la spécialisation de l'agriculture qui détermine en partie les priorités d'investissement des agriculteurs¹⁹. Ce sont également ces choix d'investissements qui ont fait dire à Raoul Blanchard que : « Tout le sud du Lac-Saint-Jean, de Saint-Bruno à Saint-Félicien, présente un semis de grosses fermes où les vastes et jolies habitations, les amples écuries, granges, [...] donneraient la plus favorable idée de l'opulence rurale si on ne savait que ces splendeurs architecturales sont venues grossir bien des dettes. »²⁰ Or, le peu de données dont nous disposons sur l'endettement des agriculteurs infirme cette autre affirmation de Blanchard. Si l'emprunt et le crédit sont des conditions nécessaires d'intégration au marché, il semble que les agriculteurs saguenéens ne s'endettent pas davantage que les autres.

Environ le tiers des agriculteurs québécois déclare une créance hypothécaire. En 1931, cette proportion varie par exemple de 20 % à Kamouraska à plus de 50 % dans le comté Saint-Hyacinthe. Au Saguenay, elle est de 34 %. Les pourcentages augmentent légèrement aux deux recense-

ments suivants. La valeur moyenne des hypothèques est une donnée encore plus intéressante (graphique 7). Dans l'ensemble, l'endettement hypothécaire moyen des agriculteurs québécois représente environ 40 % de la valeur totale de la ferme. Le graphique 7 révèle que la valeur moyenne des emprunts hypothécaires dans la région du Saguenay se situe dans la moyenne québécoise, mais loin derrière celle calculée à Maskinongé, Missisquoi et surtout Saint-Hyacinthe.

À nouveau ici, il semble que les agriculteurs saguenéens adoptent des conduites communes à de nombreux agriculteurs québécois. Les seules véritables situations de « retard » que nous ayons constatées concernant la question du recours au travail extérieur à la ferme (significativement plus répandu au Saguenay), le système de rotation des cultures tant critiqué par Blanchard (mais également par les juges du Mérite agricole dans plusieurs autres régions du Québec) et, surtout, la question de la tenue de livres ou des pratiques comptables. Nous nous sommes penchés sur cette dernière question en particulier.

Les recensements ne contiennent aucune donnée sur la comptabilité des fermes. Toutefois, si l'on en croit les descriptions des *Rapports du Mérite agricole*²¹, il semble que la tenue des comptes soit l'un des aspects le plus négligés sur la ferme. Or, si de telles lacunes se retrouvent chez les agriculteurs d'élite recensés dans ces rapports, il y a fort à parier qu'elles sont aussi présentes chez les autres agriculteurs. Sur les 119 descriptions de ferme relevées dans ces rapports, seulement 43 (36 %) font état de la présence ou de l'absence de comptabilité. Parmi ces 43 mentions, 11 indiquent une absence totale de comptabilité (plus de 25 %). Quant aux autres mentions relatives à la tenue de livres, dans 17 cas (sur 32) les juges estiment qu'elle est soit « incomplète », soit « imparfaite » ou soit comme chez Xavier Boily de Roberval « qu'il n'en comprend pas encore tous les secrets »²². Ce qui étonne également, c'est que d'un rapport à l'autre (ceux étudiés couvrent un demi-siècle), on note très peu de changement. Il semble qu'en ce domaine, l'intensification des rapports au marché n'ait pas provoqué les changements attendus. Compte tenu des similitudes déjà observées, rien ne permet de



penser que la situation soit nécessairement différente dans les autres régions du Québec.

En conclusion (et en dépit des limites imposées par les sources utilisées), nous croyons devoir remettre en question cette impression de « retard » ou de décalage de l'agriculture saguenéenne. À la lumière de ce que nous avons présenté, quatre principaux constats tendent à nuancer cette perception.

Le premier constat porte sur la question de l'éloignement des marchés et des grands centres de peuplement. Nous avons vu que, dès le dernier quart du XIX^e siècle, ce facteur semble jouer un rôle marginal dans le développement de l'agriculture saguenéenne. Très rapidement, l'agriculture de cette région se convertit à la production laitière à un rythme généralement comparable à ce que l'on observe ailleurs. Ni les moyens techniques, ni la taille des cheptels, ni les rendements ne font véritablement exception au processus de changement.

Notre recherche a également mis en lumière la force et le dynamisme de l'agriculture dans Lac-St-Jean-Est. Nous savions déjà que ce comté offrait l'un des meilleurs potentiels au développement de l'agriculture dans la région du Saguenay. Or, nous avons constaté qu'il se classait également parmi les meilleurs à l'échelle du Québec. Pour certaines catégories d'indicateurs, Lac-Saint-Jean-Est arrive même en tête parmi les comtés de comparaison. Cette performance nous permet de conclure que, lorsqu'un certain nombre de conditions objectives sont présentes, ni l'éloignement, ni le caractère récent (et inachevé) de la colonisation ne constituent des obstacles véritables au développement de l'agriculture.

Le rythme et le calendrier de la transformation de l'agriculture semblent également fonction de la nature des changements en cause. Lorsque ces changements tiennent à une simple multiplication des facteurs de production (emblavures, machinerie), ils se produisent généralement plus rapidement que lorsqu'ils impliquent une remise en cause de certaines pratiques (procédés, gestion).

Finalement, au Saguenay, l'industrialisation et l'urbanisation semblent avoir été des facteurs de changements mais surtout dans les localités agricoles sises à proximité des villes ou des industries naissantes. Les changements suscités sont toutefois davantage quantitatifs que qualitatifs tandis qu'ils favorisent le maintien de productions plus diversifiées dans un contexte de spécialisation émergente.

Pour toutes ces raisons, nous rejetons l'idée du retard de l'agriculture saguenéenne dans la première moitié du XX^e siècle. Selon nous, cette idée tient davantage de la présomption que des faits. Dans l'ensemble, nous croyons que cette agriculture semble obéir, comme bien d'autres, au rythme des grandes conjonctures et aux forces du marché, en dépit de ses caractéristiques propres. Compte tenu de la complexité des changements en cause et de la dynamique des processus d'intégration au marché, nous croyons

également que si la notion de retard doit s'appliquer, c'est d'abord en référence à un contexte beaucoup plus large qui s'articule à partir du Québec mais également du Canada et du Nord-Est américain.

1. Ce texte s'inspire de certaines idées de ma thèse de doctorat (*histoire*) intitulée : *L'essor de l'industrie laitière et du capitalisme agricole au Saguenay, XIX^e et XX^e siècles*, Université Laval, 2002, 604 p. Je tiens à remercier M. Marc St-Hilaire, professeur au département de géographie de l'Université Laval pour son appui et ses judicieux commentaires. Je tiens également à remercier M. Gérard Beuchard, professeur au département des sciences humaines de l'Université de Québec à Chicoutimi, qui avait accepté l'encadrement initial de ce projet de recherche.

Notes

1. Paul Huard et al. *Essai de l'histoire Française*. Montréal, Beauchemin, 1935, p. 128.
2. L'époque des « esprits ouverts » de la « race » des paysans qui possèdent « parmi les meilleures terres de la Province ». *ibid.*, p. 116.
3. *ibid.*, p. 140.
4. *ibid.*, p. 121.
5. *ibid.*, p. 124.
6. *ibid.*, p. 125.
7. Pierre-Yves Pâpin. *Le royaume du Saguenay en 1968*. Ottawa, Imprimerie de la Paix, 1969, p. 71.
8. Gérard Beuchard. « L'historiographie du Québec rural et la problématique nord-américaine avant la révolution tranquille. Étude d'un cas », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 44, n° 2, p. 207.
9. Paul André Linteau, René Ducher et Jean-Claude Robert. *Histoire de Québec contemporaine*. Montréal, Denée Express, 1979, p. 176.
10. Adam Lapointe, Paul Prévoist et Jean-Paul Simard. *Économie régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Chicoutimi, Ed. Gaëtan Morin, p. 88.
11. Camil Girard et Normand Perron. *Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Québec, ICHC, 1984, p. 287.
12. *ibid.*, p. 406.
13. Lacre équivaut à 0,52 hectare.
14. Le choix de ces comtés fut assujéti à un certain nombre de critères méthodologiques. Voir R. Thibault, *op.cit.* ch. II.
15. Voir l'incise de saturation *ibid.*, p. 138.
16. L'absence du comté Chicoutimi pour ce qui est du nombre de tracteurs dans le même sens que l'indicateur précédent sur le nombre de tracteurs. Nous croyons que le caractère plus urbain de ce comté (présence de marchands et de distributeurs de tels équipements, réseau routier plus articulé) a pu contribuer à en fausser l'indicateur.
17. R. Blanchard, *op.cit.*, p. 728.
18. *ibid.*, p. 129.
19. Voir R. Thibault, *op.cit.*, chapitre VI.
20. R. Blanchard, *op.cit.*, p. 140.
21. Nous avons étudié les rapports qui concernent la région du Saguenay entre 1894 et 1944.
22. Gouvernement du Québec, *Mémoire approuvé, 1934. Rapport des juges*. Imprimeur du Roi, 1934, p. 15.

Les technologies de l'information appliquées aux solutions d'affaires

Certifié ISO 9001



930, rue Jacques Cartier Est, 3^e étage
Chicoutimi (Québec)
G7H 7K9
Téléphone (418) 696-4789
Télécopieur (418) 696-0400
<http://www.cgi.ca>

La Grotte Notre-Dame-de-Lourdes

par Caroline Toulouse
Historienne et étudiante DDAC

La religion catholique présente un bon nombre d'endroits de pèlerinage. Certains marquent le lieu de repos d'un saint personnage, par exemple, ou encore le lieu d'une apparition manifestant la puissance divine. D'autres, tel qu'en fait partie, selon son fondateur l'abbé Elzéar DeLamarre, le pèlerinage Notre-Dame-de-Lourdes du lac Bouchette, sont des lieux que la Vierge Marie aurait elle-même choisis afin de dispenser ses faveurs à ses fidèles¹.

La grotte naturelle découverte en 1912 par l'abbé, qui se recueillait dans les sentiers, devient dès lors le cœur du pèlerinage et l'élément attirant le plus les pèlerins. L'ermitage, jusque-là dédié à la dévotion à saint Antoine, devient alors un sanctuaire marial. Cet important pèlerinage régional est donc le lieu de multiples dévotions : à saint Antoine de Padoue, saint Michel, au Sacré-Cœur de Jésus et, bien sûr, Notre-Dame de Lourdes.

L'abbé DeLamarre est un personnage marquant dans l'histoire de la région. Né à Sainte-Brigitte-de-Laval le 8 septembre 1854, sa famille et lui déménagent quatre ans plus tard à Hébertville. Se démarquant par ses nombreuses aptitudes alors qu'il entreprend ses études, le curé de sa paroisse, l'abbé Jean-Baptiste Villeneuve le prend sous son aile et l'envoie poursuivre son cheminement académique au Séminaire de Québec en 1870. Il y reste jusqu'en 1878, année où il entre au Grand Séminaire de Chicoutimi. Le 29 juin 1883, il est ordonné prêtre à Notre-Dame-d'Hébertville. De 1889 à 1891, l'abbé DeLamarre étudie à Rome et revient avec un doctorat en théologie. Il en ramène également une profonde dévotion à saint Antoine de Padoue. Animé par sa dévotion brûlante envers ce saint, il accomplit maints efforts afin que ce dernier devienne significatif pour les gens de la région. De retour d'Italie, c'est au Séminaire de Chicoutimi qu'il œuvre pendant les 18 prochaines années de sa vie au cours desquelles il assume des tâches multiples, telles l'enseignement, la direction et, de 1899 à 1905, la charge de supérieur du Grand Séminaire. Il nous faut mentionner brièvement qu'on lui

doit des initiatives ayant laissé leurs marques dans l'histoire de la région, telles, par exemple, la fondation de l'Œuvre du pain des pauvres et celle d'un orphelinat pour filles à l'Hôtel-Dieu en 1894. Il participe également à la création de la revue collégiale *L'Oiseau-Mouche* et du *Messenger de Saint-Antoine*, cette dernière revue ayant été fondée en 1895, à Chicoutimi, par l'abbé DeLamarre et

l'abbé Victor-Alphonse Huard, dans le but de répandre la dévotion à ce saint qui lui est cher, Antoine de Padoue. L'abbé DeLamarre se charge de la rédaction du *Messenger* pendant trente ans. En 1898, il fonde le journal *La Défense* avec l'abbé Eugène Lapointe². Alors supérieur du Séminaire, il fonde, avec l'autorisation de Mgr Labrecque, la communauté des Sœurs Antoniennes-de-Marie, le 2 juillet 1904.



L'abbé Elzéar DeLamarre
Source : ANOC, Coll. de la DPE, carton 182

En 1907, l'abbé DeLamarre, âgé de 53 ans, commence à défricher le terrain situé sur le versant nord du lac Bouchette, où s'élèvera l'Ermitage San-Tonio. L'abbé est alors loin de se douter que cet endroit, qu'il prévoyait vouer à la retraite et à la solitude, deviendra un lieu de pèlerinage important dans la région³. En 1912, dans la montagne, à quelques arpents de la petite chapelle San-Tonio, l'abbé DeLamarre découvre donc cette grotte rappelant, sous de nombreux aspects, celle de Massabielle à Lourdes⁴, dans la vieille mère patrie.

La « Belle Dame » apparaît à Bernadette Soubirous

Pour faire un court rappel, en France, dans les Pyrénées, la Vierge serait apparue à Bernadette Soubirous, de la ville de Lourdes, en 1858, aux roches Massabielle. La première apparition aurait eu lieu le 11 février et la dix-huitième et dernière le 16 juillet de l'année 1858⁵. Ce lieu est célèbre, notamment en raison des nombreuses guérisons qui y prendront place, dès le temps des apparitions, plus précisément depuis que Bernadette aura fait sourdre une source inconnue jusqu'alors et dont l'usage se verra accorder la



Carte postale de Lourdes en France.

faculté de produire des miracles. De la première apparition jusqu'à celle du 23 février, la Dame d'une incroyable beauté serait donc apparue à la petite Bernadette, mentionnant alors son désir de voir de nombreux visiteurs à la grotte. Cela deviendra d'ailleurs rapidement le cas, car en cette date du 23 février, une foule grandissante commencera à se présenter à la grotte, exemple que les gens des pays voisins ne tarderont pas à imiter, faisant augmenter le nombre à plusieurs milliers de personnes⁶. Du 23 février jusqu'au 2 mars, l'apparition se fera alors quotidienne et c'est cette même journée que Bernadette recevra le triple secret que, jusqu'à sa mort, elle ne trahira pas. Le lendemain, la petite fera part à la foule de l'appel à la pénitence faite par l'Apparition. C'est le jour suivant, soit le 25 février, que l'apparition de la Dame aurait indiqué à Bernadette l'endroit d'où jaillira une source miraculeuse dont il sera davantage question plus loin, en lien avec la grotte du lac Bouchette. Ainsi se succèdent donc les apparitions, quotidiennes jusqu'au 2 mars, moment où la Vierge demande que les gens viennent en ce lieu en procession.

Ce ne sera toutefois pas la dernière fois que la jeune Bernadette tombera en extase. Ce sera en effet à nouveau le cas, par exemple, le 4 mars, sous le regard de ce que l'on estime être vingt mille assistants⁷. Puis, le 25 mars, alors qu'une foule immense se présentera à la grotte à l'occasion de la fête de l'Annonciation, la petite Bernadette recevra de la bouche de l'Apparition une révélation : « Je suis l'Immaculée Conception »⁸, appuyant alors la doctrine proclamée par le pape Pie IX, en 1854. Aussi, venant souligner le caractère particulier de l'événement, il semblerait que la petite Bernadette, ne sachant pas suffisamment son catéchisme pour être admise à la première communion « même âgée de 14 ans », ne comprendrait alors même pas le sens du message qu'elle transmet. Enfin, la foule est témoin d'une dernière vision de la petite Bernadette le 7 avril, à l'occasion de laquelle cette dernière, selon les observations du Docteur Dozous, passera entre ses doigts la flamme de son cierge sans s'y brûler, faisant ainsi penser à un miracle.

En définitive, Bernadette, ressentant un appel, se précipitera à la grotte le 26 juillet, jour où la Vierge immaculée lui fera ses adieux. Par la suite, la petite Bernadette entrera au couvent des Sœurs Saint-Gildard-de-Nevers en 1866 sous le nom de sœur Marie-Bernard et décédera 13 ans plus tard à l'âge de 35 ans. En 1925, elle est proclamée bienheureuse par le pape Pie XI⁹.

Beaucoup de guérisons miraculeuses, plus merveilleuses les unes que les autres et d'autant plus mystérieuses par leur caractère foudroyant et inexplicable, se seraient produites à la grotte de Lourdes, en France. Mentionnons simplement qu'il est question, à Lourdes, non seulement de restauration instantanée de tissus organiques, par exemple, mais également de réapparition de tissus. Leur grand nombre, de même que leur nature des plus variées, le tout supervisé par des médecins, fait de ce site un endroit tout à fait particulier.

Notre-Dame-de-Lourdes au lac Bouchette

C'est donc en se promenant non loin de son ermitage San Tonio au lac Bouchette que l'abbé DeLamarre aura aperçu une grotte rappelant celle de Lourdes. Il sera alors convaincu que l'endroit était prédestiné à devenir un lieu de dévotion à la Vierge de Lourdes. D'ailleurs, l'abbé DeLamarre avait visité en France, en 1895, la grotte de Lourdes, et suivait de près les récits de miracles s'y rapportant. Aussi avait-il de l'admiration pour le père Marie-Antoine, le « Saint de Toulouse », qui propagea la dévotion à saint Antoine chère à son cœur, mais également celle se rapportant à Notre-Dame-de-Lourdes. Le sanctuaire du lac Bouchette, bien qu'environ six fois plus petit que celui de France, est similaire au niveau des proportions et des détails, et ce, surtout depuis que l'abbé Elzéar DeLamarre a fait construire une réplique miniature de la basilique de Massabielle au-dessus de la grotte. Selon le père Dagnaud, la grotte du lac Bouchette serait la reproduction la plus fidèle de la vraie grotte de Lourdes¹⁰. Si l'abbé Elzéar aménage d'abord la grotte pour lui-même et vient y prier régulièrement¹¹, peu à peu, les fidèles de saint Antoine se joindront à lui.

Après avoir découvert la grotte, l'abbé y déposera sans tarder une statue de la Vierge et viendra prier en ces lieux à tous les jours¹². Dès que les fidèles sauront ce que l'abbé DeLamarre présentait par rapport à cette grotte naturelle, cette dernière exercera sur eux une grande attraction. On viendra y prier et chanter des cantiques. Bientôt, plusieurs fidèles vont s'y présenter et l'on attribuera à l'intercession de la Vierge nombre de faveurs exaucées, dont la guérison d'un des visiteurs, qui était atteint d'un cancer à la lèvre et dont deux opérations n'avaient pu avoir raison de la maladie, quelques jours seulement après qu'on eut installé la statue dans la niche de la paroi de la grotte¹³. La guérison se serait effectuée de façon

instantanée, après que l'homme eut prié devant la statue de la Vierge et bu l'eau s'écoulant sur la paroi de la grotte. La nouvelle de cet événement, que propulsera la reconnaissance de l'homme, attirera de plus en plus de pèlerins à la grotte. Il semblerait que les faveurs obtenues se feront dès lors nombreuses. En l'espace de quelque temps seulement, la grotte deviendra le célèbre sanctuaire Notre-Dame-de-Lourdes du Lac-Bouchette.

Depuis la découverte de la grotte, l'exercice des dévotions, loin de se limiter aux chapelles, se déroule en majeure partie à l'extérieur, en face de celle-ci. Ainsi, dès 1915, les pèlerinages se déplacent vers la grotte. De 1909 à 1915, il n'y a que la petite chapelle annexée au « presbytère » pour accueillir les pèlerins¹⁴. On construit alors la chapelle Massabielle, réplique de la basilique de Massabielle, de façon à ce qu'en ouvrant son côté, les pèlerins, rassemblés à l'emplacement de la grotte, soient en mesure de suivre la messe. La réplique de la basilique est dédiée au Sacré-Cœur par Mgr Labrecque le 28 septembre 1918.

L'évêque de Chicoutimi, Mgr Labrecque, bénit la grotte Notre-Dame-de-Lourdes le 29 septembre 1917¹⁵, événement qui résulterait, selon Elzéar DeLamarre, de la volonté de la Vierge, puisqu'à la découverte de la grotte, celui-ci y avait plutôt vu un lieu favorisant la piété privée. Or, il en est autrement, si bien qu'au moment de la bénédiction, que l'on prévoyait intime, nombre de gens se présentent, lui faisant prendre « les proportions d'un événement régional »¹⁶. En effet, ce jour-là, la Compagnie de pulpe de Ouïatchouan doit faire la traversée du lac deux fois afin de pouvoir y amener tout le monde, sans parler de ceux qui sont venus en voiture¹⁷. Cet événement marque le début officiel des pèlerinages au lac Bouchette.

La découverte de la grotte permet de répandre la dévotion à la Vierge dont l'abbé DeLamarre est porteur. On retrouve, dès 1917,

une nouvelle rubrique dans *Le Messager de saint Antoine* appelée « Échos de la Grotte », dans laquelle il est possible de compter chaque semaine les récits de trois ou quatre faveurs mariales¹⁸.

En 1918, l'abbé DeLamarre écrit, dans la rubrique « Échos de la Grotte », qu'après que la grotte fut bénite, les pèlerins furent de plus en plus nombreux à s'y rendre¹⁹. Par exemple, en 1919, on estime que 12 000 pèlerins sont venus de Québec, Montréal et des États-Unis²⁰. Aussi, le nombre de pèlerins augmente d'autant plus après la publication, par l'abbé DeLamarre, du *Manuel du Pèlerin de la Grotte*.

« Allez boire à la fontaine et vous y laver »

À gauche de la grotte du lac Bouchette se trouve une fontaine où sont inscrits les mots dits par la Vierge à la petite Bernadette Soubirous à Lourdes lorsque lui est indiqué l'endroit où l'eau jaillira du sol de façon miraculeuse : « Allez boire à la fontaine et vous y laver »²¹. Cette source, qui surgit par miracle à Lourdes sous les mains de la petite Bernadette creusant là où l'Apparition le lui aurait indiqué, coule depuis lors, et ce, à un débit de 122 000 litres par 24 heures. Un nombre important de guérisons sont associées par les pèlerins à l'usage de cette eau.

Lorsque que l'abbé DeLamarre aménage la grotte, il est question d'une fontaine, mais qui n'en est alors pas véritablement une. Il s'agit en fait d'un récipient dans lequel est recueillie l'eau suintant du rocher. Cette eau est considérée merveilleuse, comme celle de la fontaine de Lourdes, et les gens viennent d'autres paroisses pour en apporter aux malades. À l'été 1918, des ouvriers travaillant à l'agrandissement de ce qui fait alors office de fontaine, mais qui ne va pas tarder à ne plus pouvoir satisfaire à la demande des pèlerins, font jaillir une source abondante et pure en frappant sur le roc. On crie au miracle. Une institutrice de Saint-Jérôme, Mlle Rousseau, qui

fait alors pèlerinage, est présente et témoigne de ce fait. En plus, la source qui jaillit ne communique d'aucune façon avec la source primitive et elle se trouve là où celle de Lourdes en France est située par rapport à la grotte. La fontaine est bénite le 16 juillet 1918 par Mgr Labrecque devant plus de mille pèlerins²². Prolongeant sa visite, monseigneur participe officiellement, pour la première fois, à un pèlerinage organisé.

Lorsque que la source est découverte, l'abbé DeLamarre parle, à travers sa revue *Le Messager de saint Antoine*, de la dévotion nouvelle à Notre-Dame-de-Lourdes du lac Bouchette. La dévotion à la Vierge prend une place importante



La grotte de Notre-Dame de Lourde au Lac-Bouchette.

dans la vie de l'abbé DeLamarre sans qu'il délaisse pour autant celle qu'il voue à saint Antoine. Ainsi, selon lui, « On va à Jésus par Marie, et à Marie par saint Antoine ».

La dévotion à la Vierge et à saint Antoine occupe une place importante dans la vie des gens de la région. En 1918, bien que l'ermitage soit difficile d'accès, les pèlerins proviennent de toutes les paroisses du diocèse. Plusieurs de ces pèlerins viennent en ces lieux afin de remercier la Vierge pour diverses faveurs accordées. Mgr Lapointe ainsi que M. Julien-Édouard-Alfred Dubuc viennent ensemble visiter la Vierge.

Victor DeLamarre et l'Ermitage Saint-Antoine

Une roche énorme se dresse au-dessus de la niche où, dans la paroi rocheuse de la grotte, est installée la statue de Notre-Dame-de-Lourdes. Cette roche, de forme irrégulière, attire le regard, et sa pointe est tournée vers la place de la grotte. Faite de granit ferrugineux, certains estiment son poids à 20 000 livres, d'autres à 12 000²¹. Elle s'enfonce d'environ deux pieds dans le sol.

On aurait préféré qu'elle présente aux pèlerins l'une de ses faces unies. Croyant qu'il faudrait au moins dix paires de chevaux pour la faire bouger, — si seulement cela était possible — on se voit contraint de renoncer au projet. Cependant, Victor DeLamarre, neveu de l'abbé DeLamarre et célèbre homme fort, est présent et se propose à essayer de faire bouger le colosse. Malgré les rires que l'idée déclenche, Victor DeLamarre appuie son épaule sur la pointe de la roche et la fait tourner d'un quart de tour, labourant le sol dans lequel elle est enfoncée. Elle présente donc désormais son plus beau côté.

À l'entrée de la grotte se dresse, sur un rocher pyramidal, une statue de saint Michel. La statue, taillée par R. Goffin de la Société Dalwaide & Goffin de Chicoutimi²² est faite de calcaire des carrières de Saint-Marc-de-Portneuf et mesure 15 pieds de haut. N'ayant ni grue ni palan, on hisse la statue au sommet de la pyramide à l'aide d'une sorte de passerelle. Cependant, un certain nombre de pieds séparent le piédestal de la plate-forme. Alors que l'on cherche un moyen de résoudre ce problème, Victor DeLamarre se place fermement sur un rebord du rocher et prend la statue par le socle, pour ensuite la mettre en place. Les sculpteurs de la statue estiment pourtant que le poids de celle-ci est d'au moins 1 500 livres.

L'œuvre se continue

L'abbé DeLamarre décède le 21 avril 1925. Il souhaitait être enterré devant la grotte où il serait ainsi piétiné par les pèlerins, mais on l'a plutôt enterré sous la petite chapelle San' Tonio. Ce sont les Capucins qui, selon la volonté de l'abbé DeLamarre, poursuivent son œuvre du pèlerinage. Après la mort de l'abbé DeLamarre, la grotte est agrandie et réaménagée. On y insère également deux fragments

de la grotte de Lourdes, en France. Le premier est apporté par le père Léonard en 1926 et est incrusté au pied de la statue de Notre-Dame-de-Lourdes²³, et le second est un cadeau de Mgr Melançon, en 1950.

La découverte de la grotte permit à l'abbé Elzéar DeLamarre de partager avec les fidèles sa dévotion à la Vierge Marie. Dès lors, la dévotion à la Vierge prend une place centrale à l'ermitage Saint-Antoine. L'héritage reçu de la mère patrie ne se limite pas à la réplique de la grotte de Lourdes. En effet, c'est toute la dévotion à Marie, à « Notre-Dame-de-France »²⁴, qui nous a été transmise. À l'occasion de la journée mariale du lac Bouchette, le 15 septembre 1929, Mgr Charles-A. Lamarche, évêque de Chicoutimi, dit que « oui, le Canadien est l'enfant de Marie »²⁵. Ce dernier parle également de « Notre-Dame du Canada »²⁶. On peut encore constater la profondeur qu'atteint le culte marial dans notre région. Marie est au cœur de l'histoire de la région, que l'on considère d'ailleurs comme étant son royaume²⁷. Cette dernière fut effectivement consacrée à la Vierge Marie pour la première fois dès le 15 septembre 1881²⁸.

NOTES

1. Elzéar DeLamarre, *Manuel du pèlerin de la Grotte de Notre-Dame de Lourdes, Ermitage San' Tonio*, Montréal, Librairie Beauchemin Limité, 1920, p. 5-6.
2. Marie-Luce Fobin, Laurent Tremblay, *Au service du royaume, Chicoutimi, Sœurs Antoniennes-de-Marie*, 1979, p. 14.
3. Elzéar DeLamarre, *op. cit.*, p. 6.
4. Collectif, *Des prêtres au cœur marial*, tome 1, Québec, Sillery, 1994, p. 77.
5. Henri Lasserre, *Les apparitions de Notre-Dame de Lourdes*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1952, p. 154.
6. Collectif, *Notre-Dame-de-Lourdes. En France et au Saguenay*, Abbeville, Éditions F. Paillan, 1928, p. 8.
7. *Ibid.*, p. 10.
8. *Ibid.*, p. 11.
9. *Ibid.*, p. 12.
10. Elzéar DeLamarre, *op. cit.*, p. 7.
11. Casimir de Cloutat, « Notre-Dame-de-Lourdes du Saguenay », *Pèlerinages canadiens*, Montréal, Imprimerie du Messager, 1928, p. 217.
12. Antonio Bragon, *L'abbé DeLamarre, Chicoutimi, Société historique du Saguenay*, 1974, p. 135 (coll. Publications de la Société historique du Saguenay).
13. Marie-Luce Fobin, Laurent Tremblay, *op. cit.*, p. 17.
14. Antonio Bragon, *op. cit.*, p. 137.
15. Elzéar DeLamarre, *op. cit.*, p. 6.
16. *Ibid.*
17. Marie-Luce Fobin, Laurent Tremblay, *op. cit.*, p. 17.
18. Collectif, *Des prêtres au cœur marial*, tome 1, *op. cit.*, p. 81.
19. Marcel Provost, *N'ait-il une fois: l'Ermitage Saint-Antoine, Lac-Bouchette, L'Ermitage Saint-Antoine du Lac-Bouchette*, 2000, p. 31.
20. Antonio Bragon, *op. cit.*, p. 153.
21. *Ibid.*, p. 142.
22. *Ibid.*
23. *Ibid.*, p. 148.
24. Casimir de Cloutat, *op. cit.*, p. 226.
25. *Ibid.*, p. 230.
26. Collectif, *Le Messager de saint Antoine*, Numéro-Souvenir de la Journée mariale du lac Bouchette, Québec, 35^e Année, nos 10-11, Octobre-Novembre 1929, p. 242.
27. *Ibid.*, p. 233.
28. *Ibid.*, p. 237.
29. *Ibid.*, p. 243.
30. Casimir de Cloutat, *op. cit.*, p. 221.

« L'Histoire du Saguenay » de 1938 : une école ou une époque?

par **Éric Tremblay**
Historien-conservateur, Société historique du Saguenay

Lors de la seconde fondation de la Société historique du Saguenay, le 23 février 1934, il est décidé par les membres présents : « de nous fixer comme objectif la préparation d'une histoire de la région pour le prochain centenaire de la colonisation du Saguenay, qui tombe en 1938¹ ». Ce but, réfléchi et désiré depuis de nombreuses années par plusieurs prêtres du Séminaire de Chicoutimi, va enfin permettre la rédaction par des régionaux d'une histoire complète de leur milieu « depuis l'origine jusqu'à 1870 ».

La parution de cette histoire en 1938, annonce pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'émergence d'une historiographie régionale et la naissance d'un nouveau type d'historien : l'historien régional. C'est sous l'influence d'abbés comme Lionel Groulx de Montréal et Albert Tessier de Trois Rivières, que les gens de la Société historique du Saguenay vont commencer à ramasser une documentation régionale pour leurs travaux de recherche. Encore aujourd'hui, cette masse documentaire demeure précieuse pour l'étude de l'histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

À la lecture du volume *L'histoire du Saguenay*, le contemporain fait face à une multitude d'interrogations concernant l'exactitude des renseignements, la trame du récit, la validité des sources, l'influence cléricale, l'ethnicité, le territoire étudié, le patriotisme canadien-français, etc. Cette histoire, éditée pour la quatrième fois en 1984, connaît une grande diffusion dès sa première édition. Ce succès livresque est-il synonyme d'œuvre majeure de notre historiographie? Cette étude comble-t-elle une lacune historique laissée par les ouvrages nationaux? Le volume fait-il école? Quel est son rayonnement? L'objectif de cet article est justement d'essayer de mieux comprendre cet essai de « synthèse régionale », tout en conservant à l'esprit cette question fondamentale : faut-il encore lire aujourd'hui *L'histoire du Saguenay* de 1938?

L'historiographie en 1938

Lors de la mise en vente de *L'histoire du Saguenay* en 1938, l'histoire, science millénaire, subit depuis le début des années 1930 des transformations importantes en Europe, avec l'émergence en France de l'école des « Annales ». Ce petit groupe d'historiens sous l'influence de Marc Bloch et de Lucien Febvre, propose comme courant novateur de négliger l'événement en insistant sur la longue durée; de déplacer son attention de la vie politique vers l'activité économique, l'organisation sociale et la psychologie collective; de s'efforcer de rapprocher l'histoire des autres sciences humaines². Ce courant historique est une réaction de plusieurs historiens vis-à-vis l'école méthodique, en usage depuis le troisième quart du XIX^e siècle. Quant à eux, les « méthodistes » veulent imposer une recherche scientifique visant l'objectivité absolue. Les tenants de cette école pensent parvenir à un résultat sans équivoque en appliquant des techniques rigoureuses concernant l'inventaire des sources, la critique des documents et l'organisation des tâches dans la profession. L'un des objectifs primordiaux de l'école méthodique est la réforme de l'enseignement par la composition de nouveaux manuels scolaires³.

Dans la province de Québec, l'abbé Lionel Groulx occupe une grande partie de la scène avec éloquence, détermination et patriotisme. Surtout après le départ de Thomas Chapais de l'Université Laval en 1930, il demeure le seul professeur d'histoire de niveau universitaire au Québec⁴. Cette situation idéalise son œuvre et provoque la mise en place d'une ligne directrice unique face à l'analyse des faits historiques. C'est justement cette tendance à un patriotisme canadien-français « dur » qui ternira avec le temps la valeur des écrits de l'abbé Groulx. Avec ou sans l'aval de l'abbé montréalais, plusieurs historiens pratiquent du mieux de leurs connaissances un métier encore à l'état embryonnaire au Québec. Souvent, ces « historiens amateurs » selon nos critères actuels, per-

mettent la transcription et la diffusion de nombreux documents inédits. Ces compilations qui servent encore aujourd'hui d'instruments de recherche, sont rigoureuses, claires et concises.

Qu'il soit patriotique ou curieux, l'intérêt de la population envers l'histoire nationale se fait sentir de plusieurs façons en ce début du XX^e siècle. C'est l'époque où plusieurs regroupements intellectuels, savants ou patriotiques, présentent à la population des conférences publiques. Ce mode de diffusion permet la démonstration, souvent la validation, de nouvelles théories. Du côté de l'histoire, ces conférences marquent le début de l'enseignement universitaire et permettant à des gens, comme l'abbé Lionel Groulx, de diffuser leurs idées. La radio, cette nouveauté technologique du début du XX^e siècle, va jouer un rôle majeur dans la mise en place d'une histoire « populaire » du Québec. Cette histoire plus accessible, permet également l'apparition à grande échelle des « héros nationaux », qui imprégneront pour longtemps l'inconscient collectif des Québécois. Il faut attendre la fin des années 1930 et l'arrivée de jeunes historiens, pour assister à l'émergence d'une nouvelle histoire au Québec.

Pendant plusieurs années, la recherche de pointe en histoire du Québec est publiée à l'intérieur des pages du *Bulletin des recherches historiques*. Fondé en 1895, par l'archiviste et historien Pierre-Georges Roy, ce périodique se donne comme mission d'entretenir le lecteur au sujet « d'archéologie, d'histoire, de bibliographie, de numismatique, etc. ». Dans la première moitié du XX^e siècle, « l'historien reconnu » peut publier également ses travaux dans les *Mémoires de la Société royale du Canada*; si toutefois, il a l'honneur de faire partie du groupe sélect des membres de la prestigieuse société. Du côté des publications historiques canadiennes, le rapport annuel de la Société historique du Canada et le périodique historique de l'université de Toronto, *The Canadian Historical Review*, ouvrent parfois leurs pages aux historiens francophones du Québec. Quelques journaux et périodiques s'intéressent quelquefois à l'histoire, presque toujours à l'occasion d'anniversaires ou au gré des causes politiques.

Toutefois, l'année 1925 demeure la plus importante dans les années de l'étude de l'histoire nationale du premier quart du XX^e siècle, avec la tenue de la Semaine d'histoire du Canada. Cet événement regroupe pour la première fois des Québécois qui partagent le même intérêt pour le passé. Pendant cinq jours (du 23 au 27 novembre 1925), les spécialistes des divers domaines de l'histoire vont produire une série de conférences à l'intérieur de séances publiques et d'étude. Sous les auspices de la Société historique de Montréal, les rencontres, qui se tiennent à la bibliothèque Saint-Sulpice, abordent une multitude de sujets. L'historiographie, l'économie, le nationalisme, la littérature, l'archivistique, la science historique, le catholicisme, la géographie, la bibliographie, la généalogie, la science sociale, l'enseignement, la recherche et la muséologie reçoivent un traitement particulier lors de ces séances.

Cette semaine consacrée à l'étude de l'histoire, met en relief une certaine volonté de regroupement ou d'échanges entre les historiens des années 1920. Parallèlement, elle vise également la diffusion d'idées modernes parmi la classe instruite québécoise du début du XX^e siècle¹.

L'histoire régionale au Québec dans les années 1930

Jusque dans les années 1920, l'étude des régions consiste en monographies de colonisation publiées le plus souvent par le gouvernement. Arthur Buies, J.-C. Langellier et Alfred Pelland en sont les auteurs les plus connus. Certains chercheurs vont jusqu'à désigner ce courant comme une « école québécoise de géographie ». Après la Première Guerre mondiale, les études de géographie économique commencent à se développer et remplacent rapidement les monographies de colonisation qui deviennent rapidement dépassées².

À partir de la Première Guerre mondiale, quelques personnes, la plupart du temps des religieux, commencent à s'intéresser et à produire des « synthèses » d'histoire régionale. Selon l'historien Fernand Harvey³, ses initiateurs sont : l'abbé Charles-Édouard Mailhot (*Les Bois-Francs*, 1914 et 1925), le frère Antoine Bernard (*La Gaspésie au soleil*, 1925 et 1932), Augustin Chénier (*Notes historiques sur la Témiscoumie*, 1937), le père Louis Taché (*Le Nord de l'Outaouais*, 1938), l'abbé Victor Tremblay (*L'histoire du Saguenay*, 1938 et 1968) et monseigneur Albert Gravel (*Les Cantons de l'Est*, 1939). Pour l'historien, « les histoires régionales se distinguent des monographies de colonisation dans la mesure où elles font référence au passé et à la mémoire des temps pionniers plutôt qu'à l'inventaire d'un potentiel de développement projeté dans l'avenir⁴ ».

L'un de ces initiateurs, le frère Antoine Bernard, proposait en 1925 une définition de la mission de l'historien régional : « La mission de l'historien régional sera de tracer le portrait physique du pays qui l'intéresse, de raconter sa vie, de mettre en lumière les aspects particuliers de son caractère, de son âme populaire, pour marquer enfin le rôle de ce petit peuple au sein de la nation dont il fait partie ». À la fin de sa conférence, il ajoute : « L'historien régional qui aura entrepris cette noble tâche, s'efforçant de traduire en trois cents pages deux ou trois cents ans de vie d'un petit peuple de colons courageux et tenaces, gémera peut-être des trahisons de sa plume...? » Pour finalement conclure : « Si, par ailleurs, il [l'historien] a réussi à en décrire fidèlement les travaux et les jours, unissant le rayonnement de la forme littéraire à la richesse du fonds historique, il aura sûrement mérité, avec la reconnaissance et l'encouragement du public lettré, l'inscription tombale que réclamait l'aimable Brizieux, chanteur de sa Bretagne : C'est un barde qu'ici la mort vient d'enfermer/Il aimait son pays et le faisait aimer⁵. »

À cette vision de l'histoire régionale, il faut ajouter le sentiment d'appartenance à son milieu. Cette fibre, qui, graduellement s'ins-

taille lors de la parution de monographies des régions, s'imbrique finalement à l'intérieur d'un mouvement idéologique. Le régionalisme, malheureusement peu étudié par les historiens, mériterait une attention particulière. Cependant, il existe une étude exhaustive concernant la région de la Mauricie, ce qui nous permet de dégager certains points essentiels de ce mouvement. Cet article rédigé par René Verrette, étudie le régionalisme mauricien par rapport au contexte socio-économique de la région après la crise de 1929¹⁴. L'étude cherche : « à établir un lien entre les représentations du discours régionaliste et un besoin d'identification à un idéal mobilisateur engendré par une situation collective difficile [et] à mesurer jusqu'à quel point ce discours a constitué un élément moteur du développement régional à cette époque¹⁵ ».

Le texte de Verrette met en perspective le développement de l'idéologie régionaliste par l'abbé Albert Tessier et ses collaborateurs. Ce régionalisme des années 1930 est marqué de l'empreinte profonde de la vie culturelle trifluvienne¹⁶. Ce noyau de clercs et de laïcs se sert de la société d'histoire locale, fondée en 1926, afin de promouvoir l'histoire de la région de Trois-Rivières. Cette société, organe essentiel de propagande historique et patriotique, offre des conférences et des pèlerinages historiques à la population; elle est également à l'origine de deux collections de monographies historiques. Le travailleur acharné qu'est l'abbé Tessier, demeure convaincu que la mise en place de moyens de diffusion comme l'écrit, le reportage photographique et le film stimuleront la fibre patriotique des Trifluviens¹⁷. L'illustration la plus visible de l'action régionaliste est sans contredit les fêtes commémorant le 300^e anniversaire de la fondation de Trois-Rivières en 1934. Pour l'occasion, l'abbé Tessier et ses collaborateurs, organisent coup sur coup des reconstitutions historiques, des défilés en costumes, des dévoilements de monuments, des discours patriotiques et des parutions de monographies historiques. Ils vont même être à l'origine d'un débat important, concernant le changement du régionyme « vallée du Saint-Maurice » par celui de « Mauricie ». Toutefois, le clou des fêtes est sans conteste les représentations du « pageant » historique, une pièce divisée en 22 tableaux et exécutée par 500 figurants¹⁸. Le cas de Trois-Rivières et de l'abbé Tessier ressemble, sur plusieurs points de vue, à ce qui va se passer dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean sous l'instigation de l'abbé Victor Tremblay quelques années plus tard.

Écrire l'histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean avant 1938

Avant 1938, année du centenaire de sa colonisation, l'histoire de la jeune région du Saguenay-Lac-Saint-Jean compte déjà quelques

études la concernant. Le plus célèbre de ses chantres, est sans contredit, l'écrivain Arthur Buiés. Disciple de la colonisation, il consacre plusieurs pages à l'histoire et à la description du *Saguenay et de la vallée du lac Saint-Jean*¹⁹. Ce polémiste repent, suite à sa rencontre avec le curé Labelle, va promouvoir avec acharnement la colonisation du Québec, et plus particulièrement, celle autour du lac Saint-Jean. Cette région qu'il désigne comme étant

« le grenier de la province de Québec ». Ces ouvrages sont très descriptifs et géographiques, avec l'histoire en toile de fond, elles visent essentiellement à combattre l'exil des canadiens-français vers les États-Unis. L'épigraphe « emparons-nous du sol », en tête de son livre de 1880, est le cri de ralliement de ceux qui combattent pour la cause de la colonisation.



L'abbé Victor Tremblay

Source : ANQC, Col. de la SPS, carton 10307

L'ouvrage de l'abbé François Pilote, personnage important du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, vise presque trente ans plus tôt, le même objectif que Buiés²⁰. À la différence, qu'en 1852, le mouvement migratoire vers le sud en est à ses premiers balbutiements. La parution du livre *Le Saguenay en 1851*, veut surtout venir en aide aux colons et à l'Association de colonisation des comtés de l'Islet et de Kamouraska, qui réclament depuis quelque temps, un ouvrage qui leur permettra d'attirer des recrues et des appuis du gouvernement²¹. La publication du volume propagandiste – publié sans nom d'auteur – est également un geste de solidarité et d'amitié de la part de l'abbé Pilote envers son ami l'abbé Nicolas-Tolentin Hébert, fondateur de l'Association.

Toujours au service de la colonisation, quelques auteurs ont publié des monographies, où l'on retrouve une multitude de renseignements sur la géographie, la géologie et le climat du Saguenay-Lac-Saint-Jean. C'est le cas du père Zacharie Lacasse²², de Jean-Chrysostome Langelier²³, de Alfred Peland²⁴ et de Boucher de la Bruère²⁵. Parfois les ressources naturelles servent également d'outil de promotion touristique, comme c'est le cas pour E.-T.-D. Chambers et ses publications sur la pêche à la ouananiche au lac Saint-Jean²⁶. Aussi, il ne faut pas oublier que plusieurs livres d'expression anglaise traitent également de l'histoire de la région et de ses habitants. Les plus représentatifs sont : *The Cross-Bearers of the Saguenay* (R. W. Harris, 1920), *Tadoussac and its Indian Chapel 1617-1920* (Dean Harris, 1920) et *Saguenay - Saginawa - The River of Deep Waters* (Blodwen Davies, 1930).

En cette période d'industrialisation, la région n'échappe pas au romantisme, très à la mode à la fin du XIX^e siècle. Cette manière de décrire, souvent le loisir de riches touristes, se retrouve dans

plusieurs livres de cette époque. Le livre de Mrs. Davenport (*Journal of a Fourteen Day's Ride through the Bush, from Quebec to Lake St. John*, 1872), de Adolphe-Basile Routhier (*En canot. Petit voyage au Lac-Saint-Jean*, 1881), de W. H. Murray (*The Doom of Mamelons with a Description of the Lake St. John and Saguenay Region*, 1888), de Joseph-Edmond Roy (*Au royaume du Saguenay. Voyage au pays de Tadoussac*, 1889), verse régulièrement dans le romantisme et ses états d'âme. Un auteur mystérieux, romantique et énigmatique, l'écossais Samuel J. Kelso, publie en 1862, une brochure particulière et intéressante²⁷. Cette parution suit de très près son renvoi de la région en plein hiver par David Edward Price.

La région, avec son fjord et son immense lac intérieur, le lac Saint-Jean, intéresse également les géologues. Les premiers travaux géologiques datent de 1857 et sont exécutés par James Richardson²⁸. Avant les années 1930, les principaux géologues ayant étudié la région sont l'abbé Joseph-Clovis-Kemler Lafflammé²⁹, John Alexander Dresser³⁰ et Albert Peter Low³¹. Le géographe Eugène Rouillard, avec quelques écrits, essaie lui aussi de mieux connaître le Saguenay-Lac-Saint-Jean³². Cependant, l'étude la plus scientifique de notre région dans le premier quart du XX^e siècle, est sans aucun doute le livre de Raoul Blanchard³³. Ce géographe français s'intéresse à la province de Québec et à ses régions comme le Saguenay et le Lac-Saint-Jean³⁴. Son travail sur la région présente un résumé fort intéressant de son histoire, de sa géographie et de son économie. Encore aujourd'hui, certaines de ces notions, comme le horst de Kénogami, sont toujours utilisées pour désigner l'un des massifs rocheux du Haut-Saguenay³⁵.

Même au XIX^e siècle, l'histoire et les origines de la région intéressent quelques lettrés qui y habitent. Du côté des laïcs, l'avocat François-Xavier Gosselin³⁶, l'arpenteur Pascal-Horace Dumais³⁷, et le journaliste Damase Potvin, en sont, avant les années 1930, les plus dignes représentants. Ce dernier, natif de Bagotville, se sert d'anecdotes et de faits historiques afin d'agrémenter son récit, qui, souvent se frame autour d'un personnage marquant et pittoresque. La production de Damase Potvin est astronomique; il publie environ une quarantaine de monographies et rédige plusieurs milliers d'articles dans les revues et les journaux³⁸.

Concernant le clergé, la grande majorité de ceux qui étudient l'histoire de notre région avant les années 1930 en font partie. Ils sont des professeurs ou des étudiants du Séminaire de Chicoutimi. Ce collège, fondé en 1873, dispense le cours classique et forme, par l'entremise d'un grand Séminaire, les futurs prêtres du diocèse. Les premiers « historiens régionaux » – plutôt des amateurs d'histoire – qui émergent de cette institution sont les abbés Elzéar DeLamarre³⁹, François-Xavier-Eugène Frenette⁴⁰, Victor-Alphonse Huard⁴¹, André



Le Séminaire de Chicoutimi à l'époque de la fondation de la Société historique du Saguenay.

Laliberté⁴², Alfred Tremblay⁴³, Georges Tremblay⁴⁴ et Joseph-Claude-Armand Tremblay⁴⁵. Un autre religieux, le romancier trappiste d'origine belge Benoît Desforest, né Louis Van Biervliet, publie également à cette époque deux romans historiques⁴⁶.

Cette liste un peu sèche, avait pour objectif de présenter les précurseurs qui ont étudié le Saguenay-Lac-Saint-Jean avant 1938. Qu'ils soient écrivains, historiens, géographes, géologues, journalistes ou amateurs d'anecdotes, tous ces auteurs méritent d'être cités. L'analyse de la valeur de l'interprétation de ces œuvres face aux événements historiques, ainsi que la justesse des dates, des lieux et des noms, demanderaient une étude complète. Ce qui est important de retenir pour le présent article, c'est que ces travaux vont servir de terreau primitif au moment de la fondation de la Société historique du Saguenay et lors de la préparation de *L'Histoire du Saguenay*.

La fondation de la Société historique du Saguenay

En septembre 1873, débutent les premières classes du Séminaire de Chicoutimi et l'arrivée des tout premiers élèves. Rapidement, le collège grossit en élèves et en professeurs, permettant ainsi, de mettre en place les structures nécessaires à l'enseignement classique. L'un des premiers lieux que l'on doit aménager au Séminaire, après les classes, la salle à manger et les dortoirs, c'est la bibliothèque. Cette tâche est dévolue à l'abbé Victor-Alphonse Huard, alors jeune prêtre originaire de Québec. L'abbé Huard prend sa responsabilité très au sérieux, déjà amateur de sciences naturelles, de littérature et d'histoire, il travaille d'arrachepied pendant 25 ans au classement et à la diffusion des collections du Séminaire. Lors de son départ en 1901, l'ensemble comprend plusieurs bibliothèques, dont une de livres rares, un musée, des collections uniques d'histoire naturelle, de riches archives sur l'histoire du Québec et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, etc. Victor-Alphonse Huard rédige également pendant plusieurs années les annales de la maison et s'applique à constituer, jusqu'à son départ une collection unique de recueils de spicilèges sur divers sujets⁴⁷. Pendant

quelques années, les collections du Séminaire connaissent un certain déclin que l'incendie de l'institution, le 24 juin 1912, viendra finaliser.

Le Séminaire renaît rapidement de ses cendres et on recommence, comme aux premiers temps du collège, l'organisation des collections. Du côté des livres, des brochures, des journaux et des revues, l'exercice va très bien et les dons arrivent de toutes parts. Au début des années 1920, le Séminaire est en pleine prospérité et chemine sur la voie du succès. En 1923, année de son cinquantième anniversaire de fondation, l'institution dispense l'enseignement à 549 élèves (282 au cours classique et 267 au cours commercial)⁶⁶.

En 1924, l'abbé Joseph-Edmond Duchesne, alors directeur des élèves, réfléchit à l'idée de fonder une société historique à Chicoutimi. Il fait part de son projet à quelques professeurs du Séminaire, dont les abbés Victor Tremblay et Félix-Antoine Savard, qui immédiatement se joignent à lui. La première réunion se tient au salon du Séminaire, le 5 novembre 1924, en présence de quelques personnes. C'est lors de cette rencontre que l'on désigne, sous le nom de Société historique du Saguenay, la nouvelle société savante. À la séance suivante, un bureau de direction est formé et se présente comme suit : patron (le supérieur du Séminaire de Chicoutimi), président (le protonotaire François-Xavier Gosselin), archiviste (l'abbé Victor Tremblay), secrétaire-correspondant (l'abbé Félix-Antoine Savard), trésorier (l'avocat Adolphe Routhier), directeurs (l'abbé Joseph-Edmond Duchesne, l'abbé Ovide-Dolor Simard, l'arpenteur Elzéar Boivin et le journaliste Eugène L'Heureux)⁶⁷. Le premier travail que l'on se fixe est de dresser une liste de livres sur l'histoire de la région et de commencer à ramasser des documents historiques.

Pendant quelques mois, les travaux de la jeune société avancent malgré les nombreuses occupations de chacun. Pourtant, des circonstances incontrôlables désorganisent le travail à peine commencé. La plus importante de ces circonstances est le tremblement de terre du 28 février 1925, qui met fin, après trois rencontres, à ce regroupement d'amateurs d'histoire. À ce propos Mgr Victor Tremblay écrit dans ses mémoires : « C'est le tremblement de terre de janvier [plutôt février] 1925 qui donna le coup de mort à cette première Société historique du Saguenay⁶⁸. » Et dans Mgr Victor Tremblay se raconte, il est écrit : « En 1925, au mois de février, nous avons eu une réunion au cours de laquelle la terre a tremblé assez

fort. Évidemment, cela a mis fin à la réunion et... à la jeune société elle-même! Il fallut attendre encore dix ans avant que le projet ne reprenne vie sérieusement⁶⁹. »

C'est peut-être une période latente pour la Société historique du Saguenay, mais pour l'abbé Victor Tremblay, l'étude de l'histoire et les travaux historiques se poursuivent. Né à Saint-Jérôme du Lac-Saint-Jean le 23 mars 1892, Victor Tremblay étudie tout d'abord à l'école normale Laval (1909-1911), pour ensuite faire son cours classique au petit et au Grand Séminaire de Chicoutimi (1913-1919), endroit où il est ordonné prêtre, le 6 juillet 1919. C'est dans cette institution qu'il enseignera pendant 35 ans l'histoire générale, de l'Église et du Canada⁷⁰.



L'abbé Joseph-Edmond Duchesne
Source : AMQC, Coll. de la SHS, carton 1526

Souffrant de problèmes de santé, il est en congé de 1920 à 1921 et de 1928 à 1930. C'est lors de son premier rétablissement qu'il effectue un voyage qui l'amène en Europe, en Afrique du Nord et au Proche-Orient. C'est également lors de cette convalescence qu'il débute ses premiers travaux d'histoire, profitant alors de ses moments d'éveil pour consulter ses premiers vieillards⁷¹. Son intérêt pour l'histoire est toujours présente au moment de son retour à l'enseignement; c'est l'époque également où l'abbé Victor publie quelques articles historiques à l'intérieur des pages de l'*Alma Mater*, qui est l'organe officiel du Séminaire. Ces articles, fortement influencés par l'idéologie de Lionel Groulx, ont pour propos l'histoire du Canada⁷². À partir de 1924, année de fondation de la Société historique du Saguenay,

Mgr Victor commence à rédiger quelques textes sur l'histoire de la région⁷³. Son étude sur Cartier et Champlain, demandée par Marius Barbeau, est publiée par la Société historique du Canada⁷⁴.

Du côté d'une société historique à Chicoutimi, l'idée demeure dans l'esprit de quelques-uns. Mgr Victor Tremblay écrit à ce sujet dans ses mémoires : « Depuis mon retour au Séminaire en 1930, Mgr J.-Edmond Duchesne, supérieur, m'a plus d'une fois parlé de la résurrection de la Société historique du Saguenay, dont il avait lui-même pris l'initiative en 1924⁷⁵. » Finalement, au début de l'année 1934, Mgr Duchesne rencontre l'abbé Victor Tremblay pour lui demander de remettre sur pied la Société historique du Saguenay. Avant d'accepter la direction et l'organisation de la Société, Victor demande deux conditions : confier le travail de recherche à des jeunes et posséder un local au Séminaire, où il pourrait emmagasiner tous les documents amassés⁷⁶. D'abord hésitant sur la question du travail confié à des jeunes élèves, Mgr Duchesne finit toutefois par donner sa bénédiction au projet. Quelques jours plus



Pique-nique des membres de la SHS à Baie Sainte-Catherine en 1934. De gauche à droite : l'abbé Lorenzo Angers, l'abbé André Laliberté, Omer Lapointe, l'abbé Victor Tremblay, Jean Côté, abbé Alphonse Plourde et Burroughs Pelletier.

MONT. Coll. de la SHS, octobre 2007

mentation à peu près faite, voire même imprimée, nous ferions bien de donner notre attention première et principale à repérer et colliger les documents de la période de l'établissement du Saguenay. Admis.⁶¹

Pour ces pionniers de la première heure, il est évident que « le but de cette société est d'écrire l'histoire du Saguenay⁶² ». Malgré ce désir d'écrire l'histoire de la région, les membres de la Société doivent, pendant les premiers mois, mettre beaucoup d'efforts à l'organisation et au financement de l'organisme, délaissant pour quelque temps le projet initial. Pour l'heure tout est à faire, l'on doit recruter de nouveaux membres, dresser des listes et des inventaires, classer la documentation, organiser la bibliothèque et le musée, aller à la radio, organiser des conférences publiques, écrire pour les journaux, mettre sur pied le concours de vacances, etc.

tard, l'abbé Victor recrute quelques amis intéressés par l'histoire et organise une première rencontre⁶³.

Cette première rencontre amicale, le 23 février 1934, se transforme en réunion de fondation de la Société historique du Saguenay. À cette réunion, un certain nombre de points sont à l'ordre du jour, les principaux sont la détermination des objectifs et la nomination d'un bureau de direction. Concernant l'objectif, il va de soi : le but du nouvel organisme est de recueillir et conserver les documents, traditions verbales, souvenirs, etc., pouvant servir à l'histoire du Saguenay. Quant à lui, le bureau de direction se présente comme suit : Le supérieur du Séminaire de Chicoutimi (patron); l'abbé Victor Tremblay (président); l'avocat Jean-Charles Gagné (vice-président); le notaire J.-Omer Lapointe (secrétaire-trésorier); l'abbé Lorenzo Angers (secrétaire-correspondant); l'abbé René Bélanger (archiviste); les abbés Ovide-Dolor Simard et André Laliberté, ainsi que l'ingénieur civil J.-E.-A. McConville et le greffier de la ville de Chicoutimi L.-A. Dussault (directeurs)⁶⁴. Dans le procès-verbal de cette rencontre, s'ajoute à l'objectif principal : « des études, des conférences et des publications afin de rendre pratique et faire connaître la SHS ».

La rédaction d'une histoire régionale

Lors de la première réunion de la Société historique du Saguenay, il est bien clair pour les membres présents qu'il faudra pour bientôt préparer une histoire de la région. Dans le procès-verbal de cette rencontre, nous pouvons y lire :

L'abbé O.-D. Simard propose de nous fixer comme objectif la préparation d'une histoire de la région pour le prochain centenaire de la colonisation du Saguenay, qui tombe en 1938; et il offre sa plume pour le travail de rédaction, si l'on veut. Accepté l'un et l'autre. M. McConville fait observer que, le plan d'une histoire complète pouvant devenir trop vaste pour nos moyens et la période ancienne de l'histoire saguenayenne ayant sa docu-

Même si l'idée d'écrire l'histoire de la région reste en suspens pendant plus d'un an, les recherches et l'accumulation de sources se poursuivent. En octobre 1935, l'abbé Victor Tremblay représente le « projet de préparation d'un manuel d'histoire régionale dans un but de propagande et de préparation aux fêtes du centenaire⁶⁵ ». Cette idée d'écrire avant tout un manuel scolaire revient régulièrement tout au long de la préparation de *L'histoire du Saguenay*. Pour l'abbé Victor et les autres membres de la Société historique du Saguenay, l'objectif du volume en préparation est très bien spécifié dans une lettre adressée aux curés de la région en 1936 :

[...] nous avons le plaisir de vous annoncer que nous préparons actuellement, à destination des familles de notre région, un Précis d'histoire du Saguenay. Ce sera un volume de 400 à 500 pages, de format commode, dans lequel nous voulons que nos gens puissent trouver toute l'information historique dont ils ont besoin, tant sur l'ensemble de la région que sur chacune de leurs paroisses. Nous voulons un ouvrage sérieux, substantiel et attrayant, et nous croyons être en mesure de la réaliser⁶⁶.

Cette idée de précis ou de manuel se peaufine graduellement durant la rédaction et dicte en fin de compte la présentation du volume. Cette forme « manuel scolaire » va devenir définitive après la rencontre des membres de la Société historique du Saguenay avec l'inspecteur d'école du district du Lac-Saint-Jean J.-Édouard Boily en 1936⁶⁷. Au départ, l'inspecteur Boily demande un « petit manuel d'histoire régionale pour ses écoles » à part du volume en préparation. Les membres de la Société acceptent « à condition que M. Boily recommande ce travail dans toutes les écoles soumises à sa juridiction⁶⁸ ». En cours de route, la rédaction de *L'histoire du Saguenay* est si exigeante que le volume devient également le manuel scolaire officiel pour les écoles. Ce qui permet au volume d'être offert par la filière des écoles et de se vendre par centaines d'exemplaires. L'abbé Victor Tremblay dans une lettre au président des commissions scolaires présente le volume comme : « un ouvrage considé-

rabile, fruit du travail de plusieurs années. On a visé d'abord à l'exactitude, qui est bien la première qualité de l'histoire, à la clarté de l'exposition, et à la précision qui dit sans longueur, les choses qu'il faut savoir. L'étude de l'histoire régionale, vous le savez sans doute, a été mise au programme d'étude dans les écoles²⁶. » Toutefois, à la fin de l'année 1937, la demande devient pressante du côté des écoles et la Société historique du Saguenay doit faire imprimer un fascicule de 16 pages comprenant les deux premiers chapitres de la seconde partie (*Le Saguenay colonisé*) du volume en préparation²⁷.

Lors de la publication de *L'histoire du Saguenay* en 1938, nous retrouvons sur la page frontispice « rédigée en collaboration ». Cette collaboration est surtout celle des abbés Victor Tremblay et Lorenzo Angers²⁸. Ils en sont les auteurs, mais ce volume s'inspire également d'une multitude de travaux et de faits oraux racontés par des dizaines de personnes. Pendant la rédaction du volume, l'abbé Victor fait appel à des témoins et à des amateurs d'histoire d'un peu partout dans la région, et cela, afin d'améliorer son récit et de contre-vérifier ses faits²⁹. Pendant la rédaction, soit près de trois ans, la préparation de *L'histoire du Saguenay* devient en quelque sorte une aventure collective dont tous attendent et espèrent le résultat.

Nous avons vu qu'au départ l'abbé O.-D. Simard propose sa plume et son temps pour la rédaction de *L'histoire du Saguenay*. Mais rapidement, d'autres personnes s'intéressent au projet et offrent leur collaboration. En novembre 1935, la Société historique du Saguenay choisit les abbés Victor Tremblay, O.-D. Simard et J.-B. Savard pour préparer le plan du volume³⁰. L'année suivante, le président Tremblay peut enfin proposer le plan du volume pour approbation par la Société historique du Saguenay; le volume comprendra trois parties : les périodes des découvertes, la période des missions et trac des fourrures et la colonisation³¹. Quelques semaines plus tard le travail avance et le président fait lecture, lors d'une séance de la Société, de la partie des missions jusqu'en 1720³². À la fin de l'année, l'abbé Victor espère même pouvoir publier le volume au printemps de 1937 et dans une lettre, il écrit : « Nous achevons la période missionnaire; en commençant celle de la colonisation avec l'année 1937, nous escomptons la publier sûrement au printemps³³. » Rapidement, les abbés Angers et Tremblay constatent que ce livre ne pourra être publié au printemps et l'on décide de poursuivre le travail pour qu'il soit disponible comme prévu pour le centenaire de la région en 1938.

Entre-temps, des extraits puisés dans le volume en préparation paraissent dans les journaux et les revues³⁴. À la fin de l'année 1937, deux chapitres sont définitifs³⁵. Jusqu'à son impression au

printemps 1938, la rédaction de *L'histoire du Saguenay* occupe beaucoup d'heures dans la vie des abbés Angers et Tremblay. À ce propos, l'abbé Victor qui est également l'un des organisateurs des fêtes du centenaire écrit à l'inspecteur Boily : « J'ai bien hâte que tout cela marche tout seul afin de me remettre un peu plus activement à la rédaction de l'histoire. Je tiens mordicus à sa publication, j'estime avoir le droit de sacrifier ma santé pour un tel résultat, s'il le fallait. Encore faut-il que j'aie le temps de la sacrifier...³⁶ » Toutefois, l'utilité de l'œuvre et la nécessité de sa parution encourage l'abbé Victor à continuer son travail. Il écrit dans une lettre à l'abbé Alexandre Maltais : « Je vous promets quelque chose de sérieux, d'intéressant... et de nouveau³⁷. »



Abbé Lorenzo Angers
source : 9802, 028 et 2895, carton 1733

La parution de *L'histoire du Saguenay* a finalement lieu quelques semaines avant le début des fêtes du centenaire de la région (été 1938). Dans les dernières semaines avant sa mise en vente, il reste encore deux problèmes à résoudre : l'édition et l'impression. Concernant l'éditeur, la Société historique Saguenay propose au Séminaire de tenir ce rôle³⁸. Mais après le refus de celui-ci, elle se voit dans l'obligation de réagir rapidement et décide, étant incapable financièrement de le faire, d'accepter l'offre de l'abbé Victor d'éditer à compte personnel le volume³⁹. Pour l'impression du volume, quelques

imprimeries offrent des prix, cependant ce sont les ateliers du Progrès du Saguenay qui obtiennent le contrat⁴⁰. Le 28 et le 31 mars 1938, l'abbé Victor Tremblay signe avec André Laliberté, éditeur du *Progrès du Saguenay* et René Grenon, imprimeur, deux ententes pour l'impression de 3000 ou 4000 exemplaires de *L'histoire du Saguenay*⁴¹. À la fin du mois d'avril, l'abbé Victor peut enfin annoncer : « On achève aujourd'hui même d'imprimer notre Histoire du Saguenay. Elle verra donc le jour dans une quinzaine, dès qu'une partie des volumes seront reliés⁴². »

Le volume *L'histoire du Saguenay* de 1938

Au début du mois de juin 1938, le volume est enfin disponible pour la population qui s'apprête à célébrer le centenaire de la colonisation du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Dans son édition du 2 juin 1938, le journal le *Progrès du Saguenay* félicite la Société historique du Saguenay pour son œuvre et salue la parution de *L'histoire du Saguenay depuis l'origine jusqu'à 1870*. L'abbé Louis-Joseph Aubin, auteur de l'article, écrit : « Il faut que *L'histoire du Saguenay* entre dans chaque foyer de la région, d'ici au quatre juillet. Qu'on en lise un chapitre chaque soir en famille⁴³. » C'est justement avec l'objectif de faire connaître à la population de tous les âges son passé, que le volume est écrit. Tout en étant accessible et facile de compréhension, cette histoire de la région se veut vraie, factuelle et

ne veut « pas rééditer les trop nombreuses erreurs que contiennent les imprimés⁶⁸ ».

Dans l'avertissement au début du volume, la Société historique du Saguenay mentionne au lecteur : « Notre but, dans cette première édition, est de donner un aperçu substantiel de notre histoire générale, de façon sobre et précise, sans nous attarder aux anecdotes et sans faire d'appréciations⁶⁹. » Cette phrase résume bien l'esprit dans lequel a été rédigé le volume. Du côté du plan, *L'histoire du Saguenay* se divise en deux parties : « Le Saguenay sauvage 1535-1838 » (pages 35 à 149) et « Le Saguenay colonisé de 1838 à 1870 » (pages 153 à 325). Le livre comprend également un chapitre préliminaire qui présente les éléments géographiques et géologiques de la région depuis la dernière période glaciaire.

En résumé, le volume de *L'histoire du Saguenay* débute avec le second voyage de Jacques Cartier en 1535, suivi de la multitude d'essais de pénétration du territoire jusqu'au voyage du père Jean Dequen en 1647. De nombreuses pages du volume sont consacrées également à démontrer l'importance des missions dans les postes du roi par les jésuites et le travail extraordinaire de ceux-ci dans l'évangélisation des Amérindiens. En passant, les auteurs expliquent la vie vertueuse des célèbres jésuites Laure, Coquart et de la Brosse. Dans la deuxième partie du volume, le lecteur se fait raconter les nombreuses difficultés à coloniser le Saguenay et le Lac-Saint-Jean au cours de la première moitié du XIX^e siècle. Le livre arbore fièrement l'épopée des Vingt-et-un et des nombreux héros qui ont construit la région. Les derniers chapitres du volume présentent le territoire et son organisation civile et religieuse. Le feu du 19 mai 1870 marque la fin de la trame historique et du volume, cette date est justifiée par le fait que le feu de 1870, selon les auteurs, demeure une coupure temporelle importante du point de vue agricole, forestier et humain dans l'histoire de la région.

L'histoire du Saguenay comprend également plusieurs cartes, gravures et photographies. Les photographies et les illustrations proviennent en grande majorité de la docu-



Les couvertures des trois rééditions (1968, 1977 et 1984) de *L'histoire du Saguenay*.

mentation de la Société historique du Saguenay. Tandis que les cartes sont inédites, elles sont l'œuvre des dessinateurs P.-E. Berthiaume et Simon Ouellet, qui sont de proches collaborateurs. Les informations, le contenu et la présentation des cartes sont l'initiative des membres de la Société historique du Saguenay.

Les auteurs de cette œuvre originale, *L'histoire du Saguenay*, utilisent une multitude de sources et de références. Ils consultent les ouvrages courants que sont les œuvres de Champlain, les Relations des jésuites, les livres de Buies, de Pilote ou de Blanchard, etc. Ce qui est intéressant dans ce volume, c'est le désir des gens de la Société historique du Saguenay de trouver de nouvelles sources documentaires. Pour rédiger, ils utilisent abondamment l'inédite documentation recueillie par eux depuis quelques années : les documents, les dossiers, les mémoires de vieillards et les enquêtes paroissiales. Certains collaborateurs fouillent également aux Archives de la province à Québec, aux Archives publiques du Canada à Ottawa, au *Public Records* à Londres et aux Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson, elles-aussi à Londres.

L'importance de *L'histoire du Saguenay*

Au début de l'article, nous mentionnons qu'il était important de répondre à certaines questions au sujet de *L'histoire du Saguenay*. La recherche de documents inédits lors de la rédaction permet à ce volume d'être à son époque, à la fine pointe de la recherche. Le découpage séquentiel du volume est souvent original, malgré qu'il s'inspire fortement des travaux de Buies, de Pilote ou de l'abbé Martel. La trame du récit est conséquente, tout en suivant l'aléa des événements. Ce qui fait de ce livre d'histoire très factuel – une œuvre complète à son époque – c'est la nouveauté des sources et l'exhaustif travail de recherche qui accompagne sa rédaction.

Le volume est très imprégné par l'influence cléricale, autant celle dictée par le statut des auteurs, que celle de l'esprit des années 1930, sous l'influence d'abbés comme Lionel Groulx. C'est également ce contexte idéologique

d'avant-guerre, teinté de patriotisme et de gloire nationale, qui sert souvent de trame de fond dans la présentation clérico-héroïque des faits et des gestes. C'est aussi l'époque où la notion de « race » canadienne-française se peaufine au niveau de la notion du territoire, de l'ethnicité et de son action politique. En 1938, un Amérindien est encore un « indien » fils des bois et porteur des derniers vestiges du jardin d'Éden.

Le territoire étudié par les abbés Angers et Tremblay couvre une grande superficie, il va du lac Mistassini au fleuve Saint-Laurent et de la Baie-Saint-Paul au Labrador. Les limites du « Royaume du Saguenay », comme on l'appelle à l'époque, vient de la description faite par Jacques Cartier lors de son second voyage en 1535. Durant toute sa vie, Mgr Victor Tremblay va défendre sans équivoque le régionalisme de « Saguenay » et les limites géographiques qu'il représente.

L'histoire du Saguenay de 1938 est une œuvre majeure de l'historiographie régionale. Car à son époque, il est le premier ouvrage entièrement réalisé par des gens de la région, qui veulent, par ce moyen, affirmer leur appartenance au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le volume comble également les lacunes des manuels scolaires, ainsi que le manque de livres disponibles sur l'histoire de la région. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean, comme c'est souvent encore le cas, est une région périphérique des grands centres peu incluse dans les livres d'histoire du Québec ou du Canada. Durant plusieurs décennies, *L'histoire du Saguenay* demeure le premier volume de référence à consulter pour ceux qui veulent connaître la région. C'est l'arrivée de l'Université du Québec à Chicoutimi à la fin des années 1960, avec la formation d'une nouvelle génération d'historiens, qui aura comme conséquence, d'augmenter considérablement la production historique régionale. Ces multiples chercheurs en histoire régionale vont, par leurs travaux et leurs recherches de nouvelles sources, cloisonner *L'histoire du Saguenay* à une époque.

En 1968, Mgr Victor Tremblay rachète les droits de l'abbé Angers et republie sous son seul nom *L'histoire du Saguenay*. Dans la présentation, l'auteur spécifie : « La publication de cette nouvelle édition est provoquée par une demande plus pressante due au fait de l'introduction de l'histoire régionale dans les programmes scolaires²⁷. » Dans cette même présentation, Mgr Victor réaffirme le même objectif qu'en 1938, c'est-à-dire que *L'histoire du Saguenay* utilise « la riche documentation de la Société historique du Saguenay » et qu'elle « devrait entrer dans toutes les familles et les écoles de notre région ». Même après trente ans, il est encore assemblé pour Victor Tremblay de vulgariser l'histoire de notre région pour toute les générations.

C'est probablement ce désir de vulgarisation qui a fait le succès de ce volume²⁸. Plusieurs générations d'étudiants de la région ont lu ce volume et se sont imprégnés de son contenu. C'est ce phénomène de lecture dans toutes les couches de la société qui fait

le succès de ce volume pendant un demi-siècle. Depuis les années 1990, le volume est peu utilisé et cité par les historiens, ce qui le campe définitivement à une époque de notre historiographie régionale. Aujourd'hui, ce volume demeure pour une génération, celle qui a grandi sous l'influence de Mgr Victor et de son œuvre, la principale référence historique.

La fondation de la Société historique du Saguenay en 1934 et la parution de *L'histoire du Saguenay* en 1938, arrivent à un moment où le sentiment régionaliste débute au Québec. Elles permettent également l'émergence de l'abbé Victor Tremblay dans le rôle d'historien et de penseur régional. L'abbé Victor, passionné d'histoire depuis son tout jeune âge, peut ainsi prendre une place d'éducateur populaire, basé sur le modèle de l'abbé Lionel Groulx pour le Québec.

Le volume fait époque, car il arrive au moment où il n'y a pas d'historiens autres de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cette école de pensée historique va perdurer jusque dans les années 1960, au moment des grands changements sociaux du Québec. Mgr Victor Tremblay décède en juin 1979, laissant derrière lui un héritage important qui est la Société historique du Saguenay. Cet organisme, qui existe depuis 70 ans, demeure un véhicule important pour l'étude de l'histoire de la région, surtout avec la revue *Saguenayensia*, fondée en 1969 par Mgr Victor Tremblay.

Après cet essai sur le volume *L'histoire du Saguenay*, nous invitons le lecteur qui consultera cette « synthèse régionale », à replacer dans son époque cette œuvre de notre historiographie. De toute façon, cette rigueur et cette analyse face aux ouvrages d'histoire doivent s'appliquer autant pour ceux du passé que ceux d'aujourd'hui. La critique n'est pas toujours négative, c'est la manière de la transmettre qui peut l'être!

NOTES

1. Société historique du Saguenay (SHS), Procès-verbal de la réunion du 23 février 1934.
2. Guy Bourd et Hervé Martin, *Les écoles historiques*, Paris, Éditions du Seuil, 1983, p. 171. * *France Histoire*, H67 *
3. *Ibid.*, p. 137.
4. René d'Amboise, *Face de l'histoire au Québec*, Québec, Secrétariat, 1968, p. 67.
5. *Ibid.*, p. 57.
6. Pour mieux connaître l'historiographie québécoise le lecteur doit consulter : Serge Gagnon, *Le Québec et ses historiens de 1840 à 1920*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1976, 174 p. et Ronald Ruch, *op. cit.*
7. Fernand Harvey, « L'historiographie régionaliste des années 1920 et 1930 au Québec », *Les cahiers des dix*, n° 58, 2001, p. 55.
8. *Ibid.*, p. 56.
9. *Ibid.*
10. *Ibid.*, p. 56.
11. Frère Antoine Garneau, « Histoire régionale » dans *Sensés d'histoire du Canada*, Montréal, Société historique de Montréal, 1926, p. 273-286.
12. *Ibid.*, p. 286.
13. *Ibid.*
14. René Verrette, « Le régionalisme maritimer des années 1930 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 47, n° 1, été 1993, p. 27-52.

15. *Ibid.*, p. 77.
16. *Ibid.*, p. 44.
17. *Ibid.*, p. 34.
18. *Ibid.*, p. 42.
19. *Le Saguenay et la vallée du Lac St-Jean*, Québec, A. Côté, 1880, 339 p.; *La région du lac St-Jean, grenier de la province de Québec*, Québec, Morning Chronicle, 1891, 50 p.; *Le Saguenay et le bassin du Lac Saint-Jean* (troisième édition), Québec, Léger Brousseau, 1896, 420 p.
20. *Le Saguenay en 1861*, Québec, Augustin Côté, 1862, 147 p.
21. Pierre-Maurice Hébert, « À propos du Saguenay en 1851 », *Saguenayensia*, Vol. 41, n° 1 (janvier-mars 1998), p. 18.
22. *Une mine produisant l'or et l'argent, découverte et mise en réserve pour les cultivateurs aisés*, Québec, C. Deroua, 1880, 272 p. Cet ouvrage, qui traite en grande partie de la colonisation et du lac Saint-Jean, connaît plusieurs rééditions.
23. *La nécessité et la possibilité d'un chemin de Québec au Lac-Saint-Jean*, Québec, 1873, 30 p.; *La contrée du Lac Saint-Jean*, Québec, Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, 1888, 47 p.
24. *Immenses champs offerts à la colonisation et à l'industrie. Le Lac-Saint-Jean, ses ressources, ses progrès, son avenir*, Québec, Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, 1911, 165 p.
25. *Le Saguenay. Lettres au Courrier de Saint-Hyacinthe*, St Hyacinthe, Presses du Courrier de St-Hyacinthe, 1890, 43 p.
26. *The Saguenay and its Canadian Environment*, New York, Harper & Brothers, 1896, 357 p.; Québec, *Lake St-John and the New Route to the Far-Famed Saguenay*, 1904, 57 p.
27. *Notes on the Saguenay for tourists and others*, Québec, Morning Chronicle, 1862, 31 p.
28. « Exploration of Lake St-John », *Geological Survey, Report of Progress*, 1857, p. 71-83.
29. « Notes sur la géologie du Lac-Saint-Jean », *Mémoires de la Société royale du Canada*, 1863, p. 163-164; « Notes sur un gisement d'émeraude au Saguenay », *Mémoires de la Société royale du Canada*, 1894, p. 231-232; *Report of the Geological Observation in the Saguenay Region*, Montréal, Dawson Brothers, 1884, 18 p.; *Le Saguenay : essai de géographie physique*, Québec, 1896, 19 p. (Extrait du Bulletin de la Société de géographie de Québec de 1895).
30. « District au sud-est du Lac-Saint-Jean, P.Q. », *Commission géologique, rapport sommaire*, 1915, p. 163-168; « *Geological Structure of the Basin of Lake St-John* », *Mémoires de la Société royale du Canada*, 1916, p. 125-130; *État d'un voyage de la région du Lac-Saint-Jean*, Ottawa, Ministère des Mines, 1918, 96 p.
31. « *Summary Report on Work in Lake St-John Region* », *Geological Survey, Annual Report*, 1891, p. 50-53.
32. « Chicoutimi et le lac Saint-Jean », *Bulletin de la Société de géographie de Québec*, mai-juin 1911, p. 157-184. Pour le Saguenay-Lac Saint-Jean, ce sont les ouvrages généraux du géographe qui sont encore les plus utiles : *Mémoires géographiques de la province de Québec* (1906) et *Dirigénaire des rivières et des lacs de la province de Québec* (1914, 1925).
33. *L'Est du Canada français - province de Québec*, Tome deuxième, Paris/Montréal, Librairie Messon & Fils/Librairie Beauchemin Limitée, 1935, p. 7-15b.
34. Il est bien clair pour le géographe que la région se divise en deux sous-régions que sont le Saguenay et le Lac Saint-Jean. Quelquefois, il désigne la région par Saguenay-Lac-Saint-Jean; ce qui est très moderne à l'époque.
35. Concernant la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, Raoul Blanchard a également écrit : « Villes, routes et foires de fournaies dans le Nord-Est du Canada français », *Revue trimestrielle canadienne*, septembre 1933, p. 225-241; « Études canadiennes. 1ère série. N° - Le Saguenay et le Lac-Saint-Jean », *Revue de géographie alpine*, 1933, p. 5-174.
36. Monument érigé à la mémoire de William Price, Québec, Léger Brousseau, 1882, 56 p.; « Jonquières ou Jonquières », *Bulletin de la Société de géographie de Québec*, 1912, p. 244-249; *Chicoutimi la Reine du Nord*, Chicoutimi, 1913, 48 p. (Extraits reproduits dans *Le Bulletin des recherches historiques*, 1913); « Inventaire sommaire des archives judiciaires conservées au Palais de justice de Chicoutimi », *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, 1921-22, p. 381-387; « Le palais de justice », *L'Annuaire de la ville et du district de Chicoutimi*, 1922, p. 157-161.
37. « Le catéchisme du Saguenay », *Le Naturaliste canadien* 1894-1896; « La nuit de la vallée du lac Saint-Jean », *Le Naturaliste canadien*, 1897-1898; « Quelques aperçus sur la géologie du Saguenay », *Le Naturaliste canadien*, 1899-1900.
38. Les principaux volumes de Demase Poirin traitant de l'histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont : *Le tour du Saguenay, historique, légendaire et descriptif*, 1920. (Traduction anglaise publiée par la Canada Steamship Lines pour ses bateaux de croisières); *La Baie. Récit d'un voyage colon Canadien-français*, 1925; *Plusieurs pays de Saguenay*, 1934; *La Rivière à Mars*, 1934; *Peter MacLeod*, 1937; *Prick David en 1899*.
39. Sous le pseudonyme de Lulus : « Histoire de Chicoutimi », *L'Obscur-Mouché*, 1896-1900; *Victor Tremblay, le roi de l'histoire*, Québec, Ernest Tremblay, 1924, 292 p. (sous le pseudonyme de C. de la Roche).
40. *Les pères Coquart, De La Brosse et le père Mathias Lévis*, 1935, 19 p.; *Comment on faisait le voyage de Chicoutimi à Québec, Lévis*, 1936, 7 p.; *Une enfant volée à La Malbaie en 1849*, Lévis, 1937, 11 p.
41. Monsieur Dominique Ripon, 3^e édition, 1888, 1889, 1895 (3^e édition sous le titre : *L'histoire du Saguenay*), Le « *Miscellaneous Liber* » ou *les Mémoires du Saguenay au 19^e siècle*, Québec, 1912, 24 p.
42. *Les fêtes du monument Hébert à Abéchemin*, Chicoutimi, Syndicat des imprimeurs du Saguenay, 1926, 116 p.; *Souvenir des fêtes de Tabussac pour célébrer le quarantième centenaire de la découverte du Saguenay par Jacques Cartier*, 1935, 42 p.
43. Sous le pseudonyme de Derfa : « Histoire de la Grande-Baie », *L'Obscur-Mouché*, 1893-1894; « Histoire de la paroisse St-Albanse », *L'Obscur-Mouché*, 1894-1896.
44. Monographie de Tabussac, 1535 à 1922, Chicoutimi, 1922, 65 p.
45. *Les races d'argent épiscopales de S. G. Monseigneur M.-J. Labrecque*, Chicoutimi, Syndicat des imprimeurs du Saguenay, 1917, 259 p.
46. *Le P.N.F. gare du colon*, Montréal, Albert Lévesque, 1934, 154 p.; *Un été dans le forêt*, Montréal, Éditions Beauchemin, 1936, 201 p.
47. Ces cahiers saisis du feu de 1912, sont présentement conservés aux archives du Petit séminaire de Chicoutimi. Les 3 séries de cahiers formant une collection de 105 volumes sont : *Varié Saguenayensia* (Saguenay-Lac-Saint-Jean), *Varia Scientifica* (Sciences) et *Varié de Varis* (Diverses matières).
48. *Annuaire du Séminaire de Chicoutimi*, année académique 1923-1924, p. 331.
49. SHS, Procès-verbal du 6 décembre 1924.
50. SHS, Fonds Victor Tremblay, *Mes mémoires*, 1970-1979, p. 73. (FO019-01.1)
51. *Mgr Victor Tremblay se raconte*, Chicoutimi, Gaëtan Morin éditeur, 1981, p. 117. Le contenu de ce livre provient des enregistrements de l'émission « Portrait de chez nous », réalisée par Albert Larouche pour CBL, Chicoutimi en 1974.
52. À quelques reprises, il est professeur de religion, de français ou d'anglais. Voir André Simard, *Les évêques et les prêtres séculiers au diocèse de Chicoutimi*, Chicoutimi, Chancellerie de l'évêché, 1989, p. 222.
53. Les *Mémoires de vieillards*, l'une des séries de la Collection de la Société historique du Saguenay compte 840 témoignages.
54. « Si Dollard revenait », *Alma Mater*, 30 avril 1923 (vol. VII n° 3), p. 40-42; « Des premiers », *Alma Mater*, 1921 (sous le pseudonyme de Jean Végé).
55. « Champain a-t-il remporté le Saguenay jusqu'à Chicoutimi », *Alma Mater*, 30 déc. 1924 (vol. IX n° 3), p. 16-17 (sous le pseudonyme de Jean Végé); « La Chute à Capon », *L'Annuaire des comités de Chicoutimi et du Lac Saint-Jean*, 1927, p. 388-389.
56. Société historique du Canada, « Les premières pages de l'histoire du Saguenay », *The Canadian Historical Association, Report of the Annual Meeting held in the City of Montreal, May 21-23, 1925*, Reproduit dans *L'Annuaire des comités de Chicoutimi et du Lac Saint-Jean*, 1927, p. 359-367.
57. SHS, fonds Victor Tremblay, *Mes mémoires*, 1970-1979, p. 72. (FO019-01.1)
58. *Mgr Victor Tremblay se raconte*, op. cit. p. 117.
59. *Ibid.*, p. 118.
60. SHS, Procès-verbal du 23 février 1934.
61. *Ibid.*
62. SHS, Lettre aux nouveaux membres, 12 mars 1934.
63. SHS, Procès-verbal du 9 octobre 1935.
64. SHS, Lettre de l'abbé Victor Tremblay aux curés, 23 janvier 1936.
65. SHS, Procès-verbal du 13 mai 1936.
66. SHS, Procès-verbal du 22 août 1936.
67. SHS, Lettre de l'abbé Victor Tremblay au Président, 19 mars 1938.

68. SHS, Lettre de l'abbé Victor Tremblay à J.-Édouard Boly, 24 décembre 1937. Voir également la plaquette : *La colonisation du Saguenay; Origine-Débuts* (Extraits de l'*Histoire du Saguenay*, en préparation), Chicoutimi, 1938, 16 p.
69. L'abbé Lorenzo Angers (1899-1984) est, avec l'abbé Victor Tremblay, l'un des membres les plus actifs de la Société historique du Saguenay. Pour sa part, l'abbé Angers s'intéresse à la période de la traite des fourrures. Au cours des années, des différences entre les deux hommes vont altérer leurs relations. La rupture est définitive, lors de la parution, en 1971, du livre de l'abbé Angers *Chicoutimi, poste de traite*.
70. Voici la liste des principaux collaborateurs : J.-Édouard Boly, J. A. Burgesse, Thomas-Xavier Cimon, Frère Éloi-Gérard, Jean-Charles Gagné, abbé Thomas-Louis Imbeau, Georges Lamothe, J.-Omer Lapointe, abbé Francis Lemay, abbé Alexandre Maltais, Percy Martin, J.-E.-A. McConville, Burroughs Pelletier, Damase Potvin, Edmond Potvin, l'archiviste Pierre-Georges Roy, abbé Jean-Baptiste Savard, abbé O.-D. Simard, abbé Alphonse Tremblay.
71. SHS, Procès-verbal du 6 novembre 1935.
72. SHS, Procès-verbal du 7 octobre 1936.
73. SHS, Procès-verbal du 18 novembre 1936.
74. SHS, Lettre de l'abbé Victor Tremblay à Maurice Dumas, 27 décembre 1936.
75. Surtout dans *Le Progrès du Saguenay*, *La Sentinelle* et *l'Alma Mater*, entre 1937 et 1938.
76. SHS, Procès-verbal du 17 décembre 1937.
77. SHS, Lettre de l'abbé Victor Tremblay à J.-Édouard Boly, 24 décembre 1937.
78. SHS, Lettre de l'abbé Victor Tremblay à l'abbé Alexandre Maltais, 11 janvier 1937.
79. SHS, Procès-verbal du 25 février 1938.
80. SHS, Procès-verbal du 11 mars 1938. La proposition est la suivante : « Il est ensuite proposé par M. l'abbé Alph.-Éz. Tremblay, secondé par M. Percy Martin et résolu unanimement que M. l'abbé Victor Tremblay soit autorisé à éditer en son nom personnel et à ses risques financiers la publication 3 de la SHS portant le titre : *Histoire du Saguenay* Tome I, aux conditions suivantes : 1) Le volume devra être imprimé sur papier Egsthal de luxe, 120 livres, du format des publications précé-

entes et relié en toile pleine ou percaline; 2) La Société historique fournira toute la matière à imprimer; 3) L'éditeur devra donner gratuitement à la SHS 200 volumes; 4) le prix de vente du volume, au détail, sera de \$1,00 et ce prix devra être imprimé sur le vol. »

81. Les soumissionnaires sont l'imprimerie de l'Action catholique et la Librairie Beauchemin.
82. ANQC, Collection de la SHS, Dossier 2519 pièces 3 et 6.
83. SHS, Lettre de l'abbé Victor Tremblay à Damase Potvin, 20 avril 1938.
84. Abbé Louis-Joseph Aubin, « L'Histoire du Saguenay depuis l'origine jusqu'à 1870 », *Progrès du Saguenay*, 2 juin 1938. La date du 4 juillet 1938, marque le début des fêtes du centenaire et de la présentation du "pageant historique".
85. SHS, Lettre de l'abbé Victor Tremblay aux curés, 23 janvier 1936.
86. *Histoire du Saguenay*, 1938, p.1-2.
87. *L'Histoire du Saguenay* (Édition nouvelle), 1968, Présentation.
88. *L'Histoire du Saguenay* connaît quatre éditions : 1938, 1968, 1977 et 1984. En 1984, l'on ajoute un index à la quatrième édition.



**Maltais
Labrecque
&
East
Tremblay**

497, Racine Est, suite 201
Chicoutimi (Québec) G7H 1T8
Tél. : (418) 698-4646
Fax : (418) 698-4648

Me Manon Maltais
Notaire • Conseillère juridique

m.maltais@notarius.net



LES IMMEUBLES MURDOCK INC.

23, RUE RACINE EST - SUITE 201
CHICOUTIMI (QUÉBEC) G7H 1P4

*Partenaire du développement économique régional
depuis 80 ans.*

*Les Immeubles Murdock Inc.
est fière de souligner les
70 ans de la Société historique du Saguenay
et les 45 ans de la Revue Saguenayensia.*



L'histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean c'est aussi, un peu, l'histoire d'Abitibi-Consolidated.

Peu importe sous quel drapeau elles ont grandi, toutes les installations d'Abitibi-Consolidated au Saguenay-Lac-Saint-Jean et leurs employés, sont heureux de célébrer les 70 ans d'existence de la Société historique du Saguenay et les 45 ans de parution de la revue Saguenayensia.



**ABITIBI
CONSOLIDATED**



- ◆ ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
 - ◆ GÉRANT DE PROJET
 - ◆ PROJET CLÉ EN MAIN
- COMMERCIAL • INDUSTRIEL

Gilles Meunier
architecte

41, JACQUES-CARTIER EST
CHICOUTIMI (QUÉBEC) G7H 5G6
(418) 543-0715



Les Immeubles Perron ltée

LOCATION
ESPACES COMMERCIAUX & BUREAU
PROJET CLÉ EN MAIN

Gilles Perron
Président-directeur général

41, JACQUES-CARTIER EST
CHICOUTIMI (QUÉBEC) G7H 5G6
(418) 543-0715

COURRIEL : gillesperron.jeperron@videotron.ca

DEPUIS 1967

Imprimerie Commerciale, une tradition de service et d'excellence **Les artisans de la couleur !**

En affaires depuis 1967, l'Imprimerie Commerciale est loin d'être un imprimeur ordinaire. C'est plutôt un artisan de la couleur en mesure d'effectuer directement dans ses ateliers, les travaux couleurs de prestige.

Depuis plusieurs années l'entreprise, est en constante progression et investit dans l'achat d'équipement moderne à la fine pointe de la technologie.

En plus d'offrir un service d'impression haut de gamme rencontrant les normes ISO pour tous types d'entreprises, l'Imprimerie Commerciale offre également un service complémentaire de gestion d'édition et un service de vente-consigne mentionné axé sur les besoins du client.

En constante recherche de nouveauté, l'Imprimerie Commerciale vous offre maintenant la solution idéale pour le système d'épreuve numérique avec AGFA SHERPA (communément appelée «sortie Epson» qui est une alternative très économique aux épreuves avec guide de couleurs (color key).

Cette méthode permet de voir le résultat final avant même d'aller sous presse. L'impression grand format à jet d'encre est également possible sur différent support.

Vous pensez à des petits tirages ? La photocopie digitale couleur et laser monochrome, la reliure, le brochage et le pliage, sont également offerts.

Par ailleurs, il est à noter que nous possédons le parc informatique le plus performant et le plus moderne du Lac-St-



Une équipe de vente jeune et dynamique...
Annie Sirois, Philippe Ruelland et Stéphanie Larouche

Jean sous les plates-formes MAC et PC.

Imprimerie Commerciale se distingue de ses concurrents par son service à la clientèle personnalisé. Concrètement, cela signifie l'écoute intéressée des besoins et exigences du client en passant par son intégration à toutes les étapes de la production et par le déplacement d'un conseiller directement chez lui. Ainsi, le conseiller devient le représentant des besoins et des commentaires du client. Il est disponible en tout temps pour répondre aux interrogations du client et ce jusqu'à la livraison du produit.



Guy Vézina, Jasmin Morissette et Viateur Tremblay,
co-propriétaires

**Optez pour
une équipe de
maîtres imprimeurs.**

GRAPHISME ARTICLES PROMOTIONNELS
PHOTOCOPIEUR DIGITAL COULEUR PAPETERIE D'AFFAIRES
IMPRESSION DE PRESTIGE PRESSE 2 COULEURS GRAND FORMAT



I M P R I M E R I E
COMMERCIALE

1415, rue des Champs-Élysées
Chicoutimi (Québec) G7H 6J2

Téléphone (418) 543-4423
Télécopieur (418) 543-8438
icom@videotron.ca



L'ART

AFFICHEZ VOS COULEURS !



ALCAN, UN ATOUT ÉCONOMIQUE IMPORTANT

POUR LE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

- 7 milliards \$
en investissements
dans les installations
régionales
au cours des vingt
dernières années

- 1 milliard \$
par année
en retombées
économiques

www.alcan.com




Hier



Aujourd'hui



Le confort et l'essor économique
passent par là depuis 100 ans.

 **Hydro
Québec**